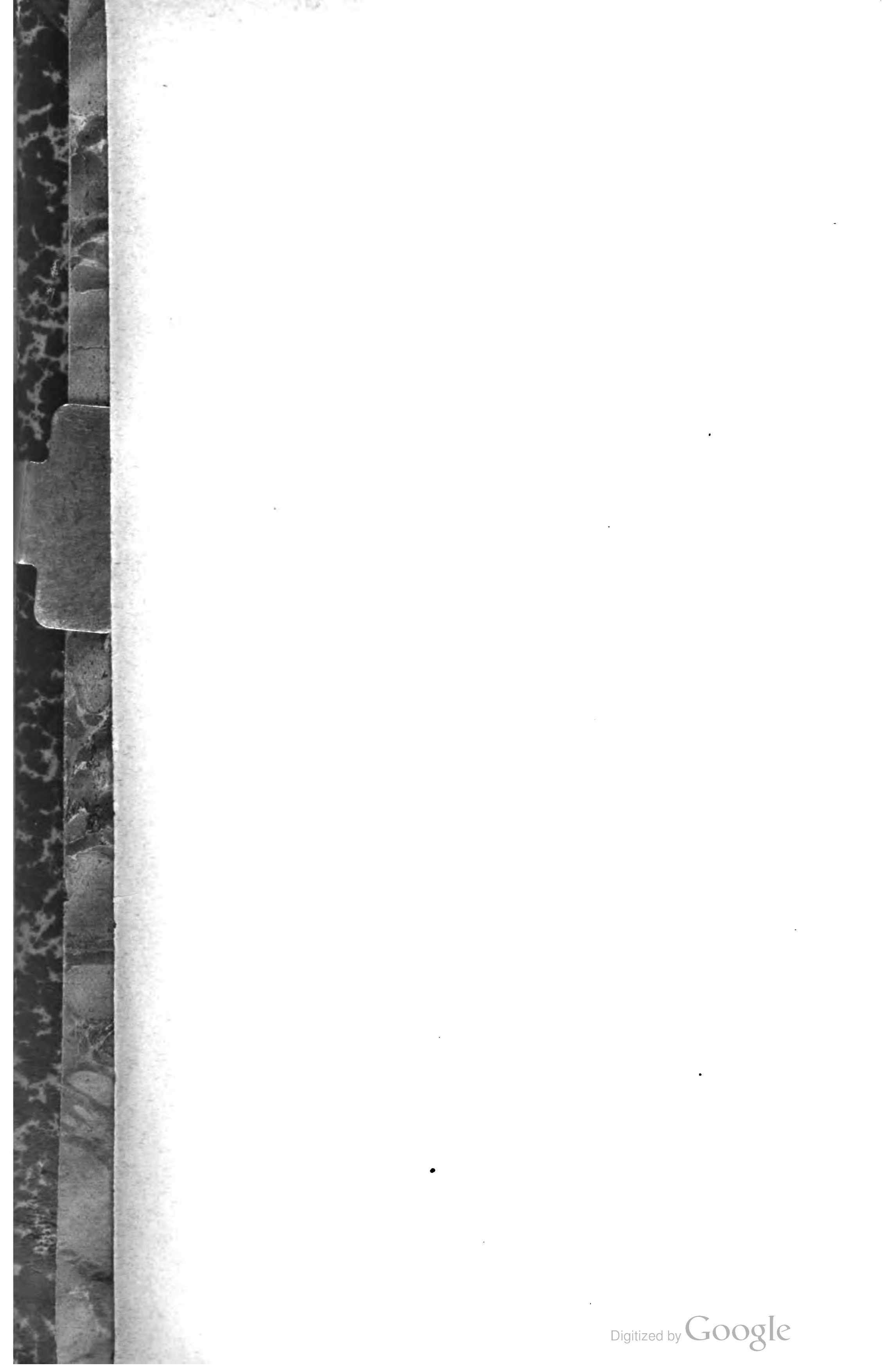
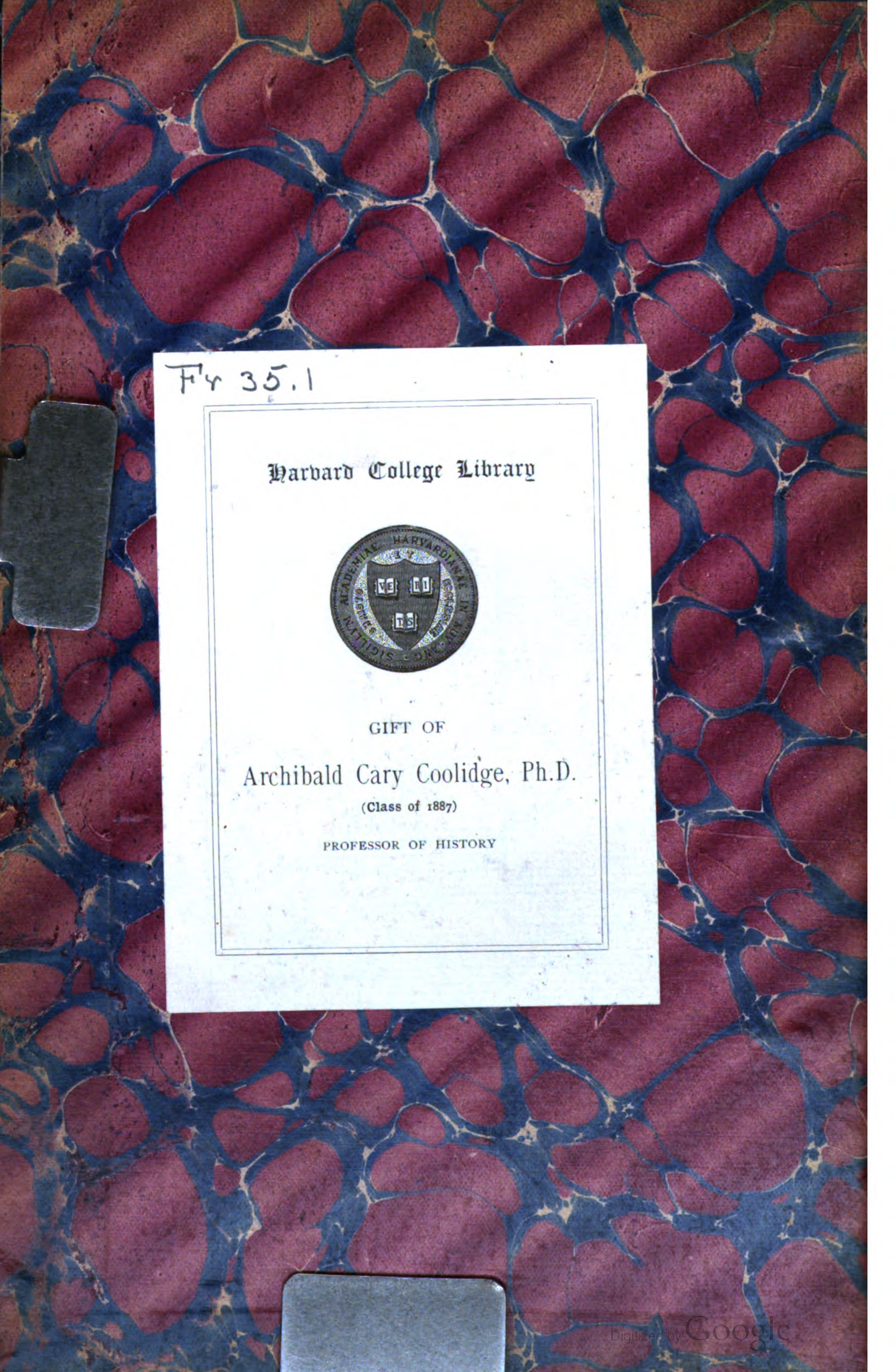




SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.


ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
VE RI TAS
SIGILLVM


Digitized by Google

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

TOME XII.

RENNES

IMPRIMERIE DE CH. CATEL ET C[ie]

rue Leperdit, 2 *bis*.

1878

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

(ANNÉE 1877)

Séance du 9 janvier 1877.

Présidence de M. de la Borderie.

Exhibitions : 1° Par *M. Ropartz*, des vitrifications, un fer de lance, une vertèbre calcinée de mammifère; ces objets ont été trouvés sous un tumulus, dans la prairie de la *Vieille-Cour*, près de Merdrignac (Côtes-du-Nord); — un chandelier en terre, trouvé près d'Iffendic, sur le bord du Meu, destiné à éclairer le gué de cette rivière.

2° Par *M. André*, une gravure donnée par *M. de Monthuchon*, représentant la plantation de la Croix de la Mission, à Rennes, le 14 février 1817, avec le dessin original de cette gravure.

3° Par *M. de la Borderie*, une *Coutume de Bretagne*, avec diverses annexes, impression gothique de 1540; — *Poésies Nouvelles*, etc., *du sieur C.....* (Cantenac), volume imprimé en 1662. — M. de la Borderie détache de ce volume une cu-

rieuse et satyrique description du *Vieux-Cours* de Rennes à cette époque.

4° Par *M. Danjou*, un cachet de *Mgr Bareau de Girac*, dernier évêque de Rennes avant la Révolution.

M. de la Borderie donne lecture d'une notice sur la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, en 1488. Cette notice prendra place dans les Mémoires de la Société.

Le Secrétaire, L. LAVALLÉE.

Séance du 12 février.

Présidence de M. de la Bigne Villeneuve, vice-président.

Exhibitions : 1° Par *M. André*, une gravure donnée au Musée de la ville par M. le comte de Saint-Luc, et représentant la statue équestre de Louis XIV, érigée en 1724 sur la place du Palais, à Rennes, et détruite par la Révolution.

2° Par *M. Reuzé*, autre exemplaire de la même gravure, mais d'un tirage différent. Cette dernière est datée de 1699, plus de vingt ans avant l'érection de la statue.

3° Par *M. Decombe*, un *méreau* de cuivre, constituant un reçu de rente.

4° Par *M. de la Bigne Villeneuve*, trois monnaies de billon espagnoles, de Ferdinand et Isabelle, trouvées dans la commune de Maxent. M. le Mintier de Saint-André en fait hommage à la Société Archéologique.

M. Decombe donne lecture d'un fragment de ses *Recherches sur l'histoire locale* : Description des fêtes offertes le 16 août 1769, par la ville de Rennes, à Mme la duchesse de Duras, femme du gouverneur, à l'occasion du rappel du Parlement.

Le Secrétaire, L. LAVALLÉE.

Séance du 18 mars.

Présidence de M. de la Borderie.

Exhibitions : 1° Par *M. Reuzé*, six petites statuettes en terre cuite, trouvées dans la démolition d'une maison à Campénéac; elles semblent appartenir au XVIe siècle.

2° Par *M. Decombe*, un jeton, pièce de mariage, du XIVe siècle.

3° Par *M. l'abbé Guillotin de Corson*, un jeton de Nuremberg, de la même époque, trouvé dans les démolitions de l'ancien manoir de Kercabon, en Sixt (Ille-et-Vilaine).

M. André signale un fragment de tuyau romain, en terre cuite, revêtu à l'intérieur d'un vernis plombifère, et trouvé dans les substructions d'une maison démolie, rue Saint-François. Ce fragment est semblable à un débris d'aqueduc trouvé précédemment dans la rue d'Échange.

M. Decombe fait remarquer que le lieu de la trouvaille signalée par M. André se trouve sur le bord d'une voie romaine (de Rennes à Lisieux) indiquée par M. Toulmouche, et sur laquelle fut construit le couvent des Cordeliers.

M. Robiou donne lecture d'une première partie de son travail intitulé : *Observations sur l'archéologie dite préhistorique.*

A l'occasion de cette lecture, *M. de la Borderie* annonce qu'il fera une communication au sujet de la brochure de *M. l'abbé Hamard* sur le gisement préhistorique du Mont-Dol.

Répondant à une observation de M. *Charil des Masures* sur la valeur historique d'une carte annexée à la brochure de M. l'abbé Hamard et attribuée au XIIIe siècle, M. de la Borderie exprime l'opinion que rien n'est moins établi que la date réelle de cette carte et son authenticité; il traitera, du reste, cette question dans la communication annoncée.

M. Valleray donne lecture d'une notice biographique sur l'abbé Boursoul, mort en odeur de sainteté, dans la chaire de l'église de Toussaints, le 4 avril 1774.

M. de la Bigne Villeneuve rappelle que lors de l'exhumation des sépultures de Saint-Yves, en 1860, la pierre tumulaire du vénérable prêtre fut trouvée parmi les autres.

M. Le Bouteiller communique des notes sur une voie romaine de Rennes à Jublains. Cette voie est désignée dans le Cartulaire de Saint-Georges comme allant de Rennes à Vitré.

M. Le Bouteiller, contestant la justesse de cette désignation, *M. de la Borderie* produit quelques observations pour établir l'ancienneté de l'origine de Vitré, dont le château remonte à 1050. — M. de la Borderie fait remarquer que, suivant une opinion assez accréditée, il n'aurait existé, au moyen âge, aucun autre moyen de communication que les anciennes voies romaines. Il considère cette affirmation comme très-hasardée, surtout si on l'étend à l'époque de la féodalité postérieure au x[e] siècle.

A une demande de *M. André*, M. de la Borderie répond que dans les fouilles considérables exécutées à Vitré dans ces dernières années, pour la construction du chemin de fer et pour d'autres travaux, il n'a été trouvé aucune antiquité romaine.

Le Secrétaire, L. Lavallée.

Séance du 10 avril.

Présidence de M. de la Borderie.

Exhibitions : 1° Par *M. l'abbé Guillotin de Corson*, un jeton de *François de Laval*, évêque de Dol de 1528 à 1556, trouvé dans la démolition du presbytère de Châteaubourg.

2° Par *M. Pinczon du Sel*, au nom de *M. Danjou*, des





fragments de ciment et de briques, provenant d'un monument funéraire gallo-romain récemment découvert dans la commune de Vendel. — M. Pinczon du Sel communique, à l'appui de cette exhibition, la note suivante de M. Danjou :

« Dernièrement, en défonçant profondément un champ (le champ *du Châtelet*) dépendant de la ferme du *Bas-Chemin*, à 500 mètres S.-E. du bourg de Vendel et bordant l'ancienne voie romaine dite le *chemin Chasles*, le soc de la charrue a rencontré la crête de murailles dirigées en divers sens. Cette découverte ayant piqué la curiosité des laboureurs et éveillé en eux l'espoir de trouver là quelque trésor enfoui, ils ont dégagé les terres jusqu'à un mètre de profondeur, et ont mis à découvert la base d'un petit édifice de forme carrée, ayant environ 2 mètres 20 de côté à l'intérieur, et dont les murs, de 90 centimètres d'épaisseur, sont construits en granit et en grandes briques à rebords, longues d'environ 30 centimètres, et reliées avec un ciment indestructible, rempli de fragments de bois (des racines sans doute); aux quatre angles, des contreforts saillants de 30 à 40 centimètres sur toutes les faces. Les murs sont aspectés suivant les quatre points cardinaux de l'horizon.

« Ce caveau funéraire renfermait plusieurs squelettes humains sans cercueils, et deux petites médailles romaines en bronze, du Bas-Empire, mais malheureusement indéterminables, les légendes étant complètement frustes. Celle en moyen bronze que j'ai l'honneur de vous faire voir, m'a été donnée par le propriétaire du champ, qui est évidemment un champ funéraire, la charrue ayant plusieurs fois heurté, en divers endroits, d'autres substructions qu'il se propose, m'a-t-il dit, de fouiller comme celle-ci, espérant être plus heureux en valeurs numéraires.

« En attendant, nous l'avons fortement engagé, avec l'aide du maire et du recteur de Vendel, à conserver ce petit et

curieux monument; il a promis de le faire... jusqu'à nouvel ordre.

« L'autre médaille, petit bronze, que possède le recteur de Vendel, est encore plus fruste que celle-ci. »

3° Par *M. Harscouët*, une gravure : Élévation du décor du théâtre du collége des Jésuites, à Rennes.

M. Robiou donne lecture de la suite de son travail sur l'*Archéologie dite préhistorique.*

M. de la Borderie, présentant quelques observations au sujet de la publication récente de *M. l'abbé Hamard*, sur le gisement préhistorique du Mont-Dol, examine la valeur historique qu'il convient d'attribuer à la *Carte du Cotentin*, donnée par l'auteur comme ayant été dressée au XIIIe siècle.

Une note communiquée par *M. de Monthuchon*, et émanant de M. Deschamps de Wadeville, contient au sujet de cette carte des explications dues à son bisaïeul, M. Deschamps de Wadeville, ingénieur géographe pour le Roy en 1726. Il semble en résulter que la carte communiquée en 1865 à M. Quenot, et reproduite par M. l'abbé Hamard, ne serait qu'une *copie raisonnée* de la carte primitive, et que par conséquent les indications qu'elle contient ne sauraient avoir une grande valeur comme certitude historique.

M. de Monthuchon veut bien déposer aux archives de la Société la lettre de M. de Wadeville.

M. de la Borderie admet comme certaine l'existence, à une époque reculée, d'une forêt sur l'espace occupé aujourd'hui par la mer autour du Mont Saint-Michel; mais il ne croit pas que l'on puisse lui indiquer une date plus récente que le Ve ou le VIe siècle.

M. Charil des Masures dépose également pour les archives une note, avec plan à l'appui, sur la voie romaine que l'on prétend avoir traversé la baie du Mont Saint-Michel. Il déter-

mine le parcours de cette voie sur le territoire des communes de Plerguer, Baguer-Morvan, Dol et Baguer-Pican.

M. de la Borderie communique un compte de dépenses fait en 1360 à Châtillon-en-Vendelais, par Guy VIII de Laval. Il fait remarquer l'emploi fait, dans ce compte, de *Leons* (ou lions) et de *Philippes*, non comme monnaie d'or, mais comme expressions monétaires et avec une valeur très-peu élevée.

Le Secrétaire, L. Lavallée.

Séance du 8 mai.

Présidence de M. de la Borderie.

M. le Président soumet à la Société la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu d'entreprendre une publication des archives municipales de Rennes. L'approbation de M. le Maire de Rennes est déjà acquise à ce projet; une Commission, dans laquelle entreraient l'élément municipal et l'élément archéologique, serait instituée pour le réaliser. — Cette proposition est admise à l'unanimité.

Exhibitions : 1° Par *M. Robiou*, divers objets trouvés à Rennes, dans les substructions d'une maison à l'angle des rues de Rohan et de Beaumanoir; ce sont : une brique vernissée, une cuillère en laiton, un jeton de cuivre, une clé, un fragment de ciseaux à ressort. Tous ces objets paraissent appartenir aux XVIIe et XVIIIe siècles.

2° Par *M. de Cheffontaines*, un anneau et un galet en forme d'œuf, trouvés dans un tombeau actuellement détruit, près de Châteaugontier. M. de Cheffontaines fait connaître que l'on a trouvé dans le même lieu plusieurs pieux, dont un long de 3 mètres, taillés en crémaillère.

3° Par *M. de la Bigne Villeneuve*, une tasse faisant partie d'une collection d'objets de porcelaine et de verrerie, du

XVIIIe siècle, découverte à quelques mètres du château de *Chef-du-Bois*, commune de La Roche-Derrien (Finistère). Ces objets sont ornés d'un écusson : *de gueules au lion rampant d'argent*, *une fasce d'argent à* 3 *molettes d'or brochant sur le tout;* blason très-incorrect, comme on le voit.

4° Par *M. Danjou*, un moule à hosties, de la fin du XVe siècle, provenant de Quimper.

M. Robiou lit la suite de son travail sur l'*Archéologie dite préhistorique*.

M. de la Borderie signalant, dans la *Revue des Sociétés savantes*, une appréciation élogieuse d'une communication de *M. Quesnet*, sur l'*Artillerie*, communique en même temps, comme spécimen des documents précieux que contiennent les archives municipales de Rennes, un compte des miseurs, de 1419-1420, relatif à la fabrication des canons de bois. Il fait remarquer que des canons de cette sorte furent employés au siége de Bécherel, en 1366.

Le Secrétaire, L. LAVALLÉE.

Séance du 12 juin.

Présidence de M. de la Bigne Villeneuve, vice-président.

Exhibitions : 1° Par *Charil Villanfray*, un petit médaillon, en or émaillé, formant reliquaire ; — un chandelier de cuivre. Ces deux objets paraissent être de la fin du XVIIe siècle.

2° Par *M. du Portal*, deux portraits : 1° une gouache, portrait de femme, tête nimbée, portant la date de 1655 ; 2° un portrait d'homme, miniature sur écaille, d'un prince de la Maison royale de France, de la fin du XVIIe siècle ; on pense que ce pourrait être Gaston d'Orléans.

3° Par *M. Decombe*, trois haches polies, en diorite ; une hache polie, en silex gris.

Ces quatre instruments proviennent des environs de Dinan.

Un ciseau en silex noir poli, provenant de l'île *Vaï-hou* ou *île de Pâques* (groupe des Sporades australes, Polynésie).

Une molette (?) en grès rouge poli, trouvée dans le voisinage d'un dolmen, à Augan (Morbihan).

Une hache en bronze, trouvée à Calorguen (Côtes-du-Nord). (Une hache semblable et de même provenance figure au Musée archéologique de Rennes, sous le n° 262).

Un fragment de mosaïque, provenant des Thermes de Constantin, à Rome.

Une gravure du XVII[e] siècle, représentant un navire, avec l'indication de tous ses agrès.

Un billet de logement militaire, daté de Rennes, 28 janvier 1676, et revêtu du cachet en cire rouge du duc de Chaulnes.

Frontispice gravé d'un missel imprimé à Saint-Malo en 1616.

5° Par *M. Cocar*, trois sceaux qu'il accompagne de la note explicative suivante :

« I. — Ce sceau est celui de l'abbaye de *Rillé*, à Fougères. La légende est : *Sigillum conventus Rillei*, 1625. Cette abbaye était sous la règle de saint Augustin jusqu'en 1628 ; à cette époque eut lieu une réforme, et la nouvelle congrégation fut érigée canoniquement en 1634 sous le nom de sainte Geneviève *(Genovefains)*. L'abbaye était, d'après D. Morice (t. III, col. 606-607), sous le vocable de saint Pierre. Aussi, malgré la clarté de la légende, je ne puis comprendre le Χριστο-φορος que représente le sceau. On voit, en effet, un évêque ou abbé mitré, crosse en dedans, qui porte à la ceinture une croix de Malte et sur les bras un Enfant Jésus ou un saint, qui lui-même porte sur la poitrine un crucifix. L'abbé ne serait-il pas lui-même un nommé Christophe qui, pour symboliser son nom, se serait fait représenter tenant

sur le bras son patron? Je ne connais pas assez l'histoire locale ni celle de l'abbaye, dont les archives ont été détruites à la Révolution.

« II. — Le sceau n° 2 est celui de la communauté de ville de Dijon.

« III. — Le sceau n° 3 appartient vraisemblablement au XVIe siècle; il m'a été impossible de le déchiffrer. »

6° Par *M. l'abbé Gautier*, un encensoir en cuivre ouvragé, du XVe ou du XVIe siècle, trouvé aux environs de Fougères et appartenant à M. le curé de Toussaints de Rennes.

7° Par *M. Reuzé*, une statuette de la Sainte Vierge, au manteau semé d'hermines, en faïence, datée de 1659; est-ce une faïence de Rennes? la question est douteuse.

8° Par *M. André*, un grand bronze d'*Auguste*, acquis de la collection Toulmouche pour le Musée de Rennes.

9° Par *M. l'abbé Guillotin de Corson*, trois monnaies, dont une du XIIe siècle, spécimen d'un trésor composé de trois cents monnaies, trouvées dans un champ, au village de la *Josselinais*, près Bain.

M. de la Bigne Villeneuve donne lecture de la note suivante :

« Au commencement du mois de mai de cette année (1877), des ouvriers, employés par la municipalité, réparaient un égout ou conduit d'eaux au bas de la place de la Mairie.

« En creusant le sol pour leur travail, ces ouvriers ont exhumé et mis au jour plusieurs fragments de granit portant des traces de moulures et de sculpture. Il y avait là évidemment des débris ayant appartenu à un édifice du XVe siècle; des morceaux de montants ou meneaux, d'ogives, restes d'un portail ou d'une fenêtre faisant partie d'un monument civil ou religieux de l'ancien Rennes.

« C'est dans l'angle Sud-Ouest de la portion de la place dite de la *Comédie* ou du *Théâtre* que la trouvaille a été faite;

à l'angle d'intersection de la rue Coëtquen et de la chaussée pavée qui sépare le parvis du théâtre de la place de l'Hôtel-de-Ville proprement dite, ce que le plan de Forestier (1726) appelle « la rue Feydeau. »

« Il m'a semblé intéressant de faire quelques recherches sur l'origine à laquelle il serait vraisemblable de rattacher la trouvaille dont je viens de parler.

« Tout le monde sait que l'état actuel des lieux ne remonte pas plus haut que la date de la reconstruction des quartiers du centre de Rennes, détruits par l'incendie de décembre 1720.

« L'emplacement occupé aujourd'hui par les rues de Coëtquen et de Volvire, ainsi que l'espace où s'étendent les deux places de l'Hôtel-de-Ville et du Théâtre, étaient, avant l'incendie, couverts de constructions et de maisons qu'une seule rue traversait : c'était la rue *de la Fannerie*.

« Elle commençait au Midi à partir du carrefour ou carroil — selon le langage du temps — formé par l'intersection des rues d'Orléans au Sud, de la Basse-Baudrairie à l'Est, de la Haute-Baudrairie à l'Ouest; cette dernière coupait l'îlot occidental de la rue actuelle d'Orléans, dans la direction du n° 5, et, décrivant une légère courbe en dessous de la rue actuelle de Volvire, allait aboutir à l'emplacement de l'ancienne porte Baudraëre et à l'entrée de la rue de la Laiterie, vers l'angle Sud-Est de la rue de Beaumanoir, au haut de notre rue actuelle de Rohan.

« Revenons à la rue de la Fannerie : sa direction suivait une ligne oblique, traversant le terrain des places ci-dessus indiquées, en décrivant une courbe qui atteignait le point qu'occupent aujourd'hui les hôtels formant l'angle (S.-O.) de la place du Palais et de la rue de Bourbon, côté occidental.

« A peu près au milieu de cette ligne courbe de la rue de la Fannerie, au-devant de la dixième maison, en descendant

vers Midi, du côté du Couchant, était un puits public dans un petit placis angulaire.

« A cet angle même touchait le chevet d'une chapelle dépendant de l'hôtel des gouverneurs de Bretagne, plus connu sous le nom d'hôtel de Brissac (rappelant le souvenir du maréchal de Brissac, très-populaire à Rennes, qui l'avait habité au commencement du XVIIe siècle). Cet hôtel de Brissac avait été construit à la fin du XVIe siècle (vers 1584) par le sire de Montbarrot (Pierre *Marec)*, capitaine-gouverneur de Rennes, époux de dame Béatrix d'Acigné, — puis vendu ou cédé par ledit sieur de Montbarrot à la Communauté ou Conseil de Ville, qui en fit quelque temps le lieu de ses réunions. Mais il ne tarda pas à être affecté spécialement au logement des capitaines-gouverneurs de Rennes, puis, plus tard, des commandants royaux de la province.

« Toujours est-il qu'il resta la propriété du Corps des Bourgeois ou de la *Communauté*, comme le constate la Réformation du Domaine de Rennes, commencée en 1646 et terminée en 1670.

« Il était sous la mouvance du Roi : en 1720, après l'incendie, le Présidial de Rennes, dont l'auditoire situé au Champ-Jacquet, près des prisons appelées la *Feillée*, avait été dévoré par le feu, le Présidial vint tenir quelque temps ses séances dans les débris de l'hôtel Brissac, fort endommagé lui-même par l'incendie. Condamné à être démoli, par suite de l'exécution des nouveaux plans de reconstruction de la ville, il disparut enfin entre 1724 et 1728.

« Il avait d'abord été projeté d'édifier un hôtel neuf pour loger le commandant ou gouverneur de la province, soit au Midi de la place actuelle de la Mairie, soit dans l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le théâtre. C'était la première idée de l'ingénieur Robelin, qui plaçait l'Hôtel-de-Ville en face, au Nord de la place actuelle. Ses plans furent modifiés

par Gabriel, contrôleur général des bâtiments du Roi, qui finit par adopter le plan de l'Hôtel-de-Ville tel qu'il a été exécuté et qu'il existe aujourd'hui.

« Le projet d'élever en face un hôtel du gouvernement fut abandonné. Quoi qu'il en soit, des déblais accumulés produits par la démolition des nombreuses maisons qu'il fallait enlever pour rendre disponible le terrain de la place Royale, — comme on l'appela alors, — de ces déblais on forma le sol ou l'aire d'une place séparée de la place de l'Hôtel-de-Ville par la rue Feydeau. Cette place se trouva, par suite des travaux, atteindre un niveau bien supérieur aux rues et à la place limitrophes. On l'entoura de murs d'enclos et de soutènement. On pratiqua donc des escaliers pour y donner accès et on la planta de tilleuls. Nous l'avons vue existant jusqu'en 1830; elle servait de promenade habituelle aux bonnes d'enfants et aux vieillards, qui venaient journellement en occuper les bancs de pierre entre les rangées de tilleuls. La construction du théâtre la fit disparaître, en 1831-32.

« Dans le sol exhaussé de cette *place aux Arbres* — c'était le nom qu'on lui donnait — furent enfouis les débris de plusieurs maisons voisines, victimes de l'incendie; entre autres, les matériaux provenant de la démolition de l'ancien hôtel de Brissac se trouvèrent jetés pêle-mêle par la pioche des manœuvres employés au déblaiement; ils formèrent, avec bien d'autres, le sous-sol de la nouvelle place.

« Les débris en granit exhumés par les récents travaux de réparation des égouts me semblent provenir de la démolition de l'hôtel de Brissac ou de la chapelle qui en dépendait. L'emplacement de ces édifices était, en effet, tout voisin du lieu où ont été découverts les fragments de pierre sculptés.

« Situé entre la rue de la Fannerie, à l'Ouest, et la rue du Puits-du-Mesnil, ou *ancienne Bourcerie*, au Nord-Est,

l'hôtel de Brissac s'élevait, en effet, à peu près au centre de la place actuelle de l'Hôtel-de-Ville, presque vis-à-vis la niche centrale de la tour de l'Horloge et en avant de la rotonde du théâtre. »

M. l'abbé Guillotin de Corson rend compte de la visite qu'il a faite à la chapelle de Langon et des entretiens qu'il a eus avec M. le recteur de la paroisse pour la conservation de ce monument. La Société s'occupe des mesures à prendre pour assurer cette conservation.

M. l'abbé Guillotin de Corson signale ensuite des traces de constructions gallo-romaines observées par lui au village de *Balac*, à une demi-lieue de Langon. Sur un monticule encombré de broussailles, il a trouvé des briques romaines, des morceaux d'un ciment identique à celui de la chapelle de Langon, et enfin un mur gallo-romain s'élevant à 50 centimètres au-dessus du sol, du même appareil que la chapelle. Cet endroit se nomme *la Bosse du Châtel;* il y en a trois de ce nom aux environs de Redon.

La Société, en remerciant M. l'abbé Guillotin de Corson de cette communication, l'engage à continuer ses recherches. Des fouilles pourraient être pratiquées sous la direction de M. le recteur de Langon.

Le Secrétaire, L. Lavallée.

Séance du 10 juillet.

Présidence de M. de la Bigne Villeneuve, vice-président.

M. l'abbé Brune donne lecture d'une lettre par laquelle M. Alexandre Chevremont, ancien préfet, lui rend compte d'une découverte qu'il vient de faire à Saint-Servan. M. Chevremont, qui rassemble en ce moment des matériaux pour une *Histoire de la ville d'Aleth*, a trouvé dans un terrain tou-

chant à la chapelle de Saint-Pierre-de-la-Cité des substructions qu'il croit être celles de l'ancienne cathédrale d'Aleth.

M. l'abbé Brune rappelle qu'il y a une trentaine d'années, il signalait dans le *Bulletin de l'Association Bretonne* les traces d'une chapelle qui aurait pu être construite sur les substructions découvertes par M. Chevremont. M. l'abbé Brune pense qu'il y aurait utilité à continuer les recherches commencées, et promet de s'en occuper vers le mois d'août prochain. Une subvention est votée pour être mise à la disposition de M. l'abbé Brune.

Exhibitions : 1° Par *M. André*, un *aureus* de Marc-Aurèle, d'une très-belle conservation, trouvé par les jardiniers de l'Hôtel-Dieu dans les terrains de cet établissement, et qui lui a été remis par *M. Lavallée*. M. André en a fait l'acquisition pour le Musée de la ville.

2° Par *M. Reuzé*, une statuette de la Sainte Vierge, en faïence, trouvée à Saint-Malo, dans une communauté, et appartenant à M. Caillère. M. Jacquemard et M. Champfleury ont vu cette faïence; le premier l'attribue à Nevers, le second à Rouen. — *M. André* estime que ce ne peut être du Rouen; l'émail est défectueux. — *M. Reuzé* l'attribuerait volontiers à la fabrique de Rennes, à raison du violet manganèse qui s'y trouve. — *M. André* fait observer que le violet manganèse n'est pas un attribut exclusif à la fabrique de Rennes.

3° Par *M. l'abbé Gautier*, de la part de M. le curé de Toussaints, une boite en plomb, trouvée dans l'ancien maître-autel de l'église paroissiale, et contenant une authentique de la consécration de la chapelle des Jésuites (aujourd'hui église paroissiale), en 1651. Cette authentique porte la signature de Mgr de la Motte Houdancourt, alors évêque de Rennes. — Un *satisfecit*, sur parchemin, du collége des Jésuites.

4° Par *M. Plihon*, un bréviaire romain, provenant du Séminaire de Rennes, et ayant appartenu à Mgr Bareau de

Girac. Imprimé à Anvers, 1752; reliure en maroquin vert, incrustée d'or sur les plats.

5° Par *M. du Portal*, un petit triptyque russe, en cuivre émaillé.

6° Par *M. Danjou*, un acte de naturalisation délivré par le Roi, en 1707, à *Jacques de Bigaglia*, gentilhomme vénitien, maître verrier à Fougères.

M. Robiou donne lecture de la suite de son travail sur l'*Archéologie prétendue préhistorique*.

Le Secrétaire, L. LAVALLÉE.

Séance du 14 août.

Présidence de M. de la Borderie.

Exhibitions : 1° Par *M. Sacher de Launay*, collier en cristal de roche d'un mandarin chinois.

2° Par *M. André*, épreuve positive, d'après estampage, d'une dalle funéraire d'une bourgeoise de Beauvais, morte vers 1300 ou 1350; cette épreuve est donnée au Musée de Rennes par M. Alfred Ramé, qui l'a exécutée.

3° Par *M. Reuzé*, quelques monnaies romaines du Bas-Empire.

4° Par *M. Charil des Masures*, fragment d'un acte de 1635, mentionnant le titre de donation du duché de Molina à Bertrand Duguesclin.

5° Par *M. Harscouët*, un petit dyptique russe en cuivre et un autre objet de dévotion également russe; — un couteau catalan portant une inscription; — deux étriers en fer présumés prussiens.

M. Lavallée, au nom de *M. l'abbé Hamard*, donne lecture d'une note de ce dernier sur un bois de *renne* et une tête de

bos primigenius existant au Musée de Saint-Malo et qui auraient été trouvés dans les marais de Dol.

M. André fait observer que cette origine ne repose que sur une tradition à laquelle il ne faudrait pas s'en rapporter aveuglément. Il lui semble difficile d'admettre que le *renne* et le *bos primigenius* aient vécu en liberté dans nos contrées à une époque relativement moderne.

La communication de M. l'abbé Hamard fournit à *M. de la Borderie* l'occasion de revenir sur cette question qu'il a déjà traitée précédemment : la forêt de Scissy (d'où proviendraient les restes d'animaux dont il s'agit) a-t-elle existé jusqu'à l'ère chrétienne? — M. de la Borderie ne le croit pas; quant à la date de 708 assignée par quelques chroniqueurs à la disparition de cette forêt sous l'envahissement des eaux de la mer, il la considère comme tout à fait inadmissible. Rien de moins établi que l'existence d'une voie romaine qui aurait traversé la baie du Mont Saint-Michel. Il faut se tenir en garde contre les opinions hasardées qui n'ont pour base que des traditions au moins incertaines.

M. Sacher de Launay fait remarquer que le bois de cerf existant au Musée de Saint-Malo porte des traces indiquant qu'il a été trouvé dans la tourbe, ce qui lui assignerait une origine antérieure même à la forêt de Scissy.

M. de la Borderie communique, d'après un recueil contemporain, quelques extraits des sermons de saint Vincent-Ferrier, datés de 1419. Il constate l'affluence extraordinaire qui se pressait à ces sermons, et attribue en partie la grande popularité du prédicateur aux anecdotes, aux paraboles, aux similitudes dont il semait abondamment son texte. M. de la Borderie donne comme exemple une similitude de saint Vincent-Ferrier, qui n'est autre chose que le sujet de la fable de La Fontaine : *L'Homme entre deux âges et ses deux Maîtresses.*

M. André se demande en quelle langue s'exprimait saint Vincent-Ferrier, qui, né en Espagne, a évangélisé une foule de pays de langues différentes : l'Italie, l'Allemagne, la France, la Bretagne, etc. Dans l'enquête pour la béatification de ce saint, il est dit qu'en Bretagne il parlait espagnol; comment les populations comprenaient-elles un langage qui n'était pas le leur? Il y aurait des recherches intéressantes à faire à cet égard.

M. de la Bigne Villeneuve signale la disparition d'anciens édifices qui se produit en ce moment à Rennes, par suite de concessions faites par la municipalité sur certains points de la voie publique.

L'hôtel *de Caradeuc*, vieil hôtel du XVIIe siècle, juste en face de l'emplacement où était l'entrée de l'église Saint-Georges. L'hôtel de Caradeuc actuel était autrefois l'hôtel *Marbœuf;*

Un ancien four banal, vis-à-vis de la porte de la caserne Saint-Georges;

Dans la porte Saint-Michel, une voûte d'entrée de la ville;

En face de l'hôtel de *la Rivière*, rue Rallier, l'escalier de la *Feillée* de Rennes, qui renfermait les prisons et l'auditoire de la Cour.

M. de la Bigne Villeneuve donne à cette occasion quelques détails sur ces édifices, qui constituaient, au XVe siècle, les prisons, l'auditoire, etc., de la juridiction de Rennes.

Un membre demande quelle était la signification de ce nom de Feillée. — M. de la Bigne Villeneuve ne saurait la déterminer, à moins qu'on ne veuille y voir une concordance avec le nom de *feillards*, chevaliers de la *feillée*, que l'on donnait aux voleurs et aux brigands.

Le Secrétaire, L. LAVALLÉE.

Séance du 13 novembre.

Présidence de M. de la Borderie.

Exhibitions : 1° Par *M. André*, une nombreuse collection d'objets provenant de la nécropole de *Caranda* (commune de Cierges, département de l'Aisne), et offerte au Musée de la ville de Rennes par l'inventeur, M. Frédéric Moreau père. On y remarque entre autres l'armure complète d'un soldat mérovingien.

M. André met en outre sous les yeux de la Société diverses médailles relatives à l'histoire de Bretagne. Ce sont des médailles appartenant à d'autres villes de la province, et dont M. le Maire de Rennes a obtenu de ses collègues l'autorisation de prendre l'empreinte.

M. Decombe fait remarquer une erreur dans une de ces médailles.

M. André exhibe enfin diverses pièces d'or de Philippe de Valois *(écus d'or Parisis*, *double Royal*, *Lion*, etc). Ces pièces ont été trouvées récemment par un cultivateur (le lieu n'est point indiqué).

M. André fait remarquer que l'inventaire du duc Jean, donné par D. Morice, mentionne des pièces d'or de Philippe de Valois à peu près les mêmes que celles de la trouvaille récente, plus des *couronnes* qui ne se trouvent pas dans celle-ci.

2° Par *M. Lavallée*, un congé militaire daté du 26 janvier 1751, portant la signature du maréchal-des-camps *de Voyer d'Argenson.*

3° Par *M. Danjou*, matrice et empreinte du sceau des Dominicains de Vitré. M. Danjou offre l'empreinte à la Société. — Grand médaillon en bronze d'Anne de Bretagne et

Louis XII, avec une variante dans le champ de la médaille.

4° Par *M. Plihon*, un aveu du château et seigneurie de La Chapelle-aux-Filz-Méen, en date du 7 mai 1562. Cette seigneurie, dit M. Plihon, était une haute justice embrassant la paroisse susdite, succursale de Meillac. Elle était une partie du *Regaire* de Dol, aux enclaves de la seigneurie de Combourg, et, par suite, sous la mouvance de l'évêque de Dol.

M. de la Borderie appelle l'attention de la Société sur l'association des *Bibliophiles bretons et de l'histoire de France*, établie à Nantes. Une des premières publications de cette Société est celle des *OEuvres françaises d'Olivier Maillard*, avec notes et notices, par M. de la Borderie. Elle publiera prochainement un travail de notre confrère, *M. Frédéric Jouon*, sur une chanson de geste : *La conquête de la Bretagne par le Roi de France* (Charlemagne) *sur le Roi sarrasin Aquin*. — M. de la Borderie rapporte que certaines traditions donnent pour emplacement du château de ce roi Aquin, celui qu'occupe actuellement la *tour Solidor*, à Saint-Servan. Il est certain que cette tour, dont la construction date du XIV[e] siècle, repose sur des assises inférieures plus anciennes.

Le Secrétaire, L. LAVALLÉE.

Séance du 11 décembre.

Présidence de M. de la Borderie.

Exhibitions : 1° Par *M. Du Breil Le Breton*, une pierre de fronde trouvée à Pacé, et quelques haches en pierre trouvées sur divers points du département, une entre autres au pied d'un menhir, dans la commune de Cuguen. M. Du Breil Le Breton appelle l'attention sur les dimensions très-diverses de ces instruments, et en tire la conséquence qu'ils ne pouvaient servir à un même usage.

2° Par *M. Paillard*, quelques monnaies romaines trouvées à Saint-Malo-de-Phily.

4° Par *M. de la Bigne Villeneuve*, un jeton ou *jettoir* de 1643, trouvé à Piré.

4° Par *M. de la Borderie*, un autre jeton portant la date de 1658, trouvé à Vitré.

5° Par *M. André*, bracelets en bronze, de la forme des bracelets gaulois, rapportés par M. le docteur Bohéas du Sénégal, où ces bracelets sont assez communs. M. André rapporte une opinion d'après laquelle ces bracelets auraient été fabriqués à Nantes et envoyés au Sénégal pour servir à la traite des nègres.

M. André exibe en outre une collection d'instruments et armes de pierre éclatée, provenant des sépultures de *Caranda*, et envoyés au Musée de Rennes par M. Frédéric Moreau, avec une lettre dont M. André donne lecture.

L'honorable membre appelle l'attention de la Société sur les conséquences archéologiques que l'on peut induire de la comparaison des objets de pierre éclatée provenant de la station de *Caranda*, avec ceux que l'on a trouvés dans la station de Pleudihen (Côtes-du-Nord), découverts par M. le conseiller Fornier, et ceux que fournit la station de Thorigné-en-Charnie, mis en lumière par M. l'abbé Maillard. D'après le degré de perfection du travail, ces objets marqueraient trois périodes distinctes de fabrication : la plus ancienne se rapporterait à la station de Pleudihen, la seconde à celle de *Caranda*, et la plus récente à celle de Thorigné. Celle-ci serait comme une époque de transition entre l'âge de la pierre éclatée et l'âge de la pierre polie. (Il s'y trouve d'ailleurs des spécimens de pierre polie.) M. André fait remarquer que dans les sépultures successives de la nécropole de *Caranda*, qui s'avancent jusque dans le XVe siècle, les échantillons de pierre éclatée se retrouvent partout, et notamment dans les sépul-

tures mérovingiennes. Un archéologue arguait de ce fait pour contester l'âge de la pierre éclatée. M. André repousse cette conséquence. La présence de ces échantillons de pierre éclatée dans des sépultures relativement récentes lui semble pouvoir s'expliquer par quelque coutume superstitieuse remontant, par la tradition, à des époques beaucoup plus anciennes.

M. Robiou donne lecture d'un appendice à son travail sur l'*Archéologie dite préhistorique*. Il recherche dans cette nouvelle étude à quelle race appartenaient les hommes des dolmens.

M. de la Borderie communique des notes et documents relatifs au mariage de Noël du Fail, l'auteur des *Contes d'Eutrapel*, fait jusqu'à présent complètement inconnu.

Le Secrétaire, L. Lavallée.

STATISTIQUE

HISTORIQUE ET MONUMENTALE

DU

CANTON DE REDON

(ARRONDISSEMENT DE REDON, ILLE-ET-VILAINE).

Le canton de Redon renferme sept communes, composant six paroisses, savoir :

1° Commune et paroisse de Redon ;
2° Commune et paroisse de Bains ;
3° Commune et paroisse de Sainte-Marie ;
4° Commune de Brain, } paroisse de Brain ;
5° Commune de La Chapelle-Saint-Melaine, } paroisse de Brain ;
6° Commune et paroisse de Langon ;
7° Commune et paroisse de Renac.

PREMIÈRE PARTIE

TEMPS PRIMITIFS

—

Le canton de Redon est, comme celui de Pipriac, qui l'avoisine, très-riche en monuments mégalithiques ; voici la liste

des principaux, groupés par paroisses; on remarquera qu'il ne s'en trouve plus dans celle de Redon, ce qui s'explique par suite de la très-ancienne culture de ce territoire par les Bénédictins.

1° *Dans les paroisses de Bains et Sainte-Marie :*

Sur la butte et près du moulin de Via subsistent quatre pierres ayant fait partie d'un *cromlech;* les autres ont été brisées pour empierrer la route voisine; à 50 mètres de ce cromlech on aperçoit un *tumulus.*

On retrouve les débris d'un autre *cromlech* à côté du manoir de la Ferrière.

Dans le bois taillis de Clavigneul est un troisième *cromlech* caché sous la feuillée.

Sur la lande de Guerchmen (Gwerc'h, *vierge;* men, *pierre*) sont groupés plusieurs monuments mégalithiques : c'est d'abord un *tumulus* entouré de son *cromlech*, puis un *carneillou*, et enfin un *menhir*, appelé par les paysans la Roche-Aboyante, et qui, selon la tradition, n'est autre chose qu'un chien pétrifié par saint Convoyon, poursuivi par lui un jour qu'il traversait la lande.

Un autre *tumulus* apparaît, non loin de là, sur la lande de Boed'hors.

Le nom de *Pierre-Bise*, donné à une lande et à un moulin, en Sainte-Marie, indique aussi l'existence ancienne en ce lieu d'un *menhir* qui a disparu.

A côté du manoir de Trécouët, nous avons vu une *pierre à bassin* dans le bois de la Roche-Rian.

Sur les crêtes de Branguineul, on voyait naguères, dit M. Desmars, un beau *dolmen* détruit depuis peu.

2° *Dans la paroisse de Renac :*

Un *menhir* se dresse sur la lisière des bois du Brossay, du côté de la route de Rennes.

Sur les landes qui bordent cette même route, au Nord de

Renac, on voit aussi plusieurs débris de *menhirs* et d'*alignements*.

3° *Dans la paroisse de Langon :*

Ici les monuments mégalithiques sont tellement nombreux que nous sommes obligé de les grouper comme suit :

A. — Sur la lande de Langon, près du bourg :

Carneillou, dit les *demoiselles de Langon*, près l'ancienne chapelle de Saint-Michel, composé d'une trentaine de pierres de quartz blanc, dont les plus considérables ont 1 mètre 50 et 1 mètre 80 de hauteur, et 5 ou 6 mètres de circonférence; — à côté, petit *cromlech* formé de pierres peu élevées au-dessus du sol; — près du vieux moulin de Langon, *tumulus* avec deux pierres à sa base, dernier reste probable de son enceinte; ces pierres ont l'une 60 cent., l'autre 90 cent. de hauteur; au sommet du tumulus, une cavité indique soit une fouille, soit plutôt l'enlèvement d'un *menhir* central; — non loin de là, *menhir* isolé, haut de 60 cent.; — à l'Ouest du même moulin de Langon et sur le bord du vieux chemin de Renac, un *tumulus*, et, à côté, trois grosses pierres ayant environ chacune 3 mètres de circonférence et formant *demi-cercle;* — plus au Sud de la lande, un troisième *tumulus;* — au sommet méridional de la même lande, en allant vers le village de Musson, près de l'ancien chemin pavé dit *de la Guerche*, se trouve un très-beau *cromlech* de forme ovale, composé d'une quinzaine de pierres, et ayant 17 mètres de longueur intérieure sur 8 mètres de largeur. Ce monument a été fouillé, il y a une vingtaine d'années, par M. de la Hardrouyère, propriétaire du manoir voisin de la Gaudinaye, qui y a trouvé, dit-on, des armes antiques en bronze; — plus près encore du village de Musson, un *alignement* formé de six grosses pierres.

B. — Groupes de la lande de Langon, voisins de la chapelle du Chêne-Mort :

Cette partie de la lande de Langon est séparée de la précédente par la route de Pipriac à Beslé, et est elle-même coupée par la route de Langon à Renac. Près du croisement de ces routes, au Sud de celle de Langon à Renac, sont *trois tumulus* en pierre ardoisière (qui forme le sol de la lande), avec une pierre de quartz blanc à demi enfouie au centre de chacun d'eux; — encore au Sud de la route de Renac, *deux menhirs*, dont l'un a 1 mètre 50 d'élévation; — du même côté, mais plus à l'Ouest, un *tumulus* ou *galgal*, composé de pierres de quartz blanc tranchant vivement sur le sol schisteux où il repose; — près de la chapelle du Chêne-Mort, nom qui rappelle les anciens chênes sacrés des druides, au Nord de la route de Renac, sont trois pierres appelées les *Bellions blancs;* la plus grosse a 2 mètres 50 de hauteur et 7 mètres de circonférence; elle ressemble à un menhir renversé; mais l'on nous a assuré qu'au commencement de ce siècle elle était posée sur la plus petite pierre voisine et formait une *pierre branlante;* elle fut renversée par ordre d'un maire de Langon; — plus loin, toujours à l'Ouest, est encore, au Nord de la route de Renac, un beau *menhir* renversé, ayant 3 mètres 30 de longueur; — presque vis-à-vis, mais au Sud de la même route, on voit aussi *deux* autres *menhirs* moins considérables.

C. — Groupes du village de Fait :

Dans un champ, entre le village de Fait et celui du Pâtis-de-Fait, est une *roche-aux-fées* ruinée : deux pierres hautes de 2 mètres, accompagnées de plusieurs autres renversées, semblent former l'entrée de la chambre; la galerie proprement dîte se compose de pierres moins considérables; presque toutes les pierres de recouvrement sont tombées et des chênes ont grandi au milieu de ces ruines. — Aux environs du village de Fait, on trouve de nombreux blocs de granit isolés; mais comme ils sont employés pour la plupart à la clôture

des champs et qu'une ligne de rochers granitiques passe non loin de là, nous ne voudrions pas affirmer que toutes ces pierres aient été des monuments mégalithiques.

D. — Enfin la *Pierre-Bise*, déposée, dit-on, par Gargantua, près du village de la Mouchaye, au sommet d'une lande, est un *menhir*, qu'on a fait tomber, ayant eu 2 mètres 50 centimètres d'élévation.

4° *Dans la paroisse de Brain*, nous n'avons point rencontré de monuments mégalithiques dignes d'être signalés; on doit dire cependant qu'il s'y trouve quelques pierres faisant partie de ce vaste ensemble qui part de Langon, sur le bord de la Vilaine, et se continue vers l'Ouest, en passant au Nord de Brain et de Renac, gagnant ainsi Saint-Just et Sixt, et se terminant, dans ces paroisses, comme il a commencé à Langon, par une riche agglomération de monuments primitifs.

DEUXIÈME PARTIE

ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

—

I. — Anciennes voies.

Le canton de Redon est coupé par plusieurs anciens chemins pavés qui réunissent la plupart des caractères des voies gallo-romaines et qu'utilisa le moyen âge.

1° C'est d'abord le vieux chemin qui traverse les landes de Bains, notamment celle de la Bataille, et qui passe près de la chapelle Saint-Marcellin. De ce point la voie descend par le Plessix et l'Estival, en Bains, jusqu'à l'étang de Via, qu'elle traverse pour entrer dans la paroisse de Redon; puis

elle passe à Codilo et au Châtelet, et se dirige enfin vers Rieux par la chaussée de Quéfer. C'est ce chemin que suivait l'armée de Charles-le-Chauve quand Nominoë lui livra bataille; c'est sur cette route que les moines de Redon vinrent, vers 848, à la rencontre du corps de saint Marcellin que leur envoyait le Pape.

2° Le *chemin de la Roine*, appelé aussi *chemin de la duchesse Anne*, ou *chemin de la Guerche (Gwerc'h*, en breton, veut dire *Vierge)*, parcourt la paroisse de Langon, venant, semble-t-il, de Saint-Ganton, et aboutissant au port de Beslé. Il traverse les landes de la Couarde, passe aux manoirs de Roche et de la Chaussée, descend sur le bord de la Vilaine à la Bosse-du-Châtel, se poursuit au-dessous du village de la Lousaye et rejoint le chemin de halage de la Vilaine près de Beslé. On dit qu'il passait la rivière sur un pont qui a disparu, et qu'il se dirigeait ensuite vers Conquereuil et Blain. A l'approche du port de Beslé, en Langon, la voie est encore bien pavée et a une largeur de 5 mètres; c'était, dit-on, la route de Blain à Corseul[1].

3° Enfin, M. l'abbé Brune a signalé dans son *Répertoire archéologique d'Ille-et-Vilaine* « le passage en Brain d'une voie romaine, » dont nous ne savons pas autre chose.

II. — Monument gallo-romain de Langon.

La chapelle dédiée jadis à saint Vénier, maintenant à sainte Agathe, et située dans le bourg même de Langon, est, de l'aveu de tous les archéologues, un édifice gallo-romain. Ce monument se compose d'une absidiole voûtée, s'ouvrant par une arcade en briques, retombant sur des piédroits à assises formées alternativement de pierre et de brique; cette

1. M. Desmars : *Redon et ses environs*, 63.

petite abside, isolée dans l'origine, fait face à un rectangle de même largeur qu'elle, long de 5 mètres, et s'ouvrant de son côté. Cette disposition explique l'absence de toute fenêtre antique dans cet édifice, ajouré naturellement par l'interstice de 3 mètres qui sépare la nef rectangulaire de l'abside. Le rectangle n'offre de remarquable que sa construction en petit appareil romain, dont les assises sont séparées, à intervalles irréguliers, par des cordons de briques au nombre de cinq. Mais l'absidiole, profonde de 2 mètres, construite dans le même appareil et décorée des mêmes rangs de briques, présente sur sa voûte intérieure une très-curieuse fresque figurant Vénus sortant des eaux, accompagnée de l'Amour monté sur un dauphin, et environnée de poissons de toutes sortes. C'est la plus ancienne peinture païenne, demeurée à sa place primitive, que possède la France.

Qu'était cet édifice romain? Là est la difficulté. Généralement on le regardait jusqu'à présent comme un ancien temple de Vénus, mais M. Alfred Ramé, dans une étude très-intéressante sur ce monument[1], a fait observer fort judicieusement : 1° que l'édicule de Langon n'a point la forme ordinaire d'un temple païen; 2° qu'il est inconcevable que saint Melaine, convertissant tout ce pays qu'il habitait, ait laissé subsister ce temple dédié à une infâme divinité. Rapprochant, au contraire, le monument de Langon d'un tombeau païen décrit dans le testament d'un gallo-romain, découvert récemment à Bâle, M. Ramé explique parfaitement sa destination : la construction rectangulaire représente, dit-il, la « *cella memoriæ* » destinée à renfermer le corps du défunt; l'abside est l' « *exedra* » érigé en l'honneur des faux dieux; entre les deux, dans l'espace demeuré libre, pouvait se dresser l'autel du sacrifice, « *ara que ponatur ante id edificium.* » Enfin, les dimensions

1. Publiée dans la *Revue Archéologique* de 1866.

de l'enclos funèbre « *area*, *promarium* » nous sont données par celles du cimetière même de Langon, dans l'enceinte duquel subsistait naguère l'édifice. « Cette destination sépulcrale, conclut M. Ramé, n'a pas seulement l'avantage d'expliquer le plan du monument, qui ne peut convenir à un temple, elle explique encore sa conservation ; car au VIe siècle (époque où vivait saint Melaine) la protection de la loi civile demeurait attachée aux tombeaux, alors qu'elle était enlevée aux édifices consacrés au culte du paganisme[1]. »

III. — Stations gallo-romaines.

1° *Dans la paroisse de Redon :*

« De récentes découvertes archéologiques, écrivait M. Desmars, en 1869, ont prouvé que des habitations gallo-romaines s'élevaient au Nord de la ville actuelle de Redon, sur les coteaux de Notre-Dame et de Galerne, où chaque jour se rencontrent sur la bèche des briques à rebords, des fragments de poterie et des restes de constructions[2]. »

Le même auteur ajoute qu'on a signalé « une station romaine » près du vieux manoir de Lanruas[3].

Enfin, l'*Aveu de Scotti*, *en* 1580, mentionne sur le bord de la rivière d'Oult *la Bosse-du-Chastelet*. Ce nom et le voisinage de la voie romaine de Rieux, joints aux ruines antiques que nous allons retrouver dans deux localités de même nom, en Langon, font supposer que le Châtelet de Redon pourrait bien avoir une origine gallo-romaine.

2° *Dans la paroisse de Bains :*

Au pied de la colline du Mannétan, qu'occupe l'ancien

1. *Note sur le monument gallo-romain de Langon*, p. 8.
2. *Redon et ses environs*, 4.
3. *Ibidem*, 29.

manoir de la Roche-du-Theil, se trouvent des fours à cuire la brique, de l'époque gallo-romaine, fort bien conservés et exhumés, en 1858, par les soins des RR. PP. Eudistes, qui possèdent aujourd'hui la Roche. « Dans le champ voisin, rouge encore sous les tuiles romaines, nous avons recueilli, ajoute M. Desmars, une très-belle hache de pierre, et à quelque distance de là, vers le Nord, sous les châtaigneraies de l'Archaie, l'archéologue peut encore fouler des briques à crochets et des débris de poterie[1]. »

Nous ferons remarquer plus loin que la paroisse de Bains portait au IXe siècle le titre de *plebs condita*, ce qui, d'après certains archéologues, prouve que des établissements gallo-romains existaient sur son territoire; il n'est donc pas étonnant que nous en retrouvions encore quelques autres vestiges signalés comme il suit par M. Desmars : « Tout près de la Morinaie on trouve en assez grand nombre des briques à rebords et les restes d'un retranchement circulaire, coupé par le chemin de Tournebride et à demi détruit par les défrichements[2]. »

« Derrière le manoir des Chambots, dans le bois de Coëtmerais, on rencontre quelques traces de l'occupation romaine[3]. »

« Au Nord du bourg de Bains on retrouve dans les champs du Bleheu et près des importantes minières de Bréhon les traces de stations romaines[4]. »

Notons encore ici pour mémoire (car rien ne prouve leur origine gallo-romaine) « un fossé de retranchement dans les landes de la Groulaie, » et « des restes de fortifications en

1. *Redon et ses environs*, 25.
2. *Redon et ses environs*, 23.
3. *Ibidem*, 29.
4. *Ibidem*, 28.

terre près du manoir de la Ferrière[1]; » ces ouvrages peuvent fort bien n'être que du moyen âge.

3° *Dans la paroisse de Sainte-Marie :*

Au village du Brûlais se trouve *un camp* qui n'a, croyons-nous, été signalé par personne; c'est un promontoire nommé le *Tertre du Brûlais*, qui domine les marais de Painfault et le cours de la Vilaine; défendue naturellement par sa position élevée au-dessus des marais au Nord, à l'Est et au Midi, l'enceinte est protégée à l'Ouest par une tranchée demi-circulaire. On y a retrouvé beaucoup de bois carbonisé, et la tradition du pays veut que le nom de Brûlais ait été donné à ce lieu parce qu'on mit le feu aux palissades qui le garnissaient autrefois.

4° *Dans la paroisse de Renac :*

On retrouve encore beaucoup de briques romaines dans un champ voisin du presbytère, à peu de distance du bourg. Comme Bains, Renac était une *plebs condita.*

De semblables vestiges se voient également autour du village de la Chapelle-de-Gavrain; nous avons même remarqué des briques gallo-romaines employées, au moyen âge, dans la construction de la chapelle de ce village.

5° *Dans la paroisse de Brain :*

Cette paroisse se nommait primitivement Plaz et était, comme les précédentes, une *plebs condita.*

Dans un champ appelé le *Clos-de-Placet* ou le *Clos-Saint-Melaine*, devant les maisons de Placet faisant partie du village de la Blandinaye, on rencontre beaucoup de briques et même des fondations de murailles gallo-romaines. La tradition, unanime et fort ancienne dans la contrée, est que là s'élevait jadis le château de Plaz, c'est-à-dire la maison pater-

1. *Redon et ses environs*, 28. — *Répertoire archéologique d'Ille-et-Vilaine*, par M. l'abbé Brune.

nelle de saint Melaine, dont il fit un monastère au VI[e] siècle. La Vilaine baigne ce champ, qu'on appelle aussi parfois Coëtreuc.

Dans un autre champ situé près du nouveau bourg de la Chapelle-Saint-Melaine, nous avons également retrouvé une grande quantité de briques romaines. On nous y a raconté que le bourg de Brain était dans l'origine en cet endroit et qu'il existait en même temps que celui de Plaz ; mais que Brain ayant été détruit par des invasions barbares, ses habitants se réfugièrent près des moines de Plaz. Nous mentionnons cette légende à simple titre de curiosité.

Enfin, près du village de Lezin et au bord de la Vilaine, presqu'en face du camp du Brûlais, mentionné plus haut, se trouve une motte antique, appelée la *Butte des Buis*, où l'on a découvert des briques gallo-romaines. Tout le monde sait que les dénominations de lieu, tirées de la culture du buis, rappellent souvent une origine romaine.

6° *Dans la paroisse de Langon :*

Il existe à Langon la tradition d'une *ville ancienne*, *dite Langueur*, qui se serait abîmée dans l'étier de Langon, appelé au moyen âge l'*étier de Henleix*, flaque d'eau à l'Est du bourg, sur le bord de la Vilaine. Des briques trouvées aux environs de ce lieu, des cercueils en calcaire coquillier exhumés dans un jardin du bourg, et le monument dédié à Vénus que nous avons signalé, sont des vestiges d'une agglomération romaine d'une certaine importance[1].

Dernièrement, nous avons visité avec un grand intérêt le

1. *Bull. de la Société Archéol. d'Ille-et-Vilaine*, VII, 30.

Quelques-uns prétendent que l'étier de Langon a été formé par l'extraction de la terre à briques qui en forme le sol ; d'après ce sentiment, il y eut là jadis une *briquerie romaine*, comme au Masle, en Pipriac, où se retrouve un étang creusé dans les mêmes conditions. (V. *Statistique du canton de Pipriac*.)

village de Ballac, en Langon. Là, dans un champ nommé *les Bosses-du-Châtel*, se trouvent non-seulement une énorme quantité de briques et de fragments de ciment gallo-romains, mais, ce qui est plus curieux, les substructions d'une maison romaine; la muraille s'élève encore par endroit à 50 centimètres au-dessus du sol, et l'on y distingue bien l'appareil antique; malheureusement, des broussailles très-épaisses recouvrent ces ruines, qu'il serait bien intéressant de fouiller quelque jour.

Sur le bord de la Vilaine, à l'extrémité des prairies qu'occupe l'étier de Langon, on voit une enceinte jadis circulaire, mais brisée maintenant par le chemin de halage et par un autre chemin venant du bourg. Cette enceinte a 20 mètres dans un sens et 15 mètres dans l'autre; elle est formée par un petit talus qui n'a plus guère que 50 centimètres de hauteur; on la nomme *la Motte* ou *la Bosse-du-Châtel*. On prétend qu'un pont existait autrefois sur la Vilaine, en face de cette motte, et qu'une voie antique allait de là vers Fougeray. Toujours est-il qu'on a retrouvé des briques gallo-romaines en ce lieu, dont le nom est par lui-même significatif. Nous avons déjà dit que le *chemin de la Roine* passait à la Bosse-du-Châtel, mais suivait la rivière au lieu de la traverser.

Enfin, il faut bien signaler ici l'antiquité du manoir de Roche, qui a donné son nom au port de Roche. On nous a assuré qu'un *camp* ou *enceinte fortifiée* se trouvait près de Roche. De là aussi une voie antique descend le coteau, se dirigeant du manoir de Roche vers le port de Roche; mais rien ne prouve, semble-t-il, qu'elle soit romaine, quoiqu'elle puisse fort bien se joindre, sur la lande de la Couarde (nom qu'il faut remarquer), à la voie que nous avons signalée précédemment, allant vers Beslé.

TROISIÈME PARTIE

MOYEN AGE ET TEMPS MODERNES

§ I. — REDON.

I. — L'abbaye de Saint-Sauveur de Redon.

Dans la première moitié du IXe siècle, saint Convoyon, natif de Comblessac et archidiacre de Vannes, vint chercher la solitude à l'extrémité de son diocèse, avec quelques autres prêtres bretons. Ils s'arrêtèrent, près du confluent de l'Oult et de la Vilaine, dans un lieu nommé Roton, et résolurent de s'y fixer; Dieu leur manifesta d'ailleurs sa volonté en faisant apparaître une croix lumineuse à l'endroit même où se trouve aujourd'hui le maître-autel de l'église Saint-Sauveur de Redon. Puis, Convoyon, sachant que le territoire appartenait à un chef de paroisse bretonne ou mactiern appelé Ratuili, se rendit auprès de ce seigneur, à sa résidence de Lisfau, située dans la paroisse de Sixt. « Ratuili, qui, dans ce moment-là, tenait, suivant l'antique usage, ses assises au bord d'une fontaine, accueillit avec faveur la requête des moines. Séance tenante, il leur concéda le terrain de Roton; ce à quoi consentit gracieusement son fils Catworet[1]. »

La Bretagne obéissait à cette époque à Nominoë, lieutenant de l'empereur Louis-le-Débonnaire, mais qui devint plus tard roi indépendant lui-même. En 834, ce prince conféra aux religieux, déjà propriétaires fonciers par suite de la donation de Ratuili, les droits de seigneurie temporelle sur tout le

1. *Cart. de Redon*, prolégom., XXVII.

pays de Redon; mais remarquons qu'alors une immense forêt et quelques prés dans les clairières environnaient le nouveau monastère, ce qui fait supposer que les premiers tenanciers de l'abbaye n'étaient que de pauvres gens.

La nouvelle fondation eut toutefois à soutenir de grandes contradictions. Certains mactierns, qui appartenaient probablement à la parenté de Ratuili, s'efforcèrent d'effrayer les moines et de les faire déguerpir. L'empereur Louis-le-Débonnaire semble lui-même parfois favoriser les ennemis de Convoyon; mais la protection persévérante de Nominoë, la résignation calme et sereine du saint fondateur, les hautes vertus de ses compagnons triomphèrent de tous les obstacles. Les paroisses de Bains et de Langon d'abord, puis celles de Renac, de Plaz (Brain) et d'Arthon furent ajoutées au domaine de l'abbaye. « Depuis ce jour, la prospérité du grand monastère alla toujours croissant; les donations y affluèrent de tous côtés, et, parmi les princes du pays, ce fut à qui y viendrait prendre l'habit monastique, consacrer à Dieu quelqu'un de ses enfants ou marquer la place de son tombeau[1]. »

De grandes tristesses cependant accompagnèrent les derniers jours de saint Convoyon; il lui fallut abandonner son monastère de Redon, ruiné par les invasions normandes. Salomon, roi de Bretagne, protégea heureusement les moines fugitifs; il les recueillit dans son palais de Plélan et fonda en leur faveur le couvent de Saint-Maxent, où mourut saint Convoyon en 868.

L'abbé Ritcand, successeur de ce dernier, essaya de relever de ses ruines le monastère de Redon; mais tant que durèrent les pillages des Normands, l'abbaye eut beaucoup à souffrir, quoique protégée longtemps par le duc Alain-le-Grand. Ce fut l'abbé Catwallon, frère du duc Geoffroy Ier, qui, après

1. *Cart. de Redon*, prolégom., XXXI.

ces temps difficiles, reçut la mission de réparer les désastres accumulés depuis plus d'un siècle sur le couvent de Saint-Sauveur. Il s'en acquitta avec zèle et put se réjouir, avant sa mort arrivée vers 1045, de voir son œuvre accomplie. Il avait obtenu que Redon relevât directement du Saint-Siége, et que l'abbé exerçât sur son territoire proche, c'est-à-dire dans les paroisses de Redon, Bains, Brain et Langon, un pouvoir presqu'épiscopal.

L'abbaye de Redon jouit alors longtemps d'une grande prospérité, qui fut atteinte toutefois par le gouvernement despotique du duc Pierre Mauclerc, et, plus tard, par la guerre de la succession. Non-seulement il fallut, aux XIII[e] et XIV[e] siècles, relever une partie des bâtiments claustraux, mais on dut songer aussi à maintenir la discipline dans le monastère; grâce à la vertu et à l'énergie de quelques-uns de ses abbés, Saint-Sauveur se releva de la dégradation où il tombait. La vertu y brilla de nouveau du plus vif éclat; aussi le pape Nicolas V écouta-t-il favorablement le duc François I[er], l'un des plus zélés protecteurs de ce monastère.

A la prière de ce prince, le Pape érigea l'abbaye de Redon en évêché, à la condition que le nouvel évêque serait toujours tiré de l'Ordre de Saint-Benoît (1449). Malheureusement pour Redon, la bulle de Nicolas V ne fut pas mise à exécution : Yves Le Sénéchal, alors abbé de Saint-Sauveur, mourut sans l'épiscopat, en 1467, et avec lui s'éteignit la série des abbés réguliers; aussitôt après sa mort, l'abbaye de Redon tomba en commende, c'est-à-dire en décadence.

Au XVII[e] siècle, la société des Bénédictins réformés de Bretagne vint s'établir à Redon; cette abbaye devint la résidence du supérieur général et comme le centre de la nouvelle Congrégation. Par malheur le cardinal de Richelieu, nommé abbé commendataire de Redon, se fit, — disait-il lui-même, — donner par le roi le protectorat de la Congrégation de

Bretagne « afin de la démembrer[1]. » Il y réussit facilement, et la Congrégation de Saint-Maur, plus favorisée, prit possession de l'abbaye de Redon.

Ce fut dans ce monastère de Saint-Sauveur que fut conçue, en 1689, par le prieur dom Audren, la vaste entreprise qui nous donna au siècle suivant la grande *Histoire de Bretagne* par les Bénédictins.

Les dernières années de l'abbaye de Redon furent bien tristes : en 1780, l'église abbatiale fut incendiée; dix ans plus tard, la malveillance mit de nouveau le feu au monastère; la Révolution arriva enfin et ne trouva plus que sept religieux à Redon.

Nous nous contenterons de ce simple abrégé des annales de Saint-Sauveur, parce que nous ne pouvons songer à refaire ici, même partiellement, cette histoire, après l'importante publication du *Cartulaire de Redon*, œuvre de M. de Courson, et de l'*Histoire de Redon* par dom Jausions. Toutefois, nous noterons quelques faits se rapportant au IXe siècle et éclairant la question des origines, si intéressante à cette époque.

Le *Cartulaire* nous apprend que le lieu donné à Convoyon par Ratuili s'appelait Roton, dont on a fait Redon, « *ipsum locum Roton vocatum* » — « *monasterium quod vocatur Roton*[2]. »

Ce monastère de Roton se trouvait, à l'origine, dans le diocèse de Vannes et dans la paroisse de Bains : « *Abbas monasterii, cujus vocabulum est Roton, in pago Broweroch, in loco qui dicitur Bain*[3]. »

Le territoire environnant l'abbaye et formant encore au-

1. *Hist. de Redon*, p. 152.
2. *Cart. Roton*, 1, 2.
3. *Ibid.*, 355.

jourd'hui la paroisse de Redon se nommait Ros; il s'étendait entre les deux rivières de Vilaine et d'Oult et une ligne coupant la paroisse de Bains, de Spiluc (*nunc* Saint-Jean-des-Pileurs?), au bord de la Vilaine, jusqu'à Mussain, village situé sur les rives de l'Oult : « *Partem que vocatur Ros circumcinctam ex duabus aquis, id est, ex Ultone flumine et Visnonie, et, ex tertia parte, de antiqua ecclesia Bain, sita in parte que dicitur Spiluc, pervenientis, per finem hereditatis Wethencar et per finem Villule que dicitur Mutsin, usque ad flumen Ult*[1]. »

Outre la localité de Redon, nous trouvons donc mentionnés dès cette époque le village de Mussain, vers 834, et celui de Bocudon, « *in loco nuncupante Bocudon*, » vers 861, existant encore l'un et l'autre en Redon.

Le monastère de Redon renferma dès l'origine douze moines qui firent leurs vœux vers 833 : c'était Convoyon, Conhoiarn, Tethwin, Wincalon, Condeloc, Riowen, Wetenwoion, Léomel, Arthwolan, Riwelen, Cumdelu et Cunneur. Dès 834, ils pratiquèrent la règle de saint Benoît, que leur enseigna l'ermite Gerfroy, ancien moine de Saint-Maur-sur-Loire.

Les Normands ne détruisirent pas complètement l'abbaye de Saint-Sauveur quand ils envahirent Redon. Malgré le départ de saint Convoyon pour Plélan vers 864, plusieurs religieux demeurèrent à Redon; ils semblent même avoir élu abbé Ritcand du vivant de leur bienheureux fondateur, parce que celui-ci demeurait à Plélan[2].

Les principaux bienfaiteurs de Redon au IXe siècle furent : l'empereur Louis-le-Débonnaire et le roi Charles-le-Chauve; — les rois bretons Nominoë, Érispoë et Salomon, qui favorisèrent de tout leur pouvoir ce pieux établissement; — les

1. *Cart. Roton.*, 1.
2. *Vie de saint Convoyon*, par dom Jausions.

comtes Pasweten, dont la femme Prostlon fut inhumée à Saint-Sauveur, Alain-le-Grand et Judicaël, qui firent de fréquents voyages à l'abbaye; — les mactierns Ratuili en 832, Alfrid en 852, et Hoiarscoët, qui se qualifiait prince d'Avessac, en 858; — enfin un nombre infini de nobles, de prêtres, etc., dont il serait fastidieux de rappeler ici les noms et qui tinrent à faire leurs aumônes, parfois considérables, au nouveau monastère.

Remarquons enfin les divers modes d'investitures employés par les bienfaiteurs de Redon : c'est d'abord l'investiture par le gant, « *per manicam*, » dont se servent Roiandréon vers 833, Sulmonoc vers 861, Nominoë, Courautmonoc et Sulhaeloc en 867, Hirdhoiarn et Worethoiarn, à la même date, Spérawet et Maenworet en 868, Dréholow vers 870, et le comte Alain en 888. — C'est ensuite l'investiture par la glèbe ou motte de terre, « *per cespitem*, » dont usent Retwalart en 833, Worcomin en 846, Urwethen vers 851, Ratlowen et Catlowen en 867; ces deux derniers joignent la charte à la glèbe, « *per cartam et cespitem;* » — enfin il est fait mention d'un quatrième mode d'investiture : Warshoni donne aux moines de Redon son petit monastère « *per suam crucem que de collo ejus pendebat*[1]. »

Si nous rapprochons des noms de ces divers bienfaiteurs de Redon ceux des moines qui fondèrent le monastère et ceux des témoins nobles qui figurent alors, tels que Catweten, Deurhoiarn, Jarnwocan, Wurlowen, Festworet, Wincalon, Tanetwin, Drelowen, etc., etc., nous avons la preuve que toute la population du pays de Redon était alors bretonne. Aussi la fondation de l'abbaye de Saint-Sauveur fut-elle de la part de Nominoë une œuvre politique en même temps qu'un acte religieux; il considéra le nouveau monastère comme

1. *Cart. Rot., passim.*

étant un véritable boulevard destiné à soutenir l'indépendance de la Bretagne en face des prétentions des rois de France sur notre pays. C'est ce qui explique la faveur toute particulière dont jouit l'abbaye de Saint-Sauveur auprès des souverains bretons durant tout le moyen âge et la rapide et grande puissance à laquelle parvint ce monastère.

II. — Liste chronologique des abbés de Redon [1].

I. — *Saint Convoyon*, dont nous n'avons pas à retracer ici l'histoire après les publications diverses faites à son sujet. Il fonda l'abbaye de Redon vers 833, et mourut à Saint-Maxent de Plélan (*nunc* Maxent) le 5 janvier 868.

II. — *Ritcand*, chargé par saint Convoyon de veiller sur les terres de Redon pendant l'invasion normande, fut élu abbé, selon la règle de saint Benoît, du vivant même, semble-t-il, du saint fondateur. Il releva le monastère de Redon, y rappela les moines réfugiés à Saint-Maxent, sauf quelques-uns laissés dans ce prieuré, soumis par le roi Salomon à l'abbaye de Redon. Ritcand reçut plusieurs donations considérables qui lui permirent de remettre en état le temporel de son monastère et d'y établir solidement la régularité ; il mourut en 871.

III. — *Liosic* prit parfois le titre d'abbé de Saint-Sauveur et de Saint-Maxent et paraît avoir souvent résidé dans ce dernier monastère. Il obtint de Gurwant, comte de Rennes, la moitié de la paroisse de Pléchâtel, dont l'autre moitié avait déjà été donnée à Redon par Salomon.

IV. — *Roenwallon* était abbé de Redon en 876.

1. Cette chronologie est une concordance des diverses listes publiées par D. Taillandier, l'abbé Tresvaux, M. de Courson, dom Jausions et M. Hauréau.

V. — *Liberius*, fils du mactiern Ratuili, et offert à Dieu dès son enfance par ce seigneur, gouverna l'abbaye de 877 à 888; il assista au couronnement d'Alain-le-Grand dans l'église d'Allaire, et reçut de ce prince la paroisse d'Arzon en Rhuys.

VI. — *Fulchric*. Du temps de cet abbé, élu en 888, le duc Alain-le-Grand donna à Redon les paroisses de Marsac et de Macerac. Fulchric devint en 896 évêque de Nantes.

VII. — *Ritwald* donna l'habit monastique à Rethwalart, son frère.

VIII. — *Catlwiant* était contemporain du comte Gurmailhon et de Bili, évêque de Vannes, qui lui donna une partie de la paroisse de Guipry.

IX. — *Adhémard*, frère de Savary, vicomte de Thouars, fut obligé, en 924, de céder aux comtes de Poitiers le corps de saint Maxent, déposé à Plélan.

X. — *Bernard* vivait au temps d'Alain-Barbe-Torte, qui mourut en 950; à cette époque, Héroic, savant médecin, empoisonna Guérech, comte de Nantes, mais rien ne prouve qu'il fut moine de Redon, à plus forte raison qu'il fut abbé de ce monastère, comme on a voulu le dire.

XI. — *Aruf* souscrivit à plusieurs donations faites au Mont-Saint-Michel, vers 990.

XII. — *Théobald* était abbé de Redon, en 992, lorsque fut livrée la bataille de Conquereuil.

XIII. — *Maynard*, homme d'une grande sainteté, gouverna tout à la fois les deux abbayes de Redon et du Mont-Saint-Michel; il mourut dans cette dernière, vers 1009; le duc Geoffroy Ier donna à Redon l'île de Belle-Ile du temps de cet abbé.

XIV. — *Catwallon*, frère du duc Geoffroy Ier et oncle du duc Alain, donna un grand relief à son monastère. Il obtint que Redon relevât directement du Saint-Siége, et sous son

gouvernement le monastère parvint à son plus haut degré de puissance; aussi peupla-t-il de ses religieux les nouvelles abbayes de Saint-Gildas-des-Bois et de Quimperlé. On croit que ce grand abbé mourut vers 1040.

XV. — *Hogonan* ratifia l'association conclue entre Redon et Quimperlé.

XVI. — *Pérennès*, d'abord prieur de Redon, fut élu abbé vers 1045. De son temps furent fondés les prieurés de Sainte-Croix de Josselin, de Notre-Dame de Frossay, d'Her en Noirmoutiers, de Notre-Dame de Montautour, donnés tous à Redon; alors aussi Harcoët, seigneur de Retz, fonda l'abbaye de la Chaume, qu'il soumit à celle de Redon. C'est en mémoire de ce dernier fait que l'abbaye de Redon prit plus tard pour armoiries : *de gueules à deux crosses adossées d'argent*, l'écusson timbré d'une mitre accompagnée de deux crosses adossées [1]. Pérennès mourut le 21 mai 1060.

XVII. — *Almod*, prieur, puis abbé de Redon, eut de longs démêlés avec Quiriac, évêque de Nantes, et vit se fonder les prieurés de Lohéac et de Juigné.

XVIII. — *Olivier Ier* succéda immédiatement à Almod, mais l'on n'en sait pas autre chose.

XIX. — *Bili*, prieur, devint abbé en 1084, et de son temps fut fondé le prieuré de Châteaubourg.

XX. — *Robert* était abbé dès 1086; il eut différend avec les chapelains du duc Alain Fergent, qui prétendaient officier et recevoir les offrandes dans l'église de Redon quand le duc s'y trouvait; il resta vainqueur, mais abdiqua peu après. Il vivait encore simple moine en 1111.

XXI. — *Justin* assista en qualité d'abbé aux obsèques de la vicomtesse de Porhoët, en 1092, et souscrivit à la fondation de la collégiale de Doulon, en 1105.

1. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.

XXII. — *Gaulthier* fit exempter, en 1108, ses vassaux des corvées exigées par le duc pour la construction du château de Blain; il donna l'habit monastique à Rouaud de Guignen, et reçut le don d'une partie des dîmes de Saint-Malo-de-Phily. Il mourut le 10 novembre.

XXIII. — *Hervé* admit parmi ses religieux le duc Alain Fergent en 1112; il obtint la réconciliation solennelle de son église abbatiale polluée par Olivier de Pontchâteau, et reçut de lui les terres de Ballac et de Brangoen. Hervé vit encore fonder, en 1132, le prieuré de Notre-Dame-du-Cellier.

XXIV. — *Guillaume Ier* était abbé en 1140.

XXV. — *Yves Ier*, prieur, puis abbé de Redon, jugea en 1144 un différend survenu entre Hervé de Sion et Alfred de Villarblez. Il obtint en 1147 la confirmation de tous les priviléges de son monastère, et inhuma dans son église, auprès de son mari le duc Alain Fergent, la duchesse Ermengarde, en 1148. Yves gouvernait encore Redon en 1157, mais peu après il se retira à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, où il mourut.

XXVI. — *Silvestre* reçut Guillaume, abbé de Saint-Aubin, et lui donna Château-Sé, « *castellum Seïi.* » Dupaz dit qu'il mourut en 1169.

XXVII. — *Vivien* souscrivit, en 1187, à une transaction entre l'évêque de Saint-Malo et les moines de Marmoutiers.

XXVIII. — *Jean Ier* eut beaucoup à souffrir, d'abord de Guethenoc, évêque de Vannes, qui contestait les priviléges de son abbaye, puis du duc Pierre Mauclerc, qui s'empara des revenus du monastère. Cet abbé mourut vers 1233.

XXIX. — *Daniel* ne fut pas plus heureux : l'évêque de Vannes, Cadioc, continua de le poursuivre, et le duc Jean-le-Roux acheva de ruiner l'abbaye de Redon. Daniel dut prendre avec ses moines le chemin de l'exil; on croit qu'ils se retirèrent en Touraine. Grâce à l'intervention du pape

Alexandre IV, ils purent rentrer à Redon en 1256. Daniel mourut le 11 septembre.

XXX. — *Henri de Rigoert* est placé ici par D. Taillandier, mais on ne connait de lui que sa mort, arrivée le 28 octobre.

XXXI. — *Pierre Ier* était abbé du temps du pape Clément IV (1265-1269); il mourut à Rome le 5 mars, plaidant, pour sauvegarder la juridiction de son monastère, contre le duc de Bretagne[1].

XXXII. — *Robert Bisel* succéda au précédent, sous le pontificat de Grégoire X, et mourut avant le 22 août 1280, le 3 août selon le *Nécrologe de Redon.*

XXXIII. — *Jean de Guipry* transigea en 1288 avec Guillaume, seigneur de Rieux, au sujet d'une porte du Pont-de-Rieux appelée porte Redonnaise. L'année suivante, il régla avec le duc Jean II la question de la juridiction de Redon. On lui attribue la construction du chœur et de la tour de son église abbatiale. Il mourut le 12 février 1307 et fut inhumé dans cette église, avec cette épitaphe que l'on y voit encore :

Mille datis annis centum ter et EPTA Joannis
Funere patroni plebs doluit Rotoni.
Simplex, pacificus, humilis, facundus, honestus,
Justus, munificus, mitis, honorificus.

XXXIV. — *Olivier de Bern (de Vern?)* traita, en 1332, avec l'évêque de Vannes au sujet de la juridiction épiscopale dont les prieurés de Redon étaient exempts; il mourut le 15 septembre.

XXXV. — *Jean de Tréal* gouverna de 1340 à 1370. Ayant embrassé le parti de Charles de Blois, il vit son monastère pillé par les troupes de Jean de Montfort, ses fermes dé

1. Hauréau, *Gallia Christ.*, XIV.

truites, ses bois coupés, et lui-même fut fait prisonnier. Mis en liberté moyennant rançon, il fortifia la ville de Redon et fit, après la bataille d'Auray, sa soumission à Jean de Montfort. Il mourut en mars 1370.

XXXVI. — *Mathieu Le Bar* ratifia le traité de Guérande, le 23 juin 1381.

XXXVII. — *Guillaume de Trébiguet*, abbé de Quimperlé, fut transféré à Redon en 1384, et assista aux États de Nantes, en 1389.

XXXVIII. — *Raoul Ier* fit serment de fidélité au duc de Bretagne en 1396, et en obtint une sauvegarde pour son abbaye; il vivait encore en 1402. Quelques-uns croient que c'est le même personnage que Raoul de Pontbriand qui suit; d'après eux, il eût résigné en faveur d'un parent, puis eût ensuite repris la crosse abbatiale.

XXXIX. — *Jean de Pontbriand* accompagna le duc Jean V à Paris, en 1404.

XL. — *Raoul de Pontbriand*, abbé dès 1419, obtint, en 1421, du duc de Bretagne que la fabrique des monnaies établie à Redon ne porterait aucun préjudice à son abbaye. Il mourut le 18 décembre 1422 et fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, où l'on voit encore son tombeau avec cette inscription : *Cy gist frère Roul de Pontbriand, humble abbé de Redon, qui décéda le XVIIIe jour de décembre, l'an mil IIIIc XXII. Dieu lui pardoint. Amen.*

XLI. — *Guillaume Bodart* obtint, en 1427, du duc Jean V la sortie des monnayeurs établis à Redon, à cause du tort qu'ils causaient à l'abbaye; il mourut l'année suivante.

XLII. — *Simon* était abbé de Redon en 1429.

XLIII. — *Guillaume Chesnel* reçut ses bulles en septembre 1429, et rendit aveu au duc en 1432. Il commença la construction en pierre du pont de la Mée, à Redon, et approuva la fondation de l'hôpital de cette ville. Il mourut en 1439.

XLIV. — *Jean de Sesmaisons* obtint des bulles d'Eugène IV en 1439.

XLV. — *Yves Le Sénéchal*, fils d'Éven, seigneur de Kercado, et de Jeanne La Vache, fut élu en 1440. Sous son gouvernement, le pape Nicolas V érigea Redon en évêché, à la prière du duc François Ier, mais cette érection n'eut pas de suite. Yves acheva le pont de la Mée et construisit dans son église abbatiale la chapelle de N.-D.-de-Bonne-Nouvelle, où il fut inhumé le 3 janvier 1467, avec cette épitaphe :

Hic jacet venerabilis dominus Yvo Le Senechal, abbas insignis hujus monasterii, qui hanc edificavit capellam, aliaque multa reedificavit edificia. Tandem post multa valde laudabilia et laude digna moritur, die 3 *januarii, anno* 1467. *Anima ejus requiescat in pace. Amen.*

XLVI. — *Alain de Coëtivy*, évêque d'Avignon, puis de Dol, prieur de Béré, et enfin cardinal de Sainte-Praxède, fut le premier abbé commendataire de Redon; nommé en 1468, il mourut en 1474 et fut inhumé à Rome dans son église cardinalice, où l'on voit encore son magnifique tombeau.

XLVII. — *Odet de la Rivière* fut élu par les religieux de Redon en 1474. Il fit confirmer en 1491 tous les priviléges de son abbaye et mourut l'année suivante, le 7 octobre; son corps fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame-du-Puits, en son église abbatiale.

XLVIII. — *Guillaume Guéguen* obtint l'abbaye en commende en 1492, devint évêque de Nantes, et y mourut le 23 novembre 1506. Son tombeau, œuvre de Michel Columb, est dans la cathédrale de cette ville et porte cette inscription :

Cy gist révérend père en Dieu messire Guillaume Guéguen,
Évêque de Nantes, abbé de Redon,
Vice-chancelier et premier président de la Chambre des Comptes,
mort le 23 novembre 1506[1].

XLIX. — *Georges d'Aradon*, évêque de Vannes, possédait l'abbaye de Redon lorsqu'il mourut, en 1496[2].

L. — *Philippe de Lastellier* était abbé de Redon en 1499, d'après M. Hauréau[3].

LI. — *Pierre de Brignac*, religieux de Redon et abbé de Saint-Gildas-de-Rhuys, fut élu abbé de Redon en 1505, et mourut en 1514.

LII. — *Louis de Rossi*, cardinal du titre de Saint-Clément, succéda au précédent; il vivait encore en 1520.

LIII. — *Clément Champion*, valet de chambre du roi François Ier, obtint l'abbaye en 1524.

LIV. — *Jean Salviati*, fils de Jacques et de Lucrèce de Médicis, sœur du pape Léon X, cardinal et évêque de Saint-Papoul, pourvu de l'abbaye en 1528, mourut à Ravenne le 28 octobre 1553.

LV. — *Bernard Salviati*, frère du précédent, également cardinal et évêque de Saint-Papoul, fit serment de fidélité en 1557, mourut à Rome le 6 mai 1568, et fut enterré à Sainte-Marie-de-la-Minerve.

LVI. — *Paul-Hector Scotti* fit serment de fidélité en 1575. Cet abbé commendataire, quoiqu'Italien comme les précédents, vint habiter son monastère, mourut en 1596, et fut inhumé dans la chapelle Saint-Roch de son église abbatiale.

1. *Armorial des Évêques de Nantes*, par M. de la Nicollière, p. 76.

2. *Notes ms. sur la Bretagne*, par l'abbé de Pontbriand. (Archiv. dép. d'Ille-et-Vilaine.)

3. *Gallia Christ.*, XIV.

LVII. — *Arthur d'Espinay*, fils de François, seigneur de Saint-Luc, et de Jeanne de Cossé, évêque de Marseille, nommé abbé en 1600, reconstruisit l'abbatiale, introduisit à Redon la réforme de Bretagne et mourut en 1618.

LVIII. — *Armand du Plessix*, duc de Richelieu et cardinal, fit serment de fidélité en 1622, remplaça la réforme de Bretagne à Redon par celle de Saint-Maur, aida les religieux à relever leur monastère, mourut le 4 décembre 1642, et fut inhumé à la Sorbonne.

LIX. — *César de Choiseul du Plessis-Praslin*, chevalier de Malte, fils du maréchal César de Choiseul et de Colombe de Charron, posséda l'abbaye de 1643 à 1648, époque où il périt à la guerre.

LX. — *Alexandre de Choiseul*, frère du précédent, pourvu en 1648, quitta l'état ecclésiastique en 1652.

LXI. — *Auguste de Choiseul*, frère des précédents, pourvu en 1652, se démit de l'abbaye en 1681 et se maria.

LXII. — *Théodose-Emmanuel de la Tour-d'Auvergne* prit possession de l'abbaye en 1681 ; mais ayant perdu son frère, le prince de Turenne, en 1692, il résigna et se maria.

LXIII. — *Henry-Oswald de la Tour-d'Auvergne*, abbé de Conches et de Cluny, nommé abbé de Redon en 1692, archevêque de Vienne en 1722 et cardinal en 1737, mourut à Paris le 23 avril 1747.

LXIV. — *Henri-Louis des Nos*, pourvu de l'abbaye de Redon le 27 mai 1747, devint évêque de Rennes en 1761, puis de Verdun en 1770. Il conserva cette abbaye jusqu'à ce que la Révolution l'en vint dépouiller.

III. — Églises, monastères et chapelles.

Nous rappelons de nouveau qu'il nous semble superflu de retracer le tableau de ce qu'était autrefois et ce qu'est aujour-

d'hui la ville de Redon : tous les documents concernant l'abbaye de Saint-Sauveur sont réunis dans le *Cartulaire de Redon*, édité et enrichi de vastes prolégomènes et d'un grand appendice par M. de Courson ; toutes les annales de la ville sont suffisamment racontées dans l'*Histoire de Redon*, par dom Jausions ; nous avons nous-même publié l'analyse, avec commentaires, de l'intéressante et si complète *Déclaration de l'abbé Scotti*, qui présente l'image fidèle de ce qu'était Redon au moyen âge [1]. Inutile donc de répéter ici ce qu'on peut lire ailleurs ; aussi sommes-nous le plus bref possible dans cette présente étude sur la ville de Redon.

1° *Saint-Sauveur*, ancienne église abbatiale, aujourd'hui église paroissiale de Redon, est un bel édifice construit à diverses époques et présentant d'intéressants modèles d'architectures romane et ogivale. M. l'abbé Brune l'a décrite avec trop d'exactitude [2] pour qu'il soit besoin d'en faire ici une nouvelle description.

2° *Notre-Dame-du-Pesle*, ancienne église paroissiale, offrait quelques parties remarquables : la façade occidentale et la tour qui la surmontait étaient romanes ; le reste de l'édifice avait dû être rebâti au XVIe siècle. Cette église, abandonnée depuis la Révolution, a été détruite par un incendie vers 1870.

3° *L'église Saint-Pierre*, fort ancienne, existait là où se trouve présentement l'hôpital : d'après une vieille tradition, c'était primitivement une église paroissiale pour le quartier du port, Notre-Dame étant seulement la paroisse de la ville. Mais il est certain que depuis le XVIe siècle au moins, Saint-Pierre n'était plus paroisse.

4° La *chapelle de l'hôpital* fut construite vers 1438 sous l'invocation de la Sainte Vierge et de saint Julien, dans la

1. V. *Revue de Bretagne*, 1870, II, 249.
2. *Archéologie religieuse*, 307.

Grand'Rue, où se trouvait alors l'hôpital. Lorsqu'en 1772 l'hospice fut transféré, on construisit une nouvelle chapelle existant encore et dédiée à saint Pierre, en souvenir de l'ancienne église de même nom.

5° *Notre-Dame-de-Pitié* ou *de la Butte* était une chapelle bâtie sur l'ancienne motte féodale de l'abbaye; elle fut rasée en 1786, lorsque cette motte fut aplanie pour devenir la promenade actuelle de Redon.

6° La *chapelle Saint-Michel du monastère de la Retraite* fut construite au commencement du XVIIe siècle par les religieuses bénédictines, aidées de dom Noël de la Régneraye, prieur de Pléchâtel et moine de Redon. Ces religieuses s'agrégèrent à la congrégation du Calvaire peu de temps après leur établissement à Redon, et conservèrent leur monastère jusqu'en 1792, époque à laquelle la Révolution les en chassa. En 1820, les Dames de la Retraite de la maison de Quimperlé achetèrent l'ancien couvent des Calvairiennes de Redon, et elles le possèdent encore.

7° La *chapelle de la Sainte Vierge du monastère des Ursulines* ne fut construite, telle qu'elle est maintenant, qu'en 1755, quoique les religieuses fussent arrivées à Redon dès 1674. Chassées de leur couvent par la Révolution, les Ursulines y sont rentrées en 1810.

8° *Chapelle de la congrégation de la Sainte Vierge.* — Cet édifice était anciennement dédié à *saint Michel* et donnait son nom au faubourg voisin. Il y avait union de ce sanctuaire avec une chapelle de même nom située en Langon; le titulaire des deux chapellenies vivait des dîmes de Langon et de quelques prairies en Redon, et devait entretenir les deux édifices. Longtemps avant la Révolution, les congrégations de Redon se tenaient dans cette chapelle, reconstruite aux derniers siècles.

9° *Anciennes chapelles de l'abbaye Saint-Sauveur.* — Les

moines de Redon possédaient dans l'enclos de leur monastère deux chapelles mentionnées en 1586 : elles se trouvaient sur le bord des remparts de l'abbaye, entre deux grosses tours fortifiées, et étaient ornées des écussons des ducs de Bretagne.

10° *Chapelles du collége Saint-Sauveur.* — Ce collége, fondé en 1804 par des prêtres séculiers dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, fut acheté en 1838 par les RR. PP. Eudistes, qui en ont fait un établissement très-important. On y remarque les beaux cloîtres bâtis par les Bénédictins au temps de Richelieu, et les chapelles suivantes :

A. — La *grande chapelle*, *dédiée aux Sacrés-Cœurs de Jésus et Marie*, bénite en 1857 et consacrée en 1867. « Chef-d'œuvre d'élégance, d'originalité et de difficulté vaincue, » cet édifice est construit dans le style ogival pur.

B. — *Chapelle de la Congrégation de la Sainte Vierge.* — C'est l'ancienne sacristie abbatiale; la voûte, très-bien travaillée, repose sur une élégante colonne centrale. Cet édifice est contemporain du cloître qu'il avoisine.

C. — *Oratoire de l'Annonciation*, dans les bâtiments occupés par les religieuses.

D. — *Oratoire de Saint-Joseph*, attaché à l'infirmerie.

E. — *Oratoire de Saint-Michel*, situé à la hauteur des voûtes de l'ancienne chapelle.

11° *Chapelle des Filles de Saint-Vincent-de-Paul*, construite dans les rues basses en 1876, et dépendant de la maison de ces religieuses.

12° La *chapelle du Cleu*, *dédiée au Sacré-Cœur de Jésus.* — Les RR. PP. Eudistes possèdent depuis 1872 l'ancien manoir du Cleu, où ils ont établi la résidence des missionnaires de leur Congrégation; ce qui a donné lieu à l'érection de cette chapelle.

13° *Chapelle priorale de Saint-Barthélemy*, très-ancienne

dépendance de l'abbaye de Redon. Un moine de ce couvent était ordinairement pourvu de ce bénéfice, qui avait une certaine valeur. Une foire lui appartenant se tenait autour de la chapelle le jour Sainte-Croix; on s'y rendait en procession aux Rogations. Le pape Urbain VIII accorda, en 1629, une indulgence plénière à tous ceux qui visitaient Saint-Barthélemy de Redon, ce qui donna lieu à une assemblée le jour de la fête patronale. Aujourd'hui, cette chapelle est abandonnée et sert de grenier à foin; elle n'offre pas d'ailleurs d'intérêt au point de vue architectonique.

IV. — Manoirs et terres nobles [1].

Bahurel. — Ce manoir appartenait, en 1536, à Bertranne Guéguen, qui vivait encore en 1580. Ce devait être une parente de Guillaume Guéguen, abbé de Redon, mort évêque de Nantes en 1506. A la même époque de 1580, vivait Olivier Costard, sieur de Bahurel.

La famille Aubrée du Rhun possédait naguère Bahurel, qu'elle a vendu en 1872 à M. et Mme de Laigue.

Barre (La). — Ce manoir d'origine assez récente, semble-t-il, situé, comme l'indique son nom, à l'entrée des faubourgs de Redon, a été successivement possédé par les familles Dondel du Faouëdic, de Pontbellanger et Jousselin. C'est aujourd'hui la propriété de M. de Chastellux.

Beaulieu. — Cette terre noble appartint pendant plusieurs siècles à la famille du Rocher, dont l'un des membres, Guillaume du Rocher, paroissien de Redon, fut anobli en 1442.

Le 23 mai 1542, Jean du Rocher, seigneur de Beaulieu,

1. Archiv. départ. d'Ille-et-Vilaine, fonds de l'abbaye de Redon. — Reg. de l'état civil de Redon. — Anciennes réformations ms. de la noblesse en Bretagne. — Déclaration de l'abbé Scotti, en 1580.

rendit aveu à l'abbé de Redon pour son manoir de Beaulieu, qu'il tenait de lui « à foy, hommage, rachapt et dixme des grains et vins y croissants. »

• En 1580, Jean du Rocher, seigneur de Beaulieu, possédait encore « la maison, manoir et métairie de Beaulieu, jardin, vignes, vergers, bois anciens et de revenu, etc. »

Alexandre du Rocher rendit aveu pour cette terre le 11 octobre 1602, et Julien du Rocher, seigneur de Beaulieu, vivait en 1641. Enfin, le 31 août 1729, Hilarion du Rocher rendit à son tour aveu pour le manoir de Beaulieu.

Beaumont. — Le nom de ce manoir vient de la belle position qu'il occupe sur une colline qui domine tout Redon. Les seigneurs de Téhillac le possédèrent pendant longtemps, et dès 1429 Guyonne de Sévigné, veuve de Jehan de Téhillac, rendit aveu pour Beaumont à l'abbaye de Redon, dont relevait cette terre.

Le 30 juillet 1476, François de Téhillac[1], et, le 21 février 1479, Jean de Téhillac firent la même chose. Jacques de Téhillac, seigneur de Beaumont et de Téhillac, rendit également aveu pour Beaumont le 15 avril 1543, mourut le 21 janvier 1545 et fut inhumé dans l'église de Téhillac, où l'on voit encore son tombeau. Nicolas de Téhillac, seigneur de Beaumont, embrassa le protestantisme et devint en 1567 capitaine du château de la Brétesche, près la Roche-Bernard. En 1580, René de Téhillac, seigneur de Téhillac et de Beaumont, possédait « les maison, manoir, terre et seigneurie de Beaumont où il y a fuye, garenne, jardins, vignes, bois de haulte futaye et de revenu. » Les chapelains de Fleurimont

1. Ce François de Téhillac était, en réalité, un François de la Lande, fils de Tristan de la Lande, seigneur de Guignen, et de Jeanne de Téhillac, dame dudit lieu de Téhillac. François succéda à sa mère à la seigneurie de Téhillac, dont il prit le nom et les armes, que conservèrent ses descendants.

et de Sainte-Barbe lui devaient quelques rentes, et le prieur de Saint-Barthélemy lui devait un denier « que ledit sieur de Beaumont ou son procureur peut prendre sur l'autel de la chapelle dudit Saint-Barthélemy au jour et feste de Saint-Barthélemy[1]. »

Le seigneur de Beaumont recevait les bouchers de Redon, comme le prouve ce qui suit :

« Es fois et quantes que l'on fait en la ville de Redon un maistre boucher, il est fait information par ledit sieur de Beaumont ou ses commis, scavoir si ou non celui homme est suffisant pour exercer ledit mestier de boucherie, et s'en informe par les autres maistres bouchers qu'il soit suffisant pour estre maistre boucher. Ledit sieur de Beaumont ou son commis présente ledit homme au prieur du cloistre de l'abbaye de Redon, pour le faire jurer de bien et duement se porter audit mestier de boucherie.

« Et au jour que ledit homme fait sa feste, est deub audit sieur de Beaumont son mois, scavoir quatre pains, quatre quarts de vin et un plat de viande selon la sorte de la feste.

« Et oultre, de chacun desdits bouchers, vendants bœuf en détail en la cohue dudit Redon, est deub audit sieur de Beaumont, une fois l'an, le jour de caresme-prenant, un gros os mollier de bœuf[2]. »

Le 27 septembre 1602, Jacques de Téhillac rendit aveu pour Beaumont à l'abbé de Redon, mais la famille de Téhillac s'éteignit bientôt après ; en 1645 vivaient François Gicquel et Perrine Marchand, sieur et dame de Beaumont, et, en 1662, ce manoir appartenait à Julienne Aoustin, veuve de Julien Gicquel. En 1695, c'était la propriété de Thomas Bigeaud et de Julienne Gérard.

1. Aveu de l'abbé Scotti, en 1580. (Archiv. départ.)
2. Aveu de l'abbé Scotti, en 1580. (Archiv. départ.)

Au temps d'Ogée (1778), la juridiction de Beaumont, moyenne justice, et très-probablement aussi le manoir du même nom, appartenaient à M. Mauduit de Kerlivio.

De nos jours, la famille de Gibon possédait la terre de Beaumont, passée dernièrement par alliance dans la famille de Pioger.

BELAIR. — Ce manoir, assez moderne, voisin de celui de Beaumont, appartient à Mme des Clos de la Fonchaye.

BOCUDON. — Le 2 avril 861 ou 867, Sulmonoc, fils de Vésilloc, donna aux moines de Redon une vigne qu'il possédait à Bocudon, « *in loco nuncupante Bocudon.* » Le 2 mai 892 eut lieu une assemblée des principaux habitants de Bains au sujet de la terre de Bocudon, qui dépendait encore alors de cette paroisse. Un certain Justun, d'Avessac, contestait à Buhédoc, Budmonoc et Wokeloc, tous fils de Vésilloc, la propriété de Bocudon. Mais Fulchric, abbé de Redon, accompagné de ses moines et des prêtres de Bains, fit comparaître des hommes dignes de foi qui donnèrent raison aux enfants de Vésilloc[1]. On voit par là à quelle haute antiquité remonte Bocudon, situé maintenant dans la paroisse de Redon. C'était au XVIe siècle une maison noble appartenant, en 1536 et 1559, à Guillaume Costard, seigneur de Bocudon, qui rendit aveu à l'abbé de Redon le 26 janvier 1566.

En 1580, « les maison, manoir et mestairie de Bocudon, jardins, vignes, vergers, bois ancien et de revenu, » possédés par Guillaume Costard, relevaient de l'abbaye de Redon « à debvoir de foy, hommage, rachapt et dixme au dixième des grains et autres fruits. »

Le 19 juin 1584, Jean Costard rendit aveu pour Bocudon, mais cette terre ne tarda pas beaucoup à changer de maître.

En 1662, en effet, Alain Gérard était seigneur de Bocudon,

1. *Cartul. Roton.*, 70, 219.

et le 20 juin 1695 François Gérard rendit aveu pour ce manoir. Françoise Gérard, femme de Jean Primaignier, possédait en 1708 Bocudon, appartenant en 1725 au sieur de Launay-Tayart. Enfin, la famille Dumoustier avait Bocudon en 1751, car elle rendit aveu à cette époque; elle conserva jusqu'à nos jours cette maison, qui appartient depuis peu de temps à M. du Rocher.

Buard. — Nous n'avons malheureusement rien trouvé sur cette maison, appartenant à Mme Dondel du Faouëdic[1].

Chatelet (Le). — La Réformation de 1536 mentionne Le Chapelays, appartenant alors à Bertranne Guéguen, dame de Baburel. Peut-être s'agit-il ici du Châtelet, dont le nom indique une certaine antiquité, et que possédait en partie la famille Tayart au xviiie siècle; Jean Tayart, sieur du Châtelet, vivait en 1710.

Cleu (Le). — Le 20 février 1559, Robert Robert rendit aveu à l'abbé de Redon pour « son lieu du Cleuz, siz paroisse de Redon, » qu'il tenait de lui « à debvoir de foy, hommage et rachapt. » Antoine Robert, sieur du Cleu, fit la même chose le 20 février 1571.

En 1645, François Gicquel et Perrine Marchand, sieur et dame de Beaumont, furent condamnés à fournir un minu de leurs « maison et appartenances du Cleuz, » tombées en rachat par suite du décès de Julien Aoustin, sieur du Plessix.

Les héritiers de feu M. de L'Étang-Chaillou, sieur du Cleu, possédaient en 1712 la maison de ce nom, pour la-

1. A moins qu'on ne reconnaisse ce nom dans celui de Bray, donné, en 1536, à une maison noble en Redon, appartenant à Bertranne Guéguen, dame de Baburel. L'orthographe des Manuscrits des Réformations est tellement défectueuse que cette supposition est permise. M. Desmars dit de son côté que Buard était une ancienne dépendance de l'abbaye de Redon (*Redon et ses environs*, 29).

quelle M. du Clos-Chaillou rendit aveu à l'abbé de Redon, le 17 février 1727.

Vers 1872, la famille Chaillou de l'Étang, qui continuait de posséder le Cleu, a vendu ce manoir aux RR. PP. Eudistes, qui viennent d'en faire la résidence des missionnaires de leur Congrégation à Redon.

Diacraye (La). — Cet ancien manoir, maintenant maison de ferme, n'a conservé de son antique splendeur qu'une jolie porte sculptée du xve siècle. Le 28 mai 1406, Raoullin Pollo rendit aveu à l'abbaye de Redon « pour l'herbrégement de la Diacraye, » qu'il tenait d'elle « à debvoir de foy, hommage et rachapt. » Alain Lermine et Isabeau Pollo, sa femme, firent la même chose en 1477, et la Diacraye tomba en rachat à la mort de cette dame, arrivée en 1481.

La famille du Bois-Jan vint par alliance à la Diacraye, pour laquelle Alain du Bois-Jan rendit aveu le 25 février 1509. Cette terre tomba de nouveau en rachat (payé par Jean du Bois-Jan) à la mort de Jeanne Lermine, arrivée en 1519.

Jean du Bois-Jan, en 1520, et Louis du Bois-Jan, en 1545, rendirent également aveu pour la Diacraye, « maison noble possédée par Jean du Bois-Jan en 1536. »

Mais en 1580, « les maison, colombier, jardins, carrouges, courts et deports du manoir et herbrégement de la Diacraye, avec ses bois, garennes et vignes, » appartenaient à Jehan Avril, seigneur de Lormaye et de la Diacraye.

Le 27 juillet 1602, François Davy rendit aveu « pour le tenement de la Diacraye, » et en 1695 les héritiers de Pierre Calais devinrent possesseurs de cette terre noble.

La Diacraye appartenait dernièrement à la famille Dumoustier.

Houssaye (La). — Il est fait mention en 1580 des vignes

de la Houssaye, mais il ne semble pas que la maison de ce nom fût considérée comme noble. Nous n'avons rien recueilli d'ailleurs touchant ce manoir, propriété de la famille Maudet de Penhouët, et où mourut naguère, en 1872, Mme Maudet de Penhouët, née Thérèse Morice du Lérain. La Houssaye appartient maintenant au général Hubert de la Hayrie.

Lanruas. — Ancienne station gallo-romaine, dit-on, ce manoir était au moyen âge le siége d'une seigneurie appartenant, en 1483, à François Lambart, qui en fit l'aveu le 2 novembre à l'abbé de Redon, de qui il la tenait, « à debvoir de foy, hommage, et rachapt. » Le 16 août 1509, Bertranne Guiho, veuve de François Lambart et tutrice de Guillaume Lambart, son fils, rendit également aveu pour la terre de Lanruas.

Pierre Lambart, seigneur de Lanruas, possédait en 1580 « la maison, manoir et seigneurie de Lanruas, avec ses jardins et terres, ses bois tant anciens que de revenu, une garenne deffensible à connils, des rentes et dixmes et une juridiction seigneuriale. »

Le 24 mai 1604, Jeanne Tanouarn, veuve de Pierre Lambart et tutrice de Paul-Hector Lambart, son fils aîné, rendit aveu pour la seigneurie de Lanruas.

Le 4 août 1661 fut passé un accord entre les religieux de l'abbaye de Redon et M. de la Haye Le Gal, seigneur de Lanruas, par lequel il fut reconnu « que la terre de Lanruas relève de l'abbaye de Redon à devoir de rachapt, comme aussi les terres de la chapellenie de Saint-Georges de laquelle le seigneur de Lanruas est présentateur. »

Le 21 février 1679, M. de la Haye Le Gal rendit aveu pour Lanruas à l'abbé de Redon.

En 1778, la moyenne justice de Lanruas appartenait, dit Ogée, à M. Osmond.

Lanruas n'est plus qu'une ferme possédée par M. Bernède.

Parc-Anger (Le). — Ce manoir appartenait en 1536 à Jean Couldebouc, mais il n'en est point fait mention dans l'Aveu de l'abbé Scotti, en 1580. La famille Marcadé posséda ensuite cette maison noble, et Jean Marcadé, seigneur du Parc-Anger, vivait en 1648 et 1653.

Le Parc-Anger appartient maintenant à M. et Mme Lamour de Caslou, qui l'habitent.

Pesle (Le). — Le 20 février 1559, Michel Le Petit, curateur de François Le Petit, rendit aveu à l'abbé de Redon « pour les lieu et appartenances du Pesle, acquis par défunt François Le Petit, père dudit mineur, d'avec le seigneur de Lanruas, » et déclara le tenir de l'abbaye « à debvoir de foy, hommage et rachapt. »

Le 21 novembre 1644, Marguerite Le Gal, femme d'André Simon, vendit à messire Jean Le Gal, recteur de Saint-Germain de Rennes, « les maison noble et appartenances du Pesle; » et le 23 décembre 1695, M. Le Gal rendit aveu pour le Pesle à l'abbé de Redon.

L'ancien manoir du Pesle n'existe plus; sur son emplacement a été construit l'hôtel de la sous-préfecture de Redon.

Rozay (Le). — Le 24 février 1494, Perrine Gourio, veuve d'Henry du Tertre et tutrice de Jean du Tertre, son fils, rendit aveu à l'abbé de Redon pour « son manoir et terre du Rozay, » tenu de lui « à debvoir de foy, hommage et rachapt. »

Guillaume Lambart possédait le Rozay en 1536, et, le 19 mars 1559, Pierre Lambart, seigneur de Port-de-Roche, rendit aveu pour cette maison noble « avec ses appartenances, anciens jardins, vignes, garennes, colombier, parterres, etc. »

En 1580, Louis Tayart le jeune, seigneur du Rozay, possédait « le manoir et herbrégement du lieu et seigneurie du Rozay, tant maisons, bois anciens que de revenu, vignes, prés, etc.; » il rendit aveu le 5 septembre 1582.

Le 22 octobre 1662, Guillemette Le Marchand, veuve de Jacques Paignon et tutrice de leurs enfants, rendit aveu pour le Rozay, et, le 17 novembre 1693, Louis Paignon, seigneur du Rozay, paya le rachat dû par suite du décès de son père, lui-même seigneur du Rozay.

Le 19 septembre 1729, Anne-Renée Maury, veuve de Jean-Louis Paignon, seigneur du Rozay et tutrice de ses enfants, rendit aveu pour le Rozay. Le 26 janvier 1763, le fils de cette dame, Augustin Paignon, seigneur du Rozay, épousa, dans la chapelle de Saint-Barthélemy, Marie-Hyacinthe Lambart.

Le Rozay est maintenant une ferme appartenant à M. Hodée.

Il y avait aussi dans la ville même de Redon quelques autres maisons importantes qui ne figurent pas parmi les terres nobles et sur lesquelles nous n'avons pas recueilli de renseignements; telles sont : Le Mail, propriété de M. de Gibon; — L'Hôtel de Carmois, très-curieuse maison construite au siècle dernier par la famille Michel de Carmois, et possédée maintenant par la famille Gentilhomme; — Le Bois-Brun, hôtel moderne, habité par la famille de la Grandière, etc.

Notons encore l'Hôtel-de-Ville, qui était, avant la Révolution, le logis abbatial des abbés commendataires de Redon.

§ II. — BAINS.

I. — Origines paroissiales. — Bains au IXe et au XVIe siècle.

L'antiquité de Bains ne peut être contestée; les ruines gallo-romaines découvertes dans cette paroisse et précédemment signalées attestent son origine. Une population civilisée s'aggloméra de bonne heure sur cette langue de terrain qu'enserrent la Vilaine et l'Oult. Sans doute, saint Melaine, séjournant à son monastère de Plaz, en Brain.

évangélisa cette contrée qui gardait encore de son temps le culte païen des druides. Peut-être même faut-il admettre un premier établissement chrétien plus ancien à Bains qu'aux environs, puisqu'en 834 l'église de cette paroisse est déjà appelée « *antiqua ecclesia Bain*[1]. » Ainsi, dès le commencement du IXe siècle, Bains était considérée comme une vieille paroisse, « *plebs que vocatur Bain*[2]; » c'était même, avons-nous dit, ce qu'on appelait alors une *condita*, « *condita plebs Bain*[3], » c'est-à-dire une localité où les Romains s'étaient établis pendant la conquête des Gaules, ce qui lui avait donné une certaine importance dont on conservait encore le souvenir en 834.

Cette paroisse de Bains renfermait alors très-certainement le territoire des paroisses actuelles de Redon, Bains et Sainte-Marie, et très-probablement même celui de la paroisse de Cournon[4]. Mais lorsque Ratuili et Nominoë eurent fondé l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon, le territoire de Bains fut démembré par suite de la création d'une nouvelle paroisse, appelée Notre-Dame de Redon, formée de la ville naissante de ce nom et de sa banlieue. Le territoire de Cournon, où se trouvait le monastère de ce nom, fut aussi distrait de bonne heure de la paroisse de Bains, sans que nous sachions comment. Enfin, de nos jours, l'érection de Sainte-Marie en paroisse est encore venue restreindre les limites de Bains.

Nous avons vu que Ratuili et Nominoë avaient donné à saint Convoyon les portions de la paroisse de Bains nommées Roton et Roz, formant le territoire de Redon; c'était vers 834.

1. *Cartul. Rotonense*, 1.
2. *Ibidem*, 155, 180.
3. *Cartul. Roton.*, 91, 180.
4. M. l'abbé Luco croit même que la paroisse de Glénac a dû, comme Cournon, faire partie primitivement du territoire de Bains. (V. *Bull. de la Société polym. du Morbihan*, 1876.)

Plus tard, les Bénédictins reçurent de l'empereur Louis-le-Débonnaire lui-même le reste de la paroisse de Bains, qui se trouva de la sorte tout entière sous la domination de l'abbaye de Redon.

Précédemment, Bains était gouverné, comme tous les *plous* bretons, par un chef de paroisse appelé mactiern ; à l'arrivée de saint Convoyon, ce chef était Ratuili, qui habitait en Sixt, tout en étant seigneur de Bains. Mais, par suite des donations faites par Ratuili lui-même et par Louis-le-Débonnaire, confirmées par Charles-le-Chauve et par les rois bretons Nominoë et Érispoë, les moines de Redon devinrent à leur tour seigneurs de Bains; aussi furent-ils maintenus, vers 848, dans la possession du droit de tonlieu qui appartenait sur la rivière d'Oult aux mactierns de Bains.

Ces religieux ne s'établirent pas toutefois sans difficultés. Le mactiern Ratfred, successeur de Ratuili à Sixt, pour se venger de n'avoir pas Bains en sa possession, menaça d'incendier l'abbaye de Redon; Érispoë était alors mort, et les moines effrayés consentirent à lui donner huit parcelles en Bains et à lui livrer quatre otages. Mais lorsque Salomon fut solidement établi sur le trône de Bretagne, il fit comparaître Ratfred devant lui et l'obligea à rendre à l'abbé de Redon ce qu'il lui avait extorqué par violence. Plus tard, un autre mactiern appelé Gredworet chercha aussi querelle aux Bénédictins au sujet de leurs colons de Bains; quoiqu'il se fût rétracté à son lit de mort, ses héritiers renouvelèrent les mêmes prétentions, mais le comte Pascweten donna encore raison aux religieux. Enfin, il est fait mention de trois autres seigneurs, Illoc, Hingant et Risweten, et d'un bandit nommé Cunatan, qui réclamèrent en Bains une partie des biens que possédait l'abbaye de Redon et firent beaucoup de mal à ce monastère; mais rien ne prouve qu'ils fussent des personnages aussi importants que les mactierns qui précèdent. D'ailleurs,

au bout de quelques années de lutte, les moines demeurèrent paisibles possesseurs de la seigneurie de Bains[1].

Au-dessous des mactierns ou chefs de paroisse se trouvaient les anciens, les prêtres et les nobles, « *seniores, presbyteri et optimates,* » qui réunis composaient l'assemblée du *plou*. Ces réunions portaient le nom de *placita*, et se tenaient soit devant l'église de Bains, soit dans le temple même.

Voici quels étaient les prêtres de Bains vivant au IXe siècle : en 826-834, Drewallon, Sulwal, Ninan, Matin ; — en 867, Leuhemel, Omni, Ninan, les deux premiers très-probablement moines de Redon ; — en 857-868, Worgewan ; — en 867-871, Calfat et Wurmonoc ; — en 892, Hailcobrant, Castat, Jarnhatoui et Romic. Il est enfin fait mention à Bains des diacres Sulmael en 870, Hocunnan, Loiesvotal et Maenhoiarn en 892[2].

Les anciens de Bains étaient convoqués dans les circonstances importantes pour donner leur avis sur des points controversés et pour maintenir les traditions locales. Ils se réunirent en 840, sur les bords de la Vilaine, à propos d'une écluse contestée, et, en 848, au sujet du droit de tonlieu sur la rivière d'Oult ; à cette dernière époque ils se nommaient Jarnhatoë, Vurhoiarn, Roenwallon, Sulval, prêtre, Wetencar, Arthwin, Jarnhebet, Haeldedwin et Maenwocon. Ils s'assemblèrent encore, vers 875, pour terminer le différend survenu entre les moines de Redon et les héritiers du mactiern Gredworet, et, en 892, à propos des hommes de Botcudon[3].

Parmi les nobles de Bains contemporains de saint Convoyon, l'un des premiers semble être cet ancien du *plou*, nommé Arthwin ; il habitait le village de Prin (aujourd'hui en

1. *Cartul. Roton.*, 2, 80, 79, 210, 355. — *Vie de saint Convoyon*, par dom Jausions, 37, 42, 64.

2. *Cart. Roton.*, 25, 80, 91, 144, 160, 180, 210, 219.

3. *Cart. Roton.*, 80, 151, 210, 219.

Sainte-Marie), « *in domo Arthwin in Prin;* » il avait épousé Magensin, et l'un et l'autre furent de généreux bienfaiteurs de l'abbaye de Redon; il est traité dans les actes du temps de « *magnificus vir.* » Le *Cartulaire* nous donne sa généalogie et nous fait connaître les biens que possédait sa famille. — Maenhoiarn, marié à Satmoët, est également appelé « *magnificus vir.* »

Voici, en outre, les noms des habitants de Bains rangés parmi les nobles dans les chartes du IXᵉ siècle : en 833, Gédéon, Catweten, Winon, Wordetwid, Catwobri, Radweten, Anawanoc, Jarnatoen, Roenwallon, Maenworon, Worhowen, Worweten, Haelvili, Haelbert, Rikenew, Jarncant; en 867, Worwoion, Ménion, Jarnworet, Warner, Corweten et Hitin; en 868, les prêtres Worcowon et Ninan, Hinwalart, Conan, Ratfred, Ratuili, Gosbert, Vurgoion, Catlowen, Rannarwart, Liosoc, etc.[1]

Il nous reste à signaler les colons de Bains pour avoir la physionomie complète de cette paroisse essentiellement bretonne. En 852, Worhowen donne aux moines de Redon, en leur offrant son fils Lergen, les biens et les manants qu'il possédait en Bains, « *tota terra hereditatis sue in Bain cum massis et manentibus.* » —Vers 857-868, un bandit nommé Cunatan, voulant expier ses torts envers Saint-Sauveur, donna à ce monastère un homme appelé Martin et sa postérité, « *tradidit supradictum hominem (Martin) ut habeant eum monachi Rotonenses et ipsum et semen ejus post eum in simpiternum.* » — Enfin, nous apprenons, par la querelle suscitée aux moines de Redon par le mactiern Gredworet, que les colons de Bains ne pouvaient pas passer librement d'un domaine dans un autre pour y fixer leur résidence. Ce servage n'effrayait pas alors beaucoup les gens, comme le prouve le fait suivant :

1. *Cart. Roton.*, 25, 91, 141, 143, 144.

vers 1050-1060, un certain chevalier demanda à Pérennès, abbé de Redon, la tenue qu'occupaient au village de Prin Tetguithel et ses fils, « *tentionem Tetguithel in Prin;* » mais ces derniers supplièrent l'abbé de ne pas écouter cette proposition; ils lui offrirent même une somme de 50 sols afin qu'il leur permît de continuer à vivre librement, « *libere servire*, » comme avaient fait leurs ancêtres, sous le régime du villainage, « *servitus villanica*, » en payant la redevance exigée d'ordinaire des *villani;* ce que les moines leur accordèrent[1].

Les chartes du IXe siècle nomment en Bains plusieurs localités qu'on retrouve encore après mille ans écoulés : c'est le village de Germiniac (aujourd'hui en Sainte-Marie), « *in villa Jarmanac;* » et celui de Prin, dont nous avons déjà parlé; nous avons également signalé le territoire de Spiluc, « *pars que dicitur Spiluc*, » que l'on croit être Saint-Jean d'Espileuc, sur les bords de la Vilaine, et le petit village de Mussain, sur les rives de l'Oult, « *villula que dicitur Mutsin.* »

N'oublions pas non plus que les lieux de Ros, de Roton et de Bocudon, donnés à saint Convoyon, étaient primitivement en Bains, et qu'on voyait dans cette paroisse à la même époque les abbayes de Ballon et de Busal, et le petit monastère de Cournon, dont nous parlerons bientôt.

Tel était donc l'aspect que présentait au IXe siècle le *plou* ou paroisse de Bains, dont il faut chercher l'étymologie dans la langue bretonne, plutôt que d'admettre, avec les moines des XIIe et XIIIe siècles, les noms d'*Aquæ Rothonæ* ou de *ballivia de Balneo*, qu'ils donnaient à cette paroisse et à son bailliage.

Pour payer les décimes réclamés par le roi, et en vertu de l'édit de 1563, les moines de Redon vendirent à Jean de

1. *Cart. Roton.*, 25, 210, 231, 367, 399.

Fescan leur châtellenie de Bains, par contrat du 12 octobre 1563, pour la somme de 8,432 livres 13 sols 9 deniers; heureusement pour l'abbaye qu'elle put racheter cette antique seigneurie par retrait féodal dès le 31 juillet 1565[1].

Vers cette même époque, la déclaration faite au roi par Hector Scotti, abbé commendataire de Redon, en 1580, nous fait connaître la paroisse de Bains au XVIe siècle.

Bains était alors divisée en dix frairies nommées : les Bignons, — Couloumel, — la rivière d'Oult, — Coüardière, — Binon, — Bléheuc, — Saint-Marcellin, — Pont-de-Renac, — Prin — et Germigniac. Ces frairies renfermaient soixante-neuf villages, le bourg de Bains situé dans celle des Bignons, la bourgade de Saint-Marcellin, quatorze manoirs et une dizaine de chapelles.

L'abbé de Redon y possédait près du bourg « le manoir, maison, métairie, bois et parc du Plessix avec ses appartenances, iceluy bois cerné de murs, le tout en un tenant, contenant environ 220 journaux de terre; — le bois taillif de la Tousche-Gallier (15 journaux de terre); — le bois taillif de Tresselan (85 journaux); — les moulins à vent de Bréhon, de Guerchemin et de l'Aumônerie; — les moulins à eau de Germigniac et de la Bataille, avec leurs étangs et chaussées, auxquels moulins sont tenus les subjets demeurant en ladite paroisse de Bains faire moudre leurs grains; » — les prés Morin et du Plat, — et l'écluse de Courouët[2].

En leur qualité de seigneurs de Bains, les religieux de Redon recueillaient les dîmes de la paroisse et fournissaient une pension au vicaire perpétuel qui la desservait; ils avaient aussi le droit de faire amener par les habitants tout le bois

1. Arch. départ. d'Ille-et-Vilaine, fonds de Redon.

2. Déclaration de l'abbé Scotti. — Mss. des archives départementales d'Ille-et-Vilaine et des archives municipales de Redon.

de chauffage nécessaire à leur monastère, et les matériaux employés aux réparations des édifices publics de Redon ; en revanche, les paroissiens de Bains étaient exempts de payer les droits de coutumes sur toutes les marchandises qu'ils portaient aux foires et marchés de Redon. Comme curés primitifs de Bains, et en souvenir de ce que Saint-Sauveur de Redon avait dans l'origine fait partie de cette antique paroisse, les moines de l'abbaye venaient le jour de Pâques célébrer eux-mêmes la grand'messe au maître-autel de l'église de Bains; le vicaire perpétuel devait leur remettre pour ce service la somme de 12 livres [1].

Enfin, la juridiction seigneuriale de l'abbaye de Saint-Sauveur exercée à Redon comprenait dans son ressort la paroisse de Bains tout entière. Tout cet état des choses subsista à Bains jusqu'à l'époque de la Révolution.

II. — Église, monastères, minihy et chapelles.

De l'*ancienne église paroissiale* « de Saint-Jean de Bains, cernée de son cimetière et relevant de l'abbaye de Redon, » il ne reste plus rien. Les dernières ruines de cet édifice, situé au milieu du bourg, offraient, au reste, peu d'intérêt, quoiqu'elles eussent, selon M. l'abbé Brune, quelques caractères architecturaux de l'époque romane et du xve siècle. On y voyait la chapelle seigneuriale de la Rouaudaye, celles du Rosaire, de Sainte-Marguerite et de Saint-Gobrien. Le seigneur de la Rouaudaye y avait, en outre, ses armoiries peintes dans la maîtresse-vitre du chœur.

C'était dans ce temple, appelé par Nominoë en 834 l'*antique église de Bain*, qu'à la suite des offices divins se traitaient, au ixe siècle, les affaires importantes de la paroisse.

1. *Les Paroisses de l'ancien diocèse de Vannes*, par M. l'abbé Luco.

Arthwin y donna à sa femme Magensin ses terres de Germiniac, *factum est in ecclesia Bain*, et cette dernière, à son tour, en fit don aux moines de Redon en 867. Ce fut aussi dans cette église que Arthwin prêta serment sur les Évangiles et les saintes reliques en faveur de Roenwallon, et qu'un peu plus tard Ritcand, abbé de Redon, accompagné des moines Lenhémel et Adgan, investit Junetwand de la terre de Ran-Etcar, située en Carentoir. Enfin, les assemblées des anciens de la paroisse se tenaient ordinairement dans cet édifice sacré.

La *nouvelle église*, bénite en 1872, a trois vastes nefs, une jolie façade ornée d'une tour octogone et de deux clochetons, des transepts et une abside; c'est l'œuvre de M. l'architecte Meslé.

Bains possédait au IXe siècle plusieurs monastères depuis longtemps détruits. C'était d'abord, — outre l'*abbaye de Redon* fondée sur son territoire, — l'*abbaye de Ballon*, qui devait se trouver sur le bord d'une voie romaine, dans les landes appelées encore maintenant landes de la Bataille, parce que Nominoë y vainquit Charles-le-Chauve dans un grand combat qui assura l'indépendance de la Bretagne. Ce monastère de Ballon avait été fondé, d'après Déric, par Maëlmon, évêque d'Aleth, avant 638; il était encore habité vers 849 par deux prêtres, Corweten et Catwolon, qui prétendirent alors avoir, au détriment des moines de Redon, un certain droit sur les navires et les marchands passant à Balrit, sur la rivière d'Oult; mais les anciens des paroisses voisines, réunis à ceux de Bains, donnèrent tort aux religieux de Ballon et maintinrent ceux de Redon dans la possession de ce droit féodal.

L'abbaye de Saint-Sauveur, en devenant puissante, absorba probablement le petit monastère de Ballon. Faut-il voir un dernier vestige de celui-ci dans la « maison de Bréhon, »

avoisinant, en 1580, le village « appelé la Bataille, auquel il y a une grande longueur de maisons à trois étages?[1] » Nous ne voudrions pas l'affirmer.

Il est fait mention à la même époque de 849, et dans la même circonstance, d'un autre monastère voisin situé également en Bains et appelé l'*abbaye de Busal*. Ce couvent se trouvait certainement sur les bords de l'Oult, et la tradition prétend que la vieille chapelle de Saint-Méen, dont les ruines apparaissent encore près de cette rivière, en est un dernier débris. Une maison voisine de cette chapelle, nommée l'Hôtel-Brûlé, passe pour avoir été la demeure des religieux.

Un acte de 870 fut aussi signé dans un troisième petit monastère situé en Bains, « *factum est hoc in plebe nuncupante Bain juxta monasteriolum quod vocatur monasterium Cornon.* » Siméon semble avoir été à cette époque abbé de cette maison religieuse, qui a donné naissance à la paroisse de Cournon, au diocèse de Vannes[2].

Enfin, un *minihy* ou lieu d'asile breton existait en Bains dans le même temps; Arthwin, noble et ancien de Bains, acheta en effet, vers 834, d'avec une femme nommée Cléroc, la moitié du minihy de Wokamoë, en Bains, « *dimidium menehi Wokamoe sitam in pago Venedie, in condita plebe Bain.* » Il s'engagea à lui payer 42 sols 8 deniers et à offrir à Saint-Sauveur de Redon, la veille de Noël, un cierge de 3 deniers chaque année. Plus tard, le même Arthwin acquit l'autre moitié du minihy de Wokamoë et offrit la terre entière de ce nom aux moines de Redon, vers 845[3]. Nous avons cherché en vain dans Bains l'emplacement de ce minihy, qui ne figure pas parmi nos asiles bretons connus jusqu'à présent; mais il

1. Aveu de l'abbé Scotti.
2. *Cart. Roton.*, 80, 180.
3. *Cart. Roton.*, 140, 141, 160.

existe presque vis-à-vis la chapelle de Saint-Méen, dans les marais où coule l'Oult, dont les eaux ont bien pu changer de direction depuis le IXe siècle, un village qui porte encore le nom de Ménéhy. Quoiqu'il soit présentement en Saint-Vincent, dans le diocèse de Vannes, il rappelle seul maintenant l'antique lieu d'asile dont nous venons de parler.

Ces vieux souvenirs ne doivent pas, quelqu'intéressants qu'ils sont, nous faire oublier un monastère moderne devenu le plus bel ornement de la paroisse de Bains. Les RR. PP. Eudistes ont fondé de nos jours, dans l'ancien manoir de la Roche-du-Theil, un bel établissement religieux connu sous le nom d'abord de *Noviciat*, puis de *Scolasticat de Saint-Gabriel*. De vastes promenades, d'intelligentes cultures, de beaux jardins et de grands bois entourent cette maison; c'est une communauté aussi florissante qu'édifiante.

Parlons maintenant des chapelles existant dans la paroisse de Bains, en voici l'énumération :

1° *Saint-Méen*. — Cette chapelle, située au bord de l'Oult, dans un joli paysage, passe, avons-nous dit, pour être le dernier vestige du vieux monastère de Busal. C'est un édifice complètement ruiné, quoique renfermant encore deux autels et plusieurs statues. Il n'a pas de style, mais paraît fort ancien avec ses siéges de pierre, son vaste porche, ses ouvertures ogivales et ses saintes effigies vermoulues.

2° *Saint-Marcellin*. — Vers 848, le Souverain-Pontife Léon IV envoya le corps de saint Marcellin, pape et martyr, à Nominoë, qui le donna à saint Convoyon et le fit déposer dans l'église abbatiale de Redon. La tradition raconte, à ce sujet, que les moines de Saint-Sauveur, accompagnés de Nominoë et des principaux seigneurs bretons, vinrent processionnellement au-devant de ces saintes reliques, et qu'ils les rencontrèrent sur la voie romaine là même où s'élève la chapelle

de Saint-Marcellin, construite en mémoire de cet évènement et enrichie d'une portion de ce corps saint.

Il est certain que cette chapelle est très-ancienne : elle se compose d'une nef terminée par un arc triomphal et par une abside, le tout d'un style roman qui rappelle les églises de Redon et de Langon; les trois autels sont insignifiants, et une partie de l'abside a été convertie en sacristie; mais des sculptures antiques, représentant des animaux et des feuillages, ornent l'arc triomphal, des mascarons décorent la porte principale, et des contreforts plats soutiennent l'édifice de toutes parts.

Avant la Révolution, Saint-Marcellin était une chapelle tréviale de Bains, desservie par un vicaire ou curé, ayant sa fabrique et son administration particulières, ses fonts baptismaux et son cimetière. Ses registres d'état ne remontent toutefois qu'à 1622; en janvier 1793 on y baptisait encore. A côté se trouve la maison de la chapellenie, habitée jadis par le curé; aujourd'hui, cette chapelle est entretenue par les gens du village, appelé jadis « la bourgade de Saint-Marcellin, » parce qu'il avait une certaine importance, mais elle n'est plus desservie par le clergé de Bains, quoiqu'on y aille en pèlerinage pour être guéri de la fièvre.

3° *Saint-Laurent.* — Rien de plus gracieux que le site occupé par cette chapelle : un étang, des rochers et de grands arbres lui forment une pittoresque ceinture. Les villageois y viennent également en voyage, surtout pour la guérison des brûlures. L'édifice est peu de chose et ne semble pas devoir remonter au-delà du xve siècle; c'est un rectangle garni de bancs de pierre, ajouré de fenêtres ogivales, accosté d'une sorte de petite chapelle au Sud ou plutôt d'un vaste porche fermé, et surmonté d'un clocher-arcade ruiné. On n'y dit plus la messe. Cette chapelle a dû en remplacer une autre

plus ancienne. Le 20 juin 834, Ratuili donna aux moines de Redon tout le territoire de Binon avec ses maisons et ses habitants, « *Binnon totum cum massis et manentibus;* » or, le village de Binon existe encore à côté de la chapelle de Saint-Laurent, et ce sanctuaire peut fort bien devoir son érection aux religieux devenus possesseurs du lieu.

4° *La chapelle de la Roche-du-Theil* avait été fondée par les seigneurs de ce manoir; au siècle dernier, les frairiens de Couloumel y faisaient dire la messe. Elle n'existe plus aujourd'hui.

5° *Les chapelles du scolasticat de Saint-Gabriel, à la Roche-du-Theil*, au nombre de trois, savoir :

A. — *L'Immaculée-Conception*, réservée aux Pères et aux séminaristes, joli édifice de style ogival.

B. — *Sainte-Anne*, ouverte au public; on y vient beaucoup en pèlerinage vénérer les reliques de saint Modeste.

C. — *Saint-Joseph*, élégante rotonde construite dans le bois.

6° *La chapelle du village de Guillien*, disparue maintenant, fondée de messes et mentionnée par M. l'abbé Luco dans sa notice sur Bains[1].

7° *Saint-Michel des Giraudayes.* — Construite à l'extrémité des jardins du manoir des Giraudayes, mais abandonnée présentement, cette chapelle, simple rectangle à chevet droit, a été reconstruite en grande partie au XVIIe siècle. On y voit quelques écussons mutilés appartenant à la famille du Fresche, qui possédait jadis les seigneuries de la Ville-Orion et des Giraudayes.

8° *La chapelle de la Ferrière* est moderne; elle est entretenue et avoisine le manoir du même nom, mais elle n'est pas desservie.

1. Les paroisses de l'ancien diocèse de Vannes (*Bull. de la Société Polymatique du Morbihan*, 1875).

9° M. l'abbé Luco mentionne aussi la *chapelle du manoir de la Rouaudaye*, qui n'existe plus maintenant [1].

III. — Manoirs et terres nobles [2].

Chambots (Les). — Jean de Fescan possédait, en 1586, la maison noble des Chambots, se trouvant dans le bailliage de Fieffe et relevant, par suite, de la seigneurie de la Rouaudaye. En 1715, Henriette de Saint-Marcel, veuve de Joseph Quélo, seigneur de Cadouzan, rendit aveu pour la terre des Chambots. Le manoir de ce nom appartient maintenant à M. de Pioger, qui l'habite.

Gouemeret (Le) ou plutôt Coetmeret figure en 1536 parmi les terres nobles de Bains; il appartenait alors à N... Tronchay, à cause de sa femme, fille de feu Gilles de Gouëmeret. En 1580, c'était « un manoir avec métairie, bois de haute futaye, garenne, etc., » possédé par Michel de Coscat, seigneur de la Géraudaye. Ce dernier avait, à cause de sa terre de Coëtmeret, droit d'apposer ses armoiries au chanceau de l'église paroissiale de Bains. C'est maintenant une ferme accompagnée d'un bois qui lui a donné son nom.

Ferrière (La). — C'était vers 1580 une simple maison avec métairie, appartenant aux Lambart, seigneurs de la Provostaye. François Levesque, sieur de la Ferrière, rendit aveu en 1778 à l'abbé de Redon « pour sa maison principale et pour sa métairie de la Ferrière. » Devenue la propriété de M. Le Masne, qui l'entoura de bois de sapins et y créa une bergerie considérable, la Ferrière appartient aujourd'hui à la famille Mannoury, qui l'habite.

Fosse-Picquet (La) appartenait en 1536 à Rolland Cou-

1. Les paroisses de l'ancien diocèse de Vannes.

2. Cf. Ancien. réform. de la noblesse. — *Nobil. de Bret.* — Reg. parois. — Archiv. départ. d'Ille-et-Vilaine. — Aveu de l'abbé Scotti.

riolle, et en 1580 à Perrine Blandin, mère et tutrice de Jean Couriolle, — *nunc* ferme.

GIRAUDAYE (LA) *nunc* GIRAUDAYES (LES). — Ce manoir ne figure point dans la Réformation de 1536, mais il existait en 1580 et appartenait alors à Michel de Coscat, seigneur dudit lieu et de la Giraudaye, qui le tenait « à foy, hommage et rachapt » de l'abbé de Redon. C'était, à cette époque, une maison d'une certaine importance, ayant « trois cours, fuye, parterre, bois de haute futaye et taillifs, jardins et garenne prohibitive, avec deux moulins, des vignes et autres dépendances. » En 1653, Guillaume de Castellan, seigneur de Brignac, possédait la Giraudaye, dont fut aussi seigneur François de Castellan, en 1657. Ce manoir devint ensuite la propriété des du Fresche. Louis du Fresche, seigneur de la Ville-Orion et de la Giraudaye, en 1788, avait épousé Marie-Thérèse d'Andigné.

De nos jours la Giraudaye, passée par alliance de la famille du Fresche en celle de Trogoff, appartient à M. et M[me] de Trogoff, qui l'habitent.

GRÉE-PINEL (LA) appartenait en 1653 à N... de la Motte, sieur des Touches.

GRÉE-DE-VIA (LA) était, en 1559, la propriété de Pierre Lambart, seigneur du Port-de-Roche, qui avait, à cause de cette terre, 24 sols de rente sur certains habitants du village de la Coupelaye, dus « le jour Saint-Marcellin, au matin, à l'heure du soleil levant, sur la margelle du puits dudit village de la Coupelaye, avec deux pains, deux pots de vin et un plat de poisson, à peine de 60 sols d'amende. »

HILLIERS (LES). — En 1580, Louis Gouyon, seigneur de Coëpel, tenait de l'abbé de Redon « à debvoir de foy, hommage, rachapt et chambellenage, » la maison noble des Hilliers; il rendit aveu pour cette terre en 1602. Jean Gouyon, seigneur de Coëpel, la possédait aussi en 1653, et Jean

Gouyon, seigneur des Hilliers, vivait en 1688. — *Nunc* ferme à M. de la Monneraye.

Morinaye (La), maison moderne, habitée par M. Desmars. D'après ce dernier, auteur de *Redon et ses environs*, la Morinaye était jadis un fief noble tombé en roture, dès 1634, aux mains de Claude Bouchard, marchand de Redon.

Plessix (Le). — Ce manoir, ancienne propriété des Bénédictins de Saint-Sauveur de Redon, n'offre de remarquable que son parc entouré de murs, existant encore en partie. Son nom et sa position indiquent une haute antiquité.

Provostaye (La). — Cette terre doit tirer son nom d'une famille Provost, dont une fille, Guillemette Provost, épousa vers 1513 Jean Lambart, qui devint par suite seigneur de la Provostaye. Leurs enfants la possédaient en 1536. En 1580, Jean du Rocher, seigneur de Beaulieu, la tenait féodalement de l'abbé de Redon, et Julien du Rocher, également seigneur de Beaulieu, la possédait en 1653. Un de leurs descendants, René du Rocher, vendit à Louis Tayart, en 1701, la Provostaye, qui est maintenant une ferme appartenant à la famille du Fresche.

Quillenaye (La). — Ce manoir, devenu une métairie possédée par M. de Gouyon, présente de curieuses sculptures en granit sur sa façade principale : un homme dans une posture peu décente, un sanglier et une grenouille y apparaissent autour de la porte, et toute l'architecture de l'édifice rappelle le xv[e] siècle. En 1536, Jean de Couldebouc possédait la Quillenaye, qui appartenait vers 1580 à Guillaume de Couldebouc; en 1653, elle était aux enfants de feu Pierre Mancel, et un peu plus tard à l'un d'eux, Julien Mancel. En 1666, vivaient Yves de Loénan et Anne Mancel, seigneur et dame de la Porte et de la Quillenaye.

Roche (La) *nunc* Roche-du-Theil (La) appartenait en 1536 au seigneur de la Jouardaye, et en 1580 à François de Mai-

gné, aussi seigneur de la Jouardaye et dudit lieu de La Roche. Il tenait ce dernier manoir, avec « ses jardins, vignes et colombier, » de l'abbé de Redon, « à devoir de foy, hommage et rachapt. » Julienne de Maigné, dame du Veil, possédait encore La Roche en 1653; mais dix ans plus tard, Louis du Bouexic rendit aveu pour cette terre à l'abbé de Redon, et René du Bouexic fut également seigneur de La Roche en 1698. Mme du Bot, née Le Mallier de Chassonville, était propriétaire de La Roche en 1842, époque à laquelle elle vendit cette terre aux RR. PP. Eudistes, qui y fondèrent le noviciat de Saint-Gabriel.

Rouaudaye (La). — Pierre de L'Hospital, juge universel de Bretagne, de 1403 à 1444, marié à Perrine de Muzillac, était, dit-on, seigneur de la Rouaudaye, que possédait certainement, en 1536, Christophe de L'Hospital. Gilles de L'Hospital, seigneur de la Rouaudaye, commandant les gentilshommes de l'évêché de Nantes en 1543, vivait encore en 1580; son fils aîné, Julien de L'Hospital, seigneur de la Rouaudaye et de Billair, rendit aveu à l'abbé de Redon, en 1586, pour ses terre et manoir de la Rouaudaye, « avec ses garennes, colombier, moulins, bois, viviers, mestairies, fief, juridictions, sergentise et dismes. » Il est encore dit dans cet aveu que le seigneur de la Rouaudaye « a trois enfeus prohibitifs : l'un dans l'église de Bains, l'autre dans l'église abbatiale de Redon et le troisième en la chapelle Saint-Laurent, et qu'il a droit de placer ses armoiries dans la grande vitre de l'église de Bains[1]. »

Guillaume de L'Hospital et Françoise Gouro, sa femme, seigneur et dame de la Rouaudaye, habitaient ce manoir, où ils eurent plusieurs enfants, de 1645 à 1655. Ils reconnu-

1. Arch. départ. d'Ille-et-Vilaine, 2 H, 80.

rent, en 1662, devoir une rente de 20 livres à la sacristie de l'abbaye de Redon sur leur terre de la Rouaudaye.

Cette famille de L'Hospital semble disparaître de Bains vers la fin du XVII[e] siècle. Anne Marcadé était, en 1674, veuve de François de L'Hospital, seigneur de la Rouaudaye; au commencement du siècle suivant, le rachapt de la Rouaudaye était dû à l'abbaye de Redon par Jacquette Lévesque, veuve : 1° de N... Gastechair; 2° de N... Cosset, sieur de la Houlle, et un peu plus tard par ses trois filles, M[lle] Gastechair et M[mes] Daen et de Talhouët, nées de la Houlle [1]. La Rouaudaye est maintenant un joli manoir rebâti dans le genre renaissance, entouré d'un beau parc et habité par ses propriétaires, M. et M[me] de Mauduit. On y conserve le souvenir traditionnel d'un ancien seigneur du lieu, surnommé Joue-Rouge, dont la légende a été racontée par M. Desmars dans son opuscule *Redon et ses environs.*

TRÉCOUET. — Le manoir de ce nom, propriété de M. Bouchet, assez peu important maintenant, jouissait jadis de certains priviléges seigneuriaux et relevait noblement de l'abbaye de Redon. Le seigneur de Trécouët avait son banc et son enfeu dans l'église de Bains; il jouissait du droit d'apposer ses armoiries dans la chapelle de Saint-Méen; il recevait une petite rente des vicaires de Bains, et diverses redevances en volailles et en poissons que lui devaient quelques habitants.

Rien ne prouve toutefois que saint Thuriau, évêque de Dol, soit né à Trécouët, comme on l'a prétendu. Ce manoir appartenait, en 1536, à Jean du Fresnay, à cause de sa femme, fille de Vincent Jacques. Gilles du Fresnay, seigneur du Trécouët en 1559, était mort en 1580, laissant le Trécouët à sa fille. La famille de La Haye posséda ensuite cette

1. Arch. départ. d'Ille-et-Vilaine, 2 H, 80.

terre, qu'avaient, en 1653, Françoise de La Haye, dame de la Motte, et, en 1672, Louise de Kpoisson, veuve d'Augustin de La Haye, seigneur du Trescouët.

§ III. — SAINTE-MARIE.

Origine paroissiale. — Église et chapelles. — Manoirs et terres nobles.

Vers 1820, M. Glo, recteur de Bains, construisit avec les pierres de l'ancienne chapelle de la Magdeleine, dans la frairie des Ponts, une chapelle qu'il dédia à saint André; ce fut le principe d'un démembrement de la paroisse de Bains. En 1845, en effet, les habitants des frairies des Ponts, de Prin[1] et de Germigniac, obtinrent l'érection d'une nouvelle paroisse qui prit le nom de Sainte-Marie. Le premier recteur, M. Daniel, bâtit un presbytère et se servit de la chapelle de Saint-André, qui ne tarda pas à devenir insuffisante; le second, M. Horcheul, construisit, sur les plans de M. Saint-Marc, une église ogivale qui fut bénite en 1858, et fonda deux écoles. Un bourg se forma en même temps à l'ombre du clocher, dans une position charmante qui domine tout le cours de la Vilaine. Aujourd'hui, Sainte-Marie est une paroisse pleine d'avenir, et la flèche élancée de son église s'élève avec une véritable grandeur au milieu de landes défrichées et bien cultivées et au-dessus d'immenses marais.

Le territoire occupé maintenant par la paroisse de Sainte-Marie renfermait autrefois plusieurs chapelles :

1. A propos de ces anciens villages de Prin et Germigniac mentionnés au IXe siècle, notons ce qui suit, extrait de l'Aveu de Scotti en 1580 : « Les frairiens de Prin doibvent au seigneur abbé de Redon, lorsqu'il luy plaist aller chasser audit lieu de Prin, luy et ses serviteurs, un disner appelé mangier, aultrement repas et refection, et, si l'abbé n'y va, sont lesdits frairiens tenus payer telle somme qu'il sera advisé. » (Archiv. départ. d'Ille-et-Vil.)

1° *Saint-Jean-des-Pileurs*, dont l'ancien nom d'Espileur ou d'Espileuc semble se retrouver, dès 834, dans celui du village de Spiluc mentionné dans le *Cartulaire de Redon*. Cette chapelle, dans son état actuel, ne paraît pas devoir remonter au-delà du XVIe siècle : on y faisait des mariages et même des sépultures au XVIIe. L'édifice est d'une architecture bien pauvre; il affecte la forme d'une croix, est garni de bancs de pierre à l'intérieur et possède trois autels, dont deux sont d'antiques tables de granit supportées par des consoles grossières. La chapelle est dédiée à saint Jean-Baptiste, ce qui détruit l'hypothèse qu'on a faite, en prétendant voir dans son nom une forme altérée de *Saint-Jean-Apileur* ou *Avileur*, dénomination bretonne de saint Jean-l'Évangéliste. Enfin, elle s'élève au milieu d'un ancien cimetière converti en bois taillis, et elle continue d'être considérée comme frairienne et desservie tous les dimanches par les prêtres de Sainte-Marie.

2° *Sainte-Marie-Magdeleine* s'élevait également au milieu d'un petit cimetière; il est fait mention d'elle en 1580, et l'on y mariait en 1690. Elle est complètement détruite : un vieil if, une simple croix et une dalle tumulaire [1] indiquent seuls son emplacement; mais les pèlerins viennent encore prier sur ces ruines.

3° *Saint-André*. — Cette chapelle, construite, comme nous l'avons dit, vers 1820, existe encore, mais elle a été vendue et sécularisée depuis la fondation de la nouvelle église paroissiale.

4° *Saint-Nicodème-de-Rohignac*. — Une note du XVIIIe siècle nous apprend que les moines de Redon accordèrent aux frai-

1. Cette pierre porte l'inscription suivante : *Cy gist le corps de Missire Pierre Dano prestre de cette paroisse qui trespassa le 20 mai 1764, âgé de 87 ans. Priez Dieu pour son âme.*

riens de Germigniac l'usage de cette chapelle, qui semble, dans l'origine, avoir dépendu du manoir de Rohignac, aujourd'hui simple ferme. Il ne reste plus rien de l'édifice sacré dans lequel on mariait en 1688 et 1691.

5° *Saint-Laurent*. — Les annotateurs de l'Aveu de Scotti, au XVIIIe siècle, mentionnent dans la frairie des Ponts une chapelle de Saint-Laurent, distincte de celle du même nom, située dans la frairie de Binon. Saint-Laurent-des-Ponts devait se trouver sur les landes, au bord du chemin de Redon à Renac, aux environs du vieux moulin à vent appelé moulin de Saint-Laurent. Il ne reste plus rien de cette chapelle.

6° et 7° Enfin les habitants nous ont dit qu'il se trouvait autrefois des *chapelles* au manoir *de la Noë*, dont nous allons parler à l'instant, et près du village *de la Borgnais*, là où la tradition place un ancien village ou manoir nommé la Maduchaye, complètement disparu maintenant.

Ce même territoire de Bains, devenu paroisse de Sainte-Marie, renfermait plusieurs manoirs dont voici la liste[1] :

BUFFARDAYE (LA). — En 1495, Robert du Bois-Jagu rendit aveu à l'abbé de Redon pour ce manoir, que possédait en 1536 François du Bois-Jagu. En 1566, Marie de Complude, mère et tutrice de Pierre Coué, seigneur du Brossay, et veuve de Julien Coué, rendit également aveu à l'abbé de Redon pour « son hostel et maison de la Buffardaye, jardin, vignes, colombier, 80 journaux de terre joignant l'estang de Renac, droit de peschage dans cet estang, bois futayes, taillis, etc. »

En 1580, Bertrand Glé et Perronnelle du Pan, seigneur et dame de la Costardaye, tenaient de l'abbé de Redon le manoir de la Buffardaye « à devoir de foy, hommage et rachapt. »

En 1607, Gabriel du Bois de la Salle, seigneur de la Buffardaye, rendit aveu pour ce manoir, mais il habitait celui

1. Cf. les mêmes sources que pour les manoirs de Bains.

des Février, en Sulniac. Quelque temps après, la famille Moraud devint propriétaire de la Buffardaye, qui appartenait en 1653 à François Moraud, seigneur du Deron, et en 1728 à Mme du Deron. Ce ne fut plus alors qu'une maison de ferme, état qui persiste maintenant. Il ne reste rien de l'ancien manoir, et la ferme appartient à M. de Poulpiquet du Halgouët, qui l'acheta, en 1873, d'avec M. et Mme Dominé.

Dréneuc (Le). — Il n'y a plus que quelques ruines insignifiantes de ce manoir, possédé en 1536 par le seigneur du Dréneuc, dont la famille se fondit dans celle des Le Long. Jean Le Long, seigneur du Dréneuc, vendit ce manoir avec « ses bois, vignes et garennes » à Guillemette Couriolle, veuve de Daniel Glaumet, et cette dame tenait le Dréneuc féodalement de l'abbé de Redon, en 1580. Jean Marcadé, seigneur du Parc-Anger, possédait en 1653, conjointement avec ses sœurs, ce manoir, qui passa entre les mains de Pierre Landais, seigneur de la Cadinière, en 1682, à cause des enfants issus de ce dernier et de Jeanne Picot.

Noe (La). — Guillaume Michel possédait ce manoir en 1536, et Anne Bonamy le tenait en 1580 de l'abbé de Redon « à devoir de foy, hommage et rachapt. » La Noë appartint ensuite à François Moraud, seigneur du Deron (1653), et devint une simple ferme que possède maintenant l'administration de l'hôpital de Redon.

Rohignac. — Nous n'avons rien trouvé sur le passé de cette maison, aujourd'hui ferme appartenant à la famille Évain; mais la tourelle, la salle et les chambres du XVIe siècle, qu'on y retrouve encore, indiquent sûrement que c'était jadis un manoir d'une certaine importance, admirablement placé au-dessus des vastes marais d'Avessac.

§ IV. — BRAIN.

La paroisse de Brain renferme deux communes et deux églises dont la dernière seule est paroissiale : Brain et la Chapelle-Saint-Melaine[1].

I. — Origines paroissiales de Brain.

Il est certain que la paroisse de Brain portait au ve et au IXe siècle le nom de Plaz ou Place. L'*Ancienne Vie de saint Melaine*, écrite par un contemporain, semble-t-il, dit que ce grand évêque naquit vers le milieu du ve siècle dans le diocèse de Vannes, et fut élevé à Place : « *Fuit Melanius de parochia Venetensi ex nobilissimis parentibus oriundus; qui in fundo qui Placio vocatur nutritus*[2]. » Elle ajoute qu'il y fonda un oratoire sur son domaine paternel : « *Oratorium suum, quod sibi construxerat in fundo qui vocatur Placio, quem ex parentum proprietate retinebat,* » et que ce domaine se trouvait au bord de la Vilaine : « *Erat autem hoc in Placio juxta fluvium Vicenoniæ*[3]. »

Mais saint Melaine ne se contenta pas d'un simple oratoire; il construisit à Plaz un monastère : « *Veniens Melanius de monasterio suo quod propriis manibus fabricaverat in fundo qui vocatur Placio, in honorem Dei, cum paucis monachis;* » et l'église en fut assez considérable pour que l'auteur de la Vie du saint l'appelât une basilique, disant que saint

1. Pendant l'impression de cette Étude, la commune de Brain a été érigée en paroisse distincte de celle de la Chapelle-Saint-Melaine, et, au mois de septembre 1877, M. Piguel en a été nommé recteur.

2. *Apud. Bolland., Acta Sanct. I*, 6 *januarii.*

3. *Ibidem.*

Mars trouva saint Melaine « *in Placio in sua basilica orantem*[1]. »

Enfin, le saint évêque de Rennes mourut dans ce monastère de Plaz le 6 novembre, environ l'an 630 : « *Migravit ad Christum in loco qui vocatur Placio, ubi ipse, sicut jam diximus, propriis manibus ecclesiam construxerat et monachos ad servitium Dei faciendum congregaverat*[2]. »

Si du VIe siècle nous descendons au IXe, nous trouvons dans le *Cartulaire de Redon* la localité de Plaz mentionnée plusieurs fois : en 836, « *locellum qui nominatur Plaz;* » — vers 838, « *condita plebs Placitum super flumen Visnonie;* » — en 854, « *insula Plaz;* » — en 857, « *plebicula que vocatur Plaz.* » Enfin, en 860, 861 et 869, le *Cartulaire* parle encore de cette île de Plaz, « *insula Plaz,* » et devant ce nom du IXe siècle les moines de Redon ajoutèrent en marge, au XVIe, « *Brain,* » pour faire connaître que cette localité avait ainsi changé de nom.

Au reste, l'une des frairies de la paroisse de Brain a toujours conservé le nom de Plaz ou Placet; on retrouve le même nom dans une partie du village de la Blandinaye, limitrophe de cette frairie; et dans le long procès poursuivi pendant près de trois siècles par les habitants de Brain et de Macérac, au sujet des marais de la Vilaine, il est fait mention, en 1625, de l'*île Placet*, contestée par les parties.

La tradition n'est pas moins unanime à regarder Brain comme le séjour préféré de saint Melaine. Devant les maisons de Placet est un grand domaine, baigné par la Vilaine, où se retrouvent beaucoup de briques gallo-romaines et où l'on désigne l'emplacement du monastère de Plaz; de ce lieu part un sentier, appelé *chemin de Saint-Melaine*, et se dirigeant,

1. *Apud Bolland., Acta Sanct. I, 6 januarii.*
2. *Ibidem.*

par Saint-Just, vers la paroisse de Comblessac, que le roi Eusèbe donna au saint évêque de Rennes. Enfin, une légende populaire explique à sa façon l'absence de tout genêt du territoire de Brain, alors que cet arbrisseau se trouve dans les paroisses voisines. Saint Melaine, étant enfant, dit-elle, gardait ses troupeaux dans les marais de Plaz; il y creusa même la douve du Cerné, pour mieux les protéger; toutefois, s'étant absenté et étant allé étudier à Rennes à l'école de saint Amand, il fut, à son retour, fustigé d'une poignée de genêts par sa mère; il ne se plaignit point, mais Dieu maudit les genêts de Brain, et l'on n'en voit plus de traces maintenant.

Il ne paraît pas que les moines de Saint-Melaine aient longtemps conservé Plaz après la mort de leur saint fondateur, car en 836 saint Convoyon obtint de l'empereur Louis-le-Débonnaire la paroisse de ce nom. Cette donation fut confirmée à l'abbaye de Redon en 850 par Charles-le-Chauve, roi de France, et en 857 par Érispoë, roi de Bretagne.

A cette époque, Plaz était, comme Bains, une *condita;* mais ce n'était qu'une petite paroisse, « *locellum*, » « *plebicula*, » composée en partie d'îles situées dans la Vilaine; c'est ce qu'exprime clairement la donation d'Érispoë : « *Donavi plebiculam que vocatur Plaz et omnes insulas eidem plebicule adjacentes*, *sicut vetus Visnonicum cingit*[1]. »

Ainsi, dès 857, époque de cette donation, on distinguait à Brain l'ancien cours de la Vilaine, appelé au XVIe siècle Vieille-Mer ou Vieille-Rivière, du cours actuel de ce fleuve; mais plusieurs îles formées par cet ancien cours ne faisaient pas partie de la paroisse de Plaz, quoiqu'elles appartinssent à l'abbaye de Redon. Toutes ces îles se trouvaient, en général, le long du fleuve, depuis un lieu nommé Cornou, inconnu maintenant, jusqu'au Port-Rolland, à l'embouchure de

1. *Cartul. Roton.*

l'Oudon. Elles furent envahies par un ennemi des moines de Saint-Sauveur, Prigent, fils de Maeloc, qui fut obligé par le roi Salomon de les restituer à ces religieux en 869 [1].

Il est encore à remarquer qu'à cette même date de 869, l'île de Plaz était nommée par ses habitants la Vénétie : « *Insula que vocatur Plaz quam undique commanentes alio nomine Venezia appellant* [2]. » Ce nom ne rappelle-t-il pas les Vénètes, que saint Melaine trouva presque tous payens, et qu'il convertit à Jésus-Christ en ressuscitant un mort parmi eux [3] ?

La paroisse de Plaz renfermait aussi le territoire d'Ambon : « *Terram nuncupantem tigrann Ambonn sitam in pago nuncupante Broweroc*, *in condita plebe Placito*, *super flumen Visnoniam.* » Ce territoire était une île, « *insula Ambon*, » dont il est encore fait mention en 1625. L'on est porté à croire que les deux terres de Vilar-Éblen et de Bot-Éblen faisaient également partie de la paroisse de Plaz. En 861, Ratuili vint trouver saint Convoyon dans l'île de Plaz et lui donna cette première terre : « *Venit Ratuili ad Conwoionum abbatem in insula Plaz et dedit illi Vilar Eblen*, *ubi hortus monachorum est*, *cum silva et concisa.* » En ce moment, les moines de Redon possédaient déjà la terre de Bot-Éblen, sur laquelle Ratuili avait quelques prétentions ; une certaine femme, appelée Berte, satisfit Ratuili en lui donnant sa métairie de Puzac, qui existe encore en Guémené.

La population de Plaz était bretonne comme celle des paroisses voisines : on y trouve mentionnés les prêtres Eudon, Arthwolon, Junwal, Alworet, Hinconan et Anauhoiarn. Ces deux-ci étaient, paraît-il, des personnages distingués : ils figurent parmi les nobles en 860, et il est parlé de la maison

1. *Cartul. Roton.*
2. *Ibidem.*
3. V. *apud Bolland.*

du dernier en 854. On voit encore présents à Plaz le prêtre Drewallon, appelé « *magnificus vir;* » deux abbés, nommés Haeldetwid et Rismonoc, dont les monastères sont inconnus; le diacre Otto et le clerc Beatus.

En 860, voici quels étaient les nobles de Plaz : Anauhoiarn et Hinconan, prêtres; Lanfred, Hirdan, Wallonic, Wallon, Ratfred, Ratuili, Catlowen, Worwoion, Notolic, Wadin, Worocar, Renowart, Liosoc, Hincant, etc.[1]

A la même époque, il est fait mention des colons de l'abbaye de Redon à Plaz; l'un d'eux, nommé Wobriant, fut tué par un certain Howen, qui en réparation de ce crime donna à saint Convoyon une terre et le manant Woretmebin avec toute sa postérité[2].

Il nous est impossible de savoir pourquoi et en quel temps la paroisse de Plaz prit le nom de Brain; cette dernière dénomination ne se trouve nulle part dans les chartes si nombreuses du IXe siècle recueillies dans le *Cartulaire de Redon*, et il nous faut arriver à l'année 1238 pour trouver une mention du bailliage de Brain, « *ballivia de Brain*, » appartenant à l'abbaye de Redon.

Toutefois, depuis l'arrivée de saint Convoyon à Plaz jusqu'à la Révolution française, il ne paraît pas que ce territoire de Plaz ou de Brain ait cessé d'être entre les mains des moines de Redon. L'abbé de ce monastère était curé primitif de la paroisse, et le vicaire perpétuel, qui l'administrait en son nom, devait chaque année conduire processionnellement les habitants de Brain à l'église abbatiale de Saint-Sauveur de Redon, le jour de l'Ascension, pour prendre part à la grande procession de cette fête[3].

1. *Cart.*, p. 126.
2. *Ibidem.*
3. *Hist. de Redon*, par D. Jausions.

En 1580, la paroisse de Brain était divisée en huit frairies nommées : le Bourg, — la Poulneraye, — Plaz, — Rangoulas, — Ganedel, — Lezin, — Trul — et Serf.

II. — La seigneurie de Brain et Langon.

Les Bénédictins de Redon, devenus dès 836 seigneurs de la paroisse de Plaz, n'y fondèrent pas, semble-t-il, un prieuré proprement dit; ils réservèrent à leur abbaye même la jouissance de ce territoire; mais ils l'unirent à celui de Langon, leur appartenant également, pour former une seule et même juridiction, qui prit le nom de *Brain et Langon*. Ils construisirent toutefois à Brain un manoir d'une certaine importance, qu'on appela vulgairement l'abbaye de Brain, dont ils firent une sorte de maison des champs, et autour de laquelle s'établirent les différents officiers de la juridiction.

L'Aveu rendu au roi par l'abbé Scotti, en 1580, va nous faire connaître en quoi consistait à cette époque la seigneurie de Brain et Langon :

« Esdites paroisses a ledit sieur abbé droit de juridiction haute, basse et moyenne, et pour icelle exercer a droit d'instituer sénéchal, alloué, lieutenant, procureur, greffier, notaires et sergents, lesquels sergents sont francs de tous fouages et autres impositions quelconques dues au Roy, avec droit de sceau, confection d'inventaires, etc., etc.

« Aussy a ledit sieur abbé droit de lever esdites deux paroisses de Brain et Langon la dixiesme partie de toutes espèces de grains et vins y croissants. Et sont les hommes et subjects desdites paroisses tenus à conduire et mener à leurs dépens, avec leurs charrettes, chevaux et bœufs, les vins desdites dixmes à la maison abbatiale dudit Brain[1]. »

1. En 1677, les moines de Redon affermaient 180 livres leur dîme des vins de Langon.

L'abbé de Redon avait également un droit sur le chanvre et la filasse, appelé « fuzée, » et consistant en ce que chaque ménage lui devait une fusée de fil ; il jouissait également des droits « d'épaves, gallois et forestage. »

« A pareillement ledit sieur abbé droit de chasse à toutes sortes de bestes auxdites paroisses, prohibitive à toute autre personne, de quelque qualité qu'elle soit. Et lorsqu'il plaist audit sieur abbé d'aller chasser sont tenus lesdits hommes et subjets faire conduire et mener, avec leurs bœufs, chevaux et harnois, les toiles, retz et filets, sans aucun paiement[1]. »

L'abbé de Redon avait aussi le droit prohibitif de pêcher dans la Vilaine, dont il se disait seigneur et propriétaire depuis l'île de Painfault, en Guémené, jusqu'à Saint-Marc, en Guipry.

Les habitants devaient « faner et abbiener » les foins de l'abbaye récoltés en Brain et en Langon, et les amener sans rétribution au logis abbatial de Brain ; ils devaient aussi faire les charrois des bois nécessaires aux constructions ou réparations des moulins et chaussées appartenant à l'abbé.

Enfin, celui-ci avait pendant quinze jours, chaque année, le droit « d'estanche ès dites paroisses de Brain et Langon, » c'est-à-dire qu'il était, durant ce temps, défendu à toutes personnes, sauf aux fermiers de l'abbé, de vendre du vin en détail tant à Brain qu'à Langon.

Au bord de la Vilaine et près de l'église paroissiale se trouve « le manoir de l'abbaye de Brain ; » il était en 1580 précédé d'une cour et entouré d'un jardin, d'une vigne et d'un colombier. Non loin se trouvaient l'auditoire « pour

1. En 1439, le duc de Bretagne donna à Guillaume Chesnel, abbé de Redon, et à ses successeurs, l'autorisation « d'avoir et tenir ès paroisses de Brain et Langon garennes défensables de cerfs, biches, chevreuils, lièvres, corneilles, regnards, faisants, perdrix et tous autres gibiers. » (*Cartul. de Redon*, Append., 407.)

l'exercice de la juridiction de Brain et Langon, » une petite maison appelée le Fau, et une autre habitation nommée la Maison-Blanche, le tout appartenant à l'abbé de Redon.

Comme la Vilaine baignait ce manoir, l'abbé avait droit « de prendre de chaque bateau chargé de sel passant devant ladite maison abbatiale une mine dudit sel, donnant seulement à boire au bateleur. »

De même, tous les bateliers conduisant des marchandises, « passant et montant par ladite rivière, au-devant de ladite maison abbatiale de Brain, » devaient s'arrêter et demander par trois fois au seigneur abbé la permission de passer; s'ils manquaient à ce devoir, ils étaient passibles d'une amende.

Le domaine proche de l'abbaye de Brain consistait en un ancien bois de haute futaye, appelé le bois de Mouillart, probablement parce qu'il était « cerné d'eau, joignant d'un costé à la rivière de Vilaine, et d'autre costé à autre rivière appelée la Vieille-Mer; » — une garenne de quatre journaux, « en laquelle il y a faux et mottes à conils; » — les deux prairies de la Haute-Rivière et du Pont-Jégo, un bois de haute futaye et « deux réservoirs pour garder poissons, également au Pont-Jégo; » — les vastes prés de la Grande et Petite-Rivière; — le moulin à vent de Ganedel; — les deux moulins à eau « avec leurs étangs et chaussées, » appelés les Moulins-Neufs, et l'emplacement d'un vieux moulin « à fouler drap; » — enfin, « une écluse appelée la Poterne, size sur ladite rivière de Vilaine, entre la maison abbatiale de Brain et le bois de Mouillart. »

Le même domaine proche de l'abbaye de Brain s'étendait en Langon et comprenait en cette dernière paroisse ce qui suit :

Un ancien four banal, ruiné dès cette époque (1580) et situé au bourg de Langon; — les prairies de Beslé, de Sainte-Catherine et de Sainte-Croix; — les moulins à vent

de Langon et des Tréaux; — le moulin à eau de Montenac[1].

L'abbé de Redon avait droit à la moitié des deniers recueillis au passage de Port-de-Roche, sur la Vilaine; or, il était dû « par chacune personne étrangère passant audit passage un denier, par chacun homme de cheval six deniers, et par chacune charrette chargée douze deniers. » Toutefois, les habitants de la paroisse de Langon étaient exempts de payer ce devoir, parce qu'ils devaient fournir à l'abbé de Redon, chaque année, « une petite quantité de chanvre pour entretenir le cordage requis pour ledit passage, ou bien du bled à l'équipolent. »

Disons maintenant quelques mots du logis abbatial de Brain. Ce manoir fut détruit au XVIe siècle par les calvinistes, alors puissants à Fougeray et aux environs. Toutefois, on distinguait encore au XVIIIe siècle l'ancien réfectoire des moines, servant alors de grange.

Nous extrayons ce qui suit d'un curieux procès-verbal dressé le 30 mai 1586 :

« La maison abbatiale de Brain est fort ancienne, et pour entrée en icelle y a grande et petite portes avec un grand portail sur lequel y a écusson *armoyé d'hermines*, couronné de hauts fleurons[2]. Entrés dans ladite maison, avons vu que autour d'une grande cour y a plusieurs logix anciens en la muraille de l'un desquels y a un écusson ancien, sur pierre, armoyé de pareilles armes ducales, et au logix principal y a tours et tourelles, grandes salles, prisons sous iceluy; et au devant dudit portail et entrée de ladite maison, à costé

1. En 1571, les moines de Redon arrentèrent plusieurs bois qu'ils possédaient à Langon, à Jean Collobel, seigneur du Bot, à Jean de Roche, seigneur du Val-Hamon, etc.; ils arrentèrent à la même époque la pièce de la *Garenne de Langon*, contenant 6 journaux, à Pierre Porcher, s'y réservant toutefois le droit de chasse. (Archiv. départ. d'Ille-et-Vilaine.)

2. C'était l'écusson des ducs de Bretagne, fondateurs de Redon.

d'icelle, y a auditoire, et, à vis d'icelle, un post où y a ancien collier de fer, que le sieur abbé de Redon nous a dit luy appartenir, et que anciennement y avait justice élevée de quatre posts en ladite paroisse de Brain, et qui est à présent tombée et qu'il a droit de les y avoir[1]. »

Vers 1742, Oswald de la Tour-d'Auvergne, abbé commendataire de Saint-Sauveur de Redon, étant venu visiter son abbaye, résolut de reconstruire le manoir de Brain, qui faisait partie de sa mense abbatiale. Il fit donc faire par l'architecte Abeille, de Rennes, un devis et un plan qui vraisemblablement furent exécutés.

C'est, en effet, le logis qui existe encore aujourd'hui, composé comme suit : un rez-de-chaussée du côté de la rivière, contenant une écurie et un cellier, et un étage (qui semble un rez-de-chaussée quand on entre du côté de la cour) divisé en deux parties égales : l'une servant de logement au fermier et ayant une cuisine, un vestibule, deux cabinets et une grande chambre à coucher; l'autre, divisée en trois pièces, dont deux à cheminées, servant de logement à l'abbé lorsqu'il est à Brain, et au besoin de greniers dans les années très-abondantes[2].

Les anciennes armoiries de l'abbaye de Redon se voient encore, quoique mutilées, sur les deux façades du manoir de Brain; dans la cour se trouve la maison du Fau, antique construction ornée à la façon du XVe siècle et ayant une curieuse cheminée composée de quatre tuyaux octogones accollés. De cette cour on entrait directement dans l'église autrefois. Dans le bourg est aussi la Maison-Blanche; la porte supportait naguère l'écusson abbatial. Les autres anciens bâtiments ont disparu, car l'architecte Abeille les avait tous con-

1. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.
2. Archives départementales, I H 2, 96.

damnés à tomber, sauf la salorge et le colombier. Mais on voit encore dans le bourg un bon nombre de maisons anciennes, d'une certaine apparence; c'étaient les demeures des officiers de la juridiction de l'abbé de Redon, avant que la Révolution fût venue détruire ce puissant monastère et séculariser ces biens que la charité des fidèles avait donnés à l'Église.

III. — Église et chapelles de Brain.

L'ancienne église paroissiale de Brain n'offre guère de style; cependant M. l'abbé Brune la croit romane en partie; elle se compose d'une nef avec un seul collatéral au Sud et une chapelle au Nord; les voussures et les colonnettes prismatiques du portail principal, à l'Occident, indiquent le xve siècle. A cette époque, en effet, elle fut au moins dans cette partie reconstruite et consacrée, comme l'indique la note suivante, que nous avons retrouvée dans le *registre des épousailles de* 1576 :

« Le 28e jour de mars, l'an 1459, fut l'église de Brain et les autels d'icelle consacrés, sauf celui de la chapelle de Nostre-Dame, parce qu'il était rompu; et fut faite la dicte consécration par Monseigneur Yves de Pontsal, évesque de Vannes, et furent présents Yves Le Séneschal, abbé de Redon, Révérend Père en Dieu Messire Blanchet, abbé de Prières, dom Pierre Pichorel, recteur de Pluherlin, Georges Le Bougon, vicaire de la paroisse de Brain, Robert Roul, Roul Hynoet, Georges Languez, Guillaume Fortin et Macé Robin, et Maistre Guillaume de Brohays, vicaire de Langon et chastelain dudit lieu et de Brain, et plusieurs autres. Et y donna mondit seigneur de Vennes, en perpétuel, au dimanche après le Sacre, à tous ceux et celles qui visiteront ladite église et donneront de leurs biens en bonne dévotion, quarante jours de pardon. »

Il paraît qu'une nouvelle dédicace de l'église de Brain eut encore lieu un demi-siècle suivant, car une autre note porte ce qui suit : « Le 13e jour de mars 1508[1] fut l'église de Brain dédiée par Messire Geffray Le Borgne, évesque de Vennes. »

Cette église est sous le vocable de saint Melaine; on y voyait au XVIIe siècle les autels du Rosaire, de Saint-Germain, Saint-Nicolas, Saint-Jean, Saint-Étienne et Saint-Armel; elle avait alors un jubé et un sacraire près duquel fut inhumé, en 1642, le recteur Jean Billart.

Dans le cimetière est un groupe de terre cuite, daté de 1781, et représentant l'ensevelissement de Notre-Seigneur; on y retrouve les personnages traditionnels autour du Sauveur, c'est-à-dire Marie, Magdeleine, Joseph d'Arimathie et Nicodème; ce petit monument n'est pas sans mérite.

Les chapelles sont peu nombreuses dans la paroisse de Brain.

1° *La chapelle de Ganedel* existait au XVIe siècle, car nous y voyons célébrer plusieurs mariages en 1595, 1598, etc. On y inhumait aussi assez fréquemment au XVIIe siècle. L'un des derniers chapelains de Ganedel fut Jérôme Le Breton, qui mourut en 1784. Pendant la Révolution, cette chapelle fut dévastée et ruinée; vers 1823, M. Piel, recteur de Brain, en utilisa les débris dans la construction de la chapelle suivante.

2° *La chapelle de Saint-Melaine*, construite vers 1823, devenue église paroissiale, et dont nous parlerons dans le paragraphe suivant.

3° *Autre chapelle de Saint-Melaine*, bâtie ou plutôt relevée par la famille Vimont, à peu de distance du bourg de Brain;

1. C'est probablement 1518, car Geoffroy Le Borgne ne devint évêque de Vannes que cette année-là; nous n'avons qu'une copie de la note susdite, faite en 1663 par M. Mahier, recteur de Brain, qui a pu lire 1508 pour 1518.

cette reconstruction date du commencement de ce siècle, et une fondation de messes a été faite dans cette chapelle par M. et Mme Vimont, qui s'y sont fait inhumer.

IV. — Église paroissiale de la Chapelle-Saint-Melaine.

M. Piel, nommé recteur de Brain en 1813, trouvant ce bourg situé à l'extrémité de la paroisse et sachant le désir des frairiens de Ganedel de relever leur ancienne chapelle, entreprit cette construction, qui semblait d'une grande utilité pour tout le quartier.

Le 5 mai 1822, une requête à ce sujet fut adressée à Mgr Mannay, évêque de Rennes, qui, le 28 octobre 1823, permit « l'établissement d'une chapelle centrale en remplacement de la vieille chapelle de Ganedel, tombée en ruines. » Ce prélat autorisa même les recteur et vicaire de Brain à dire la sainte messe et les vêpres les dimanches et fêtes dans cette chapelle, et à y exercer toutes les fonctions ecclésiastiques[1].

Le 5 mai 1829, Mgr de Lesquen visita la nouvelle chapelle dédiée à saint Melaine, bénit un calvaire et se rendit à une maison d'école récemment fondée et tenue par les Sœurs de l'Instruction Chrétienne. Une nouveau bourg se formait déjà, comme l'on voit, dans cette partie de la paroisse de Brain.

Mgr de Lesquen revint à Brain en 1839; mais il se rendit cette fois du vieux bourg à la chapelle Saint-Melaine pour y administrer le sacrement de Confirmation. Il reconnaissait par là cette chapelle comme étant devenue l'église paroissiale de Brain. Aussi autorisa-t-il le recteur à demeurer au nouveau bourg; ce que celui-ci ne fit toutefois qu'en 1855.

Enfin, Mgr Saint-Marc visita également la chapelle Saint-

1. Archives de la fabrique de Brain.

Melaine le 5 mai 1846, et y renouvela les ordonnances de ses prédécesseurs en faveur de ce sanctuaire. Ainsi fut définitivement transférée l'église paroissiale de Brain.

La chapelle construite en 1823, étant devenue insuffisante pour la population de toute la paroisse, fut agrandie sous la direction de M. Saint-Marc. C'est maintenant une véritable église, ayant trois nefs, un transept et une abside; le tout ogival. M. l'architecte Regnault y ajoute présentement une belle tour de style XIIIe siècle, dont la première pierre a été posée le 22 septembre 1874.

Les habitants du vieux bourg de Brain, mécontents de cette translation du culte à la chapelle Saint-Melaine, voyant en outre que la municipalité avait suivi le clergé au nouveau bourg, ont obtenu, en 1875, la division de leur paroisse en deux communes distinctes : Brain et la Chapelle-Saint-Melaine, devenues elles-mêmes deux paroisses en 1877[1].

§ V. — LANGON.

I. — Origines paroissiales.

Le bourg de Langon, « *vicus Landegon*, » existait dès 797 et appartenait à un mactiern breton nommé Anau. Un comte franc, appelé Frodalt, envoya à cette époque deux délégués, Gautro et Hermandro, faire une enquête à Langon sur les titres de propriété d'Anau et de ses colons. A leurs questions, le mactiern répondit qu'il occupait le *plou* par droit héréditaire, comme l'avaient occupé ses ancêtres de temps

1. Chose assez singulière : alors que toutes les autres paroisses du territoire de Redon possédaient un grand nombre de terres nobles, il n'y a jamais eu (et il n'y a point encore) de manoirs dans la paroisse de Brain. L'abbé de Redon y possédait seul son logis seigneurial, qui existe toujours.

immémorial : « *ab avis et pro avis.* » Les scabins ou juges du comte décidèrent alors qu'Anau jurerait en invoquant les saints, et en même temps que douze témoins idoines, que le *bourg* de Langon, avec sa terre et ses colons, lui appartenait en toute propriété : « *Landegon vicus cum suis colonis et sua terra.* » Anau prêta le serment exigé, ainsi que ses douze témoins, nommés Wetencar, Travert, Riun, Risbert, Sulon, Alnou, Catlowen, Hinweten, Niniau, Catweten, Judwallon et Daniel. Tout cela se passa au bourg même de Langon, « *in vico Landegon,* » en présence des prêtres Judoleno, Winbicham et Sulconnau[1].

Ce mactiern Anau laissa trois enfants, Aelifrid, Godun et Agon, qui se fit prêtre. Les deux premiers accusèrent celui-ci de s'être emparé injustement de l'héritage paternel de Langon : « *De hereditate que fuerat genitoris ipsorum nomine Anau, in loco nuncupante Landegon.* » Le prêtre Agon vint se défendre devant l'assemblée du *plou* réunie à Brufia : « *Veniens Agun presbyter in mallo publico in loco nuncupante Brufia.* » Il prouva qu'il avait beaucoup dépensé pour conserver cet héritage, et il pria ses frères de lui rembourser ses avances s'ils voulaient le partager; mais Aelifrid et Godun furent couverts de confusion devant les scabins et se hâtèrent de se réconcilier avec leur frère, lui abandonnant leurs prétentions sur Langon : « *Dimittentes supradictam hereditatem Landegon.* » De son côté, le prêtre Agon offrit à ses frères une charretée de vin, qu'ils acceptèrent pour donner à Nominoë, dont l'envoyé Haldric se trouvait présent[2].

Quelque temps après, en 838, ce prêtre Agon résolut de se retirer au monastère de Redon, que saint Convoyon venait de fonder. Dans cette intention, il donna aux moines de

1. *Cartul. Roton.*, 147.
2. *Cartul. Roton.*, 148.

Saint-Sauveur sa propriété de Langon, c'est-à-dire sa maison, sa vigne et quatre manants : « *Massam in Landegon et vineam et quatuor manentes.* » Il fit cette donation pour son propre salut et pour celui de son père Anau, et l'acte en fut passé à Langon même, dans l'église de Saint-Vénier : « *Factum est in loco nuncupante Landegon, in ecclesia Sancti Veneris*[1]. »

Les moines de Redon n'avaient pas attendu cette circonstance pour devenir maîtres de Langon ; avant d'y être propriétaires fonciers, ils en étaient déjà les seigneurs féodaux. Dès 834, en effet, quatre ans avant la donation d'Agon, sur la recommandation de Nominoë, l'empereur Louis-le-Débonnaire donna à saint Convoyon, en même temps que la paroisse de Bains, le territoire de Langon : « *In pago Broweroch plebem que Bain nominatur, necnon et in eodem pago locellum qui nominatur Lant-degon*[2]. »

Plus tard, en 850, Charles-le-Chauve confirma toutes les donations que son père avait faites au monastère de Redon, notamment celle de la paroisse de Langon.

En 852, en effet, Langon est désignée comme étant une paroisse, *plebs*, dans l'acte de donation d'un alleu, nommé Campnelpot, situé au village de Camia, en Langon, et donné à l'abbaye de Redon par le prêtre Driwallon : « *Alodum Campnelpot in villa Camia, in plebe que vocatur Landegon*[3].

A cette même époque, deux églises existaient à Langon : l'église de Saint-Pierre, dans laquelle Anau donna, en 862, sa vigne de Tréal, « *vineam suam in Treal,* » aux moines de Redon, « *factum est hoc in ecclesia Landegun,* » et sur l'autel de laquelle douze témoins francs prêtèrent serment en faveur

1. D. Morice, Pr., I, 272.
2. *Cartul.*, App., 363.
3. *Cart.*, 368.

de saint Convoyon, « *juraverunt in altare Sancti Petri*[1]; » — et l'église de Saint-Vénier, « *ecclesia Sancti Veneris*, » dans laquelle nous venons de voir le prêtre Agon donner ses biens aux moines de Redon.

Les localités signalées à Langon au IXe siècle sont : le bourg, « *vicus Landegon;* » — Brufia, « *in loco nuncupante Brufia*, » où se tient une assemblée du *plou;* — la terre d'Acun, probablement d'Agon, « *tigran Acum in Lancon*, » dont dépend le champ de Camdonpont, « *campus nomine Camdonpont*, injustement contesté à saint Convoyon par un nommé Fetmer; — Camproth, donné en aumône à saint Convoyon lui-même, présent à Langon, par le scabin franc Burg, « *dedit Burg Camproth in elemosina;* » — l'alleu de Campnelpot, situé au village de Camia, don fait à Redon par le prêtre Driwallon; — et la vigne de Tréal, offerte par Anau[2].

On retrouve à Langon, à cette époque, les éléments d'une paroisse bretonne, d'un *plou* : un chef ou mactiern, dont les colons labourent les terres; — des assemblées du peuple, « *malli publici*, » se réunissant pour les affaires importantes; — des nobles bretons tels que Anau, Datlin, Worhocar, Godofred, Sultiern, Momlin et Acunir; — des prêtres également bretons : Winbicham, Judoleno et Sulconnan en 797; Agan, fils du mactiern, Ridwant et Antracar, ses contemporains; Driwallon en 852, et Atoere, Drewoion et Anauhoiarn vers 882; — des colons qui cultivent les terres d'Anau, — et des manants qu'Agon, fils de ce dernier, donne à Redon[3].

Mais à côté de cette organisation locale, remarquons l'autorité carolingienne se manifestant et les Francs se mêlant

1. *Cart.*, 158, 94.
2. *Cart. Roton.*, 94, 188, 368, etc.
3. *Cart. Roton.*, 158 *et passim*.

aux Bretons : en 797, le comte Frodalt envoie Gautro et Hermandro examiner les titres de propriété du mactiern Anau; Nominoë, alors lieutenant de l'empereur, a également son représentant dans l'assemblée du peuple; c'est Haldric à Brufia et Drewallon à Langon même. Puis apparaissent les scabins, juges pris dans la population, mais d'institution française. Les scabins de Langon sont : en 797, Sulon, Altroen, Catlowen, Worethael, Judwallon et Sicli; vers 826, Maenwallon, Wurhoiarn et Branoc; vers 840, Branoc, Thiarnan, Arthwin, Catlowen, Worocar, Bénédic et Wathin [1]. Enfin, il est fait mention plusieurs fois dans les actes de Francs mêlés aux Bretons : c'est ainsi que dans l'assemblée du peuple, vers 840, douze Francs, « *Franci*, » sont appelés comme témoins et prêtent serment sur l'autel de Saint-Pierre de Langon [2].

Telle était donc la physionomie, en partie bretonne et en partie française, que présentait la paroisse de Langon au IXe siècle. Ses limites étaient encore indécises, paraît-il, car Alain-le-Grand vint lui-même les fixer du côté de Pipriac, vers 882; il mit ainsi fin au différend soulevé à ce sujet entre les moines de Redon, seigneurs de Langon, et les nommés Cadwobri, Bréselwobri et Wetenic, vraisemblablement habitants de Pipriac [3].

Nous avons précédemment fait connaître la seigneurie de Langon unie à celle de Brain et possédée jusqu'en 1789 par les Bénédictins de Redon; nous n'y reviendrons pas. L'abbé de Saint-Sauveur était naturellement curé primitif de Langon, et un vicaire perpétuel desservait la paroisse. Celle-ci était divisée en sept frairies, savoir : Saint-Pierre ou le

1. *Cart. Roton.*, 147, 148, 94.
2. *Cart. Roton.*, 94.
3. *Cartul. Roton.*, 38.

bourg, — la Couailleraye, — Bernuy, — Ballac, — le Bot, — Lachenal — et Cahan.

Le vicaire perpétuel, ou recteur de Langon, devait chaque année se rendre à Redon le jour de l'Ascension pour prendre part avec ses paroissiens, qui avaient coutume de l'accompagner en grand nombre, à la procession solennelle que faisaient les moines de Saint-Sauveur dans la ville.

II. — Église et chapelles.

L'église paroissiale de Langon, dédiée à saint Pierre, est intéressante; ses nefs sont ogivales, mais toute sa partie supérieure est romane : l'abside principale est ornée extérieurement d'arcatures saillantes reposant sur des pieds-droits formant contreforts; deux absidioles latérales existaient encore naguères et étaient du même style roman, mais celle du Midi a été détruite pour faire place à une sacristie.

Cette église possédait jadis cinq autels; ceux de Saint-Laurent et de Sainte-Marguerite ont été supprimés en 1829. Vers le même temps on découvrit dans le chœur « une ancienne décoration consistant en barres rouges tirées sur un blanc sale et en la représentation de quelques mystères de notre sainte religion[1]. » La nef était également ornée de peintures dans le même genre, car nous y avons nous-même découvert un saint personnage, évêque ou abbé, représenté sur un des piliers carrés qui supportent les arcs ogivaux séparant les nefs. M. Marteville signale aussi[2] sur ces vieilles murailles « des dessins au trait rouge représentant des sujets empruntés aux Écritures, ou des personnages isolés, entre autres un roi tenant d'une main un globe et ayant des chaus-

1. Reg. paroissial.
2. *Dict. de Bret.*, I., 440.

sures attachées avec des cothurnes. » Enfin, M. Langlois dit avoir observé dans un endroit découvert, « au pourtour d'une arcade, des rinceaux vert pâle dans des compartiments formés par des lignes rouges[1]. » Nous signalons ces peintures parce que les fresques de ce genre sont rares en Bretagne et parce qu'on les a toutes, à Langon, recouvertes de badigeon.

En 1587, Paul-Hector Scotti, abbé de Redon, permit à Jean Collobel, seigneur du Bot, de jouir à perpétuité des tombes et enfeus qu'il avait en la chapelle Saint-Jean, « et même de placer aux parois et murailles d'icelle, en peinture, ses armoiries et alliances de sa maison, et d'y ériger un banc et accoudoir de bois, simple, sans queue, ni armoiries, pour se servir, oyant la sainte messe[2]. » Mais l'abbé stipula que les seigneurs du Bot ne pourraient se servir de cette permission pour prétendre avoir droit de propriété dans cette chapelle de l'église de Langon, appartenant aux moines de Redon.

Ces derniers eurent lieu de se repentir de la condescendance de leur abbé. En 1650, Françoise de Bégasson, veuve de Jean Collobel, seigneur du Bot, prétendit avoir droit à deux chapelles seigneuriales et prohibitives dans l'église de Langon, l'une, celle de Saint-Jean, située au haut de la petite nef méridionale, à cause de sa terre du Bot, et l'autre, celle que forme l'absidiole septentrionale, à cause de sa terre de Roche. De là naquit un grand procès, pendant lequel un état de l'église de Langon fut fait le 27 août 1653; les commissaires y découvrirent deux pierres tombales armoriées, placées dans le chanceau de l'église, d'autres tombes dans les chapelles prétendues et plusieurs blasons dans les vitres et sur les murailles. Mais ces écussons étaient bien récents, car ils

1. *Dict. de Bret.*, I, 440.
2. Archives départementales, I H 2, 101.

portaient tous semblablement les armes de la dame du Bot, accolées à celles de son défunt mari, c'est-à-dire : *d'argent à la bande de sable chargée de trois molettes d'or*, qui est *Collobel*, et *d'argent à la bégasse de gueules*, qui est *de Bégasson*. Aussi Françoise de Bégasson fut-elle, en 1684, déboutée de sa prétention aux droits honorifiques dans l'église de Langon, et condamnée « à démolir les écussons et les trois bancs à queue qu'elle avait placés au haut de l'église, notamment sous une voûte du côté de l'évangile, à l'entrée de la chapelle de Roche[1]. »

Les seigneurs du Bot conservèrent, toutefois, un simple banc dans l'église, suivant la permission qui leur en avait été donnée en 1587, et leur enfeu dans le chœur.

Les chapelles de Langon étaient assez nombreuses.

1° *Saint-Vénier*, nunc *Sainte-Agathe*. — Nous avons décrit précédemment le monument gallo-romain qui se trouve dans le bourg de Langon. Lorsque le christianisme s'établit dans nos pays au VIe siècle, on résolut d'utiliser cet édifice en en faisant une chapelle : pour cela, on réunit par des murailles l'abside et le rectangle se correspondant, on y ouvrit une porte et des fenêtres, et la voûte reçut une décoration appropriée à la destination nouvelle de l'abside. Puis, par un compromis dont on a d'autres exemples, le culte de saint Vénier[2] parut propre à faire oublier Vénus, dont la représentation demeurait dans le souvenir des habitants de Langon. Aussi, en 838, cette chapelle s'appelait-elle, comme nous l'avons vu, *ecclesia Sancti Veneris*[3]. Au XVIe siècle, elle portait encore cette dénomination, et non loin d'elle se trouvait la fontaine de Saint-Vénier. M. de Kerdrel a même retrouvé, sur les

1. Archives départementales, I H 2, 101.

2. Saint Vénier était un Irlandais qui vint se sanctifier dans nos contrées, à Pluvigner, dans le Browerech.

3. Dom Morice, Pr., I, 272.

registres baptismaux de Langon, mention, en 1674, de la chapelle Saint-Vénier[1]. C'est donc à une époque récente que cet édifice fut placé sous le patronage de sainte Agathe, qu'il conserve aujourd'hui. Ogée prétend que les protestants s'emparèrent de cette chapelle en 1594 et qu'ils en firent un temple, et il ajoute que, rendue au culte catholique peu d'années après, elle fut bénite de nouveau en 1602.

M. Langlois, en 1839, découvrit sur la voûte de l'abside de Sainte-Agathe une fresque ancienne, superposée à la peinture païenne de Vénus sortant des eaux; cette fresque représentait, semble-t-il, le Père Éternel bénissant quelques personnages, difficiles à reconnaître, placés à ses pieds[2]; elle remontait très-probablement à l'époque où l'édifice fut consacré au vrai Dieu. Sur cette ancienne peinture se trouvait alors une troisième fresque très-grossière, contemporaine peut-être de la restauration de la chapelle, en 1602. Elle représentait « au centre un personnage à genoux, les mains levées sur une espèce de calice. Une autre main, qui appartenait peut-être à un corps placé au-dessus, ou qui seule était l'emblème de Dieu, était étendue sur sa tête et semblait le bénir[3]. » Cette peinture n'était-elle pas l'image de saint Vénier? Nous le supposons sans oser l'affirmer. Toujours est-il que ces deux fresques chrétiennes ont disparu maintenant de la voûte de l'abside dont nous parlons, pour faire place aux derniers débris de la peinture païenne de Vénus. Le culte divin ne se fait plus, en effet, dans ce sanctuaire vénérable à tant de titres; mais nous espérons voir prochainement restaurée la plus antique chapelle de Bretagne.

2° *Saint-Michel.* — La chapelle de ce nom, aujourd'hui

1. *Bulletin de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, VII, 29.
2. V. la *Notice sur une ancienne chapelle de Langon*, par M. Langlois.
3. V. la *Notice sur une ancienne chapelle de Langon*, par M. Langlois.

détruite, se trouvait au milieu des monuments mégalithiques qui couvrent la lande de Langon. Une croix s'élève maintenant dans ses ruines, et le 16 mai, fête de Saint-Michel d'été, une foire séculaire se tient à l'entour. Il est très-probable que cette chapelle fut élevée par les moines en mémoire du triomphe du christianisme sur le paganisme. Il s'y fonda une chapellenie régulière sous le vocable de l'archange saint Michel, desservie à l'origine dans cette chapelle, et plus tard dans l'église abbatiale de Redon. Le titulaire, pourvu par l'abbé de Saint-Sauveur, était toujours un moine profès de ce monastère; il avait droit au douzième de toutes les dîmes de la paroisse de Langon, et ce douzième était affermé 240 livres par an, en 1660; il avait aussi l'usufruit de plusieurs parcelles de prairies situées aux environs de Redon, parce que son bénéfice était uni, comme nous l'avons dit précédemment, à celui d'une autre chapelle de Saint-Michel située dans la ville de Redon.

Voici les noms de quelques chapelains de Saint-Michel : Charles Girault (1475), — Alain de Lescouët (1503), — Mathieu Péchenet (1522) — Guillaume Rado (1535), — Nicolas du Dréseuc (1590), — Pierre Rado (1597), — Augustin Gévardec (1650), — Pierre Belot (1690), — Antoine de Bonnefond (1739).

3° *Saint-Joseph du Chêne-Mort.* — Il est fait mention en 1697 de cette chapelle, qui a été reconstruite de nos jours et qui continue d'être desservie parfois. Elle n'offre d'autre intérêt que sa position, semblable à la précédente, au milieu de monuments dits druidiques et son nom qui rappelle l'arbre vénéré des Celtes.

4° *Saint-Marc.* — Cette chapelle avoisinait la métairie du même nom, qui n'existe plus ou qui a changé de dénomination. Voici comme l'abbé de Redon, César de Choiseul, la décrit dans son Aveu au roi en 1677 : « Le lieu et mestairie

de Saint-Marc, situé dans la paroisse de Langon, consistant en la chapelle, maison, grange, logements à bestiaux, jardins, rues, etc., avec un petit bois de chateigniers au proche de ladite chapelle, etc., le tout en un tenant, contenant 20 journaux de terre, joignant vers midi à la rivière de Vilaine et vers minuit aux communs de Montenac[1]. » En 1570, les moines de Redon vendirent cette métairie à Jean Le Febvre, seigneur de Saint-Ganton, mais ils la rachetèrent en 1633. Elle ne figure pas conséquemment dans l'Aveu rendu par l'abbé Scotti en 1580.

5° *Saint-Christophe de Roche.* — Cette chapelle, construite près du manoir de Roche, n'existe plus maintenant. Un Aveu de 1535 la désigne comme étant « une petite chapelle fondée en l'honneur de Dieu et de Monsieur saint Christophle et de Madame sainte Barbe[2]. » Les seigneurs de Roche présentaient à cette chapellenie, à laquelle était uni un autre petit bénéfice, celui de la Moisonnaye. Yves Blanchard en était chapelain en 1631, Clément Perroteau en 1666 et René de la Chévière en 1678.

6° *La chapelle du manoir du Bot* est aujourd'hui détruite; le couvent des Sœurs de la Providence, à Langon, possède une cloche qu'on dit provenir de cette chapelle et porter la date de 1441. C'est dans ce sanctuaire qu'en 1775 Hyacinthe de Talhouët, seigneur dudit lieu, épousa Françoise Collobel, fille du seigneur du Bot.

7° *La chapelle du manoir de Bréhail* a complètement disparu; la tradition locale en conserve seule souvenir, et l'on nous a montré dans le village actuel un bénitier en provenant.

8° *La chapelle du manoir de Corbinière*, construction ré-

1. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine.
2. Archives départementales.

cente de M. le général Ridouël, est entretenue avec goût et desservie parfois.

III. — Manoirs et terres nobles [1].

Bismaye (La). — Le 5 décembre 1480, Antoine du Gahil, seigneur de la Bismaye, rendit aveu à l'abbé de Redon pour ce manoir, qu'il tenait féodalement de lui « à devoir de foy, hommage et rachapt. » En 1536, Jean du Gahil possédait la Bismaye. Cette terre devint ensuite la propriété de la famille de Roche, par suite du mariage de Guillaume de Roche avec Jacquette du Gahil, vivant en 1546. Julien de Roche, en 1620, et Michel de Roche, en 1650, rendirent aveu pour leur manoir de la Bismaye. Françoise de Roche, fille de Michel, seigneur de la Bismaye, épousa, le 28 janvier 1682, Louis Maudet, seigneur de Saint-André. Ces deux époux habitaient la Bismaye en 1718. Joseph Maudet, seigneur de la Bismaye, vivait en 1755. La Bismaye, située dans le bourg même de Langon, est possédée maintenant par la famille Gaultier de la Guistière de la Chalnaye, qui l'habite.

Bot (Le). — Le 15 octobre 1496, Guillaume Collobel, seigneur du Bot, rendit aveu pour le manoir de ce nom, qu'il habitait, à l'abbé de Redon, reconnaissant devoir à celui-ci « foy, hommage, rachapt, et 22 deniers de rente appelée mangier. » Julien Collobel possédait le Bot en 1536, et son fils, nommé Julien comme lui, en 1559. Jean Collobel était seigneur du Bot en 1562 et 1580. Autre Jean Collobel, seigneur du Bot, vivant en 1633, épousa Françoise de Bégasson, dont il eut Marin Collobel, seigneur du Bot après lui, marié à Thérèse de Francheville; ce dernier mou-

1. Cf. Archiv. départ. — Reg. paroiss. — Réform. anc. de la noblesse. — Aveu de Scotti. — *Nobil. de Bret.*, etc.

rut le 29 mai 1681 et fut inhumé dans le chœur de l'église de Langon. Guillaume Collobel, seigneur du Bot, rendit aveu le 15 octobre 1696. René-Hyacinthe Collobel, seigneur du Bot, épousa Gorgonie Nassiet, dont il eut Vincent et François; il mourut avant sa femme, qui épousa en secondes noces François du Fresne, seigneur de Virel, et plaida activement en 1727 contre l'abbaye de Redon. Vincent Collobel, seigneur du Bot, le Prédic, Bodel, Tromeur, le Lizio, la Durantaye, les Portes, etc., demeurant au Bot, rendit aveu le 17 janvier 1733 pour « les maison et manoir du Bot, chapelle, fuye, cour, jardin, estang, bois fustaye, droit de chasse prohibitive à tout autre qu'à l'abbé et aux religieux de Redon, métairies du Bas-Bot et de la Nouette; ... à cause du fief de la Couarde[1], droit de haute, basse et moyenne justice, avec auditoire, au bourg, situé près la maison appelée la Chambre du Bot. » Toutefois, les moines de Redon protestèrent contre cette haute justice et son auditoire qu'avait supprimés un arrêt du Parlement en 1684. Ce Vincent Collobel, seigneur du Bot, épousa Louise Moraud du Deron, dont il eut Clément Collobel, seigneur du Bot en 1775.

Le château du Bot, propriété en 1828 de M. Burot de Carcouët, appartient maintenant à M. de Moulins de Rochefort. C'est une très-belle terre ornée de bois et d'étangs; l'ancien manoir est insignifiant, mais au bout d'une vaste rabine sont les premières constructions d'un nouveau château qui promettent beaucoup.

Bois-Gaudin (Le). — Le 20 février 1559, Jean Hamon, seigneur du Bois-Gaudin, rendit aveu à l'abbé de Redon

1. En 1563, les moines de Redon vendirent 275 livres au sieur Perdrix le fief de la Couarde ou du Bot; ils le rachetèrent en 1565 et le revendirent plus tard au seigneur du Bot.

pour cette terre, qu'il tenait de lui « à devoir de foy, hommage et rachapt. » — *Nunc* ferme.

Bréhail. — Cette ancienne maison, aujourd'hui simple ferme, n'a jamais eu grande importance ; en 1580 ce n'était qu'une maison de village. François Derennes, sieur de Bréhail, épousa Anne Guillemoys et mourut en 1688. Sa fille, Jeanne Derennes, se maria en 1716 avec Julien Raoul, sieur du Plessix.

Carrouaye (La). — Guillaume de Roche possédait la Carrouaye en 1536. Guyonne Malary, veuve de Raoul Porcher, tenait en 1580 de l'abbé de Redon, « à devoir de foy, hommage et rachapt, » cette métairie noble avec ses jardins, vignes, domaines, bois anciens et de haute futaie en forme de rabines, etc. — *Nunc* ferme dépendant du Bot.

Chatillon. — La position et le nom de cette maison, aujourd'hui métairie à M. Dénoual de la Touche, indiquent une certaine antiquité. C'était, en 1698, un manoir qu'habitaient Gilles de la Valette et Perrine de Roche, seigneur et dame de la Billière. Le logis n'existe plus, mais une inscription de 1774 rappelle qu'à cette époque Mme de la Porte, propriétaire de la métairie de Châtillon, en fit reconstruire les maisons.

Corbinière. — Ce manoir, création moderne de M. le général Ridouël, se fait remarquer par sa situation pittoresque au-dessus du cours de la Vilaine ; dans les jardins s'élèvent une douzaine d'édicules en mosaïque tels que chapelle, castel, kiosque, etc., dont l'ensemble ne manque pas de charmes.

Chaussée (La). — Ce manoir appartenait en 1536 à Guillaume Hamon. Le 19 août 1546 et le 20 février 1559, Jean Hamon, seigneur du Bois-Gaudin et de la Chaussée, rendit aveu à l'abbé de Redon pour cette dernière seigneurie, qu'il tenait de lui » à foy, hommage, rachapt et 56 sous 6 deniers

de rente. « En 1580, Jean Hamon, seigneur du Bois-Gaudin, tenait encore « le lieu, maison, cour et jardin, vivier et vignes de la Chaussée, » avec « ses bois taillifs et de haulte fustaye. » Claude Hamon, seigneur du Bois-Gaudin, rendit aveu pour sa maison noble de la Chaussée en 1602, 1662 et 1666. Julien de la Grallenaye, seigneur des Joussardayes, possédait en 1675 la Chaussée, qui passa par alliance dans la famille de Bréhier. En 1716, Bertrand Bréhier, seigneur de la Riotelaye, et Marie de Dieusy, sa femme, habitaient ce manoir. De nos jours, la Chaussée est devenue successivement la propriété des familles Dutemple, de Saint-Germain et Grivel, et cette dernière maintenant y demeure. Ce manoir ne manque pas d'intérêt avec ses vieilles salles des xve et xvie siècle, son grand portail flanqué de canonnières, sa haute tour également fortifiée, ses ouvertures ogivales et ses tourelles; le tout est affecté aujourd'hui au service de l'exploitation agricole des laboureurs qui possèdent ses vieilles murailles.

Droulin. — Le 8 décembre 1643, Louis Limouzin, sieur de Droulin, veuf de Jeanne de Guiny, habitait la maison de ce nom et en rendait aveu à l'abbé de Redon, déclarant la tenir « à foy, hommage, rachapt et 1 sous 1 denier de rente. » Le 22 mai 1677, Michel Gasnier fit une déclaration semblable pour cette même terre de Droulin.

Gaudinaye (La). — Ce n'était en 1580 qu'un village de trois maisons appartenant à Julien Thébaud, Gabriel et François Gourdel. Comme le Bois-Gaudin, il devait évidemment son nom à une famille Gaudin. Claude de la Chévière, fils cadet de Julien de la Chévière, seigneur du Pont-Louet, fonda, semble-t-il, un manoir à la Gaudinaye et devint la souche d'une famille qui prit ce nom. Ce Claude de la Chévière, seigneur de la Gaudinaye et du Plessis-Pont-Louet, épousa le 19 octobre 1652 Marie Peniguel; il habitait encore

en 1685 son manoir de la Gaudinaye, ainsi que son fils Julien de la Chévière, seigneur de la Gaudinaye après lui. En 1689, Gillette de la Chévière fut inhumée dans l'église de Langon. Julien de la Chévière, seigneur de la Gaudinaye, habitait la Gaudinaye en 1699 et mourut en 1724. Son descendant, Claude-Marin de la Chévière, seigneur de la Gaudinaye, en 1759 y demeurait aussi; il avait épousé Suzanne Le Valois, dont il eut de nombreux enfants baptisés à Langon. Il prit part aux États de Bretagne en 1762 et 1766. La famille de la Chévière possédait encore la Gaudinaye en 1828, mais, par suite d'alliance, ce manoir passa entre les mains de celle de la Hardrouyère, puis devint, par acquêt, la propriété de M. Thélohan, et plus récemment de M. du Hamel. Ce dernier habite la Gaudinaye, qu'il vient de restaurer avec goût.

Guimacerie (La). — Ce manoir, situé dans le bourg de Langon et sans importance aujourd'hui, appartint longtemps à la famille Crouzil du Vaulay, qui fut déboutée de la noblesse en 1668. Dès 1559, Jean Crouzil, sieur du Vaulay, rendit aveu à l'abbé de Redon pour sa maison de la Guimacerie; Julienne Crouzil, dame de la Trépraye, fit la même chose en 1612. Claude Crouzil, sieur de la Guimacerie, fit un semblable aveu en 1643, 1650 et 1666, déclarant tenir ce manoir de l'abbé de Redon « à debvoir de foy, hommage et rachapt. »

Fau (Le). — Cette ancienne maison, voisine du bourg de Langon, appartenait au xve siècle à la famille Cordon. Jean Cordon, en 1476, et Guillaume Cordon, en 1480, rendirent aveu à l'abbé de Redon pour leur maison du Fau, qu'ils tenaient de lui « à debvoir de foy, hommage et rachapt et 3 sols de rente à la my-aoust et à Noël. » Guillaume Hamon, seigneur de la Chaussée, possédait le Fau en 1536. Le 20 février 1559, Julien Maubec, sieur du Fau, rendit aveu pour cette terre. Le Fau devint ensuite la propriété de la famille

Guillemoys, et Pierre Guillemoys, sieur du Fau, en fit l'aveu de 1643, 1650 et 1666. Il avait épousé Françoise Bertier, dont il eut, entre autres enfants, René Guillemoys, sieur du Fau, et Julienne Guillemoys, dame des Ormeaux, mariée en 1674 à Jacques Gaultier, sieur de la Guistière. Le Fau appartient aujourd'hui à Mme de Boisberanger, née Marthe Gaultier de la Guistière, qui l'habite.

MONNERAYE (LA). — En 1374, l'abbé de Redon bailla la maison de la Moulneraye ou Monneraye à Georges de Bodiguel et à Mahaut, sa femme. En 1441, Raoulet de la Monneraye, seigneur dudit lieu et y demeurant, rendit aveu, le 15 janvier, à l'abbé de Redon, pour son hôtel de la Monneraye, qu'il tenait de lui « à debvoir de foy, hommage et rachapt, et 4 livres 10 sols de rente. » Claude du Fresche, seigneur de la Monneraye, possédait cette terre en 1535; sa fille, Gillette du Fresche, épousa Pierre Riaud, qui prenait en 1571 le titre de seigneur de la Monneraye. En 1646, René Riaud, seigneur de la Monneraye, Roche, Quéneron, etc., vendit toutes ces terres à Jean Collobel, seigneur du Bot. Depuis cette époque, la Monneraye est devenue une dépendance de la terre du Bot et n'est plus qu'une métairie appartenant aujourd'hui à M. de Moulins de Rochefort.

MORINAYE (LA). — Cette maison, anciennement à la famille de Roche, appartenait en 1666 à Gillette du Fresche, qui en rendit aveu le 20 janvier à l'abbé de Redon.

PAPILLONNAYE (LA). — Le 26 mai 1407, Jehan du Val, seigneur de Cahan, rendit aveu à l'abbé de Redon pour « son herbregement, vignes et dépendances de la Papillonnaye. » En 1545, Gilles Jarno, seigneur de la Papillonnaye, tenait cette maison du même abbé « à debvoir de foy, hommage et rachapt; » son fils, Louis Jarno, seigneur de la Papillonnaye, en fit l'aveu en 1571. Demoiselles Renée et Guyonne Jarno, dames de la Sauldraye et de la Fontaine, possédaient encore

la Papillonnaye en 1635. Ce manoir passa ensuite entre les mains de la famille de la Chévière, et René de la Chévière et Louise de la Chévière, sa femme, sieur et dame du Plessix, l'habitaient en 1702 et 1716. Marie-Anne de la Chévière, dame de la Papillonnaye, vivait en 1759. La maison de la Papillonnaye, située dans le bourg de Langon, a fait place à la maison d'école des Sœurs de la Providence, élevée sur ses ruines.

Petit-Bezic (Le) ne nous est connu dans l'histoire que par la Réformation de la noblesse, qui nous apprend qu'en 1536 cette maison noble appartenait à Jean Bezic; elle existe encore dans le bourg de Langon.

Porte-Baudu (La) appartenait à Pierre de Roche en 1536. Pierre Lambart, seigneur de Port-de-Roche, rendit aveu pour cette métairie noble à l'abbé de Redon en 1559. Claude Dollier, en 1650, et François Dollier, en 1666, également seigneurs de Port-de-Roche, firent la même chose, déclarant tenir cette terre de l'abbé de Redon « à debvoir de foy et hommage, sans rachapt. »

La famille Delalande possède maintenant cette maison.

Roche *vel* La Roche. — Cet antique manoir a donné son nom à une noble famille à laquelle appartenait Jean de Roche, vivant en 1427, père de Raoul de Roche, marié à Anne de Penhoët. Le 7 juin 1448, Perrine, veuve de Simon de Roche et tutrice de ses enfants Jean, Philippe et Étienne de Roche, rendit aveu à l'abbé de Redon pour la terre de Roche, qu'elle tenait « à debvoir de foy, hommage, rachapt, 6 sous et 6 deniers de rente. » La famille du Gahil, alliée à celle de Roche par le mariage de Guillaume de Roche avec Jacquette du Gahil, devint ensuite propriétaire de Roche, et Robin du Gahil et Guillaume, son fils, rendirent aveu pour ce manoir en 1450. Jean du Gahil, seigneur de Roche, en 1477 et en 1495, fit la même chose; il habitait Roche avec

sa mère, Guillemette du Gahil, et vivait encore en 1503. Olive du Gahil, fille de ce Jean, fut dame de Roche et épousa N... des Bois; elle rendit aveu à l'abbé de Redon, le 5 juillet 1535, pour « ses maisons, manoir et métairie de Roche, colombier, fuye et refuge à pigeons, jardin, vigne, chapelle, métairie des Roussellayes, etc. » Elle eut pour enfants Louis des Bois, seigneur de Talhouët, et Jeanne des Bois, qui épousa Louis de Cléguennec. Ces derniers étaient morts dès 1539, et Louis de Cléguennec, seigneur de Roche, leur fils, rendit aveu pour cette maison noble à cette époque.

En 1610, Louis de Cléguennec, seigneur de Talhouët et de Roche, vendit son manoir de Roche à Pierre Riaud, seigneur de la Monneraye. Plus tard, René Riaud vendit à son tour à Jean Collobel, seigneur du Bot, le 4 mai 1646, les maisons de Roche, Quéneron, les Rousselayes, la Monneraye, le moulin à vent de la Couarde et le fief des Portes. La famille de Roche, qui existait encore, voulut, paraît-il, rentrer en possession du manoir dont elle portait le nom, car le 23 mars 1655 Guillaume de Roche rendit aveu à l'abbé de Redon pour sa maison de Roche; mais les seigneurs du Bot l'emportèrent et restèrent définitivement maîtres de cette terre, qui depuis lors n'est plus qu'une métairie dépendant du Bot. Roche mérite toutefois qu'on le visite : c'était un joli manoir bâti au XVe siècle, avec une tourelle centrale et de belles croisées ornées d'écussons, de pinacles et de feuillages. On voit encore les ruines de la fuie et l'emplacement de la chapelle, ainsi qu'un puits profondément creusé dans le roc. Cette maison avait dû remplacer la station gallo-romaine dont nous avons parlé, et elle avait donné son nom au très-ancien passage de la Vilaine et à un autre manoir voisin, nommé Port-de-Roche, situé en Fougeray.

Quéneron. — Il paraît que ce manoir, — aujourd'hui simple ferme dépendant du Bot, — était dans l'origine une

portion du manoir de Roche, qui l'avoisine; les actes du XVI[e] siècle disent même qu'il portait primitivement le nom de la Roche; il dut donc appartenir dans l'origine à la famille de Roche, puis à celle du Gahil.

En 1536, Olivier du Gahil possédait Quéneron, pendant qu'Olive du Gahil jouissait de Roche. Le 3 mars 1542, cet Olivier du Gahil, seigneur de Quéneron, rendit aveu pour cette terre à l'abbé de Redon, déclarant la tenir de luy « à debvoir de foy, hommage et rachapt. » Guillaume du Gahil, son fils aîné, seigneur de Quéneron après lui, habitait ce manoir, pour lequel il rendit aveu en 1571. La maison de Quéneron était, en 1580, entourée « de jardins, vignes, bois, garennes et refuges à connils, viviers, etc. » Elle jouissait d'un droit de pescherie dans la Vilaine et devait 3 sous de rente à l'abbé de Redon.

Claude du Gahil épousa Arthur Hirel, seigneur du Breil, et lui apporta la terre de Quéneron, qu'elle habitait avec lui en 1619. Cette dame eut pour fils Jean Hirel, seigneur de Quéneron, qui épousa Esther du Hardaz, et elle vendit, de concert avec lui, le 3 mars 1629, le manoir de Quéneron à Sébastien Riaud, seigneur de Galison. En 1646, René Riaud vendit à son tour, comme nous l'avons dit, Quéneron à Jean Collobel, seigneur du Bot.

Touche (La). — En 1431, Alain Lesné, prêtre de Langon, possédait et habitait l'herbrégement de la Tousche, qu'il tenait de l'abbé de Redon « à debvoir de foy, hommage et rachapt et 3 sous 3 deniers de rente. » En 1477, Guillaume Jouan et Marie Guiho, sa femme, rendirent aveu pour leur manoir de la Touche. Le 11 juin 1498, Jean Graeschet et Françoise Thomas, sieur et dame du Houssay, firent la même chose. Enfin, le 26 février 1677, Gillette de Lauriolle, veuve d'Arthur Chévreul, rendit encore aveu à l'abbé de Redon pour sa maison noble de la Touche, en Langon.

Tertre (Le). — En 1400, Guillaume du Tertre rendit aveu à l'abbé de Redon pour l'hôtel qu'il possédait au bourg de Langon et qu'il tenait de lui « à debvoir de foy et obéissance. » En 1546, Guillaume Collobel, sieur du Tertre, et Jeanne de la Grallenaye, sa femme, firent la même chose pour cette maison, qu'ils possédaient alors. Claude Collobel, sieur du Tertre, leur fils, habitait ce logis en 1571 et en rendit aveu le 15 septembre de la même année. Enfin, le 28 août 1666, François Dollier, seigneur du Port-de-Roche, déclara tenir de l'abbaye de Redon « la maison et terre noble du Tertre située au bourg de Langon. »

Vaulay (Le). — Jean Crouzil, seigneur du Vaulay, habitait en 1559 le manoir de ce nom. Il le tenait de l'abbé de Redon « à debvoir de foy, hommage et rachapt et 43 sous de rente. » Marie de la Grallenaye, dame du Vaulay, issue de la maison des Joussardayes, épousa en 1660 Pierre Glect, sieur du Breil; ils rendirent aveu, le 3 avril 1677, pour leur terre du Vaulay. C'est maintenant une ferme appartenant à M. de Pioger de la Tourneraye.

Villeneuve. — En 1566 et en 1571, Jean Maubec, sieur de Villeneuve, rendit aveu à l'abbé de Redon pour la terre de ce nom qu'il tenait de lui « à debvoir de foy, hommage et rachapt et 30 sous 6 deniers de rente. » En 1687, Julien Juhel, sieur de Chambrunet, possédait « la métairie de Villeneuve. » Julien de la Chévière, seigneur de la Gaudinaye, mourut en 1724, léguant Villeneuve à son frère, René de la Chévière. Villeneuve est maintenant un village, où un portail indique encore l'existence ancienne d'un petit manoir. Il s'y trouve deux fermes, l'une appartenant à la famille Hay des Nétumières, héritière des de la Chévière, et l'autre léguée par M. Chevalier de Vilpie au bureau de bienfaisance de Langon.

§ VI. — RENAC.

I. — Origines paroissiales.

Comme les précédentes, la paroisse de Renac existait au IXe siècle et était occupée par une population bretonne. Lorsque saint Convoyon vint fonder l'abbaye de Redon, il trouva Renac gouverné par un mactiern nommé Bran, qui résidait à Lis-Rannac (*en français* la Cour de Renac)[1]. Il est plusieurs fois fait mention de ce manoir dans le *Cartulaire de Redon;* les grands seigneurs bretons s'y réunissaient parfois, car nous voyons le comte de Poher, les mactierns Jarnhitin, Ratfred et Hoiarscoet, les représentants du roi Nominoë et plusieurs autres personnages y figurer à côté de Bran, le seigneur du lieu, et du saint abbé Convoyon. Nominoë vint même avec sa femme, la reine Arganthael, y tenir un grand plaid.

On ne peut pas cependant dire d'une façon positive où se trouvait la Cour de Renac, quoique son nom même, la rencontre qu'on y fait des habitants, et notamment des anciens de Renac, les intérêts locaux qu'on y traite, tout, en un mot, prouve que ce manoir devait être dans la paroisse même de Renac[2].

Cette paroisse, appelée au IXe siècle Rannac ou Ranhac, « *plebs que nominatur Rannac*, » était, comme celles de Bains et de Plaz, une « *plebs condita;* » c'est-à-dire qu'elle conservait souvenir de l'établissement des Romains sur son territoire. Toutefois, elle n'était pas très-considérable, car elle est appelée parfois « *plebicula Rannac.* »

Il n'est point question, dans le *Cartulaire de Redon*, du

1. *Cart. Rot.*, 23.
2. *Cart. Rot.*, 81, 135, 358.

bourg et de l'église de Renac à cette époque; mais, en 833, nous trouvons un acte passé à Renac devant l'église de Cunfol, « *factum est in Rannac, ante ecclesia que dicitur Cunfol*[1]. » Il est bien difficile de savoir maintenant quelle était cette église de Cunfol.

Remarquons aussi les expressions suivantes du *Cartulaire*, qui indiquent l'existence d'un marché à Renac dès cette époque reculée : « *In loco marchato Rannaco*, — *in loco nuncupante marchat Rannac*[2]. »

Les actes semblent dire, — mais on ne saurait l'affirmer, — que le territoire d'Allérac, qui ne devint paroisse qu'au XIe siècle, faisait alors partie de Renac. Quant aux lieux nommés Villare et Campcaubalhint, ils étaient certainement en Renac, et le dernier se trouvait sur les bords du Canut. Il est aussi fait mention en 846 du champ de la Croix, du village de Renheulis et d'une écluse sur le Canut, qui paraissent avoir dépendu de Renac[3].

Nous avons nommé le chef breton de la paroisse de Renac; à côté de ce mactiern Bran se trouvaient les scabins ou juges et les anciens. Les scabins de Renac étaient, en 833, Maenwallon, Branoc et Burg; les anciens de la paroisse s'appelaient, vers 848, Howen, Jacu, Wocon, Branoc et Catlowen[4].

Quant aux prêtres de Renac à la même époque, ils se nommaient Drévallon, — celui-ci appartenait à une noble famille, car il est traité de « *magnificus vir*, » — Loieswr, Rethwalart et Beati[5].

Au mois d'août 833, l'empereur Louis-le-Débonnaire, à la prière de saint Convoyon et sur la recommandation de Nomi-

1. *Cart. Rot.*, 354.
2. *Cart. Rot.*, 42, 363.
3. *Cart. Rot.*, 23, 42, 60, etc.
4. *Cart. Rot.*, 354, 80.
5. *Cart. Rot.*, 42, 81, 100.

noë, donna à l'abbaye de Redon la paroisse de Renac tout entière, « *plebem que Rannac nominatur cum omni integritate sua.* » Le roi Charles-le-Chauve confirma cette donation de son père, le 3 août 850. Enfin, quelques années plus tard, Érispoë, roi de Bretagne, renouvela la même donation, en qualité de prince indépendant du roi de France[1].

Nous ne savons pas au juste à quelle époque les moines de Redon perdirent la paroisse de Renac, mais ce dut être à la suite des invasions normandes du xe siècle; plusieurs seigneurs usurpèrent en ce temps-là une partie des biens de l'abbaye, et, après le rétablissement de l'ordre en Bretagne, quelques-uns d'entre eux conservèrent les terres qu'ils avaient enlevées[2]. Quoi qu'il en soit, Renac devint une seigneurie séculière, et l'abbé de Redon ne conserva plus d'intérêts dans cette paroisse.

II. — Les seigneurs de Renac.

Les premiers seigneurs de Renac venus à notre connaissance appartiennent à la famille d'Aprémont, remontant à Gausbert, sire d'Aprémont, qui se croisa en 1248.

Guillaume d'Aprémont, seigneur de Renac, épousa Perrine de Bossignel; cette dame fonda par testament une messe à Saint-Denis de Renac, mais on ne peut préciser l'époque où elle vécut.

Raoulet d'Aprémont, seigneur de Renac, suivit pendant la guerre de la succession de Bretagne le parti de Jean de Montfort, et combattit à Mi-Voie dans les rangs des chevaliers

1. *Cart. Rot.*, 357, 363, 366.

2. Dans l'énumération des biens de l'abbaye de Redon, en 1238, il n'est pas fait mention de la paroisse de Renac, qui avait dû, par suite, être aliénée longtemps auparavant; car, si elle avait été enlevée aux moines de Redon par Pierre Mauclerc, ceux-ci eussent protesté dans cet acte contre cette usurpation récente.

anglais. Il acquit le droit de sépulture dans l'abbaye de Redon et y fonda, de concert avec sa femme, Julienne Soual, la chapellenie de la Serche, en 1364.

Ils laissèrent une fille, Jeanne d'Aprémont, dame de Renac, épouse en 1390 de Jean Harpedane, connétable d'Angleterre, puis chambellan du roi de France; ce seigneur était veuf de Jeanne de Clisson, dame de Belleville, sœur du connétable Olivier de Clisson.

Le 30 octobre 1401, Jean Harpedane et Jeanne d'Aprémont, seigneur et dame de Renac, firent don à Guillaume du Fau des dîmes de la Vieille-Perche, assises en la baronnie de Renac; ils scellèrent cette donation de deux sceaux, l'un portant *un gironné*, et l'autre *parti de même et d'un lion rampant* [1].

Devenue veuve, Jeanne d'Aprémont se remaria à Savary de Vivonne, seigneur de Thors, et en eut une fille, Isabeau de Vivonne, qui fut dame de Thors et de Renac. Cette Isabeau épousa Charles de Blois, dit de Bretagne, seigneur d'Avaugour, frère d'Olivier, comte de Penthièvre, et lui apporta Renac [2]. A la suite de la conspiration des Penthièvre contre Jean V, duc de Bretagne, en 1420, ce prince confisqua la seigneurie de Renac appartenant à l'un des révoltés, et la donna à deux de ses fidèles serviteurs, le sire de Penhoët et Tristan de la Lande.

Toutefois, des difficultés s'étant élevées entre ces deux seigneurs, le duc de Bretagne leur retira cette terre de Renac et la donna à son frère Richard de Bretagne, comte d'Étampes, qui la conserva jusqu'à l'époque de son décès, arrivé en 1437 [3].

Mme d'Étampes, Marguerite d'Orléans, conserva la terre de

1. Dom Morice, Pr., III, 34. — De Courcy, *Le Combat des Trente*, 70.
2. Moreri, *Dictionnaire historique*.
3. Dom Morice, Pr., III, 33.

Renac, après la mort de son mari, en qualité de tutrice de leurs enfants; et lorsque l'aîné d'entre eux, François, comte d'Étampes et de Vertus, devint majeur, il devint en même temps seigneur de Renac. Mais ses cousins François Ier et Pierre II, et son oncle Arthur III, étant morts sans enfants, le comte d'Étampes fut appelé à leur succéder sur le trône de Bretagne et prit le nom de François II. Le nouveau duc donna, à cette occasion, l'usufruit de la seigneurie de Renac à sa mère, en 1459 [1].

Le 13 novembre 1462, François II, voulant récompenser Tanguy du Chastel, qui avait quitté la Cour de France pour prendre du service en Bretagne, son pays natal, et désirant aussi faciliter le mariage de ce seigneur avec Jeanne Raguenel, dite de Malestroit, fille du maréchal de Bretagne Jean Raguenel, sire de Malestroit, lui fit don de la seigneurie de Renac. Toutefois, comme la comtesse d'Étampes jouissait de l'usufruit de cette terre, le duc voulut qu'en attendant le désistement ou la mort de cette princesse, Tanguy du Chastel eût la jouissance des seigneuries de Québérien et de Lansteuc, au diocèse de Vannes [2].

Tanguy du Chastel, seigneur de Renac, eut de sa femme, Jeanne Raguenel, une fille nommée Anne du Chastel, qui fut dame de Renac et épousa Louis de Montejean.

De cette dernière union naquit Anne de Montejean, dame de Renac, Combourg, Malestroit, Châteaugiron, etc., qui épousa : 1° Georges Tournemine, baron de la Hunaudaye, dont elle n'eut point d'enfants; 2° Jean VII, seigneur d'Acigné, dont naquit postérité.

Le 23 novembre 1543, Anne de Montejean rendit aveu pour les seigneuries de Renac et du Bois-Raoul.

1. D. Lobineau, *Histoire de Bretagne*.
2. D. Morice, Pr., III, 32.

Son fils aîné, Jean VIII, seigneur d'Acigné, baron de Malestroit, seigneur de Renac, etc., épousa Jeanne du Plessix, dame de la Bourgongnière, dont il eut une fille, nommée Judith d'Acigné.

Cette dernière, en s'unissant à Charles de Cossé, comte de Brissac, maréchal de France, lui apporta la seigneurie de Renac. Ce seigneur reçut en 1600, probablement au nom de ses fils, les aveux de ses vassaux de Renac[1].

Judith d'Acigné, comtesse de Brissac, mourut en effet en 1598, laissant deux fils : François de Cossé, duc de Brissac, et Charles de Cossé, marquis d'Acigné. Ce dernier décéda sans postérité.

L'aîné, François, duc de Brissac, pair et grand pannetier de France, lieutenant général pour le roi en Bretagne, épousa Guyonne Ruellan, dont il eut plusieurs enfants; il transféra à l'aîné, qui suit, la seigneurie de Renac, qu'il avait lui-même reçue en héritage de sa mère, et mourut en 1651[2].

Louis de Cossé, duc de Brissac, s'unit à Marguerite de Gondy, fille du duc de Retz. Ce furent eux qui vendirent, en 1656, leur seigneurie de Renac à Damien Martel, marquis de Martel, et à Judith de Champion, sa femme. Ces derniers rendirent aveu au roi pour leur baronnie de Renac le 6 septembre 1679[3].

La seigneurie de Renac passa plus tard entre les mains des familles du Fresne de Virel et Fournier de Trélo. En 1750, Nicolas du Fresne, seigneur de Virel; en 1779, Louis Fournier, seigneur de Trélo, étaient barons de Renac. La Révolution trouva la famille Fournier en possession de Renac[4].

1. Dupaz, *Hist. généal. de Bret.*, 191.

2. Moreri, *Dict. hist.*

3. Arch. départ. de la Loire-Inférieure, B, 382.

4. Le dépôt des archives d'Ille-et-Vilaine ne renferme absolument rien

III. — La baronnie de Renac.

La seigneurie de Renac, châtellenie d'ancienneté, fut érigée en baronnie par le duc François II, le 13 novembre 1462, en faveur de Tanguy du Chastel. « Voulons, — est-il dit dans les lettres ducales, — que ledit Tanguy et ses hoirs seigneurs de ladite terre de Rennac puissent avoir leurs armes en bannière et qu'il soit banneret[1]. »

Pour faire connaître cette baronnie, nous allons analyser ici l'aveu que rendirent au roi, le 6 septembre 1679, Damien Martel et Judith de Champion, seigneur et dame de Renac[2].

La baronnie de Renac s'étendait alors dans les paroisses de Renac, Saint-Just et Sixt, qui en dépendaient presque entièrement.

1° *En Renac*, le domaine proche se composait du château du Bois-Raoul et des manoirs de la Touche et de Gutz, dont nous parlerons plus loin; — des étangs du Bois-Raoul et de Saint-Julien; — des bois du Bois-Raoul, de la Touche, de Gavrain, du Domaine et du Seigneur; — des métairies nobles de la Tounauchaye, de la Praye et de la Porte; — du moulin à vent de Buinart et du moulin à eau de Saint-Julien; — de la garenne de la Coualaye, contenant quinze journaux de terre; — des « halle et cohue dudit Renac, où se tiennent les marchés ordinaires aux jours de vendredy de chaque semaine, avec le droit de mesure à bled et à vin, droit de coustume et de trépas sur toutes les marchandises qui se vendent audit marché, mesme sur celles qui passent par la

sur Renac; peut-être tous les titres de cette seigneurie furent-ils brûlés lorsqu'en 1790 le château de Renac fut incendié par les paysans révolutionnaires des environs.

1. D. Morice, Pr., III, 32.

2. Archiv. départ. de la Loire-Inférieure, B, 382.

ville de Renac et se transportent d'une paroisse à l'autre, mesme sur les marchandises qui se transportent en batteaux sur la rivière de Vilaine, qui passent advis la grande prée de Renac; » — « de la maison de la prison dudit Renac, située proche le cimetière de l'église paroissiale et au bout de la halle dudit lieu; » — de l'auditoire de la baronnie, se trouvant « au haut de la halle de Renac; » — « du droit de four à ban dans ladite ville de Renac, prohibitif à tous autres; » — « du droit de dixmes sur toutes sortes de grains et vins, au dixiesme, dans l'étendue de ladite paroisse de Renac, où s'étendent les fiefs du seigneur de cette dite paroisse. »

Le baron de Renac possédait aussi deux foires : « l'une qui se tient le jour de Saint-Julien, au lieu de Saint-Julien, en ladite paroisse de Renac, » et l'autre « qui se tient dans ladite ville de Renac, au jour Saint-André; » il avait dans ces deux foires « droit de lever les coustumes et trépas sur toutes les marchandises qui s'y vendent, » et le lendemain de la seconde, « droit de tenir les plaids généraux, par privilége et sans assignation. »

Le même baron avait le « droit de guêt, à cause de son château du Bois-Raoul, sur tous les vassaux et arrière-vassaux des paroisses de sa baronnie; » — « le droit de soule, qui se jette le jour de Noël par les officiers dudit Renac dans la ville dudit lieu et est fournie par le dernier marié de la paroisse, proche vassal ou non, à peine de 60 sols d'amende; » — et, enfin, le droit de banc et étanche, « qui dure quinze jours, commençant le vendredy précédant la feste de la Pentecoste et finissant le quinziesme jour ensuivant; pendant lequel temps le seigneur baron de Renac a seul droit, ou ses fermiers et receveurs, de débiter vins et cildres, sans en payer aucun debvoir pour quelle cause que ce soit; et tous les cabaretiers et débitants, pendant ladite quinzaine, sont

obligés de mettre brandons et enseignes bas et ne peuvent faire aucun débit sans sa permission. »

Toutes les maisons et terres nobles de la paroisse de Renac relevaient de la baronnie du même nom « aux debvoirs de foy, hommage, rachapt et chambellenage, oultre quelques rentes particulières : » c'était les maisons nobles de Coipel, le Brossay, la Gréhandaye, Virel, Pinel, le Pont, Launay, Presselais, le Petit-Bois et Beauregard.

Un droit particulier à Renac consistait dans un certain nombre d'anguilles dues au seigneur par les propriétaires de quelques écluses construites dans les marais; chaque écluse était généralement taxée à cinquante anguilles, dues à Noël, alors que les marais de Renac étaient couverts d'eau.

2° *En Saint-Just*, le baron de Renac possédait « le château de la Vieille-Cour, tout ruiné; » — « l'endroit de foire et assemblée le jour de Saint-Éloi dans ledit bourg de Saint-Just; » — « les moulins à eau de Saint-Just, à moudre bled et à fouler drap, avec les deux estangs de même nom; la pesche desquels estangs est prohibitive audit seigneur, auquel appartiennent aussi les prés et marais aux environs qui joignent le presbytère de ladite paroisse; » — « le Château-Robert, la Broussonnaye et le taillis de Pont-Lestier, proche lesdits estangs de Saint-Just, et contenant 200 journaux de terre; » — « le droit de dixme, à la dixiesme gerbe, de tous grains et vins, qui se cüeillent dans la frairie dudit bourg de Saint-Just; » — et, enfin, « le droit de soule, que le dernier marié de ladite paroisse fournit le jour de Saint-Étienne, à Noël, à peine de 60 sols d'amende. »

Outre ce domaine proche, le baron de Renac avait un fief seigneurial en Saint-Just et un droit de mouvance sur toutes les maisons nobles de cette paroisse, qui lui devaient « foy, hommage, rachapt, chambellenage et quelques rentes. » Ces maisons étaient la Rohullaye, la Rivière-Collobel, Allérac, la

Vallée, le Val-Hamon, la Barberinaye, la Durantaye, le Val, la Grigoraye, le Four-Michel, le Bois-Quilly et la Fresnaye.

3° *En Sixt*, le seigneur et la dame de Renac possédaient « le bois de Bezict et le bois du Puitz, contenant plus de 40 journaux, où ils ont droit d'établir forestiers, et dans lesquels ils ont droit de garennes à lapins, avec les landes ès environs; » — « le moulin à vent de Belle-Perche; » — le droit de coutume sur toutes les marchandises « qui se débitent à la foire de Saint-Denys, en ladite bourgade de Belle-Perche; » — le droit de tenir des plaids généraux « le lendemain d'icelle foire et proche la chapelle de Saint-Denys de Belle-Perche; » — le droit de tenir d'autres plaids généraux « dans le bourg de Sixt, le lendemain de la feste de ladite paroisse; » — « le droit de faire la police dans ledit bourg de Sixt; » — « le droit de coustume et péage se levant sur les marchandises mortes ou vives qui passent à la Belle-Perche pour aller de Redon à Rennes. »

Les terres nobles de Sixt relevant de la baronnie de Renac étaient fort nombreuses; en voici la liste; toutes devaient « foy, hommage, rachapt et chambellenage » : Trégaret, Villeneuve, la Châteigneraye, le Portal, le Plessix, la Ville-Juhel, Bray, Boffour, Pommerit, l'Abbaye-Mouraud, le Bois-Guérin, Villeneuve de Belle-Perche, la Besnaye, l'Héréal-Talhouët, l'Héréal-Marcadé, Lappé, la Ville-Baud, le Bois-Orhant, Noyal, le Hardaz, Kercabon, Rangervé, la Haye-du-Deron, la Hautière, le Vau-Bouexic, Botéac et la Guerche.

Outre les droits féodaux particuliers à chacune des paroisses de la baronnie, le seigneur et la dame de Renac jouissaient de priviléges généraux que nous allons énumérer.

C'était d'abord le droit de supériorité et de fondation dans les églises paroissiales de Renac, Saint-Just et Sixt, dans les églises des bourgades de Saint-Julien, Belle-Perche et Croixialan, dans les chapelles de Saint-Fiacre et de Gavrain, en

Renac, et dans la chapelle de l'hôpital Saint-Jean, près le pont de la Gacilly, « auxquelles églises et chapelles le baron de Renac a droit de bancs et enfeux, lisière et ceinture funèbre par dedans et par dehors ; et tous ceux qui y ont bancs et accoudoirs relèvent de lui comme patron fondateur et supérieur après le roi ; et droit de patronage de bénéfices et fondation des trois maisons presbytérales desdites paroisses ; avec droit de prières nominales aux prosnes des grandes messes. »

Toutes les landes et terres vagues des paroisses de Renac, Saint-Just et Sixt, — et elles étaient fort étendues à cette époque, — se trouvaient dans les fiefs de la baronnie ; le tiers de ces communs appartenait même en propre au seigneur de Renac « par don du roi fait au duc de Brissac, » duquel Damien Martel avait acquis la seigneurie de Renac.

Enfin, au baron de Renac appartenaient « droit de haute, moyenne et basse justice, avec audience ordinaire au vendredy de chaque semaine et plaids généraux par privilége, s'exerçant par sénéchal, alloué, etc. ; — droit de menée aux plaids généraux de Ploërmel ; — droit de guet et de garde à ses châteaux ; — droit de bateaux, écluses et pesche prohibitive à retz et filets et aultres engins dans les rivières de Vilaine et d'Aff ; — droit de justices patibulaires à quatre posts, ceps et colliers dans lesdites paroisses de Renac, Saint-Just et Sixt ; — droit de mesure à bleds et vins ; — droit de chasse à toutes bestes avec chiens et oiseaux, à cor et aultrement ; — droits de lods et ventes, de corvées et charrois, etc., et généralement tous les droits dont les autres barons de Bretagne ont accoustumé d'user aux fins de la Coutume de la province. »

Telle était la baronnie de Renac, assez importante, comme l'on voit. Disons maintenant quelques mots du château, chef-lieu de la seigneurie et résidence ordinaire du baron.

Le premier château de Renac fut vraisemblablement le

Bois-Raoul, dont la seigneurie était unie à celle de Renac dès 1462. A cette époque, en effet, le duc François II donna à Tanguy du Chastel « la seigneurie du Bois-Raoul et de Renac, » qu'il érigea en bannière en sa faveur, lui permettant, en outre, « d'y faire construire chasteau et place-forte » et « d'avoir et lever le guet » sur tous les hommes de la seigneurie. Le château-fort du Bois-Raoul dut être construit vers ce temps-là en place d'un manoir plus ancien portant le même nom. On retrouve encore l'assiette de la forteresse, de forme carrée, cernée de douves larges et profondes. Des étangs entouraient jadis ce château, situé maintenant au milieu d'un marais; à côté, une éminence assez élevée porte le nom de *Guet*, parce que, d'après la tradition, les vassaux de Renac y faisaient jadis le guet. Il ne reste plus rien d'ailleurs des anciennes constructions féodales, et le château a dû être démantelé, puis rasé à une époque déjà ancienne, car la Déclaration de 1679 insinue qu'il était alors abandonné et en partie ruiné. Voici comme elle s'exprime : « Le chasteau du Bois-Raoul, avec ses forteresse, murailles, maisons et douves tout à l'entour, dans lequel il y a une chapelle dédiée en l'honneur de la Vierge et *autres logements ruineux*, bois de haulte futaye et de revenu, rabines et promenoirs. » Dans l'enceinte se trouvent aujourd'hui une maison de ferme sans intérêt et une chapelle dont nous reparlerons.

Après la destruction du Bois-Raoul, le manoir de la Touche devint la maison seigneuriale de Renac. Il appartenait en 1536 à Jean Buynart de la Ville-Voisin, mais les seigneurs de Renac en firent l'acquisition, et nous voyons en 1689 Mme de Martel, baronne de Renac, y demeurer. Mme du Fresne de Virel habitait également la Touche en 1744, et Louis Fournier de Trélo, baron de Renac, s'y trouvait en 1786. Ce qui prouve que les trois familles Martel, du Fresne et Fournier, qui possédèrent successivement la baronnie de Renac aux

derniers siècles, avaient fait du manoir de la Touche leur résidence seigneuriale de préférence au château-fort du Bois-Raoul, tombé en ruines.

Au commencement de la Révolution, le manoir de la Touche, qu'on appelait vulgairement le château de Renac, fut assailli par les paysans révoltés des campagnes voisines, qui y mirent le feu et le détruisirent complètement. Il ne reste plus rien de cet édifice, dont on découvre à peine l'emplacement au milieu des jardins et des longues rabines qui l'entouraient jadis, et qui apparaissent encore à une petite distance du bourg de Renac.

IV. — Église et chapelles.

L'église de Renac, dédiée à saint André, vient d'être reconstruite dans le style ogival ; sa première pierre fut posée en 1869. Elle se compose de trois nefs terminées par une abside polygonale et par deux petites chapelles à chevets droits. La tour s'élève, au bas de la grande nef, au-dessus d'un porche de granit formé de quatre arcades ouvertes, et se termine par une flèche en pierre blanche.

L'ancienne église n'offrait rien de remarquable ; elle fut réconciliée, le 10 août 1678, après un suicide qui s'y était commis. Elle renfermait les chapelles seigneuriales prohibitives du Brossay, dédiée à Notre-Dame, et du Petit-Bois, et les enfeux des seigneurs de Launay, de Virel et du Pinel. On y voyait, en 1640, un jubé et les autels de Sainte-Anne, Saint-Sébastien et Saint-Jean. Les quatre chapellenies du Petit-Bois ou de Terrefume, de Launay, de Bogues et de Beauregard, s'y desservaient. Lorsque cette église fut détruite naguère pour faire place à la nouvelle, on trouva dans ses murailles plusieurs vases en poterie placés, pense-t-on, pour faciliter l'acoustique.

La tradition prétend qu'auprès du bourg et au bord d'un ruisseau, dans un lieu nommé encore la Maladrerie, existait au moyen âge un petit hôpital, ou plutôt une léproserie.

On ne comptait pas moins de neuf chapelles en Renac autrefois, savoir :

1° *Notre-Dame de Gavrain.* — Cette chapelle, dit-on, dépendait dans l'origine d'un monastère dont on montre l'emplacement, mais on ignore quels religieux la possédaient. M. le recteur de Renac y a trouvé de nos jours un petit missel franciscain du XVI[e] siècle. Toujours est-il que depuis longtemps des prêtres séculiers desservaient cette chapelle, considérée comme frairienne quand vint la Révolution. Voici les noms de quelques-uns de ces chapelains : Jean Hougonat (1649), — Jean Moisson (1698), — Jean Hervé (1699), — et François Cottais (1707).

La chapelle de Gavrain est ancienne, mais sans style; elle forme un rectangle, a des ouvertures ogivales et renferme deux autels. La statue de Notre-Dame y repose sous un dais de la renaissance, et à côté se trouve celle de saint Marc. Dans les murailles apparaissent quelques briques romaines empruntées évidemment aux débris gallo-romains, très-nombreux dans le village, mais qui ne donnent pas une aussi haute antiquité à l'édifice lui-même. Une fontaine, but de pèlerinages pour la guérison de la fièvre, un cimetière et une ancienne vigne, aujourd'hui abandonnée, avoisinent cette chapelle, qui tombe elle-même en ruines, faute d'entretien. Cependant, au commencement de ce siècle, on y venait encore processionnellement de Renac, le jour Saint-Marc, et la chambre du chapelain existe encore dans le village.

2° *Saint-Julien.* — Située dans le pittoresque vallon et au bord de l'étang du même nom, cette chapelle n'existe plus maintenant. D'après la tradition, elle était de style ogival et ajourée de trois belles fenêtres, dont celle du chevet avait de

riches meneaux. Le 28 août, fête de saint Julien, une nombreuse assemblée et une foire se tenaient à l'entour; les laboureurs y apportaient du grain de semence à bénir, et leurs offrandes se partageaient entre le seigneur et le recteur de Renac. Nous avons vu que les droits de cette foire appartenaient au baron seul. Aujourd'hui qu'il n'y a plus de chapelle, la foire continue d'exister, et les laboureurs apportent à l'église même de Renac leur grain à bénir le jour Saint-Julien.

3° *Notre-Dame du Bois-Raoul*, construite dans l'enceinte du vieux château de ce nom, n'offre de remarquable que ses fenêtres ogivales ou trilobées et ses ouvertures d'observation pratiquées de chaque côté de la porte principale. Au XVII° siècle, la paroisse de Sixt revendiquait la possession du Bois-Raoul, mais en 1679 une ordonnance royale reconnut ce château et cette chapelle comme dépendant de Renac de toute antiquité. On allait autrefois en procession à Notre-Dame du Bois-Raoul pour obtenir de la pluie, et, si l'on en croit la tradition, tous les fidèles, les prêtres et le célébrant lui-même devaient faire cette procession pieds nus.

4° *Saint-Fiacre de Trobert*. — Cette chapelle, située au village de Trobert, est entretenue avec soin par les habitants, mais n'est plus desservie; c'est un grand rectangle ajouré de fenêtres ogivales géminées avec trilobes, et orné d'écussons frustes. On y voit les statues de Notre-Dame et de saint Fiacre. Dans ce petit sanctuaire on faisait souvent des mariages dès 1636, et Pierre Bévin (1641) et Denis Roussel (1670) en étaient chapelains. A côté est une fontaine qui passe pour guérir de la dyssenterie, et une assemblée se tient encore là chaque année au mois de septembre.

5° *Notre-Dame de la Touche*. — Le 15 octobre 1689, G. Odye, recteur de Renac, bénit la chapelle du manoir de la Touche, à la prière de la marquise de Martel, baronne de

Renac, née Judith de Champion de Cicé, propriétaire de cette maison. Cette chapelle n'existe plus.

6° *Chapelle du Brossay*. — Les seigneurs du Brossay possédaient en 1661 une chapelle près de leur manoir; cet édifice, tombant en ruines, fut reconstruit en 1731 par le propriétaire, M. Champion de Cicé, qui le rapprocha de sa maison et y transféra la fondation de messes qui avait été faitè par ses ancêtres. Jean-Baptiste Poret, recteur de Renac, fit la bénédiction de cette nouvelle chapelle le 1er septembre 1731. Elle n'existe plus maintenant.

7° *Chapelle de Virel*. — Cet édifice, aujourd'hui détruit, avoisinait le manoir de ce nom et était desservi, en 1664, par Antoine du Fresne, issu des seigneurs de Virel.

8° *Chapelle de Pinel*. — Il ne reste rien de ce sanctuaire, dépendant du manoir de même nom. La tradition locale prétend que le recteur de Renac devait à certain jour y venir dire la messe, et que les seigneurs de Pinel lui devaient une rechange d'habit dans cette circonstance lorsqu'il s'était mouillé en route.

9° *Saint-Méen*. — Cette chapelle, située non loin du manoir de Coipel, n'existe plus; mais on voit encore la fontaine dédiée au même saint, qui l'avoisinait jadis.

V. — Manoirs et terres nobles [1].

Beauregard était une maison noble appartenant, en 1600, à Jean Le Bigot, seigneur du Petit-Bois et de Beauregard. Affectée, en 1639, au service d'une chapellenie possédée par François Deshayes, prêtre de Renac, elle dépendait encore en 1679 du manoir du Petit-Bois. Le propriétaire de Beau-

1. Cf. Anc. réform. de la noblesse. — Archiv. départ. de la Loire-Infér. — *Nobil. de Bret.* — Regist. paroiss., etc.

regard devait, entre autres choses, six chapons au baron de Renac.

Bois-Raoul (Le). — Nous avons parlé précédemment de ce manoir, chef-lieu de la baronnie de Renac.

Brossay (Le). — En 1536, Julien Coué, auditeur des comptes dès 1503, possédait ce manoir; il avait épousé Marie de Complude, qui, devenue veuve, habitait en 1566 le Brossay. Pierre Coué, leur fils, fut également seigneur du Brossay, et rendit aveu en 1600, pour cette terre, à Charles de Cossé, baron de Renac. Le Brossay était encore habité en 1630 par René Coué et Hélène du Bouexic, seigneur et dame du lieu, qui eurent un enfant nommé Pierre, tenu sur les fonts baptismaux de Renac par deux pauvres de la paroisse. Mais en 1647 ce manoir appartenait à René Mahé, seigneur du Brossay, qui épousa Jeanne Bonnier. Ce seigneur mourut en 1662, et sa femme en 1677; l'un et l'autre furent inhumés dans leur chapelle prohibitive du Brossay, dépendant de l'église de Renac.

En 1679, Renée Bonnier, veuve de M. de la Mancellière, possédait la maison noble du Brossay, « consistant en manoir, jardins, pourpris, bois de fustaye et taillif, prés, métairies du Cabinet, du Fresche, de la Marre et de la Hurtelaye, appartenances et dépendances. »

En 1707, Jean Champion, seigneur de Cicé, mourut à sa maison du Brossay, en Renac. Sa famille continua de posséder et d'habiter ce manoir.

Le Brossay, passé successivement entre les mains de plusieurs autres familles, appartient aujourd'hui à M. de Poulpiquet du Halgouët, qui l'habite. Ce manoir, bien posé sur une colline au milieu de bois, a été rebâti de nos jours.

Couespel *vel* Coipel. — Ce manoir appartenait dès 1536 à Robert Gouyon, et depuis lors il n'a pas cessé d'être entre les mains de la famille de Gouyon de Coipel. En 1679,

François Gouyon, seigneur de Couespel, tenait du baron de Renac « la maison noble du Couespel, appartenances et dépendances, métairie, rolle et moulin du même nom. » C'était en 1778 une moyenne justice; aujourd'hui ce n'est plus qu'une ferme.

Fresche (Le). — Robert du Fresche possédait cette maison noble en 1536; ce devint ensuite une métairie dépendant du Brossay et que possédaient, en 1600, Pierre Coué, et, en 1679, Renée Bonnier.

Gust (Le) appartenait en 1536 à Tanguy de la Grée. En 1679, Damien Martel et Judith de Champion, baron et dame de Renac, possédaient le manoir de Gust, dont la famille Moraud du Deron devint plus tard propriétaire. Vers 1778, M. du Deron y jouissait d'une moyenne et basse justice. C'est aujourd'hui une maison de ferme conservant son cachet architectural du XVIe siècle, avec une tourelle et des ouvertures en accolades qui témoignent de son ancienne importance.

Launay. — Ce manoir appartenait en 1536 à Arthur de Penbichen, seigneur de la Ville-Orion, et en 1632 à François Moraud et Françoise de la Place, seigneur et dame de la Haye et du Deron. Ce dernier seigneur mourut à Rennes en 1664, et son corps fut inhumé dans l'enfeu de Launay, dans l'église de Renac. Joseph Moraud, seigneur du Deron, possédait en 1679 « la maison noble de Launay qui doit de rente au baron de Renac, 8 livres, outre le rachapt. » Ce seigneur avait épousé Bertrande de Langle. En 1717, Louis-Joseph Moraud, seigneur du Deron et de Launay, mourut au manoir de la Haye, en Sixt; son corps fut inhumé dans l'église abbatiale de Redon, où sa famille possédait un enfeu, et son cœur fut déposé dans l'église de Renac. Vers 1778, M. Moraud du Deron possédait encore la terre de Launay et y exerçait une juridiction moyenne et basse. Aujourd'hui c'est une simple ferme appartenant à M. de Poulpiquet du Halgouët.

Petit-Bois (Le). — Le seigneur de Juzet tenait cette maison noble en 1536, mais elle ne tarda pas à passer entre les mains de la famille Le Bigot, dont Jean Le Bigot, seigneur du Petit-Bois et de Beauregard, vivait en 1600. Ce Jean Le Bigot épousa Anne Moraud et mourut en 1645. Autre Jean Le Bigot, seigneur du Petit-Bois, devint prêtre en 1654 et fut aussitôt nommé recteur de Saint-Just; mais il se retira du ministère et mourut subitement en 1671, dans la maison de la chapellenie du Petit-Bois, au bourg de Renac, et fut inhumé dans l'église, dans l'enfeu de sa famille.

Le Petit-Bois passa alors, par suite d'alliance, à la famille Fournier. Dès 1634, Louis Fournier, qui avait épousé l'héritière de ce manoir, prenait, comme son beau-frère le recteur de Saint-Just, le titre de seigneur du Petit-Bois. En 1679, Marie Le Sérazin, veuve d'Alain Fournier, seigneur de Pellan, tenait féodalement du baron de Renac « la maison noble du Petit-Bois, fuies, jardins, vergers, domaines, métairie, appartenances et dépendances à debvoir de 19 deniers monnaye et 3 pots d'avoisne. »

Sébastien Fournier, seigneur du Petit-Bois, épousa 1° Françoise Couriolle, veuve de N... Guerriff, seigneur de Launay; 2° N... Gouyon de Coispel. Du premier mariage naquirent Louis Fournier, seigneur du Petit-Bois, demeurant en 1730 au manoir de Senac, en Pipriac, et Bertrand Fournier, seigneur de Pellan, habitant le Petit-Bois. Vers 1778, la terre du Petit-Bois, ornée d'une moyenne justice, appartenait encore à Mme Fournier de Pellan.

Le manoir du Petit-Bois, habité aujourd'hui par son propriétaire, M. Dennemont, offre un aspect assez pittoresque avec son grand pavillon, sa tourelle et le joli bouquet d'arbres qui lui donne son nom.

Pinel. — Jean du Fresne avait cette maison noble en 1536. Charles Louvel et Louise de Noyal, sieur et dame du Chesne,

possédaient Pinel en 1611; cette dame mourut en 1644 et fut inhumée dans l'église de Renac, dans l'enfeu seigneurial de Pinel. Jeanne Louvel épousa Antoine de la Mothe, qui mourut seigneur de Pinel, en 1652, et fut inhumé dans le même enfeu.

En 1679, la maison noble de Pinel appartenait à François-Joseph Moraud, seigneur du Deron, qui devait au baron de Renac, à cause d'elle, « un sol monnaye de rente, outre le rachapt. » Les descendants de ce seigneur possédaient encore en 1778 la terre de Pinel et sa moyenne justice.

C'est maintenant une maison de village, dans laquelle on remarque une ancienne salle, seul vestige du manoir d'autrefois.

Pont (Le). — Julien Coué, seigneur du Brossay, possédait cette maison noble en 1536; Pierre Coué, son fils, l'avait encore en 1566. Plus tard, Julien Gouro et Perronnelle de l'Espine, seigneur et dame du Pont, eurent en 1635 un enfant baptisé à Renac. Il paraît que cette terre fut démembrée quelques années après, car en 1679 « la maison noble du Pont était possédée partie par Perrine et Marie Landelle, et le surplus annexé au domaine de la baronnie de Renac par retrait féodal que Damien Martel a fait sur Julien Loret, sieur de la Chapinière, qui l'avait acquis de Julien Érault et de Julienne Frémont, sa femme[1]. » D'après Ogée, M. Moraud du Deron possédait, en 1778, la moyenne justice du Pont.

Presselaye (La). — Julien Coué, seigneur du Brossay, possédait en 1536 cette métairie noble, appartenant en 1679 à « Bonaventure Mahé, Pierre Symon et consorts. »

Touche (La). — Nous avons précédemment parlé de ce manoir, connu dans les derniers temps sous le nom de château de Renac.

1. Déclaration de Renac.

Vau-Bouexic (Le). — Jean du Fresne, seigneur de Pinel, avait en 1536 cette maison noble, aujourd'hui ferme, appartenant à M. Moraud de Callac.

Virel. — Robert du Fresne, seigneur de Virel, vivait en 1426 et 1443. Jean du Fresne possédait le manoir de Virel en 1536, et Robert du Fresne, seigneur de Virel, vivait en 1595. Jean du Fresne, chevalier de l'Ordre, et Marie Challot, seigneur et dame de Saint-Gilles et de Virel, vivaient en 1606, et habitaient Virel ainsi que Aufray du Fresne et Claude Chenu, seigneur et dame de Virel, en 1633; cette dernière dame mourut en 1646 et fut inhumée dans l'enfeu seigneurial de Virel, dans l'église de Renac, ainsi que René du Fresne, seigneur de Saint-Gilles, mort en 1653.

En 1679, « la maison noble de Virel avec ses métairies, appartenances, dépendances et moulins, » appartenait à Renée de Gastinaire, veuve de René du Fresne, seigneur de Virel; elle devait au baron de Renac, « oultre le rachapt, 48 sous 9 deniers de rente et 9 pots d'avoine. » A cette même époque, Claude du Fresne, seigneur de la Rivière, demeurait à Virel. En 1714, Antoine du Fresne et Gorgonie de Nassiet, seigneur et dame de Virel, habitaient encore ce manoir, aujourd'hui complètement ruiné. En 1778, M. du Fresne de Virel possédait cette terre et la moyenne justice qui en dépendait.

L'Abbé GUILLOTIN DE CORSON,

Chanoine honoraire.

DE LA VERRERIE ET DES VITRAUX PEINTS DANS L'ANCIENNE PROVINCE DE BRETAGNE.

AVANT-PROPOS

J'entreprends de traiter de la verrerie et des vitraux peints dans l'ancienne province de Bretagne. Sous le rapport industriel, la fabrication du verre n'a point, il est vrai, donné, sauf dans le Comté Nantais, des résultats commerciaux bien considérables; mais l'une des applications de l'art du verrier, la peinture sur verre, a pris autrefois dans ces contrées un si grand développement, que l'on ne peut envisager ce que le temps destructeur en a cependant laissé, sans se sentir entraîné à décrire ces précieux restes, pour qu'on puisse les apprécier davantage et veiller avec plus de sollicitude à leur conservation prolongée.

De nos jours, le fabricant et l'artiste se partagent le travail. L'un produit l'excipient, l'autre le décore par le pinceau. Il n'en était pas ainsi jadis : la même main produisait, décorait. Cela se conçoit sans peine dans une civilisation où de grandes usines n'existaient pas encore. Puisqu'on devait soi-même recourir au fourneau pour la cuisson de la couleur

déposée sur la plaque de verre, on devait trouver tout naturel d'avoir aussi recours soi-même au fourneau pour la production de cette plaque de verre blanc destinée à une seconde cuisson. Il n'est donc pas possible de séparer ici l'industrie de l'art; l'on ne peut traiter de la peinture sur verre en l'isolant de la fabrication de ce verre. Au moyen âge, la verrerie comprend donc l'un et l'autre. Si l'industriel y perdait, l'artiste y gagnait l'unité de composition. Ce n'est qu'à la renaissance, lorsqu'au xvi[e] siècle des Italiens viennent fonder en France de véritables usines, que ce départ entre l'ouvrier et l'artiste, entre le fabricant et le peintre, commence à devenir possible. Mais à partir des progrès de l'industrie manufacturière, l'art du peintre verrier décroît sensiblement. Lorsque l'une est à son apogée, l'autre tombe à son déclin, languit, s'efface peu à peu et finit par disparaître.

C'est que le peintre verrier n'avait pas dans ces vieux temps l'objectif matériel qui, de nos jours, pousse le négociant à faire fonctionner une usine; le peintre songeait peu aux bénéfices que pouvait lui apporter la société civile; son but était autre et plus élevé. Instruit à l'ombre du cloître ou dans ces écoles épiscopales entretenues par chaque évêque près de sa cathédrale, l'architecture, la sculpture et la peinture n'étaient pour cet écolier dévoué que des arts destinés à l'ornement de la maison du Seigneur. La peinture sur verre, peu ou point employée dans la Bretagne pour la décoration des châteaux, n'était à ses yeux qu'un moyen brillant de reproduire pour l'édification des fidèles les histoires de l'Ancien et du Nouveau-Testament, la vie et la mort du Sauveur, les symboles de la religion et les exemples laissés par les apôtres, les martyrs et tous les saints de la cour céleste. Qui

de nous, en entrant dans ces vieilles basiliques où à travers les vitraux la couleur laisse passer une douce et mystérieuse lumière faisant apparaître cette longue suite de personnages sacrés qui semblent s'élever lentement de la terre pour monter dans le ciel au sommet de la verrière, n'a pas senti son âme se reporter à ces temps éloignés, pleins de piété fervente et de foi sincère, où le chrétien agenouillé, rempli d'une naïve admiration, n'aurait point voulu prier pour lui sans adresser en même temps sa prière à Dieu pour l'auteur ignoré de ces merveilleuses peintures. Et c'était la seule récompense que pût ambitionner dans son cœur l'humble et pieux artiste. Mais peu à peu la foi s'est amoindrie, l'art s'est sécularisé; la verrerie s'est détournée pour les usages de la vie domestique; la peinture sur verre, délaissant la maison de Dieu, s'est plu à embellir les maisons de plaisance, puis enfin, abandonnée par les caprices de la mode, a presque disparu, même des lieux qui avaient été son berceau, jusqu'à ce que, par un juste retour, venant à reparaître aujourd'hui, elle essaye de reprendre sa place et de concourir encore à l'ornementation de l'église.

L'intention toutefois de l'auteur n'est point d'entrer dans l'époque moderne. Ce travail n'est que l'histoire de l'industrie et de l'art dans les temps qui nous ont précédés; il s'arrête où finit l'ancien état de choses. Aller plus loin serait empiéter sur la critique contemporaine; il faut rester dans les limites de l'archéologie. Sans cesser de rendre justice aux louables efforts des peintres vivants, on laisse à d'autres écrivains le soin de les apprécier comme ils le méritent à si juste titre.

Si dans le moyen âge la peinture sur verre était à peu près

exclusivement employée à la décoration des églises, rarement à celle des châteaux, la conséquence est que la description des ouvrages des peintres verriers ne doit pas avoir lieu suivant l'ordre géographique des seigneuries féodales, mais qu'elle doit suivre les divisions ecclésiastiques du pays breton. C'est donc évêché par évêché qu'on va les décrire, en subdivisant chaque diocèse, comme il l'était habituellement, par archidiaconés et doyennés. Chaque évêché ayant eu ses écoles particulières, on pourra suivre ainsi l'influence de chaque diocèse sur la propagation et le succès de l'art religieux. Tel petit évêché occupe quelquefois une grande place en ce genre, et il n'est pas indifférent d'être mis à même d'apprécier comme il rayonnait autour de lui. Il ne faut point, pour cet effet, perdre de vue que la division actuelle de la Bretagne en cinq évêchés n'a aucun rapport avec l'ancienne division en neuf évêchés, et que les circonscriptions actuelles n'ayant rien de commun avec les anciennes, ce sont ces dernières qui seules ici doivent être suivies; ainsi, il n'y aura donc pas lieu de s'étonner de voir de cette manière la ville de Redon dépendre de l'évêché de Vannes, Dinan et Ploërmel de celui de Saint-Malo, etc. Au surplus, cette division de la province en neuf évêchés était du temps de nos rois presqu'autant civile qu'ecclésiastique. Il y a eu de bons travaux pour établir la consistance de chacun de ces anciens évêchés. M. Arthur de la Borderie dans ses *Annuaires historiques*, MM. Anatole de Barthélemy et Geslin de Bourgogne dans leurs *Évêchés de Bretagne*, M. Aurélien de Courson dans son *Cartulaire de Redon*, ont élucidé la matière autant qu'elle pouvait le comporter. On n'a eu pour être exact qu'à suivre exactement leurs recherches.

Quant aux sources où l'on a puisé pour remplir le but à atteindre, elles sont d'une nature multiple, mais toutes propres à inspirer la confiance. Lorsque l'on a conçu le projet de donner la description aussi complète que possible des vitraux qui décorent nos églises bretonnes, ce n'est pas qu'aucun travail n'eût déjà été publié sur cette matière si digne d'intérêt : les savants de la Bretagne ne laissent point dépérir la mémoire des monuments des arts qui honorent et embellissent le pays qui les a vus naître ; une quantité d'excellentes notices ont vu le jour, mais difficiles à trouver, plus difficiles encore à être réunies en entier, tirées à petit nombre ou éparses dans des recueils qu'il n'est point aisé à tous de pouvoir se procurer. On a cru bien faire et rendre service à tous les curieux des manifestations artistiques de l'art provincial en rassemblant tous ces travaux, en les coordonnant en un corps d'ouvrage. Citer ceux qui dans chaque département ont étudié les vitraux qu'ils avaient sous les yeux, en ont déterminé l'âge, le sujet, l'auteur, ont éclairci ce qu'ils présentaient d'obscur, et ont ainsi bien mérité des sciences et des arts, n'est-ce pas nommer dans l'Ille-et-Vilaine M. l'abbé Brune, qui le premier, dans son *Cours d'Archéologie religieuse*, a ouvert la voie, et si bien qu'après lui peu de chose se trouve encore à recueillir ; M. Paul de la Bigne Villeneuve, pour qui l'histoire locale et les archives de l'art n'ont eu rien de caché ; M. Arthur de la Borderie, qui rappelle les anciens Bénédictins, et M. Alfred Ramé, qui ne pourrait être ni oublié, ni passé sous silence. N'est-ce pas nommer encore pour les Côtes-du-Nord MM. Anatole de Barthélemy et Geslin de Bourgogne, M. Sigismond Ropartz, M. Gaultier du Mottay? nommer pour le Morbihan le savant archiviste M. Rozenz-

weig, pour le Finistère un autre érudit archiviste M. Aurélien de Courson, le bibliothécaire de Quimper M. Philippe-Lavallée, et enfin M. Pol de Courcy, que la Haute-Bretagne peut, comme M. de Courson, et non moins que la Basse-Bretagne, réclamer pour elle, car leurs travaux embrassent la Bretagne tout entière. M. Benjamin Fillon a fourni dans ses travaux les plus utiles renseignements sur l'histoire des fabriques de verre dans la Loire-Inférieure. Les Sociétés savantes des cinq départements y ont aussi contribué par leur tribut. La classe d'archéologie de l'Association Bretonne, la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, la Société Polymathique du Morbihan, la Société Archéologique de Nantes, ont toutes apporté leurs matériaux à l'édifice commun. C'est donc l'œuvre de tous qui constitue cette œuvre, leur travail qui forme ce travail, mérite particulier qui doit le faire accueillir, car ce n'est qu'une modeste compilation. Lorsqu'une description artistique ou archéologique est bien faite, comment y substituer autre chose? Dire autrement serait mal dire, la changer téméraire, l'analyser être incomplet, l'augmenter superflu. Il vaut mieux la prendre telle qu'elle est, sous l'autorité de son auteur, et la citation de son nom est le juste hommage rendu et à l'article emprunté et à son écrivain honoré. C'est ce que nous avons cru pouvoir faire, mettant de côté tout amour-propre, aimant citer le nom recommandable d'autrui, désirant nous effacer devant le sien.

C'est à divers points de vue que les vitraux d'église ont à être examinés. Si l'art religieux vient de prime-abord se les approprier, l'histoire des institutions féodales y puise non

moins de sérieux sujets d'études. Lorsque sur ces vitraux pieux on aperçoit les écussons profanes de la noblesse étaler le luxe de leurs blasons, et les portraits en pied des chevaliers et de leurs nobles dames, sans doute qu'on doit y voir l'alliance intime des deux premiers ordres de l'État cimentée par la religion et la politique ; mais ces pages de verre révèlent encore autre chose, toute l'organisation du pays. Car, ainsi que le fait remarquer M. Anatole de Barthélemy, les vitraux des fenêtres constituent un véritable armorial ; c'est un catalogue hiérarchique des gentilshommes de la paroisse au XV[e] et au XVI[e] siècle, depuis le souverain jusqu'au seigneur ne possédant pas fief, mais résidant dans la circonscription de l'église. Il est peut-être peu de pays comme la Bretagne, dit-il, où l'on ait tenu davantage à avoir ses armes peintes sur les vitraux, où l'honneur d'être en supériorité l'un sur l'autre fût plus disputé. Il y eut maints procès pour cette prééminence, et quand la justice avait parlé, il ne restait plus au débouté que la vengeance qu'il exerçait souvent en brisant l'écu de son adversaire triomphant. Dans les églises de campagne, ajoute-t-il, on peut distinguer la hiérarchie nobiliaire de la paroisse, le haut justicier, le moyen, puis le bas, le gentilhomme tenant fief noble, le gentilhomme qui n'était que locataire, et enfin celui qui ne possédait pas de fief. Dans les cathédrales, les familles avaient des chapelles dont les verrières suivaient les mêmes règles ; elles étaient chargées de l'entretien et de la réparation, et quand elles les négligeaient, le Chapitre, après les avoir mises en demeure, pouvait adjuger ces chapelles à d'autres familles dont les écussons venaient remplacer ceux des fondateurs déchus. Quelquefois, du reste, ce n'était pas à une famille qu'appartenait

une chapelle, mais à un fief, de telle sorte que ce fief tombant entre les mains d'un individu non noble, ce roturier avait droit de présentation[1].

Il était donc nécessaire de relever avec soin toutes les armoiries peintes sur les vitraux, et c'est ici que les connaissances héraldiques deviennent indispensables pour blasonner l'écu et déterminer son attribution : si bien que l'on peut dire que les vitraux d'église demeurent presque toujours lettres closes pour celui qui est étranger à la science du blason. Mais là, pour suppléer à notre insuffisance, nous avons les bons travaux des héraldistes de notre pays, parmi lesquels on peut citer M. Rozenzweig, dans le Morbihan, et particulièrement M. Pol de Courcy, auteur du *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, et à qui sa spécialité donne autorité pour tout ce qui touche l'ancienne noblesse.

C'était un des priviléges des gentilshommes que de pouvoir travailler à la verrerie sans déroger. La fabrication du verre et la peinture des vitraux était un art noble, et l'on verra jusque dans le XVIIe siècle des seigneurs joindre à leurs titres féodaux celui de vitrier. Cependant lorsque la mode, qui malheureusement porte ses fantaisies capricieuses jusqu'aux choses de la religion et de l'art, eut fait délaisser les vitraux de couleur, le peintre vitrier, déchu du rang d'artiste, ne fut plus qu'un artisan, mais se donnant le titre de *maître vitrier expert en l'art héraldique*. Actuellement la destruction du système féodal n'a plus fait de la noblesse qu'une institution purement nominale; mais pour celui qui, voulant étudier

1. A. de Barthélemy, *Bull. mon.* de M. de Caumont, t. XIII de la coll., 2e série, t. III, p. 578.

l'histoire des temps qui ne sont plus, veut remonter les âges et recourir aux sources du passé, les vitraux des églises lui montrent tout le parti qu'on peut tirer du blason pour reconstituer le régime ancien et une organisation qui, pendant des siècles, a régi l'étendue de la France.

L'industrie, l'art religieux, l'histoire, trouvent donc dans la verrerie et les vitraux peints un aliment à toutes les recherches et aux études les plus variées et les plus instructives, et c'est ainsi que ce travail vient se recommander aux amis des arts et de la science.

I

ÉVÊCHÉ DE RENNES

Dès l'époque gallo-romaine, l'art de la verrerie était connu dans la contrée, et les fouilles exécutées en ont mis au jour de nombreux témoignages. Dans les tombeaux on a trouvé des fioles en verre verdâtre à goulot allongé, que l'on appelait autrefois improprement des *lacrymatoires*, mais qui ne sont plutôt que des fioles à parfums[1]. Dans la rivière qui traverse la ville de Rennes, la canalisation a fait découvrir parmi d'autres débris romains, une grosse bouteille au col étroit et au corps renflé, en verre épais, coloré et irrisé à sa surface[2]. Divers autres fragments de verrerie romaine ont été également trouvés sous le sol[3], de sorte qu'il est certain que l'industrie du verre était employée dans le pays pour tous les usages de la vie.

[1] *Cat. ms. de la coll. du prés. de Robien*, à la bibl. publ. de Rennes, p. 67, 68, pl. VI; André, *Compte rendu de l'Exp. arch. de Rennes*, dans les *Mém. de la Soc. arch. du dép.*, t. III, p. 65, et *Cat. du Musée arch. de la ville*, 2e éd., nos 595, 596, 597.

[2] Toulmouche, *Hist. arch. de Rennes*, p. 114, no 25, pl. III, fig. 4; André, *Cat. du Musée arch.*, no 594.

[3] André, *Cat.*, nos 599, 600.

Pendant les siècles de barbarie qui suivirent les invasions germaniques, on cesse d'apercevoir aucune trace de cet art; puis la société s'étant assise sur ses bases nouvelles, on voit déjà au XIIe siècle citer l'emploi des vitraux en Bretagne : telles sont ces fenêtres dont l'évêque de Rennes, Étienne de Fougères, décorait la chapelle qu'il avait fait bâtir en l'honneur de Notre-Dame et de saint Firmat en 1172[1]. Il n'y en a guère d'autre exemple; mais au XIIIe siècle il y eut une espèce de rénovation générale; la religion en profita principalement, car tous les arts libéraux se mirent à son service pour la construction et l'ornementation des églises, cherchant ainsi à exciter et entretenir la piété des fidèles par toutes les splendeurs du culte. La peinture sur verre ne devait pas rester en arrière dans ce grand mouvement artistique et religieux, et la Bretagne avait à y prendre son rang.

L'antique dynastie des ducs bretons venait de s'éteindre sans enfants mâles, et la jeune Alix avait transmis par son mariage le duché à un prince français, comme plus tard la jeune duchesse Anne devait le faire à un roi de France. Pierre de Dreux, descendu de Louis-le-Gros et cousin de Philippe-Auguste, devint duc de Bretagne en 1212. C'est à sa libéralité qu'on doit une grande partie des magnifiques verrières de la cathédrale de Notre-Dame de Chartres. Il ne pouvait manquer de se faire représenter, et son écusson *échiqueté d'or et d'azur, à la bordure de gueules, au franc quartier d'hermines*, l'y rendait reconnaissable à tous les yeux; on l'y voit agenouillé. A côté de lui sa femme Alix est aussi à genoux, les mains jointes. La duchesse porte deux tuniques; celle de dessus est empreinte du blason de son époux; ses épaules sont couvertes d'un ample manteau; un voile qui lui

[1] *Fenestris vitreis decoravimus;* Dom Morice, *Hist. de Bret.*, Preuves, I, p. 672; Geslin de Bourgogne, *Év. de Bret.*, III, p. 165, 166.

passe sous le menton retient sa coiffure: Près d'elle est son fils Arthur, revêtu d'une tunique absolument semblable à celle de sa mère[1]. S'ils se firent également représenter sur les vitraux de la cathédrale de Rennes, on ne sait, car cette église fut reconstruite au XIVe siècle et consacrée en 1359. Vint l'époque des guerres civiles pour la succession au duché, que se disputaient avec un égal courage Jean de Montfort et Charles de Blois; ces temps de troubles n'étaient guère favorables aux arts; mais Charles était animé de si grands sentiments de piété, que pendant qu'il fut maître de Rennes il employa tous ses soins et ses efforts pour l'ornement de l'église. Ce fut pour lui un mérite particulier qu'on fit valoir lors de l'enquête qui eut lieu en 1371 pour la canonisation de ce prince. Ainsi déposa en latin Georges de Lesnen, maître ès-arts, bachelier en médecine et chanoine de l'église de Nantes : « Il fit honnêtement peindre l'église de Rennes, et à la partie gauche du chevet de l'église il fit poser une verrière de grandes et très-belles vitres peintes de belles et pures couleurs, qui coûta jusqu'à la somme de deux mille livres et au-delà[2]. » Thibaud de Boloczai, chevalier, déposa : « Il donna à l'église de Rennes beaucoup de précieux ornements et de parures, notamment des tapisseries de laine, ouvrage d'Arras, qui en ornaient tout le chœur; *item* des chappes de velours rouge avec des oiseaux d'argent en broderie, et d'autres ornements de velours blanc aux armes de Bretagne[3]. » Pierre de Coattredez, maître ès-arts et chanoine de l'église de Tréguier, déposa : « Et il a entendu dire à

[1] *Magasin Pittoresque* (avec vignette sur bois); Alfred Ramé, *Mél. d'Hist. et d'Arch. bret.*, II, p. 103, 114; le baron de Wismes, *Bull. de la Soc. arch. de Nantes*, II, p. 10.

[2] D. Lobineau, *Hist. de Bret.*, Preuves, II, p. 543; D. Morice, *id.*, Preuves, II, col. 6.

[3] D. Lobineau, II, Preuves, p. 552.

Pierre Poulart, chevalier, trésorier dudit Charles, que la vitre de Saint-Pierre de Rennes coûta deux mille cinq cents florins de Florence, et le témoin lui-même a compté lesdits florins aux chanoines de l'église, parmi lesquels était Raoul de Tréal, aujourd'hui évêque de Rennes, et alors archidiacre du Désert[1]. » Quels étaient les artistes verriers qui travaillaient pour l'œuvre de Charles de Blois : l'enquête ne les nomme pas. M. Paul de la Bigne Villeneuve a pris la peine de compulser soigneusement les rôles des comptes du Chapitre de Rennes, et ce labeur n'a pas été sans fruit, puisqu'il a trouvé les noms de deux peintres, les frères Perrot et Raoul Beart, qui étaient alors en possession de travailler pour la cathédrale[2].

Ces comptes contiennent d'intéressants détails dus aux investigations de M. de la Bigne Villeneuve sur toute l'histoire du Vieux-Rennes, ses artistes et ses ouvriers :

« Ce sont les mises que a fait pierres de la johanniere prebtre procurour de liglese de Rennes depuys son derraen compte qui fut le lundi après la saint-philippe et saint-jame l'an mccclxxv venue.

« *Item* le mardi avant la touz saenz à perrot beart vitrier qui apparella un pennel de la grant vitre dever midi. ij s.

« *Item* compta à perrot beart vitrier pour l'apparellement des vitres pour fourneture de vaerre plon et estaen et paenne et despanse en sus que ledit beart nert tenu descendre que quarante et quatre panneaulx de vaerre a savoir est x panneaulx des hautes vitres et xxxiiij panneaulx des basses vitres le samadi empres l'ascension nostre seigneur présent raoul frere dudit vitrier que a eu tant pour sa maen que pour son dit frere. xxx livres.

« *Item* pour ce que ledit vitrier a descendu trente et treys pan-

[1] D. Lobineau, II, Preuves, p. 554; D. Morice, II, col. 17; *Ass. bret., classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, *Bull.*, t. I, 4e livr., p. 229.

[2] Paul de la Bigne Villeneuve, *Mél. d'Hist. et d'Arch. bret.*, II. p. 38; *Ass. bret., classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, *Bull.*, t. II, 4e livr., p. 105; Congrès de Saint-Brieuc, t. IV, 2e livr., p. 162; *Soc. arch. du dép. d'Ille-et-Vil.*, 1857, *Bull.*, p. 142.

neaulx de vaerre en oultre son convenant a savoir est vij panneaulx dou haut et xxvj dou bas et dont devoit avoir pour chascun pannel dou haut iiij sols et pour chascun dou bas ij sols vj deniers dont se monta la somme et ot oudit jour ledit vitrier. iiij liv. xiij s.

« *Item* audit vitrier et son frere pour plusieurs parcelles et faces en vins [1]. » viij s.

Cette famille Beart était, paraît-il, douée pour les arts d'une aptitude toute spéciale, car un autre compte du Chapitre de Rennes fait connaître en 1408 l'existence d'un Guillaume Beart, imagier et doreur, qui travaillait aussi pour la cathédrale de Saint-Pierre [2].

En 1422, l'évêque Anselme de Chantemerle y fit exécuter deux grandes vitres [3]. M. de la Bigne Villeneuve en a tiré la preuve du Cartulaire des fondations faites dans l'église cathédrale de Saint-Pierre, et rédigé en 1619 sous l'épiscopat de Mgr François Lachiver. En voici un curieux extrait : « Donation et fondation de R. P. en Dieu Messire Anselme de Chantemerle, evesque de Rennes, etc., en l'an mccccxxij. Parmi les nombreux dons faits a son eglise par cet evesque issu de tres noble et honorable lignée, fondée de grant puissance et noblesse, dit le rédacteur de l'acte, Mtre Jehan de Beaumont, chanoine de Rennes, on lit l'article suivant : Celuy tres reuerend seigneur voiant que le chœur de son eglise de Rennes estoit si obscur par les anciennes vitres qui y estoient qu'il y conuenoit auoir veüe de feu comme à chacune heure du jour, de sa bonne et sainte deuotion il a fait faire mettre et asseoir à ses grandz cousts deux grandes vitres au hault du chœur l'une à dextre et l'autre à senestre paintes

[1] Arch. dép., fonds du Chapitre de Rennes, liasse n° 66; de la Bigne Villeneuve, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Brieuc, *Bull.*, t. IV, 2e livr., p. 162.

[2] *Id.*, liasse n° 56.

[3] *Id.*, *Soc. arch. du départ. d'Ille-et-Vil.*, 1857, p. 142.

à l'image de la presentation par quoy le chœur de son eglise en est moult esclarcy et honoré comme l'on le peut voir[1]. »

Dans le livre des *Usages de l'Église de Rennes*, fait et compilé à partir de l'an 1315, M. de la Bigne Villeneuve a encore lu la note suivante sur le verso du premier feuillet : « Le xxij[e] jour du moys de may l'an mccccxxx dom Yves Busnel fabricour de l'eglise (de Saint-Pere) de Rennes, fit repparer et mettre en plon neuf la grande vittre devers le menoir mon seigneur de Rennes et fut achevee de appareiller le xxjx[e] jour du moys de septembre oudit an et fut appareillée par un nommé Guyon Robinoays de Vittré[2]. »

En revenant dans les comptes du Chapitre de Rennes, M. P. de la Bigne Villeneuve trouve le passage suivant, qui donne les noms de deux peintres verriers en 1531 :

« xxij[a] martii in passionne, mdxxxj. — Capitulum fuit celebratum more solito... presentibus herveo mayeuc scolastico et canonico, oliverio baud, georgio dutertre, petro delabende, mathurino glé et guglielmo agaice qui annuerunt quod dominus d'espinay faciat duas vitras in ambitu chori vel unam et apponat sua arma.

« Hoc residuum fuit solutum preposito pro confectione duarum vitrarum.

« Prepositus solvit pro confectione duarum vitrinarum l[l] xiiij[s] vij[d] monete, videlicet illa facta per johannem lebreton, continens vj[xx] pedes et habuit a iiij[s] turon., pro pede, sed domini sibi dederunt usque ad xxv libr.

Johannes mauger fecit unam continentem vj[xx] viij pedes et demy ad v[s] turonenses pro pede xxv[lb] xiij[s] vj[d] monnoye.

« Dominus de chasteaubriand decrevit facere duas (vitras) pro centum libris turonensibus et scripsit ad capitulum[3]. »

[1] Arch. dép., fonds du Chap. de Rennes, liasse n° 1, p. 291 ; P. de la Bigne Villeneuve, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Brieuc, *Bull.*, t. IV, 2[e] livr., p. 164.

[2] *Ibid.*

[3] Paul de la Bigne Villeneuve, *Ass. Bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Brieuc, *Bull.*, t. IV, 2[e] livr., p. 165.

Les vitriers de Rennes étendaient même hors du diocèse leur sphère d'art et d'industrie, car on voit dans l'église de Saint-Léry, au diocèse de Saint-Malo, dans cette partie qui dépend aujourd'hui de celui de Vannes, près Ploërmel, une chapelle particulière décorée de vitraux à devises gothiques représentant sous le voile allégorique du mariage de sainte Anne, l'union de la duchesse Anne avec le roi de France, et on y lit en un quatrain le nom du vitrier de Rennes à qui on doit ce vitrage : **C**(mil cinq) **cens : et . xx . et a**(vec) **xiij . por. bien . copter .. tresoriers : estoint les joins . me : fist a renes : berma . vitrier.**[1]

Il y avait au milieu du XVI[e] siècle, époque florissante pour la peinture sur verre, d'autres peintres verriers à Rennes. On cite un nommé Clément Poyrier, qui habitait Rennes et était qualifié *peintre vitrier du roi* dans des lettres données par François I[er] en sa faveur le 19 mars 1544[2]. En 1545, on verra ci-après le peintre vitrier Orson Lesec se charger de l'exécution d'une vitre historiée à l'église Saint-Germain de Rennes.

Les peintres vitriers de Rennes ne bornaient pas leur talent à la peinture sur verre; ils l'employaient pour toute peinture décorative. Les comptes de dépenses faites par la Communauté de Ville pour l'entrée du roi Charles IX en 1565, et que M. Paul de la Bigne Villeneuve a compulsés aux archives municipales, donnent les noms des peintres vitriers de l'époque et la part qu'ils furent appelés à prendre

[1] De la Borderie, *Ann. hist. et arch. de Bret.*, 1861, p. 230; Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Ploërmel* dans le *Bull. de la Soc. polym. du Morb.*, p. 78, et *Quelques mots sur l'épigr. du Morb.* dans les *Mém. lus à la Sorb. en* 1865, p. 271.

[2] Copie de la main de feu M. Bizeul (de Blain), citée par M. Benj. Fillon. *Coup d'œil sur l'ens. des prod. de la Cér. poitev.*, *Poitou et Vendée*, p. 22.

aux grands préparatifs faits pour recevoir dignement le monarque :

« État des sommes ordonnées estre par Bonaventure Farcy et Me Guillaume Lodin en l'an present recepveurs et miseurs des deniers communs de ceste ville payées et baillées sur les deniers empruntez pour l'entrée que le roy avoit délibérée faire en ceste ville aux personnes et pour les causes cy-apres, etc.

« ... A Guillaume Cargusel aussi peintre et vitrier pour vij jours de sa vaccation, sallaire et despance. vijlb tournois.

« A Michel Talbot son serviteur et compaignon aussi peintre et vitrier pour ledit temps. xxxvs

« Davantage à Simon Leroux aultre peintre et vitrier, etc. vjlb t.

« *Item*, ont payé... la somme de seix vingtz livres tournois à Mes Olivier Auléon, Guyon de la Lande, Jean Lebreton et Jean Lelievre, painctres de ceste ville, tant pour la faczon de cinquante escuczonz sur toille armoiez des armes du roy que autres choses requises pour ladicte entrée, etc.

« *Item*, de la somme de xxxvlb ijs vjd qu'ils ont paiée ausditz Auléon, Jean Lebreton, Jean Lelievre, Guyon Lalleman, Ollivier Guischer, Jaspart Vante, paintres et vitriers de ceste ville... pour les paintures des theastres et autres paintures requises, etc.[1] »

On a cité encore un peintre qui devait habiter Rennes à la fin du XVIe siècle. Il est mentionné dans un compte de Guillaume de Rosmadeuc, gouverneur de Vitré, où il est dit que Guy Allain, peintre vitrier, reçut ix livres pour avoir exécuté cccxv écussons armoriés pour l'enterrement de M. de Le Sallain, frère du vicomte de Rosmadeuc, qui fut enterré en haut du chœur de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, à Rennes[2].

Ces extraits suffisent, comme le dit M. de la Bigne Villeneuve, pour faire voir qu'au XVIe siècle la peinture sur verre

[1] De la Bigne Villeneuve, *Ass. bret.*, *classe d'arc.*, Congrès de Saint-Brieuc, t. IV, 2e livr., p. 167, et *Soc. arch. du dép. d'Ille-et-Vil.*, 1857, *Bull.*, p. 142.

[2] An. de Barthélemy, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, t. I, 4e livr., p. 224.

était cultivée par de nombreux artistes dans la capitale de la Bretagne; mais ce n'est pas seulement au XVIe siècle que l'art du verrier fleurit à Rennes, il existe plus d'une preuve qu'il y persista jusqu'à la fin du XVIIe siècle, alors que dans d'autres provinces les traditions de cette noble industrie étaient déjà abandonnées.

Ainsi, en 1602, Pierre et Jean du Liepvre, vitriers, étaient employés pour la réparation et l'entretien des vitraux de la cathédrale de Rennes, et un arrêt du Parlement, en date du 10 septembre, leur allouait une somme de ix écus que le sieur Mérault du Val, receveur du Chapitre, refusait de leur payer[1].

En 1631, Me Raoul Hervé, maistre vitrier à Rennes, recevait xxxvj livres pour reparations et refaction de plusieurs panneaux au vitrail de la chapelle Saint-Étienne dans l'église de Chantelou, diocèse de Rennes[2].

En 1637, Boullay, vitrier, était payé xxiij livres par le Chapitre pour réparer les vitraux de Saint-Pierre de Rennes[3].

En 1657, Me Jean Bossard, vitrier à Rennes, et Me Jean Godon, sieur des Longrais, vitrier au même lieu, étaient en concurrence pour faire et fournir, moyennant la somme de cent livres, une verrière à la chapelle Saint-Étienne, ci-devant mentionnée[4].

En suivant les comptes du Chapitre de Saint-Pierre de Rennes, M. de la Bigne Villeneuve y trouve des peintres verriers jusqu'en 1680. Un fragment de vitrail possédé par M. Reuzé va plus loin encore, car il porte la signature suivante : *J Couuant v^{ier} à Rennes* 1696. Mais à cette dernière période de décadence de cet art, leur travail ne consistait

[1] Extr. des titres du Chap. aux arch. du dép. d'Ille-et-Vil.; De la Bigne Villeneuve, *ut suprà*.

[2] Compte des trésoriers de ladite église.

[3] Comptes du Chapitre, liasse n° 40.

[4] Compte des trésoriers de Chantelou.

plus guère qu'à peindre sur les vitraux des paroisses les armoiries des gentilshommes qui en étaient seigneurs. Ils continuèrent cependant d'exister à Rennes, mais réduits à la condition d'artisans. M. de la Bigne Villeneuve a fait connaître les statuts de la maîtrise des vitriers peintres héraldiques au XVIII[e] siècle [1].

Ce n'était plus, en effet, qu'au point de vue héraldique qu'il y avait à cette époque à s'occuper des vitraux peints. Le moyen âge et même la renaissance étaient en complète défaveur; ce qui prenait leur place était une espèce de style néo-grec ou pseudo-romain qu'on prétendait seul digne du suffrage des gens de goût. On démolissait les vieilles églises pour en bâtir de neuves, où pénétrait de toutes parts un jour abondant par de grandes fenêtres à vitres blanches. Rennes, qui n'avait qu'une vieille cathédrale gothique, voulut aussi avoir une belle église toute neuve. Les voutes menaçaient ruine, disait-on, des lézardes se manifestaient, et plutôt que de la réparer, on résolut de l'abattre. Il y avait toutefois un intérêt sérieux qu'il s'agissait de sauvegarder : c'était celui des seigneurs qui, suivant le droit féodal, avaient dans l'ancien édifice des chapelles prohibitives, tombeaux, écussons et autres droits honorifiques qu'on devait leur conserver dans le nouveau. Pour ce but, des commissaires enquêteurs, experts dans l'art héraldique, furent chargés de constater les intersignes ou marques extérieures et apparentes d'où pouvaient résulter les prééminences et prérogatives des ayant-droit. Les vitraux devaient particulièrement fixer leur attention, et ils avaient à les décrire, mais seulement pour cet objet spécial, afin de prévenir toutes contestations ultérieures. Le procès-

[1] P. de la Bigne Villeneuve, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Nantes, t. IV, 1[re] livr., p. 84, et *Soc. Arch. du dép. d'Ille-et-Vil.*, 1857, p. 142.

verbal des intersignes de la cathédrale de Rennes fut dressé au mois de février 1755, et c'est d'après le double remis à l'intendance de Bretagne[1] que l'on va en donner un extrait, en ce qui touche les vitraux. Il ne faudra pas trouver extraordinaire de n'y trouver que des détails héraldiques; le reste était aux experts, comme à tous, assez dénué d'intérêt, et quelquefois ils le manifestent naïvement :

« Le chœur est éclairé par onze vitraux peints à l'antique.

« Sur le vitrail du milieu, au-dessus du grand autel, des figures de saints, sans aucunes armoiries.

« Sur le 1er vitrail du côté de l'évangile, vers le sommet, un écu *de France* (d'azur à 3 fleurs de lys d'or). Au milieu dudit vitrail un autre écu *de gueules semé de fleurs de lys d'or* (qui est Châteaubriant).

« Au 2e vitrail, du même côté, vers le sommet, un écu *de Bretagne* (plein d'hermines). Au-dessous un écu *d'argent au lion de gueules coupé de sinople, couronné, lampassé et armé d'or* (qui est d'Espinay), parti d'un autre écu des armes de Goulaine, lesquelles sont : *parties d'Angleterre et de France.*

« Sur le 3e vitrail un écu *écartelé, le 1er et le 4e contr'écartelé de France et d'or à un dauphin d'azur, le 2e et le 3e parti de France et de Bretagne* (qui est du dauphin François III, couronné duc de Bretagne en 1532). Vers le milieu de ce vitrail un autre écu *de sinople à 3 faces d'argent* (qui est Lebaud); cet écu est encore répété au bas du vitrail.

« Sur le 4e vitrail un écu *d'azur à 2 étoiles d'or en chef et une tête de lièvre en pointe de même* (qui est d'Armel de Liepvre, chanoine de l'église).

« Sur le 1er vitrail du côté de l'épître, vers le sommet, un écu *de Bretagne* (plein d'hermines). Vers le milieu dudit vitrail un écu *de gueules semé de fleurs de lys d'or* (qui est Châteaubriant).

« Sur le 2e vitrail, vers le sommet, un écu *parti de France et de Bretagne.*

[1] Fonds de l'intend. de Bret., aux arch. de la préf. du départ. d'Ille-et-Vil., série C, liasse 1187; P. de la Bigne Villeneuve, *Ass. bret., classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, *Bull.*, t. II, 4e livr., p. 105. Ce ms. se publie par M. Léon Palustre, avec des notes, dans le *Bull. mon.*, 5e série, t. V, nos 2, 4, 6, etc.

« Sur le 3e vitrail, vers le milieu, deux écus à côté l'un de l'autre, lesquels sont égaux et portent *de gueules à* 3 *pièces d'or* mal dessinées et mal peintes, qui paraissent être plutôt des *trèfles* que des fleurs de lys, *au chef d'argent* (qui est Leduc) [1].

« Sur le 4e vitrail un écu écartelé : *au* 1er *et* 4e *vairé d'or et d'azur, au chef de gueules chargé d'un lion passant d'argent* (qui est d'Aymar Hennequin, évêque de Rennes de 1573 à 1591); *aux* 2e *et* 3e *d'azur à* 3 *étoiles d'or, à la face d'argent chargée de* 3 *hures de sanglier de sable* (qui est Gobaille), *un écu sur le tout, d'azur à la bande d'argent accompagnée de* 2 *dragons d'or* (qui est Baillet, lesquels sont les alliances d'Hennequin).

« Sur le 5e vitrail un écu *d'azur à une colombe d'argent becquée et membrée de gueules, tenant un rameau d'olivier de sinople en son bec* (qui est du cardinal Arnaud d'Ossat, évêque de Rennes de 1506 à 1600, année à laquelle il fut transféré à Bayeux).

« Dans la chapelle de Brillet, fondée et faite par Messire Guillaume Brillet, en son temps évêque de Rennes (de 1428 à 1448), et qui se trouve derrière le grand autel, en la maîtresse vitre il y a au haut d'icelle, du côté de l'évangile, un écusson *d'argent à* 3 *têtes de loup de sable coupées,* écusson dudit messire.

« Dans la chapelle des Guibé, faite bâtir et fondée par Messire Charles Guibé, en son temps évêque de Rennes (de 1483 à 1499), derrière le grand autel, à côté de la chapelle des Brillet, on voit l'écusson dudit messire portant *d'argent à* 3 *jumelles de gueules, le fond chargé de* 6 *coquilles d'azur*, 3, 2 *et* 1, *au chef cousu d'or*, en la maîtresse vitre de cette chapelle et aux deux côtés sont deux pareils écussons ; dans la vitre du côté de l'évangile, au haut d'icelle, sont deux autres pareils écussons et un autre en bas ; dans celle du côté de l'épître, au haut de ladite vitre, sont deux semblables écussons, et au bas d'icelle est la figure d'un homme vêtu de sa cotte

[1] Il y avait deux frères du nom de Leduc, l'un Guillaume, prévôt de Rennes en 1537, dont on va voir l'écusson sur les vitraux de Saint-Yves; l'autre, Michel, official et vicaire général du diocèse de Rennes, qui obtint du Chapitre, le 4 décembre 1536, la concession de placer ses armes dans une des verrières du chœur de la cathédrale, qu'il rétablissait à ses frais. Il était encore conseiller clerc en la Cour du Parlement, en 1550. (*Reg. des Délib. capitul.*, aux archives de la préf. d'Ille-et-Vil.; P. de la Bigne Villeneuve, *Ass. bret., classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, *Bull.*, tome II, 5e liv., p. 135.) On trouve un Julien Leduc, conseiller du 2 août 1554.

d'armes chargée du même écusson (Jean Guibé, son frère aîné, capitaine de Rennes et vice-amiral de Bretagne).

« Dans la chapelle de Saint-Nicolas les armes de M. Loysel, seigneur de Brie, vicomte de Saint-Armel et de Nouvoitou, qui sont *d'argent à 3 merlettes de sable, 2 en chef et 1 en pointe*, sont au vitrail qui éclaire ladite chapelle, qui en est chargé vers le sommet, avec cordon de Saint-Michel.

« Dans la chapelle de l'Ange-Gardien, le vitrail qui éclaire le sanctuaire de cette chapelle, du côté de l'épître, est chargé de plusieurs écussons, savoir : deux écus pareils, portant *de gueules à 7 macles d'or, 3, 3 et 1* (qui est Brehan de Glacoët), un écu *lozangé d'or et d'azur*, un écu *de gueules au lion d'argent*, un écu *écartelé au 1er d'or, au 2e et 3e d'azur, et au 4e taillé d'or sur gueules*. Il paraît que le morceau de verre qui représente dans le vitrail la couleur de gueules a été mis après coup. — Un écusson *de gueules à 4 fusées d'hermines en face et 6 besans de même, 3 en chef et 3 en pointe* (qui est Dinan de Montafilant). — Un autre écusson *d'azur à 2 lozanges d'or en chef et 1 fleur de lys de même en pointe.*

« Dans la chapelle de Saint-Sébastien, située à l'extrémité d'un des bras de la croix de l'église, du côté de l'épître du chœur, nous avons remarqué dans le grand vitrail qui éclaire la croix de l'église plusieurs figures de saints peints sur le verre, sans aucuns écussons.

« Dans une petite sacristie située derrière la chapelle de Saint-Yves de Mayeuc, nous avons vu qu'elle est éclairée par deux vitraux, celuy du fond d'icelle est chargé d'un écusson qui porte *d'azur à 2 étoiles d'or en chef, et une tête de lièvre en pointe de même* (qui est de Leliepvre). Cet écusson est répété dans la clef des voûtes.

« Dans la chapelle de la Trésorerie, située en dehors de la croix de l'église et ouvrant sur ladite croix, et où est en sépulture la famille des Huart, nous avons vu sur le vitrail du côté de l'autel deux écussons pareils portant *d'argent au corbeau de sable* (qui est Huart), avec cordon et chapeau d'abbé.

« Dans la chapelle de Saint-Martin-de-la-Grille ou chapelle de Méjusseaume, située en l'aile droite du côté, on apperçoit en différens endroits les armes de la maison de Coëtlogon, anciens propriétaires de la terre de Méjusseaume, lesquelles armes sont 3 *écussons chargés d'hermines sans nombre*. Dans le vitrail qui éclaire cette chapelle nous avons vu plusieurs écussons, savoir un écusson en lozange party au 1er *de gueules à 3 écus d'hermines surmontés d'un lambel d'argent* (qui est Coëtlogon), au 2e *d'argent à 3 têtes de loup de sable* (qui est Visdeloup), — un autre écusson au-dessus du précédent, *party au 1er de gueules à 3 écussons d'hermines* (qui est

Coëtlogon), *au 2e de gueules semé de besans d'hermines* (qui est du Bot de Gat), *un lambel d'argent surmontant les 3 écus d'hermines dans le 1er*. — Un autre écusson aussi en lozange, *party au 1er de gueules à 3 écus d'hermines surmontés d'un lambel d'argent* (qui est Coëtlogon), *au 2e d'azur au demy léopard d'argent*. — un écusson écartelé, mais dont les trois 1ers cantons ont été cassés, le 4e porte *de gueules à 3 écus d'hermines* (qui est Coëtlogon). — Au bas du vitrail, deux figures tronquées d'ancien chevalier, peint sur le verre, dont les cottes d'armes se trouvent chargées des mêmes armes, et deux autres figures à côté des précédentes, représentant deux femmes à côté de leurs maris; chaque de ces figures de femme porte sur son habillement un écusson *d'azur à un lion d'argent dont la tête coupée de gueules*.

« Dans la chapelle du Vœu, le grand vitrail qui éclaire cette chapelle ne porte aucuns écussons; l'on y découvre seulement, ainsi que sur celui qui éclaire la chapelle de Mayeuc, quantité d'hermines parsemées (qui sont de Bretagne).

« Dans les recherches du chœur, en la première chapelle du côté de l'évangile, et qui est dédiée à saint Michel, l'on voit dans le vitrail un écusson *d'argent à un chevron brisé de gueules, accompagné de 2 étoiles à 8 pointes en chef et une rosette en pointe de même*.

« Dans la chapelle de Villebon, joignant la précédente, l'on découvre sur le vitrail qui éclaire cette chapelle un écusson qui porte *d'azur à un château d'or séparé par un arbre de sinople*.

« La chapelle de Rillé est éclairée par deux vitraux qui portent chacun un écusson pareil, *d'argent au chevron de gueules abaissé sous un chef d'azur chargé de 2 étoiles d'or; à la pointe de l'écu un cœur de gueules surmonté d'une croix de même* (qui est de Sébastien Thomé, abbé de Rillé, mort en 1569).

« Dans la chapelle Saint-Claude, le vitrail qui l'éclaire du côté de l'évangile est chargé de plusieurs écussons, dont le premier, vers le bas du vitrail, porte *d'argent au chevron de sable accompagné de 3 tourteaux de gueules, 2 en chef et 1 en pointe* (qui est Bouëdrier). — L'écusson au-dessus du précédent porte *d'or à la face de gueules chargée d'un léopard d'argent accompagné de 3 rosettes de gueules, 2 en chef et 1 en pointe*.

« Le troisième écusson à droite de celuy ci-dessus est formé en lozange, *party au 1er d'or à la face de gueules chargée d'un léopard d'argent accompagnée de 3 rosettes de gueules, au 2e d'or à la bande d'azur chargée de 3 fleurs de lys d'or, coupé d'argent à la croix doublée de sable*.

« Dans la chapelle Saint-André, située entre celle de Rillé et du Saint-Sacrement, procédant à sa visite et examen, nous avons vu dans le vitrail qui éclaire cette chapelle au-dessus de l'autel plusieurs écussons : un écusson *écartelé au* 1er *et* 4e *de gueules à la face d'argent accompagnée de* 3 *hures de brochet*, *de même au* 2e *et* 3e *d'argent au sautoir de gueules*, — un écusson *écartelé au* 1er *de gueules à la face d'argent accompagnée de* 3 *hures de brochet de même*, *au* 2e *pallé d'argent et d'azur*, *au* 3e *d'argent au sautoir de gueules*, *au* 4e *d'argent à une quinte-feuille de gueules posée en cœur*, — un autre écusson *écartelé au* 1er *de gueules à la face d'argent accompagnée de* 3 *hures de brochet de même*, *au* 2e *d'argent au chef de gueules chargé d'un lambel d'or*, *au* 3e *party d'argent à une quinte-feuille de gueules et pallé d'azur et d'argent*, *au* 4e *de gueules à* 2 *léopards d'or* (qui est de La Guerche), *party d'azur à* 5 *billettes d'or*, 2 *et* 1 *et* 2, sur la moitié de l'écartelé du côté senestre un demi-écu *d'azur au demi-lion d'or*, dont la tête et une partie du corps est cachée, — un écusson *écartelé au* 1er *d'argent au chef de gueules chargé d'un lambel d'or*, *au* 2e *de gueules à* 2 *léopards d'or* (qui est de La Guerche), *au* 3e *de même*, *au* 4e *d'azur à* 5 *billettes d'or*, 2, 1 *et* 2, un écu sur le tout, *d'azur semé de fleurs de lys d'or au lion morné de même*, — un écusson *écartelé au* 1er *et au* 4e, le verre a été cassé, et celui qu'on a remis dans la place n'est chargé d'aucune peinture ni figure, *au* 2e *de gueules à* 3 *chevrons d'argent*, *au* 3e *de gueules à la face d'argent accompagnée de* 3 *hures de brochet de même*, un écu sur le tout, *party au* 1er *de gueules à* 3 *macles et* 3 *demies d'or*, *au* 2e *d'argent*, *au guivre de sinople engloutissant un enfant de gueules*.

« Dans le vitrail du côté de la chapelle à gauche en entrant, ce vitrail a été bouché depuis le bas jusqu'à la naissance de la voûte, l'on découvre dans la partie supérieure qui reste quelques écussons, savoir : au sommet un écu *de France*. Un peu plus bas un écusson *party au* 1er *de France*, au 2e les figures mal dessinées et mal peintes semblent être *d'azur à deux faces d'argent chargées de* 2 *fleurs de lys d'or*. A côté du précédent les armes de Mgr le Dauphin, savoir : *écartelé au* 1er *et* 4e *d'azur à* 3 *fleurs de lys d'or sans brisure*, *au* 2e *et* 3e *d'or au dauphin vif d'azur*.

« Dans le vitrail pratiqué dans le côté de la voûte donnant sur la croix de l'église un écusson *party au* 1er *de gueules à la bande d'argent accompagnée de* 2 *cottices de même et chargée de* 3 *huarts de sable béqués et membrés d'or;* au 2e le verre a été changé, il n'y a plus de blason.

« Dans le vitrail qui éclaire la croix de l'église, à gauche, au-des-

sus de la voûte du collatéral, un écusson *d'argent à la face de sable accompagnée de 3 têtes de loup de même lampassées de gueules et chargées d'une étoile d'or.*

« Dans l'œil-de-bœuf à l'autre bras de la croix, au-dessus de la voûte du collatéral, deux écussons pareils vers le milieu dudit vitrail, *d'argent au sautoir de sable, au canton de gueules chargé de 2 poissons d'argent* (qui est de René de Bourgneuf, seigneur de Cucé, premier président au Parlement de Bretagne, du 25 février 1570, ou de son fils Jean, qui le fut le 23 janvier 1597). »

L'église cathédrale de Rennes fut démolie, et rien n'en resta, ni les brillantes verrières, ni les vénérables tombeaux des évêques, ni ceux des hauts et puissants seigneurs. Comme le disent les experts, les vitraux étaient peints à l'antique. Valaient-ils la peine d'être conservés? Quant aux tombes sculptées, elles étaient bien gothiques! A la suite d'une Histoire de Bretagne manuscrite, où M. de Robien, président au Parlement de Bretagne, avait rassemblé le fruit de ses recherches érudites, on trouve un petit nombre de dessins qui font connaître quelques-unes des richesses artistiques de la cathédrale[1]. Au premier rang, c'est un vitrail historié du XIVe ou XVe siècle, représentant la cérémonie du sacre des ducs de Bretagne; ensuite des tombeaux de marbre ou de pierre, dont les sculptures montrent l'état successif des beaux-arts depuis le moyen âge. Lorsqu'il y a trente ans l'on voulut réunir les éléments d'un musée, quelques-uns de ces précieux débris avaient été tirés des décombres; d'autres qui, la face contre terre, avaient servi de dalles ou de pavés, n'eurent qu'à être retournés pour revoir le jour[2]. Mais que c'était donc peu! Et quant à la grande verrière du sacre et à ses sœurs, c'est complètement qu'elles ont disparu.

Afin de montrer quelle était la direction du mouvement

[1] *Cat. des mss. de la bibl. de Rennes*, n° 179.

[2] André, *Cat. du musée lap. de Rennes*, nos 23, 24, 34.

des idées à l'époque où toute cette destruction fut opérée, on va citer un passage de Poullain-Duparc, professeur royal à la Faculté de Droit de Rennes, homme d'un esprit élevé, jurisconsulte éminent, et dont les *Principes du Droit français* sont restés dans la science. Il discute dans cet ouvrage, paru en 1768, une question de droit canonique. Par un arrêt du 14 juillet 1705, rapporté dans le *Journal des audiences du Parlement de Paris*, il avait été jugé que les décimateurs étaient obligés de rétablir les vitres en verre peint et historié comme elles étaient auparavant. Je ne crois pas, dit Poullain-Duparc, que cette disposition fût reçue en Bretagne. Outre qu'on n'y trouverait aucun ouvrier capable de faire un pareil ouvrage, ces vitres n'y sont plus regardées comme un ornement et ne servent qu'à obscurcir les églises[1]. En 1777, Potier de la Germondaye, substitut du procureur général du roi près le Parlement de Bretagne, publia un très-bon *Traité sur le gouvernement des Paroisses*. Par les mêmes motifs, il adopte la même solution. Les vitres, dit-il, qui sont dans le chœur, même celles qui sont peintes et historiées, sont à la charge des décimateurs et non des paroissiens; mais comme on ne trouve plus d'ouvriers capables de faire ces ouvrages, ces vitres ne sont plus regardées comme un ornement dont l'entretien soit d'obligation[2].

Au surplus, on n'eut point l'église neuve souhaitée, ni les vitraux blancs qui devaient mieux l'éclairer. Sans doute qu'on avait cru forcer la main au gouvernement en s'empressant d'abattre la cathédrale; mais on s'était trop pressé. Louis XV avait bien d'autres préoccupations que de satisfaire ce désir. Sous Louis XVI, la gravité des évènements qui se précipi-

[1] Poullain-Duparc, *Principes du Droit français suivant les maximes de Bretagne*, t. III, p. 205.

[2] Potier de la Germondaye, *Tr. du gouv. des Paroisses*, p. 238.

taient empêcha d'y songer, et la Révolution qui survint, en abolissant la noblesse et le système féodal, puis bientôt après le culte lui-même, rendit superflus et le procès-verbal des intersignes rédigé par les experts héraldiques, et les églises désormais inutiles. C'est en 1811 que, par décret impérial, fut commencée la reconstruction, et c'est en 1844 qu'ayant été enfin achevée, la basilique fut rendue au culte par Monseigneur Saint-Marc.

Nous avons maintenant à passer en revue les différents édifices religieux de la ville de Rennes, pour rechercher et décrire tant les vitraux qui peuvent y exister encore, que ceux dont les documents attestent seuls l'existence disparue. Il n'y en a pas de bien anciens, par la raison qu'il n'y a point d'église bien ancienne.

L'église paroissiale de Saint-Germain, construite à la fin du XIVe ou au commencement du XVe siècle, avait au-dessus du grand portail occidental une vitre nommée l'*Apocalypse*, qui datait de l'an 1545, due en partie à la libéralité de la corporation des merciers et épiciers de la ville. L'acte de donation a été publié par M. Marteville[1] et par M. de la Bigne Villeneuve[2]. Le titre appartient tant à l'histoire de l'art qu'à celle des corps de métiers, et à ce double point de vue il est bon de le reproduire ici :

« En l'assemblée de la confrairie des merciers et espiciers de la ville et forsbourgs de Rennes, auquel estoient présens..... estant la maire et plus saine partie des frères de ladicte confrairie congrégés et assemblés par maniere de corps politique..... a comparu Jehan Bodet, l'un des modernes fabriqueurs... de l'église et fabrice de Saint-Germain de Rennes qui..... a dit et remonstré que lui et les précédents trésoriers et fabriqueurs de ladicte église ont des aul-

[1] Marteville, *Hist. de Rennes*, III, p. 11.

[2] P. de la Bigne Villeneuve, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Brieuc, *Bull.*, t. IV, 2e livr., p. 165, 166.

mones faites par le bon peuple chrestien leur données et envoyées, fait construire partie de ladicte église, et entre autres choses le bas de ladicte église et y éligé la place d'une vitre à six passées, garnie de fourmairie et jambages, où est à mettre et assoir une vitre dont chacune passée couste cinquante cinq livres monnoye, par marché fait et conclud avec Orson Lesec, vitrier peintre; et a ledict Bodet requis aux assistants leur plaisir estre, sur les deniers de ladicte confrairie, donner une ou plusieurs passées de ladicte vitre, et que en icelle qu'ils donneront seront mises les armes de la confrairie aux despens de la fabrice..... Sur ce et de ce ensemble consultés..... ont liberallement donné deux desdites passées à estre assises en ladicte vitre, au plaisir des paroissiens de ladicte église et de telle ystoire qu'il plaira, moyennant que les armes de la confrairie, qui sont *d'azur à une croix d'or et quatre croizilles d'argent,* seront mises et assises haut et bas desdites passées..... Vingtième jour d'octobre lan mille cinq cent quarante cinq. »

Cette vitre n'existe plus, et l'on ne peut juger du mérite d'exécution d'Orson Lesec. Il y avait une grande fenêtre bien plus importante par sa grandeur et qui était aussi garnie de vitraux, celle du chevet de l'église. Sept montants verticaux divisent la verrière en huit panneaux perpendiculaires, supportant un réseau flamboyant. Mais la fenêtre est vide de ses anciens vitraux, et pour y suppléer on l'a remplie, confusément et sans ordre, de toutes sortes de fragments et de débris de vitraux, qui forment une mosaïque multicolore dans laquelle il n'est guère possible de distinguer aucun sujet; mais le brillant et l'éclat de ces morceaux divers montre ce que devaient être avant leur destruction les vitraux d'où ils ont été tirés. Toutefois au bas, du côté de l'épître, on apercevait encore il y a quelques années un écusson *d'azur à 3 têtes de lévrier*, qui est des Thierry, seigneurs de la Prévalaye, près Rennes, et du côté de l'évangile un autre écusson *d'azur à la croix pleine d'or cantonnée de 4 croizilles d'argent*, qui est de la confrérie des merciers et épiciers de

la ville; c'était tout ce qui restait du vitrail par eux donné[1]. Dans la façade latérale du mur Sud, il existe une fort belle verrière du XVIe siècle; elle avait déjà été restaurée au XVIIe, et les ouvriers chargés de cette restauration en avaient maladroitement mêlé et confondu plusieurs tableaux. Puis elle a dû récemment être fortement restaurée, et l'ordre a encore été interverti lorsque le replacement des vitraux a été opéré. Quoi qu'il en soit de l'authenticité de toutes ses parties après tant de restaurations et malgré les difficultés et les embarras qu'il pourrait y avoir à distinguer et déterminer les sujets, M. P. de la Bigne Villeneuve a pu parfaitement reconnaître et classer les séries distinctes, dont voici les principales : la Visitation, l'Annonciation, la Passion de Notre-Seigneur, la mort de la Sainte Vierge, l'Assomption. On y voit la légende de saint Joachim et de sainte Anne, celle de saint Jean l'Évangéliste. Il en a trouvé l'explication dans la légende dorée, dans les évangiles apocryphes, et surtout dans le protévangile de saint Jacques, sources ordinaires où les artistes verriers empruntaient les scènes qu'ils figuraient dans leurs compositions[2].

L'église de l'abbaye royale de Saint-Georges de Rennes, ordre de saint Benoît, a été démolie après la suppression des communautés religieuses; mais au commencement du XVIIe siècle, des experts héraldiques avaient relevé les armoiries de ses vitraux peints. Cette notice, conservée dans les

[1] L'abbé Brune, *Cours d'Arch. rel.*., p. 153, 406, et *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, II, 2e livr., p. 200; Marteville, *Hist. de Rennes*, III, p. 10 ; P. de la Bigne Villeneuve, Congrès de Saint-Malo, II, 4e livr., p. 139, 140, et *Soc. arch. du dép.*, *Bull.* de 1851, p. 58; Aug. Moutié, *De Paris à Rennes*, p. 297.

[2] P. de la Bigne Villeneuve, Congrès de Saint-Malo, *ibid.*, et *Mém. de la Soc. arch. du dép. d'Ille-et-Vil.*, 1862, p. 16.

archives de Saint-Georges, bien qu'elle paraisse être incomplète, doit cependant être connue. Elle a été donnée par M. P. de la Bigne Villeneuve dans sa belle publication du Cartulaire de l'abbaye. Au fond de l'abside, au-dessus du maître-autel, dans la fenêtre cintrée munie de meneaux refaits, le vitrail portait en supériorité les écussons des abbesses de la maison d'Espinay : *d'argent au lion de gueules coupé de sinople*, *couronné*, *lampassé et armé d'or*. (Il y en a eu trois de ce nom : Françoise, de 1486 à 1520; Perrette, de 1521 à 1522, et Philippe, de 1572 à 1582.) Au-dessous, dans deux compartiments, l'Annonciation : à gauche l'ange Gabriel annonçant le mystère de l'Incarnation, à droite la Vierge agenouillée, recevant la nouvelle céleste. Au-dessous et sur un même rang, dans les trois panneaux de la passée horizontale, un premier écusson aux armes d'Espinay; un second, *parti au 1er d'argent à l'aigle éployée de sable à 2 têtes*, *couronnée*, *languée et membrée d'or*, *au bâton de gueules brochant sur le tout en bande*, qui est de Julienne du Guesclin, sœur du connétable, abbesse de 1378 à 1405, au 2e *écartelé de sable et d'argent*, qui est Sévigné; le 3e écu *parti de gueules à la fasce d'hermines*, qui est la Chapelle-Molac, et *d'argent à la fasce d'azur accompagnée de 3 roses de gueules*, qui est Mallier de Chassonville et du Brossay Saint-Gravé. A la verrière du chœur, côté droit du maître-autel, est un écu d'Espinay. A la verrière de l'autel de la Vierge mêmes blasons qu'à celle du maître-autel. Au vitrail de la sacristie et à celui du Rosaire, comme à celui de la porte mortuaire, écussons d'Espinay. La litre ou ceinture armoriée de l'église offre alternativement le blason d'Espinay et celui de du Guesclin[1].

[1] Archives de Saint-Georges, aux arch. de la préfect. d'Ille-et-Vilaine, liasse 2 H I, 58; P. de la Bigne Villeneuve, *Cart. de Saint-Georges*, dans les *Mém. de la Soc. arch. du dép.*, t. X, p. 272.

A la chapelle de l'hôpital Saint-Yves de Rennes, édifice du xve siècle, se trouvaient encore, il y a quelques années, des débris de vitraux qui n'étaient pas indignes d'être remarqués, et qui ont été enlevés lorsque la chapelle fut vendue à un particulier; mais ils avaient été examinés auparavant par M. P. de la Bigne Villeneuve. Dans la fenêtre méridionale du chœur, dit-il, au milieu du compartiment cordiforme qui remplit la pointe de l'ogive, on distinguait un écu aux armes pleines de Bretagne reproduisant assez exactement dans sa forme triangulaire et dans la disposition du semis d'hermines, 3, 2, 1, le type adopté pour les sceaux de la Cour ducale de Rennes au xve siècle. La troisième fenêtre éclairant la partie Sud-Ouest de la nef, possédait encore entre ses meneaux quelques restes curieux d'une verrière du xvie. Le dessin et la couleur des personnages étaient bien de cette époque, et une autre circonstance pourrait servir à le dater. L'écusson des Leduc, seigneurs de la Busnelaye, près Betton, y était répété deux fois. On a déjà vu à la cathédrale, p. 140, les mêmes armoiries, *de gueules à 3 trèfles d'or au chef d'argent*. Or, il existait à Rennes, en 1537, un prévôt du nom de Guillaume Leduc; c'était lui qui en faisait don, tandis qu'en 1536 son frère Michel venait de faire une libéralité semblable à l'église de Saint-Pierre. La dernière fenêtre du mur Nord, donnant sur la rue Saint-Yves, avait gardé aussi quelques débris du même temps. Dans les deux panneaux ou passées latérales, au-dessus des arcs cintrés, on voyait des anges portant entre leurs bras divers instruments de la Passion et planant sur les nuages. Au-dessous, dans le bas du vitrail dont la partie supérieure avait disparu, on apercevait à droite et à gauche un écusson de forme échancrée, *d'argent au sautoir de gueules cantonné de 4 merlettes de sable*, qui est de l'ancienne famille du Rouvre. Dans l'ogive de la croisée on avait ajusté après coup un écusson *d'azur à 2 étoiles d'or en chef et une tête*

de lièvre de même en pointe, armes du chanoine Armel de Liepvre, qui ont déjà été citées sur les vitraux de la cathédrale, p. 141 [1].

A la chapelle Sainte-Anne de Rennes, construction du xve siècle, il y avait aussi des débris de vitraux du xve qui, avant qu'elle ne fût vendue et démolie, avaient pu aussi être examinés par M. P. de la Bigne Villeneuve. Il y remarqua à la fenêtre occidentale un ange aux ailes étendues, d'un bon style, soutenant un écusson : *parti, au 1er coupé d'argent au sautoir de sable au franc canton de gueules chargé de 2 poissons d'argent en fasce*, qui est du premier président de Bourgneuf, et *d'hermines au chef de gueules brisé d'une fleur de lys d'argent à dextre*, qui est Champeigné; *au 2e, d'argent au chevron de sable accompagné de 3 tourteaux de gueules*, qui est Bouëdrier. Les écussons de Bourgneuf et de Bouëdrier ont déjà été vus sur les vitraux de la cathédrale, p. 142 et 144 [2].

Il existait en dehors et à quelque distance de Rennes une paroisse suburbaine, qui avait toujours compté au nombre des paroisses de la ville, Saint-Laurent, autrefois appelée Saint-Laurent-des-Vignes, ce qui montre que cette culture, de nos jours complètement abandonnée, avait été jusqu'au xvie siècle assez florissante. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une simple succursale de Notre-Dame de Rennes, mais elle avait dans le temps son importance, ainsi que le montrent son église et ses vitraux. Les divers compartiments de son vitrail remarquable, daté de 1556, ont été très-bien étudiés par M. P. de la Bigne Villeneuve. La légende de saint Laurent se

[1] L'abbé Brune, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, t. II, 2e livr., p. 200, et *Soc. arch. du dép. d'Ille-et-Vil.*, *Bull.*, 1860, p. 25; P. de la Bigne Villeneuve, *ibid.*, II, 4e livr., p. 135, 136, et *Soc. arch. du dép. d'Ille-et-Vil.*, *Bull.*, 1858, p. 169; 1859, p. 2, 16.

[2] P. de la Bigne Villeneuve, *ibid.*, II, 4e livr., p. 130, et *Soc. arch. du dép. d'Ille-et-Vil.*, t. VII, *Bull.*, p. L.

déroule dans six panneaux, avec des inscriptions qui expliquent chaque sujet. On voit saint Laurent guérissant un aveugle : **Comment saint laurens illumina laveugle** — baptisant des néophytes : **Comment saint laurens baptisa le paysan** — comparaissant devant le magistrat romain sur son tribunal, — traîné en prison, martyrisé sur le gril ardent : **Comment saint laurens fust mis sur le gril**, etc. Au-dessus de l'histoire du diacre martyr, dans le compartiment annulaire central, est figuré l'Éternel sous la forme d'un vieillard, coiffé de la tiare papale, avec la dextre bénissante, et appuyant la main gauche sur le globe crucigère. A droite et à gauche, des anges adorateurs portés sur des nuages. Au bas du vitrail est la représentation de la Sainte-Trinité : Dieu le Père, la tiare en tête, revêtu du pluvial, ayant sur la poitrine la colombe figurant le Saint-Esprit, et soutenant de ses mains étendues la croix où est attaché Notre-Seigneur Jésus-Christ. De chaque côté de ce tableau, qui occupe le panneau du milieu, sont représentés le seigneur donateur et sa femme. A droite, c'est un chevalier dans l'attitude de la prière, portant par dessus son armure sa cotte armoriée, *écartelé d'azur à la fasce de gueules accompagnée de* 3 *coquilles d'or*, qui est Marquer, seigneur de la Gailleule, et *de gueules à* 3 *écussons d'or*, qui est du Rocher, anciens seigneurs de la Gailleule fondus dans Marquer. Debout derrière lui est saint Eustache, son patron, qui le présente à la Sainte-Trinité. A gauche, c'est la dame de la Gailleule, à genoux devant son prie-Dieu, un livre de prières ouvert devant elle. Son corsage est garni d'hermines, et elle porte sur ses jupons l'écusson mi-parti de Marquer et le sien, *de gueules aux deux jumelles d'or au lion de même en chef*, qui est de Mathan. Saint Jacques, son patron, le bourdon de pèlerinage à la main, la présente, et derrière elle sont agenouillées deux de ses femmes avec leurs

robes armoriées du blason de leur maîtresse. Ce seigneur et cette dame, ce sont Messire Eustache Marquer, seigneur de la Gailleule, qui avait épousé, le 13 février 1541, Jacqueline de Mathan. Cette verrière a été restaurée il y a quelques années[1].

Après avoir ainsi décrit ce qui pouvait y avoir de vitraux peints dans la ville épiscopale, il faut maintenant parcourir le diocèse pour explorer ce qu'il peut, en ce genre, offrir de richesses existantes ou perdues. L'ancien évêché de Rennes était bien moins étendu que le nouveau, qui comprend maintenant, avec sa propre circonscription, en grande partie celles des diocèses de Dol, de Saint-Malo, et même quelques portions de Vannes. Il se subdivisait en archidiaconés et doyennés. Il y avait deux archidiacres : celui de Rennes et celui du Désert, chacun s'étant réservé un territoire dépendant de lui immédiatement, et où il faisait lui-même fonction de doyen. Ainsi, l'archidiaconé de Rennes comprenait les doyennés 1° de Rennes, 2° de Vitré, 3° de Vendel, 4° de Fougères; ces deux derniers réunis en un depuis le XVIe siècle. L'archidiaconé du Désert comprenait les doyennés 1° du Désert, 2° d'Aubigné, 3° de Châteaugiron, 4° de Bain, 5° de La Guerche[2]. C'est cet ordre que l'on va suivre.

[1] L'abbé Brune, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, t. II, 2e livr., p. 200; 3e livr., p. 25; *Bull. de la Soc. arch. du dép.*, 1850, p. 44, 49, et *Mém.*, t. I, p. 46; Paul de la Bigne Villeneuve, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, t. II, 2e livr., p. 231; 4e livr., p. 154, 155, et *La Bret. contemp.*, p. 9, et *Mém. de la Soc. arch. du dép.*, 1850, p. 44; Aug. Moutié, *De Paris à Rennes*, p. 300.

[2] De la Bigne Villeneuve, *La Bret. contemp.*, p. 4; Aur. de Courson, *Cartul. de Redon*, Prolégom., p. CXXV et 455; de la Borderie, *Ann. arch. du dép. d'Ille-et-Vil.*, 1861, p. 216.

ARCHIDIACONÉ DE RENNES. — **Doyenné de Rennes.** — L'église de Betton, aujourd'hui démolie et remplacée par une neuve, conservait au chevet une maîtresse vitre qui, malheureusement, n'a pas été conservée dans l'église nouvelle. On y voyait figurés plusieurs donateurs avec leur blason, *d'azur semé de fleurs de lys d'argent*, qui est des Saint-Gilles, seigneurs bannerets de Betton dès le XIV[e] siècle[1]. — A Livré, dans le tympan d'une fenêtre, on retrouve un reste de verrière coloriée représentant la Sainte-Trinité, le Père tenant son fils en croix et portant le Saint-Esprit sur sa poitrine. Deux petits anges placés à ses côtés tiennent en mains divers instruments de la Passion[2]. — A Izé, il y a des restes de vitraux coloriés dans la fenêtre du chevet[3]. — A Saint-Aubin-du-Cormier, dans l'église paroissiale actuelle, qui est l'ancienne chapelle seigneuriale, il existe à la fenêtre du chevet des restes de vitraux peints qui paraissent des premières années du XVI[e] siècle. Cette verrière représente au sommet le Sauveur descendant sur l'arc-en-ciel pour procéder au Jugement général. Il est revêtu d'une chappe ouverte en avant et relevée sur les genoux; sa tête est entourée du nimbe crucifère; des anges l'environnent, les uns sonnant de la trompette, les autres portant les instruments de la Passion. Saint Jean est à genoux à la gauche, suppliant pour les

[1] Marteville sur Ogée, *Dictionn. de Bret.*, I, p. 84; l'abbé Brune, *Cours d'Arch. rel.*, p. 153, et *Mém. de la Soc. arch. du dép.*, I, p. 46; P. de la Bigne Villeneuve, *La Bret. contemp.*, p. 20; Pol de Courcy, *Guide de Rennes à Saint-Malo*, p. 355.

[2] L'abbé Brune, *Cours d'Arch. rel.*, p. 224.

[3] L'abbé Brune, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, *Bull.*, t. II, 2[e] livr., p. 200, et *Mém. de la Soc. arch.*, I, p. 70; Ducrest de Villeneuve, *Guide hist. et stat. du dép.*, p. 254.

pécheurs ; à la droite se trouvait probablement la Sainte Vierge[1].

Doyenné de Vitré. — Autrefois des verrières peintes remplissaient presque toutes les fenêtres de l'église de Notre-Dame de Vitré ; mais à la réserve d'une seule placée sur la porte du milieu, il n'y en a plus que des débris. En 1588, Jean Guillaudeu de la Vieuville et Olive Le Moyne, sa seconde femme, avaient donné à la fabrique une vitre sur laquelle était représentée l'histoire de Monsieur saint Jean-Baptiste, qui fut faite et posée par Maître Pierre Dehamise, sieur des Bretonnières. Le 23 mai 1599, Olive Le Moyne fit donation de la somme nécessaire pour la faire garnir à l'extérieur d'un grillage en fil de laiton. Les bourgeois et paroissiens catholiques de Vitré en donnèrent décharge à Pierre Guillaudeu de la Vieuville, fils et beau-fils des donateurs, dans une assemblée tenue sous les cloches de Notre-Dame le 4 mai 1603. Enfin, par acte du 1er mars 1636, René Nouail, sieur des Briettes, s'engagea à donner à l'église Notre-Dame des orgues qui devaient être placées sur un jubé au-dessus de la porte du pignon qui est devers les halles, vis-à-vis la vitre où est peinte l'histoire de la vie de Monsieur saint Jean-Baptiste. Cette vitre n'existe plus. Mais au-dessus de la principale porte méridionale s'ouvre une fenêtre de moyenne dimension où s'est conservée l'entrée triomphante de Jésus-Christ à Jérusalem, belle peinture du XVIe siècle qui doit d'autant plus faire regretter l'autre[2]. Il faut également citer dans la même église

[1] L'abbé Brune, *Cours d'Arch. rel.*, p. 344, 345, et Congrès de Saint-Malo, t. II, 2e livr., p. 200 ; P. de la Bigne Villeneuve, *La Bret. contemp.*, p. 36.

[2] L'abbé Brune, *Cours d'Arch. relig.*, p. 359, 360 ; *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, t. II, 2e livr., p. 199, et *Mém. de la Soc. arch. du dép.*, I, p. 68 ; de la Borderie, *La Bret. contemp.*, p. 101, et *N.-D. de Vitré, état ancien*, p. 15 ; Ducrest de Villeneuve, *Guide hist. et*

de Notre-Dame un ancien triptyque contenant trente-deux petits tableaux en émail de Limoges, partagés en quatre séries, et représentant toute l'histoire de la Sainte Vierge et de N.-S. Jésus-Christ. Voici l'ordre et le sujet des tableaux, tels qu'ils ont été déterminés par M. l'abbé Brune : *Première série*. 1. Mariage de saint Joachim et de sainte Anne; 2. Naissance de la Sainte Vierge; 3. sa Présentation au temple; 4. son Mariage avec saint Joseph; 5. l'Annonciation; 6. la Visitation de la Sainte Vierge; 7. la Naissance de Jésus-Christ; 8. l'Annonce de l'Ange aux bergers. *Deuxième série*. 1. L'Adoration des Rois Mages; 2. la Circoncision; 3. la Fuite en Égypte; 4. le Massacre des Innocents; 5. le Baptème de Notre-Seigneur; 6. son entrée à Jérusalem; 7. la Madelaine aux pieds du Sauveur. *Troisième série*. 1. Le Lavement des pieds; 2. l'Agonie de Notre-Seigneur au Jardin des Olives; 3. le Sauveur entre les mains des soldats envoyés pour le saisir; 4. Jésus-Christ devant Pilate; 5. la Flagellation; 6. le Couronnement d'épines; 7. l'Ecce Homo; 8. Pilate se lave les mains. *Quatrième série*. 1. Une des saintes femmes, Véronique, essuie le visage de Notre-Seigneur; 2. le Crucifiement; 3. la Descente de Croix; 4. le Corps de Jésus-Christ sur les genoux de sa Mère; 5. Jésus-Christ déposé dans le tombeau; 6. Descente aux Limbes; 7. la Résurrection; 8. l'Ascension. Ces précieux émaux sont des plus remarquables[1].

stat. du dép., p. 247; Aug. Moutié, *Guide de Paris à Rennes*, p. 238; Ad. Joanne, *Guide itin. de Bret.*, p. 84; Charil des Masures, *Ass. bret., classe d'arch.*, Congrès de Vitré.

[1] L'abbé Brune, *Cours d'Arch. rel.*, p. 356, 357, 358, et *Mém. de la Soc. arch. du dép.*, I, p. 68; de la Borderie, *La Bret. contemp.*, p. 101, et *Bull. de la Soc. arch. du dép.*, t. VII, p. 4; Ducrest de Villeneuve, *Guide hist. et stat. du dép.*, p. 247; Aug. Moutié, *De Paris à Rennes*, p. 238; Ad. Joanne, *Guide itin. de Bret.*, p. 84.

L'église de Champeaux ne présenterait rien de saillant, et son architecture n'attirerait pas les regards, si les admirables verrières dont elle a été décorée à l'époque de la renaissance ne venaient à commander l'attention. Ses peintures sur verre ont été décrites par M. l'abbé Brune, et c'est d'après lui qu'on va les faire connaître. Au chevet est une fenêtre à meneaux flamboyants enrichie par un habile artiste des plus beaux dessins et des plus brillantes couleurs. Les panneaux inférieurs ont disparu : probablement contenaient-ils les armoiries de la famille seigneuriale d'Espinay, qui sont *d'argent au lion de gueules coupé de sinople*, *couronné*, *lampassé et armé d'or*, qu'on a déjà vues sur les vitraux de la Cathédrale, p. 139. Mais ce qui reste s'est conservé dans un état de fraîcheur et de transparence peu ordinaire. Là est peinte en grande dimension la scène du Calvaire. Aux pieds du Christ est la Madelaine éplorée, et la Vierge mère de Jésus, assise, accablée de douleur, a les yeux fixés sur la victime. Autour de la croix sont groupés le grand-prêtre, les bourreaux et les soldats. A droite et à gauche, le bon et le mauvais larron expirants, et leurs âmes, représentées par de petites figures nues, s'échappent de leurs têtes et sont reçues, l'une par un ange, et l'autre par un démon. Au-dessus du chef du Christ brille en couleur d'or l'entrée de la Cité céleste, où il vient de donner rendez-vous au bon larron. Sur la même ligne et de chaque côté de ce portique, on voit deux trônes occupés par deux personnages qui ne peuvent être que Énoch et Élie. Enfin, dans le tympan de l'ogive, le Père-Éternel, couronné comme un empereur et vêtu comme un pape, tient son Fils mort sur ses genoux. Il est environné d'une triple bordure de petits anges groupés en cercle et dont chacun est de couleur différente. Dans la vitre qui surmonte le portail on reconnaît, plus ou moins bien conservé, le Baptême de Notre-Seigneur. La fenêtre latérale du chœur contient une repré-

sentation de Dieu le Père, une main appuyée sur le globe terrestre; quelques anges l'environnent. Une autre fenêtre contenait la peinture du Sacrifice d'Abraham. Au fond du transsept Sud, c'est la Descente du Saint-Esprit sur les Apôtres; plusieurs têtes, entre autres celle de la Vierge, sont d'un caractère noble et original. Il y a cependant encore une verrière comparable à celle du maître-autel, c'est celle qui orne la chapelle située à droite du chœur, côté de l'Évangile; c'est là que repose le corps d'une fille de Guy III d'Espinay et de Louise de Goulaine, nommée Claude, morte en 1554, la vingtième année de sa vie, et pour laquelle son frère Charles, alors abbé de Saint-Gildas-des-Bois et du Tronchet, et plus tard évêque de Dol, fit sans doute décorer cette chapelle comme il lui fit élever dans ce lieu son monument funéraire. Il est donc tout naturel de regarder la scène peinte sur le vitrail comme l'histoire du martyre de sainte Claude. On voit la vierge appliquée à la torture et martyrisée, puis reparaissant triomphante, la palme à la main. Non loin d'elle on aperçoit un apostat que le démon saisit et entraîne. C'est une belle composition qui rappelle les grands maîtres de l'école romaine[1].

Doyenné de Vendel. — Le Vendelais a été l'objet d'une notice de M. Léon Maupillé, dans laquelle il en a décrit les églises, et c'est d'après son travail que l'on doit en retracer les vitraux. Le collatéral Nord de l'église de Combourtillé a été construit vers la fin du xve siècle, et M. Maupillé a trouvé dans un compte de la fabrique de Saint-Sulpice, de l'année 1498, une note qui paraît se rapporter à sa construction et à son vitrail; elle est ainsi conçue : *Par le consoils*

[1] L'abbé Brune, *Cours d'Arch. rel.*, p. 384 à 387, et *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, *Bull.*, t. II, 2e livr., p. 199; 3e livr., p. 25, et *Mém. de la Soc. arch. du dép.*, I, p. 70.

et advis de la plus saine partie des parroayssiens de cyens lesdictz thésoriers ont vendu aux thésoriers de Combourtillye la fourmairie de la petite vitre de saint Domyn avec xx piez de pierre de viez enchappement qu'est pour ce liij s.[1] — L'église de Saint-Martin de Javené a été construite à la même époque, car M. Maupillé a lu sur les comptes de la fabrique de Saint-Sulpice, pour la même année, cette note : *Pour avoir loué les souffleictz de l'œuvre de cyens aux maczons de Javené pour aucun espace de temps ont reçu lesdictz thésoriers xxvj s.* Cette église paraît avoir eu autrefois toutes ses fenêtres garnies de verrières. Les panneaux qui ont échappé à la destruction représentent, dans une fenêtre, l'Annonciation de la Sainte Vierge, l'Adoration des Bergers et l'Adoration des Mages; l'image du Père-Éternel remplit le sommet de l'ogive dans le tympan. Dans une seconde fenêtre, Notre-Seigneur, au Jardin des Oliviers, priant dans la grotte de Gethsémani, et saint Pierre endormi. Dans une troisième fenêtre au Sud, se trouvent les têtes des quatre Évangélistes. Ces sujets, dit M. Maupillé, sont assez bien traités et d'un bon coloris, sans doute l'œuvre d'un artiste du milieu du XVIe siècle, de Pierre Simon peut-être, qui à cette époque fit un grand nombre de vitres pour les églises de Fougères, et sans doute aussi pour celles des environs. L'ornementation du tympan de la fenêtre du transsept est remarquable par la grâce de ses contours et la disposition des figures. La grande fenêtre du chevet est murée[2]. — L'église de la Chapelle-Janson, prieuré dépendant de l'abbaye royale de Saint-Georges de Rennes, possède deux belles verrières, l'une à la grande fenêtre du chevet, l'autre à celle du transsept septentrional. La vitre de la grande fenêtre

[1] Léon Maupillé, *Stat. hist. et mon.*, dans les *Mém. de la Soc. arch. du dép.*, VIII, p. 236.

[2] *Idem*, p. 255.

du chevet a été très-endommagée, et les trois panneaux inférieurs ont été détruits. Voici, en commençant par la partie supérieure, l'indication des tableaux qu'elle renferme : 1° dans le compartiment en forme de cœur qui remplit le sommet du triangle ogival, un grand édifice qui figure sans doute la Jérusalem céleste ; 2° dans les deux cœurs qui se trouvent au-dessous, l'Annonciation de la Sainte Vierge : l'un des panneaux présente l'image de Marie, l'autre celle de l'ange, tenant un phylactère sur lequel on lit : AVE MARIA ; 3° la Sainte Vierge et l'enfant Jésus : un ange présente la croix à l'enfant et un glaive transperce le cœur de sa mère ; au-dessus de ce tableau on lit dans une sorte d'arabesque la date de 1552 ; 4° le prophète Élie recevant le pain que lui apporte un ange, qui lui adresse ces paroles : SVRGE ET MANDVCA ; 5° saint Lezin, évêque d'Angers et patron de la paroisse, présentant une jeune femme richement parée et agenouillée devant un livre ; sans doute la donatrice de la vitre. Le nom de l'évêque, SANCTVS LEZINVS, est inscrit sur une banderolle. Au-dessous de ces tableaux se développait, sur une double ligne, une inscription commémorative, presqu'entièrement détruite, mais où on peut encore lire : ROBERT CLAVDE ECVYER DE PLEDREN... SES HAVLTES... BON ET BELLE... D:EV QVI LE LOGE ET....... CINQ CENS... Les trois arcades trilobées formées par l'amortissement des meneaux au sommet des ogives sont remplies par trois écussons ; ceux des deux côtés sont semblables : ils sont *d'argent au lion coupé de gueules et de sinople, armé d'or*, qui appartiennent à Philippe d'Espinay, abbesse de Saint-Georges de 1573 à 1583. Celui du milieu est *écartelé, mi-parti de gueules à la fasce d'hermines, mi-parti d'azur à la fasce d'argent avec molettes de gueules*, qui sont les armes accolées de Robert-Claude de la Chapelle, seigneur de Pledren, et de Charlotte Ferré, son épouse, qui avaient dans la paroisse de la Chapelle-Janson un droit de prééminence authentique-

ment reconnu par un acte de 1553. Les trois tableaux inférieurs représentent : 1° le saint homme Job sur son fumier; 2° Abraham conduisant son fils Isaac, chargé du bois de son sacrifice; 3° enfin, le saint patriarche au moment où son bras est arrêté par l'ange lorsqu'il se disposait à immoler son fils. Les sujets représentés dans les panneaux inférieurs de la verrière du transsept septentrional sont : 1° une abbesse mitrée et crossée, en tunique et en chape, la tête ceinte de l'auréole; 2° un personnage coiffé à l'orientale et portant le bourdon de pèlerin (saint Jacques?), présentant une dame agenouillée devant un prie-Dieu et qui porte sur son vêtement un reste d'armoiries où on distingue *un demi-aigle aux ailes éployées de sable;* 3° un archevêque tenant en main une double croix et présentant un chevalier dont l'écu porte *d'argent à l'aigle de sable membré et becqué d'or*, *au bâton de gueules brochant.* Ces armes étaient celles de la famille de Beaucé, qui avait droit de prééminence dans l'église de la Chapelle-Janson, et ce sont probablement le donateur et la donatrice que leurs patrons accompagnent. Les sujets représentés dans les panneaux supérieurs sont : 1° la Sainte Vierge tenant l'enfant Jésus sur ses genoux, accompagné de l'agneau de Dieu; 2° un chanoine revêtu du rochet romain, bordé d'une fourrure, priant à genoux devant un livre; un petit ange soulève sur sa tête une draperie; 3° un sujet incomplet et confus. Dans un groupe de personnages on croit reconnaître un cardinal. Sur un fragment de verre colorié on lit le nom de CLAVDE... et sur un autre de verre blanc A DONNÉ CET... et audessous FAIT CE EN... Les deux rangs supérieurs sont remplis par un seul sujet, le trépassement de la Sainte Vierge. Elle est représentée sur son lit, derrière lequel sont rangés tous les apôtres. Saint Pierre lui donne l'Extrême-Onction, et saint Jean lui remet une palme entre les mains; un autre apôtre tient la croix levée. Sur le devant sont deux autres

personnages assis, et auprès d'eux sont déposés un bénitier, un livre et un encensoir. Les sujets compris dans les compartiments formés par les divisions du tympan se rapportent à l'Assomption de la Sainte Vierge. Au sommet, le Père-Éternel pose sur la tête de Marie la couronne d'immortalité, et des deux côtés des anges célèbrent ses louanges au son des instruments. Dans les arcades formées par l'amortissement des meneaux, on retrouve les mêmes armes que dans la partie inférieure, plus le lion de la maison d'Espinay[1].

Doyenné de Fougères. — Il existait dans l'église de Saint-Sulpice de Fougères des vitraux du commencement du xve siècle. Les anciens comptes des trésoriers de la fabrique, communiqués par M. Léon Maupillé à M. Paul de la Bigne Villeneuve, qui en a publié des extraits, contiennent à ce sujet des renseignements importants. Ce compte, commençant au *jour Saint Thomas apostole mil iiij^cc^ et saize*, donne le nom d'un peintre verrier qui y fut appelé à cette époque pour établir et asseoir la grande vitre du pignon oriental. Ce document est assez curieux pour qu'on en lise avec intérêt les détails donnés par M. de la Bigne Villeneuve :

« Autre mise faite par les desurdiz (trésoriers) pour et à cause de la faczon de la grande vitre dou pignon dou chancel de la ferreure et chaufaux y appartenans.

« A Jehan Dabeville pour la faczon de ladite vitre par marché qu'en firent lesdits tresoriers en la presence de plusieurs des paroissiens de ladite paroisse à la some de cent livres, et par ledit marché devoit paindre dyaprer et rappareiller le lambriis fet nouvellement en l'allongement doudit chancel et auxi coler et repparer les autres paintures dou veil lambris la ou nécessité en seroit de ce c livres.

[1] L'abbé Brune, *Cours d'Arch. relig.*, p. 421, 422, et *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, *Bull.*, t. II, 2e livr., p. 199, et *Mém. de la Soc. arch. du dép.*, t. I, p. 62; Léon Maupillé, *Not. hist. et arch.*, dans les *Mém. de la Soc. arch.*, t. VIII, p. 264.

« A un autre paintre pour avoir paint au pignon sur ladite vitre la majesté Nostre Seigneur ovecques l'anunciation de Nostre Dame et pour avoir paint et dyapré ledit pignon de ce lx sols.

« ... Audit Dabeville et son compaignon le jeudy absolu quand ils eurent assis une partie de ladite vitre poierent pour lour digner iv sols vj d.

« La sepmaine avant Saint Jehan baptiste aporta ledit Dabeville le parsur de ladite vitre et la assit et acheva et lors en comptant et parfesant ladite somme de c livres fut despensé ovecques luy et son compaignon iij sols iv d.[1] »

Malheureusement ce vitrail n'existe plus; mais ce qui montre quelle était l'importance des moyens dont disposait encore à la fin du xve siècle la fabrique de l'église Saint-Sulpice de Fougères, c'est cet extrait des comptes de 1498, qui mentionnent que les fabriciens de Combourtillé, ainsi qu'il a été dit plus haut, ne crurent mieux faire que de recourir à leurs confrères de Saint-Sulpice pour la confection et la pose du vitrail de leur église[2]. L'autre église de Fougères, sous le vocable de saint Léonard, avait de superbes verrières, d'un très-beau dessin. C'était l'entrée de Notre-Seigneur à Jérusalem garnissant quelques panneaux, sur l'un desquels se lit la date de 1540; mais il n'en reste plus que des débris mutilés[3].

Le pays de Fougères avait pour se procurer les verres plats

[1] P. de la Bigne Villeneuve, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Brieuc, t, IV, 2e livr., p. 164, et *Soc. arch. du dép. d'Ille-et-Vil.*, *Bull.*, 1855, p. 108; 1857, p. 142.

[2] Léon Maupillé, *Mém. de la Soc. arch. du dép. d'Ille-et-Vil.*, *Bull.*, VIII, p. 236.

[3] L'abbé Brune, *Cours d'Arch. rel.*, p. 152, 406; *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, *Bull.*, t. II, 2e livr., p. 100, et *Mém. de la Soc. arch. du dép.*, I, p. 61; Potel, *La Bretagne;* Am. Bertin, s.-préf. de Fougères, dans la *Nouv. éd. du Dict. de Bret. d'Ogée*, I, p. 296; P. de la Bigne Villeneuve, *La Bret. contemp.*, p. 32.

nécessaires pour la peinture des vitraux toutes les facilités. Au XVIe siècle, des verriers italiens y étaient venus, comme dans d'autres parties de la Bretagne, y introduire leur industrie, et ils y avaient fondé une usine assez considérable. Elle subsiste encore aujourd'hui. Dans la commune de Laignelet, à l'entrée Sud de la forêt de Fougères, mais pour ainsi dire sur les pavés de la ville, on peut visiter cet établissement, qui appartient à MM. Leclerc, lesquels possèdent aussi au château de la Ballue, commune de Bazouges-la-Pérouse, et à la Haie-d'Iré, commune de Saint-Rémy-du-Plain, des succursales de leur principale fabrique[1].

L'église de Bazouges-la-Pérouse, bien que dans un village, a cependant un beau vitrail que bien des églises de grandes villes pourraient lui envier. Sa verrière a été décrite par M. l'abbé Brune, juste appréciateur de son mérite. Elle est encadrée, dit-il, dans la double fenêtre ogivale du pignon, et elle se compose d'une douzaine de tableaux qui retracent les principales scènes de la vie et de la mort du Sauveur. Le premier tableau à gauche et en bas représente l'Annonciation, puis en s'élevant vers l'ogive la Naissance de Jésus-Christ, l'Adoration des Mages, et enfin un tableau plus grand que les autres qui semble retracer les derniers moments de la Sainte Vierge. Dans l'autre partie de la fenêtre se voient plusieurs scènes de la Passion, la Descente de Jésus-Christ aux Enfers et la Résurrection. Dans les ornements des deux ogives sont quelques sujets qu'on n'explique pas bien, mais on y remarque la figure d'un pontife avec la tiare, probablement

[1] Ogée, *Dict. de Bret.*, 2e éd., I, p. 282; Marteville sur Ogée, I, p. 422; Am. Bertin, s.-préf. de Fougères, *Not. hist. et stat. sur l'arr.*, p. 462, 488, et *Nouv. éd. du Dict. d'Ogée*, I, p. 297 ; Ducrest de Villeneuve, *Guide hist. et stat. du dép.*, p. 266, 270, 297, 298 ; Girault de Saint-Fargeau, *Dict. géogr. du dép.*, p. 43, 46, 63; P. de la Bigne Villeneuve, *La Bret. contemp.*, p. 35, 40.

celle du pape Grégoire XIII, qui occupait la chaire de Saint-Pierre en 1574, date deux fois inscrite dans le vitrail. Pour faire juger de la dimension des personnages, il suffit de donner celle des têtes, qui est d'environ 8 centimètres. Le vieux registre de comptes des trésoriers de la fabrique donne pour le prix de cette vitre la somme payée de 552 livres. Elle a été restaurée et mise à neuf il y a quelques années[1]. — A Saint-Hilaire-des-Landes il y a une verrière peinte du XVI[e] siècle, masquée intérieurement par une maçonnerie en briques[2]. — A Antrain, une fenêtre absidale délabrée contient une verrière d'un assez bon dessin, mais en lambeaux. On y voit le Christ en croix avec la Madelaine et quelques autres personnages de la Passion. Elle est de la fin du XVI[e] ou du commencement du XVII[e] [3].

ARCHIDIACONÉ DU DÉSERT. — **Doyenné du Désert.** — Ces circonscriptions ecclésiastiques, qui prennent leur nom de l'ancien fief et châtellenie du Désert, n'ont de commun que le nom avec le pays du Désert situé au Nord du doyenné de Fougères, dont il faisait partie, et qui était compris lui-même dans l'archidiaconé de Rennes. Il est résulté pour quelques auteurs une confusion résultant de la

[1] L'abbé Brune, *Cours d'Arch. relig.*, p. 339, 340; *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, t. II, 2[e] livr., p. 200; 3[e] livr., p. 18, 29, et *Mém. de la Soc. arch. du dép.*, t. I, p. 64; Pol de Courcy, *Guide de Rennes à Saint-Malo*, p. 367; Léon Maupillé, *Mém. de la Soc. arch. du dép.*, t. VI, p. 185.

[2] L'abbé Brune, *Mém. de la Soc. arch. du dép.*, I, p. 67.

[3] L'abbé Brune, *Cours d'Arch. relig.*, p. 153, 241; *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, *Bull.*, t. II, 2[e] livr., p. 200, et *Mém. de la Soc. arch. du dép.*, I, p. 63; Pol de Courcy, *Guide de Rennes à Saint-Malo*, p. 368; de la Bigne Villeneuve, *La Bret. contemp.*, p. 39; Léon Maupillé, *Mém. de la Soc. arch. du dép.*, VI, p. 166.

similitude de nom, mais que la différence de consistance géographique doit suffisamment empêcher[1]. — L'église paroissiale de La Chapelle-des-Fougeretz, ancienne trève de Saint-Grégoire, conserve quelques fenêtres dans le style du XVe siècle, et dans une chapelle à droite il y a des débris de vitraux de couleur[2]. — Dans l'église de Parthenay on voit sur un vitrail les armoiries de plusieurs des anciens seigneurs[3]. — A Vignoc, il y a un reste de verrière du XVIe siècle[4]. — A l'église de La Mézière, il y avait une ancienne verrière dont on a fait entrer quelques portions dans une nouvelle fenêtre. Elle ne se compose plus que de six panneaux où on voit diverses scènes de la Passion; ce sont : l'arrestation du Sauveur au Jardin des Olives, sa présentation devant Pilate qui se lave les mains, le Portement de Croix, le Crucifiement, l'érection de la Croix et la descente de la Croix. Ces verres peints sont du XVIe siècle[5].

Doyenné d'Aubigné. — Il y avait des vitraux à Hédé, mais qui n'y existent plus[6]. — A Bazouges-sous-Hédé, quelques restes de vitraux peints épars dans deux fenêtres offrent un Christ en croix accompagné de la Sainte Vierge et de saint Jean, et une Madelaine portant un vase de parfums. Au-dessus un écusson armorié posé en biais, *d'argent à une*

[1] Voyez à ce sujet l'*Annuaire hist. et arch. de Bret.*, de M. de la Borderie, pour 1861, et les *Mém. de la Soc. arch. du dép.*, II, p. 30; Aur. de Courson, *Cart. de Redon*, Prolég., p. 130.

[2] Marteville sur Ogée, *Dict. de Bret.*, I, p. 492; l'abbé Brune, *Mém. de la Soc. arch. du dép.*, I, p. 47.

[3] Marteville sur Ogée, II, p. 262; l'abbé Brune, *id.*, I, p. 48.

[4] L'abbé Brune, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, t. II, 2e livr., p. 200; de la Bigne Villeneuve, *La Bret. contemp.*, p. 25.

[5] L'abbé Brune, *Cours d'Arch. relig.*, p. 420, 421, et *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, t. II, 2e livr., p. 199, et *Mém. de la Soc. arch. du dép.*, p. 51; de la Bigne Villeneuve, *La Bret. contemp.*, p. 25.

[6] Aussant, *Bull. de la Soc. arch. du dép.*, 1851, p. 55.

croix engreslée de gueules[1]. — Dans l'église de Saint-Symphorien, à la fenêtre du chevet, l'histoire de la Passion[2]. — A Chevaigné, la fenêtre orientale contient de très-beaux restes de vitraux peints, de 1550. Des armoiries multipliées occupent le tympan de l'ogive; cinq écussons en garnissent les compartiments. M. de la Bigne Villeneuve y a reconnu les blasons de Thierry du Boisorcan, du Pontrouault, de la Rochegiffart, de Lecoq du Vergier. Au-dessous on voit l'ensevelissement de Notre-Seigneur. La Sainte Vierge, saint Pierre et Joseph d'Arimathie entourent le corps. Aux pieds du Christ on voit le donateur, vêtu en chevalier et présenté par son patron (c'est Julien Thierry, sieur de la Renaudière). Toutes ces figures sont de grande dimension, d'un bon dessin et d'un riche coloris[3].

Doyenné de Châteaugiron. — A Domagné il existait des vitraux, mais qui n'y sont plus[4]. — L'église de Moulins a deux magnifiques fenêtres qui ont conservé de précieuses verrières décrites par M. l'abbé Brune. L'une contient l'arbre de Jessé : le patriarche est couché au bas du tableau; de son sein partent les rameaux sur lesquels on voit apparaître les divers ancêtres du Christ, selon l'ordre généalogique, et dans le haut une dernière tige laisse éclore une

[1] L'abbé Brune, *Cours d'Arch. relig.*, p. 403.

[2] L'abbé Brune, *Cours d'Arch. relig.*, p. 152, 420; *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, t. II, 2ᵉ livr., p. 199, et *Soc. arch. du dép.*, *Bull.* de 1857, p. 149, et *Mém.* de 1861, I, p. 51; de la Bigne Villeneuve, *La Bret. contemp.*, p. 25.

[3] L'abbé Brune, *Cours d'Arch. relig.*, p. 427, et *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, t. II, 2ᵉ livr., p. 400, et *Mém. de la Soc. arch. du dép.*, I, p. 53; de la Bigne Villeneuve, *La Bret. contemp.*, p. 26; Pol de Courcy, *De Rennes à Saint-Malo*, p. 357.

[4] Aussant et de la Bigne Villeneuve, *Soc. arch. du dép.*, *Bull.* de 1851, p. 55.

fleur du calice de laquelle sort Marie, tenant dans ses bras le rejeton des saints patriarches. L'autre vitre représente encore divers traits de la vie de la Vierge, et dans le tympan de l'ogive est peinte l'Assomption de Marie, que les anges introduisent dans son céleste séjour. Ces deux verrières sont du XVI[e] siècle et d'une belle couleur[1]. — Louvigné-de-Bais possède une jolie église du XVI[e] siècle, qui a surtout de remarquable plusieurs verrières très-précieuses quoique mutilées, et qui ont eu la bonne fortune d'avoir été décrites par M. l'abbé Brune, dont on est trop heureux d'avoir à emprunter encore la description, non moins exacte que complète. Dans la fenêtre du chevet, dit cet auteur, on voit la Transfiguration du Christ peinte en assez grande dimension; les apôtres sont à ses pieds, et l'on y voit les prophètes Moïse et Élie. Le haut du tableau représente un frontispice dans le style de la renaissance, avec des anges tenant des écussons dont les armoiries sont effacées, puis le Père-Éternel prononçant les paroles : HIC EST FILIVS MEVS... Dans le bas il y a un chevalier dont la cuirasse est couverte d'hermines, et un roi la couronne sur la tête et le sceptre à la main. La première fenêtre au Nord contient l'histoire de la Sainte Vierge en neuf panneaux : son mariage avec saint Joseph, l'Annonciation, la Visitation, l'Adoration des Mages, le Massacre des Innocents, la Fuite en Égypte, son Assomption et son Couronnement; le tout est surmonté d'une ornementation composée de pinacles, de clochetons et de frontons à la manière gothique de la dernière époque. Dans le tympan, des anges jouent de divers instruments. On trouve dans cette première vitre deux écussons *échiquetés d'or et de gueules*, et un autre en losange, *d'ar-*

[1] L'abbé Brune, *Cours d'Arch. relig.*, p. 153, 420; *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, *Bull.*, t. II, 2[e] livr., p. 199; 3[e] livr., p. 26, et *Mém. de la Soc. arch. du dép.*, I, p. 73.

gent à la croix pattée de sable. Au bas de la seconde fenêtre des anges tiennent des écussons effacés, et un autre ange un cartouche sur lequel on lit ce texte de Zachée : EMISIT VINCTOS DE LACV IN QVO NON ERAT AQVA. Le sujet de cette verrière est remarquable, c'est la grande histoire de la Rédemption. Un premier groupe se compose d'Adam et d'Ève tenant dans leurs mains le fruit défendu, et suivis de leur postérité compromise par leur faute et déchue comme eux. Tout auprès, le Rédempteur tient d'une main sa croix, d'où pend un oriflamme rouge à la croix blanche, et dont il enfonce le pied dans la gueule d'un monstre de couleur violacée et de forme épouvantable. Il présente l'autre main aux âmes détenues dans une prison en forme d'une large tour circulaire et crénelée, d'où elles s'échappent avec empressement en disant ces mots écrits sur une banderolle : ADVENISTI DESIDERABILIS. Au-dessus d'elles se dresse menaçante une horrible tête de dragon ailé et armé de griffes de lion. Il est rouge comme le feu de l'enfer. Des flammes s'élèvent au-dessus des murailles de la tour, et plus haut, dans le cintre de l'arcade peinte qui encadre le tableau, on voit une foule de petits démons de diverses couleurs mêlés à des fruits. De charmantes arabesques, des colonnes torses et de petits génies décorent le contour. Un cartouche posé en sautoir sur le fût d'une colonne porte la date de 1567, et un autre, au côté opposé, les noms de RICHARD ALLAIRES, probablement ceux du fabricant. Le nimbe qui entoure la tête du Christ est crucifère, et ce sont des fleurs de lys allongées qui forment la croix. La troisième fenêtre présente en six tableaux l'histoire de saint Jean-Baptiste : 1° Zacharie agenouillé devant l'autel, en habits sacerdotaux, écoute les paroles de l'ange qui lui annonce, de la part de Dieu, la naissance de son fils et la preuve de sa prédiction, qui sera en même temps le châtiment de son peu de foi; 2° la naissance de saint Jean; on voit au fond

d'un appartement la mère du Précurseur couchée sur un lit entouré de riches draperies, et une femme âgée qui lui donne ses soins; puis sur le devant deux autres matrones tiennent l'enfant, qu'elles lavent dans un large bassin; 3° Zacharie, environné de ses parents, écrit avec un stylet le nom que doit porter son fils; ce sujet surtout est parfaitement traité; 4° la Prédication de Jean-Baptiste, entouré d'un groupe de personnages assis autour de lui; un autre groupe semble se composer des envoyés des Juifs venant lui demander s'il est le Messie; 5° le Baptême de Notre-Seigneur avec l'apparition du Saint-Esprit sous la forme d'une colombe; 6° saint Jean décapité par ordre d'Hérode; un bourreau présente la tête à Hérodiade, et le corps tout sanglant gît à ses pieds. Le haut de la vitre est décoré de génies tenant en main le globe du monde. Le tout est d'une grande richesse de couleur; les ombres sont d'un rouge carminé et transparent; tous les tons jaunes sont brillants d'or. Aux côtés de la grande porte, deux fenêtres sont encore enrichies de vitraux fort remarquables. L'une contient une généalogie de Notre-Seigneur, dans le genre de l'arbre de Jessé, comme à Moulins, mais très-incomplète; l'autre représente la Résurrection. Malheureusement ces deux verrières sont à moitié brisées, et de nombreux verres blancs remplacent des portions considérables de ces belles peintures [1].

Doyenné de Bain., — Ce doyenné relevait autrefois de la baronnie de Châteaubriant. Dans un procès-verbal de visite qui fut fait en 1663, les experts héraldiques constatèrent dans l'église de Ercé-en-Lamée, dans la vitre entre le maître-autel et le balustre d'iceluy du costé de l'épistre, des

[1] Marteville sur Ogée, I, p. 531; l'abbé Brune, *Cours d'Arch. relig.*, p. 153, 424 à 427; *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, *Bull.*, t. II, 2e livr., p. 199, et *Mém. de la Soc. arch. du dép.*, I, p. 72.

armes *de gueules à la fasce de Bretagne*, qui est la Chapelle[1]. Dans l'église de Thourie, ils visèrent à la vitre principale du maître-autel les armes de Montmorency, et au-dessous un écusson *mi-parti d'un fretté semé d'hermines en champ de gueules*, qui est Coësmes, et dans l'autre partition une vitre blanche que la dame de la Rambaudière se réserva de faire remplir de ses armes *d'azur à 3 étoiles d'or*[2].

Doyenné de La Guerche. — L'église de La Guerche ne renferme que quelques restes de vitraux de diverses époques, surtout du XVIe siècle[3]. — On trouve encore dans l'église de Bais quelques lambeaux précieux de vitraux peints de la fin du XVIe siècle ou du commencement du XVIIe, mais il n'y a aucun sujet entier, si ce n'est dans de petits médaillons peints avec une extrême finesse et en très-petites dimensions. Sur une des fenêtres du haut de l'église on lit ces mots : *Nob. Fr. Charol — Girault Prior* 1632[4]. — Dans ce dernier doyenné se trouvent encore comprises trois paroisses mouvant de la baronnie de Châteaubriant, dont le siége dépendait de l'évêché de Nantes, ce qui montre que les divisions féodales et les circonscriptions ecclésiastiques ne se superposaient point l'une sur l'autre et différaient fort souvent. Le procès-verbal de visite des experts héraldiques, déjà cité, qui décrit les églises rurales sous la baronnie de Châteaubriant, va parler de leurs vitraux, mais seulement à leur point de vue. A Essé, disent-ils, estant entrés dans l'église

[1] L'abbé Guillotin de Corson, dans le *Bull. de la Soc. arch. de Nantes*, III, p. 73.

[2] *Idem*, p. 73.

[3] L'abbé Brune, *Ass. bret., classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, *Bull.*, t. II, 2e livr., p. 199, et *Mém. de la Soc. arch. du dép.*, I, p. 72.

[4] L'abbé Brune, *Cours d'Arch. rel.*, p. 399, 400; *Ass. bret., classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, *Bull.*, t. II, 2e livr., p. 200, et *Mém. de la Soc. arch. du dép.*, I, p. 72.

nous avons vu au haut de la vitre principale qui est derrière le maître-autel un escusson portant *de sable au chef d'argent chargé de* 3 *coquilles* avec la couronne de comte, et nous a été dit par le curé présent que le seigneur de la Rigaudière prétendait lesdites armes avec le droit de fondation. Dans ladite vitre, un peu au-dessous, est un autre escusson *écartelé portant au* 1er *de gueules au croissant d'argent vairé d'azur*, qui est Maure; *au* 2e *d'azur à* 3 *tours d'argent*, qui est la Roche-Huon; au 3e plusieurs alliances que nous ne pouvons désigner à cause de la petitesse et de l'éloignement; et au 4e *de gueules à* 3 *bandes d'argent traversées de* 3 *chevrons brisés d'azur*, et sur le tout un autre petit écusson que nous ne pouvons non plus désigner pour les susdites raisons. A la vitre du côté de l'épistre du maistre autel est un écusson qui porte *de gueules au fretté d'argent semé d'hermines de sable traversé d'une croix d'argent*. A la vitre de la chapelle du côté de l'évangile trois écussons, les deux de dessous sont brisés, mais le supérieur est écartelé portant *aux* 1er *et* 4e *de gueules à* 3 *bandes ondées d'argent*, qui est Rochechouart, et *aux* 2e *et* 3e *un croissant d'argent chargé de vair*, qui est Maure, et sur le tout un autre écusson écartelé dont nous ne pouvons dire le blason, étant trop petit et trop éloigné. A la chapelle du côté de l'épître il y a trois écussons dont le supérieur porte les armes du seigneur comte de Maure et les deux autres en parallèle portent les armes de l'Espinay et Hardy, *d'argent au croissant de gueules accompagné de* 6 *billettes de sable*, 3, 3, pour l'Espinay, et *d'argent à* 4 *aiglons d'azur membrés et becqués d'or*, pour Hardy [1]. — Au Theil, les experts voient dans la vitre de l'église qui est proche le maître-autel, du côté de l'évangile, un écusson écartelé *aux* 1er *et* 4e *de Bretagne*, *aux*

[1] L'abbé Guillotin de Corson, *Bull. de la Soc. arch. de Nantes*, t. VII, p. 79.

2e *et* 3e *d'argent aux fasces de gueules*, qui est Derval ; à la vitre du côté de l'épître un grand écusson aux armes de S. A. S. Mgr le prince de Condé[1]. — A Erbesec (Arbrissel), à la vitre du côté de l'épître, les experts voient trois cartouches portant *d'argent à 3 roues d'azur dont l'anneau est de gueules*, qui est Le Royer[2]?

Les autres églises membres de la baronnie de Châteaubriant se trouveront rangées sous l'évêché de Nantes, dont elles faisaient partie.

[1] L'abbé Guillotin de Corson, *Bull. de la Soc. arch. de Nantes*, t. VII, p. 79.

[2] *Idem*, p. 87.

II

ÉVÊCHÉ DE DOL

Dol ne doit pas être classé parmi les anciens évêchés; il n'a été formé qu'au moyen âge. Dans le principe, la Bretagne, qui à l'époque romaine faisait partie de la IIIe Lyonnaise, se trouvait dépendre de la juridiction du métropolitain de Tours; mais lorsqu'en 848, le duc Nominoë se déclara indépendant, il ne voulut pas que son nouveau royaume pût, même pour le spirituel, relever de l'étranger, et de sa propre autorité il créait un nouveau siége épiscopal qu'il érigeait en archevêché. Cet état de choses qui devait être contesté par les Français, mal accueilli par la Papauté, dura cependant bien longtemps, flottant incertain au gré des évènements politiques, qui à la Cour de Rome tantôt donnaient le dessus à la Bretagne, tantôt à la France, jusqu'à ce qu'enfin celle-là venant à l'emporter, le pape Innocent III, en 1199, réduisit l'archevêque de Dol, comme les autres évêques du duché de Bretagne, à la condition de suffragants de la métropole française de Tours[1].

La formation du nouveau siége de Dol avait été opérée au

[1] Daru, *Hist. de Bret.*, I, 214, 396.

moyen d'emprises effectuées sur tous les siéges environnants, et elle était assez excentrique. Il ne contenait qu'un archidiaconé ou grande officialité siégeant à la métropole, mais il avait partout des enclaves. Il comptait ainsi des paroisses nombreuses enfermées dans les évêchés de Rennes, de Saint-Malo, de Saint-Brieuc, de Tréguier; il en avait même dans l'archevêché de Rouen. Toutes ces circonscriptions étaient divisées en sept doyennés : Dol, Bobital, Coëtmieux, Lanvollon, Lannion, Lanmeur, et enfin Saint-Samson, en Normandie [1].

ARCHIDIACONÉ DE DOL. — **Doyenné de Dol.** — Lorsque se levait le XIIIe siècle, la position de l'évêque de Dol n'était pas brillante. Sa cathédrale avait été prise, brûlée et détruite par Jean-sans-Terre, et il venait d'être déchu de son titre archiépiscopal. Les Papes le consolèrent, lui et ses successeurs, en lui donnant, en souvenir de son ancienne dignité, des honneurs spéciaux et des prérogatives particulières [2]. Il voulut rebâtir son église, et les Bretons l'y secondèrent avec d'autant plus de zèle qu'ils s'attachaient à ce monument nouveau comme signe de leur indépendance ancienne. On ignore l'époque précise de sa reconstruction, mais le style de l'édifice est celui du style ogival primitif et atteste le premier cours du XIIIe siècle. Si cette grande basilique doit à la pureté de son architecture d'être considérée comme la plus remarquable de la Bretagne, elle l'emporte bien davantage encore par sa belle verrière, la seule de cette importance

[1] De la Borderie, *Ann. hist.* de 1862, p. 224; Aur. de Courson, *Cart. de Redon*, p. 544.

[2] *In signum prærogativæ specialis honoris ob memoriam archiepiscopalis dignitatis quæ olim in ecclesia dolensi fuisse dignoscitur.* Bulle du pape Boniface VIII, en 1299, citée par le P. Albert Legrand, p. 239; Marteville sur Ogée, *Dict. de Bret.*, I, p. 243.

que le XIIIᵉ siècle ait laissée en Bretagne. A Lehon, à Saint-Méen, on en aperçoit aussi de la même époque, il est vrai, mais à Dol la grande fenêtre orientale est sans rivale. M. Alfred Ramé, qui a étudié ce premier monument de la peinture sur verre en Bretagne, donne la caractéristique de cette époque. Les verrières sont formées de morceaux de verre monochromes sur lesquels ont été tracés au bistre les traits des membres, les hachures et les plis des draperies[1]. M. l'abbé Brune, en examinant en détail ces vitraux, a remarqué qu'ils sont d'une épaisseur double des verres plus modernes, souvent bossués et irrisés par la seconde cuisson. Les verres sont en apparence teints complètement dans la masse ; il y en a cependant qui sont blancs dans la moitié de leur épaisseur et colorés dans l'autre : ce sont particulièrement les verres rouge purpurin. Chaque pièce de verre est de très-petite dimension, d'où il résulte un assemblage en plomb si considérable et si serré que chaque panneau, soutenu en outre par des vergettes en fer, présente une solidité à toute épreuve[2].

Cette belle verrière de Dol a fait le sujet de bons travaux, dignes de sa beauté. Elle a été décrite avec tant de soin, d'une manière si détaillée et si exacte par M. l'abbé Brune, qu'aucune autre description ne saurait remplacer la sienne, et le lecteur doit désirer la voir citer en entier :

« Le chevet de la basilique est droit et percé d'une large fenêtre ornée de rosaces et de trèfles. La hauteur de cette verrière est de 9ᵐ 50, la largeur de 6ᵐ 50. Sept meneaux la divisent d'abord en huit compartiments verticaux, dont cha-

[1] Alfred Ramé, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Quimper, *Bull.*, t. I, 1ʳᵉ livr., p. 27.

[2] L'abbé Brune, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, t. II, 3ᵉ livr., p. 20.

cun est bordé d'une guirlande de feuillages, tantôt verts sur fond rouge, tantôt jaunes ou bleus alternativement sur fonds également différents. Les mosaïques sur lesquelles se détachent les médaillons sont très-variées; quelquefois ce sont des losanges formés de bandes rouges dont l'intérieur bleu contient un dessin en quatre-feuilles, quelquefois des cercles fond bleu coupés par des croix fleuronnées d'un rouge éclatant, ou bien encore de larges quatre-feuilles bleus ou verts, bordés de jaune ou de rose.

« Les médaillons sont de deux formes : un quadrilatère dont les angles se détachent entre deux lobes arrondis, et deux quadrilatères se croisant l'un sur l'autre; ils sont bordés d'un filet blanc et d'un autre rouge, plus large que le premier. Dans les sujets contenus dans ces médaillons, les chairs sont toutes d'une teinte très-colorée; les ombres sont plutôt un glacis ou un pointillé très-ferme que de simples hachures. Quelques têtes sont d'un dessin bien passable; celle du Christ est toujours mieux que la plupart des autres. Il porte partout la barbe, et son nimbe est crucifère. La partie inférieure de la fenêtre, divisée par sept meneaux, contient huit séries de médaillons de six chacune. Les deux premières séries sont en très-mauvais état; on croit y reconnaître des sujets de l'Ancien-Testament, tels que le Sacrifice d'Abraham, l'Incendie de Sodome, quelques traits de l'Histoire de Suzanne, etc. La troisième, plus au centre, représente les mystères : 1° de l'Annonciation avec les mots ..... **Maria gracia plena, dominus tecum, benedicta.....** (les autres paroles se trouvent reportées sur d'autres panneaux); 2° la Visitation; 3° la Naissance du Sauveur; 4° l'Annonciation aux Bergers; 5° l'Adoration des Mages. La quatrième représente un grand nombre de scènes de la Passion : l'Entrée triomphante de Jésus-Christ à Jérusalem, la Cène, la Trahison et

le Baiser de Judas, l'Agonié du Jardin des Olives. Dans la cinquième se continue l'histoire de la Passion : la Flagellation, le Portement de Croix, le Crucifiement, la Descente de Croïx, les Saintes Femmes au tombeaù, Madelaine rencontrant le Sauveur dans le jardin. La sixième, vers la droite, contient la légende de saint Samson, patron et fondateur de l'évêché de Dol. On le voit passer la mer pour arriver en Armorique; le diable souffle de toute sa force dans les voiles du navire et soulève la tempête. Tous les compagnons du saint évêque sont saisis de frayeur, lui seul est calme. Il paraît chez un prince portant une couronne sur la tête (le roi Childebert?). Dans la septième, les six médaillons reproduisent le même sujet : c'est saint Samson présidant une assemblée de six évêques; il tient à la main sa croix d'archevêque (croix simple). Les autres ont des crosses; tous portent la mitre. La huitième série représente divers sujets qu'il semble bien difficile de reconnaître. Ce serait des scènes de martyre et l'enlèvement d'une âme au ciel par les anges.

« Dans le tympan de la fenêtre se déroule la scène du Jugement dernier. Jésus-Christ paraît debout au milieu de la grande rosace, entouré d'anges. Un peu au-dessous, une femme agenouillée élève les yeux et les mains vers le Sauveur : c'est la Vierge, sa mère, et la médiatrice des hommes, qui implore sa miséricorde. Dans les trèfles qui entourent la rosace, on voit des anges qui embouchent des trompettes. Dans les deux rosaces inférieures on reconnaît, à gauche, les flammes de l'enfer, au milieu desquelles une multitude de damnés s'entassent pêle-mêle; un d'eux, qui veut s'enfuir, est repoussé par un personnage menaçant. A droite, c'est la Cité sainte qui s'ouvre devant deux files d'élus, dont une se compose de sept personnages et l'autre de trois seulement; tous ont la couronne sur la tête et des palmes à la main. Au-dessous de ces deux tableaux est représentée la Résurrec-

tion générale ; on voit les morts sortant de leurs cercueils.

« Dans les fenêtres du *clerestory* et les deux baies ouvertes à l'extrémité orientale du *triforium*, on trouve épars quelques fragments assez considérables de grisailles ornées de bordures fleurdelysées et de petits fleurons de couleurs rouge, jaune et bleue. Les dessins qui composent ces grisailles sont très-variés et tracés en noir avec une extrême délicatesse.

« Dans les transsepts il régnait, selon l'usage de ce temps, une suite de figures de grandes dimensions représentant des évêques la mitre en tête et la crosse à la main. Trois ont seules résisté aux efforts du temps, encore sont-elles mutilées et couvertes de taches. La grande fenêtre du pignon Sud a conservé quelques lambeaux de mosaïques et de petites figures de prophètes tenant des banderolles. Entre les meneaux subsistent aussi quatre panneaux. On voit dans l'un d'eux un saint présentant un personnage agenouillé à l'enfant Jésus, dans les bras de sa mère. Peut-être est-ce le donateur de la vitre ? Le quatrième contient deux personnages élevant en haut des vases allongés et surmontés de disques de couleur rosée. Dans un petit compartiment réservé entre les deux grandes ogives, sont *deux léopards d'or passant sur un champ de gueules* (Thibault de la Guerche, fils du seigneur de Pouancé, évêque de Dol de 1280 à 1287 [1], ce qui détermine la date du transsept).

« La chapelle absidale, ajoutée à l'édifice principal vers la fin du XIVe siècle, a conservé dans sa principale fenêtre une partie de sa verrière dont le caractère annonce bien cette époque. Trois figures de grandeur presque naturelle, parfaitement drapées, s'enlèvent sur des fonds de draperie d'une grande richesse. Le dessin est évidemment plus savant que

[1] Le P. Albert Legrand, p. 238.

dans les peintures du XIIIe siècle, mais le coloris est plus pâle et le verre plus mince. Deux de ces figures représentent le mystère de l'Annonciation. L'ange Gabriel tient en main une bande où on lit : **Ave maria..... dominus tecum.** La Vierge, dont la tête a malheureusement disparu, mais dont la pose et l'agencement des draperies sont très-remarquables, répond : **Fiat mihi secundum verbum tuum.** Le troisième personnage est trop mutilé pour qu'on puisse lui attribuer un nom. Dans une rosace du tympan brille l'écu de Bretagne, *d'hermines plein*, et dans les lobes de l'étoile centrale on croit reconnaître les quatre figures symboliques des Évangélistes, au milieu desquels se trouvait très-probablement une image du Christ.

« On voit encore quelques fragments de la même époque dans les fenêtres des chapelles situées au Sud du chœur de la même église de Dol; cependant on les reporterait assez volontiers au XVe siècle. Dans l'une on aperçoit au tympan une autre représentation du Jugement dernier; cette peinture est pâle et terne, mais d'un dessin assez correct. Des restes de grisailles ornées de petits anges, d'oiseaux et de fleurs, sont d'un fini et d'une délicatesse bien superflue à la distance où on les voit. Une autre fenêtre présente aussi dans les compartiments du réseau supérieur, où les verres, mieux protégés, se sont partout trouvés à l'abri du vandalisme, des anges jouant des instruments de musique ou tenant des phylactères où se trouvent inscrites des louanges : **Alleluia, laudate dominum,** etc.; une tête barbue, couronnée et nimbée; le tout d'un dessin pur, mais d'une couleur claire qui annonce, comme dans la verrière précédente, une dégénérescence déjà très-avancée de la peinture sur verre.

« Quoi qu'il en soit de l'infériorité relative de ces derniers

vitraux, si la cathédrale de Dol est le plus beau type de l'architecture ogivale du XIIIe siècle dans ces contrées, on y trouve aussi celui de la peinture sur verre dans la plus splendide période[1]. »

Après ces brillantes verrières, il faut bien se résigner à n'avoir plus à voir que des vitraux d'importance secondaire. Il faut toutefois noter l'église de Bonnemain. La fenêtre située au Midi du maître-autel a été agrandie au XIVe siècle; elle est à quatre baies avec compartiments rayonnant dans son tympan. Seule, cette fermeture conserve quelques vitraux anciens, où l'on remarque quelques médaillons charmants qui garnissent les ouvertures circulaires et polylobées du tympan. Il est à croire que ces vitraux sont du XIVe siècle, comme la fenêtre elle-même, et il y a d'autant plus lieu d'en faire état que les vitraux de cette époque sont plus rares, les guerres civiles qui ont alors ravagé le pays en ayant empêché l'établissement ou les ayant presque tous détruits[2]. La maîtresse vitre de l'église paroissiale de Saint-Hélen possède une verrière du XVIe siècle dans laquelle sont représentés Raoul de Coëtquen et plusieurs autres membres de cette famille célèbre dans les annales de la Bretagne[3]. A Saint-Pierre-de-Plesguen, l'église, qui semble dater de la fin du XVIe siècle, mérite quelqu'attention. Le bras Sud de la croix présente

[1] L'abbé Brune, *Cours d'Arch. rel.*, p. 152, 259; *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Quimper, t. II, 2e livr., p. 199; 3e livr., p. 19 à 23.

Ajoutez sur les verrières de Dol : Taylor et Ch. Nodier, *Voy. dans l'anc. France*, *Bretagne*, II, 367; Potel, *La Bretagne*, Dol; de la Bigne Villeneuve, dans *La Bret. contemp.*, p. 59; Pol de Courcy, *Guide de Rennes à Saint-Malo*, p. 385, 386.

[2] Le Cordier, dans le *Bull. mon.* de M. de Caumont, t. XXXIII, p. 29.

[3] De la Bigne Villeneuve, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Brieuc, t. IV, 2e livr., p. 139; Gaultier du Mottay, *Géogr. des Côtes-du-Nord*, p. 290.

une fenêtre à nervures dans lesquelles sont encore enchâssés les débris de vitraux qui avaient de la valeur [1].

Doyenné de Bobital. — On y trouve la paroisse de la Nouaye, qui a pour patron saint Étienne, premier martyr. C'est son histoire qui est peinte dans la fenêtre orientale de l'église. Le dessin, peu régulier et simple, pourrait la faire attribuer au XVe ou au XVIe siècle. La peinture est assez médiocre, mais non sans intérêt. Le vitrail est décoré des armes mi-parties du Bois-Travers et de Montbourcher [2]. Les intéressants vitraux du XVIe siècle de l'église de Saint-Uniac, dont il existe de précieux restes, méritent une mention [3]. L'église de Saint-Samson d'Illifaut offre de remarquable quelques restes d'anciens vitraux [4].

Doyenné de Coëtmieux, comprenant des enclaves du diocèse de Saint-Brieuc. — Il possédait l'église de Langast, avec une belle verrière du XVIe siècle. La partie droite de la baie retrace plusieurs scènes relatives au mystère de la Rédemption, sacrifice qui commence au Calvaire et a comme sanction le Jugement dernier. Une bordure de saints patrons et de saintes patronnes encadre cette peinture. Au-dessous d'un écusson malheureusement vide se lit cette inscription : Cette vitre fut faite l'an mil v^c et viij. Cette date est d'au-

[1] Marteville sur Ogée, II, 855 ; l'abbé Brune, *Rép. arch. du dép. d'Ille-et-Vil.*, dans les *Mém. de la Soc. arch.*, I, p. 57.

[2] L'abbé Brune, *Cours d'Arch. rel.*, p. 153, et *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, *Bull.*, t. II, 3e livr., p. 25, et *Rép. arch. du dép. d'Ille-et-Vil.*, dans les *Mém. de la Soc. arch.*, I, p. 79 ; Pol de Courcy, *Guide de Rennes à Saint-Malo*, p. 24 ; Ad. Joanne, *Guide itin. de la Bret.*, p. 107.

[3] De la Bigne Villeneuve, *La Bret. contemp.*, p. 73 ; l'abbé Brune, *Rép. arch. du dép.*, *id.*, p. 80 ; Pol de Courcy, *id.*, p. 24 ; Ad. Joanne, *id.*, p. 107.

[4] Gaultier du Mottay, *Géogr. des Côtes-du-Nord*, p. 786.

tant plus précieuse, qu'elle est peut-être la plus ancienne qui ait encore été relevée sur ce qui reste des œuvres des verriers de cette contrée. Il reste encore deux scènes d'une légende inconnue, d'une époque postérieure à celle de la verrière, mais appartenant encore à l'art du XVIe siècle[1]. On a cru y voir la vie de saint Antoine, dont le culte doit être très-ancien dans cette paroisse à en juger par plusieurs croix en granit en forme de tau, dites croix de saint Antoine, qu'on remarque en quelques endroits[2].

Doyenné de Lanvollon, pour les enclaves de Dol dans la partie bretonnante du diocèse de Saint-Brieuc. — Il a dans son église de Saint-Brandan, à Lanvollon, une maîtresse vitre fort belle et qui remonte au XIVe siècle, ce qui doit la faire particulièrement citer. Dans son réseau apparaît l'écusson de l'antique baronnie d'Avaugour, *d'argent au chef de gueules*. A la fin du XVIe siècle vivait à Lanvollon un nommé Pierre Le Saux, qu'on voit réparant en 1578, moyennant LIIJ sols IV deniers, les vitres de Saint-Magloire de Châtelaudren, dans le diocèse de Tréguier[3]. La petite paroisse de Kerity ne serait rien par elle-même si elle ne renfermait l'antique abbaye de Beauport, dont la fondation remonte au XIIe siècle, mais qui n'est plus aujourd'hui que des ruines. C'est dire assez qu'il ne peut plus être question ici pour elle que de documents historiques, lesquels ne sont point d'ailleurs antérieurs au XVIe siècle, curieux cependant, et qu'on doit au zèle investigateur de M. A. de Barthélemy, qui les a recueillis dans le fonds de l'abbaye aux archives du département des

[1] Geslin de Bourgogne, *Bull. de la Soc. d'émul. des Côtes-du-Nord*, t. VI, p. 67; Gaultier du Mottay, *Géogr. des Côtes-du-Nord*, 812.

[2] Gaultier du Mottay, *id.*, p. 178.

[3] A. de Barthélemy, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, t. I, 4e livr., p. 224.

Côtes-du-Nord. François Arrel, sieur de Kermarquer, avait fait poser ses armes dans la verrière du réfectoire de l'abbaye; et bien que cette partie du monastère n'étant pas consacrée au culte, il n'y eut pas véritablement de prééminence, Jean d'Acigné, sieur de Rochejagu, comme sire de Bolloy-Lézardrieux, averti de cette usurpation, fit valoir ses droits de premier fondateur, intenta une instance dans laquelle il eut gain de cause, et fit enlever les armes des Arrel par un peintre de Lannion, pour y substituer les siennes. On pourra citer une foule de faits analogues, où presque toujours la justice avait à intervenir[1]. Ce n'était pas seulement dans les lieux réguliers, mais encore dans l'église que se trouvaient des vitraux, probablement très-anciens. Il fallut les renouveler après la Ligue. Les vitres furent rhabillées par Pierre Geoffroy, peintre vitrier et marchand à Saint-Brieuc; CLX pieds de *verre faizonné* coûtèrent LXIV livres[2]. Postérieurement il y eut encore d'autres travaux à faire, qui furent confiés à Noël Allaire, vitrier, et voici le curieux traité qui intervint à ce sujet :

« Du septième jour de décembre 1606 :

« A esté faict marché avecque Maistre Nouel Allayre vistrier de faire les sept vittres du chapitre scavoir la vittre du milieu toute en voyre paint cuyt figuré d'une Trinité au desir d'une fucille à taille douce qui lui a esté baillée et un relligieux embrassant le pied de la croix, les aultres six seront en voyre blanc excepté qu'au bas y aura la representation d'un relligieux et celle d'un sainct telle que la devotion des relligieux s'y a donnera, tout ce en bon voyre cuict et ce que ledict Allayre fera les paneaux de chacune vittre estroys et fournira à chacun paneau deux petites barres et deux locquets de fer avecque leur coupille de fer pour le prix de dix huict soulz le

[1] Anatole de Barthélemy, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, *Notice sur qq. peintres verriers de la Bretagne*, t. I, 4e livr., p. 218.

[2] Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy, *Anc. Év. de Bretagne*, t. IV, p. 43.

pied de voyre painct et recuyct et le pied de voyre blanc pour cinq soulz et fournira le tout dans le quinzieme jour de febvrier prochain, en tesmoign de quoy ledict Allayre et religieux ont signé ce presant marché lesdictz jour et an que dessus.

« Signé : N. Allayre, F. Fx Konen, Le Borgne, J. Legual, Jac. Gelin, G. Cillart, Fr. A. Grandjean [1]. »

Doyenné de Lannion. — L'on vient de voir qu'au chef-lieu s'y trouvait, au commencement du XVIe siècle, un peintre verrier, ou vitrier comme on disait alors; cependant l'on n'y signale actuellement, non plus qu'aux environs, aucun vitrail peint.

Doyenné de Lanmeur. — Il y a seulement à l'église de Saint-Gildas de Magoar, trève de Coadout, une maîtresse vitre dont la verrière est bien conservée [2].

[1] An. de Barthélemy, *Lettre à M. Henri Gérente sur les anc peintres sur verre de Tréguier*, dans le *Bull. mon.* de M. de Caumont, 2e série, t. III, 13e vol. de la coll., p. 581, 582, et *Ass. bret., classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, t. I, 4e livr., p. 224.

[2] Gaultier du Mottay, *Géogr. des Côtes-du-Nord*, p. 479.

III

ÉVÊCHÉ DE SAINT-MALO

L'évêché de Saint-Malo, primitivement dans la cité d'Aleth à Saint-Servan, et transféré depuis 1152 dans la ville de Saint-Malo, était l'un des plus étendus de la Bretagne, car il comprenait depuis Montfort jusqu'à Dinan et Ploërmel, embrassant la plus grande partie du Pou-tre-coët ou comté de Porhoët. Il se composait du Pou-Aleth ou territoire de la cité, puis de deux archidiaconés : celui de Dinan, comprenant dans ses subdivisions les doyennés de Poudouvre, de Bécherel et de Plumaudan, et celui de Lohéac, se subdivisant dans les doyennés de Montfort, du Beignon, de la Nouée et de Lohéac[1].

Pou-Aleth ou territoire de la cité épiscopale. — La cathédrale de Saint-Malo, construite au XIVe siècle, n'a rien conservé de ses anciens vitraux, si elle en a eu, car les anciens auteurs gardent le silence à cet égard[2]. Toutefois on

[1] *Étrennes Malouines de* 1760; Aur. de Courson, *Cart. de Redon*, p. CCII et 481.

[2] Ogée, *Dict. de Bretagne*, v° Saint-Malo.

cite dans l'église de Saint-Père, près de Saint-Malo, quelques vitraux qui datent aussi probablement du XIVe siècle [1]. C'est donc dans le reste du diocèse qu'il faut aller chercher ces monuments de verre que la peinture enrichissait de ses couleurs pour l'édification et l'instruction religieuse des populations bretonnes.

ARCHIDIACONÉ DE DINAN. — **Doyenné de Poudouvre.** — La ville de Dinan était partagée entre les deux doyennés de Poudouvre et de Plumaudan; une ligne traversait la ville. La paroisse de Saint-Malo était du premier, la paroisse de Saint-Sauveur, avec Lehon, était du deuxième, division singulière qu'on verra se reproduire plus d'une fois en Bretagne. L'église de Saint-Malo de Dinan a des fenêtres en ogive dont les vitraux, peints de cent couleurs différentes, ne laissent pénétrer dans l'intérieur qu'une faible lumière portant à la piété et à la méditation [2]. Du reste, ce doyenné ne fournit presque rien à l'examen de l'artiste et de l'archéologue sous le rapport de la peinture sur verre.

Doyenné de Bécherel. — La paroisse de Saint-Gondran possède une verrière de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle. M. l'abbé Brune, qui s'en est occupé, dit qu'elle est peut-être la plus entière et la mieux conservée sous tous les rapports que l'on ait dans le diocèse. Elle remplit la grande fenêtre du chevet de l'église, et contient en douze panneaux l'histoire de la Passion de Notre-Seigneur. Le dessin en est pur et plein de noblesse, a-t-il écrit, beaucoup de têtes sont imitées des meilleurs maîtres, les draperies sont habilement agencées, et le coloris est en-

[1] L'abbé Brune, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, *Bull.*, t. II, 2e livr., p. 199 ; 3e livr., p. 23.

[2] *Annuaire Dinannais* pour 1833, p. 167; *id.* pour 1838, p. 58.

core d'une grande richesse. Elle est digne de toute la sollicitude de ceux qui s'intéressent aux vitraux peints. Les armoiries de la famille du Bouays, seigneur de Couesbouc, sont figurées sur ce vitrail[1].

On retrouve dans l'église de la Baussaine plusieurs fenêtres endommagées ornées de vitraux du XVIe siècle. Il y a une verrière à la grande fenêtre du chevet. Dans les autres fenêtres au Nord de la nef, on admire des fragments d'autres vitres aussi très-remarquables, quoique peut-être un peu plus récentes. On y reconnaît encore quelques sujets tirés de l'Ancien-Testament, traités d'une manière originale et curieuse, mais la plupart incomplets. M. l'abbé Brune, à qui l'on doit ces renseignements, a provoqué leur restauration[2].

La petite église des Iffs passerait inaperçue si sa belle collection de vitraux du XVIe siècle ne venait point en faire un monument de premier ordre. Ses brillantes verrières ne le cèdent à aucune de celles des maîtres français et italiens les plus renommés, et tous ceux à qui il a été donné de les voir n'ont pu retenir leur admiration. Ils ont été étudiés par M. l'abbé Brune, M. Alfred Ramé, M. Paul de la Bigne Villeneuve, M. Pol de Courcy et bien d'autres, et les expressions se sont toujours trouvées insuffisantes à leur gré. Il y a, dit M. de la Bigne Villeneuve, une telle finesse de beauté, une

[1] L'abbé Brune, *C. d'Arch. rel.*, p. 152, 419; *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, séance du 15 septembre 1849, *Bull.*, t. II, 2e livr., p. 199; 3e livr., p. 25; *id.*, séance du 9 décembre 1857, p. 149; *id.*, *Rép. arch. du dép. d'Ille-et-Vil.*, dans les *Mém. de la Soc. arch.*, t. I, 1861, p. 51; de la Borderie, *La Bret. contemp.*, p. 25.

[2] L'abbé Brune, *Cours d'Arch. rel.*, p. 152, 419, 420; *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, séance du 15 septembre 1849, *Bull.*, t. II, 2e livr., p. 199; 3e livr., p. 25; *Soc. arch. du dép. d'Ille-et-Vil.*, 1857, p. 149, 150; 1858, p. 158; *Mém. de la Soc. arch.*, *Rép. arch. du dép.*, I, 1861, p. 60.

pureté de style, une originalité de conception, une puissance d'effet admirables; rien ne peut donner l'idée de l'impression que produisent sur les gens de goût ces suaves compositions de quelque peintre inconnu dont la foi et l'inspiration ont guidé la main. Qui ne reconnaîtrait, dit M. l'abbé Brune, dans ces charmantes verrières le crayon sûr, la palette riche et variée, l'étude approfondie de la nature, l'emploi heureux des lumières et des ombres de nos plus habiles peintres de la renaissance? Peut-on voir rien de plus gracieux que le tableau de l'Adoration des Mages? rien de plus magnifique que leurs costumes? de plus digne, de plus respectueux et de plus naturel que leurs poses et celle de la Mère? Laquelle des Vierges de Raphaël est plus modeste, plus pure et plus digne Mère du Christ que cette Vierge en adoration devant le Verbe fait chair? Où trouver plus de noblesse, de dignité et d'inspiration que dans cette tête du vieux prêtre qui va circoncire le Fils de Marie? Toutes ces figures ne sont pas modelées, sans doute, avec le poli et la finesse de brosse qu'on remarque dans nos peintures modernes; mais comme la touche est ferme, hardie et d'un effet saisissant! comme tous ces traits, enlevés au poinçon pour obtenir la transparence et la lumière, sont tracés sûrement! On reconnaît au premier coup-d'œil l'originalité et la façon savante d'un artiste de premier mérite.

Il faut pourtant essayer de se soustraire à ces manifestations de sentiments artistiques et religieux, pour décrire ces verrières si belles et d'un si saisissant effet.

A la première vitre, au chevet de l'église, dans le tympan d'une riche fenêtre, au milieu des cœurs et des flammes formés par les nervures, on voit le Christ ressuscité, juge souverain des vivants et des morts, assis, la croix à la main, sur un arc-en-ciel; au-dessus de lui, le Saint-Esprit et le Père-Éternel, témoins de la justice de ses sentences. A ses pieds,

des anges embouchent la trompette dernière. A sa droite, l'archange saint Michel combattant le démon, qui non content des âmes qui lui sont dévouées, veut encore s'emparer de celles qui sont destinées au ciel, et à gauche une énorme gueule vomissant des flammes et engouffrant les damnés, qu'un démon y précipite à grands coups de trident. Au-dessous, dans vingt panneaux enchâssés entre les meneaux de la fenêtre, se développe toute l'histoire de la Passion, depuis l'agonie du Jardin des Oliviers jusqu'à la sépulture; tout est là fidèlement et simplement représenté, comme dans l'Évangile. Parcourez en détail, dit encore M. l'abbé Brune, parcourez en détail tous ces sujets traités avec tant de soin, de piété et de savoir, vous trouverez dans chaque tête le caractère qui lui est propre, dans chaque pose le sentiment qu'elle doit rendre, dans toutes les draperies une simplicité, un naturel, une décence qu'on devrait toujours observer dans les compositions religieuses.

La chapelle de droite est décorée de trois verrières, peut-être encore plus curieuses. La deuxième vitre à l'Est offre la représentation d'un combat sous les murs d'une ville assiégée. La mêlée est terrible : les hommes et les chevaux se foulent et s'entrechoquent; les lances et les boucliers se croisent et se heurtent. Un cavalier renversé semble tourner ses regards vers le Sauveur du monde, qui apparaît au-dessus des combattants et les bénit à la manière grecque. La tête du Christ est noble, pleine de calme, de douceur et de bonté; elle est ornée du nimbe crucifère, dont trois fleurs de lys, forme ancienne, figurent la croix. Quel est le fait d'armes que rapporte cette peinture? Un aigle à deux têtes éployé sur un drapeau jaune et rouge, flottant au milieu des bataillons, pourrait peut-être fournir quelqu'indication. Dans la troisième vitre qui fait face à celle-ci, on voit en grandes dimensions saint Yves, official de Tréguier et de Rennes, portant

le nimbe des saints et revêtu d'un rochet fourré d'hermines. Un grand nombre de personnages de costumes divers l'environnent. Quelques-uns sont sans coiffures, d'autres portent une espèce de turban; plusieurs semblent appartenir aux classes inférieures. L'un d'eux, en costume de gentilhomme de la Cour des Valois, lui offre une pièce d'or aux armes de France, sur laquelle on lit : CALES DE VALO. 1587. De l'autre côté, un homme du peuple lui présente une charte roulée. La répétition exacte du même sujet se trouve dans l'église de Moncontour, où la légende de saint Yves se développe sur une de ses verrières; là, chaque scène est accompagnée de légendes qui ne laissent aucun doute et obligent à reconnaître le saint official rendant la justice aux grands et aux petits et résistant également à l'or que les riches lui présentent pour le corrompre, comme aux clameurs que la populace fait entendre pour l'intimider. La composition des Iffs est datée, mais le coloris, le dessin et l'arrangement dénotent une époque postérieure à celle des verrières qui viennent déjà d'être décrites. La quatrième vitre, à la fenêtre Sud, offre l'histoire de la chaste Suzanne, qui y est représentée en douze médaillons d'un fini, d'une délicatesse et d'une couleur admirables. Tout dans cette histoire rappelle la vertu et la modestie de l'épouse, et l'on sent combien elle est pure et innocente; les femmes sont, comme elle, modestes et gracieuses; les costumes prétendus orientaux sont plutôt français du temps. Les vieillards, au contraire, paraissent effrontés et vicieux. Lorsqu'ils vont accuser sa chasteté devant les juges, elle est calme, digne et pleine de confiance. La tête du jeune prophète Daniel annonce la candeur de l'enfance, et en même temps la sagacité et la sagesse surnaturelle dont il est inspiré. Des inscriptions en lettres gothiques font connaître le sujet de chaque tableau. Ces caractères et la plus petite dimension des figures accusent une époque antérieure à celle des deux autres vitres de la

même chapelle. De l'autre côté du chœur, à gauche, dans la chapelle des seigneurs de Montmuran, la cinquième vitre dans la fenêtre Nord, on voit au premier panneau la Naissance de Jésus-Christ, adoré par la Vierge, saint Joseph et des anges. La Vierge est ici dans un état de contemplation parfaite. La Circoncision occupe le deuxième panneau : deux prêtres à longue barbe se font face; l'un, enveloppé d'une draperie qui couvre sa tête, tient l'enfant; l'autre, au front chauve et vénérable, se sert du couteau sacré. Un groupe d'assistants environne la scène et prend part à la cérémonie. Plus haut, c'est la Présentation au Temple, et dans le tympan l'Assomption de la Vierge, assistée des anges qui l'environnent dans sa gloire céleste. La sixième vitre dans la fenêtre à l'Est contient dans le haut l'Annonciation, et au bas l'Adoration des Mages, en deux tableaux de moyenne dimension. Les autres verrières qui se trouvent dans les chapelles du transsept inférieur et dans la nef sont malheureusement tout à fait dégradées, bien qu'il y ait encore des portions intactes; on y distingue des sujets, mais avec des vides considérables. A qui doit-on ces merveilles de l'art religieux? On peut reconnaître sur des fragments de vitraux épars dans les fenêtres de la nef des écussons *de Bretagne au croissant de gueules montant*, qui est Tinténiac, et *de Montmorency brisé de* 5 *coquilles d'argent sur la croix*, qui est Laval. M. Duportal a fait connaître à la Société Archéologique qu'il possédait un morceau de vitre des Iffs portant le nom d'un ouvrier vitrier de Rennes; mais l'histoire est muette et les documents se taisent. Il faut se contenter d'admirer l'artiste inconnu dont l'œuvre subsiste, si le souvenir de l'homme est éteint[1].

[1] L'abbé Brune, *Cours d'Arch. relig.*, p. 372 à 378; *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, *Bull.*, t. II, 2e livr., p. 199; 3e livr., p. 25, 27; *Soc. arch. du dép. d'Ille-et-Vil.*, *Bull.*, 1850, p. 50; 1857, p. 149, et

Doyenné de Plumaudan. — L'église de Saint-Sauveur de Dinan a dans sa chapelle sous le vocable de saint Mathurin une vitre qui représente les quatre Évangélistes avec leurs attributs respectifs, laquelle a été restaurée avec bonheur par un artiste contemporain, M. Hawke[1]. L'église de Lehon, près de Dinan, mérite plus particulièrement de fixer l'attention. Cette localité n'était point inconnue dans les documents historiques en ce qui touche des mentions concernant la verrerie. Dans l'inventaire des biens laissés par Jean II, duc de Bretagne, qu'il avait avec lui à Lehon lorsqu'il y trépassa en 1305, on lit : *Item, une fiolle de voirre à oeile sainte*[2]. Lehon était un ancien prieuré de fondation ducale et dédié à saint Magloire. L'église priorale, aujourd'hui ruinée, possédait de belles fenêtres doubles garnies de vitraux, dont une partie a été enchâssée pêle et mêle avec des débris postérieurs dans la grande fenêtre de l'abside de l'église paroissiale. On a disserté sur la date de ces vitraux qui, après ceux de Dol, paraissent être des plus anciens de la Bretagne; mais que les vitraux du prieuré de Saint-Magloire soient du XIIIe ou seulement du XIVe siècle, ils n'en sont pas moins de la première époque de l'art. Sur un fond de mosaïque, ces fragments de peinture vitrifiée présentent en couleur des sujets dont l'exécution doit frapper tout particulièrement. Dans

Mém., t. I, p. 81; Alfred Ramé, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Quimper, *Bull.*, t. I, 1re livr., p. 27; *Soc. arch. du dép. d'Ille-et-Vil.*, *Bull.*, p. 34; Marteville sur Ogée, *Dict. de Bret.*, I, p. 501; Ducrest de Villeneuve, *Guide hist. et stat. du dép.*, p. 102; de la Bigne Villeneuve, *La Bret. contemp.*, p. 75; de Genouilhac, *Soc. fr. pour la cons. des mon. hist.*, dans le *Bull. monum.* de M. de Caumont, t. XVII, p. 47; Duportal, *Soc. arch. du dép.*, *Bull.*, 1863, t. VII, p. VIII; 1873, IX, 64; 1874, X, p. XV; Pol de Courcy, *De Rennes à Saint-Malo*, p. 359.

[1] Lecoq, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, *Bull.*, t. V, p. 72.

[2] D. Lobineau, *Hist. de Bret.*, Pr., II, p. 455.

les soufflets du tympan, des anges balancent des encensoirs; au-dessous, sont six panneaux entourés d'une bordure composée de fleurs de lys et de châteaux. 1er panneau à gauche : un personnage nu auquel apparaît un ange; on croit retrouver dans cette scène, soit le lépreux que saint Magloire guérit par le toucher, soit le serviteur de son monastère qu'il ressuscite. 2e panneau à droite : saint Pierre et saint Paul avec leurs attributs. 3e panneau à gauche : il n'en reste que la bordure, alternativement d'azur à la fleur de lys d'or, et de gueules au château d'or. 4e panneau à droite : un Crucifiement entre la Vierge et saint Jean. 5e panneau : saint Magloire et le donateur agenouillé, portant sur sa cotte d'armes *d'azur semé de fleurs de lys d'argent*, qui sont les armes du seigneur de Lechapt, en Lehon, du nom de Guitton, et derrière lui la donatrice, sa femme, avec une jupe armoriée mi-partie des mêmes armes, et *d'argent à 4 fusées rangées et accolées de gueules*, qui sont celles des Labbé de la Commerière, paroisse de Ploubalay. 6e panneau : la Vierge portant l'enfant Jésus et un moine en adoration. Au XVIIe siècle ces vitraux ont été retouchés, et il y fut ajouté un écusson placé en supériorité aux armes de Charles Brulart de Sillery, prieur de Lehon, fils du chancelier de France sous Henri IV, en 1607. Cet écusson est accolé d'un autre aux armes de Derval ou de Châteaugiron, et ils sont l'un et l'autre timbrés d'une croix tréflée posée en pal et sommée d'une mitre. En 1680, il s'éleva un litige entre le prieur de Saint-Magloire et Alexis Guitton, sieur de Lechapt, au sujet de la préséance dans l'église paroissiale de Lehon. Guitton prétendait être le seigneur fondateur des églises et chapelles de ladite paroisse, et avoir le premier droit aux prières nominales, au banc d'honneur, au pain bénit, etc. Le prieur opposait les mêmes prétentions, mais le seigneur de Lechapt devait voir sa condamnation sur la grande vitre. En effet, ces per-

sonnages agenouillés qui faisaient leur soumission à saint Magloire, en présence du Christ, portaient sur leurs vêtements les armes de la maison de Lechapt et n'avaient dès lors qu'un droit secondaire dans l'église. Il fallut au seigneur de Lechapt transiger avec les moines de Saint-Magloire de Lehon [1].

ARCHIDIACONÉ DE PORHOET. — **Doyenné de Montfort-sur-Meu.** — Cette petite ville, qu'on désigne aussi sous le nom de Montfort-la-Cane, n'a plus rien qui rappelle aujourd'hui la légende à laquelle elle doit ce surnom bizarre. Il s'agit d'une jeune fille que le seigneur de Montfort voulait tyranniser, et que le ciel, pour sauver sa vertu, métamorphosa en cane sauvage. On dit que tous les ans, par reconnaissance, la cane miraculeuse, accompagnée de ses canetons, venait faire un pèlerinage dans l'église de Saint-Nicolas de Montfort le jour de la fête patronale, et entrait dans l'église au milieu de la procession, ce qui n'avait jamais cessé depuis le moyen âge jusqu'au XVIe siècle. L'histoire était en peinture sur les vitraux coloriés aux fenêtres de l'église; mais l'église Saint-Nicolas a été vendue et démolie en 1798, et ce témoignage pictural se trouve maintenant perdu [2]. — Ce qui est plus sérieux, ce sont les vitraux de l'église de l'abbaye de Saint-Méen, qui peuvent compter parmi les plus anciens de la Bretagne, car ils remontent d'une manière irrécusable aux

[1] *Écho du monde savant*, du 24 avril 1839, cité par Marteville sur Ogée, *Dict. de Bret.*, I, p. 483; Alfred Ramé, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Quimper, *Bull.*, t. I, 1re livr., p. 26; de la Bigne Villeneuve, *id.*, Congrès de Saint-Brieuc, *Bull.*, t. IV, 2e livr., p. 139; Maheo, *Ann. malouin et dinannais* pour 1854, p. 95; Geslin de Bourgogne, *Anc. Év. de Bret.*, IV, p. 349; Pol de Courcy, *De Rennes à Brest et à Saint-Malo*, p. 58.

[2] Ogée, *Dict. de Bret.*, II, 48, et Marteville sur Ogée, II, 52; Poignand, juge à Montfort, *Ant. hist. et mon.*, p. iij.

dernières années du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle. En effet, au transsept méridional existe une très-grande fenêtre au sommet de laquelle on remarque un écusson aux armes des ducs de Bretagne de la maison de Dreux, *échiqueté d'or et d'azur au franc quartier d'hermines*, qui furent portées par Pierre Mauclerc et ses trois successeurs immédiats, jusqu'à ce que le duc Jean III leur eût substitué les hermines pleines, en 1322[1]. Le vitrail est donc antérieur à cette dernière époque. Les procédés employés pour dessiner, colorer et assembler les pièces de verre annoncent en effet cette époque reculée. Dans le tympan on voit, malgré de graves mutilations, le tableau du Jugement dernier, dont les diverses scènes se déroulent dans les nombreuses roses à six lobes comprises entre l'entrecroisement des meneaux. On voit le Christ, dont la tête est ornée du nimbe crucifère et les mains sont étendues, entouré d'anges. Dans un autre soufflet, deux rois, la couronne en tête, sont assis en face l'un de l'autre; l'un d'eux, qui joue de la viole, pourrait être le roi David, et l'autre Saül. Plus bas, saint Pierre, sa clef symbolique à la main, semble conduit par un personnage plus petit vers une porte de ville ou de château où l'on aperçoit une personne drapée de rouge qui s'apprête à le recevoir. A la même hauteur, plusieurs figures nues élèvent des mains suppliantes vers le Ciel. De l'autre côté on voit le saint tirant d'un lieu de supplices, figuré par la gueule d'un dragon, des personnages nus, et au-dessous un nain replié sur lui-même, qui semble fuir devant un autre personnage vêtu d'une robe verte, mais presqu'invisible. Les personnages se détachent dans chaque rosace alternativement sur un fond bleu et sur un

[1] Quandò factus fuit dux noluit portare arma Drocensis comitatûs, sed et ipsa reliquit et plana arma Britanniæ, id est Herminas planas, sumpsit. *Chronic. Briocens.*, ap. D. Morice, *Hist. de Bret.*, Pr. I, p. 41.

fond rouge. Saint Pierre est vêtu d'une tunique jaune sur laquelle est jeté un manteau bleu; le dragon est vert; le fond écarlate fait vivement ressortir les feuillages blanchâtres qui s'épanouissent dans chacun des lobes de la rose; les plombs, qui dessinent exactement tous les contours, rehaussent par des lignes vigoureuses et sombres l'éclat et la transparence des parties vitrées[1]. — Dans l'église de Bedée, on trouve deux verrières précieuses, quoique déjà fort mutilées. Celle du chevet représente le mystère de la Pentecôte. La Vierge, assise au milieu des saintes femmes et des apôtres, est une des figures les mieux conservées et d'un beau dessin. Cette verrière porte la date de 1550. La fenêtre éclairant le chœur au côté Sud contient une fort belle Assomption de la Vierge; malheureusement, la tête est presque complètement effacée[2]. — L'église de Romillé a une belle fenêtre de chevet, ornée de nervures en forme de cœurs, qui contient une verrière où se trouvent la date de 1555 et celle de 1606, indiquant probablement une restauration faite à cette dernière époque. La légende de saint Martin y est représentée en dix-sept panneaux, avec tout le brillant coloris et la pureté de dessin du XVIe siècle : 1° saint Martin, le genou en terre et une épée à la main, prête le serment militaire au milieu d'une troupe de guerriers; 2° il partage son manteau avec un pauvre qu'il rencontre à la porte d'Amiens; 3° pendant son sommeil, il voit le Sauveur qui lui apparaît revêtu du manteau qu'il a donné la veille; 4° il reçoit le baptême de la main d'un

[1] L'abbé Brune, *C. d'Arch. relig.*, p. 299, 300; *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, t. II, 2e livr., p. 199; 3e livr., p. 19 et 20; Alfred Ramé, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Quimper, *Bull.*, t. I, 1re livr., p. 26; P. de la Bigne Villeneuve, *La Bret. contemp.*, p. 72; Pol de Courcy, *De Rennes à Brest et à Saint-Malo*, p. 31.

[2] L'abbé Brune, *C. d'Arch. rel.*, p. 404, 405; *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, *Bull.*, t. II, 2e livr., p. 200.

évêque; il porte une draperie seulement autour des reins; 5° il reçoit la tonsure et l'habit monastique agenouillé aux pieds d'un évêque; 6° un archevêque, la croix en main, lui donne la consécration épiscopale; 7° pendant qu'il offre le Saint-Sacrifice, un globe de feu brille sur sa tête et un ange tient dans une draperie, au-dessus de l'autel, ses précieuses offrandes; 8° écrivant sur une table couverte d'un tapis, il regarde un démon qui s'enfuit et laisse tomber une de ses jambes; 9° il paraît en présence de l'empereur, vieillard décrépit, à longue barbe, la tête couverte d'une espèce de turban relevé sur le sommet, couvert d'un manteau d'hermines et de pourpre et le sceptre à la main; 10° il ressuscite un personnage qui semble sortir de son cercueil et rendre grâces de sa résurrection au saint; 11° debout, en chape et la crosse à la main, il fait le signe de la croix sur un démon qui vient le tenter sous la figure d'une femme impudente; 12° il bénit un jeune homme qu'on lui présente; l'empereur, avec son riche costume, est présent à cette scène; 13° dans les cœurs du tympan, le saint, à genoux et les mains jointes, prie avec ferveur; le Saint-Esprit plane sur sa tête et un ange se tient debout derrière lui; 14° revêtu d'un habit de moine, il est étendu sur la cendre et rend le dernier soupir; un évêque est debout près de lui; 15° une procession, composée de trois évêques et de moines en blanc paraît aller à la rencontre du corps; 16° et 17° un vaisseau vogue sur la Loire et est rempli de personnages pieux qui accompagnent la dépouille mortelle du saint évêque. Il manque plusieurs figures dans ce dernier tableau. Toute cette légende est peinte avec soin et en petite dimension. La plupart des tableaux sont entourés d'ornements dans le style de la renaissance[1]. — A Iffendic, au

[1] Marteville sur Ogée, II, p. 685; l'abbé Brune, *Cours d'Arch. rel.*, p. 429,

chevet de l'église, une grande et belle fenêtre contient la représentation du Sauveur en croix; les deux larrons sont à ses côtés et les saintes femmes sont debout ou agenouillées à ses pieds. C'est encore une magnifique verrière du XVI[e] siècle, bien endommagée à la vérité, mais malgré cela très-précieuse [1]. D'où sortaient toutes ces vitres? Il existe des lettres de naturalisation, d'octobre 1654, pour le verrier italien Damiano Racheto, maître de la verrerie de Saint-Maugan, petite paroisse située dans le doyenné de Montfort. C'était le frère de Cesare Racheto, dit Raguet, natif de l'Altare, maître verrier à Riaillé, évêché de Nantes [2]. Il est probable que ces verreries fonctionnaient déjà depuis longtemps, car on fait remonter au XVI[e] siècle les établissements des verriers et faïenciers italiens.

Il faut s'occuper d'une petite portion du doyenné de Montfort qui plonge dans le territoire qui dépend aujourd'hui de l'évêché de Vannes. Il s'y trouve la paroisse de Saint-Léry, sans grande importance par elle-même, mais dont l'église contient des vitraux du XV[e] siècle du plus grand intérêt. Dans une large fenêtre à meneaux flamboyants du transsept méridional, il reste huit panneaux où se trouvent représentés les principaux traits de la vie de la Vierge. Ce sont : le Mariage de sainte Anne, qui ne serait en réalité que l'union de la duchesse Anne avec Charles VIII, roi de France; la Naissance de la Vierge, la Visitation, la Naissance de Notre-Seigneur. Sous le troisième tableau en bas, en partant de l'Est, on y lit ce quatrain rimé :

423; *Ass. bret., classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, *Bull.*, t. II, 2[e] livr., p. 199; 3[e] livr., p. 25.

[1] L'abbé Brune, *Cours d'Arch. rel.*, p. 153, 427; *Ass. bret., classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, *ibid.*

[2] Arch. de la Ch. des Comptes de Nantes, vol. 29, aux Arch. du dép. de la Loire-Inférieure, citées par Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, p. 23.

℄ (an mil IIII) cens. et. iiij. xx.
et. a (vec) xiij. por. bien. copter.
tresoriers: estoint. les: joins.
me. fist. a. renes: berma. vitrier.

Dans le bas se voient les armes de France, seules ou unies à celles de Bretagne. Dès avant la venue des Italiens, l'école de Rennes était donc en mesure de subvenir à tout ce que pouvaient réclamer les diocèses voisins pour la fabrication et la peinture de leurs verrières[1]. — A Concoret, il y a dans l'église paroissiale Saint-Laurent des fragments de vitraux et de nombreux écussons[2]. — A Plumelec, dans l'église paroissiale Saint-Melec, à une fenêtre se voient deux écussons : 1° *d'argent à une croix de sable*, qui est Cadoudal; 2° *de sable à un lion d'or*. Et dans la chapelle Saint-Aubin une fenêtre présente dans son vitrail un écusson parti au 1er *vairé d'or et d'azur au chef de gueules*, qui est Pinieuc (?), au 2e de Callac[3].

Doyenné du Beignon. — Il est réparti aujourd'hui dans les trois arrondissements communaux de Montfort, de Redon et de Ploërmel, dans le Morbihan. A Maxent, on remarque encore quelques beaux restes de vitraux coloriés[4]. — A Campel, trève de Maure, il y a aussi quelques débris

[1] De la Borderie, *Ann. hist. et arch. de Bret.*, 1861, p. 230; S. Ropartz, *Rev. de Bret. et Vend.*, septembre 1861; Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Ploërmel*, dans le *Bull. de la Soc. polym. du Morbihan*, 1863, p. 78, et *Qq. mots sur l'épigr. du Morb.*, dans les *Mém. lus à la Sorb.* en 1865, p. 275.

[2] Rozenzweig, *Stat. de l'arr. de Ploërmel*, *id.*, p. 51.

[3] *Idem*, p. 71.

[4] Marteville sur Ogée, II, p. 23; Ducrest de Villeneuve, *Guide hist. et stat. du dép. d'Ille-et-Vil.*, p. 146.

de belles verrières[1]. — Toutes sont cependant effacées par les beaux vitraux de l'église Saint-Armel de la ville de Ploërmel, où l'œil est charmé par une des plus belles collections de verrières anciennes que possède la Bretagne. L'église est du xve siècle; mais par suite de la chute de la tour, elle fut reconstruite au commencement du xvie. Toutefois, plusieurs parties purent être conservées, de sorte que l'on y trouve, avec des peintures sur verre de la fin du xve siècle, d'autres peintures qu'y a introduites la reconstruction effectuée. Déjà au congrès de Vannes, son évêché actuel, MM. Bizeul, Paul de la Bigne Villeneuve et Lecoq, avaient attiré l'attention sur ces vitraux si remarquables et qui méritaient si bien d'être étudiés par les connaisseurs. MM. de la Borderie, Rozenzweig et Pol de Courcy s'en étaient occupés, lorsque M. S. Ropartz, à qui on devait la publication de la légende de saint Armel, mystère français de messire de Baudeville, accompagnée des dessins coloriés du vitrail de Ploërmel, mit au jour son histoire de Ploërmel, qui contient une monographie de cette église et de ses vitraux qui ne laisse rien à désirer[2]. L'on ne

[1] L'abbé Guillotin de Corson, *Stat. hist. et mon. du canton de Maure*, dans les *Mém. de la Société archéologique du dép. d'Ille-et-Vil.*, t. VIII, p. 67.

[2] Voyez sur les vitraux de Saint-Armel : Marteville sur Ogée, II, 311; Potel, *La Bretagne*; Cayot-Delandre, *Le Morbihan et ses monum.*, p. 328; Aurélien de Courson, dans *La Bret. contemp.*, I, p. 107; Bizeul (de Blain), *Soc. franç. pour la cons. des mon. hist.*, Congrès de Vannes, p. 302; P. de la Bigne Villeneuve, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Vannes, t. V, p. 23; Lecoq, *ibid.*, p. 72; de la Borderie, *Ann. hist. et arch. de Bret.* pour 1861, p. 231; Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arrond. de Ploërmel*, dans le *Bull. de la Soc. polym. du Morbihan*, p. 68; Pol de Courcy, *Guide de Nantes à Lorient*, p. 39, 40; S. Ropartz, *La légende de saint Armel*, mise en vers français par messire Baudeville, prêtre et maître d'école en la ville de Ploërmel; *Vitrail de Saint-Armel*, dessiné par P. Hawke, in-f°; *Notice sur la ville de Ploërmel*, chap. XII, p. 133.

peut donc que suivre pas à pas sa description, sans s'en écarter un instant :

« Il n'est pas possible d'écrire sur Ploërmel, dit cet auteur, sans s'arrêter à chacune des verrières qui décorent l'église Saint-Armel et qui sont sa gloire et son orgueil. Entré dans l'église par le porche du Nord et commençant sa revue par la fenêtre la plus près de la tour, on notera d'abord, au milieu d'une vitre blanche, un panneau placé tout de travers et où il est facile de reconnaître une figure contemporaine de la duchesse Anne en donatrice, débris qui provient peut-être de la vitre la plus près du porche, qui a subi de très-graves mutilations, et au sommet de laquelle brillent les hermines pleines entourées de la cordelière, et dans laquelle on voit sainte Anne et la Sainte Vierge, sous un riche dais de drap d'or et entourées des autres membres de la Sainte Famille, ainsi que l'indiquent des phylactères où on lit les noms de **S. joseph**, de **S. joachim** et de **S. jean baptizeur.**

« La vitre qui vient ensuite représente dans son amortissement la Résurrection ; dans les panneaux principaux le Crucifiement. Saint Jean l'Évangéliste figure au pied de la croix. Dans les trois panneaux du bas, les trois autres Évangélistes, saint Mathieu présentant le donateur, vêtu d'une longue robe de velours fourrée. Ni nom, ni date, ni armoiries ; architecture de la renaissance. Cette vitre remplit une des fenêtres du porche septentrional. L'autre est remplie par une admirable verrière représentant la Pentecôte, remarquable à la fois par l'inimitable richesse des tons et par l'habileté du dessin. Au bas de la scène est mêlé aux apôtres le donateur, agenouillé, vêtu, comme le précédent, d'une robe fourrée, et présenté par saint Yves en costume d'official, robe rouge fourrée d'hermines. Ce donateur est connu par l'inscription, qui donne aussi la date du vitrail : **M v^cc xxxiij yvon andren**

a done ceste vitre. dieu luy pardoint. Il n'y a pas d'armoiries. Ces Audren se retrouvent plusieurs fois parmi les procureurs des bourgeois de Ploërmel au xvie et xviie siècles. M. de Courcy écrit qu'ils furent seigneurs de Malleville et que Yvon donna la vitre de Ploërmel en expiation du meurtre de son frère. Ils portaient *d'azur à 3 têtes de lévrier d'argent.*

« La vitre la plus prochaine entre le porche et la sacristie représente dans son amortissement l'Assomption, et dans ses panneaux principaux la mort de la Sainte Vierge. Dans les panneaux du bas, un saint en costume d'archevêque, un autre saint en costume d'évêque, avec un râteau de fer, et enfin le donateur, présenté par saint Jean. Dans un petit écusson, tout à fait au bas, des *hermines pleines.* Cette vitre, il y a quelques années, portait une double date disposée de cette façon bizarre : 1 1 La seconde était certainement celle
5 6 d'une réparation, et la première celle
7 0 de la création du vitrail. On a eu le
0 2 tort grave de les faire disparaître
dans la restauration récente.

« Il faut maintenant quitter l'église et pénétrer par un petit escalier, qui ouvre à côté de la sacristie, dans la tribune des orgues. C'est dans cette tribune seulement que l'on peut voir les deux plus curieuses verrières de Ploërmel, celle de saint Armel et celle de Jean Lepervier, évêque de Saint-Malo de 1451 à 1486.

« Cette dernière vitre représente dans le panneau du milieu une ravissante figure de la Vierge, dans le panneau de gauche saint Michel terrassant Satan, et dans le panneau de droite Jean Lepervier en chape, mitre en tête, présenté par saint Pierre. En divers lieux les armes de ce prélat, qui sont *d'azur au sautoir engreslé d'or, cantonné de quatre besants de même, brisé en cœur d'un écu d'argent au croissant de gueules.*

« La vitre de Saint-Armel vient d'être restaurée avec beau-

coup de soin et d'intelligence en ce qui concerne les figures, mais avec des erreurs et des interversions en ce qui concerne les tableaux et les inscriptions. Pour lire ce vitrail, il faut commencer par le panneau du bas à gauche, c'est-à-dire à la droite du spectateur. 1er *tableau* : Saint Armel arrivant de la Grande-Bretagne, débarque en Armorique, où il est reçu par les habitants du pays. Sur le second plan on aperçoit le navire que montait le saint, et derrière des champs cultivés. **Cet. st. armel. pret. coie. de. ses. compagnots.** 2e *tableau* : Saint Armel, entouré de ses compagnons, reçoit l'ambassadeur du roi, qui lui présente une pancarte. Dans un coin du tableau on remarque un château-fort dont la porte est surmontée d'un écusson aux armes de Bretagne. Sur la pancarte le verrier a réellement tracé un texte assez original que voici : **Armel ci ie vovs mande qve venies a moy hativement et ie vovs fere dv bien largement. et ie grant desir de vovs voir et de parler avecqves. et povr ce venes. le roy sildebert.** L'inscription du bas porte : **(Coment le mes) sager dv roe vit. qverir st. armel. e. bretaie.** 3e *tableau* : Saint Armel guérit des lépreux et des boiteux dans le palais du roi. Ce dernier est assis, et l'on voit derrière lui et saint Armel un grand nombre de seigneurs dans l'attitude la plus respectueuse. **Cet st ael (en la covr dv r) oe en sa veve gverit i povre.** 4e *tableau* : Le roi, à la porte de son palais, prend congé de saint Armel, qui part pour délivrer le pays d'un monstre qui le dévastait. Dans la restauration on a imaginé ce texte : **Coett st armel fvst recvst par le dvc.** Il aurait fallu écrire : *Comment saint Armel print congé du roi.* 5e *tableau* : Paysage où l'on distingue une chapelle au milieu d'une forêt. Saint Armel, qui a rencontré le monstre, l'enlace dans son étole; sur le dernier plan on voit trois personnages qui

semblent être à la recherche du monstre. Ce panneau n'avait également point de légende ; on lui a donné celle-ci, contre laquelle il n'y a rien à dire : **Coet st ael prist le gvibre et lamenast.** 6e *tableau* : Saint Armel, ayant terrassé le monstre, le précipite dans la rivière. Derrière saint Armel on aperçoit ses compagnons. Le fond est une riche campagne. Il s'agit ici de la petite rivière de Seiche, près de Saint-Armel-des-Rocheaux, où, selon la légende, saint Armel précipita un dragon qui désolait son pays. L'inscription porte : **Coet st ael gesta le gvibre en seiche.** 7e *tableau* : Guérison de toutes les maladies du pays par saint Armel ; encore une chapelle au fond d'une forêt et des montagnes derrière. **Cet . st . armel preche . t . gverit . v . ladre . p** (auvre). 8e *tableau* : Mort de saint Armel. Il est couché dans son tombeau ; ses compagnons sortent éplorés d'une chapelle surmontée d'une croix. Un ange portant une légende à la main descend du ciel : **Coet lege . nocia a st armel . sa mort . t . coet il trapassa.** Au sommet de ce beau vitrail on voit l'écu de Bretagne entouré de la cordelière. Dans le fouillis d'architecture ogivale qui encadre les panneaux, on distingue la figure d'un prophète déroulant un phylactère sur lequel est écrit ces mots : **Ecce virgo concipiet et pariet.** Dans les voussures on lit plusieurs fois répété cet autre texte sacré : **In omnem terram exivit sonvs eorvm.** Dans la vitre occidentale de la même chapelle et faisant face au vitrail de Jean Lepervier, il ne reste plus qu'un fragment d'une figure de saint Jean-Baptiste, aussi du xve siècle.

« En rentrant dans l'église on se trouve dans la chapelle de Quéhéon, qui renferme deux grandes verrières. Celle qui décore la fenêtre du Nord est de la fin du xvie siècle et marque déjà la décadence. La Trinité, entourée de la Cour

céleste, remplit le tympan. La Cène occupe la largeur des cinq panneaux. Au bas, le donateur, François Rogier, présenté par saint François, et la donatrice, Henriette de Kerveno, présentée par saint Henri. François Rogier de la Guerche, sieur de Quéhéon, épousa en 1588 Henriette de Kerveno. Il était sénéchal de Ploërmel en 1581 ; il devint procureur général et président à mortier, et mourut conseiller d'État en 1625. Les armoiries de cette vitre sont : *parti d'hermines au greslier de sable*, qui est Rogier, et *d'azur à 10 étoiles d'argent*, qui est Kermeno.

« La vitre de la fenêtre orientale est beaucoup plus ancienne et remonte au xve siècle, au moins dans ses parties principales. Il y a de très-nombreux remaniements que constate la date de 1602 et une fâcheuse interversion dans l'ordre des panneaux qui la composent. On y distingue, dit M. de Courcy, des scènes de la Passion, le Crucifiement, la Descente de Croix, la Résurrection, les disciples d'Emmaüs, l'apparition de Jésus sous la figure d'un jardinier à sainte Marie-Madelaine. Une sainte portant une sorte de boîte d'or, qui paraît être encore la Madelaine avec le vase de parfums, sainte Barbe avec sa tour, saint Christophe, son bâton noueux à la main, traversant les eaux, emportant l'enfant Jésus sur ses épaules, enfin le donateur et la donatrice, agenouillés sur des prie-Dieu, et présentateurs saint Jean et sainte Hélène. Ce sont Jean Rogier et Hélène Josse, sa femme, à l'écusson *mi-parti d'hermines au greslier de sable*, et *d'azur à une fleur de lys d'argent au chef vairé d'argent et de gueules*, dernières armes qui ne seraient pas pourtant celles des Josse et se rapporteraient plutôt avec une légère variante aux Québriac, fondus dans les Guémadeuc, qui étaient gouverneurs de Ploërmel au commencement du xviie siècle. La maîtresse vitre a absolument disparu.

« Dans la chapelle du chevet du côté de l'Épître, au milieu

d'une fenêtre en verre blanc, on voit un Crucifiement avec saint François au pied de la croix, de la dernière et très-pauvre manière de la peinture sur verre au XVIIe siècle. Dans la chapelle où sont aujourd'hui les tombeaux des ducs Jean II et Jean III, il reste quelques fragments insignifiants du vitrail et des armoiries en alliance *de gueules à 3 épées d'argent en pal surmontées de 3 besants d'or*, qui est Brehault, et *d'argent au chevron de sable, au canton de gueules chargé de 2 poissons d'argent en fasce*, qui est Bourgneuf. Ces Brehault furent seigneurs de Malleville.

« Dans la grande verrière, au-dessus du porche du Sud, était une verrière remplie du sujet si connu de l'arbre de Jessé, avec la légende : **Hic de radice processit virgula jesse!**[1] »

La chapelle Saint-Marc du château de Malleville, maison noble près de Ploërmel, a trois verrières bien conservées. Au milieu le Crucifiement, avec la devise : **Vere filius dei erat iste,** l'Ensevelissement, saint Pierre et sainte Barbe. A la fenêtre de gauche, saint Claude avec deux écussons : 1° *d'hermines à une fasce de gueules accompagnée en chef de 3 merlettes de sable; 2° parti du précédent et d'hermines au greslier de sable*, qui est Rogier; sur des dessins de piliers, les lettres **D A** et **J M**. La fenêtre de droite est divisée en deux compartiments; dans le haut, la Résurrection; au bas, saint Armel et cette inscription : **Ceste chapelle et vit^{es} furet faictes lan mil cinq cents xx.**[2]

La baronnie du Beignon était unie à l'évêché de Saint-Malo, et l'évêque prenait le titre de seigneur et baron de Bei-

[1] S. Ropartz, *Notice sur la ville de Ploërmel*, chap. XII, p. 132 et suiv.

[2] P. de la Bigne Villeneuve, *Ass. bret., classe d'arch.*, Congrès de Vannes, *Bull.*, t. V, p. 19; Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Ploërmel*, dans le *Bull. de la Soc. polym. du Morb.*, p. 69; Ropartz, *id.*, p. 154.

gnon; ce n'était pas seulement un chef-lieu féodal, mais encore le chef-lieu ecclésiastique du doyenné. A ce double titre, les évêques de Saint-Malo, qui y avaient un château de campagne, devaient entourer de faveurs son église de Saint-Pierre. Elle est ornée de beaux vitraux du XVIe siècle qui, sans doute, furent donnés par l'un des prélats du diocèse, et comme l'une de ces verrières porte la date de 1540, on doit les reporter à la libéralité de François Bohier, qui occupa le siége de Saint-Malo de 1535 à 1567. Elles ont été décrites avec soin par M. Jacquemet, dont on ne peut qu'emprunter la description. Le vitrail le plus beau et le plus complet se trouve au fond du transsept gauche regardant le Nord. La fenêtre se compose de trois travées qui, indépendamment des trois travées du tympan, renferment chacune six compartiments. La travée gauche montre en bas Salomon, qui tient un livre et son sceptre. Les noms sont généralement écrits en lettres gothiques, soit sur des banderolles, soit dans un angle du compartiment. Au-dessus de Salomon, Ézéchias, puis Joram; par-dessus, il y a plusieurs compartiments dont on ne peut indiquer les personnages; il y a d'ailleurs beaucoup de lacunes. La travée du milieu porte en bas Jessé avec la devise suivante écrite sur une banderolle : **Egredietur virga de radice jesse.** Au-dessus de Jessé paraît David avec sa harpe; plus haut, mais un peu sur la gauche, Ozias, et sur la droite, Josaphat. Les personnages des compartiments supérieurs sont effacés. Enfin, la travée de droite est consacrée dans le même ordre aux rois Roboam, Abias, Joathan, etc. La partie supérieure du vitrail, le tympan triangulaire, représente la Vierge mère avec l'enfant Jésus. Tout autour et surtout au-dessous, à droite et à gauche, se trouvent des anges jouant de divers instruments. Les personnages sont de grandes dimensions, car chaque compartiment est un

carré de 60 centimètres de côté. Les couleurs sont de la plus belle eau et du plus vif éclat. Ce vitrail, comme tout le monde l'a compris, figure la généalogie de Jésus-Christ, en partant de Jessé, père de David, duquel il devait naître, suivant la prophétie d'Isaïe. Mais l'ordre des ancêtres du Sauveur est interverti dans l'arbre généalogique de l'église du Beignon. Le vitrail de l'Est, placé derrière le maître-autel, quoique moins complet et moins parfait, n'en est pas moins fort remarquable. Dans le tympan, on aperçoit le Père-Éternel avec ses attributs ordinaires; plus bas, à gauche, Jésus-Christ portant sa croix, aidé soit par Simon le Cyrénéen, soit par un ange; à droite, un homme qui paraît étendu dans la béatitude, peut-être saint Étienne, premier martyr. Au-dessous du tympan et dans le carré du vitrail, il y a quatre travées; dans les cartouches supérieurs il y a beaucoup de lacunes. Dans un cartouche à droite, paraît un soldat debout. Au-dessous, on trouve de compartiment en compartiment, en marchant de gauche à droite : 1° le Baiser de Judas; 2° le Jugement devant Pilate; 3° le Crucifiement; 4° l'Ensevelissement. Puis, en descendant d'étage en étage : 5° Jésus-Christ donnant sa mission à saint Pierre; 6° saint Pierre prêchant; 7° saint Pierre guérissant les malades. Dans ce cartouche se trouve la date encadrée à part (1540). 8° Autre miracle de saint Pierre; 9° Crucifiement de saint Pierre, la tête en bas. A la suite il n'y a plus que des débris. Il y a dans la nef une autre croisée en deux morceaux, dans laquelle on distingue l'archange saint Michel terrassant le démon, la Sainte Vierge, etc. [1]

Après toutes ces magnificences picturales, il n'y a pas

[1] Marteville sur Ogée, I, p. 79; Aur. de Courson, *La Bret. contemp.*, Morb., I, p. 115; Cayot-Delaudre, *Le Morb. et ses mon.*, p. 310; Jacquemet, *Bull. de la Soc. arch. du Morb.*, 1860, p. 81.

grand'chose à dire de l'église paroissiale Saint-Pierre de Mauron, dans laquelle on voit un vitrail à compartiments intervertis, où l'on peut distinguer la scène de la Pentecôte entremêlée avec le Crucifiement du Prince des apôtres[1]. — A Saint-Abraham, il y a aussi des restes de vitraux[2]. — A l'église paroissiale de Saint-Pierre de Néant, dans les vitraux de la fenêtre de l'Est, on voit le Père-Éternel tenant sur ses genoux le corps du Sauveur, le Christ, la Vierge et quelques apôtres[3].

Doyenné de la Nouée. — C'est là que se trouvait Josselin, chef-lieu de l'ancien comté de Porhoët, où s'élevait le château du connétable Olivier de Clisson. Dans son testament du 5 février 1406, fait en son château de Josselin, il donne à la fabrique de l'église paroissiale de Blain, dans le diocèse de Nantes, une somme de L livres pour y faire faire une vitre[4]. Aurait-il donc négligé l'église de sa propre résidence seigneuriale, où il voulut être enterré avec Marguerite de Rohan, sa femme? Toujours est-il que Notre-Dame-du-Roncier ne contient que des vitraux d'une époque postérieure. Les fenêtres méridionales de cette église sont au nombre de quatre, genre ogive, à cœurs et à deux meneaux formant trois parties, dans chacune desquelles est peint un saint, de 60 à 70 centimètres, saint André, saint Avertin, saint François, placés dans une niche arrangée dans une tour de cathédrale gothique. Les figures des saints sont mal peintes, mais les tours gothiques le sont admirablement et avec une variété d'ornements très-remarquable. Ces vitres étaient peintes de haut en bas, mais le tiers inférieur a été

[1] Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Ploërmel*, dans le *Bull. de la Soc. polym. du Morb.*, p. 65.

[2] *Idem*, p. 75.

[3] *Idem*, p. 67.

[4] Ogée, *Dict. de Bret.*, I, 366.

brisé. L'écusson *d'azur au sautoir engreslé d'or*, *cantonné de 4 besants de même*, *un écu en abyme*, le tout surmonté d'une crosse et d'une mitre, montre qu'il faut attribuer la libéralité de ce vitrail à Jean Lepervier, évêque de Saint-Malo de 1451 à 1486, qui figurait aussi comme donateur à Ploërmel[1]. — A Brignac, dans l'église paroissiale de Saint-Barthélemy, on voit à la fenêtre de l'Est, à meneaux flamboyants, le Crucifiement, sainte Barbe, une Pitié, le donateur, tenant un phylactère, avec la devise : **O mater dei memento mei.** Deux écussons : 1° *de gueules à 3 besants d'hermines*, qui est Bodégat; 2° *d'argent à la fasce de sable accompagnée de 3 fleurs de lys de gueules*, qui est Coué[2]. — A Guillac, il y a aussi des restes de vitraux à la fenêtre de l'Est : les apôtres avec leurs noms en lettres gothiques[3].

Doyenné de Lohéac. — Il nous ramène dans ce qui est aujourd'hui l'arrondissement de Redon. A Goven, il y a dans l'église une fenêtre où l'on retrouve le style architectonique du XVIe siècle et des vitraux en grisaille que l'on peut reporter au même temps. Ce fragment, d'ailleurs peu considérable, semble représenter la figure du Christ, entouré des attributs des quatre Évangélistes; sur une banderolle inférieure on lit le nom de **Matheus**[4]. — A Pipriac, il s'éleva en 1620 au sujet de l'église, entre Françoise de Coligny, dame de Bossac, et François de Cossé, duc de Brissac et seigneur de Renac, une de ces contestations fréquentes au sujet

[1] Bizeul (de Blain), *Séances gén. de la Société fran. pour la cons. des monuments hist.*, à Vannes, p. 302; Cayot-Delaudre, *Le Morbihan et ses mon.*, p. 362; Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Ploërmel*, dans le *Bull. de la Soc. polym. du Morb.*, p. 58.

[2] *Idem*, p. 48.

[3] *Idem*, p. 56.

[4] P. de la Bigne Villeneuve, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, t. II, 2e livr., p. 200; 3e livr., p. 23.

des droits de prééminence qu'on se disputait. Il est resté de cette discussion un curieux procès-verbal de l'état de l'église de Pipriac à cette époque. On y voit qu'au XVI[e] siècle Pierre de Rohan, seigneur de Bossac, avait fait peindre son blason, *de gueules à 9 macles d'or*, sur la maîtresse vitre et sur le grand autel de cette église, qui renfermait beaucoup d'autres écussons, entre lesquels se trouvaient ceux, *de gueules à 9 besants d'or*, des sires de Malestroit, seigneurs du Châtel[1].

[1] L'abbé Guillotin de Corson, *Stat. hist. de Pipriac*, dans les *Mém. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vil.*, t. VII, p. 166.

IV

ÉVÊCHÉ DE SAINT-BRIEUC

Les origines de la vitrification remontent ici à travers les temps jusqu'à la période gauloise. A une lieue et demie au Sud de Saint-Brieuc, sur le territoire de Plédran, il existe une enceinte elliptique formée par deux fossés et deux remparts concentriques, qui est connue sous le nom de *camp de Péran*. Son grand axe est de 134 mètres et son petit de 110. Le mur en pierres formant le noyau du rempart n'est point cimenté par du mortier, mais bien par une matière vitreuse, résultat d'un feu de la plus grande intensité qui a mis en fusion les pierres les plus réfractaires et constitué ainsi une muraille dont la masse est parfaitement solide. Ce mur a environ 4 mètres d'épaisseur sur 3 d'élévation[1]. Des murailles

[1] Voyez sur cette enceinte à murailles ou retranchements vitrifiés : Lettre de M. Anatole de Barthélemy, *Bull. mon.* de M. de Caumont, 1845, t. XI, p. 482; 1846, t. XII, p. 283; 1850, t. XVI, p. 429; Geslin de Bourgogne, *Ass. bret., classe d'arch.*, Congrès de Saint-Brieuc en 1846, p. 20; *Soc. fr. pour la cons. des mon. hist.*, Congrès de Saint-Brieuc en 1847, p. 431; *Ass. bret., classe d'arch.*, Congrès de Saint-Brieuc en 1853, p. 171, 230; *Bull. de la Soc. d'ém. des Côtes-du-Nord*, 1863, p. 10, et 1866, p. 75; *Rapport sur le camp de Péran*, Mém. lu à la Sorb. en 1866, p. 169 à 176;

de verre semblables ont été observées en Écosse. Les antiquaires anglais se sont livrés à l'examen de ces forts vitrifiés, et les descriptions qu'ils en ont faites montrent leur complète analogie; c'est que les deux pays étaient occupés par des populations de race commune. Si on retrouve ce système de vitrification dans la grande comme dans la petite Bretagne, il se voit aussi dans d'autres parties de l'ancienne Armorique. Au Châteaugontier, près d'Argentan, à Sainte-Suzanne, arrondissement de Laval, les observateurs en ont également signalés[1]. On ne peut donner ce système de fortification aux Romains, dont le mode de construire est bien connu; c'est donc aux Gaulois qu'il faut l'attribuer.

La fabrication du verre par ce procédé de fusion demeure à l'état d'indication archéologique, car il ne paraît pas que les populations postérieures en aient tiré aucun parti pour l'industrie et les arts. Il faut sauter au moyen âge pour y retrouver le verre.

Mém. de la Soc. des ant. de Fr., t. XVIII, p. 282 à 311; *Congrès scient. de France* tenu à Saint-Brieuc en 1872, p. 258; Taylor et Ch. Nodier, voy. dans l'*Ancienne France*, Bretagne, t. II, p. 345; Bizeul (de Blain), Mém. lu dans le *Congrès scient. de France* tenu à Rennes en 1849, t. II, p. 121; André, *Cat. du Musée d'arch. de la ville de Rennes*, 1re éd., nº 442; 2e éd., nos 766, 767; Gaultier du Mottay, *Géogr. des Côtes-du-Nord*, 1862, p. 117; *Rech. sur les voies rom. des Côtes-du-Nord*, p. 49; *La Bret. contempor.*, p. 12; Pol de Courcy, *De Rennes à Brest*, p. 120; Ad. Joanne, *Guide itin. de Bret.*, p. 120.

[1] Voy. sur l'enceinte de Sainte-Suzanne, qui ressemble à celle de Péran : l'abbé Renouard, *Essai hist. sur le Maine*, 1811, t. I, p. 28; Bachelot de la Pilaye, *Mém. de la Soc. des ant. de Fr.*, t. VIII, p. 357; *Mag. pittor.*, 1845, XIII, p. 83; Mérimée, *Mém. de la Soc. des ant. de Fr.*, nouv. série, 1846, t. VIII, p. 312 à 314; *Ass. bret., classe d'arch.*, Congrès de Saint-Brieuc en 1846, p. 20, et 1853, p. 171; Bizeul (de Blain), *Congrès scient. de France* tenu à Rennes en 1849, t. II, p. 128; Prevost, *Congr. arch. de Saumur* en 1862, p. 77; André, *Cat. du Mus. arch. de la ville de Rennes*, 1re éd., nº 443; 2e éd., nº 768.

La division de l'évêché de Saint-Brieuc remonte à des temps assez reculés. Il comprenait d'abord le terroir entre Urne et Gouet, formé de plusieurs paroisses relevant directement de l'autorité diocésaine. Le reste était partagé en deux archidiaconés : celui de Penthièvre et celui de Goëllo; puis était à part le pays de Porhoët[1].

TERRITOIRE ÉPISCOPAL **entre Urne et Gouet.** — L'on ne constate pas avant le XIVe siècle, dans le diocèse de Saint-Brieuc, des verrières garnies de vitraux peints. A cette époque la cathédrale en était ornée; mais on n'en doit la connaissance qu'à des renseignements héraldiques sur les écussons des prélats donateurs qui, suivant les usages féodaux, en garnissaient les parties supérieures. Aux archives du département des Côtes-du-Nord existe un manuscrit intitulé : *Catalogue des évêques de Saint-Brieuc jusques en* 1612, composé sous l'épiscopat d'André Le Porc de la Porte (1619 à 1632), qui a été utilisé par M. Guimart. Il existe aussi un manuscrit de 1726 d'où MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy ont tiré de bons renseignements. C'est à l'aide des documents publiés par ces deux savants investigateurs dans leur ouvrage sur les anciens évêchés de Bretagne que l'on peut rétablir l'existence de ces anciens vitraux, car rien n'en subsiste plus aujourd'hui.

A l'intersection des transsepts, la clef de voûte offre des macles qui sont les armes de Geoffroy de Rohan, *de gueules à 9 macles d'or*, 3, 3 *et* 3, évêque de 1370 à 1375. Ce prélat avait, en outre, donné à sa cathédrale un vitrail orné des armes de sa famille et qui garnissait la première fenêtre du chœur du côté de l'Évangile. Au f° 27 du manuscrit de 1619

[1] Geslin de Bourgogne, *Les Év. de Bret.*, t. I; Aur. de Courson, *Cart. de Redon*, p. CXCIII et 564.

on lit en effet : « *Ce prélat fonda un anniversaire dans l'église cathédrale qui se célèbre le 2 de novembre chacun an. Les armes de sa maison et le pourtraict de son père sont en une des verrières du cœur de ladicte église du costé de l'évangile.* » — L'évêque Guillaume Anger (1384 à 1403) avait aussi donné la verrière qui y existait au haut du chœur; il y était représenté. Le manuscrit précité donne au f° 29, ainsi que le manuscrit de 1726, l'inscription qu'on y lisait : **l'an de grace mccclxxxix guillaume angier euesque de sainct brieuc fist faire cette vitre.** Au transsept Midi, une petite fenêtre montre encore sur son vitrail le *vairé d'argent et d'azur de 8 pièces*, qui sont les armes de ce prélat. — L'évêque Alain de Léon ne resta point en arrière dans cette voie de pieuse et artistique libéralité. On trouve encore cette mention dans le manuscrit de 1619 : « *Alain de Léon embellit la cathédrale d'une labbe belle et bien élabourée en laquelle après sa mort son corps fut mis et sur icelle une belle grande vitre comprenant toute la haulteur et la largeur de la croisée parsemée des armes de la maison de Léon et de celles de Rohan en alliances.* » Le manuscrit de 1726 s'exprime à peu près de la même manière : « *Alain aimait fort son église; il y fit avant de mourir construire cette grande vitre qui contient toute la largeur et la hauteur de la croisée de l'église vers la sacristie. Il y fit mettre les armes des princes de Léon et de Rohan par alliances et son portrait en peinture.* » Ce doit être la chapelle où sont actuellement les fonts baptismaux et qui est surmontée d'une fenêtre qui tient toute la largeur de la chapelle elle-même. Au milieu se trouve encore la place d'un écusson qui portait évidemment les armes du défunt, qui sont *d'or au lion de sable*. — Christophe de Penmarch (1471-1505) fit comme ses prédécesseurs. Dans le registre du fief des régaires de l'évêché de Saint-Brieuc on lit au f° 574 que *la chapelle de Saint-*

Gilles située en ladite rue fut fondée par cet évêque qui donna D liv. aux cordeliers pour aider à faire l'œuvre et prier pour lui. Ses armes y étaient gravées en bosse et peintes sur les vitraux : d'or à 3 merlettes d'azur, 2 en chef, 1 en pointe[1]. Ce fut sous cet évêque que des réparations importantes furent faites aux vitraux. Voici ce qu'on lit dans les comptes de la cathédrale sous la date de 1494 : « *Item* se descharge avoir poiẽ le septiesme jour de décembre à henri le craqueneuc vitrier quand il vint prendre la mesure d'abiller la vittre de la hunaudaye chez guillaume jagu en pain et vin xvij deniers presentz jehan pleisseix ô enguerrant qu'eulx avoit aydé à lever les eschelles pour ce fere. — *Item* se descharge avoir poié chez jehan boudet a dom louys guerrande recepveur de la hunaudaye pour une quarte de vin cleret et ung pain en sollicitant ledict guerrande de fere asoire la vittre a S^t guillaume et pour ce xx deniers pour retirer le vaire de la vittre que celuy guerrande avoit fait emporter de ladicte eglise par le vittrier. — *Item* se descharge cedict recepveur avoir poié a hervé le craqueneuc vittrier dudict commandement de mesdicts seigneurs et pour marché fait entr'eulx pour abiller les vittres de ladicte eglise cent sols monnoie. — *Item* se descharge avoir poié a mathurin hervé claveurier pour fere les goupilles et adoublé les vaires pour reparer les vittres de l'eglise ij sols[2]. »

La présence des armoiries sur les vitraux, preuve de la supériorité féodale, était une grande affaire pour la noblesse, qui y puisait la preuve de ses priviléges seigneuriaux. Aussi, en 1652, Mgr César de Bourbon, duc de Vendôme et de Pen-

[1] Guimart, *Note sur la cathédr. de Saint-Brieuc*, dans le *Bull. mon.* de M. de Caumont, 1847, 2e série, t. III, 13e vol. de la coll., p. 585; Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, *Les anciens Év. bret.*, I, p. 212 à 216.

[2] Arch. des Côtes-du-Nord citées par Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, *Anc. Év. de Bret.*, I, p. 382, 383.

thièvre, amiral de France, ayant appris que le chapitre *avoit fait oster partie de ses armes et marques de prééminances dans les vittres du chœur de l'église cathédrale*, le prit-il très-haut et se plaignit vivement. Une descente de justice fut ordonnée, et le 26 octobre le sénéchal de Saint-Brieuc dressa un procès-verbal de constat de lieux. Bien qu'en semblable matière il n'eût à s'occuper que de la question héraldique, son opération n'en constate pas moins par ses énonciations en quoi consistaient encore à cette époque les vitraux cause du procès : « En la première et maîtresse vittre posée au haut du cœur de l'église, dit le procès-verbal, il n'y paraît aucunes armes pleines ny en alliances. Au costé de l'évangile du mesme cœur trois vittres au semblable niveau de celle ci-dessus, dans la première desquelles avons remarqué vers le bas trois couronnes d'or sur un fond d'azur et dans l'un des panneaux la figure d'un homme à genoux couvert d'une chappe rouge parsemée de pareilles couronnes d'or. En la seconde vittre du mesme costé quatre pareilles écussons mesme aux deux derniers soufflets *un lion rampant d'argent* avecq pareille figure d'homme. En la troisième vittre au dernier soufflet avons aussi remarqué un escusson *d'azur à 11 macles de gueules, chargés d'une croix aussi d'azur* cantonnée de figures de personnages parsemés de macles de mesme sorte. Et au costé de l'épitre du mesme cœur avons en pareille remarque trois semblables vittres en la première desquelles il y a trois escussons *de gueules à 3 couronnes d'or*, et au premier panneau la figure d'un personnage à genoux habillé en chanoine, couvert d'une chappe parsemée de trois semblables couronnes, et aux troix derniers soufflets du haut de la vittre trois escussons *de gueule à un lion rampant*, celui du milieu maclé d'or en alliance. Au deuxième panneau un reste d'escusson cassé dont il ne paraît qu'un petit canton de gueule, et au dernier panneau au haut de la vittre les armes de Bretagne, *my-partie*

de gueule au lion d'argent, et dans l'autre partie de ladite vittre au haut d'icelle les armes de Bretagne, *d'argent aux hermines sans nombre*. Pareilles armes et escussons en la seconde vittre du même costé et à la troisième, sauf que les cantons diffèrent, mais il n'y a dans icelle d'autres armes ni escussons que celles ci-dessus exprimées. Nous a esté de plus fait voir dans l'une des chapelles estant au costé du cœur de ladite église apelée Saint-Brieuc une grande vittre du costé de l'évangile composée de trente-six panneaux de vittre armoyés tant en plein que en alliance des armes de Malestroit et de Rohan et douze d'iceux en figure de personnages[1]. »

En 1728, 1729 et 1730, lorsque pour se donner du jour on brisait de toutes parts les fenêtres du moyen âge et leurs brillantes légendes, à Saint-Brieuc, du moins, on réparait la rose au-dessus de l'orgue, la fenêtre au-dessus de sainte Apolline, une autre du côté de l'horloge, et enfin la grande vitre du côté des loges. Presque tous ces travaux furent exécutés par Bahigue, vitrier de Saint-Brieuc[2].

En 1757, les chanoines demandèrent au duc de Penthièvre qu'il se chargeât des réparations des vitres de la cathédrale. Le duc ordonna de constater ses prérogatives, et il en résulta un procès-verbal. A cette époque, la grande vitre de Saint-Brieuc n'avait plus que des panneaux blancs. Alors les chanoines déclarèrent qu'environ vingt-deux ans auparavant une tempête avait brisé cette fenêtre dans son entier; que le chapitre l'avait relevée comme il avait pu, mais qu'il ne s'opposait pas à ce que Son Altesse y rétablît ses signes honorifiques. Dans la nef on constata que dans les cinq vitraux du côté du Nord étaient aussi les armes de Son Altesse Sérénis-

[1] Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, *Les anciens Év. de Bret.*, I, p. 222.

[2] *Idem.*

sime en chacune d'elles. A cette pièce était joint un devis estimatif dressé par un architecte, qui proposait de remplacer les meneaux de pierre et les roses élégantes des fenêtres du chœur par des barreaux de fer dans lesquels s'enchâsseraient des lozanges de verre blanc à 26 sols le pied carré. Par bonheur, cet acte de vandalisme ne s'accomplit pas, du moins entièrement, puisqu'il reste encore trois de ces belles fenêtres ; mais qu'on juge de quel effet devait être ce chœur quand il était orné de 560 pieds carrés de vitraux peints et historiés [1].

Enfin, le 16 janvier 1793 le district donnait l'ordre d'enlever de la cathédrale, et notamment des vitraux, toute marque de féodalité [2]. Tout disparut sans distinction.

La paroisse Saint-Michel, à Saint-Brieuc, avait aussi des vitraux. On lit dans les anciens comptes de 1591 : « Plus au vitrier et son servant pour avoir accoustré la vittre pour l'autel de saint Laurens que les soldats rompirent pour entrer en ladicte eglise durant la grand'messe le dimanche viij^{e} jour de mars [3]. » En 1746, il s'y était formé une confrerie de cordonniers sous l'invocation de saint Crépin. Elle avait son autel et, de plus, un beau vitrail [4]. Cette église a été démolie en 1837.

On doit citer aussi à Saint-Brieuc la chapelle de Notre-Dame-de-la-Fontaine, construite par Marguerite de Clisson, duchesse de Penthièvre, et qui est aujourd'hui démolie. Le procès-verbal dressé en 1652 par le sénéchal de Saint-Brieuc mentionne ainsi ses vitraux : « Procédant à l'état des marques de prééminences, avons remarqué dans la maîtresse vitre du

[1] Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, *Les anciens Év. de Bretagne*, I, p. 224, 225.

[2] *Idem*, p. 219.

[3] *Idem*, p. 251.

[4] *Idem*, p. 260.

cœur et derrière le grand autel d'icelle, au milieu et place plus honorifique, un escusson plein de *Bretagne*, placé dans un rond en forme de roze, et aux quatre soufflets au dessoubs la lettre M couronnée d'or et my partie en escriture romaine; aux deux soufflets bas deux escussons *de gueules à un lion d'argent rampant*, et aux derniers soufflets trois escussons my partie des mêmes lions et macles, tous les panneaux de ladite vittre cernés de la même lettre M couronnée partie d'icelle portant leur devise à l'antique qui ne se peut à present lire[1]. La vittre du costé de l'épitre de ladite chapelle composée de nombre de panneaux de vittres parsemés d'hermines et cernés de pareilles lettres M à la romaine avec plusieurs et diverses figures d'hommes et de femmes à genoux couverts d'habits et mantes parsemés des armes de Clisson et d'hermines[2]. »

ARCHIDIACONÉ DE PENTHIÈVRE. — Ce n'était pas seulement la cathédrale qui avait été ornée de vitraux dès le XIVe siècle. Lamballe, siége de l'archidiaconé de Penthièvre, comme elle l'était de la seigneurie féodale, pouvait également s'en glorifier. La collégiale de Notre-Dame de Lamballe, ainsi que la chapelle Notre-Dame-de-la-Fontaine de Saint-Brieuc, se recommandait aussi de Marguerite de Clisson, duchesse de Penthièvre, et l'on y retrouve aussi dans les débris de la maîtresse vitre ses 𝔐 *mi-parties d'azur et d'argent sur un champ de gueules*, mais en gothique[3]. Il faut citer l'église de Saint-Pierre de Maroué, qui avait une maîtresse vitre du XIVe siècle qu'on a heureusement conservée dans la reconstruction de

[1] Cette devise était : POVR CE QUI ME PLAIT.

[2] Arch. de Penthièvre, citées par M. G. de Bourgogne et M. de Barthélemy, *Anc. Év. de Bret.*, I, p. 286, 287.

[3] Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy, *Les anc. Év. de Bret.*, I, p. 286.

cet édifice, qui a eu lieu en 1849[1]. On ne doit point passer sous silence l'église d'Hillion, dédiée à saint Jean-Baptiste, qui renferme quelques parties du XIVe siècle, et où on admire une belle verrière qui a été rétablie sur les dessins de M. Didron[2]. L'église de Plouguenast, dédiée à la Sainte Vierge, date du XIVe ou XVe siècle et possède deux fenêtres remarquables par leurs vitraux[3]. L'église paroissiale de Saint-Alban, retouchée à diverses époques, a conservé une maîtresse vitre du XIVe ou XVe siècle dans laquelle brille une belle verrière représentant des scènes de la Passion de Notre-Seigneur[4]. La chapelle Saint-Nicolas de Plédran est remarquable par une verrière assez bien conservée[5]. L'église paroissiale de Pluduno, sous le patronage de saint Pierre, bien que plusieurs fois remaniée, a conservé une maîtresse vitre de 1470[6]. A Pléven, l'église, sous le même patronage, contient une maîtresse vitre avec verrière du XVIe siècle[7]. A Gausson, ancienne trève de Plœuc, la chapelle Saint-Nicolas, dite aussi chapelle Avenel, appartenant au XVIe siècle, est digne d'être visitée, et sa maîtresse vitre contient les restes d'un arbre de Jessé, dont le dessin et l'exécution sont remarquables[8].

Si tous ces renseignements montrent quel était l'état florissant de la peinture sur verre en Basse-Bretagne et quel éclat ses écoles jetaient sur cette belle partie de l'art, l'église Saint-

[1] Gaultier du Mottay, *Géogr. des Côtes-du-Nord*, p. 164.

[2] *Idem*, p. 114.

[3] *Idem*, p. 809.

[4] Geslin de Bourgogne, *Séances gén. de la Soc. pour la cons. des mon. hist.*, tenues à Saint-Brieuc en 1847, p. 435, 438; Gaultier du Mottay, *Géogr. des Côtes-du-Nord*, p. 232.

[5] *Idem*, p. 117.

[6] *Idem*, p. 836.

[7] Gaultier du Mottay, *Géogr. des Côtes-du-Nord*, p. 385.

[8] *Idem*, p. 811.

Mathurin de Moncontour va démontrer combien l'époque de la renaissance, moins grave et austère, il est vrai, que le moyen âge, mais plus brillante et ornementée, concourait non moins et plus encore à la décoration de nos édifices religieux. Aussi n'est-il pas étonnant que ces précieux vitraux aient autant fixé l'attention des amis des arts. Les travaux de MM. Anatole de Barthélemy, Paul de la Bigne Villeneuve, Lecoq, et plus particulièrement ceux de MM. Geslin de Bourgogne et Pol de Courcy[1] les ont illustrés de leur style, et pour les bien faire connaître comme ils le méritent il va être encore nécessaire d'emprunter à ces deux derniers l'exactitude de leurs descriptions. Ces splendides verrières ne sont point signées, elles portent seulement les dates de 1537 et 1538 ; mais on ne croit pas devoir se tromper en les attribuant à l'école épiscopale de Tréguier. Les fonds sont formés par des paysages d'un aspect tout breton ; l'on y aperçoit les dolmens et les menhirs nationaux, et l'on croit même y reconnaître la rivière voisine de la petite ville de Tréguier. L'un de ces vitraux est consacré, du reste, à célébrer la vie de saint Yves, le saint official de Tréguier, sujet qui devait être spécialement cher aux peintres de son pays natal, qui conservait en dépôt le souvenir de ses vertus et la tâche d'en perpétuer la mémoire.

Les verrières de Moncontour sont au nombre de six : la maîtresse vitre du chevet, qui retrace des scènes de la vie de

[1] A. de Barthélemy, *Lettre à M. de Gérente sur les anciens peintres verriers de Tréguier*, dans le *Bull. mon.* de M. de Caumont, XIII[e] vol. de la coll., 2[e] série, t. III, p. 579 ; Geslin de Bourgogne, *Séances gén. de la Soc. fr. pour la cons. des mon. hist.*, tenues à Saint-Brieuc en 1847, p. 438, 439, et *Congrès scient. de France*, tenu à Rennes en 1849, t. II, p. 97 ; P. de la Bigne Villeneuve, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Brieuc en 1852, *Bull.*, t. IV, 2[e] livr., p. 226 ; Lecoq, *id.*, Congrès de Vannes en 1853, *Bull.*, t. V, 1[re] livr., p. 73 ; Gaultier du Mottay, *Géogr. des Côtes-du-Nord*, p. 194 ; Pol de Courcy, *De Rennes à Brest et à Saint-Malo*, p. 89.

Notre-Seigneur; trois dans les fenêtres du Nord, où sont les vies de saint Jean-Baptiste, de sainte Barbe et de saint Yves, et deux au Sud, où l'on voit l'arbre de Jessé et la légende de saint Mathurin, patron de la paroisse. Les huguenots du prince de Dombes occupèrent Moncontour de 1590 à 1594, mais il ne paraît pas que ce soit à ces quatre années de garnison protestante qu'il faille attribuer les dégradations et mutilations qu'on a le regret d'y remarquer. La destruction spéciale de la plus grande partie des symboles héraldiques les ferait plutôt attribuer à l'époque de la Révolution; puis l'insouciance postérieure, aussi destructrice que le vandalisme, les a laissés briser à coups de pierre. — 1° La grande fenêtre du chevet de l'église représente en huit médaillons *les mystères de la naissance et de la vie du Sauveur*. Au bas sont les donateurs, agenouillés, reconnaissables aux armoiries peintes sur leurs cottes d'armes. Le personnage de gauche est Claude de Villeblanche, sieur du Plessis-au-Noir, paroisse de Trédaniel, pannetier de la reine Claude en 1522, et fils de Jean de Villeblanche et de Catherine de Chastelier. Le personnage de droite est Christophe de la Motte, sieur de Vauclair, paroisse de Plémy, vivant en 1535, arrière-petit-fils de Louise de Montauban, dont il porte les macles au 3e quartier de son écu écartelé[1]. 2° Au collatéral Nord on voit *la vie de saint Jean-Baptiste* en dix médaillons, et dans les panneaux inférieurs le donateur et sa femme agenouillés, et présentés par leurs patrons. Les armes du chevalier et celles de la dame permettent d'attribuer cette vitre à la munificence de Jean le Mintier, sieur des Granges, paroisse de Hénon, époux en 1535 de Marie de Couëdro. Les armoiries peintes sur la jupe de la dame *sont écartelées aux* 1er *et* 4e *de le Mintier*, *au* 2e *de Milon*, *au* 3e *d'azur à* 3 *bandes d'or*, qui est Couë-

[1] Paul de Courcy, p. 89.

dro[1]. — 3° *La vie de sainte Barbe* en six panneaux, dont la composition est encore plus suave et plus fine d'exécution que que celle des vitres précédentes[2]. — 4° *La vie de saint Yves*, verrière de 6 mètres sur 2 mètres. L'amortissement est occupé par une sorte de fleur de lys où se distinguent encore deux anges avec des livres et les débris d'un Purgatoire; la Loi et sa sanction, la Justice et l'Espérance. Le reste de la fenêtre est partagé en deux rangs de trois panneaux chacun; plus, en bas, un septième panneau occupe deux tiers de la baie. Chacun des six tableaux supérieurs est composé de deux scènes, dont l'une en grand sur les premiers plans, et l'autre au fond, fuyant en perspective. Tous, peints sur d'assez larges feuilles de verre ajustées ensemble, sont enfermés dans un encadrement de la renaissance; socles et montants à fond brun, sur lesquels se détachent en or des enroulements, des fûts en balustre, des médaillons, des amours se jouant dans les rinceaux; le tout couronné par de larges coquilles que domine un dôme. Quoique riche, ce cadre n'ôte rien de leur éclat aux tableaux qu'il renferme. 1er *tableau* : C'est d'abord l'enfance et la jeunesse du saint : au fond, tout petit, il sert dévotement la messe; tandis que sur les premiers plans, il assiste avec un nombreux auditoire à un cours public; il est assis au pied de la chaire du maître et suit attentivement; d'autres, au contraire, causent ou dorment. Déjà il porte le costume qu'il ne quittera plus : la robe écarlate fourrée d'hermines et la barrette de même couleur avec le nimbe d'or. 2e *tableau* : Bien jeune encore, il est official et rend la justice; il vient d'entendre la veuve de Tours, qui tient en main une sacoche que de prétendus marchands soutenaient lui avoir confiée pleine d'argent, tandis qu'elle la rendait pleine

[1] Paul de Courcy, p. 89.
[2] *Idem.*

de pierres. Les deux filous jouissent de l'embarras de la pauvre veuve, embarras qui ne sera pas long, car le saint a déjà, avec une merveilleuse sagacité, découvert leur fourberie, et il commence à dicter la sentence qu'un scribe écrit à ses pieds[1]. 3e *tableau :* Le saint célèbre la messe; au moment de la consécration il aperçoit, ainsi que toute l'assistance, le Saint-Esprit en forme de colombe qui vient planer au-dessus de l'autel. Sa chasuble bleue, dans la forme des nôtres, porte une croix en or historiée; dans l'une des branches de la croix on aperçoit l'écusson de Bretagne, semé d'hermines. Au fond, le saint distribue son bled, *à pleins boisseaux*[2]. 4e *tableau :* Le saint lave les mains d'un mendiant infirme qu'il trouve à sa porte. Au fond, on voit sa table entourée de pauvres, et lui, assis au milieu d'eux, les sert[3]. Presque tous abusent de tant de bonté : les uns l'apostrophent avec ironie, les autres avec colère; celui qui est à ses côtés arrache un plat des mains du saint et y crache. A cette grossière et suprême insulte, un serviteur qui apporte un mets s'arrête stupéfait; mais la figure du saint n'exprime qu'une inaltérable douceur, mêlée d'un peu d'étonnement et de pitié. Pouvait-on plus énergiquement exprimer tout ce que le service des pauvres exige de résignation et de patience? 5e *tableau :* Saint Yves, dans un hôpital, soigne les malades et assiste les mourants; au fond, il ensevelit un mort; le cimetière se voit dans le lointain[4]. 6e *tableau :* Assisté à son tour, mais par des anges, le saint s'endort du plus doux, du plus calme sommeil; c'est une de ces fins bienheureuses. Au fond, deux anges emportent son âme radieuse[5], petite créature nimbée et sans sexe.

[1] Le P. Albert Legrand, *Vies des Saints de Bretagne*, p. 159, 160.
[2] *Idem*, p. 161.
[3] *Idem*, p. 161.
[4] *Idem*, p. 161.
[5] *Idem*, p. 169.

7° *tableau :* Enfin, le grand panneau du bas couronne et résume toute cette vie dans la forme où la Bretagne se plaît toujours à honorer le grand saint. Au milieu d'une vaste campagne semée de rochers et de *pierres debout*, saint Yves est entre *le bonhomme* (le pauvre peuple), représenté par un vieillard en haillons, et le mauvais riche, représenté par un seigneur splendidement vêtu et dans la force de l'âge. Le pauvre est à la droite, le riche à la gauche ; celui-ci attend la sentence arbitrale avec un air de supériorité quelque peu hautaine, l'autre avec respect et anxiété. C'est vers le pauvre que le saint s'incline avec une ineffable bonté ; le droit a triomphé de la force [1]. Les symboles héraldiques sont détruits à cette vitre comme à la précédente, ainsi que les images des donateurs. 5° Collatéral Sud. *L'arbre de Jessé.* Cette vitre devait être une des plus belles, mais elle est aujourd'hui très-mutilée. Les fragments qui en restent paraissent l'expression la plus complète de l'art en cette matière. La partie supérieure laisse apercevoir la Vierge, soutenue par des anges, s'élevant dans une gloire dont les rayons sont alternativement droits et flamboyants. Au-dessous sont dix rois de Juda [2]. 6° *La légende de saint Mathurin*, en neuf médaillons. C'est la plus avariée, mais elle serait susceptible d'être réparée. Le donateur, à genoux, est présenté par saint Jacques-le-Majeur et s'appuie sur un écusson aux armes de la Motte-Vauclair, replacé à rebours. Ce personnage n'est autre que Jacques de la Motte, sieur de Vauclair, et père de Christophe de la Motte, l'un des donateurs de la maîtresse vitre [3].

M. de la Bigne Villeneuve a raconté que le P. Martin, que son grand et magnifique ouvrage sur les vitraux de la cathé-

[1] Geslin de Bourgogne, *Congrès scient. de Rennes*, p. 98, 99, 100.

[2] Pol de Courcy, *De Rennes à Brest*, p. 89.

[3] *Idem*, p. 54.

drale de Bourges a rendu célèbre, vint une fois à Moncontour pour en voir les verrières. Il comptait y passer quelques heures; son voiturier eut ordre de l'attendre au bas de la côte; c'était un matin : le jour tombant le retrouva encore les yeux fixés sur ces chefs-d'œuvre, admirant et étudiant, le crayon à la main. L'on conçoit et volontiers l'on partage cet enthousiasme d'artiste et d'archéologue chrétien [1].

C'était une des prérogatives seigneuriales d'avoir une chapelle privative jointe au château qui constituait le siége de la puissance féodale. Souvent elle était ornée de vitraux de couleur; mais l'écusson armorié du seigneur, avec ceux de ses alliances, y étaient destinés à montrer aux vassaux à qui ils devaient obéir sur la terre, en attendant que tous fussent devant le Maître commun. On va en trouver un exemple dans la petite paroisse de Saint-Potan, où s'élevait le château de Galinée, demeure de l'une des branches de la puissante maison de Bréhant. Déjà, sur les vitraux de l'ancienne cathédrale de Rennes, des experts héraldiques avaient eu à décrire en 1755 les armoiries de cette noble famille; on les a vues dans le procès-verbal des intersignes qui fut dressé lors de la démolition de ce vieil édifice; mais déjà d'autres experts héraldiques avaient eu à faire des constatations analogues dans la chapelle du château de Galinée. Suivant les ordres de haut et puissant seigneur messire Jean-René-François-Almaric de Bréhant, chevalier, comte de Mauron et de Plélo, baron de Pordic, seigneur de Galinée et autres lieux, gendre de René Lefebvre de la Falluère, chevalier, premier président au Parlement de Bretagne, et conseiller lui-même, le sénéchal et le procureur fiscal de la Cour de Galinée, assistés du greffier de cette juridiction, dressaient le 25 août 1711 état et procès-verbal de la chapelle du château et manoir seigneurial, dont

[1] P. de la Bigne Villeneuve, *Congrès de Saint-Brieuc*, p. 226.

il convient d'extraire tout ce qui a trait aux verrières, parce qu'on pourra juger par analogie de ce que devaient présenter aux yeux toutes les chapelles des grands châteaux :

« Derrière l'autel y avons vu une grande vitre séparée en deux par une listre de taille à l'antique et le haut séparé par compartiments de taille comme de mosaïque, le dedans de chaque compartiment garny de verre avec les armes, escussons et figures qui suivent : savoir, dans le costé senestre de la vitre est une Vierge assise, entourée d'ornements et de médailles, et au-dessus de laditte Vierge est la figure d'un chevalier à genoux, armé de toutes pièces, fors la teste et les mains, son casque avec ses gantelets à ses genoux, l'épée au costé avec sa cotte d'armes armoryée *d'une croix croisée et recroisée d'argent, cantonnée de 4 molettes de même en champ de sable*, qu'on nous a dit et que nous connaissons pour estre les anciennes armes de la maison des Cougnets et de Galinée. Derrière lequel chevalier se voit debout la figure de sainct Guy; de l'autre costé de laditte vitre se voit la figure d'un Crucifix avec les mêmes ornements et médailles que de l'autre part. Et au-dessus avons veu la figure d'une dame à genoux, les mains jointes, habillée à l'antique comme noble dame avec grandes..... ornées de joyaux et perles et avec chaisnes d'or sur la robe de laquelle se voyent un escusson *my-parti des armes cy-dessus et de* 6 *coquilles d'argent au fond d'azur*, qu'on nous a dit estre les armes de Gautron; derrière laquelle dame est debout la figure d'un sainct François dans l'habit de son ordre; et pour en venir aux compartiments de verre, dans le plus haut et au lieu le plus éminent est en vitre un escu de forme antique portant *de gueules au léopard d'argent*, qu'on nous a dit et que nous connaissons pour estre les armes de la maison de Bréhant. Dans celuy qui est au-dessous à la main droite, est un escu *my-parti de la croix d'argent cy-dessus croizée et recroizée, cantonnée de molettes en fond de sable* avec un escu *de gueules à 3 besants d'hermines*, qu'on nous a dit et que nous connaissons pour estre les armes de la maison de Bodégat; de l'autre costé, vis-à-vis dans l'autre compartiment, sont deux escussons joints, l'un desdits armes des Cougnets, et l'autre *d'azur à 6 coquilles d'argent*. Plus bas est un escu antique, *escartelé au 1er d'argent à 3 haches d'armes de sable*, 2, 1, qu'on nous a dit et que nous connaissons pour estre les armes des Le Voyer de Trégomart; *au 2e d'azur au léopard d'argent, accompagné de 6 lozanges d'or, 3 en chef et 3 en pointe*, que nous connaissons estre les armes de

la maison de La Lande; *au 3e d'hermines au chef de gueules chargé de 3 macles d'or,* qu'on nous a dit et que nous connaissons estre les armes du Bois-Boessel; *au 4e d'argent à l'épervier de sable, becqué et grillé d'or*, qu'on nous a dit estre les armes de Quergu; sur le tout, *de gueules au léopard d'argent,* qui est l'escu de la maison de Bréhant. Vis-à-vis et de l'autre costé est un escu en forme antique qui est un escartelé *au 1er de gueules à 6 roses d'or*, 3, 2, 1, qu'on nous a dit estre Plouër; *au 2e de gueules à 3 besants d'hermines*, 2, 1, qui est de Bodégat, comme est cy-dessus dit; *au 3e d'azur à 6 coquilles d'argent*, 3, 2, 1; *au 4e d'argent à 2 fasces de sable*, qu'on nous a dit et assuré estre les armes de Quignac; sur le tout *des Cougnets*, comme il est dit cy-dessus. Plus bas encore est un autre escu antique, *parti des armes de Bréhant* que nous connaissons, et d'un escu *chargé de fusées d'hermines accompagnées de besants d'hermines*, que nous connaissons et qu'on nous a dit estre les armes de Dinan[1]. »

Il est facile de s'apercevoir que les officiers de Galinée n'étaient point des antiquaires. Ils n'agissaient qu'au point de vue féodal, et s'ils font remarquer ce qui était *à l'antique*, c'est pour montrer que leurs requérants étaient gentilshommes d'ancienne extraction, ce que prouvait l'antiquité de leurs intersignes.

ARCHIDIACONÉ DE GOELLO. — On n'y verra pas beaucoup d'églises à verrières de couleur, mais une seule qui présente des caractères hors ligne peut tenir lieu de bien d'autres.

Ce qu'on ne trouve pas souvent dans les plus belles cathédrales, on le rencontre quelquefois dans de petites églises de campagne, où les verrières ont conservé tout ce que l'art peut présenter de plus parfait aux yeux de l'admirateur étonné. C'est ce qui se présente pour la délicieuse chapelle de Notre-

[1] *Généalogie de la maison de Bréhant en Bretagne*, Paris, 1867, grand in-8°, Preuves, p. 165.

Dame-de-la-Cour, dans la paroisse de Lantic, si remarquable par ses beaux vitraux. Elle doit sa construction, ou tout au moins d'importantes réparations, à Jean Prégent, conseiller des ducs Jean V et François Ier, qui après avoir été évêque de Léon en 1415, et avoir assisté au concile de Florence en 1439, fut transféré à l'évêché de Saint-Brieuc en 1443, se mêla à toutes les grandes affaires du duché, finit par être en 1462 premier président au Parlement de Rouen, et mourut en 1470[1]. A l'extérieur du haut du pignon, on voit sculptées sur un écusson adossé à une crosse les armes du prélat, *d'azur à la fasce d'or accompagnée de 3 merlettes de mesme*, armoiries répétées à l'intérieur au haut des vitres des fenêtres. C'était autrefois une collégiale desservie par un chapitre de chanoines, et rien n'avait été épargné pour l'embellissement de l'édifice par des vitraux historiés. Aussi n'est-il pas étonnant qu'ils aient fixé d'une manière particulière l'attention des personnes qui, dans leurs curieuses investigations, aiment à se reporter aux arts du moyen âge, témoins toujours vivants de la piété de nos pères et de l'habileté de ces vieux artistes dont l'ardeur de la foi réchauffait sans cesse le talent. Les travaux descriptifs de MM. Anatole de Barthélemy, Pol de Courcy et Geslin de Bourgogne sont principalement à citer. Au congrès scientifique de Rennes, en 1849, ce dernier surtout a lu un intéressant Mémoire sur les verrières des Côtes-du-Nord, qui ne laisse rien à désirer tant sur les vitres peintes de Notre-Dame de Lantic que sur celles de Moncontour, dont on vient de s'occuper. Le lecteur saura bon gré de lui emprunter une grande partie de son travail, si curieusement intéressant[2].

[1] Le P. Albert Legrand, *Vies des Saints de Bretagne*, p. 262, 290.

[2] Voyez sur les vitraux de Notre-Dame-de-la-Cour, en Lantic : A. de Barthélemy, dans le *Bull. mon.* de M. de Caumont, 1847, t. XIII de la coll.;

Au bas de la grande verrière de Notre-Dame-de-la-Cour, grâce aux travaux de restauration qui y ont été faits sous la direction de M. Geslin de Bourgogne, on a pu lire une longue inscription en partie fruste, mais dont il reste cependant assez pour en faire connaître les auteurs et prouver l'existence de peintres verriers bretons : ..... Estant procvrevr... ... botovte recteвr por le tamps. p. olivier lecoq et iehn le leneva victriers de lantregver et fvst ladicte vitre faicte des oblacions et avmosnes..... Les comptes de la fabrique de la cathédrale de Tréguier montrent ces artistes entreprenant, en 1468, la grande vitre de la métropole trécoroise; mais elle n'existe plus, et celle de Notre-Dame-de-la-Cour montre seule la manière de leur talent. Mais il est bien probable que la plus grande partie des vitraux de cette époque, des diocèses limitrophes, sont dus aux travaux de l'école de Tréguier.

Il est temps de se livrer à la description détaillée des écussons héraldiques et des sujets pieux de la magnifique fenêtre à meneaux flamboyants qui éclaire le maître-autel de Notre-Dame-de-la-Cour, en suivant pas à pas le Mémoire de M. Geslin de Bourgogne, dont il ne serait pas possible de s'écarter :

2e série, t. III, p. 577 à 580, et le *Bull. de l'Ass. bret., classe d'arch.*, au Congrès de Saint-Malo en 1849, t. I, 4e livr., p. 216, et suppl. à la 4e livr., p. 279; Ch. Guimart, *Bull. mon.* de M. de Caumont, *ibid.*, p. 589 ; Geslin de Bourgogne, *Séances gén. de la Soc. fr. pour la cons. des mon. hist.*, tenues à Saint-Brieuc en 1847, p. 437, 439, et *Bull. mon.* de M. de Caumont, 1849, t. XV de la coll., p. 594, et Congrès scient. de Rennes en 1849, t. II, p. 94; A. de la Borderie, *Mél. d'hist. et d'arch. bret.*, 1854, t. I, p. 97; Henri du Cleuziou, *Ass. bret., classe d'arch.*, Congrès de Vannes en 1856, *Bull.*, t. VI, 1re livr., p. 84; Gaultier du Mottay, *Géogr. des Côtes-du-Nord*, 1862, p. 144; Pol de Courcy, *De Rennes à Brest et à Saint-Malo*, 1864, p. 135.

« La baie n'a pas moins de 7 mètres 50 centimètres de hauteur sur 4 mètres 20 centimètres de largeur. Presque un tiers entre dans l'amortissement, et un autre tiers est occupé par un couronnement architectural d'une grande élégance : ce sont les flèches gracieuses et élancées, les pinacles à crochets du xve siècle, grisailles qu'éclairent seulement quelques teintes qui laissent aux personnages situés au-dessous tout leur relief. La rosace flamboyante est semée d'anges à la chevelure dorée, jouant de la harpe ou brûlant des parfums dans des encensoirs d'or. Entre eux se trouvent rangés, dans l'ordre hiérarchique, les blasons des divers personnages aux *oblacions et aumosnes* desquels est dû le vitrail, ainsi que l'atteste l'inscription placée au bas. Les verres sont de petites dimensions.

« Au premier rang et en supériorité, on reconnaît les armes ducales de François Ier, non-seulement aux *hermines pleines*, mais encore à la devise : **A ma vie**, de l'ordre de l'Épi, dont il était fondateur. Donc le vitrail est antérieur à 1450, époque de la mort de François Ier.

« Au second rang sont deux princes du sang, son frère et son neveu ; c'est Pierre, comte de Guingamp *(parti de Bretagne et d'Amboise-Thouars)*, qui avait épousé en 1431 Françoise d'Amboise, et qui reçut en 1450 la couronne ducale, sous le nom de Pierre II ; et François, comte d'Étampes et de Vertus *(parti de Bretagne-Étampes et de Bretagne)*, marié en 1455 à Marguerite de Bretagne, qui fut en 1458 le dernier duc, sous le nom de François II, et mourut en 1488.

« Les armes des Geslin de Bourgogne, en alliance avec celles des Lalande de Calan et les armes des Rosmadec *(d'or à 3 gemelles de gueules)*, se remarquent au troisième rang. Mais ces derniers écussons sont relativement modernes et ont dû remplacer ceux des Leroux, sieurs de Bourgogne, et des du Rufflan, sieurs de Bahen, qui transmirent par alliance, mais

seulement au XVIe siècle, la seigneurie de Bourgogne aux Geslin, et celle de Bahen, dont la juridiction était à Notre-Dame même, aux Rosmadec.

« Au quatrième rang sont six écussons, dont deux d'évêque, deux d'abbés et deux en alliance. Le premier est *d'azur* (lisez *d'argent) à 3 bandes de gueules, chargées de 7 vannets ou coquilles d'argent*, qui est Pierre Huet, abbé de Beauport en 1442, mort en 1470. (Les armes de l'abbaye, placées dans la volute de la crosse, ne laissent pas de doute.) Le deuxième est *d'azur au cerf passant et chevillé d'or*, qui est Vincent de Kerléan, de la noble maison de Lisle, en Goëllo, abbé de Begard en 1443, plus tard chancelier de Bretagne, évêque de Léon en 1473, et mort en 1476. Les troisième et quatrième sont des alliances des Coëtmen, et appartiennent à Rolland, vicomte de Coëtmen, seigneur de Landegonnee, en Plourhan. Le cinquième est *d'argent au sautoir de gueules, accompagné d'un annelet d'or en chef et de 3 roses d'or*, qui est Jean de Coëtquis, de la maison de Kerneguez, près Morlaix, évêque de Rennes en 1450, transféré à l'évêché de Tréguier en 1453, mort en 1464. Le sixième est *d'azur à la fasce d'or, accompagné de 3 molettes de même*, qui est Jean Prégent, évêque de Léon en 1415, transféré à Saint-Brieuc en 1443, mort en 1470, dont il a été question en commençant.

« Au cinquième rang on en voit encore trois autres, qui bien qu'anciens semblent postérieurs à la fenêtre ; ce sont les suivants : *d'argent à l'arbre portant le huchet ou oliphant de sable*, qui est Rougeard de Loguéran ; *de gueules à la croix vidée, cléchée et pommetée d'or*, qui est Botterel de la Fontaine-Saint-Père, et *d'or aux 3 merlettes*, qui est Geslin de la Ville-au-Febvre, familles possessionnées au XVe siècle dans les paroisses de Lantic et de Plourhan.

« Les costumes donnés aux nombreux personnages de cette splendide verrière sont ceux du XVe siècle, et elle a dû être

exécutée postérieurement au mariage de Marguerite de Bretagne avec le comte d'Étampes, c'est-à-dire depuis 1455, puisqu'elle renferme les armes de ces nobles époux.

« Le troisième tiers de la vitre est occupé par dix-huit tableaux de 1 mètre de hauteur, représentant la légende de la Sainte Vierge ; les personnages ont 60 centimètres. Ces tableaux sont divisés en trois rangs de six tableaux chacun ; au dernier rang seulement, le premier et le dernier tableau manquent. Ils se lisent de gauche à droite et du haut en bas ; ils ne portent pas d'inscription indicative du sujet.

« Le 1er *tableau* nous montre saint Joachim et sainte Anne, père et mère de Marie, repoussés de l'autel par le prêtre Isaac, à cause de leur stérilité, tandis que les autres fidèles, et sans doute des étrangers, sous l'habit de pèlerin, sont admis à présenter leurs offrandes. Le saint et la sainte paraissent ressentir douloureusement l'affront qui leur est fait.

« 2e *et* 4e *tableaux*. — Après cette humiliation, sainte Anne prie devant l'oratoire élevé au bas de son jardin, et saint Joachim sur la montagne où il s'est retiré et où paissent quelques troupeaux. Un ange apparaît à chacun d'eux pour leur annoncer que leur prière est exaucée et qu'il leur sera envoyé une fille qui sera riche en mérites aux yeux de Dieu.

« 3e *tableau*. — Tous deux reviennent chacun de son côté, *emortuum corpus*, dit la légende, et ils se donnent le chaste baiser, indiquant que la Vierge a été conçue moins par les sens que par la foi, car, dit saint Jean-Chrysologue, *transiverat tempus carnis*.

5e *tableau*. — Naissance de la Sainte Vierge. Sainte Anne, encore couchée, la reçoit d'une autre femme avec transport. Saint Joachim contemple avec bonheur cet inestimable don de Dieu.

6e *tableau*. — La Sainte Vierge enfant, monte pieusement, mais joyeusement, au temple, les mains jointes. Son père, du

bas des degrés, la regarde avec admiration, tandis que sa mère la suit du regard avec une expression de tendresse qui n'est pas exempte d'amertume ; du geste elle semble lui adresser une dernière recommandation ou un dernier adieu. Un prêtre se tient prêt à la recevoir à la porte intérieure.

« 7e *tableau.* — Marie, toute jeune fille, est agenouillée devant un prêtre en habit monacal, lequel lui apprend à lire ; d'autres petites filles, suivant dans leurs livres, sont assises à l'entour. Le maître tient dans la main une forte verge. L'artiste, en nous montrant la loi du travail et la sanction dans toute sa rigueur, semble vouloir indiquer que la Mère même de Dieu n'a point été exempte de cette loi générale.

« 8e *et* 9e *tableaux.* — Plus avancée en âge, la Vierge, dans le riche costume du temps, prie sous une sorte de tente ou pavillon d'hermine; puis elle file en lisant. Des anges se pressant autour d'elle présentent respectueusement les fuseaux et la servent à l'envi. Ses vêtements, les tentures qui l'environnent sont d'une richesse toute royale. C'est bien ici la *Regina angelorum.*

« 10e *tableau.* — Le Mariage de la Vierge. Joseph et Marie sont agenouillés devant le grand-prêtre, qui unit leurs mains. Le premier porte la branche de lys, emblème de la virginité, dont il se constitue le gardien.

« 11e *tableau.* — Annonciation. L'ange, entièrement vêtu de blanc, se prosterne devant le prie-Dieu sur lequel la Vierge est agenouillée. C'est dans l'attitude du plus profond respect que l'un remplit son message, en indiquant du doigt le phylactère qui porte la salutation angélique, et que l'autre reçoit l'ordre du Très-Haut. La figure de Marie s'illumine d'une joie douce et modeste.

« 12e *tableau.* — Nativité. L'enfant Jésus vient de naître et est étendu sur un peu de paille, réchauffé par l'haleine des deux animaux. Marie, la première entre toutes les créatures,

est avant toute autre admise à l'adorer; elle est prosternée devant son divin Fils; son visage et sa pose indiquent tout ensemble le recueillement et le bonheur, la foi et la tendresse. Saint Joseph, debout dans le fond, une main sur le cœur, et l'autre sur son bâton de voyage, proteste dans ce respectueux éloignement de son dévouement sans bornes.

« 13e *tableau.* — Manque.

« 14e *tableau.* — Deux Mages se dirigent vers le tableau précédent, qui contenait sans doute le troisième Mage prosterné devant l'Enfant-Dieu.

« 15e *tableau.* — Présentation au temple. Au milieu d'un groupe, saint Siméon saisit l'enfant avec un enthousiasme plein de respect, et, les yeux au ciel, il s'écrie : *Nunc dimittis !...*

« 16e *tableau.* — Crucifiement. Marie et saint Jean tout en pleurs sont seuls au pied de la croix, du haut de laquelle Jésus, au moment de quitter cette vie, semble dire au monde : *Ecce mater tua !*

« 17e *tableau.* — Résurrection. Le Christ s'élève triomphant hors du sépulcre; de la main gauche il tient la croix de triomphe, et de la droite il bénit. Les soldats, terrassés, regardent en silence.

« 18e *tableau.* — Manque. C'était sans doute l'Assomption de la Vierge, conclusion nécessaire des joies et des souffrances de Marie. »

Après cette description détaillée, M. Geslin de Bourgogne fait les remarques iconographiques suivantes, pleines d'intérêt : « Dans tout le cours de la légende, le nimbe n'est donné qu'à Jésus, à sa mère et à sainte Anne; il est partout d'or. Sainte Anne est âgée, enveloppée du voile et du blanc costume de matrone. La Sainte Vierge ne porte de voile qu'au pied de la croix; partout ailleurs elle est jeune, en cheveux, élégamment vêtue du gracieux corsage du xve siècle, sur le-

que est posé un ravissant manteau bleu ou pourpre, garni d'une bordure en or, sur laquelle se répètent les monogrammes de Jésus et de Marie. Non moins Breton que chrétien, l'artiste a semé les hermines autour de la Vierge, comme pour les mettre sous la protection de la Mère de Dieu. Saint Joachim et saint Joseph portent de larges robes blanches et serrées autour des reins. Tous deux sont nu-tête et âgés. A la ceinture du premier pend toujours un large couteau dans sa gaîne; l'autre est caractérisé par son bâton tutélaire. Le grand-prêtre porte partout les ornements de l'évêque au xve siècle, et les prêtres de l'ancienne loi le costume des moines[1]. »

Une chapelle latérale a été construite par l'évêque Jean Prégent. Dans ce transsept il y avait une grande verrière et une fenêtre plus petite. Les vitraux de la grande sont presqu'entièrement brisés; l'on n'aperçoit plus que quelques débris des animaux symboliques des Évangélistes, du soleil, de la lune et d'autres signes qui indiquent qu'autrefois on y voyait l'histoire de Jésus-Christ. La petite fenêtre est mieux conservée. En haut sont les armes de Jean Prégent, surmontées d'une crosse; le panneau de droite représentait saint Nicolas revêtu d'une robe blanche, tenant un livre; au-dessous, une foule d'individus des deux sexes et nus lèvent les bras vers lui. Une légende très-fruste laisse voir les caractères suivants :

S : nicol
ienno
s : leze

Le panneau de gauche représente saint Bernard vêtu de

[1] Geslin de Bourgogne, Mém. sur les principales verrières des Côtes-du-Nord, dans le *Congrès scient. de France* tenu à Rennes en 1849, p. 94.

blanc; de la main droite il tient un soleil; au-dessous sont trois mitres d'or adossées à trois crosses, avec une légende qui signifie comment le saint refusa trois évêchés :

Ces trois mitres
signifiet coment
seinz bernard
fut à iij eve....

A une autre fenêtre est un fragment de verre qui vient évidemment de la chapelle et qui porte ces mots :

Ceans commencé par
m ieha pgent eves....
da a iamais en ppet....[1]

Dans une fenêtre de la nef, un seigneur donateur s'est fait peindre avec ses armes : *de gueules à la croix engreslée d'argent*, et sa devise : *Parler povez*. C'est un Coatgoureden[2].

PORHOET. — Dans la portion du comté de Porhoët répartie à l'évêché de Saint-Brieuc, on trouve quelques églises à vitraux. Les trois vitres de La Ferrière représentent la généalogie du Christ, la vie de sainte Anne, la vie et le couronnement de la Vierge. Elles portent les dates de 1546 et 1551[3]. A Saint-Guen, ancienne trève de Mûr, on peut noter la chapelle de Saint-Tugdual, du XVIe siècle, qui renferme les

[1] Ch. Guimart, *Bull. mon.*, 1847, p. 589.
[2] Pol de Courcy, *De Rennes à Brest*, p. 135.
[3] Marteville sur Ogée, I, 416; Geslin de Bourgogne, *Bull. de la Soc. d'émul. des Côtes-du-Nord*, 1869, t. VII, p. 177.

restes d'un jubé et d'une verrière[1]. Au commencement du XVIIe siècle, la tradition des procédés de l'art subsistait toujours, et l'on trouvait encore des artistes jusque dans les plus petits villages. Les guerres de la Ligue avaient été funestes à la conservation des églises et des vitraux qui les décoraient. L'abbaye de Lantenac, dans la paroisse de La Chèze, en avait particulièrement souffert. Le comte Anne de la Magnane et le sieur de Kercanzagor s'y étaient succédé pendant une vingtaine d'années et y avaient établi l'un après l'autre le quartier général de leurs brigandages. Après le rétablissement de la paix par la soumission du duc de Mercœur, il fallut pourvoir à la réparation des désastres causés par les guerres civiles. En 1609, Claude Amyot, peintre verrier habitant le village de La Tresve, fut chargé de poser des vitraux dans l'église abbatiale de Lantenac, qui avait été complètement dévastée[2]. C'est ainsi que partout on pouvait se procurer des ressources qu'on ne rencontrerait certainement plus aujourd'hui dans ces points écartés.

[1] Gaultier du Mottay, *Géogr. des Côtes-du-Nord*, p. 804.

[2] De Barthélemy, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo en 1869, *Bull.*, t. I, 4e livr., p. 225.

V

ÉVÊCHÉ DE TRÉGUIER

Tréguier, autrefois ville épiscopale célèbre par sa longue suite d'évêques et par son official saint Yves, n'est plus aujourd'hui qu'un modeste doyenné relevant de Saint-Brieuc. Si ce diocèse n'était pas important par son étendue, il se recommandait d'ailleurs comme un puissant foyer intellectuel et artistique pour la Basse-Bretagne, et la réputation de ses écoles justifiait cette renommée.

La division de cet évêché était bien simple. La ville et ses alentours composant le fief épiscopal, le reste se divisant en deux archidiaconés : le grand archidiaconé de Tréguier et l'archidiaconé de Plougastel; ce dernier bien moindre que l'autre[1].

DOMAINE ÉPISCOPAL DE TRÉGUIER. — Au moyen âge, près de chaque évêché se trouvaient placées des écoles où les clercs se livraient à l'étude des sciences religieuses et

[1] Aur. de Courson, *Cart. de Redon*, p. CXCI.

profanes, et où se formaient aussi les artistes dont la religion avait à employer les talents pour la décoration et l'ornement des temples du Seigneur. La petite ville de Tréguier sut se distinguer en ce genre, et de ses écoles rayonnait une instruction réelle. Toute une génération d'artistes et de savants témoigne des connaissances artistiques et littéraires qu'on venait y puiser à l'envi. Dès le XIVe siècle on voit les peintres verriers se signaler par leurs talents à Tréguier et dans les environs. Les verrières des églises le montrent aux yeux, et si ce n'est qu'au siècle suivant que des documents écrits viennent à en nommer les auteurs, il faut bien penser qu'avant eux vivaient d'autres artistes dont ils avaient reçu les leçons. L'on possède comme éléments à ce sujet, non-seulement les vitraux eux-mêmes, œuvres de leurs mains, mais encore les registres des fabriques où les préposés au gouvernement des paroisses consignaient les articles de la comptabilité financière dont ils avaient à rendre compte. Cette dernière source d'informations curieuses a été mise à profit avec beaucoup de soin par M. Anatole de Barthélemy. Les anciennes enquêtes judiciaires faites pour fixer les prééminences des nobles dans chaque édifice paroissial, font aussi connaître les vitraux qui y existaient et les armoiries de leurs fondateurs ou donateurs, attestant par la position leur supériorité. Les archives des Côtes-du-Nord ont été pour ce savant une mine très-habilement exploitée, et dont la richesse du produit n'a rien laissé à désirer. Ce sont ses travaux qui nous serviront de guide indispensable pour l'étude de cette époque intéressante de l'art breton dans la contrée.

Dans le principe, les prééminences de la noblesse dans les églises paroissiales n'avaient eu pour but que d'attester par la respectueuse reconnaissance des fidèles tout ce qu'ils avaient fait pour le bien de la religion; mais comme les meilleures choses finissent quelquefois par dégénérer en abus, il arriva

que la piété de la noblesse finit par céder le pas à son amour-propre, et ce n'était plus qu'en signe de supériorité féodale qu'ils faisaient peindre leurs armoiries sur les vitraux. Ces signes d'ambition et d'orgueil dans la maison de Dieu, là où il n'aurait dû y avoir qu'humilité chrétienne, excitèrent le zèle des évêques, d'autant plus que cette prétention allait jusqu'à transformer le droit de patronage et de protection en une espèce de propriété héréditaire de l'édifice lui-même. La généralité de l'abus au xv[e] siècle, dans le diocèse de Tréguier, montre que bien auparavant la peinture sur verre y avait eu son établissement. C'est dans ces circonstances que Jean de Coatquez, de la maison de Kerneguez, évêque de Tréguier, rendit en 1455 des statuts synodaux pour obvier à l'usage abusif et sauvegarder les droits de l'Église, non-seulement contre les gentilshommes, mais encore à l'égard de simples bourgeois et marchands qui allaient jusqu'à vouloir imiter leurs seigneurs[1]. Au diocèse de Nantes, les évêques se trouvaient, ainsi qu'on le verra, obligés de porter des statuts synodaux pour interposer leur autorité en semblable matière. Mais il n'était pas bien facile de toucher à cette coutume féodale, et les dispositions épiscopales couraient risque de ne pas avoir grand résultat.

Bien que des témoignages écrits prouvent dès le xiv[e] siècle

[1] *Item* quia non nulli nobiles et mercatores qui fenestras ecclesiarum et capellarum aliquandò devotione, aliquandò ambitione et superbiâ vitrare et vitris hujus modi arma et signa depingi faciunt prætenduntque per appositionem et picturam armorum et signorum hujus modi vitra memorata partes sibi aliquas appropriare ac eas et ea jure hæreditario possidere, nos declaramus arma et signa hujus modi nullum conferre titulum aut aliquam proprietatem seu possessionem in dictis vitralibus fenestris, sed ea omnia sicut alia cedere ædificia. (D. Martenne et D. Durand, *Thes. nov. anecdot.*, IV, p. 1156; D. Morice, *Hist. de Bret.*, Pr., II, p. 1526.)

l'existence des peintres verriers de l'école de Tréguier, il faut entrer cependant dans le xv[e] siècle pour connaître avec certitude le nom de ces artistes. Sur des vitraux l'on rencontrera leur nom, et les comptes de fabrique compulsés avec tant de succès par M. Anatole de Barthélemy, dans les archives des Côtes-du-Nord, qui n'ont pas gardé de secrets pour lui, vont, en nous en révélant les noms, nous dire à quelles conditions de rémunération leur talent se trouvait recevoir sa récompense et son prix. Il ne s'agit guère ici que d'avoir à transcrire en entier ses curieuses recherches.

On a cité plus haut la grande verrière de Notre-Dame-de-la-Cour, en Lantic, au diocèse de Saint-Brieuc, laquelle a gardé un fragment d'inscription peinte qui donne les noms des artistes trécorois chargés de l'exécuter : **... estant procvrevr... botovte rectevr por le tamps p. olivier lecoq et iehn le leneva victriers de lantregver et fvst ladicte victre faicte des oblacions et avmosnes...**[1] Quels étaient ces artistes et leurs travaux? C'est ce que les communications de M. de Barthélemy vont apprendre.

Olivier Lecoq, de Tréguier, et Jean Le Levenan[2], son associé, travaillaient habituellement ensemble. Olivier Lecoq habitait dès 1462, à Tréguier, un *ostel* situé dans la rue Neuve, et payait au Chapitre une rente de trente sols. Il mourut avant 1496, époque à laquelle on lit dans les registres d'Alain Le Cozic, chanoine et receveur du Chapitre :

F° 3. La rue neuffe : Lucas le Vaill de rante chascun an dessus

[1] A. de Barthélemy, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, p. 216.

[2] Je verrais dans ce nom l'indication qu'il était originaire de Lanneven, trêve de Botlezan. Je rejetterais Lesneven, situé dans l'évêché de Saint-Pol-de-Léon.

l'ostel et ses appartenances qui furent autreffois à feu Olivier Lecoq vitrier [1]. xxx[s]

Plus d'un siècle après, cette maison était encore connue sous le nom de *l'ostel feu Olivier Lecoq vitrier.*

Dans un ancien inventaire des titres du Chapitre de Tréguier, rédigé en 1565, on lit la mention suivante :

« Acte par lequel Olivier Lecocq cognoit debvoir à la fabrique xxx sols monnoie dessus sa maison et ses appartenances situées en ladicte rue (neuffve) payables à la purification Nostre Dame o comdempnation par la court de l'official, anno Domini millesimo quadringentesimo xxiiij[a] decembris [2]. »

Les registres du Chapitre de Tréguier, compulsés par M. A. de Barthélemy, établissent les comptes de ce qui était dû et payé aux deux artistes, et montre l'étendue et l'importance des travaux qui leur étaient commandés, ainsi que le prix alloué pour les rémunérer :

1468 et 1469. — *Compte de Bertrand du Boisgelin, chanoine.*

F° 9. Item à Olivier Lecoq et à son compaignon pour la grande vitre de l'argent du pardon.	ix[l]	x[s]
Item pour une aultre foiz le 1[er] jour de décembre receut ledit Lecoq et son compaignon. . .	viij[l]	
Item (à défalquer) la rante de la messon dudit Coq pour ce present au deue de la fabrique. . . .		xxx[s]
1470. F° 18. Item à Olivier Lecoq et Jehan Levenan pour la grande vitre de l'argent dudit pardon [3].	xxx[l]	
Item à Olivier Lecoq et Jehan Levenan victriers		

[1] A. de Barthélemy, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, t. I, 4[e] livr., p. 219.

[2] *Idem*, p. 228.

[3] *Idem*, p. 219.

pour reparer la victre de la chappelle Ste-Katerine du comandement de l'evesque le viij[e] jour d'Aust. . . . . xxvi[s]

Item à Olivier Lecoq et Jehan Levenan victriers à valoir sur la grande victre le xi[e] jour dudit moys, ainsi sont poiez juccques aujourd'huy de la somme de cinquante livres sçavoir lx s. par la main dudit mestre Mahé et le sourplus par la main dudit procureur. . . . . viij[l]

Item le tiers jour d'octobre à Olivier Lecoq et son compaignon à valoir en ladicte victre.. . . . x[l]

F° 20. Item se descharge ledit procureur d'avoir poyé à Olivier Lecoq et Jehan Levenan victriers xi[e] jour de novembre. . . . . x[l]

F° 30. Item le vij[e] jour de janvier poia ledit procureur à Olivier Lecoq et Jehan Levenan victriers. . . . . iv[l]

F° 21. Item le 1[er] jour de mars. . . . . x[l]

Item le xx[e] jour d'apvril. . . . . c[s]

1471. F° 23. Item le xxiij[e] jour de may.. . . . xl[s]

F° 26. Item le xvj d'aougst. . . . . xl[s]

F° 27. Item d'avoir lessé à Olivier Lecoq vittrier à valoir en la grande vittre pour la rente dessus son hostel dudit an la somme de xxx[s] et de l'obligation de vij[l] que maistre Henry le Saux autreffois procureur de ladicte fabrique avoit sur ledit Coq dont fust appointé que pour estre quitte d'icelle il eust poyé la moitié montant lxx[s] ainsi soe[1]. . . . . c[s]

Cette grande vitre coûta en tout xcviij livres lx sols, ainsi qu'il résulte d'une quittance contenue dans ce compte et signée *J. Levenan* et *Oliv. Lecoq V[ier]*.

1484. — *Compte de Charles Robert, chanoine.*

F° 24. Item d'avoir poyé à Olivier Lecoq et Jehan le Levenan vitriers pour avoir fait et abillé les deux vittres estant au cloaistre

[1] A. de Barthélemy, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, t. I, 4[e] livr., p. 220.

dont l'une d'elles estoit rompue par les prissonniers et l'autre devers la place de ville estoit toute brisée la somme de. . . . . xl[s]

F° 25. Item d'avoir poyé ausdits Coq et Levenan pour avoir descendu le verre de la fenestre au-dessus de la librerie neuffve devers l'orologe et abillé et mis sellon l'œupvre de ladite librerie la somme de. xx[s]

Item d'avoir poyé ausdits vitriers pour avoir mis à la vittre estante oudit cloistre une piece et à la fenestre estante à la chapelle Sainte Katerine deux pieces rompuez[1]. . . . . x[s]

Item d'avoir poyé ausdits Coq et Lenevan pour aultres reparations faictes en touttes les vittres de ladicte esglise savoir es trois fenestres estantes audessus le cueur et la chapelle Sainct Nicholas et ailleurs tout en tour[2]. . . . . l[s]

On doit ajouter à ces renseignements que de 1469 à 1480, Lecoq travailla seul aux vitraux de la chapelle de Kermartin, fondée près de Tréguier par saint Yves, non loin de son manoir. C'est ce qui résulte des mentions suivantes, prises dans le compte de Yves Lesarat :

F° 11. Item pour avoir poyé pour vitrer la fenestre de la petite chapelle. . . . . lxx[s]

F° 10. Item d'avoir poyé à Olivier Le Coq pour une aultre reparacion des vitres. . . . . x[s]

F° 15. Item se descharge d'avoir poyé pour abiller la vittre de la grande fenestre qui estoit brisée. . . . . 4[s] 2[d]

F° 16. Item d'avoir baillé à Olivier Le Coq pour abiller les domages des vitres de ladicte cha-

[1] A. de Barthélemy, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, t. I, 4e livr., p. 220.

[2] *Lettre à M. Henry de Gérente sur les anc. peintres verriers de Tréguier*, par M. de Barthélemy, dans le *Bull. mon.* de M. de Caumont, 2e série, t. III, 13e vol. de la coll., 1847, p. 577 à 580, et *Ass. bret.*, *id.*, p. 225.

pelle de Kermartin que Yvon Guillou le foul fist esdictes vittres[1] . . . . 4[l] x[s]

En 1494, on voit dans un procès soutenu par l'abbaye de Bégard, ancienne paroisse de Guénezan, près Guingamp, qu'un vitrier du nom d'Olivier fut chargé de remettre dans la maîtresse vitre de l'église de Pédernec l'image de saint Bernard et les armes de l'abbé. On est très-porté à penser qu'il s'agit de Le Coq, bien que le titre se contente de mettre : *Olivier dit vittrier*[2].

Des nombreux vitraux qui garnissaient les soixante-huit fenêtres de la cathédrale de Tréguier, il ne reste aujourd'hui qu'un fragment conservé dans la sacristie et décoré des armes de l'évêque Jean de Plœuc, *d'hermines à 3 chevrons de gueules*[3].

Cela constituait une grande question dans l'ordre féodal que la prééminence du seigneur dans l'église sur les autres gentilshommes de la paroisse; c'était, il est vrai, une affaire d'amour-propre, mais c'était non moins une affaire d'intérêt, car les droits de patronage, de présentation et d'enfeu en étaient la conséquence; et le signe matériel de cette suprématie consistait dans la position de l'écu sur le vitrail, placé en supériorité sur tous les autres écussons. En cas de contestation, c'était à la justice du duc à intervenir et dire droit. Les anciennes archives des juridictions contiennent de précieux documents descriptifs que M. Anatole de Barthélemy a su, comme on l'a vu déjà, utiliser de la manière la plus cu-

[1] *Lettre à M. Henry de Gérente sur les anc. peintres verriers de Tréguier*, par M. de Barthélemy, dans le *Bull. mon.* de M. de Caumont, 2e série, t. III, 13e vol. de la coll., 1847, p. 577 à 580, et *Ass. bret.*, *id.*, p. 221.

[2] *Idem*, p. 221.

[3] *Monogr. de la cath. de Tréguier*, par M. Pol de Courcy, 2e vol., 4e livr., p. 94 du Congrès de Morlaix de l'*Ass. bret.*, en 1850.

rieuse, et l'on va, d'après lui, en fournir encore des exemples.

Parmi les familles puissantes de l'évêché de Tréguier, les Arrel de Kermarquer tenaient un des premiers rangs. Ils portaient *écartelé d'argent et d'azur* avec une brisure d'une petite croix de gueules sur l'argent. C'était une vieille légende que cette brisure : dans les temps d'autrefois, un Arrel étant allé en guerre à la suite du comte d'Albret combattre les infidèles, ce baron lui avait permis d'ajouter cette petite croix à ses armes comme souvenir de la croisade et *pour l'exaltacion des victoires qu'ils avoient eues ensemble*. Ce noble Breton, c'était *Olivier le Valeureux*, et au castel de Kermarquer l'on conservait encore deux coupes d'argent qui lui étaient attribuées et qui portaient également la petite croix dans un canton. Quoi qu'il en soit, les Arrel avaient leurs armes sur les vitraux peints des églises rurales de Saint-Laurent en Plougueil, de Sainte-Marguerite en Trédarzec, de Saint-Nicolas en Trédarzec, de Trédarzec lui-même, de Pleumeur-Gautier, de Saint-Nicolas de Brélidy, de Coatascorn, de Lézardrieux. Ils les avaient aussi sur les vitraux des Jacobins de Guingamp; ils les avaient enfin sur les vitraux de l'église des Cordeliers de Tréguier. C'est dans cet état de choses, qui montre à la fois quelle était l'étendue de leur situation féodale et de combien de vitraux, à la fin du XVe siècle, les églises de la contrée se trouvaient douées par leur libéralité, qu'en 1504 Jean Arrel, seigneur de Kermarquer, fit poser dans une certaine chapelle de Notre-Dame de Tréguier un grand vitrail, témoignage de sa générosité. Son écusson s'y trouvait en supériorité, et sur la vitre il était représenté à genoux ainsi que sa femme, Jeanne de Plœuc, et ses deux fils, Guillaume et Pierre Arrel. Ce vitrail de Notre-Dame était probablement l'œuvre d'Olivier Lecoq.

Un autre gentilhomme de Tréguier, Amaury Duparc, fut on ne peut plus blessé de l'éclat que se donnait Jean Arrel.

Il prétendait que sa maison portait les mêmes armoiries; qu'à l'aide de cette confusion Arrel venait s'arroger des droits sur la chapelle de l'église de Notre-Dame, qui appartenait aux Duparc, et que c'était par usurpation que les Arrel y avaient mis leur écusson. La discussion s'envenimant, on en vint aux voies de fait, et un beau jour Amaury Duparc, accompagné de quelques nobles de ses amis, alla briser la fenêtre de la chapelle dans laquelle il prétendait avoir des droits à l'exclusion des Kermarquer. Alors eut lieu un procès. En 1505, Kermarquer édifia une longue enquête, qui existe encore aux archives de Saint-Brieuc, et qui paraît lui donner raison. Toutefois Amaury Duparc ne voulut point céder. L'on fit alors intervenir le premier hérault d'armes de la reine Anne, qui fut accepté pour arbitre avec quelques personnages de l'ordre de la noblesse. Ils déclarèrent que les Kermarquer étaient fondés dans leurs droits et que les Duparc ne pouvaient porter pour blason que *d'azur et d'argent à un lion en pal de l'un en l'autre*. Il fut donc obligé de se désister de ses prétentions et de reconnaître que c'était là leur blason véritable[1].

D'un autre côté, au couvent des Récollets de l'Ile-Verte, François Arrel de Kermarquer disputait à Jean d'Acigné de la Roche-Jagu le droit de mettre ses armes dans la maîtresse vitre de l'église et dans celle du réfectoire. Jean d'Acigné l'emporta, et ce fut un peintre de Lannion qui exécuta les vitraux[2].

Olivier Lecoq disparaît de la scène artistique à cette époque. Mais l'école de Tréguier n'en continua pas moins ses travaux et ses succès. La renaissance offrait une nouvelle

[1] A. de Barthélemy, *Soc. fr. pour la cons. des mon. hist.*, séances tenues à Saint-Brieuc le 25 octobre 1847, p. 440, 441; *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, *Bull.*, t. Ier, suppl. à la 4e livr., p. 217, 218.

[2] A. de Barthélemy, p. 441.

carrière aux artistes, et les peintres verriers n'y firent pas défaut.

Les registres capitulaires de la cathédrale de Tréguier, compulsés par M. A. de Barthélemy, relatent alors un autre artiste qui semble avoir succédé à Olivier Lecoq. C'est Jehan Macé, qui paraît avoir été quelquefois aidé par un peintre appelé dom Jehan Raoul. Le chapitre payait à Macé une pension annuelle pour l'entretien des verrières.

Compte de Jehan Le Cozic, chanoine.

1505. F° 30. Item d'avoir poyé le tiers jour de juillet à Jehan Macé pour avoir faict xxxij piés de verre blans ou grand vittre de la tour neuve chacun pié iv sols iij deniers faisant ensemble la somme de. . . . . vi[l] viij[s] vi[d]

Item d'avoir poyé le x[e] jour de juillet à Jehan Macé pour avoir recuit une ymage à ung personnaige o grand vittre de la tour neuffve et garni de chaux ladite vittre la somme de[1]. . . . . xxx[s]

1506. Item pour reparoy la vittre au costé de l'autier de Saint Yves à laquelle vittre il y a escript : *Geffroy Loff Lolliffant et Hervé Camblan.*

F° 50. Item d'avoir baillé à D. Jehan Raoul et à Jehan Macé pour avoir faict le timpran dessus le grand autier. . . . . l[s]

Item d'avoir baillé ausdicts Raoul et Macé pour avoir faict les escussons en l'esglise contre la venue de la Royne. c[s]

F° 51. Item d'avoir poyé à Jehan Macé pour partie de poyement de sa panssion pour repparer les vitres de l'esglise.. . . . . lx[s]

Compte de Gonery le Pape, chanoine.

1507. Item d'avoir poyé à Jehan Macé le quart jour d'aoust pour ung panneau de verre savoir un

[1] A. de Barthélemy, p. 221.

pié et demi de verre blanc qu'il a mis au fenestre de la chambre où demeure le secrétaire de l'esglise en ladicte esglise. . . . . viij^{s} iv^{d}

Item d'avoir poyé le xxviij^{e} jour de décembre à Jehan Macé vitrier par le commandement de Messeigneurs du chappistre pour deux années que ledit Macé a justifié luy estre deubs du temps de Maistre Alain Le Cozic de ses gaiges pour avoir reparé et entretenuz les vitres tant haultes que basses de l'esglise et pour ce que ledit Jehan Macé disoit avoir fait marché le temps passé de entretenir lesdictes vitres en reparacion por la somme de six libres chascun an et ainsin luy ay baillé pour lesdictes deux années. . . . . xij^{l}

Compte de Jehan Gourmelon, chanoine.

1516. F° 26. Item poyé à Jehan Macé pour faire de nouveau un panneau de vittre blanc et rabiller deux aultres et aussy reparer les aultres vittres à ladicte eglise. . . . . xxx^{s}

A Jean Macé succède Jean Le Bornic, mais qui n'est connu que par la seule mention qui suit :

Compte de Roland le Bener, chanoine.

1523. Item poié à Jehan le Bornic par le commandement de mesdits seigneurs pour reparer les vittres de ladicte eglise hault et bas et cloestre. . . . . x^{l} iv^{s}

Quelques années après apparaît Guillaume Michel, qui pendant près de trente-cinq ans travaille à enrichir de vitraux les paroisses du diocèse de Tréguier.

1532. Item poié à Guillaume Michel vittrier pour avoir garny de verre blanc ung..... de N. D. estant au revestier et avoir painct la chasse d'ycelle ymaige. . . . . xv^{s}

Compte de Jean de Moustouron, chanoine.

1553. F° 24. A Guillaume Michel vitrier pour avoir reparé les vittres de la chapelle Saint-Yves à Kermartin[1]. . . . . xlvij^{s} vij^{d}

Extraits des Registres capitulaires.

1565. — Du vendredi 16 février.

F° 44. Mandatum fuit procuratori fabrice dare Guillelmo Michel vitriario et pictori summam xj libras pro intersigniis et aliis expensis que predictus Michel fecit in obsequiis generosi Johannis de Britanniâ gubernatoris ducatûs Britannie. . . . . . . xi^{l}

F° 48. Guillermus Michel vitriarius pactus est versùs predictum Fleuriot ut procuratorem fabrice ut repararet vitras hujus ecclesie simul cum vitris sacelli beati Yvonis Kermartin et pro hujus modi pactionis habebit predictus Michel centum libras monete usualis. . . . . c^{l}

F° 52. Mandatum ut Guillermus Michel pictor ostendat die lune proxime ventura stomata sive intersignia prepotentis viri domini de Coattredevez ante quod collocentur in quodam vitro existente supra chorum dicte ecclesie.

1567. F° 104. Marché fut faict avecques Guillaume Michel vitrier à racoutrer les vitres de ceste eglise pour la somme de vingt pistoletz et un escu d'allianze et fut accordé aussy qu'il tiendra en bone et debue reparation lesdites vitres et aura du procureur de la fabrique chacun an pour ladite bone et honeste reparation dix livres monoie. . . . x^{l}

[1] A. de Barthélemy, *Lettre à M. Henry de Gérente sur les anciens peintres verriers de Tréguier*, dans le *Bull. mon.* de M. de Caumont, 1847, 2e série, t. III, 13e vol. de la coll., p. 581 ; *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo en 1849, *Bull.*, t. I, 4e livr., p. 223.

Compte de Baptiste Le Gras, chanoine.

1571. A Guillaume Michel vitrier pour un panneau de vitre. xlv[s]
A Guillaume Michel vitrier pour un panneau de vitre à la chapelle Saint-Yves à Kermartin. . . . . xl[s]

Compte de Jacques Fleuriot, chanoine.

1590. Item baillé à Guillaume Michel vitrier pour avoir réparé la grande vitre de la chapelle Saint-Yves et fait deux fenêtres de voires à la grande eglise l'une à la chapelle Saint-Tugdual et l'autre au chœur à l'endroit du petit ansault du costé de l'épître[1]. . . . . vij[l] x[s]

Un autre compte du chapitre, auquel il manque un grand nombre de feuillets, contient les deux mentions suivantes :

1581. D'avoir poyé à Guillaume Michel pour peindre des images en la chapelle de Saint-Yves xl pistoletz.
D'avoir poyé à Guillaume Michel pour accoustrer les vittres de la grande eglise[2]. . . . . xxx[s]

Compte de Roland Ropartz, chanoine.

1589. Item pour les obsèques de la Royne mère célébrées en ladite eglise, poyé à Guillaume Michel painctre pour les armoyeries trois escus et demy[3].

Les registres capitulaires de la cathédrale de Tréguier, dont l'exploration est toujours due à M. Anatole de Barthé-

[1] A. de Barthélemy, *Ass. bret., classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo en 1849, *Bull.*, t. I, 4e livr., p. 222, 223.
[2] *Idem*, p. 229.
[3] *Idem, Bull.*, t. I, suppl. à la 4e livr., p. 279.

lemy, vont montrer pour le xviie siècle la continuation de l'école artistique des peintres verriers ou des vitriers, comme on le disait alors, la fabrication des plaques de verre et leur peinture paraissant souvent se confondre dans la pratique. Ces registres sont tenus avec régularité. Il y avait à cela une raison générale de comptabilité financière ; mais un autre motif spécial nécessitait aussi de garder exactement note des dépenses effectuées pour l'entretien et la réparation des vitraux. Elles n'étaient pas toutes, en effet, à la charge de la fabrique, et quelques-unes étaient remboursables par des tiers. Si le seigneur avait des droits, il était, par contre, tenu de certaines obligations. S'il pouvait mettre son blason en supériorité sur le vitrail, il lui incombait de tenir cette verrière en état, et à défaut par lui de ce faire, après mise en demeure, le chapitre pouvait y pourvoir à ses frais avancés, et même concéder à d'autres le droit d'armoiries dont on semblait faire abandon. C'est ce qui est établi par un jugement de la Cour des regaires de Tréguier, en date du 21 juillet 1602, c'est-à-dire par la juridiction épiscopale. Voici le texte de cette sentence, utile tout d'abord à donner, parce qu'on y trouve et les indications des seigneurs ayant leurs armoiries sur les vitraux de la cathédrale, et la détermination juridique des moyens de coaction employés à l'égard des nobles qui, peu soucieux de garder le souvenir de leurs ancêtres, laissaient dépérir les vitraux que leur libéralité avait donnés à l'église pour témoigner à la fois et de leur piété et de leur patronage féodal.

Jugement du 21 *juillet* 1602.

Du jugement de la court du regaire de Tréguier l'audiance tenant davant monsieur le senéchal, presant et assistant monsieur l'alloué d'icelle a comparu de sa personne venerable missire Mathurin L'hostis recteur de Plongonnez chanoine en l'eglize cathedralle

dudit Treguier et à present procureur et administrateur de ladicte eglize et chappelle monsieur Saint Yves demandeur en requeste par laquelle il a remonstre que les vitres desdites eglize et chappelle en plusieurs endroictz sont cassées, brisées et rompues tellement qu'il est malaisé de dire la messe ny celebrer le service divin en plusieurs chappelles mesmes au cœur de ladicte eglize cathedralle et que esdictes chappelles et vitres plusieurs gentilzhommes à lui incogneuz ont encorres leurs armes et intersignes demonstranz qu'ils estoient et sont tenuz d'entretenir lesdictes chappelles et vitres ce qu'ils n'ont fait ny ne font aulcun debvoir de faire au prejudice du publicq service de Dieu et entretenement de ladicte eglize laquelle se cassemate et ruyne à ces moyens recquis que estat eust été faict desdites vitres et armoiries y estans et qu'il lui eust été permis faire appeller ceulx qu'il pourra congnoistre porter lesdictes armes et ceulx qui y pourroient pretendre interest par ban et cry publicq à la croix du Martray à jour de marché pour reparer lesdictes vitres avecq intimation que sur leur deffault ledit demandeur pourra bannir ladicte reparation et bailler désormais lesdictes vitres à ceulx qui deuement repareront lesdites chappelles et vitres avecques pouvoir d'y mettre leurs armoyryes et intersignes comme pouvoient faire les precedantz qui ont mancqué et failly à leur debvoir laquelle requeste contient en expédition que ceulx qui pretendent armoiries, escussons et interest particulier auxdictes vitres soient appelez tant en personne et domicille pour le regard de ceulx dont ledict demandeur a congnoissance que par ban et cry publicq pour le regard de ceux qu'il ne cognoist suyvant laquelle expedition dattée du trentiesme may dernier signée Jean de la Noë icelluy demandeur a remonstré avoir par le moyen de maistre Ollivier de Quefelec sergent de ceste court donné assignation à tous lesdictz pretendantz lesdictes armoiries, escussons et interest particulier aulx vittres desdictes eglizes comparoir ce jour ceans pour se voir commdampnez, ausdictes reparations ou sur leur deffault icelles estre baillées à qui vouldra les prandre désormais ausdictes conditions cy davant recquerant que ledict sergent ouy sur l'effect desdictes bannyes appel eust esté faict desdictz pretendantz lesdictes armoiries, escussons et interrest particulier ausdictes vitres et ledict le Quefelec presant de sa personne jure par sermant dire veritté et interrogé a par sermant affirmé avoir à la requeste dudict L'hostis oudit nom banny et proclamé à hautte et intelligible voix pres la croix du Martray de ceste ville estant au boult de la halle d'icelle, carrouere et aultres endroictz accoustumés à faire teilles et pareilles proclamations de justice les mercredis cinquiesmes douziesmes et

dix neufviesme de juign aussy derniers jours de marché en ladicte ville tout l'effect teneure et substance de ladicte recqueste et de l'expedition d'icelle et declaré à tous ceulx et celles qui ont et pretendent armoiries, escussons et interrest particullier ausdictes vitres desdictes eglizes que faulte à eulx de faire reparer lesdictes victres elles seront baillées a ceulx qui deuement le vouldroict reparer et entretenir en ladvenir avecq pouvoir d'y mettre leurs armoiryes et intersignes comme pouvoient auparavant faire ceulx qui ont mancqué et failly auxdictes réparations donnant à ceste fin terme et assignation à ceulx et celles qui pretendent aulcun dict interrest aulx reparations desdictes vitres qu'ils eussent à comparoir ce jour lieu et heure ceans pour se voir condampner ausdictes reparations ou sur leur deffault icelles estre baillées à qui les prendra desormais ausdictes conditions et entr'autres avoir esté presentz et par luy appelez à recordz Mathieu le .....vraison et Houel le Borgne lesquelz presantz de leurs personnes jurés pareillement et interrogées ont conformément dit avoir esté presantz à voir et ouir ledict le Quefelec faire lesdictes bannyes aux jours, lieux et endroictz cy davant declarez et en lendroict appel faict par ledict sergent de tous ceulx et celles qui ont et pretendent armoiryes, escussons et interrest particullier aux vitres desdictes eglizes a comparu de sa personne nobles home Henry de Kerguech sieur de Kericu, le Verger, Karrest, etc., lequel a dit les vitres estantes en ladicte eglize cathedralle au cœur d'icelle au dessous des petites portes l'une d'un costé l'aultre de l'autre luy appartenir et fait offre de les reparer dans la Sainct Michel prochaine venant aussy a comparu de sa personne noble maistre Gilles le Bugalle mary espoux de damoiselle Francoyse Estienne sieur et dame de Kernechmartin qui a dit avoir une vitre en ladicte chapelle de Saint Yves et offert la reparer dans la Toussainctz prochaine venant, et tous les aultres pour navoir comparuz ny aulcun pour eulx ont esté jugez defaillantz vers et contre ledict demandeur en l'assignation qu'ils avoient comparoir ce jour lieu et heure ceans par le proces verbal des bannyes cy davant cottez en l'endroict apparu pour record du presant deffault sur quoy faisant droict ont esté lesdictz sieurs de Kericu et Bugalle de leurs consantemantz condampnez reparer lesdictes vitres qu'ilz ont adonné avoir en ladicte eglize cathedralle de Lantreguier et chappelle de Sainct Yves dans lesdictz termes de Sainct Michel et Toussaintz prochains venantz et ordonne que les defaillantz seront inthimés à ban et touttes inthimations que faulte à eulx de comparoir que les vitres dont est cas seront baillées par ledict demandeur audict nom à aultres à la meilleure condition

qui se presantera et permis de bannir et appeler par ban tous pretendantz interrest ausdictes vitres aulx paroesses de ceste jurisdiction et aulx villes de Lannyon, Morlaix, Guingamp, Pontrieu, la Rochederrien et aultres et pour faire les exploictz en ce requis ont esté les sergentz de tous seigneurs haultz justiciers commis faisantz de leurs exploictz deue relation. Faict en l'auditoire à Lantreguier le mercredy vingt uniesme jour de juillet an mil seix centz deux[1]. »

C'est que dans ce temps-là la constatation et la conservation des armoiries sur les vitraux était regardée comme chose d'importance. Dans la même année 1602 était dressé un procès-verbal des armoiries et écussons qui se trouvaient aux pignons et vitres du grand autel et de l'autel Sainte-Catherine, dans l'église de Ploumiliau. Ce document, important au point de vue héraldique, et dont l'on doit la découverte à M. du Cleuziou, a conservé le nom de deux artistes trécorrois appelés sur les lieux pour surveiller cette opération, Fiacre Delahaie, maître architecte, et Jean Morvan, maître peintre. M. du Cleuziou croit qu'on peut attribuer au premier les nombreuses réparations faites vers cette époque aux églises et chapelles du pays, et au second certaines verrières de la fin du XVIe siècle dont on retrouve encore d'assez beaux débris dans le Lannionnais[2].

Il n'y a qu'à aborder maintenant les registres capitulaires, qui vont nous donner les noms des verriers du XVIIe siècle et les travaux par eux entrepris et payés à Tréguier. L'on va voir d'abord dans les comptes des chanoines figurer Hervé Bourriguen, qui appartenait à une famille d'artistes, dont l'un, Hervé, était attaché à l'évêché de Tréguier, tandis que

[1] *Lettre à M. Henry de Gérente sur les anciens peintres verriers de Tréguier*, par M. A. de Barthélemy, dans le *Bull. mon.* de M. de Caumont, 1847, 2e série, tome III, 13e vol. de la coll., p. 582 à 585.

[2] Du Cleuziou, *Bull. de la Soc. d'ém. des Côtes-du-Nord*, t. I, p. 16.

deux autres, Jacques et Hamon Bourriguen, exerçaient leur art à Landerneau, dans le diocèse de Saint-Pol-de-Léon.

Compte de Guillaume Poulain, chanoine.

1619. Item pour la dépence faicte lorsque l'on passa le marché par escript avecq M. Hervé Bourriguen et Yves le Berre viltriers pour reparer les grandes ruynes des vittres de ladicte église causées par le tonnerre. 36ˢ

1620. Item supplie ledit comptable luy estre alloué en descharge la somme de 485 livres qu'il auroit payées à MM. Hervé Bourriguen et Yves le Berre paintres viltriers et ce pour le nombre de 1941 pieds de verre tant neuf que vieulx par eulx faictz aux viltres de ladicte eglise à raison de 5 sols par pied de verre neuf et de 2 sols 6 deniers par pied de vieulx verre. 485ˡ

Item pour avoir fait raccomoder sept panneaux de la viltre du duc payé à M. Yves le Berre viltrier. . . 4ˡ 16ˢ

Compte de Michel Thepault, chanoine.

1625. A Jean Lagot, vistrier, pour avoir remis six panneaulx de vistres en la chappelle Monseigneur St-Yves trois panneaulx en la grande eglise et mis deux panneaulx en plomb neuf payé. 23ˡ 5ˢ

Compte de Thomas Bodever, chanoine.

1629. Au sieur Lagot vitrier pour avoir accomodé la viltre du cœur de l'eglise Saint Tudual. 7ˡ 10ˢ

Compte de Pierre Favoys, chanoine.

1631. Fº 47. A Mᵉ Jean Lagot vittrier donné trante livres tournois à valloir aux reparations qu'il auroit faictes entour la grande vittre et aultres de ladicte eglise suivant quittance, cy. 30ˡ

1633. Fº 64. Le seiziesme dudit mois de décembre

donné à Me Allain vitrier pour 45 pieds de vittre qu'il avoit emploiées de neuff en la sacristie de ladicte eglise et raccomoder les vieilles vittres et les armoyries des armes du chappittre. 14l 10s

1634. Fo 66. Le douziesme dudict mois d'apvril donné à Me Allain Hervé vittrier 36 sols 6 deniers pour onze pieds et demy de verre et de gaulles de fer pour les vittres de la chappelle Saint Yves. . . . 36s 6d

Fo 73. Le dix huictiesme octobre donné à Me Allain Hervé peintre pour avoir peint le pommeau et feillages de la pointe du clocher. 9l

L'on vient de voir, en suivant le cours des années écoulées, à Hervé Bourriguen succéder Jean Lagot, et ensuite Alain Hervé, modestes artistes dont le nom est aussi obscur que la naissance; mais ici la scène va changer, et nous allons voir apparaître un gentilhomme de la bonne noblesse du pays, Yvon Derrien, sieur de Ponthis, prenant là qualification de *vitrier* et traitant avec le chapitre pour le raccommodage et le rétablissement des panneaux de vitre. Cette maison était connue dès le xve siècle dans le diocèse de Tréguier. Les Derrien étaient seigneurs de la Ville-Neufve, de Goasfilon, de Ponthis, et portaient *d'argent à deux lions de gueules affrontés*. Dans les registres du Parlement de Bretagne pour la réformation de la noblesse, l'on trouve un arrêt de maintenue, du 1er avril 1669, déclarant un Jean Derrien noble d'extraction, employé au rolle de la jurisdiction royale de Lannion[1].

Il est certain que l'industrie du verre et tout ce qui s'y rattache n'entraînait pas dérogeance à la noblesse. C'était là le privilége des gentilshommes verriers, fabriquant, comme l'on disait, le verre l'épée au côté. Il y aurait lieu d'induire de ce traité que la fabrication du verre et son ornementation

[1] Le chevalier de Beauregard, *Nobiliaire de Bretagne*, p. 130.

par le décor de la peinture n'étaient point séparés au moyen âge; que cette réunion sur la même tête des deux titres d'industriel et d'artiste subsista longtemps même après, la fabrication et fourniture du verre se liant intimement à sa peinture, le tout nécessitant également l'emploi du fourneau. On conçoit d'ailleurs que la peinture sur verre, presqu'uniquement employée pour le service de la religion et l'ornement de la maison de Dieu, ne devait être regardée que comme une occupation non moins pleine d'honneur que de piété.

Compte de Guillaume Bodever, chanoine.

1638. F° 43. A Yvon Deryen, sieur de Ponthir, pour avoir accomodé les vistres de la chappelle de Saint Yves la somme de 14 livres cincq sols suivant la quictance du mois de may 1637. . . . . 14^l 5^s

F° 46. Plus payé au Ponthir vistrier pour raccomoder la vistre du chapistre. . . . . 3^l

F° 47. Plus payé au Ponthir vistrier suivant sa quictance du 18 may. . . . . 6^l 5^s

F° 47. Plus auroict payé à Quelen vistrier pour avoir accomodé les vistres de ladicte cathédrale suivant marché. . . . . 112^l 5^s

Compte de René de Rosmar, chanoine.

1648. Travaux de Maquet et Robin vistriers dans le chœur de la cathédrale de Tréguier et à Saint-Yves se montant à. . . . . 132^l 42^s

Compte de Michel Thepault, sieur de Rumelin.

1652. Le mardi 18e juin payé à Robin vitrier pour deux panneaux de vieux verre mis en plomb neuf auxquels y avoit 12 pieds et qui furent placés sur le chœur à raison de 4 sols par pied mis en place. . . 48^s

Le 19 juin pour deux autres panneaux. . . . . 52^s

Le 21 pour un panneau de verre neuf auquel il y

avoit 8 pieds payé à raison de 8 sols par pied. . . . 3l 4s

Plus une plaque de verre employée à réparer les soufflets de la rose de la grande vitre près le portail des cloches. 25s

Compte rendu par Aliette de Trogof, dame de Penteven, pour feu Guillaume de Trogof, son frère, chanoine.

1653. Le 4e febvrier ledict deffunct fist visiter le haut et le bas de ladite eglise cathedralle par Robin vitrier, Pelletier couvreur, etc., pour reconnoître l'indigence des vitres et couvertures.

1654. Robin répare les vitraux de la sacristie ainsi que ceux de la chapelle Notre-Dame-du-Folgoët dans la cathédrale de Tréguier.

Compte de Yves de Hallegouët, chanoine.

1658. Fo 18. Plus au Traon vitrier qui auroit mis en place un grand panneau de vitre au trou de la vitre par où estoient entrés les volleurs dans la chapelle Saint-Yves. 4l 10s

Compte de Jean Cadier, sieur de Kerderec, chanoine.

1662. Fo 21. Au mois de janvier payé au Ponthir et au Traon vistriers pour avoir raccomodé les vistres à S.-Yves. 3l

Compte de Pierre de la Grève, chanoine.

1664. Fo 26. Le 26 janvier payé au Pontir vitrier pour avoir rétabli un panneau de vittre en la chappelle St-Tugdual.

1665. A Jean Charles comme ayant fait de grandes réparations aux vitres de la cathédrale et de Saint-Yves.

1666. Item travaux en continuation.

Compte de René de Rosmar, sieur de Coëtleven, chanoine.

1666. Suivant délibération du chapitre payé au vitrier pour l'escusson des armes de Bretaigne mis en la vittre du bas de la chapelle du duc. . . . . . 5[l]

Compte de Yves du Hallegouët, chanoine.

1673. A Jegot, travail aux vitres placées en haut de la chapelle Saint-Fiacre de la cathédrale.

1681. A Pierre David de Lannion. Travail dans plusieurs des chapelles de la cathédrale; exécution des vitraux peints couverts des blasons de la famille d'Olivier de la Rivière, sieur du Plessis et gouverneur de Saint-Brieuc[1].

Le XVIII[e] siècle ne passe pas pour avoir été une époque bien florissante pour la peinture sur verre. L'architecture du moyen âge était tombée dans un complet discrédit. Elle avait été frappée par la mode, qui revenait au grec et au romain. L'art chrétien était abandonné pour l'art antique, ou plutôt pour les pastiches sans goût de la grande antiquité classique. On n'admettait plus que des verres blancs dans les ouvertures des fenêtres. La Bretagne se tenait heureusement en arrière de ces prétendus progrès. L'école des verriers de Tréguier se soutient, faiblement il est vrai, mais enfin on la voit se sou-

[1] A. de Barthélemy, *Lettre à M. Henry de Gérente sur les anciens peintres verriers de Tréguier*, dans le *Bull. mon.* de M. de Caumont, 1847, 2e série, t. III, 13e vol. de la coll., p. 581, et *Notice sur qq. peintres verriers de Bret.*, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, *Bull.*, t. I, p. 225, et suppl. à la 4e livr. du t. I, p. 279.

Charles de la Rivière, seigneur du Plessis, par arrêt de maintenue du 26 mars 1669, avait été déclaré noble d'ancienne extraction; employé au rolle de la juridiction royale de Saint-Brieuc. *D'azur à la croix engreslée d'or.* (Le ch. de Beauregard, *Nob. de Bret.*, p. 313.)

tenir encore. C'est ce que viennent attester les comptes capitulaires de la cathédrale de Tréguier. En 1702, le compte du chanoine Claude Boscher mentionne un François Robin [1]. En 1714 et 1715, les comptes du chanoine Jean Ouin mentionnent un Maurice Robin, peintre vitrier [2]. En se reportant au siècle précédent, on voit que la profession s'était continuée chez les Robin jusqu'ici. Pierre Behic, qui se qualifiait dans une enquête en 1756 de *maître vitrier expert en art héraldique*, faisait en 1768, pour 6 livres, une vitre dans la chapelle Saint-Adrien de Trélévern [3]. En 1770, le chanoine Jean Masnadou paye 5 livres 10 sous pour la maîtresse vitre de Tonquédec [4].

On trouve dans les autres paroisses relevant directement du fief épiscopal de Tréguier des vitraux peints. L'église du Minihy-Tonquédec fut érigée en collégiale par Rolland, vicomte de Coëtmen, en 1447, et son service confié à un doyen et cinq chanoines. Sa maîtresse vitre, belle verrière du xve siècle, fait voir les armoiries seigneuriales, *de gueules à 9 annelets d'argent*, qui sont de Coëtmen. Elle renferme plusieurs scènes de la vie de Jésus-Christ. Les panneaux inférieurs représentent saint Pierre, patron de la paroisse, sainte Marguerite et saint Christophe; puis Rolland de Coëtmen et Jeanne Agier, sa femme, fondateurs de la collégiale, et Jean de Coëtmen, leur fils, époux de Jeanne de Pont-L'Abbé, donateurs du vitrail, et reconnaissables aux armoiries peintes sur leurs vêtements. Ces nobles seigneurs agenouillés sont, comme d'usage, présentés par leurs saints

[1] A. de Barthélemy, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, t. I, suppl. à la 4e livr., p. 280.

[2] *Idem*, Congrès de Saint-Malo, *Bull.*, t. I, 4e livr., p. 227.

[3] A. de Barthélemy, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo, *Bull.*, t. I, 4e livr., p. 228.

[4] *Idem*, suppl. à la 4e livr., p. 280.

patrons[1]. Ce vitrail fut réparé en 1770, si l'on s'en rapporte à ce passage du compte du chanoine Jean Masnadou, qui « demande allocation de 5 livres 10 sous payés pour la maîtresse vitre de Tonquédec[2]. » La chapelle des Cinq-Plaies, à Servel, datant de 1544, possède encore quelques vitraux coloriés et des peintures à fresque qui attirent l'attention[3].

GRAND ARCHIDIACONÉ DE TRÉGUIER. — Une inscription picturale sur un vitrail de l'église paroissiale de Pleumeur-Bodou vient dater cette vitre et la faire remonter au XIVe siècle. Elle n'existe plus, il est vrai, mais elle est authentiquement relatée dans une longue enquête judiciaire rédigée en 1628 par M. Pierre-Poussepin, conseiller du Roi en sa Cour du Parlement de Bretagne, au sujet de l'instance pendante entre Gilles Le Borgne, sieur du Gouazven, Bertrand Esmangart et François du Cozkaër, sieur de Barach, pour fixer leurs prééminences prétendues. Il y est énoncé qu'au bas de la maîtresse vitre de Pleumeur-Bodou on lisait : **Lan mil trois centz qvatre vingtz six av mois de fevrier ceste fenestre fvst acheuée et ce mesla rolland de mesanhaie.** C'est un gentilhomme de la famille noble de Mesanhay, paroisse de Pleumeur-Bodou, et sur cette maîtresse vitre étaient représentés plusieurs de ses parents ainsi que leurs blasons. Sur les vitraux de l'église de Trébeurden on voyait aussi des membres de la famille de Mesanhay, et M. A. de Barthélemy, à qui on doit ces renseignements, a été porté

[1] P. de la Bigne Villeneuve, *id.*, t. IV, 2e livr., p. 139 ; Gaultier du Mottay, *Géogr. des Côtes-du-Nord*, p. 683 ; Pol de Courcy, *De Rennes à Brest*, p. 209.

[2] A. de Barthélemy, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, t. I, suppl. à la 4e livr., p. 280.

[3] Gaultier du Mottay, *Géogr. des Côtes-du-Nord*, p. 597.

d'abord à y reconnaître le nom de l'artiste qui les avait exécutés[1]. Ne serait-ce pas assurément du plus haut intérêt de voir à cette époque un noble seigneur ne pas dédaigner le pinceau, et de même que René d'Anjou, roi de Provence, s'acquérir comme lui par les arts une célébrité non moins durable que par la gloire des armes? Mais n'était-ce pas une illusion? Plus tard, M. de Barthélemy lui-même a cru qu'il avait confondu ainsi l'artiste et le donateur[2]. C'est possible, et le sens de l'inscription n'est pas clair. Peut-être n'a-t-elle pas été correctement lue par le commissaire enquêteur. Rolland de Mesanhay a bien pu aussi être à la fois le peintre et le donateur, bien que cette dernière qualité paraisse être la plus vraisemblable.

Il y avait encore dans les environs de Tréguier des vitraux qu'on pourrait attribuer au XIVe siècle. A Pommerit-le-Vicomte, la maîtresse fenêtre de la paroisse appartient à l'architecture ogivale de ce temps, et ses meneaux en pierre encadraient autrefois de fort beaux vitraux de couleur; mais cette grande ouverture est veuve maintenant de sa verrière[3]. A Saint-Jean-Kerdaniel, trève de Plouagat, existe la chapelle Saint-Guignan, du XIVe siècle; on y voit quelques restes d'une très-ancienne verrière[4].

Le XVe siècle est plus abondant. On a vu qu'en 1494 le vitrier Olivier fut chargé de remettre dans la maîtresse vitre de l'église de Pédernec l'image de saint Bernard et les armes de l'abbé de Bégars. On peut citer de cette époque la cha-

[1] A. de Barthélemy, *Séances de la Soc. fr. pour la cons. des mon. hist.*, tenues à Saint-Brieuc en 1847, p. 441, et *Ass. bret., classe d'arch.*, Congrès de Saint-Malo en 1849, t. I, 4e livr., p. 216, 219, 229.

[2] *Ass. bret., classe d'arch.*, *Bull.*, t. I, suppl. à la 4e livr., p. 279.

[3] Marteville sur Ogée, *Dict. de Bret.*, II, p. 316; Gaultier du Mottay, *Géogr. des Côtes-du-Nord*, p. 164.

[4] Gaultier du Mottay, *id.*, p. 526.

pelle de Langoërat, en Kermoroch, ancienne trève de Squiffiec, remarquable par ses vitraux [1]; l'église de Locquenvel, renfermant de curieux vitraux coloriés représentant la légende de son patron Envel, saint abbé qui vivait, dit-on, vers le VIe siècle, et a donné son nom à la paroisse [2]; l'église de Bourbriac, où saint Briac est honoré et où les transsepts sont éclairés par de vastes verrières du XVe siècle [3]; l'église de Saint-Fiacre, trève de Plésidy, dans le style flamboyant, et qui est garnie de vitraux portant les armes de la famille Le Gonidec de Traissan [4]. On voit dans l'église récemment reconstruite de Kerbors, ancienne trève de Pleubihan, des vitraux coloriés provenant de l'ancien oratoire [5]. Il faut remarquer aussi l'église de Quemper-Guézennec, dont la baie est toute semblable à celle du transsept Midi de la cathédrale de Saint-Brieuc [6].

L'époque du XVIe siècle se présente florissante. L'école des peintres verriers de Tréguier est non moins riche en vitraux peints que lors du siècle précédent, et le diocèse de Tréguier peut en montrer un bon nombre où la beauté du dessin n'est égalée que par la richesse de la couleur vivement transparente. C'est parmi les verrières qu'on va citer qu'il faut chercher à distinguer les œuvres des artistes dont on a cité les noms et qui n'avaient point l'habitude d'y apposer aucune marque ou signature. La chapelle de Notre-Dame-du-Tertre, à Châtelaudren, contient un délicieux morceau figurant Loth

[1] Gaultier du Mottay, *Géogr. des Côtes-du-Nord*, p. 453.
[2] *Idem*, p. 466.
[3] *Idem*, p. 476.
[4] *Idem*, p. 524.
[5] *Idem*, p. 623.
[6] Geslin de Bourgogne, *Bull. de la Soc. d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. VII, p. 77 et 86.

donnant un repas aux anges qui viennent de détruire la ville de Sodome[1]. Les vitres de Saint-Magloire de Châtelaudren furent réparées en 1578 par Pierre Le Saux, de Lanvollon, moyennant la somme de liij sols iv deniers[2]. La chapelle de Notre-Dame de Gouarnec mérite d'être visitée à cause de sa belle verrière[3]. La chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, en Bôcoho, ou suivant la nouvelle orthographe Bocqueho, est remarquable par sa maîtresse vitre du XVIe siècle, représentant la Passion[4]. A Gurunhuel, la chapelle Saint-Jean, de la même époque, renferme quelques vitraux coloriés[5]. L'église de Plésidy, sous le patronage de saint Pierre et saint Paul, offre de remarquable une verrière du XVIe siècle, mais qui est masquée par la sacristie[6].

L'émulation s'étendait, et l'on voit dans le diocèse de Tréguier paraître, à Lannion, une nouvelle école de peintres verriers, l'art ne pouvant que gagner à cette concurrence. On a déjà parlé d'un peintre de Lannion, chargé au commencement du XVIe siècle par Jean d'Acigné d'exécuter les vitraux du couvent des Récollets de l'Ile-Verte, qui fit placer ses armes, *d'argent*, *l'écu de Bretagne chargé d'une fasce de gueules à 3 fleurs de lys d'or*, dans la maîtresse vitre de l'église ainsi que dans celle du réfectoire[7]. Cette industrie artistique se continue à Lannion au siècle suivant. En 1625, Jean Ber-

[1] Geslin de Bourgogne, *Séances gén. de la Soc. franç. pour la cons. des mon. hist.*, Congrès de Saint-Brieuc, p. 438; Pol de Courcy, *De Rennes à Brest*, p. 132.

[2] A. de Barthélemy, t. I, 4e livr., p. 224.

[3] Gaultier du Mottay, *Géogr. des Côtes-du-Nord*, p. 179.

[4] *Idem*, p. 129.

[5] *Idem*, p. 465.

[6] *Idem*, p. 480.

[7] S. Ropartz, *La Bret. contemp.*, Côtes-du-Nord, p. 51.

thon, peintre vitrier à Lannion, avait fait des vitraux pour la chapelle de Saint-Adrien de Trélévern[1]. On cite aussi un Bernard Prigent, artiste se qualifiant d'*expert peintre vitrier*, qui en 1626 et 1628 avait aussi travaillé aux vitraux de la même chapelle[2]. A la fin du XVIIe, on retrouve encore à Lannion un nommé Pierre David, ayant assez de réputation pour que le chapitre de Tréguier vint lui confier, en 1681, des travaux importants dans plusieurs chapelles de la cathédrale[3].

Bien que le XVIIe siècle fut ailleurs une époque de décadence, l'art de la peinture sur verre continuait toujours d'être avantageusement cultivé. C'est sous la date de 1624 qu'il faut placer la grande vitre du bas de la nef de l'église Notre-Dame-de-Bon-Secours de Guingamp, et qui est l'œuvre de Alain Ruperou et Jean Lelouet[4].

L'enquête rédigée en 1628 par le conseiller Pierre Poussepin, et dont il a été question au commencement de ce travail sur l'évêché de Tréguier, décrit à l'occasion du procès dont il s'agissait, mais sans que leur date soit indiquée, les vitraux de Saint-Mein en Saint-Quay, de Saint-Quay, de Saint-Guirec près Perros, de Perros-Guirec, de Louanec et de Kermaria-Sulard, sa trève[5].

ARCHIDIACONÉ DE PLOUGASTEL *(pagus castelli)*. — Ce territoire ecclésiastique, peu important par l'étendue, ne saurait offrir beaucoup de matière à l'observateur. On a déjà

[1] A. de Barthélemy, *Ass. Bret.*, *classe d'arch.*, t. I, p. 225, et suppl. à la 4e livr. du t. I, p. 279.

[2] *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, *Bull.*. t. I, 4e livr., p. 226.

[3] *Idem.*

[4] *Idem*, t. I, p. 441.

[5] A. de Barthélemy, *Séances gén. de la Soc. fr. pour la cons. des mon. hist.*, Congrès de Saint-Brieuc en 1847, p. 442.

parlé du procès-verbal dressé en 1602 par deux artistes trécorrois pour constater les écussons armoriés qui se trouvaient aux vitres du grand autel de Sainte-Catherine, dans l'église de Ploumiliau[1]. Il y a à Trédrez des restes de verrières qui appellent l'attention[2].

[1] Du Cleuziou, *Bull. de la Soc. d'ém. des Côtes-du-Nord*, t. I, p. 16.
[2] Gaultier du Mottay, *Géogr. des Côtes-du-Nord*, p. 665.

VI

ÉVÊCHÉ DE VANNES

Le diocèse de Vannes n'était pas, comme les autres évêchés bretons, subdivisé en archidiaconés; il n'avait qu'un seul archidiacre, qui était à la tête de la circonscription ecclésiastique dépendant directement de la cité épiscopale. Le surplus était divisé en six doyennés : 1° de Pontbelz ou de Mendon; 2° de Kemenet-Heboë ou de Guidel; 3° de Kemenet-Guengamp; 4° de Porhoët; 5° de Paule; 6° de Carentoir; auxquels il faut adjoindre trois territoires de : 1° Rieux; 2° Redon; 3° Belle-Isle[1]. C'est cette division qu'on va suivre dans le groupement des éléments de ce travail.

ARCHIDIACONÉ DE VANNES. — L'évêché aurait été fondé dans le v[e] siècle, mais les Venètes ne furent réellement évangélisés d'une manière complète qu'au siècle suivant, lorsque, par suite de l'émigration des Bretons insulaires et de

[1] De Blois, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Lorient en 1848. t. II, p. 74 à 90; Galles, *id.*, Congrès de Vannes en 1854, t. V, p. 141 à 150; de la Borderie, *Ann. hist. et arch. de Bret.*, 1861, p. 215; Aur. de Courson, *Cart. de Redon*, p. CXLV et 490.

leurs prêtres, les campagnes payennes furent entièrement converties. C'est sur les bords de l'Océan, dans la presqu'île de Saint-Gildas-de-Rhuys (en celtique *Lock-Gueltas*), au pied d'un promontoire élevé, battu sans cesse par les flots d'une mer agitée, qu'on trouve les ruines d'un antique monastère de l'Ordre de saint Benoît, dont l'origine se rattache à ces premiers temps de l'histoire religieuse de la province. Si l'on en croit la tradition, consignée dans une légende des plus anciennes, Gildas-le-Sage serait venu d'Angleterre en Armorique au commencement du VIe siècle, et s'étant fait concéder par Warroch, comte de Vannes, un terrain, y avait jeté les premiers fondements d'une abbaye destinée à devenir célèbre. Le saint avait d'abord construit un petit oratoire sur la rive du Blavet. Comme il voulait clore par un vitrail la fenêtre orientale et que le verre lui manquait, il se prosterna à terre, priant le Seigneur de lui venir en aide; puis se relevant plein d'espoir, il se dirigea vers une certaine roche, et par la largesse de Dieu il en tira un verre excellent[1]. Faut-il ici, sous le voile de la légende, reconnaître l'une des plus anciennes fabrications de verre dans les Gaules, au fond de la vieille Armorique? L'oratoire avec son vitrail miraculeux n'existe plus depuis bien des siècles, et l'abbaye, ravagée par les pirates normands, détruite elle-même, ne fut reconstruite qu'au XIe siècle par le duc Geoffroy. Le fameux Pierre Abailard en fut abbé, et les ducs de Bretagne y avaient leur sépulture.

[1] Construxit parvum oratorium super ripam fluminis Blaveti sub quadam imminenti rupe. Cùm verò fenestram orientalem ejusdem oratorii vitro claudere vellet B. Gildas et vitrum ei de esset, prostratus in terrâ Dominum deprecatur, surgens autem ab oratione abiit ad quamdam rupem et ex ipsâ, Domino largiente, optimum tulit vitrum. (Albert Legrand, *Vies des Saints de Bret.*, p. 14; D. Morice, *Hist. de Bret.*, Preuves, t. I, p. 189; l'abbé Manet, *Hist. de la petite Bret.*, t. I, p. 170.)

Si l'on en excepte cette mention, remontant à cet âge reculé, aucun autre document n'établit que le comté de Vannes ait jamais eu quelque fabrique où l'on ait produit soit des verres plats pour les verriers, soit de la verrerie pour les usages industriels et domestiques. Cependant il n'en faut accuser que le silence des renseignements historiques. L'évêché de Vannes, comme les autres, a dû avoir ses écoles; le diocèse avait des églises à vitraux richement coloriés. De ce que la cathédrale de Saint-Pierre n'en a plus que des fragments[1], il ne faudrait pas en conclure que pareille pénurie dût se faire remarquer au dehors. Les xve et xvie siècles y sont remarquablement représentés; d'ailleurs, ce que le comté de Vannes ne fournissait pas venait sans nul doute de la contrée environnante.

La statistique archéologique du département du Morbihan a été traitée d'une manière spéciale par M. Rozenzweig. L'Association bretonne et la Société polymathique du Morbihan en ont fait l'objet de leurs travaux; M. Galles et M. Pol de Courcy en ont étudié les monuments. Telles sont les sources autorisées où nous allons puiser tout ce qui concerne les vitraux.

Dans l'archidiaconé de Vannes, il faut y citer en première ligne, parce qu'on y trouve une date ancienne et certaine, la chapelle Sainte-Anne, au bourg de Saint-Nolf. La fenêtre de l'Est, à meneaux flamboyants, offre un vitrail d'une conservation remarquable. Il est divisé en six compartiments, dans chacun desquels est représenté un personnage de la légende avec ses attributs. La première division, celle du bas de la vitre, contient sainte Marguerite, sainte Barbe et sainte Catherine. Dans les trois panneaux supérieurs se trouvent saint

[1] Cayot-Delandre, le *Morb. et ses mon.*, p. 260; Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Vannes*, dans le *Bull. de la Soc. polym. du Morb.*, 1862, p. 121.

Louis en habit de guerre, saint Bernard et saint Christophe, personnages de 50 à 60 centimètres de hauteur. Dans les jours du tympan, quatre anges portant les instruments de la Passion, puis au-dessus d'eux une très-belle tête de Christ radiée, accompagnée de quatre autres anges adorateurs. Au sommet plusieurs écussons : 1° *vairé d'or et de sable*, qui est Gourvinec; 2° parti au 1er de Gourvinec, au 2e *d'or à 2 fasces de gueules*, qui est de Carné; 3° parti au 1er de Gourvinec, au 2e *de gueules à 9 besants d'or*, 1, 2, 3, 2, 1, qui est Camarec. Une inscription relevée par M. Galles donne le nom du fondateur Gourvinec, avec la date : **En l'an mccccliv fust ceste chapelle en loues de ste anne parfaicte par olivier du gorvinec seigneur du bezy**[1].

M. Rozenzweig cite dans la même circonscription plusieurs églises et chapelles des xve et xvie siècles, qui ont des vitres de couleur ou des armoiries. A Hennebon, quelques fragments d'anciens vitraux à compartiments variés[2]. La chapelle Notre-Dame, à Lezurgan, en Plescop, a des fragments de vitraux[3]. La chapelle de la Vierge, au bourg de Landaul, a des fragments de vitraux à compartiments variés avec personnages de 40 centimètres environ[4]. La chapelle Notre-Dame-des-Fleurs, au bourg de Languidic, a de belles fenêtres avec quelques fragments d'anciens vitraux[5]. L'église Saint-Jean-Baptiste au Gorvello, de Sulniac, a aussi des fragments de vitraux[6]. On voit des écussons armoriés peints en émaux

[1] Galles, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Vannes, 1853, t. V, p. 61; Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Vannes*, p. 111; Pol de Courcy, *Guide de Nantes à Brest*, 1865, p. 57.

[2] Rozenweig, *id.*, p. 102.

[3] *Idem*, p. 95.

[4] *Idem*, p. 110.

[5] *Idem*, p. 112.

[6] *Idem*, p. 115.

et couleurs à la chapelle Saint-Germain d'Elven, à la fenêtre de l'Est : 1° *écartelé aux 1er et 4e d'azur à 5 besants d'or*, qui est Rieux, *aux 2e et 3e vairé d'or et d'azur*, qui est Rochefort, sur le tout un écu *fascé d'or et de gueules*, qui est.....; 2° *de gueules à 6 besants d'argent en orle*, qui est.....; 3° *écartelé aux 1er et 4e de gueules à une bande d'or*, qui est....., au 2e *d'or à 2 fasces nouées de sable, accompagnées de 8 merlettes de même*, 3, 2, 3, qui est Callac, *au 3e coupé de Rieux et de Rochefort;* 4° *écartelé aux 1er et 4e d'argent à 3 tourteaux (?) de sinople, aux 2e et 3e d'azur à 3 poignards d'argent posés en pal*, qui est.....; 5° *parti au 1er de gueules à 5 épées d'argent en pal, pointes en bas*, qui est....., *au 2e de gueules à une bande d'or chargée de 3..... d'azur et accompagnée de 3 oiseaux d'or*, qui est.....[1] — L'église paroissiale Saint-Martin de Ploëren offre à la fenêtre du transsept Nord des écussons : 1° *d'argent à 2 fasces de sable*, qui est Le Garo; 2° *écartelé au 1er d'argent au maillet de gueules, au 2e d'hermines plein, au 3e d'azur ou de sinople à la fasce d'argent, au 4e.....*, qui est..... La chapelle Notre-Dame-de-Béthléem, de la même paroisse, a deux écussons dans les vitraux : 1° *écartelé de gueules à 3 macles d'argent;* on ne distingue plus le reste; 2° *palé.....*[2] — L'église paroissiale Notre-Dame, autrefois Saint-Gervais et Saint-Protais, à Saint-Avé, au bourg d'en haut, a des restes de vitraux avec des écussons : 1° *de gueules à 9 besants d'or*, qui est Malestroit; 2° *écartelé aux 1er et 4e d'azur à 5 besants d'or*, 2, 1, 2, qui est Rieux, *aux 2e et 3e vairé d'or et d'azur*, qui est Rochefort; 3° *d'argent à la fasce nouée d'azur, accompagnée de 8 merlettes de gueules*, 4, 4, qui est.....; 4° *parti au 1er d'ar-*

[1] Cayot-Delandre, *Le Morb. et ses mon.*, p. 257 ; Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Vannes*, p. 75.

[2] Rozenzweig, *id.*, p. 97.

gent à la fasce, etc., *au 2e d'or à 3 tourteaux d'azur*, qui est.....[1] — La chapelle de Locmaria, en Landevant, a au fond du chœur une grande fenêtre avec des restes de vitraux où on y voit encore trois blasons : 1° *d'hermines plein*, qui est Bretagne ; 2° *de sinople à 3 aigles éployées d'or*, qui est..... ; 3° *de gueules à la croix d'hermines ancrée d'or*, qui est Kaër[2]. — L'église paroissiale Saint-Philibert et Saint-Melaine, à Plougoumelen, montre à l'une des fenêtres géminées du Sud des restes de vitraux où l'on voit entr'autres un blason *d'argent à une fasce de gueules chargée de 3 besants d'or*, qui est Pont-Sal. A une fenêtre du transsept Sud, blason parti et mutilé, où peut-être faut-il apercevoir *au 2e d'azur au chevron d'or accompagné de 3 billettes de même*, qui est Dubotderu[3]. — L'église paroissiale Saint-Thuriau, en Plumergat, présente à l'une des fenêtres du chœur deux blasons accolés et rapportés, l'un *d'azur au chevron d'or accompagné de 3 billettes de même*, qui est Dubotderu, l'autre *vairé d'argent et de gueules à 3 fasces d'or*, qui est..... La chapelle Notre-Dame-de-Gornevec, dans la même paroisse, a quelques fragments de vitraux. On distingue encore à la fenêtre du transsept Nord deux blasons : 1° *d'argent à un arbre de sinople fruité d'or*, qui est Trepezec ; 2° *écartelé aux 1er et 4e d'argent à un arbre*, etc., *au 2e d'azur à une fasce d'argent accompagnée de 3 roitelets d'or*, qui est Laouenan, *au 3e d'argent à 3 cœurs de gueules*, 2, 1, qui est..... La chapelle Saint-Michel, de la même paroisse de Ploumergat, a sa fenêtre du fond du chœur où il y a des fragments de vitraux à compartiments variés, avec des personnages de 40 à 60 centimètres environ. Au sommet, un saint Michel porte un blason *écar-*

[1] Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Vannes*, p. 105.

[2] *Idem*, p. 111.

[3] Rozenzweig, *id.*, p. 136 ; Aur. de Courson, *La Bret. contemp.*, I, p. 88.

telé au 1[er] *de gueules à* 3 *fasces d'argent*, qui est....., *au* 2[e] *d'argent aux* 2 *épées de sable posées en sautoir*, *la pointe en bas*, qui est....., *au* 3[e] *d'argent à* 3 *fasces de gueules*, *accompagnées de* 9 *merlettes de sable*, 3, 3, 3, qui est....., *au* 4[e] *d'argent à* 10 *étoiles de sable*, qui est....., sur le tout *d'azur au chevron d'or*, *accompagné de* 3 *billettes de même*, qui est Dubotderu[1].

Le même auteur en cite encore qui sont du XVII[e] siècle. La paroisse de Grand-Champ a plusieurs chapelles où l'on en remarque. Ainsi, à la chapelle Notre-Dame-du-Burgo, il y a des restes de vitraux à la fenêtre du fond du chœur, avec compartiments variés, personnages de 30 centimètres environ, scènes de l'Écriture-Sainte; d'un côté la date 1615, de l'autre une inscription : OLIVIER LE PENVIM PROCVREVR DE CEANS A FAIT FAIRE CETTE VITRE. 1615. Écussons au sommet : 1° *parti au* 1[er] *de gueules à* 9 *macles d'or*, qui est Rohan, *une cotice d'argent brochant*, *au* 2[e] *coupé au* 1[er] *vairé d'or et d'azur*, *au* 2[e] *de gueules à* 3 *quintefeuilles (?) d'argent*, qui est....; 2° *parti au* 1[er] *de Rohan*, *au* 2[e] *d'argent à* 8 *merlettes (?) de gueules*, 4, 4, qui est.....; 3° *parti au* 1[er] *d'or à la croix d'azur*, qui est....., *au* 2[e] *de Rohan*. La chapelle Sainte-Brigitte, à Locperhet, même paroisse de Grandchamp, a aussi des restes de vitraux. On y voit un écusson renversé, *d'argent à* 3 *macles de gueules chargées chacune d'une billette d'or*, qui est..... Il y a aussi quelques vitraux à la chapelle du Moustoir-des-Fleurs, non loin de là. La chapelle Saint-Barthélemy de Meucon, toujours dans la même paroisse de Grandchamp, a également des restes de vitraux avec des écussons : 1° *d'hermines à une fasce de gueules chargée de* 3 *besants d'or*, qui est.....; 2°..... *à une croix d'argent chargée au centre d'un*

[1] Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Vannes*, p. 129.

tourteau de gueules, qui est.....[1] — La chapelle Saint-Mathieu, qui est en Treffléan, a des vitraux à compartiments variés, avec des personnages de 30 à 40 centimètres. A la fenêtre du fond du chœur, le Père-Éternel, le Christ, la Sainte Vierge, apôtres et martyrs. Sur celle de droite, cette inscription : LAN 1618 ESTOYCT RECTEVR DE CETE PAROISSE ME SEBASTIEN THOMAS ET M THOMAS PROCVR. Sur une maison voisine de la chapelle on lit : 1643 MIC : THOMAS :[2]

Il reste maintenant à parcourir, doyenné par doyenné, les églises du diocèse de Vannes, en prenant toujours pour guide la statistique de M. Rozenzweig.

Doyenné de Pontbelz ou Mendon. — L'église paroissiale d'Auray possède à l'une de ses fenêtres des restes de vitraux anciens qui remontent au xve siècle, mais on ne distingue que des fragments divers de personnages. Une autre offre des dessins d'architecture[3]. — A la chapelle Saint-Laurent et à la chapelle de Lojean, toutes deux en Kervignac, il y a des fragments de vitraux[4]. — La chapelle de Locmaria de Nostang offre sur la fenêtre du fond du chœur des traces de vitraux. On a conservé au sommet quelques écussons. L'un porte *d'hermines plein*, qui est Bretagne; un autre, *d'azur au chevron d'argent accompagné de 3 billettes d'or*, qui est.....; un autre, *parti d'hermines plein*, qui est Bretagne, et *d'azur à 3 fleurs de lys d'or*, qui est France; un autre, *pallé de gueules et de sinople*, qui est.....[5] — La chapelle Saint-Méen de Ploemel a une maîtresse vitre qui présente quelques vitraux à compartiments variés, avec personnages de 80 centi-

[1] Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Vannes*, p, 81.
[2] *Idem*, p. 120.
[3] *Idem*, p. 87.
[4] *Idem*, p. 108.
[5] *Idem*, p. 120.

mètres de hauteur environ, figurant le Christ, la Vierge, saint Méen. Au sommet, un blason brisé [1]. — A Riantec, la grande fenêtre du fond du chœur a des restes de vitraux [2]. — L'église Notre-Dame de Locoal-Mendon a quelques fragments d'anciens vitraux. A la chapelle Saint-Jean de cette paroisse, quelques fragments de vitraux à la fenêtre du fond du chœur; on distingue encore le Christ et la Vierge [3]. Date écrite en dedans : MIL SIX SANS 21 [4]. — La chapelle Saint-Quirin (et par corruption Saint-Guérin) de Brech est de 1676, et montre qu'on continuait encore à cette époque à armorier les vitraux. Elle peut attirer l'attention par les blasons qu'on y trouve à l'intérieur aux fenêtres. Ce sont : 1° *d'azur à 10 billettes d'argent*, 4, 3, 2, 1, sommé d'une couronne de marquis, qui est Beaumanoir; 2° *d'azur à 3 mains d'argent*, qui est.....; 3° *parti au 1er d'azur à 3 mains d'argent, au 2e coupé au 1er lozangé d'argent et de gueules, au 2e d'azur à une croix d'argent; 4° parti au 1er d'azur à 3 mains d'argent, au 2e coupé au 1er d'or au lion rampant d'azur, au 2e d'or à 3 fasces ondées d'azur; 5° écartelé au 1er d'or au lion rampant d'azur, au 2e lozangé d'argent et de gueules, au 3e d'or à 3 fasces ondées d'azur, au 4e d'azur à la croix d'argent*, qui est..... [5]

Doyenné de Guidel. — A la chapelle Saint-Talbot, en Bernet, traces de vitraux [6]. — A la chapelle Notre-Dame de Kernascléden, en Saint-Caradec-Trégomel, quelques fragments de vitraux à légendes gothiques; on reconnaît encore un écusson *d'argent à 3 fasces de sable*, qui est..... [7] — A la

[1] Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Vannes*, p. 122.
[2] *Idem*, p. 142.
[3] *Idem*, p. 115.
[4] Galles, *Ass. bret., classe d'arch.*, Congrès de Vannes, t. V, p. 62.
[5] Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Vannes*, p. 92.
[6] Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Napoléonville*, p. 18.
[7] *Idem*, p. 72.

chapelle Notre-Dame de Trescoët, en Caudan, la fenêtre du fond du chœur a des fragments de vitraux[1]. — A la chapelle Notre-Dame de Kergornet, en Gestel, ancienne trève de Lesbins-Pontscorff, il y a des restes de vitraux à compartiments variés et à personnages de 40 centimètres environ[2]. — L'église paroissiale Saint-Pierre d'Inzinzac a une fenêtre au fond du chœur où on voit des traces d'anciens vitraux. Il y existe encore plusieurs blasons : 1° *parti au 1er de gueules à 7 macles d'or*, qui est Rohan, *au 2e de gueules au lion rampant d'argent*, qui est Clisson ; 2° *écartelé aux 1er et 4e d'azur à la croix engreslée d'argent*, qui est du Houlle (?), *aux 2e et 3e lozangé d'argent et de gueules*, qui est Spinefort ; 3° *parti au 1er coupé de Spinefort et du Houlle, au 2e d'or à 2 jumelles de gueules*, qui est Boudoul ; 4° *parti au 1er d'azur à 3 coquilles (?) d'argent*, qui est....., *au 2e d'argent à 3 fasces de gueules*, qui est Lanvaux[3]. — La chapelle de Locmaria, en Plouay, a des fragments de vitraux à la fenêtre du fond du chœur, avec compartiments variés et personnages de 50 centimètres de hauteur environ[4]. — Une autre chapelle de Locmaria, mais en Quistinic, a aussi aux fenêtres du fond du chœur des vitraux à compartiments variés avec personnages de même grandeur[5].

Doyenné de Guéméné. — La chapelle Saint-Jean de Cléguérec a des vitraux en partie conservés à la fenêtre du chœur, qui est à compartiments variés, avec des personnages de 40 à 50 centimètres et des légendes gothiques. C'est la représentation de différentes scènes de la vie de saint

[1] Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Lorient*, p. 96.
[2] *Idem*, p. 101.
[3] Rozenzweig, *id.*, p. 106; Aur. de Courson, *La Bret. contemp.*, I, p. 70.
[4] Rozenzweig, *id.*, p. 126.
[5] *Idem*, p. 141.

Jean-Baptiste[1]. — La chapelle Notre-Dame de Quelven, en Guern, a des fenêtres qui ont conservé leurs verrières à compartiments variés. Sur un fonds d'architecture à trilobes et quartefeuilles, on distingue l'arbre de Jessé, la Vierge tenant son divin Fils, saint Christophe portant l'Enfant jusqu'au milieu des eaux. Les tympans sont remplis d'écussons armoriés : 1° *d'argent à 5 fasces de gueules*, qui est Rimaison; 2° *parti au 1er d'azur à 8 billettes d'or*, 3, 2, 3, *au 2e de sable au lion rampant d'argent*, qui est.....; 3° *parti au 1er d'azur à 8 billettes d'or*, qui est....., *au 2e d'argent à 5 fasces de gueules*, qui est Rimaison; 4° *écartelé*, dont on ne distingue plus qu'une partie, *de gueules à 9 macles d'or*, qui est Rohan; 5° *d'azur au chevron d'argent accompagné de 3 billettes de même*, qui est Dubotderu; 6° *parti d'or*....., etc. L'on voit aussi des vitraux assez bien conservés à deux fenêtres du chœur[2]. La chapelle de Lomeltro, dans la même paroisse, a quelques fragments de vitraux parmi lesquels on reconnait des écussons : 1° *de gueules à 9 macles d'or*, qui est Rohan; 2° *d'argent à 3 fasces de gueules*, qui est Rimaison[3]. La chapelle Saint-Michel-du-Sourn, dans la même paroisse de Guern, a des restes d'écussons au sommet des vitraux de la fenêtre du chœur : 1° *d'azur à 3 coquilles d'or*, qui est.....; 2° *parti au 1er d'azur à 3 coquilles d'or*, *au 2e d'azur à 3 besants d'argent*, qui est.....[4] — L'église paroissiale Saint-Pierre de Lignol a dans le transsept des restes de vitraux à compartiments variés, avec des personnages de 40 centimètres environ. On y voit l'arbre de Jessé, le Crucifiement, etc.[5] —

[1] Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arrond. de Napoléonville*, p. 20.

[2] Rozenzweig, *id.*, p. 35; Pol de Courcy, *Guide de Nantes à Brest et à Napoléonville*, 1865, p. 388.

[3] Rozenzweig, *id.*, p. 35.

[4] *Idem*, p. 35.

[5] *Idem*, p. 43.

L'église paroissiale Saint-Pierre et Saint-Paul de Malguenac a quelques fragments de vitraux où l'on distingue encore plusieurs écussons : 1° *de gueules à 7 macles d'or*, 3, 3, 1, qui est Rohan; 2° *d'azur à une fleur de lys d'or*, qui est Coëtanfao (?)[1]. — La chapelle de Locmaria de Melrand possède au chœur et dans les transsepts des vitraux bien conservés, à compartiments variés, avec personnages de 40 à 50 centimètres environ, devises en caractères gothiques et en capitales romaines. La fenêtre du chœur représente en douze tableaux, à partir du bas, toute la vie de Jésus-Christ. A la fenêtre du transsept Nord on voit un arbre de Jessé avec cette inscription au bas, à gauche : YVON.JAN. A celle du transsept Sud on voit, au milieu d'édifices d'architecture renaissance, l'Annonciation, le Christ mort dans les bras de sa Mère; et dans un compartiment de droite, un seigneur et sa femme agenouillés; chacun d'eux porte son écusson sur ses vêtements : le seigneur, *d'azur au sautoir d'or;* et sa femme, *de sable au lion rampant d'argent*. Ces écussons se trouvent reproduits au sommet de la même fenêtre et surmontés de l'écusson de la maison de Rohan, *de gueules à 9 macles d'or*. La chapelle Saint-Fiacre, de la même paroisse, a aussi des restes de vitraux à devises gothiques; les panneaux sont décorés[2]. — La chapelle Saint-Mandé, en Persquen, a des fragments de vitraux; on reconnaît encore un écusson, *parti au 1er d'argent à 5 fusées de gueules, au 2e d'hermines à 2 chevrons de gueules, au 2e échiqueté d'or et de gueules*, qui est.....[3] — La chapelle Saint-Mandé, en Plouray, possède des restes de vitraux à compartiments variés, avec personnages de 60 à 80 centimètres; fonds d'architecture renaissance, devises gothiques.

[1] Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Napoléonville*, p. 46; Aur. de Courson, *La Bret. contemp.*, Morbihan, I, p. 102.

[2] Rozenzweig, *id.*, p. 48.

[3] *Idem*, p. 61.

A une fenêtre du Sud, saint Germain [1]. — La chapelle Saint-Nicolas, en Priziac, a aussi des restes de vitraux à compartiments variés, avec personnages de 60 centimètres environ; fonds d'architecture renaissance mêlée d'anses de panier et d'accolades. On distingue quelques traits de la vie de saint Nicolas [2]. — L'église paroissiale de Saint-Tugdual a des restes de vitraux à compartiments variés, avec personnages de 50 centimètres environ. A la fenêtre de la nef, on voit l'Annonciation avec devises gothiques, saint Christophe portant l'enfant Jésus, etc. Au chœur, écusson *écartelé aux* 1er *et* 4e *d'argent à* 3 *hures de sanglier de sable*, *aux* 2e *et* 3e *d'azur au lion ailé d'argent*, qui est..... Au transsept Nord, écusson *parti au* 1er (qui manque), *au* 2e *d'argent à* 3 *fasces de sable*, qui est..... La chapelle Saint-Jean-du-Croisty, de la même paroisse, a des restes de vitraux à compartiments variés, avec personnages de 50 centimètres environ. Au chœur, le Baptême du Christ, le Crucifiement, divers traits de la vie de saint Jean-Baptiste; devises gothiques; écusson au sommet : *parti au* 1er *d'argent à la croix dentelée de sable*, *au* 2e (qui manque) [3]. — L'église Notre-Dame-de-Liesse, à Séglien, a des restes de vitraux à compartiments variés, avec personnages de 50 centimètres environ; légendes gothiques, édifices de la renaissance. A la fenêtre du chœur on voit divers traits de la vie de la Vierge, et au sommet des écussons : 1° *écartelé aux* 1er *et* 4e, *échiqueté d'or et de gueules*, *aux* 2e *et* 3e *d'azur à une fleur de lys en chef et* 2 *macles en pointe d'or*, qui est Coëtanfao; 2° *écartelé au* 1er *au lion rampant*, *au* 2e *à* 3 *tours*, *au* 3e *d'argent à* 2 *barres ou chevrons de gueules*, *au* 4e *échiqueté d'or et de gueules*, *sur le tout parti au* 1er *coupé*,

[1] Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Napoléonville*, p. 68.
[2] *Idem*, p. 69.
[3] *Idem*, p. 76.

au 1er

au 1er échiqueté d'or et de gueules, au 2e à une fleur de lys, au 2e d'argent à 5 fusées de gueules, accompagné en chef de 2....., qui est Crenchuel (?). A la fenêtre du transsept Nord, saint Roch et Jésus crucifié. Au sommet, l'écusson de Coëtanfao dans un collier de l'Ordre du Roi. A la fenêtre du transsept Sud, écusson *écartelé au 1er d'argent à 5 fasces de gueules, au 2e de Coëtanfao, au 3e de vair, au 4e d'argent au croissant de gueules, sur le tout d'hermines de Bretagne au chef de gueules chargé de 3 fleurs de lys d'or*, qui est..... La chapelle Saint-Jean et la chapelle Saint-Germain de la même paroisse ont aussi quelques fragments de vitraux[1]. — La chapelle Saint-Laurent, en Silfiac, a aussi des restes de vitraux, avec quelques écussons : 1° *de gueules à une croix dentelée d'argent; 2° d'azur à une fasce d'hermines.* L'écusson des Rohan, *de gueules à 9 macles d'or*, est plusieurs fois répété[2]. — L'église paroissiale de Bieuzy mérite, en finissant, une mention particulière et spéciale. Elle a aux trois fenêtres du chœur des vitraux à compartiments variés; personnages de 50 à 60 centimètres environ; la verrière est bien conservée et a été récemment réparée. A la fenêtre du milieu, la Passion et l'ensevelissement de Jésus-Christ; au bas, fragment d'inscription. Au sommet, quelques écussons : 1° *d'argent à 5 fasces de gueules*, qui est Rimaison; 2° *de gueules à 7 macles d'or*, 3, 3, 1, qui est Rohan ; 3° *de gueules au lion rampant d'or*, qui est..... A la fenêtre de droite, fragment d'inscription. A celle de gauche, plusieurs scènes de la vie de Jésus-Christ et de sa Passion. Au bas, cette inscription : DO GVILLAVME PIERRES RECT^r DE LA PAROVESSE. M. Potel, artiste qui a publié un bel ouvrage sur la Bretagne, parle avec enthousiasme de ces vitraux où brillent à la fois, dit-il,

[1] Cayot-Delandre, *Le Morb. et ses mon.*, p. 431 ; Rozenzweig, *id.*, p. 78.
[2] Rozenzweig, *id.*, p. 79 ; Aur. de Courson, *La Bret. contemp.*, I, p. 104.

la sagesse de la composition, la correction du dessin et l'éclat des couleurs. Il remarque parmi les scènes dignes d'être citées celle où Judas est prêt à livrer Jésus; les archers sont encore loin, et la perspective aérienne autant que la perspective linéaire les reculent à leur plan avec une étonnante vérité. Une Madeleine belle comme celle du Corrége, un Christ portant la croix qui rappelle celui du Spasimo, et que rehausse un coloris étincelant, font oublier les heures dans cette église que l'on quitte à regret[1].

Doyenné de Porhoët. — La chapelle Saint-Adrien de Baud a des restes de vitraux à compartiments variés et fragments de devises gothiques. A la fenêtre du transsept Nord, plusieurs blasons : 1° *d'argent au lion rampant d'azur allumé de gueules*, qui est.....; 2° *écartelé aux* 1er *et* 4e *d'argent à* 3 *coquilles de sable*, *aux* 2e *et* 3e *d'argent à* 4 *macles (?) d'azur*, qui est..... Au chœur on distingue, d'une part, l'Annonciation, de l'autre plusieurs écussons : 1° *d'hermines plein*, qui est Bretagne; 2° *d'azur à* 9 *coquilles (?) d'argent*, qui est..... 3° *d'azur à* 7 *macles d'or*, 3, 3, 1, qui est Le Sénéchal; 4° *d'argent à la croix engreslée de sable*, qui est Cadoudal; 5° *d'argent à* 5 *fasces de gueules*, qui est de Lantivy ou de Rimaison; 6° *parti au* 1er de Lantivy ou de Rimaison, *au* 2e *d'azur à la tour d'argent*, qui est..... La chapelle Saint-Barthélemy, de la même paroisse, a des restes de vitraux; d'une part un Christ, de l'autre un écusson *d'hermines plein*, qui est Bretagne, *au chef cousu d'argent à* 2 *tourteaux ou coquilles de gueules*, qui est..... La chapelle Saint-Thuriau, de la même paroisse de Baud, a des fragments de vitraux et quelques écussons : 1° *d'hermines plein*, qui est Bretagne, *au chef cousu d'argent à* 2 *coquilles ou tourteaux de gueules*, qui

[1] Marteville sur Ogée, I, p. 86; Potel, *La Bretagne;* Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Napoléonville*, p. 18.

est.....; 2° *parti au 1er d'or à l'aigle éployée à 2 têtes de gueules*, *au 2e coupé au 1er de sable à la croizette d'or*, *au 2e d'argent à la coquille (?) de gueules*, *le tout sommé d'une couronne comtale*, qui est.....; 3° *parti au 1er d'argent au..... de gueules*, *au 2e d'argent plein* (ou peut-être vitre blanche)[1]. — L'église paroissiale Saint-Sauveur de Locminé a une grande verrière historiée fort remarquable; la chapelle Saint-Colomban, attenante au côté Nord de la nef, avec laquelle elle communique par une large arcade, a conservé un vitrail à personnages de 60 centimètres environ, représentant en plusieurs tableaux la vie de saint Colomban, expliquée par des légendes : 1° **Comat colombain avat q fvt ne fvt p vn songe revele a sa mere q le sovleil pivardoit de son ventre; 2° Comat colombain brvsla le chasteav de theodoric roy p ce qve colombain lvi avoit avpavat profetie ce advenir; 3° Comat colombain fvst elev abe p ses freres a cae de sa sainctete et fist bastir le monastere de lvxon p conge de sigibert roy de france; 4° Comat colombain abe celebra la messe et gari vng demoniacle.**[2] La chapelle de la Vierge, au même lieu, a aussi quelques fragments de vitraux à compartiments variés[3]. — L'église paroissiale Sainte-Barbe de Moustoir-Rac, commune formée de l'ancienne trève de Locminé, dite Moustoir-Locminé, et aussi Moustoir-Radenac, aujourd'hui succursale, possède des fragments de vitraux[4]. — La chapelle Notre-Dame-des-trois-Fontaines, en Bignan, a des restes de vitraux. La maîtresse vitre est datée de 1550.

[1] Cayot-Delandre, *Le Morb. et ses mon.*, p. 375; Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Napoléonville*, p. 15.

[2] Rozenzweig, *id.*, p. 44; Pol de Courcy, *Guide de Nantes à Brest et à Napoléonville*, p. 388.

[3] Rozenzweig, *id.*, p. 44; Aur. de Courson, *La Bret. contemp.*, I, p. 104.

[4] Rozenzweig, *id.*, p. 51.

A une fenêtre du Nord, écusson *lozangé d'or et de gueules*, qui est..... A une fenêtre du transsept, écusson *de gueules à 3 coquilles d'argent*, qui est Morice ou La Haye. La chapelle Sainte-Noyale au Bezo, même paroisse, a des restes de vitraux, entr'autres un écusson *fascé d'argent (?) et de gueules*, qui est..... Les mêmes armes sont sculptées sur une poutre qui porte la date de 1593[1]. — La chapelle Saint-Yvy, en Moréac, a des fragments de vitraux[2]. — Pontivy, appelé sous l'empire Napoléonville, n'a point de vitrail à citer; mais s'étant agrandi sous la république de différentes portions de Noyal-Pontivy, paroisse limitrophe, il se trouve avoir aujourd'hui dans son territoire Stival et la Houssaye, qui contiennent des vitraux remarquables, mais dont il n'y a lieu de parler que sous Noyal, cette séparation étant toute moderne. — La paroisse de Noyal-Pontivy était une des plus étendues de la Bretagne, aussi pour la réduire à des proportions ordinaires en a-t-on détaché en l'an XIII, comme on l'a dit, Stival et la Houssaye, et a-t-on fait en 1840 des succursales de ses trèves de Gueltas, Saint-Géran et Saint-Thuriau. L'église paroissiale Sainte-Noyale, à Noyal-Pontivy, a des vitraux à compartiments variés, avec personnages de 30 à 40 centimètres. On distingue surtout au transsept Sud le Massacre des Innocents, la Fuite en Égypte, Jésus imprimant son visage sur le voile de sainte Véronique, etc.; plusieurs panneaux manquent. Dans les compartiments supérieurs il y a des blasons mutilés, un entre autres, *vairé d'or et d'azur*, qui est à déterminer[3]. La chapelle Sainte-Barbe, de la même paroisse, a aussi des vitraux à compartiments variés, avec légendes en caractères gothiques. On reconnaît à la fenêtre du Sud l'his-

[1] Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Napoléonville*, p. 46.
[2] *Idem*, p. 50.
[3] *Idem*, p. 58.

toire de sainte Barbe, dont les personnages ont de 40 à 60 centimètres de haut; malheureusement une partie est cachée par une boiserie. On voit quelques fragments de vitraux seulement à la fenêtre du fond du chœur. Les blasons qui ornaient les panneaux supérieurs sont mutilés [1]. Le hameau de Stival possède la chapelle Saint-Mériadec, édifice du XVIe siècle, à l'édification duquel les seigneurs du Bouzo, en Malguenac, du nom de Coëthual, durent contribuer, car leurs armes sont sculptées sur les entraits. On y voit de beaux vitraux assez bien conservés. Le fonds est tantôt uni, tantôt chargé de sculptures ou de draperies, et l'armature forme des dessins variés. La fenêtre du fond du chœur représente, en personnages de 70 à 80 centimètres, la généalogie des rois de Juda, dont les noms sont quelquefois indiqués. Au sommet, la Vierge assise, tenant sur ses genoux l'enfant Jésus; des banderolles portent diverses inscriptions latines tirées de l'Écriture-Sainte. La fenêtre du transsept méridional, qui paraît être de la même main, reproduit en douze tableaux l'histoire de la Passion de Jésus-Christ, depuis le Jardin des Oliviers jusqu'à la Descente de Croix. Chaque tableau est expliqué par une légende en français. A la partie inférieure, à droite, on lit : **En l'an 15.. fut faicte ceste vitre et fut l'ouvrier ieh le flamat.** A gauche, la date de 1552, suivie d'une autre inscription française dont on ne distingue que quelques mots : ..... **fut ceste par.....** Les deux fenêtres méridionales de la nef ont aussi des verrières à sujets, où les donateurs, appartenant à la maison de Rohan, sont reconnaissables aux macles de leurs armoiries. La chapelle de la Vierge, au Nord, renferme en quatre panneaux l'Annonciation, la Nativité, la Circoncision et l'Adoration des Mages. Le

[1] Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Napoléonville*, p. 58.

grand-prêtre, coiffé d'une mitre, préside à la circoncision, debout derrière une table sur laquelle il a posé ses lunettes, et reçoit l'enfant Jésus des bras de sa Mère; saint Joseph, un cierge à la main, éclaire la scène[1]. Il ne faudrait pas se presser de voir un nom d'ouvrier cité dans l'inscription de la vitre, et croire qu'elle aurait été peinte par un artiste de l'école flamande. Il s'agit ici du fabricien, dont le vitrail posé par ses soins retrace le nom patronymique. En effet, le titre ou la qualité d'*ouvrier (operarius fabricæ)* était une dignité ordinaire en Bretagne, où l'officier chargé de l'entretien de l'œuvre et des intérêts temporels de l'église prenait le nom d'ouvrier ou maître de l'œuvre[2]. La chapelle Notre-Dame-de-la-Houssaye, à Noyal, a des restes de vitraux avec des armatures à dessins variés. Sur le vitrail du transsept Sud, on voit un chevalier tenant une épée de la main droite, et de la gauche un écu blasonné, *d'azur à la croix d'argent cantonnée de 4 fleurs de lys d'or*. Les vitraux de la fenêtre du chœur ont été enlevés et remplacés par des panneaux en bois[3]. — Gueltas, paroisse récemment formée par le démembrement de Noyal-Pontivy, a aux fenêtres des transsepts de l'église Saint-Gildas des vitraux à compartiments variés, avec personnages de 30 à 40 centimètres de hauteur. A une fenêtre du Nord on voit un chevalier et une dame en prière, avec des banderolles portant en inscription : **Miserere mei.** Au-dessus est représentée la Passion[4]. — Saint-Thuriau,

[1] Cayot-Delandre, *Le Morb. et ses mon.*, p. 418; Louis Galles, *Assoc. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Vannes, 1853, t. V, p. 62; Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Pontivy*, dans le *Bull. de la Soc. polym. du Morb.*, 1861, p. 64; Pol de Courcy, *Guide de Nantes à Brest*, 1865, p. 402.

[2] Ducange, *Glossar.*, v° *Oper.*; P. de la Bigne Villeneuve, *Bulletin de la Soc. arch. du dép. d'Ille-et-Vil.*, 1861, p. 8.

[3] Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Napoléonville*, p. 52.

[4] *Idem*, p. 31.

autre démembrement récent de Noyal-Pontivy, a au transsept Sud de son église paroissiale des vitraux assez bien conservés, à compartiments variés et personnages de 40 à 50 centimètres. Les tableaux représentent les diverses scènes de la Passion, avec des légendes françaises en lettres gothiques. Il y á aussi au transsept Nord quelques vitraux figurant la Sainte-Trinité, l'Annonciation, la Circoncision; au sommet, à gauche, deux anges tiennent un écusson, *d'azur au canton cousu de gueules*. La chapelle de Cohazé, non loin de là, a des fragments de vitraux à compartiments variés, avec personnages de 40 centimètres environ. A la fenêtre du chœur on distingue le Christ et les différents traits de la vie de la Sainte Vierge, avec quelques inscriptions gothiques[1]. — Le Moustoir-Remungol (paroisse également remaniée; Remungol, formé de l'ancienne paroisse de ce nom, moins le Moustoir, sa trève) a dans son église Saint-Gorgon des fragments de vitraux. La chapelle Notre-Dame-des-Fleurs a des vitraux à compartiments variés, avec personnages de 40 centimètres environ, figurant la Naissance et la Mort du Sauveur. Au sommet, trois blasons : le premier, *écartelé aux 1er et 4e d'azur à une tour d'argent*, *aux 2e et 3e d'or à un lion rampant d'azur*, qui est..... Le même blason se retrouve à une petite fenêtre du Sud. Les deux autres écussons présentent encore les mêmes armes, mais avec des alliances. La chapelle Saint-Laurent a aussi des fragments de vitraux[2]. — L'église paroissiale Saint-Pierre de Guégon a au transsept Sud, où est la chapelle du Couesby, des restes de vitraux où on voit encore un chevalier et sa dame agenouillés, sans doute les sieur et dame du Couesby, avec leurs armes, *d'or à 2 fasces de gueules*

[1] Rozensweig, *Stat. arch. de l'arr. de Napoléonville*, p. 74.

[2] Rozenzweig, *id.*, p. 52; Aurélien de Courson, *La Bret. contemp.*, I, p. 104.

(Carné?), *et d'argent à 3 tourteaux de gueules* (Peillac). La chapelle Notre-Dame-ès-Brières du Guéhenno a aussi des fragments de vitraux[1]. — La chapelle Sainte-Anne, en Pluméliau, a des restes de vitraux à la fenêtre du fond du chœur, en partie bouchée. On voit un concert céleste, des anges jouant de divers instruments. La chapelle Saint-Nicolas-des-Eaux a aussi des fragments de vitraux[2]. — L'église Notre-Dame-de-la-Fosse, à Plumelin, a des restes de vitraux avec blasons mutilés. La chapelle de Loc-Maria a à la fenêtre du fond du chœur des fragments de vitraux, parmi lesquels on distingue deux écussons : 1° *d'hermines à une fasce de gueules chargée de* 3 *besants d'or* (Pontsal?); 2° *parti au* 1er *d'azur au chevron d'or, accompagné de* 3 *billettes de même* (Dubotderu), *au* 2e *d'azur à* 3..... *d'argent*, qui est.....[3] — La chapelle Sainte-Barbe, au bourg de Saint-Allouestre, a des restes de vitraux où on voit un écusson *de gueules à* 9 *besants d'or*[4]. — L'église paroissiale de Saint-Gouvry (formée de l'ancienne trève de Rohan) a des vitraux à ses fenêtres, avec quelques écussons : 1° *d'hermines plein*, qui est Bretagne; 2° *de gueules à* 9 *macles d'or*, qui est Rohan; 3° *parti de Rohan et de Bretagne; 4° d'argent (?) à 3 merlettes de sable au chef chargé de 3 besants d'or; 5° de sable à 7 macles d'argent; 6° de gueules au lion passant d'argent*, qui est Brehant; 7° *parti de Clisson et d'argent à* 3.....[5] — A Saint-Servan, la chapelle Saint-Gobrian a dans une fenêtre à meneaux flamboyants des restes de vitraux; à l'Est, écussons : 1° *de gueules au lion rampant d'argent*, qui est Clisson; 2° *parti de Clisson et de Rohan, de gueules à* 7 *macles d'or;* lettre 𝔐 plusieurs fois répétée dans

[1] Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Napoléonville*, p. 54.

[2] *Idem*, p. 66.

[3] *Idem*, p. 67.

[4] *Idem*, p. 75.

[5] *Idem*, p. 76.

cette vitre en souvenir de Marguerite de Rohan, femme du connétable Olivier de Clisson. Dans le transsept Sud, **S. Goubrien** et sainte Catherine, puis saint Pierre, saint Thomas, saint Paul, saint André. Cette chapelle est datée de 1549[1]. — A Sérent, la chapelle Sainte-Suzanne a dans les meneaux flamboyants de sa fenêtre des restes de vitraux de couleur. On voit encore le fondateur de la chapelle agenouillé, avec cette devise : **Mater dei memato.....** et l'écusson de Sérent, qui est *de gueules à 3 quintefeuilles d'hermines*[2]. — La chapelle Saint-Fiacre de Radenac a des restes de vitraux où on voit de nombreux écussons : 1° *lozangé d'or et d'azur*, qui est.....; 2° *de gueules à l'épée d'argent en pal*, *la pointe en bas*, qui est Lantivy; 3° *parti au 1er de France*, *au 2e de Bretagne;* 4° *écartelé aux 1er et 4e de gueules à 9 macles d'or*, qui est Rohan, *aux 2e et 3e d'or à 3 chabots de gueules*, qui est Chabot; 5° *d'azur aux billettes sans nombre d'or au franc canton de gueules chargé d'une épée d'argent*, qui est Lantivy; 6° *parti au 1er de Rohan*, *au 2e de Rieux*, *d'azur à 9 besants d'or;* 7° *écartelé aux 1er et 4e d'argent au lion rampant de sable au chef d'hermines*, *aux 2e et 3e de sable à l'aigle éployée d'argent*, qui est.....; 8° *d'azur à 10 étoiles d'argent*, qui est Kerméno; 9° *d'argent à un arbre de sinople accompagné de 2 tourteaux de sable*, qui est.....[3]

Doyenné de Péaule (fondé en 1533). — A Noyal-Muzillac, la chapelle Notre-Dame-de-Brangolo, ou du Temple, jouit encore de sa verrière. La fenêtre du chœur est ornée

[1] Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Pontivy*, p. 80.

[2] Rozenzweig, *id.*, p. 82; Marteville sur Ogée, II, p. 894; Aur. de Courson, *La Bret. contemp.*, I, p. 111.

[3] De Brehier, *Bull. de la Soc. arch. du Morb.*, 1858, p. 93; Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Ploërmel*, dans le *Bull. de la Soc. polym. du Morbihan*, 1863, p. 73; Aur. de Courson, *La Bret. contemp.*, I, p. 109.

d'un vitrail représentant le Christ crucifié, la Vierge et la Madeleine au pied de la croix, et la vue de Jérusalem au fond du tableau. Cette verrière est bien conservée[1]. — A Guerno, ancienne trêve de Noyal-Musillac, l'église paroissiale Notre-Dame, autrefois Sainte-Anne, a aux fenêtres de l'abside des vitraux à compartiments variés avec personnages de 20 à 30 centimètres, représentant les différentes scènes de la vie de Notre-Seigneur et de sa Passion. On y voit plusieurs écussons : 1° *d'hermines plein*, qui est Bretagne; 2° *de gueules à une croix d'argent*, qui est Rougé; 3° *d'or à 2 fasces de gueules*, qui est de Carné; 4° *vairé d'or et d'azur*, qui est Rochefort; 5° *parti au 1er d'argent à un cerf naturel passant, au 2e coupé au 1er de gueules au chef vairé d'or et de sable, au 2e d'argent à ... annelets de sable*, qui est..... Il y a d'autres écussons au transsept Nord : 1° *d'hermines à une fasce de gueules chargée de 3 besants d'or*, qui est.....; 2° *de gueules à une croix pattée d'argent*, qui est de Rougé; 3° *d'argent au pin de sinople, le fût chargé d'un greslier de sable*, qui est de Rougeard; 4° *parti au 1er d'argent au greslier*, etc., *au 2e échiqueté d'or et de gueules*, qui est.....; 5° *parti au 1er d'argent au greslier*, etc., *au 2e lozangé d'argent et de gueules*, qui est.....; 6° *parti au 1er au greslier*, etc., *au 2e d'azur à 10 besants d'or*, qui est Rieux; 7° *parti au 1er au greslier*, etc., *au 2e d'argent au sautoir de gueules, cantonné de 4 tourteaux de même*, qui est Therenneau (?)[2]. — L'église paroissiale Saint-Cyr et Sainte-Julitte de Molac a dans le sommet de la fenêtre du transsept l'écusson de Rosmadec, *pallé d'argent et d'azur de 6 pièces*, sommé d'une couronne de comte et embrassé du collier de l'Ordre. La chapelle Saint-Marc, à Lhermain, a une

[1] Cayot-Delandre, *Le Morb. et ses mon.*, p. 236; Rozenzweig, *Stat arch. de l'arr. de Vannes*, p. 92.

[2] Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Ploërmel*, p. 83.

petite fenêtre au Sud avec fragments de vitraux. L'église Notre-Dame et Saint-Nicodème a des restes de vitraux où on voit des écussons : 1° *écartelé aux 1er et 4e de gueules à la fasce d'hermines*, qui est La Chapelle, *aux 2e et 3e de gueules aux macles d'argent*, qui est Molac; 2° de chaque côté du précédent, *pallé d'argent et d'azur*, avec cette devise : En bon espoir, qui est Rosmadec. Au-dessus et au-dessous de l'écusson principal, les deux lettres gothiques entrelacées A C. La chapelle de Trégouët a aussi des vitraux et un écusson [1]. — L'église paroissiale Saint-Gentien, à Pluherlin, a des restes de vitraux où on voit saint Gentien portant sa tête, saint Sébastien, sainte Barbe, Jésus crucifié. Au Sud, un écusson *de gueules à 3 croissants d'argent*, qui est Téhillac [2]. — L'église paroissiale Notre-Dame-de-la-Tronchaye, à Rochefort, ancienne trève de Pluherlin, a des fragments de vitraux [3].

Doyenné de Carentoir. — A Malestroit, l'une des grandes baronnies de Bretagne, l'église paroissiale Saint-Gilles a des vitraux à compartiments variés, avec personnages de 50 à 70 centimètres, empruntés au Nouveau-Testament : Jésus parmi les docteurs, la Transfiguration, le Baptême de Jésus-Christ, le Portement de croix, la Naissance de saint Jean. Les trois derniers compartiments représentent des traits de la vie d'un pèlerin qu'on voit mourant dans le dernier tableau. Au-dessus de ces peintures, dans le tympan de l'ogive, sont trois écussons : 1° *de gueules à 9 besants d'or*, qui est Malestroit; 2° *de gueules à une croix d'argent cantonnée de 4 épis de même*, qui est de la Morlaye; 3° *parti au 1er de la Morlaye, au 2e de gueules à 3 bandes ou chevrons d'or*, qui

[1] Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Ploërmel*, p. 88; Aur. de Courson, *La Bret. contemp.*, I, p. 61.

[2] Rozenzweig, *id.*, p. 98; Aur. de Courson, *La Bret. contemp.*, I, p. 59.

[3] Rozenzweig, *id.*, p. 102.

est..... La chapelle du prieuré Sainte-Madeleine, au bourg, laquelle dépendait de l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuys, a des vitraux des plus remarquables, en huit compartiments, avec personnages de 60 centimètres environ. Au chœur de la nef septentrionale, c'est la légende de sainte Madelaine, dont chaque tableau est expliqué par une inscription; elles ont été relevées par M. Rozenzweig, qui en a rétabli l'ordre interverti à une époque de mauvaise restauration : 1. **Come.le.roy.et.la.royne.volor.moter.svr.la.mer.por.aler.en.vyage.a...hiervsale.** — 2. **Come.par.reqveste.de.la.madalene.la.royne.fvst.grosse.dvn.filz.laquelle.n.avoict.pev.cosevoir.par.avance.** — 3. **Come.la.royne.movrvt.sur.la.mer.en.peine.denfat.et.le.roy.la.mist.sur.vng.rocher.son.efant.elle.** — 4. **Come.sainct.pierre.est.alle.avecque.le.roy.en.iherualem.et.luy.montre.les.sains.lievx.ov.fvt.nostre.seignevr.** — 5. **Come.le.roy.revenant.de.hiervsale.vit.son.efant.svr.le.rocher.ov.yl.getait.des.pierres.en.la.mer.** — 6. **Come.nre.seignevr.fist.sortir.sept.diables.dv.corps.de.la.madalene.et.lvy.pardona.ses.peches.** — 7. **Come.la.madalene.lavoit.les.piés...estant.au.logis...de.simon.lepreux.** — 8. **Come.nostre.seignevr.aparvt.a.la.madalene.** Au sommet on voit les écussons : 1° *de gueules à* 9 *besants d'or*, qui est Malestroit; 2° *de gueules à une croix d'argent cantonnée de* 4 *épis de même*, qui est la Morlaye. Il y a d'autres vitraux à deux fenêtres du Sud, avec des restes d'inscription gothique. A l'une d'elles, la Vierge portant l'enfant Jésus, le Père-Éternel tenant la croix où est attaché le Christ. A l'autre fenêtre : **S. gregroayr**, et encore : **Reverendvs.in.xpo.dns.yvo.gviller.....** Au sommet, écusson d'*azur à une fasce d'or accompagnée de* 3 *molettes (?) de même*, une crosse

passée derrière ; le même écusson se retrouve plus bas, dans un compartiment où est figuré un évêque en prière, avec un autre personnage qui tient un calice [1]. — Afin de montrer avec quel soin le clergé et les officiers de l'église faisaient mentionner leurs noms sur les vitraux, on citera l'église paroissiale Sainte-Zéphyrine de Tréal, qui présente sur une vitre, d'ailleurs incolore, cette inscription : CESTE FENESTRE ET VITRE A ESTÉ FAICTE FAIRE DE NOVVEAV PAR LES PBRES DE LA CONFRARIE NRE DAME ET DE MONSIEVR S. SEBASTIEN DONT M. P. BOVLLAY P EST A PRESENT PROCVREVR N LE 20 YES OCTOBRE 1606 [2]. Mais là, pas plus qu'ailleurs, ne se rencontre le nom d'un peintre verrier. — L'église paroissiale Saint-Nicolas-du-Tertre, ancienne trève de Ruffiac, a des fragments de vitraux où l'on voit l'écusson de la maison de la Bourdonnaye, *de gueules à 3 bourdons d'argent en pal* [3].

Territoire de Rieux. — La chapelle Saint-Barthélemy au Gorcy, en Pleucadeuc, a des restes de vitraux au transsept Nord : c'est le Père-Éternel couronné de la tiare, et tenant de ses deux bras la croix qui porte le Fils, puis saint Barthélemy [4]. — L'église paroissiale de Saint-Laurent a aussi des restes de vitraux où l'on voit le Christ et saint Laurent. Au-dessus, l'écusson de Malestroit, *de gueules à 10 besants d'or* [5].

Territoire de Redon. — A l'extrémité opposée du diocèse de Vannes, sur un point extrême rattaché aujourd'hui

[1] Potel, *La Bret. anc.*; Pol de Courcy, *Guide de Rennes à Brest*, p. 31 ; Aur. de Courson, *La Bret. contemp.*, I, p. 110 ; Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Ploërmel*, dans le *Bull. de la Soc. polym. du Morb.*, 1863, p. 62 ; Cayot-Delandre, *Le Morb. et ses mon.*, p. 297 ; *Les Cacous de Bret.*, p. 153.

[2] Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Vannes*, 1862, p. 118.

[3] Rozenzweig, *Stat. de l'arr. de Ploërmel*, 1863, p. 73.

[4] Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Vannes*, dans le *Bull. de la Soc. polym. du Morb.*, 1862, p. 96.

[5] *Idem*, p. 120.

à l'évêché de Rennes, s'était élevée au IXe siècle l'abbaye des Bénédictins de Saint-Sauveur de Redon, bientôt enrichie par les donations des souverains de la Bretagne et des seigneurs de leur Cour. Il paraît qu'au XIIIe siècle il y existait, sous les auspices de l'abbaye, une fabrique de verres peints[1], et il n'est pas douteux que l'église n'en fût décorée. Ogée en mentionne les vitraux : « Sur les anciennes vitres de l'église de cette maison, dit-il, on remarque les portraits de plusieurs ducs et duchesses de Bretagne et de quelques seigneurs des maisons de Rohan, de Rieux, de Rochefort, de Châteaubriand et de Malestroit. Selon toutes les apparences, ce sont les bienfaiteurs de la communauté. Ce fait prouve la reconnaissance des religieux et ne peut que leur faire honneur; il est même à croire que, plus judicieux que plusieurs chapitres et communautés de la province, ils conserveront ces monuments érigés à la bienfaisance et ne détruiront pas ces restes précieux de l'antiquité qui sont le fondement le plus sûr des vérités historiques[2]. » C'est en vain que le curieux y chercherait maintenant quelque vestige de cette décoration, on n'y voit plus que quelques fragments des anciens vitraux dans le transsept. On avait pensé que la maîtresse vitre du chœur, sur laquelle étaient peints les portraits des principaux bienfaiteurs de l'abbaye, aurait sans doute été détruite, soit lors de l'incendie de 1780, qui consuma l'intérieur du chœur, soit lors de la Révolution[3]. Il n'en est pas ainsi : c'est que le vœu d'Ogée

[1] Alfred Ramé, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Quimper, séance du 20 septembre 1847, *Bull.*, t. I, p. 24, 25 ; *Soc. arch. du dép. d'Ille-et-Vil.*, séance du 9 février 1848, *Bull.*, p. 30 ; l'abbé Brune, Congrès de Saint-Malo, *Bull.*, t. II, 3e livr., p. 19.

[2] Ogée, *Dict. de Bret.*, nouv. éd., t. II, p. 438 ; Ducrest de Villeneuve, *Guide hist. et stat. dans le dép. d'Ille-et-Vil.*, p. 181.

[3] Potel, *La Bret.*, Redon ; Ducrest de Villeneuve, *id.*, p. 187 ; Marteville sur Ogée, t. II, p. 442 ; l'abbé Brune, *ibid.*

n'a point été exaucé. Un prêtre, auquel son humilité chrétienne a fait garder l'anonyme, et qui est auteur d'une bonne *Histoire de Redon*, s'exprime ainsi à cet égard : « Les derniers moines, dit-il, trop peu soucieux des œuvres de leurs devanciers, firent disparaître cette galerie de portraits anciens qui auraient pour nous un si grand intérêt. Suivant les entraînements et les errements peu judicieux d'une foule de chapitres de ce temps, ils remplacèrent par des vitres blanches les vitres historiées. Cette transformation était accomplie quand vint la Révolution[1]. »

Territoire de Belle-Isle. — Rien à signaler.

Si le XVIIIe siècle ne fut pas favorable aux vitraux sous le rapport des appréciations artistiques, il s'occupa mieux, au point de vue industriel, de la fabrication du verre, et l'on peut signaler dans le diocèse de Vannes de louables efforts pour y donner une impulsion commerciale. Au milieu de cette époque, on trouve une lettre de l'intendant de Bretagne à M. de Trudaine, pour lui soumettre un Mémoire du sieur Droneau, procureur du Roi à Lorient, qui demande un privilége pour établir une verrerie au hameau de Kernevel[2]. Mais il ne paraît pas qu'aucune suite y ait été donnée. — Dans la paroisse de Moustoir-Rumengol, un seigneur, M. de Lambilly, qui portait *d'azur à 6 quintefeuilles d'argent*, ressuscitant les anciens gentilshommes verriers, possédait une verrerie qui fut construite sur les ruines d'une forge à fer[3]. Mais on ignore si elle fut prospère.

[1] *Hist. de Redon*, p. 339, 340.

[2] Quesnet, *Inv. somm. des arch. du dép. d'Ille-et-Vil.*, 2e livr., p. 14, C. 57.

[3] Ogée, *Dict. de Bret.*, II, p. 444.

VII

ÉVÊCHÉ DE QUIMPER

Le diocèse de Quimper se divisait en deux archidiaconés : celui de la Cornouaille, dont le siége était à Quimper, et qui s'étendait sur toute la basse Cornouaille, au Sud des montagnes Noires, se subdivisant en sept anciens cantons ou pays : Cap-Sizun, Cap-Caval, Fouesnant, Concq, Gourin, Quimperlé, Coray; et celui de Poher, dont le chef-lieu était à Carhaix, et qui s'étendait sur la haute Cornouaille, comprenant la partie septentrionale du diocèse depuis la chaîne des montagnes Noires jusqu'à celle des monts Arez, se subdivisant en quatre territoires : Poher, Huelgoet, Châteauneuf-du-Faou et Châteaulin [1]. C'est cet ordre, bien qu'insuffisamment précisé, qui va être suivi.

ARCHIDIACONÉ DE CORNOUAILLE. — La cathédrale Saint-Corentin de Quimper, par l'éclat et la splendeur de ses vitraux peints, brillait au premier rang parmi les églises de

[1] De Blois, nouv. éd. du *Dict. d'Ogée*, II, 418; de la Borderie, *Ann. hist.* de 1861, p. 63, 152; de 1862, p. 26, 134; Aur. de Courson, *Cart. de Redon*, p. CLXXIII et 258.

la Cornouaille. Par ce qui en reste, on peut se faire une idée de ce qu'elle devait être avant que les fureurs des hommes n'eussent porté la dévastation sur ces précieux ouvrages qu'à défaut de sentiment religieux le respect pour ces productions des arts eût au moins dû protéger contre une dévastation aussi déplorable qu'insensée. Voici comment un honnête homme contemporain, pénétré de douleur et d'indignation, raconte ces tristes excès : « Ce fut le 12 décembre an II de la république française, qu'aux yeux d'un peuple doux et tranquille des hommes excités par un nouveau genre de fanatisme, secondés par des soldats égarés, osèrent profaner, brûler, pulvériser tous les objets de la religion, de l'adoration de leurs pères. Ils déchirèrent les tableaux, brisèrent les vitraux éclatant des plus vives couleurs! Ces monuments de l'art de nos aïeux, ces costumes qui servent à fixer les époques de l'histoire, ces médailles du temps passé, disparurent dans un moment[1]. »

Quelques vitraux ont pu toutefois échapper à la destruction générale. A raison de leur mérite particulier et de l'intérêt des sujets qu'ils représentent, ils sont dignes d'un développement spécial. Ils ont eu la bonne fortune d'une étude complète que l'on doit à M. Philippe-Lavallée ; et comme il n'est pas possible de parler des verrières de l'évêché de Quimper sans recourir à son travail, la description détaillée qu'il a donnée ne peut qu'être reproduite ici pour l'avantage de tous :

« Les seules fenêtres de cette belle cathédrale qui aient conservé des vitraux sont celles du premier étage de la nef, des transsepts et du chœur, encore n'en est-il resté que dans la partie rectangulaire de ces fenêtres ; les tympans en sont

[1] Cambry, *Cat. des objets échappés au vandalisme dans le Finistère, an III de la république*, p. 12.

dépourvus. La date de tous ces vitraux paraît assez facile à déterminer, du moins approximativement. Les voûtes du chœur furent construites vers 1410 par l'évêque Gatien de Monceaux, et celles de la nef occupèrent l'épiscopat d'Alain Le Maout et de Raoul Le Moal, de 1445 à 1501. Les armes d'Alain Le Maout sont reproduites plusieurs fois sur les meneaux des fenêtres et sur les claveaux de la voûte de la nef et du transsept. Ces armes sont : *d'argent au chevron de gueules chargé d'un filet d'or en orle.* Les vitraux du chœur peuvent donc se rapporter à la première moitié du xve siècle, et ceux de la nef aux dernières années du même siècle. C'est aussi ce qui semble résulter du style des ornements dont ils sont décorés. Les dais et les consoles qui accompagnent les sujets peints sur ces vitraux présentent dans le chœur toute l'efflorescence des derniers temps de l'ogive, tandis que les dessins hybrides de la renaissance prédominent dans ceux de la nef. On assignerait volontiers une date exceptionnelle et antérieure à la vitre du fond du chœur, dont le dessin paraît plus raide, le coloris plus sobre, moins brillant que dans tous les autres vitraux de l'édifice. Cette fenêtre, divisée par deux meneaux verticaux en trois panneaux rectangulaires, présente dans celui du milieu le Christ sur un fond rouge, et dans les deux autres, sur un fond bleu, la Vierge et saint Jean, vêtus de draperies blanches. Ce qui donne pourtant moins de valeur relativement à l'ancienneté particulière de cette vitre, c'est la remarque de cette même sorte d'archaïsme relatif, lorsque le même sujet décore la maîtresse vitre d'une église. Peut-être y avait-il là quelqu'intention de symbolisme hiératique. La disposition des sujets est uniforme dans toutes les autres vitres. C'est en effet, dans chaque panneau des fenêtres, un personnage supporté par une console et surmonté d'un dais peints en grisaille, rehaussés d'or, ouvragés dans le goût du xve ou du xvie siècle. Le personnage, de trois quarts de gran-

deur naturelle, ressortant sur un fond rouge ou bleu, rarement d'une autre couleur, est tantôt Notre-Seigneur ou la Sainte Vierge, tantôt un apôtre ou un saint, tantôt un évêque, un chanoine, un seigneur ou une dame, à genoux, et présenté par son saint patron. Quelques-uns des personnages ainsi présentés sont reconnaissables; ainsi, dans l'un des panneaux de la troisième fenêtre du chœur, côté de l'épître, l'évêque Gatien de Monceaux, présenté par saint Gatien, son patron; dans une autre figure du chœur, saint Judicaël, roi de Bretagne. D'autres, que l'on pourrait déterminer à l'aide des généalogies, portent sur leurs vêtements les blasons des anciennes familles auxquelles ils appartiennent : Tréanna, *d'argent à la macle d'azur;* Pont-l'Abbé, *d'or au lion de gueules;* Pont-Croix, *d'azur au lion d'argent;* Lanros, *d'or à une molette de gueules;* Dubois-Berthelot, *écartelé d'or et de gueules;* du Dresnay, *d'argent à la croix ancrée de sable, accompagnée de 3 coquilles de gueules*, etc. On ajoutera que les vitraux sont beaucoup plus incomplets dans les fenêtres de la nef que dans celles du chœur, mais que leur coloris paraît beaucoup plus altéré dans cette dernière partie. Il reste à parler des vitraux placés dans la chapelle absidale, nommée chapelle de la Victoire. S'ils ne sont point entrés dans ce qui précède, c'est qu'ils ont paru mériter une mention particulière pour leur belle conservation. Ils sont répartis dans les quatre fenêtres de cette chapelle ainsi qu'il suit : dans la première fenêtre, côté de l'épître, deux panneaux, dont l'un contient la figure de Marguerite de Lézongar, dame de Kerméno, présentée par sainte Marguerite, vêtue *mi-partie de gueules à 3 macles d'argent et d'azur, à la croix d'or cantonnée d'une fleur de lys d'or;* ce dernier parti se retrouve sur l'un des personnages représentés dans une fenêtre du transsept méridional : ce sont les armes des Lézongar; les vêtements et les tentures sont de brocard, dont les dessins sont rendus sur la

vitre avec la plus grande richesse. L'autre panneau représente la Sainte Vierge et l'enfant Jésus. Ce dernier sujet mérite particulièrement l'attention, parce que le dessin, les ornements, le coloris même, semblent accuser le travail d'une époque antérieure à celle des autres vitraux de la cathédrale, sans qu'on puisse, du reste, indiquer à quelle cause peut se rattacher cette exception. Les autres fenêtres de la chapelle absidale contiennent les figures de Notre-Seigneur, de saint Pierre, de saint Paul et d'un autre apôtre qui paraît être saint Barthélemy. Dans les trèfles qui décorent le tympan de la quatrième fenêtre sont encadrées trois figures peintes en buste. L'une d'elles est un ange tenant une légende où on lit : **Virgo virginum.** Ces figures, au reste, ainsi que les autres vitraux de la chapelle de la Victoire, y ont été transportés des autres parties de la cathédrale[1]. »

L'église Saint-Mathieu de Quimper présente aussi des vitraux du plus grand prix. M. Philippe-Lavallée a également procédé à leur description détaillée, avec le développement nécessaire à raison de leur mérite particulier et de l'intérêt des sujets qu'ils représentent. On ne saurait, sans priver les lecteurs de cette importante source d'instruction, ne point donner ici ce travail en entier :

« Il n'y a dans l'église Saint-Mathieu à s'occuper que de trois fenêtres. Une seule, celle du fond du chœur, est entièrement garnie de ses anciens vitraux; deux autres, celles qui éclairent ce qu'on appelle le transsept, n'ont conservé que les vitres qui en décoraient le tympan. On va les décrire l'une après l'autre.

[1] De Blois, nouv. éd. du *Dict. d'Ogée*, II, p. 418, 419; Philippe-Lavallée, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Quimper, séance du 20 septembre 1847, *Bull.*, t. I, 1re livr., p. 25, et supplém. à la 4e livr., p. 263; Pol de Courcy, *Guide de Nantes à Brest*, p. 252, et *La Bret. contemp.*, p. 8.

« *Fenêtre du fond du chœur.* — La partie rectangulaire comprise entre l'appui et la base du tympan a environ 2 mètres 50 de largeur sur une hauteur de 3 mètres; quatre meneaux droits la partagent en cinq panneaux terminés par de petits arcs cintrés, excepté celui du milieu, qui se relève en accolade. Le tympan, formé par une ogive surbaissée, haut d'un peu moins de 2 mètres, est découpé en flammes et en cœurs; cinq flammes assemblées comme les pétales d'une fleur en occupent le milieu; les cœurs remplissent le reste de l'espace. Le sujet général contenu dans les cinq panneaux droits de la fenêtre est la Passion. L'artiste en a distribué, comme bordure, dans le bas de chacun d'eux et dans toute la hauteur des deux panneaux extérieurs, les différents épisodes : *Jésus devant le grand-prêtre; le Couronnement d'épines; la Flagellation; Jésus chez Pilate; le Portement de croix; la Mise au tombeau; la Résurrection glorieuse.* Le panneau du milieu se distingue du reste de la verrière par le style sec du dessin, par le peu de richesse du coloris et un agencement moins pittoresque des figures; il représente l'*arbre de la croix* portant le corps de Notre-Seigneur, et accosté de six personnages debout, placés deux par deux les uns au-dessus des autres, et dont les deux plus élevés sont la *Sainte Vierge* et *saint Joseph.* Ce panneau paraît être du xve siècle. On doit, au surplus, se référer ici à l'observation faite relativement à la maîtresse vitre de la cathédrale. Par contraste, les deux panneaux adjacents semblent les plus beaux de cette fenêtre. Dans celui de gauche, le *bon larron* en croix, et, au pied de la croix, les saintes femmes; au-dessus de la tête du bon larron, dont l'attitude et la physionomie expriment la résignation calme que la tradition lui attribue, un ange emporte vers les cieux l'âme du pécheur converti, sous la figure d'un jeune enfant. L'âme du *mauvais larron*, dans l'autre panneau, est aussi emportée sous la figure d'un enfant, mais par un

démon. Le corps raidi, les membres contournés, le visage furieux du réprouvé, accusent on ne peut mieux son désespoir et la malédiction qu'il subit. Les soldats entourent le pied de la croix. Toute cette composition, exception faite du panneau central dont il a été parlé tout-à-l'heure, porte les caractères du XVI[e] siècle. Outre la richesse du coloris et les costumes qui appartiennent à cette époque, on retrouve dans la largeur et la correction du dessin, dans la disposition habile des groupes, dans l'étude et l'exécution exacte des détails, le système des artistes verriers qui, ne se préoccupant plus alors de subordonner leur composition à l'ensemble architectonique du monument qu'ils décoraient, faisaient de leur travail une œuvre d'art particulière et complète par elle-même; leur objet principal n'était plus, comme aux siècles précédents, de modifier d'une certaine manière la lumière répandue sur les lignes architecturales, pour les mieux faire ressortir, mais d'étaler aux yeux de véritables travaux qui faisaient oublier l'architecte pour ne plus laisser paraître que le peintre et le dessinateur. Qu'il y eût en cela progrès ou dégénérescence, c'est une question qu'il n'y a point à décider ici. On ne décrira pas avec plus de détail les différents épisodes de la Passion reproduits sur la vitre dont on s'occupe; les motifs en sont trop connus et trop fréquemment traités pour fournir des observations nouvelles et intéressantes. On passera donc au tympan de cette fenêtre. On a fait connaître plus haut la disposition des cœurs et des flammes qui composent le réseau de ce tympan. Pour plus d'ordre et de clarté dans l'examen des sujets qu'ils contiennent, il faut supposer ces compartiments partagés en quatre rangées horizontales. La première, en commençant par le haut, se composera d'un compartiment; la deuxième de deux; la troisième de quatre; la quatrième de quatre; puis on décrira successivement dans chaque rangée les compartiments dont elle se compose, en commen-

çant par la gauche. *Première rangée*, point central et supérieur de la vitre : *le Père-Éternel en bénédiction.* — *Deuxième rangée* : 1° divers instruments de la Passion : la croix, la lance, l'éponge, le marteau, les tenailles, la tunique ; 2° les autres instruments de la Passion : la colonne, les cordes, les verges, le marteau, le sabre, l'oreille de Malchus. — *Troisième rangée* : 1° un ange assis portant des vases sacrés ; 2° l'écusson de France porté par deux anges ; 3° l'écusson mi-parti de France et de Bretagne, porté de même ; 4° un ange assis portant des emblèmes religieux. Cette figure est, ainsi que celle qui lui correspond, particulièrement remarquable pour la grâce de la pose et la pureté du dessin. — *Quatrième rangée* : 1° un écusson appartenant à la famille des *Rosmadec*, qui a fourni à Quimper un évêque et deux gouverneurs. L'écu représenté ici est *écartelé : au 1er palé d'argent et d'azur de 6 pièces*, qui est *de Rosmadec ; au 2e d'azur au lion d'argent*, qui est *de Pont-Croix* (ou *du Juch*) ; *au 3e coupé d'or et de gueules au chef d'hermines* (ceci est sans doute une erreur de l'ouvrier qui a réparé les vitraux ; ce quartier de l'écu devait être *de gueules à la fasce d'hermines*, qui est *de La Chapelle*, une des alliances des Rosmadec) ; *au 4e d'hermines* (on ne sait d'où vient ce 4e quartier ; c'est peut-être encore une réparation maladroite) ; 2° autre écusson des *Rosmadec*, *écartelé au 1er palé d'argent et d'azur de 6 pièces ; au 2e de gueules à 4 macles d'argent*, qui est *de Molac ; au 3e d'azur au lion d'argent ; au 4e de gueules à la bande d'hermines* (ce 4e quartier paraît encore faussement rajusté). On vient de dire que le 3e quartier de cet écusson, *de gueules à 4 macles d'argent*, était *de Molac*. Toussaint de Saint-Luc, en donnant les armes de Rosmadec, attribue aux Molac *neuf* macles d'argent sur champ de gueules, au lieu de *quatre ;* mais ces 4 macles d'argent se retrouvent attribuées aux Molac dans la généalogie de Sébastien, marquis de Rosmadeuc, ba-

ron de Molac et gouverneur de Quimper, donnée par d'Hozier en tête de l'*Histoire de Bretagne* de Lebaud. Les 9 macles figurent aussi dans cette généalogie, mais comme venant des *Rohan*. Ce sont, en effet, les armes bien connues de cette illustre famille, avec des émaux différents. Au reste, il y a nombre d'armoiries dans lesquelles la quantité des figures a varié avec le temps. Peut-être aussi ces 4 macles étaient-elles les armes primitives de la famille de Molac, qui n'aurait pris les 9 macles qu'après son alliance avec la famille Le Sénéchal de Carcado, à qui elles appartenaient comme ramage de Rohan; 4° ce dernier écusson est entièrement indéchiffrable; on y voit *une fleur de lys d'azur sur champ d'argent*, et d'autres signes plus ou moins héraldiques. Alain de Rosmadec, capitaine du ban et arrière-ban des gentilshommes de Cornouaille, épousa en 1505 Jeanne, dame de La Chapelle et de Molac. C'est donc dans cette période que la vitre fut peinte.

« *Fenêtre du côté Sud.* — Il reste fort peu de chose à dire pour terminer la description des vitraux de Saint-Mathieu. Les deux fenêtres qui sont encore à examiner n'ont conservé de leurs anciens vitraux que ceux qui en garnissent le tympan. Le réseau de cette fenêtre se compose de huit compartiments, occupés, à l'exception d'un seul, par des armoiries ou des fragments d'armoiries. On va décrire successivement chacun d'eux, en suivant le même ordre que pour la grande fenêtre du chœur, et en les désignant par les lettres A, B, C, etc. — A. Ce compartiment, placé en supériorité, ne contient que les instruments de la Passion. — B. et C. Deux fragments d'un grand écusson supporté par deux lions, timbré d'un casque de face d'argent grillé d'or et entouré du cordon de Saint-Michel; on peut le blasonner ainsi : *écartelé au 1er d'argent à une macle d'azur*, qui est *Tréanna; au 2e parti d'azur au lion d'argent et d'hermines au chef de gueules chargé de 3 fleurs de lys d'or*, qui est *Quélennec; au 3e d'argent à la*

quintefeuille de gueules; au 4e parti d'argent à la fasce de sable et de sinople à la croix d'or; sur le tout *d'argent à 3 trèfles d'azur*, qu'on croit être *Lagadec*. — D. Écusson : *d'azur au sautoir d'or accompagné de 4 croisettes de même.* — E. Écusson : *parti du précédent et d'or au croissant d'azur accompagné de 2 croisettes de.....* — F. Écusson : *d'argent à la quintefeuille de gueules.* — G. Écusson : *parti du précédent et d'argent à 3 trèfles d'azur.* — H. Écusson : *parti d'azur au sautoir d'or et d'argent à la quintefeuille de gueules.* On manque de documents pour établir ici autre chose que la description sèche que l'on vient de lire. Pourtant, s'il était permis d'émettre quelque conjecture, on ferait remarquer que les armoiries qui se répètent le plus souvent dans ces divers écussons, et qui par conséquent peuvent jusqu'à un certain point désigner la famille à laquelle elles se rattachent toutes, sont *d'argent à la quintefeuille de gueules*. Ces armes peuvent appartenir à plusieurs familles, mais ici elles semblent convenir plus particulièrement à celle de *Le Baud*, à laquelle Guy Leborgne et MM. L. de Laubrière et Pol de Courcy s'accordent à attribuer cette quintefeuille de gueules sur champ d'argent. Cette conjecture ne paraît point trop hasardée, lorsque l'on considère qu'un *Jehan Le Baud* figure parmi les nobles de Saint-Mathieu dans la montre de l'évêché de Cornouaille, de 1481 (Fréminville, *Antiquités du Finistère*, t. II), et qu'on se rappelle ce Guillaume Le Baud, sénéchal du Présidial de Quimper en 1590, qui paraît avoir été dans le parti royal l'un des plus rudes adversaires du chanoine Moreau, conseiller au même siége, lequel tenait pour la Ligue et le duc de Mercœur. Toute la partie inférieure de la fenêtre est remplie par une vitrerie moderne.

« *Fenêtre du côté Nord.* — Cette fenêtre, dont le réseau est fort simple, ne présente que trois écussons, savoir : 1° en supériorité, *d'hermines plein* surmonté de la couronne

ducale, entouré de la cordelière. Cette cordelière et l'époque à laquelle la vitre se rapporte par le choix des sujets, et qui ne peut être que le xve siècle, indiquent que ces armes sont celles de la reine Anne. On peut s'étonner de lui voir attribuer les armes *pleines de Bretagne*, au lieu de l'écu *parti de France et de Bretagne*, puisque la cordelière, signe distinctif des veuves, selon Vulson de la Colombière, n'a pu accompagner les armes de cette princesse qu'après son mariage et après la mort, en 1498, de son premier mari, le roi Charles VIII; mais on l'a sans doute considérée ici seulement comme duchesse de Bretagne; 2° le deuxième écusson est *parti de sable au chevron d'argent, accompagné de* 3 *annelets d'or et lozangé d'argent et de sable chargé d'une cotice de gueules;* le cantoh dextre de ce parti paraît chargé de figures qu'on n'a pu distinguer. On peut présumer que ce sont les armes des Lhonoré sieurs de Kérambiquet, famille distinguée de Quimper, qui portait : *losangé d'argent et de sable, à la cotice de gueules, au franc canton de pourpre chargé d'un dextrochère d'argent soutenant un épervier du même;* 3° le troisième écusson est : *parti de sable au chevron d'argent accompagné de* 3 *annelets d'or et d'azur à la croix pattée d'argent.* Les trois autres compartiments de la vitre contiennent divers épisodes de la vie de saint Yves, official de Tréguier, mort en 1303. Dans le premier, le saint, revêtu de son costume d'official, donne son capuchon à un pauvre qui lui demandait l'aumône (Albert Legrand, *Vies des Saints de Bretagne*, p. 161). Le second le représente vêtu de même, à genoux devant un ange. Dans le troisième, deux personnages sont à genoux devant lui; derrière le saint on aperçoit une maison; ce sujet rappelle sans doute la charité de saint Yves, qui logeait et nourrissait les pauvres dans ses presbytères de Trédrez et de Lohannec'h, et qui fonda pour eux un hôpital dans son manoir de Kermartin *(ibid.)*. Ainsi qu'on l'a dit plus

haut, le style du dessin, l'agencement des figures, le coloris de cette vitre lui assignent la date de la fin du xv[e] siècle[1]. »

Si une partie des vitraux de la cathédrale de Quimper avait pu échapper aux fureurs des hommes, d'autres vitraux établis dans des édifices religieux moins en vue avaient pu se sauver également dans la même ville. Cambry, dans le catalogue qu'il fit en l'an III des objets échappés l'année précédente au vandalisme dans le Finistère, s'applaudit de citer les vitraux de la chapellenie Notre-Dame-du-Guéodet ou Notre-Dame-de-la-Cité. Les meilleurs vitraux de Quimper, dit-il, sont ceux du Guéodet. Le hasard les a mieux conservés que ceux de la cathédrale. Dans la prodigieuse quantité de personnages entassés au-dessus du maître-autel de la partie la moins ancienne de cette église, outre le brillant des couleurs, on doit admirer les airs de têtes des groupes, des attitudes du meilleur style. Qu'on examine la pose de la Vierge qui s'évanouit, une femme du peuple tournant la tête, qu'un homme de goût ne peut manquer de remarquer. Le morceau le plus complet de ces vitraux forme un tableau, une composition régulière pleine d'expression, de vérité, de simplicité : c'est l'Adoration des Bergers. L'Enfant vient de naître; un cercle d'anges au fond du tableau admire, adore en silence dans une attitude respectueuse. Joseph, la Vierge sont à genoux, les bergers se prosternent. A l'époque où furent exécutés ces ouvrages, on avait peu d'artistes en France en état d'en égaler le mérite; aucun n'eût pu surpasser leurs couleurs. Ils sont de 1563. On est frappé de l'élégance, de la légèreté des ornements d'architecture prodigués dans ces vastes cadres. On y voit des

[1] Cambry, *Cat. des objets échappés au vandalisme dans le Finistère*, p. 18; de Blois, dans la nouv. éd. du *Dict. d'Ogée*, v° *Quimper*, t. II, p. 420; Philippe-Lavallée, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Quimper, *Bull.*, t. I, 1re livr., p. 119, et suppl. à la 4e livr., p. 267 à 274; Pol de Courcy, *Guide de Nantes à Brest*, p. 255, et *La Bret. contemp.*, p. 8 et 9.

voûtes surbaissées, des fleurons, des volutes, des aiguilles du meilleur goût. On y remarque surtout quelques vases épars d'une forme aussi belle, aussi parfaite que celle des plus beaux vases de l'Étrurie. Le mérite de ces riches décorations est augmenté par la noble simplicité des couleurs qui les forment. Leur masse est un fond blanc relevé par de brillants et légers filets d'or indiquant toutes les arêtes. La mort de la Vierge est du même maître et du même mérite[1]. Mais si Cambry manifestait dans son zèle sa satisfaction artistique d'avoir pu contempler encore après les tourmentes de la Révolution ces magnifiques vitraux, quels sentiments contraires n'aurait-il pas pu manifester si la mort ne l'eût point enlevé, lorsque cet édifice si plein de souvenirs fut démoli vers 1825 pour faire place à de mesquines maisons qui en occupent l'emplacement[2] ?

La chapelle Notre-Dame-du-Pinity, à Quimper, avait eu aussi le bonheur de se soustraire aux destructions de l'an II, et Cambry, dans son *Catalogue des objets échappés au vandalisme*, se plaît à en citer les vitraux. Au milieu de la promenade plantée dans le prolongement du champ de bataille, on trouve, dit-il, une chapelle nommée le Pinity; ses vitraux n'ont pas la perfection de ceux du Guéodet; ils n'ont pas moins d'éclat, de richesse et d'élégance. Les ornements, espèces de filigranes, caprices d'architecture, arabesques légères, sont aussi d'un fond blanc relevé d'or. La vie de la Vierge fait le sujet des divers tableaux qu'on y voit. Il faut remarquer surtout la vérité de dessin, le caractère de la tête d'un homme de moyen âge, qui parle au grand-prêtre des juifs sortant du temple. Ce précieux morceau doit être conservé; le

[1] Cambry, *Catalogue*, p. 14, 15.

[2] De Blois, dans la nouvelle édition du *Dict. d'Ogée*, v° *Quimper*, t. II, p. 421.

bleu, le pourpre de ces vitraux sont admirables[1]. Ce vœu de conservation n'a point eu de bonheur. Les vitraux du Pinity n'ont pas été plus heureux que ceux du Guéodet. Ce qu'avaient épargné les troubles de l'an II a été renversé, le calme revenu. En 1810 on prit conseil du mauvais génie de la destruction, et l'on abattit en grand cette chapelle, qui ajoutait aux agréments de la belle promenade qu'elle bordait[2]. Les descriptions de Cambry sont tout ce qui reste du Guéodet et du Pinity. Les reproduire était le seul hommage qui pût être rendu à ces brillants objets de l'art religieux et à celui qui les avait recommandés, mais en vain, au respect de la postérité.

L'église du couvent des Cordeliers de Quimper est aussi à signaler. La maîtresse vitre qui donne sur la rue Saint-François est un chef-d'œuvre de la délicatesse et de la hardiesse de l'art[3].

Les environs de Quimper, moins atteints par l'ancienne destruction, ont été aussi moins atteints par les nouveaux rebâtisseurs de nos jours, tout autant à craindre pour les vieux arts et leurs attachants souvenirs.

A l'extrémité d'un des faubourgs de Quimper, sur la route de Châteaulin, se trouve l'église de Kerfeunteun, qui porte la date de 1575, et qui, sans être remarquable par son architecture, présente cependant un très-beau vitrail qui a été jusqu'ici négligé tant par les destructeurs que par les restaurateurs. Il a été décrit par M. Philippe-Lavallée, auquel on a déjà emprunté la description des vitraux des églises de la ville, et auquel il faut aussi emprunter, ne pouvant mieux faire, cette partie de son intéressant travail :

« L'église de Kerfeunteun ne possède que sa maîtresse

[1] Cambry, *Catalogue*, p. 15, 16.
[2] De Blois, dans la nouv. éd. du *Dict. d'Ogée*, v° *Quimper*, t. II, p. 423.
[3] De Fréminville, *Ant. du Finist.*, 2e part., p. 135.

vitre; mais pour l'éclat, l'harmonie et la conservation des couleurs, pour la fermeté, la correction et le caractère du dessin, cette vitre est une des plus belles que l'on possède dans la contrée, et figurerait partout avec honneur dans une église d'ordre secondaire. La fenêtre dont elle remplit toute l'ouverture est haute d'environ 4 mètres sur 2 de largeur. La partie comprise entre l'appui et la naissance de l'ogive est divisée par deux meneaux en trois compartiments. Voici les différents motifs de la peinture des vitraux qui les garnissent : au bas de chaque meneau, une espèce d'arcade dans le style du XVI[e] siècle encadre un sujet différent; à gauche, le Christ *en Trinité*, c'est-à-dire reposant inanimé sur les genoux de Dieu le Père, représenté en costume de Souverain-Pontife, avec la tiare et une longue barbe blanche, le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, posé sur son épaule. A droite, un chanoine agenouillé présenté par son saint patron en costume d'évêque. Le caractère de ces deux figures pourrait les faire prendre pour des portraits; mais aucun signe, aucun nom, aucunes armoiries, aucun attribut particulier ne les désigne. L'arcade du milieu est occupée par la figure de Jessé, ancêtre de Jésus-Christ. C'est là que commence le sujet général de la vitre, l'*arbre de Jessé*. L'attitude noble et naturelle, l'expression calme et grave de cette figure en fait la plus belle du vitrail. Jessé est endormi; de son cœur part le tronc de l'arbre qui étend sur toute la vitre ses rameaux, sur lesquels sont assis les personnages marquants de sa postérité, depuis son fils David jusqu'à la Vierge Marie et saint Joseph, ayant entr'eux le Christ en croix. Les costumes de tous ces personnages ne se recommandent pas, comme on peut le croire, par l'exactitude historique. Les vêtements sont faits de riches étoffes drapées assez capricieusement; les rois sont coiffés de chaperons, de turbans, de mortiers, avec la couronne, et portent au cou de grosses chaînes d'or, comme c'était la

mode au XVIe siècle; mais tout cela est, on le répète, d'un dessin ferme et correct, plein de caractère et de relief, coloré de tons variés, harmonieusement combinés et se détachant de la manière la plus heureuse sur le beau fond rouge du vitrail. Le tympan de l'ogive est occupé par des figures d'anges tenant deux à deux, dans chaque compartiment, des écussons dont le blason a été détruit[1]. »

L'église d'Ergué-Gaberic, près de Quimper, non moins remarquable sous le rapport de ses vitraux, doit non moins fixer l'attention, car elle a été également l'objet du travail de M. Philippe-Lavallée, auquel on emprunte encore la description qu'il en a si exactement faite :

« Bien que venant en dernière ligne dans la revue des vitraux du canton de Quimper, la vitre du maître-autel de l'église d'Ergué-Gaberic ne le cède en rien à celle de Kerfeunteun, car elle paraît avoir sur celle-ci l'avantage de l'ancienneté; elle porte, en effet, la date de 1516 ou 1526, tandis que la vitre de Kerfeunteun appartiendrait à la dernière moitié du même siècle. A Ergué-Gaberic, si le dessin est un peu moins correct, si les poses des personnages ont quelque chose de forcé, ce défaut est racheté par l'expression et le caractère des figures, par le pittoresque de leur disposition. La partie rectangulaire de la fenêtre, divisée par trois meneaux droits, contient dans ses quatre panneaux des scènes de la Vie et de la Passion de Notre-Seigneur. Ce sont : la *Nativité*, la *Présentation au temple*, le *Baptême*, l'*Entrée à Jérusalem*, la *Cène*, *Jésus au Jardin des Olives*, le *Baiser de Judas*, la *Flagellation*, *Jésus chez Pilate*, le *Portement de croix*, *Jésus en croix*, et la *Résurrection glorieuse*. Le réseau du tympan est dessiné par

[1] Philippe-Lavallée, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Quimper, *Bull.*, t. I, 1re livr., p. 119, et suppl. à la 4e livr., p. 274; Pol de Courcy, *La Bret. contemp.*, p. 10.

deux grandes fleurs de lys, et l'espace intermédiaire est rempli par des flammes. Ces différents compartiments contiennent diverses armoiries dont voici l'énumération : 1° en supériorité, un écusson *écartelé de France et de Bretagne*, *entouré du cordon de Saint-Michel;* 2° un écusson *parti de France et de Bretagne*, *entouré de la cordelière;* 3° un écusson *de Bretagne plein*, *aussi entouré de la cordelière;* 4° écusson *de gueules à 3 glaives d'argent posés en bande*, qui est *de Pratmaria;* 5° écusson *de gueules à la croix potencée d'argent*, *cantonnée de 4 croisettes de même*, qui est *de Lézergué*; 6° écusson *parti des deux précédents;* 7° écusson *parti au 1er fascé*, *ondé d'argent et d'azur de 10 pièces*, qui est *Autret; au 2e coupé des deux précédents.* Les familles Autret de Missirien et de Lézergué, fondues dans celle de la Marche, possédaient de grands biens dans la paroisse d'Ergué-Gaberic. L'espace laissé par les fleurs de lys au-dessus des arcs qui couronnent les panneaux droits de la fenêtre est rempli par quatre figures peintes à mi-corps : saint Barthélemy, saint Étienne, saint Michel et saint André. Sous l'un de ces arcs on lit la date de 1528. Tout au bas de la vitre, une inscription porte en caractères du XVIe siècle : CETTE VICTRE FVT FECTE EN LAN MIL Vcc XVI ET...... ET POVR LORS FABRIQVE. Ces deux dates ne concordent pas précisément, mais on croirait volontiers qu'il a été commis une erreur pour la seconde et qu'elle doit porter 1528 comme celle qu'on lit à la partie supérieure de la même vitre. Au-dessus d'un autel adossé au mur oriental du transsept Sud est une petite fenêtre divisée par un meneau droit surmonté d'une fleur de lys. L'un des panneaux est occupé par un seigneur en costume du XVIe siècle, armé, tête nue, cheveux longs; sa cotte armoriée porte *d'or à 3 croissants de gueules.* Ce personnage est agenouillé devant un prie-Dieu et présenté par saint François d'Assise, reconnaissable aux stigmates empreints sur ses mains. Dans l'autre panneau, une dame, por-

tant une cotte armoriée de même, est aussi à genoux et présentée par sainte Marguerite. Les armoiries de la cotte d'armes du chevalier permettent de reconnaître François Liziart sieur de Kergonan, et Marguerite, sa compagne, vivant de 1481 à 1536[1]. »

En rayonnant plus loin de la ville, dans le reste de la basse Cornouaille, on trouve encore dans la campagne plusieurs églises distinguées par leurs vitraux. On va successivement en donner la description.

Dans l'ancien territoire du Cap-Sizun, l'église de Guenguat appartient au xve siècle. Les fenêtres qui en décorent le chevet sont garnies de beaux vitraux représentant les ducs de Bretagne la couronne en tête, et plusieurs chevaliers armés de toutes pièces, leurs armoiries peintes sur leurs cottes d'armes[2]. — Les fenêtres du chevet de l'église de Pont-Croix (trève du Cap-Sizun) ont des meneaux rayonnants dans le style du xve siècle, lesquels sont garnis de vitraux coloriés, décorés des armes écartelées de Rosmadec et de Pont-Croix, chargées d'un écusson de Tivarlen brochant sur le tout[3]. — Dans l'ancien territoire du Cap-Caval, l'église de Penmarch, fondée l'an 1508, sous le vocable de sainte Nonna, possède de beaux vitraux postérieurs à l'époque de la dernière reconstruction. Les fenêtres ont des meneaux flamboyants; la maîtresse vitre a conservé des vitraux de couleur, et son tympan est constellé des armoiries des familles qui avaient contribué

[1] Philippe-Lavallée, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Quimper, année 1847, *Bull.*, t. I, 1re livr., p. 22, 24, et suppl. à la 4e livr., p. 275 à 277; Pol de Courcy, *La Bret. contemp.*, p. 10.

[2] Pol de Courcy, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Quimper, 1847, *Bull.*, t. I, p. 24; *id.*, *Guide de Nantes à Brest*, p. 259, et *La Bret. contemp.*, p. 11.

[3] Pol de Courcy, *Ass. bret.*, *ibid.*, p. 24; *Guide de Nantes à Brest*, p. 259, et *La Bret. contemp.*, p. 16.

à l'érection de l'église. Au-dessous des armes de France, de Bretagne et de Navarre, placées en supériorité, on remarque celles des Rohan seigneurs de Trogalet, des barons de Pont-l'Abbé, des Rostrenen sieurs de Kerbrohan, des Langueoüez et des Foucault, successivement possesseurs de la seigneurie de Lescoulouarn, des Kervereguin, des Lezongar sieurs de Lestiallec, des Kerhoent sieurs de Kernus, maisons situées dans les paroisses limitrophes[1]. — Dans le territoire de Conq, près d'Elliant, on trouve la chapelle de Kerdevot, de fondation ducale; on remarque sur les vitraux les images de ducs de Bretagne, la couronne sur la tête. De nombreux écussons peints sur ses vitres témoignent de la piété des seigneurs des environs, qui s'étaient plu à embellir et doter cette chapelle. On reconnaît parmi ces blasons ceux des sires du Botbodern, du nom de Guengat, et ceux des familles de Tréanna, Kerfors, Liziart, Lezandevez, Kersulgar, Lanros et Autret de Missirien[2].

Une portion du territoire de Quimper s'avançait, dans ce qui dépend aujourd'hui du Morbihan, sous Pontivy, et c'est à cause de son ancienne situation qu'il y a lieu de s'en occuper ici. Cette partie dépendait de Gourin.

Si l'église paroissiale de Notre-Dame du Faouët n'a conservé que des traces de vitraux[3], il est dans la paroisse de simples chapelles plus heureuses. La chapelle Saint-Fiacre du Faouët mérite tout à fait par ses anciens vitraux de fixer l'attention. On en voit de bien conservés presqu'à toutes les fenêtres, sauf quelques mutilations dans les panneaux supérieurs, qui portaient des écussons; au-dessous, ce sont des

[1] Pol de Courcy, *Ass. bret.*, *ibid.*, p. 24, et *Guide de Nantes à Brest*, p. 276, et *La Bret. contemp.*, p. 18.

[2] Pol de Courcy, *La Bret. contemp.*, p. 10.

[3] Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Napoléonville*, dans le *Bull. de la Soc. polym. du Morbihan*, p. 21.

panneaux à compartiments variés renfermant des personnages de 40 à 70 centimètres, sur un fonds d'architecture renaissance. Huit fenêtres en sont encore garnies; on y remarque les sujets suivants : 1re vitre du chevet, au fond du chœur : différentes scènes de la Passion et de la Résurrection du Sauveur. 2e vitre au transsept Nord : les Couches de la Vierge, la Naissance du Christ, puis l'enfant Jésus lavé dans un bassin, la Circoncision, la Visite d'Élisabeth, la Décollation de saint Jean-Baptiste, le Festin d'Hérode, le Sermon sur la montagne. 3e vitre au transsept Sud, fenêtre orientale : le Crucifiement, les Prophètes, les Apôtres avec leurs attributs, et divers personnages de l'Écriture-Sainte dont le nom est indiqué sur un phylactère : **Jacob, Salomon, Aminadab, Moiz, Zorobabel**, etc. 4e vitre au transsept Sud, fenêtre méridionale : la légende de saint Fiacre, dont il reste quatre panneaux expliqués par des inscriptions. 1er panneau : saint Fiacre bêche la terre avec le secours d'un ange, qui tient le pied de la pelle; l'inscription manque. 2e panneau : saint Fiacre debout derrière une femme, la quenouille à la main, agenouillée devant saint Faron, évêque de Meaux; inscription : **Co:la:veille:vint:plaindre:e:acvser:saint:fiacre:a:levesq:de:meax:disat:q:sa:gaste:so:boys:** 3e panneau : saint Fiacre entouré d'infirmes qu'il touche; inscription : **Coe:sait:fiacre:gerissoit:les:avengles:et:les:ladres:** 4e panneau : saint Fiacre avec sa bêche, la vieille et son fuseau et une chèvre; inscription : **Coe:la:vielle:tasa:sait:fiacre:por.lamovr.quil.abatoit.le.bois.et.le.fit.ceser.de.par.dieu.et.il.cesa:** ∽ L'amortissement représente, au milieu de la Cour céleste, un concert des anges jouant de divers instruments. Sur la même vitre on lit cette inscription : PRRE ANDROVET OVVRIER : DEMEVRANT : A REMPARALE 1552. 5e vitre, collatéral Nord : concert d'anges, et au-dessous, en huit pan-

neaux : Jésus enfant sur les genoux de sa mère, portant une petite chapelle, puis sainte Anne, Joseph-le-Juste, Maria, Salomé, Cléophas, l'un des disciples d'Emmaüs, Dalpheus et les apôtres. 6e vitre au bas de la nef, au Midi : le sujet de cette vitre n'est plus reconnaissable; une figure de chevalier, la tête couverte d'un casque, doit représenter le donateur, au pied duquel on lit : IEHA FITRE GOVERNVR POVR CESTE CHAPELLE ME FIT FAIRE 1557. Gouverneur est ici le synonyme de fabricien. Les 7e et 8e vitres sont trop mutilées pour être comprises. Les écussons qui se voient au sommet de tous ces vitraux sont : 1° *d'argent à 5 fusées de gueules accolées en fasce*, qui est Bouteville, plusieurs fois répété; 2° *parti au* 1er....., *au* 2e *d'or à une fasce de gueules*, qui est.....; 3° *parti au* 1er....., *au* 2e *d'or à* 3 *fasces de gueules*, qui est Le Rousseau (?)[1]. On a voulu voir dans Pierre Androuet l'ouvrier auteur de ces beaux vitraux, et dans l'indication de sa demeure la ville de Quimperlé; mais quelqu'importante que serait une indication de cette nature, d'autant plus précieuse qu'elle serait plus rare et plus inusitée, il faut renoncer à cette illusion. L'ouvrier est ici le maître de l'œuvre, gouverneur ou fabricien[2], qui a ordonné et dirigé la pose des vitraux, et qui, suivant un usage assez constant, a perpétué par cette inscription la mémoire de son office. Aucun document certain n'indique d'ailleurs à Quimperlé la présence de peintres verriers. Quant à expliquer ce nom de lieu, qui ne se rapporte

[1] Cayot-Delandre, *Le Morbihan et ses mon.*, p. 454; *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Quimper, 1847, *Bull.*, t. I, p. 25; *ibid.*, Congrès de Vannes, 1853, t. V, p. 63; Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Pontivy*, dans le *Bull. de la Soc. polym. du Morbihan*, 1861, p. 23; Pol de Courcy, *Guide de Nantes à Brest*, 1865, p. 218.

[2] Ducange, *Gloss*, v° *Operar.;* dom Morice, *Hist. de Bret.*, Preuves, I, col. 886; de la Bigne Villeneuve, dans le *Bull. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, 1861, t. II, p. 8.

à aucune localité connue, c'est difficile. Peut-être n'y faut-il voir que soit une mauvaise leçon, soit une incorrection d'écriture ou d'orthographe, rendant le mot incompréhensible. Les dates de 1552 et 1557 fixent au surplus, d'une manière irrécusable, la date de ces belles peintures sur verre. La chapelle Saint-Sébastien du Faouët possède aussi quelques fragments d'anciens vitraux. On y distingue encore un écusson *d'or à 5 fasces de gueules*, qui est Bouteville. On voit le même blason *traversé par une cotice de gueules*, non loin du précédent. La chapelle Sainte-Barbe du Faouët a aussi des restes de vitraux anciens, mais tellement détériorés qu'on distingue difficilement les personnages, dont les plus grands ont 80 centimètres environ, se détachant sur des fonds d'architecture renaissance; les panneaux sont encastrés dans des armatures qui forment des dessins variés. On peut y distinguer la Vierge tenant l'enfant Jésus, et divers traits de la vie de sainte Barbe avec des traces d'inscriptions gothiques. Au-dessus, écusson *d'azur à un château d'or*, qui est Coëtquenan [1].

On retrouve encore, vingt-cinq ans environ plus tard, dans l'église de la Trinité de Langonnet, le même nom d'Androuet. Au bas de l'une des fenêtres du chœur est l'inscription suivante : LE:XXIII:DE:MARS:P:ANDROVET:157.: Mais il ne faut y voir également qu'un nom, commun dans le pays, désignant un fabricien. Les vitraux de la Trinité sont remarquables, et il y en a à presque toutes les fenêtres, à compartiments et dessins divers, avec fonds d'architecture renaissance. Malheureusement ils ne sont point en bon état. La fenêtre du fond du chœur présente la généalogie de la famille de David. Au sommet, plusieurs blasons : 1° *d'argent à 5 fusées de gueules rangées en fasce*, qui est Bouteville; 2° *d'azur à une rencontre de bœuf d'or*, qui est Cleuzyait (?); 3° *d'azur à la coupe d'or*,

[1] Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Napoléonville*, p. 21.

qui est..... D'autres fenêtres du chœur représentent les scènes de la Passion. Au transsept Sud, à une fenêtre, la Vie de saint Jean-Baptiste en douze tableaux; à une autre, la Transfiguration. Au transsept Nord, le Jugement dernier. Dans la nef, trois fenêtres offrent en divers tableaux le Mariage de la Sainte Vierge, l'Annonciation, la Visitation, l'Adoration des Mages, Jésus enseignant les docteurs, la Descente du Saint-Esprit sur les apôtres, l'Assomption de la Vierge, etc. L'église paroissiale Saint-Pierre et Saint-Paul, à Langonnet, a aussi des fragments de vitraux à la fenêtre du fond du chœur[1].

La chapelle Saint-Mandé de Guiscriff possède à la fenêtre du fond du chœur deux panneaux qui restent d'un vitrail, et représentent Jésus tombant sous sa croix, puis sa Résurrection. Au milieu de quelques fragments de vitraux dans la petite fenêtre du chœur, côté du Midi, on voit un écusson *d'azur au chef d'or chargé de* 3 *coquilles de gueules*[2]. — A Lanvenegen, ancienne trève de Guiscriff, l'église paroissiale Saint-Cognogan a des restes de vitraux à compartiments variés, avec personnages de 60 centimètres environ, fonds d'architecture à anses de panier et accolades. A la fenêtre principale, divers traits de la Vie et de la Passion de Jésus-Christ. La chapelle Saint-Urlo a quelques fragments de vitraux avec devises gothiques[3].

A Gourin, l'église paroissiale Saint-Pierre et Saint-Paul n'a que des fragments dépareillés de vitraux. Il en est de même de la chapelle Notre-Dame, au bourg; mais les chapelles rurales ont mieux conservé leurs vieilles vitres. La chapelle

[1] Cayot-Delandre, *Le Morbihan et ses mon.*, p. 449; Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Napoléonville*, p. 40; Aur. de Courson, *La Bret. contemp.*, Morbihan, p. 101.

[2] Rozenzweig, *id.*, p. 37.

[3] *Idem*, p. 42.

Notre-Dame-de-Consolation ou de Moustérien a des vitraux à compartiments variés, avec personnages de 60 à 80 centimètres de hauteur. Sur la fenêtre du fond du chœur est la scène du Crucifiement. Au-dessus sont des écussons brisés. On en distingue encore un, *parti au* 1er....., *au* 2e *d'argent à une fasce de gueules*, qui est.....; et un autre, *parti au* 1er....., *au* 2e *d'argent à l'aigle éployée à* 2 *têtes d'azur*, *membrée de gueules*, qui est..... La chapelle Saint-Hervé, de la même paroisse, a des restes d'anciens vitraux où l'on distingue des armoiries et des personnages de 80 centimètres environ, se détachant sur des fonds d'architecture des XVe et XVIe siècles. Les panneaux sont encastrés dans des armatures qui forment des dessins variés. La fenêtre du fond du chœur est divisée en trois tableaux. Au milieu, la scène du Crucifiement; à droite, un personnage tenant la crosse, et sous les pieds duquel on lit quelques lettres d'une inscription française. A gauche, saint Hervé, ayant d'une main un bâton et un chapelet, de l'autre un loup en laisse, suivant la légende : Un jour, saint Hervé travaillait à un petit champ avec un cheval; un loup étant survenu et ayant dévoré l'animal, le saint dit au loup : *Tu feras son travail*, et il l'enchaîna. Il est invoqué par ceux qui veulent préserver des loups leurs troupeaux. La fenêtre de droite est divisée en deux compartiments : à gauche, un guerrier la main sur son cimeterre, et sous ses pieds cette inscription : **Lan trante fust cete ỹ comm.** Sans doute 1530. A droite, la Vierge assise, tenant l'enfant Jésus. Sur la fenêtre de gauche, deux compartiments : à gauche, personnage crossé avec une banderolle derrière la tête, portant cette inscription : **Sainct. ỹves: ora: p.** *(ro nobis)*. A droite, il ne reste point de vitres coloriées. Les trois fenêtres précédentes portent dans les compartiments du sommet le blason suivant : *d'argent à* 5 *fusées de gueules accostées en*

fasce, qui est Bouteville. A l'une des fenêtres latérales, ce blason est crossé. La fenêtre de gauche offre cet autre blason : *d'argent à un croissant de gueules accompagné en abyme d'un écusson d'or à 3 tourteaux de gueules et au quartier de même*, qui est Kerimerc'h (?). Les deux fenêtres latérales portent le blason parti de Bouteville et de Kerimerc'h. Les deux fenêtres des bras du transsept présentent aussi quelques fragments de vitraux. On distingue encore sur celle du Nord un personnage crossé[1]. — A Roudoualec, trève de Gourin, il y a des fragments de vitraux avec quelques figures[2].

ARCHIDIACONÉ DE POHER. — Il faut pénétrer maintenant dans le département des Côtes-du-Nord pour suivre l'ancien évêché de Quimper dans cette portion de la basse Cornouaille qui lui appartenait autrefois, et en a été aujourd'hui détachée pour faire partie des arrondissements de Loudéac et de Guingamp.

Dans le territoire de Poher, qui tirait son nom de l'ancien comté, l'église de Neuillac présente quelques restes de vitraux à devises gothiques[3].

L'église Saint-Jacques à Saint-Léon, en Merléac, si digne d'être remarquée par ses vitraux peints, aurait été construite, comme on l'avait d'abord pensé, par les soins de Jean Validire, évêque de Léon en 1431, et mort évêque de Vannes en 1444. Il était né à Merléac, et il aurait élevé près de la maison de ses parents la belle chapelle qu'on y voit encore[4]. Mais le style de l'édifice, qui est bien antérieur, la date de

[1] Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Napoléonville*, dans le *Bull. de la Soc. polym. du Morb.*, p. 27.

[2] *Idem*, p. 69.

[3] *Idem*, p. 57.

[4] Pol de Courcy, *Itin. de Saint-Pol-de-Léon à Brest*, dans la *Revue de Bret. et Vend.*, t. VI, p. 22.

1402 inscrite sur la belle verrière de la maîtresse vitre, l'absence des armes de Validire, *d'azur au chef de gueules chargé de 3 quintefeuilles d'argent*, tandis que l'écusson de Rohan, *de gueules à 9 macles d'or*, s'y montre partout, tendent à faire croire que c'est plutôt un membre de cette dernière famille qui en a été le fondateur à la fin du XIVe siècle[1]. M. Geslin de Bourgogne en a décrit avec soin et exactitude les brillants vitraux. Les verrières sont réparties en six fenêtres, dont trois dans la longère Nord et une au chevet de chaque nef latérale, à droite et à gauche de la maîtresse vitre. Les petites fenêtres ont 2^m^ 30 de hauteur sur 1^m^ 10 de largeur. Tous ces vitraux ont plus ou moins souffert, soit par les dégradations des hommes, soit par d'inintelligentes réparations, souvent presqu'aussi préjudiciables. Les cinq petites fenêtres seraient indéchiffrables aujourd'hui sans le travail de M. Geslin de Bourgogne, qui permet d'y reconnaître la Vie de la Sainte Vierge. D'abord, jeune fille aux longs cheveux flottants, une main posée sur son cœur, elle porte de l'autre un rouleau qui, en se développant, laisse échapper ces mots : **Quae est qua aureum sicut aurum.... deliciis affluens inixa super dilectum suum.** Puis, dans un riche costume, on la voit jeune femme, posant la main sur une couronne d'or, emblème de sa royauté céleste, et un phylactère porte ces paroles : **Veni sponsa accipe auream coronam.** Les deux fenêtres latérales du chevet ont dû représenter la suite de son existence. Du côté de l'évangile, on reconnaît encore l'Annonciation, la Visite à sainte Élisabeth et l'Adoration des Mages. Du côté de l'épître, on ne voit plus que la Vierge mère portant son fils, et plus loin assistant au Crucifiement. La maîtresse vitre, quoique moins endommagée, est loin d'être

[1] Gaultier du Mottay, *Géogr. des Côtes-du-Nord*, p. 827 ; *La Bret. contemp.*, p. 88.

aussi complète. Voici ce qu'un examen attentif a permis d'y découvrir à l'écrivain que nous citons. A la rose brille de toutes parts l'écusson de Rohan, et autour du centre, des anges, disposés en rond, portent des phylactères où sont inscrits les douze articles du Symbole. La bordure de tout le vitrail est semée de M, de doubles N, et de coquilles de saint Jacques. Outre une somptueuse ornementation architecturale, les fonds de la vitre sont composés d'une grisaille où se détachent en couleur, avec une grande délicatesse, des roses, des fleurons, des branches d'arbre et des oiseaux. C'est sur cette élégante tenture que se déroulent en première ligne les scènes de la Passion; le Baiser de Judas, la Flagellation, le Calvaire, les Saintes Femmes au tombeau, l'Apparition à Marie-Madelaine se distinguent encore. Puis viennent diverses scènes de la vie de saint Jacques, ses prédications, son supplice, le transport de ses reliques à travers les mers, leur débarquement sur les côtes de Galice, le culte du saint, dont l'image repose dans une niche. Si le dessin a beaucoup souffert, les tons or, rouges et verts sont bien conservés et sont encore d'un effet puissant. Vers le bas, il reste quelques écussons des seigneurs qui avaient concouru au don de la verrière. D'abord on voit l'écusson *d'azur à la croix engreslée d'or*, qui est du Houlle, puis un écusson d'alliance, *de gueules à 3 jumelles d'or*, qui est Rosmadec, seigneur de Buhen; d'autres, indéterminables. Au bas de ce vitrail, M. Geslin de Bourgogne a découvert un fragment bien important, puisqu'il donne le nom du verrier et la date de l'œuvre. On y lit : G. Brart fist cest..... lan mil iiij^c ij.[1]

L'église Saint-Pierre de Bothoa offre de remarquable sa maîtresse vitre du XIVe siècle. Bothoa était une paroisse qui

[1] Geslin de Bourgogne, *Mém. de la Soc. d'ém. des Côtes-du-Nord*, 1865, p. 8.

renfermait parmi ses trèves Saint-Nicolas-de-Pélem ou de la Pelote, parce que les Loz de Beaucours y avaient droit à une redevance seigneuriale d'une pelote de fil ; mais par suite de la révolution des temps, la trève est devenue paroisse, et l'ancienne paroisse une succursale de son ancienne trève. L'église Saint-Nicolas-de-Pélem est un joli monument de la fin du xve siècle, et l'on y voit un magnifique vitrail représentant, entr'autres sujets, l'histoire de saint Nicolas, son patron [1]. — L'église de Glomel, construite à la fin du xv° siècle ou au commencement du xvi°, a les vitraux peints du transsept Sud conservés en partie. Ils représentent dans le haut les armoiries de la donatrice, qui est une princesse d'Elbeuf, dame de Rostrenen, et dans le bas, la donatrice est elle-même accompagnée de son patron, qui la présente [2]. — La chapelle de Lansalaün, en Paule, a une vitre de 4m 25 sur 2m 60, qui réunit la Vie de Jessé et les principaux épisodes de la Vie de la Sainte Vierge. Elle porte la date de 1528 [3].

Si cette portion est particulièrement riche en vitraux, la cause doit en être signalée. Il y avait en effet, aux xv° et xvi° siècles, sur les bords de la forêt de Kerjan, paroisse de Paule, un établissement de gentilshommes verriers [4], et c'est assurément de leur fabrication que durent sortir les vitres des verrières des églises circonvoisines.

On peut citer encore le Moustoir, ancienne trève de Trébrivan, dont il est intéressant de visiter la maîtresse vitre, qui représente les diverses scènes de la Passion de Notre-Sei-

[1] Gaultier du Mottay, *Géogr. des Côtes-du-Nord*, p. 565.

[2] Deschamps de Pas, dans les *Mém. de la Soc. des ant. de France*, t. XX, p. 150.

[3] Geslin de Bourgogne, *Bull. de la Soc. d'ém. des Côtes-du-Nord*, t. VI, p. 177.

[4] Gaultier du Mottay, *Géogr. des Côtes-du-Nord*, p. 50.

gneur[1]; l'église Saint-Pierre de Kerpert, qui possède encore un vitrail assez complet[2]; l'église de Plusquellec, qui possède des vitraux, lesquels doivent attirer l'attention[3].

On a déjà vu des procès-verbaux dressés par experts héraldiques à propos du litigieux des droits seigneuriaux de la noblesse. Il fallait constater les armoiries existant sur les vitraux; et bien que ces enquêtes judiciaires n'eussent pas précisément pour objectif ce qui fait le sujet des recherches actuelles, il y a cependant un grand avantage à s'en préoccuper, parce qu'on en peut tirer bien des renseignements utiles. C'est un document de cette nature qui va décrire les vitraux de l'église paroissiale de Saint-Hernin.

Le monastère des Carmes déchaussés de Rennes possédait en Cornouaille la seigneurie du Granec, qui lui avait été donnée à titre de fondation, en 1684, par messire Toussaint du Perrien, seigneur de Bréfillac, seigneurie importante dont ils firent aveu au Roi le 23 mai 1726, et qui s'étendait sur les paroisses de Landeleau, Cléden, Plounevez-du-Faou, Colorec, Loqueffret et Plouyé, avec haute, moyenne et basse justice; mais leurs priviléges et droits seigneuriaux leur furent souvent contestés par la noblesse laïque qui se trouvait dans la mouvance du domaine monacal. Un banc neuf, établi dans l'église Saint-Sauveur de Saint-Hernin, dans la seigneurie du Granec, devint la cause d'un grand procès, et des experts héraldiques furent nommés par justice pour constater les écussons qui se trouvaient peints sur les vitraux de l'église, et d'où devait résulter la preuve du droit aux prééminences réclamées. Heureusement qu'à l'appui de leur procès-

[1] Gaultier du Mottay, *Géogr. des Côtes-du-Nord*, p. 508.
[2] *Idem*, p. 567.
[3] *Idem*, p. 500.

verbal les experts ont dessiné en couleur les vitraux armoriés qu'ils étaient chargés de décrire.

Les armoiries du grand vitrage, du côté de l'évangile, étaient ainsi placées : en supériorité, l'écusson *mi-parti de France et de Bretagne;* au-dessous, écusson *de gueules à 3 châteaux d'or*, qui est Château-Gall, sieur du Granec; — *fuselé d'argent et de gueules en bande*, qui est Quélen de Trefflech, devenu le Faouët, Bouteville et Goulaine; — *de sable à la bande engreslée d'argent*, qui est Le Granec; — *fuselé d'argent et de sable en bande*, qui est Kermanach; — *mi-parti de*....., qui est Kermabon, *et d'argent à 3 fasces de gueules*, qui est Guézennec de Runablay; — *mi-parti de sable à la bande engreslée d'argent*, qui est Le Granec, *et de gueules à 3 épées d'argent, la pointe en bas*, qui est Prat-Maria. — Du côté de l'épître, en supériorité, l'*écusson plein de Bretagne;* au-dessous, *mi-parti vairé et contrevairé d'argent et de gueules*, qui est Kermelec, *et fascé, ondé d'or et d'azur au chef de gueules*, qui est Langueoüez; — *fuselé d'argent et de sable en bande*, qui est Kermanach; — *de gueules à 3 châteaux d'or*, qui est Château-Gall; — *mi-parti fuselé d'argent et de sable en bande*, qui est Kermanach, *et de gueules à 3 mains dextres à paume d'argent semé d'hermines, par* 2, 1, qui est de Mesle, moderne du Châtel. Au-dessous des soufflets du tympan s'élevait, peint dans le vitrail, le Christ en croix; de chaque côté, la Sainte Vierge et saint Jean debout, présentant agenouillés le seigneur Jean de Granec et sa femme, Marie de Prat-Maria, ayant leurs écussons peints sur leurs cottes[1].

Il s'agit maintenant de rentrer dans le Finistère, dans cette

[1] Fonds des Carmes déchaussés de Rennes, aux archives du départ. d'Ille-et Vilaine, liasse 114, n° 37.

portion propre qui lui a appartenu autrefois et lui appartient encore.

A Locronan, il y a des verrières à noter; la maîtresse vitre encadre dans ses nombreux meneaux une verrière coloriée décorée des armes des Nevet[1].

Plusieurs des fenêtres de la chapelle du Kergoat, en Quéménéven, ont des meneaux fleurdelysés, et huit d'entre elles sont encore décorées de splendides vitraux parfaitement conservés, représentant la Vie de Jésus-Christ, l'Histoire de Joseph vendu par ses frères, sa résistance aux séductions de la femme de Putiphar, le Paradis et l'Enfer. Ces verrières historiées, avec leurs mille couleurs changeantes, forment autour du sanctuaire une enceinte mystérieuse, et le demi-jour qu'elles répandent dispose singulièrement au recueillement et à la prière. Dans les tympans on distingue à la maîtresse vitre les armes de Julien du Cleuz, marquis de Gage, époux en 1671 de Claudine de Kergorlay, dame de Guenguat, et aux autres fenêtres les armes des familles de Langueoüez, du Heuc et de Poulmic, possessionnées au XVIe siècle en Quéménéven et dans les paroisses voisines[2].

La chapelle du Cran, en Spezet, devenue l'église paroissiale, a été décrite avec un soin particulier par M. Pol de Courcy, que l'on a déjà eu si souvent l'occasion de citer, et que l'on va citer encore. Elle mérite, dit-il, d'être visitée, non que son architecture la distingue des autres chapelles élevées à la même époque, mais ses vitraux sont d'une richesse exceptionnelle. La date de ce petit monument (1532) se lit sur un contrefort, et les armes des seigneurs du Cran-

[1] Pol de Courcy, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Quimper, p. 24, et *Guide de Nantes à Brest*, p. 289.

[2] Pol de Courcy, *Guide de Nantes à Brest*, p. 288; *La Bret. contemp.*, p. 39.

huel, du nom de Vieux-Châtel, qui y possédaient des droits honorifiques, sont gravées au chevet. Le plan forme un *Tau* ou croix de saint Antoine. La maîtresse vitre, à meneaux flamboyants, renferme en douze panneaux les principales scènes de la Passion, de la fête des Rameaux à la Résurrection. Au tympan de l'ogive se développe le Jugement dernier et le triomphe du Christ entre la Vierge et saint Joseph, qui assistent à la gloire du Dieu fait homme au milieu d'une troupe d'anges jouant de divers instruments. Cette vaste composition, portant la date de 1548, est décorée des armes pleines de Bretagne, quoique l'union de cette province à la France fût consommée depuis seize ans. Peut-être qu'en supprimant l'écu de France le peintre croyait flatter l'amour-propre du peuple, qui regretta longtemps encore l'indépendance du duché, ainsi qu'il le prouva sous la Ligue. Les sujets peints dans les six autres fenêtres sont : *Première vitre* : l'Annonciation, la Nativité, l'Adoration des Bergers, l'Adoration des Mages. *Deuxième vitre* : le Baptême de Notre-Seigneur en trois grands panneaux de grandeur naturelle. *Troisième vitre* : le Martyre de saint Laurent en deux panneaux occupant toute la largeur de la fenêtre. Laurent, suivi de la foule des pauvres qui étaient nourris aux frais de l'église, comparaît au tribunal du préfet de Rome, qui le condamne à mort. Il est, en conséquence, étendu sur un brasier ardent dont le feu est alimenté par des bourreaux. Le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe voltigeant au-dessus de Dieu le Père, représenté en pape, et de Dieu le Fils portant sa croix, sont figurés au haut de ce tableau. On lit au bas : CHARLES QUAMPION et la date de 1548, qui est aussi celle de la fenêtre du chevet. *Quatrième vitre* : la Mort de la Vierge. Par suite d'un anachronisme fréquent au moyen âge, des prêtres en surplis entourent son lit, tandis qu'un clerc, debout à son chevet, porte la croix, qu'un

second clerc tient un goupillon et qu'un troisième a une palme à la main. Dans les panneaux supérieurs, le Fils de Dieu, assis dans une gloire sur un trône décoré de pilastres corinthiens, reçoit dans son sein l'âme de sa Mère sous la forme d'un petit corps nu et sans sexe. Au tableau suivant, des anges la couronnent en présence de toute la Cour céleste, pendant que Dieu le Père, coiffé d'une tiare, lui présente une seconde couronne, et que Dieu le Fils, la tête ceinte d'un nimbe crucifère et la boule du monde dans une main, bénit la Vierge de l'autre. *Cinquième vitre :* la légende de saint Éloi. Le saint ferre un cheval avec l'aide de son fils Oculi. Ces deux personnages, de grandeur naturelle, sont habillés à la mode du règne de Henri II, et Oculi, pour faciliter la tâche au futur ministre de Dagobert aux prises avec un cheval qui veut ruer, lui coupe un pied qu'il rattache ensuite à la jambe. Ce vitrail porte la date de 1550. *Sixième vitre :* la légende de saint Jacques-le-Majeur en quatre panneaux fort remarquables. L'attention se porte premièrement sur les bourreaux qui lui tranchent la tête, ainsi qu'au traître qui l'avait dénoncé à Hérode Agrippa et qui se déclare chrétien à son tour en voyant le courage déployé par saint Jacques; son corps est ensuite déterré par ses disciples, non loin de la ville de Jérusalem, dont les murailles gothiques s'aperçoivent au dernier plan, puis il est transporté par mer à la côte d'Espagne. Un ange voltige au-dessus de la barque, dont il paraît diriger et accélérer la marche en soufflant dans les voiles fortement gonflées; enfin le corps de saint Jacques est placé dans une charrette à bœufs qui s'arrête à Compostelle. Le nom de CHARLES CHAMPION FABRIQVE et la date de 1548 qu'on a déjà vue sur d'autres verrières de la même chapelle se lisent encore au bas de celle-ci. Les fabriciens de Spezet ont assuré la conservation de ces curieux vitraux en les faisant remonter en plomb neuf, et cet exemple devrait être

plus souvent suivi. Le Cran offre, comme on le voit, le spécimen complet d'une chapelle rurale de Cornouaille au XVIe siècle[1].

Au Huelgoat, trève de Berrien, la chapelle Notre-Dame-des-Cieux, dans un vitrail dont on voit les restes, montre pour donateur un seigneur de Coëtguinec, représenté agenouillé, son casque et ses gantelets à ses pieds, et ses armoiries peintes sur sa cotte d'armes[2].

A Édern, dont les fenêtres sont à meneaux flamboyants, la maîtresse vitre conserve de beaux restes des vitraux du XVIe siècle[3]. La chapelle Sainte-Cécile, sur la route de Quimper, a le bonheur d'avoir sa fenêtre du maître-autel intacte. Les personnages des vitraux sont de grandeur demi-nature et semblent de la fin du XVIe siècle. Enfin, la fenêtre de droite qui surmonte l'autel Sainte-Cécile, patronne de la chapelle, a aussi son vitrage du XVIe siècle : à gauche, sainte Cécile regardant le Christ en croix, assise et jouant de l'orgue d'un air inspiré. Derrière le buffet d'orgues, un page, coiffé d'un toquet à plume blanche, entr'ouvre la porte et regarde curieusement la sainte. Dans un compartiment inférieur, sainte Cécile à genoux. Au bas, en légende, se lit l'inscription : COMENT S: CECIALIA PRIOET . DIEV . AVA . LES I..... et qui est formée d'un mélange de caractères gothiques et de lettres romaines. A droite, le vitrail est brisé dans le bas presqu'au tiers de sa hauteur ; le haut représente un pape et un chevalier à genoux, tenant un missel dans lequel il lit le CREDO[4].

Landerneau, divisé en deux par l'Élorn, dépendait moitié

[1] Pol de Courcy, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Quimper, *Bull.*, t. I, p. 22, 23 ; *Guide de Nantes à Brest.*, p. 308 à 310 ; *La Bret. contemp.*, p. 51.

[2] Pol de Courcy, *La Bret. contemp.*, p. 55.

[3] De Montifaut, *Bull. de la Soc. arch. du Finist.*, p. 52.

[4] *Idem*, p. 54.

de Léon, moitié de Quimper. L'église Saint-Thomas-de-Cantorbéry, appartenant au côté quimpérois, était dans ses parties les plus anciennes du XVI[e] siècle. Les fenêtres ont conservé leurs meneaux flamboyants ; celle qui est au-dessus du maître-autel possède encore un vitrail de couleur [1]. — A la Martyre, la date de 1567 se trouve sur une des vitres de la chapelle de la Vierge [2]. — A Plougastel, la vitre du maître-autel, à meneaux flamboyants, a conservé quatre panneaux coloriés, chargés d'un grand nombre d'écussons, parmi lesquels on distingue les armes des vicomtes de Léon, possesseurs de la seigneurie du Rozier en Plougastel, puis les blasons des familles du Louët de Liorzinic, Buzic, Kererault et Kerguern de Kernizi. L'autel de la Madelaine est orné d'une vitre aux armes des Botquenal [3].

Parmi les grandes abbayes de la Bretagne, celle de Daoulas tenait un des premiers rangs. La magnificence de son église et la beauté de ses vitraux était célèbre. « C'est à Charles Jégou, abbé de Daoulas de 1519 à 1535, qu'on attribue, dit le bénédictin D. Taillandier, l'honneur d'avoir fait faire la grande vitre du grand autel de son église Notre-Dame, qui est un chef-d'œuvre d'art pour la beauté des peintures et qui s'est conservé jusqu'à nos jours » (1756) [4]. Les sujets pieux qui y étaient représentés, les écussons de la noblesse de Basse-Bretagne et des abbés du monastère, furent la cause de leur ruine dans la Révolution [5]. L'église de l'abbaye, à moitié démolie, est devenue l'église paroissiale de la commune de Daoulas. Le chœur et ses vitraux n'existent plus, et

[1] P. de Courcy, *De Nantes à Brest*, p. 302.

[2] Taylor et Ch. Nodier, *Voy. dans l'anc. France*, Bretagne, II, p. 288.

[3] P. de Courcy, *La Bret. contemp.*, p. 95.

[4] D. Taillandier, *Hist. eccl. de Bret.*, II, p. CXXXI.

[5] L'abbé Manet, *Hist. de la petite Bret.*, II, p. 266 ; Bizeul (de Blain), dans la nouv. éd. d'Ogée, *Dict. de Bret.*, I, p. 215.

il n'en serait resté que ce vague et triste souvenir si un des chanoines réguliers de l'abbaye, D. Louis Pinson, n'avait employé ses studieux loisirs, en 1703, à écrire une histoire de l'abbaye dont le manuscrit, resté inédit, vient d'être récemment publié par extrait dans le *Bulletin de la Société académique de Brest* par les soins de M. Levot, à qui on doit bien d'autres intéressantes publications.

Dom Pinson n'aurait eu garde de passer sous silence les vitraux de son église; il en donne une description exacte et détaillée. Son manuscrit les fait revivre aux yeux, et il faut le reproduire :

« Au-dessus du grand-autel abbatial était, dit-il, l'une des plus belles vitres qu'on pût voir et qui était le travail le plus fini de l'église. Exécutée en 1530, par les soins de l'abbé Jégou, elle avait 24 pieds de hauteur sur 16 de largeur. Dans le premier vitrail, l'abbé Jégou était représenté à genoux sur un prie-Dieu, revêtu de ses habits pontificaux, la mitre en tête et la crosse entre les mains. Derrière lui se voyait saint Augustin debout, la mitre aussi en tête, pareillement revêtu de ses habits pontificaux, une croix pastorale à la main et présentant l'abbé à Notre-Seigneur sur la croix. A côté de l'abbé était un chanoine en surplis et chapé, qui avait entre les mains et incliné vers sa poitrine le livre des Évangiles, sur lequel, comme sur le tapis qui recouvrait le prie-Dieu, étaient les armes de l'abbé Jégou. Le collet et les manches de l'habit de dessous de cet abbé et du chanoine étaient rouges, ce qui indiquerait que les prescriptions du pape Alexandre IV n'étaient pas toujours strictement observées.

« Dans les dix-neuf vitraux suivants étaient représentés : 1° la Cène; 2° le Lavement des pieds; Jésus, aux pieds de saint Pierre, était entouré de ses autres disciples admirant cette humilité; 3° l'Oraison au Jardin des Oliviers; un ange présentait le calice à Notre-Seigneur, et trois apôtres sem-

blaient endormis; dans le lointain se voyaient des Juifs se disposant à entrer dans le jardin avec Judas; 4° Judas donnait le baiser à Jésus, qui le recevait avec une ineffable bonté et remettait en même temps à Malchus l'oreille que saint Pierre lui avait coupée; 5° le Sauveur était conduit par des soldats devant Anne, qui l'interrogeait; 6° il était assis dans le prétoire, la face voilée; un soldat, un genou en terre et mordant par dérision le bout d'un de ses doigts, lui présentait un roseau pendant que deux autres le frappaient; 7° attaché à une colonne, il était flagellé par deux bourreaux; 8° assis sur le fût de la colonne, il était couronné d'épines; 9° Pilate montrait au peuple Notre-Seigneur, les mains liées, couronné d'épines et un manteau de pourpre sur les épaules; un Juif de distinction demandait sa mort au nom du peuple; 10° Pilate, qui était assis sur son tribunal et avait devant lui Jésus, dont un grand nombre de Juifs demandaient la mort, se lavait les mains, pour exprimer qu'il était innocent de la mort du juste; 11° Jésus, suivi de la Véronique, était conduit au Calvaire, vêtu d'une robe de pourpre et lié par une corde qu'un soldat semblait tenir d'une main, tandis que de l'autre il le frappait d'un bâton.

« Les quatre vitraux suivants, une fois plus grands que les autres, n'en formaient à bien dire qu'un seul, divisé en quatre compartiments. Le premier était occupé par le bon larron, attaché par des cordes à sa croix, au-dessus de laquelle planait un ange enlevant son âme bienheureuse. Au pied de cette croix étaient deux cavaliers juifs insultant le Sauveur, et, plus bas, l'une des Maries considérait Jésus d'un air de commisération. Au-dessous était une autre Marie et saint Jean, consolant la Vierge plongée dans la douleur. — Dans le second compartiment était Jésus attaché à sa croix, au pied de laquelle était le soldat Longin, lui perçant le flanc de sa lance. A côté était la Madelaine embrassant la croix, et

au dessous trois soldats prêts à s'entr'égorger pour le partage de la robe. — Dans le troisième compartiment était le mauvais larron, qu'un bourreau monté sur une échelle attachait à sa croix; près de la bouche du supplicié était le diable, de forme hideuse, lui présentant une croix et attendant son dernier soupir pour emporter son âme perverse. Au pied de la croix étaient deux cavaliers et un bourreau, tenant l'échelle sur laquelle était monté celui qui faisait l'exécution. — Le quatrième compartiment représentait un Juif monté sur une échelle appliquée à la croix de Notre-Seigneur, qui semblait mort, et dont deux autres Juifs descendaient le corps. Il est surprenant que le peintre eût pu parvenir à figurer dans un si petit espace quarante-cinq personnages avec leurs accessoires.

« La grande vitre contenait, en outre, trente écussons aux armes de Bretagne, mi-parti de Bretagne et de France, et des principales maisons seigneuriales de Bretagne : Rohan, Léon, Pont-l'Abbé, Vitré, Avaugour, Gouarlez-Rosmadec, Rosnivinen-du-Louët-Coëtjunval, du Largez, Kergonouarn, Huon-en-Léon, Rosmadec, Kerven, Préfilis, Le Rouazle, Keroullé, autrement Hergarz-en-Crozon, Taillart et Boisguy. On y voyait en outre les écussons des abbés qui s'étaient succédé dans le gouvernement de Daoulas. C'étaient l'abbé Jean de Guérault, mort le 1er octobre 1398, qui portait *d'azur à trois têtes d'aigle d'argent;* l'abbé Étienne Petit de Fougères, mort en 1432, qui portait *d'azur à la fasce d'argent, chargée d'une tête de lion de gueules, accompagnée de 2 croissants d'or en chef et de 2 besants d'or en pointe;* l'abbé Guy de Manfurie de Lezuzan, licencié en droit canon, démissionnaire en 1452, mort en 1468, qui portait *d'azur au chevron d'argent, accompagné de 3 oiseaux de mer nommés pales;* l'abbé Guillaume Lelay, mort en 1502, qui portait *de gueules au lion d'or;* l'abbé Jean du Largez, fait évêque en 1505, et mort

en 1533, qui portait *d'argent au chef de gueules, au lion de sinople brochant sur le tout;* l'abbé Charles Jégou, qui portait *de gueules au chevron d'argent, accompagné de* 3 *papillons de même*, dont l'administration fut signalée par l'exécution, en 1530, de la grande vitre de l'église, et qui mourut en 1535. Son successeur, l'abbé Olivier du Châtel, mort en 1550, avait trouvé le moyen d'ajouter à cette grande vitre ses armes, qui étaient *fascées d'or et de gueules de* 6 *pièces;* peut-être l'avait-il achevée. Cette vitre, quoique peinte depuis cent soixante-dix ans à l'époque où écrivait dom Pinson, était encore alors si bien conservée, qu'on l'aurait crue d'une exécution récente. La foudre, qui avait frappé ce chef-d'œuvre de verrerie et de peinture, l'avait épargné, n'ayant brisé pour se frayer un passage que le haut du second écusson, *mi-parti de Bretagne et de France*, ce qui ne s'apercevait que fort peu, et c'était en 1695 seulement qu'était tombé le morceau qui bouchait cette fracture. Mais ce qu'avaient épargné les éclats du tonnerre ne fut point épargné plus tard par la main des hommes.

« Il y avait en outre dans l'église de Daoulas plusieurs chapelles nobles. La chapelle du Faou, dédiée à saint Gilles, avait une vitre où étaient figurées les armes de cette maison et beaucoup d'autres, telles que celles des seigneurs de Vitré, du Châtel, du Rouazle, des abbés Guérault et de Manfurie, etc. L'arcade suivante était dédiée à saint Goulven, et sa vitre était couverte d'armoiries. Enfin, aux panelles (petits panneaux) des huit fenêtres de l'aile du Rosaire étaient les armes de diverses familles nobles et de quelques-uns des abbés. Aux vitres de la chapelle du Rosaire se voyaient les armes de l'abbé René du Louët, mort en 1598, qui portait *fascé de vair et de gueules de* 6 *pièces*[1]. »

[1] D. Louis Pinson, *Hist. de l'abb. de Daoulas*, ms. publié par extrait par M. Levot, dans le *Bull. de la Soc. acad. de Brest*, 2e série, t. III, p. 153.

Pour terminer l'évêché de Quimper, il faut signaler dans le territoire de Châteaulin l'église de Pleyben, qui renferme des vitraux dignes de remarque et dont une verrière porte la date de 1564[1].

L'église de Plogonnec est un noble édifice en majeure partie du XVIe siècle. Il se compose de trois nefs sans transsepts, terminées par trois riches fenêtres flamboyantes garnies de vitraux. La maîtresse vitre offre les scènes de la Passion, et dans les panneaux inférieurs les portraits des donateurs. L'un d'eux, Alain de Nevet, est présenté par saint Alain, son patron. Une dame de Tréanna est peinte sur un autre panneau. La fenêtre de l'autel Saint-Cadan renferme la Transfiguration; celle de l'autel Sainte-Barbe le Jugement dernier, avec les portraits d'un sieur de Kergadalan et d'une dame de Kerharo, sa compagne. L'autel Saint-Maudez a une niche à volets sculptés, représentant la vie de ce saint. Une dame de Guenguat fut la donatrice d'une autre fenêtre; sa robe porte les armes de Guenguat, *mi-parties d'argent à deux chevrons de sable*, *coupé d'azur au lévrier d'argent*. Toutes ces vitres sont du XVIe siècle. Le portail Sud a pour inscription : H. KERNALEGVEN FAB. 1581[2].

[1] De Fréminville, *Ant. du Finistère*, 2e part., p. 103; Pol de Courcy, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Quimper, *Bull.*, t. I, p. 24.

[2] Pol de Courcy, *Guide de Nantes à Brest*, p. 261., et *La Bret. contemp.*, p. 12.

VIII

ÉVÊCHÉ DE LÉON

Le diocèse de Léon, aujourd'hui réuni à celui de Quimper, ne renferme pas de grandes villes, et il ne faut pas trop s'étonner de n'y rencontrer point ces imposantes églises gothiques aux vitraux splendides. Cependant quelques-unes de ces constructions attestent à la fois et la piété des populations ainsi que le talent des architectes qui les ont élevées et des artistes qui en ont décoré les verrières. Bien qu'il ne s'en trouve point d'antérieures au xve siècle, leur description ne sera pas sans intérêt.

Le pays de Léon avait une organisation tripartite assez singulière. Le siége épiscopal était à Saint-Pol-de-Léon, le chef-lieu féodal de la baronnie à Landerneau et le tribunal de la sénéchaussée à Lesneven[1]. D'un autre côté, l'évêché était aussi divisé en trois, mais ses archidiaconés de Léon, de Quéménet-Ili et d'Ach[2] ne répondaient pas non plus aux trois établissements différents qu'on vient d'énumérer. Il en

[1] Ogée, *Dict. de Bret.*, II, 855; I, 432 et 501.

[2] Aur. de Courson, *Cart. de Redon*, p. CLXXXII et 573; de la Borderie, *Ann. hist. et arch. de Bret.*, 1861, p. 149, 222.

résulte que les édifices religieux susceptibles d'être observés se trouvaient un peu partout épars dans ces circonscriptions. Leurs vitraux ont été étudiés par l'Association bretonne et décrits avec le plus grand soin par M. Pol de Courcy. C'est ce travail très-exact qui doit ici servir de guide.

ARCHIDIACONÉ DE LÉON. — Au premier rang il faut placer la belle cathédrale de Saint-Pol-de-Léon. Cambry mentionne quelques-uns de ses vitraux échappés au vandalisme dans le Finistère[1]. M. Pol de Courcy signale quatre panneaux d'anciens verres de couleur sauvés de la destruction dans la fenêtre du chevet, du côté de l'évangile, et remis en plomb il y a quelques années, ce qui assure leur conservation. Ils représentent avec leurs attributs trois des évangélistes dont les noms : Homo Matheus, Leo Marcus et Vitulus Lucas, sont inscrits en belles lettres gothiques sur des banderolles. Dans le 4e panneau, la dame donatrice du vitrail, présentée par son patron saint Jean-Baptiste, est agenouillée sur un prie-Dieu. A sa haute coiffure conique nommée *hennin*, à sa taille courte et à sa jupe à queue traînante, on reconnaît les costumes en usage dans la seconde moitié du xve siècle. Les armoiries peintes sur sa robe permettent même d'attribuer ce vitrail à la munificence de Jeanne de Kergoulouarn, épouse de Yvon Simon, sieur et dame de Kergoulouarn, en Plouvorn[2]. D'autres vitraux ou débris sont de 1560[3].

La ville de Morlaix présentait une disposition qui la divi-

[1] Cambry, *Cat. des obj. éch. au vand. dans le Fin., an III*, p. 112, et *Voy. dans le Fin.*, I, p. 82.

[2] Pol de Courcy, *Itin. de Saint-Pol à Brest*, dans la *Rev. de Bret. et Vend.*, t. VI, 2e sem. de 1859, p. 19.

[3] Pol de Courcy, *Ass. bret., classe d'arch.*, Congrès de Quimper, séance du 20 septembre 1847, *Bull.*, t. I, p. 23.

sait en deux d'une manière assez bizarre. La partie Est dépendait du diocèse de Tréguier, mais la partie Ouest de celui de Léon. Le port de Morlaix servait de ligne de démarcation aux deux diocèses. L'église du couvent des Cordeliers de Cuburien était située dans la paroisse de Saint-Martin-des-Champs de Morlaix, laquelle était de Léon, ce qui fait que c'est ici la place de s'occuper de cette église conventuelle, construite en 1527 et aujourd'hui occupée par les Dames Hospitalières. Elle a une maîtresse vitre remarquable par les nombreux compartiments de la rosace, et qui a conservé sa riche verrière où l'on distingue plusieurs scènes de la Vie de la Sainte Vierge et une Résurrection. Le tympan de cette brillante fenêtre est décoré des armes de Christophe de Penfeunteniou, religieux de Saint-François de Cuburien, élu en 1571 général de son Ordre, puis créé par le pape Grégoire XIII archevêque de Césarée, en 1579. La première fenêtre à droite, au bas de la nef, offre en six panneaux la Vie de saint Jean-Baptiste, le Baptême de Notre-Seigneur, Hérode demandant un miracle, la Décollation de saint Jean-Baptiste, Hérodiade portant à Hérode la tête du Précurseur. Les images et les armes des donateurs, Jean Le Barbu, sieur de Bigodon, et Marie Dubois, sa compagne, agenouillés et présentés par leurs patrons, se remarquent aux panneaux inférieurs[1].

Ploudiry avait deux trèves : la Martyre et la Roche-Maurice, dont les vitraux doivent être mentionnés avec honneur. A la Martyre ils remplissaient sept fenêtres. On y voit encore la Vie et la Passion du Christ, avec les armoiries des sires de Rohan, seigneurs supérieurs de l'église à cause de leur

[1] Pol de Courcy, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Quimper, séance du 20 septembre 1847, *Bull.*, t. I, p. 24, et *Guide de Rennes à Brest*, p. 247, 248 ; *La Bret. contemp.*, p. 88.

vicomté de Léon, dans laquelle elle se trouve. Une chapelle a des meneaux flamboyants portant la date de 1567. Ces vitraux, comme ceux des fenêtres du sanctuaire, représentaient des scènes de la Vie et de la Mort de Notre-Seigneur, la Décollation de saint Jean-Baptiste et les Prophètes[1]. A la Roche-Maurice, la maîtresse vitre est une superbe fenêtre ogive avec ses nombreux compartiments découpés très-légèrement. Ses vitraux coloriés représentent toute la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cette vitrerie remarquable et bien conservée est aussi un ouvrage du XVIe siècle[2].

Ce qui est à regretter, c'est la perte de la belle verrière de la chapelle prieurale de Notre-Dame de Lambader, datée de l'an 1543, naguère détruite, et dont les vitraux ont été dispersés, puis ils ont été remplacés par un mur en moellons[3].

ARCHIDIACONÉ DE QUÉMÉNET-ILI. — L'église collégiale Notre-Dame du Folgoët, fondée en 1409 par Jean V, célèbre par les dentelles de son jubé de granit, mérite, non moins que par ses délicates sculptures, de fixer l'attention par ses vitraux. Au portail se voyaient les armes de Jean Prégent, évêque de Léon en 1415, ainsi que sur une vitre en la nef du côté du Nord. Il portait *d'azur à la fasce d'or, accompagnée de* 3 *merlettes de mesme*, et fut transféré à Saint-Brieuc en 1443[4]. Au-dessus de l'autel et le surmontant est un vitrail destiné à perpétuer la mémoire d'Alain de Coëtivy, évêque de Dol en 1438, transféré à Quimper en 1445, cardi-

[1] Pol de Courcy, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Quimper, t. I, p. 23 et 24, et *Guide de Rennes à Brest*, p. 292.

[2] De Fréminville, *Ant. du Fin.*, 2e partie, p. 264; Marteville sur Ogée, I, p. 460; Pol de Courcy, *La Bret. contemp.*, p. 106.

[3] Pol de Courcy, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Quimper, t. I, p. 24, et *Guide de Rennes à Brest*, p. 289.

[4] Albert Legrand, *Vies des Saints de Bret.*, p. 290.

nal de Sainte-Praxède en 1449, mort à Rome en 1477, qui portait *d'or et de sable de 6 pièces*[1]. Suivant M. Pol de Courcy, qu'il faut toujours citer, on y voit figuré le cardinal en personne sortant de son tombeau, et reconnaissable au chapeau rouge qu'on lui a conservé sur la tête, ainsi qu'à la légende INTEGER VIR qui rappelle ses qualités. Ses armes et celles des principales familles alliées aux Coëtivy se remarquent aussi dans le tympan du vitrail, et M. de Courcy y a reconnu particulièrement celles de Tiphaine de Grenguen, dame du Forestic, paroisse de Plouéderic, épouse en 1384 de Prégent de Coëtivy, aïeul du cardinal et de son frère, amiral de France[2]. D'après ce que dit le P. Cyrille Le Pennec, dans son *Pèlerinage du Folgoët*, la maîtresse vitre de l'église du Folgoët était un des chefs-d'œuvre de Cap de Léon, peintre renommé. « Es panneaux soubs la rose, dit-il, il y a une très-belle Nativité de Nostre Seigneur, avec la représentation estant à genoux de hault et puissant messire Maurice de Kermaon (ou Carman en Kernilis, près Lesneven), et de l'autre celle de puissante dame Jeanne de Goulaine sa compaigne. Cette pièce fait voir le mérite, le rang et l'insigne piété de ceux de ceste seigneurie[3]. »

La chapelle Notre-Dame-du-Grouanec (ou des Graviers), élevée en 1503 sur le chemin de Plouguerneau, présente des vitraux intéressants qui ont été décrits par M. Pol de Courcy avec le même soin. On y voit une rosace en plein cintre qui termine la nef, et qui renferme des restes de vitraux où l'on a représenté une harmonie céleste. Ce sont des anges jouant de divers instruments de musique ou tenant des phylactères

[1] Le P. Albert Legrand, *Vies des Saints de Bret.*, p. 243.

[2] Pol de Courcy, *Itin. de Saint-Pol à Brest*, dans la *Revue de Bret. et Vend.*, t. VI, 2e sem. de 1859, p. 120, et *Itin. de Rennes à Brest*, 1864, p. 310.

[3] Miorcec de Kerdanet, *Notices chron. de la Bret.*, p. 55.

sur lesquels se lisent des versets de l'Écriture-Sainte, des écussons aux armes pleines de Nobletz ou accolées des armes de Kergadiou et d'autres, mi-parti de Coëtnempren et de Kerourfil. La fenêtre voisine a sur le panneau du milieu un Crucifiement entre deux autres panneaux figurant Jean Le Nobletz sieur de Kerodern, agenouillé et présenté par la Vierge. Armé de toutes pièces, à l'exception de la tête, qui est nue, le seigneur de Kerodern porte par-dessus sa cuirasse une cotte d'armes armoriée, tandis que sur le panneau opposé Isabeau de Kerourfil, sa compagne, revêtue d'un surcot aux armes mi-parti de Nobletz et de Kerourfil, est présentée par saint Jean. Ces deux donateurs, mariés en 1532, font connaître la date approximative du vitrail et sont les bisaïeux du célèbre missionnaire Michel Le Nobletz, né à Kerodern en 1577, et mort en odeur de sainteté en 1652[1].

ARCHIDIACONÉ D'ACH. — A Saint-Divy, trève de la Forêt, on lit cette inscription sur la maîtresse vitre : HERVEVS PALVDAVVS IVRIS VTRIVSQVE DOCTOR DOTAVIT. 1531[2].

La maîtresse vitre de Guimiliau a conservé un vitrail de couleur représentant la Passion[3].

Quels étaient les artistes auteurs de ces beaux travaux? On l'ignore. L'humilité chrétienne ne leur permettait pas, sans doute, de les signer. Leur talent ne s'exerçait que pour la gloire de Dieu, sans rechercher celle que procure le monde. On doit admettre cependant l'existence de verriers originaires de Basse-Bretagne et qui y auraient travaillé à poste fixe. Ce

[1] Pol de Courcy, *Itin. de Saint-Pol à Brest*, dans la *Revue de Bret. et Vend.*, t. VI, p. 126 ; *La Bret. contemp.*, p. 113.

[2] Le P. Albert Legrand, nouv. éd., par M. Miorcec de Kerdanet, p. 520, à la note ; Pol de Courcy, *Itin. descr. et hist. de Nantes à Brest*, p. 346 ; *La Bret. contemp.*, p. 102.

[3] *La Bret. contemp.*, p. 84.

qui le prouve, c'est la renommée encore subsistante du célèbre verrier Alain Cap, dont l'acte de naissance est inscrit aux registres de la paroisse de Lesneven, où il naquit en 1578 et y mourut en 1644. On lui a attribué les vitraux du Folgoët et plusieurs autres verrières importantes[1].

La ville de Landerneau, comme celle de Morlaix, qui appartenait à deux diocèses différents, Tréguier et Léon, dépendait aussi de deux diocèses, Quimper et Léon. La rivière de l'Élorn, passant par Landerneau, séparait les deux évêchés. Les paroisses Saint-Julien, trève de Ploudiry, et Saint-Houardon de Landerneau, dépendaient de Saint-Pol-de-Léon, et celle de Saint-Thomas-de-Cantorbéry ressortissait de Quimper[2]. Dans une enquête faite en 1659 pour établir les prééminences de René de Kerlech, seigneur de Tréziguidy, à l'église Saint-Houardon et à la Fontaine-Blanche, M. Anatole de Barthélemy, qui la fait connaître, a vu mentionnés Jacques Bouriguen, âgé de 60 ans, et Hamon Bouriguen, âgé de 51 ans, tous deux peintres vitriers, et demeurant à Saint-Pol-de-Léon. La même enquête relate Nicolas Floch, de Landerneau, qui, en 1649, peignit les armes de la maison du Lech dans la chapelle Notre-Dame-de-Lorette; Michel Prévost, de Landerneau, qui peignit les armes de Crébinech à Notre-Dame de la Fontaine-Blanche, et Yves Bertheu, également de Landerneau, paroisse Saint-Houardon, qui peignit en 1649 les armes du seigneur de Keroulas dans la chapelle que ce dernier faisait construire au château de Crébinech. Tous ces artistes sont qualifiés de peintres vitriers[3].

[1] *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Quimper, séance du 20 sept. 1847, *Bull.*, t. I, p. 24, 25.

[2] Ogée, *Dict. de Bretagne*, I, p. 432.

[3] A. de Barthélemy, *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, supplém. à la 4e livr. du t. I, p. 280.

IX

ÉVÊCHÉ DE NANTES

Malgré l'importance de sa capitale, le comté nantais ne se montre pas aussi riche en vitraux que le reste du duché de Bretagne, ou du moins ces monuments de l'art religieux n'y ont pas aussi bien survécu aux chances de destruction que le temps ou la main de l'homme ont pu leur apporter, bien que cependant il en soit encore de très-dignes de remarque. Mais si l'art de la peinture sur verre ne s'y voit pas, comme ailleurs, embellir les églises avec la même profusion de tableaux, l'industrie de la fabrication du verre y acquiert d'un autre côté, à partir de la renaissance, un développement tel, dans une foule d'usines créées comme par enchantement sur tous les points, qu'aucune autre portion du territoire breton ne peut sous ce rapport lui être comparée. Cet état de l'industrie manufacturière mérite d'être particulièrement l'objet d'une étude spéciale pour être mis dans son jour. Aussi cet article va-t-il se diviser d'une manière distincte. Dans une première partie, on s'occupera des vitraux peints de l'évêché de Nantes; dans une seconde, des usines occupées de la fabrication du verre. M. Benjamin Fillon, dans son *Art de*

terre chez les Poitevins et dans *Poitou et Vendée*, ne s'en est pas tenu à la céramique, il a aussi étudié la verrerie, et se projetant sur le pays limitrophe, il a étendu ses recherches à ce double point de vue sur le comté nantais. On doit lui en savoir gré, surtout ceux qui profiteront ici du résultat de ses investigations.

La division du diocèse de Nantes en deux archidiaconés, celui d'outre-Loire ou de la Chrétienté, qui avait son siége à Nantes, et comprenait les doyennés de Nantes, de Clisson et de Retz, et celui de la Mée *(de Mediâ)*, qui avait son siége à Guérande, avec les doyennés de La Roche-Bernard et de Châteaubriant, remonte à des temps reculés, et se fait voir au IXe siècle, où elle paraît avoir pris sa naissance, plusieurs fois remaniée depuis dans ses détails [1].

ARCHIDIACONÉ DE NANTES. — **Doyenné de Nantes.** — Malgré l'antiquité et l'importance de son siége épiscopal, l'évêché de Nantes manque de vitraux anciens, et c'est au dehors qu'il faut aller chercher les premiers souvenirs bretons du moyen âge. On rapporte que le portrait de Jacques de Guérande, évêque de Nantes, décédé le 1er janvier 1267, se voyait sur une des principales vitres de la cathédrale de Tours, où il avait été doyen du chapitre, dignité qu'il conserva jusqu'à sa mort [2]. Il devait pourtant exister près de l'évêché de Nantes, comme dans le reste de la Bretagne, des écoles spéciales où l'on formait les verriers aux

[1] L'abbé Travers, *Histoire de Nantes*, publiée par Savagner, t. I, p. 135, 431 ; II, p. 245, 292 ; Ogée, *Dict. de Bret.*, I, 320, 321 ; II, 109, 113, 124, 216 ; Aur. de Courson, *Cart. de Redon*, p. CXVI et 507.

[2] L'abbé Travers, *Hist. de Nantes*, I, p. 377 ; Ogée, II, p. 114.

procédés de peinture à employer pour la décoration transparente des édifices religieux. Ce n'est toutefois qu'au commencement du xve siècle qu'on peut constater dans le comté nantais la peinture sur verre. Les vitraux des xve et xvie siècles s'y font observer sur différents points, bien que le temps destructeur et les hommes, quelquefois plus destructeurs encore, en aient brisé une grande partie.

Ce qui semble montrer qu'à la fin du xive siècle l'usage des vitraux peints était déjà très-général, c'est qu'on voit dès les premières années du xve l'évêque de Nantes réglementer la coutume féodale par suite de laquelle le seigneur de fief ou le seigneur fondateur ou donateur s'autorisait à placer son effigie et ses armes sur les vitraux de l'édifice. C'était le plus souvent, il faut bien le dire, plutôt une marque d'amour-propre que de piété. Dans ses statuts synodaux de 1407, l'évêque Henry Le Barbu défend de laisser mettre au rang des images dans l'église le portrait de qui que ce soit, à moins que la représentation ne soit d'un homme à genoux et qui prie[1]. Jean V, dont la résidence était au château de Nantes, enrichissait avec libéralité la ville épiscopale de fondations dans lesquelles il n'oubliait pas les vitraux. En 1410, l'église du couvent des Jacobins de Nantes ayant été la proie d'un incendie, le duc en fait refaire les vitrages[2]. Jeanne de France, son épouse, ayant fondé à Nantes la chapelle Saint-Jean, près les Cordeliers, on voyait les armes de la duchesse sur une des vitres. Elles étaient en simples losanges, mi-parties de Bretagne à droite et mi-parties de France à gauche[3]. Le duc fonde en 1440 la chapelle Saint-Yves, à Nantes, et l'on y voyait les armes de Bretagne sur le vitrail qui est au-

[1] L'abbé Travers, *Hist. de Nantes*, I, p. 532.
[2] Albert Legrand, *Cat. des Év. de Nantes*, p. 99.
[3] Ogée, *Dict. de Bretagne*, II, p. 130.

dessus de l'autel[1]. Ce qui pouvait être permis à la maison souveraine devenait en d'autres mains un abus. On a déjà vu l'évêque de Tréguier, en 1455, porter des statuts synodaux pour y obvier. Le zèle de Pierre du Chaffaut, évêque de Nantes, lui fit rendre le 10 juin 1481 un statut synodal pour le faire disparaître. Il y en a, dit-il, qui osent avoir la présomption de faire peindre de toutes manières les écussons de leurs armes sur les vitraux des fenêtres des églises. C'est une honte et une ignominie qu'une semblable injure à Dieu. Nous défendons à qui que ce soit, sous peine d'une sentence d'excommunication et de mille livres de monnoie courante applicables à nos aumônes, de faire peindre en couleur ses armoiries dans les églises, sans en avoir au préalable reçu de nous l'autorisation[2]. Il est difficile de lutter avec avantage contre la vanité humaine. Dès l'année suivante, un seigneur qui appartenait à l'illustre maison des Tournemine mettait ses armes sur l'église de Saffré. Elle demeura interdite. L'évêque permit cependant, quelque temps après, d'y continuer l'office divin et évoqua cette affaire devant lui[3]. On ignore le résultat. Il y a bien lieu de penser que les efforts du prélat furent infructueux, car les manifestations dont il blâmait l'orgueil ne firent que s'étendre de plus en plus. L'évêque Jean d'Épi-

[1] Ogée, *Dict. de Bretagne*, II, p. 132.

[2] Quod nefandum et Deo injuriosum ac ignominiosum est armorum scuta seu insignia quàm plurimis modis in fenestris vitris imprudenter depingere et depingi facere audunt et præsumunt, inhibemus, sub pœnâ sententiæ excommunicationis et M librarum monetæ currentis eleemosynis nostris applicandarum, ne quovis quæsito colore arma armorumque insignia in ecclesiis, licentiâ nobis non obtentâ, pingant. (D. Martenne et D. Durand, *Thes. nov. anecd.*, IV, p. 1015; D. Morice, *Hist. de Bretagne*, Preuves, III, p. 400; l'abbé Travers, *Hist. de Nantes*, II, p. 176; Ogée, II, 149.)

[3] L'abbé Travers, *Hist. de Nantes*, t. II; de la Gournerie, *La Bretagne contemp.*, I, p. 70.

nay renouvela ces statuts en 1499[1]. Il ne paraît pas qu'il fut plus heureux : l'usage devint général.

La belle cathédrale Saint-Pierre de Nantes, fondée en 1434[2], avait été terminée. Elle était sans doute convenablement ornée de vitraux, mais c'est ce qui y laisse à désirer aujourd'hui. Il n'y manque que des verrières pour qu'elle ait le caractère à la fois sévère et splendide de nos anciennes basiliques[3]. Il y a seulement dans la grande fenêtre de la façade quelques restes d'intéressants vitraux[4]. On y trouve les figures du Père-Éternel coiffé de la tiare, du prophète Moïse, du Christ, d'anges porteurs des instruments de la Passion, et l'on y voit les personnages contemporains, qui s'y montrent dans la pose ordinaire des donateurs[5]. C'est ainsi qu'au vitrage de la chapelle Saint-Hervé et Sainte-Madelaine de la cathédrale se voit la représentation de Mathurin de Plédran, recteur des églises paroissiales de Saint-Denis et de Saint-Sébastien au diocèse de Nantes, nommé évêque de Dol en 1505, et mort le 10 décembre 1523. Le prélat est à genoux, la mitre en tête et la croix archiépiscopale à la main, et comme il portait *d'or à 7 macles d'azur*, sa chape est d'or, semée de macles bleues. Il est présenté par saint Mathurin, son patron[6].

Les Chartreux de Nantes avaient voulu conserver le souvenir de Catherine de Luxembourg, veuve du duc Arthur III, qui avait choisi leur maison pour s'y retirer. Elle y vénérait

[1] D. Martenne, *Thes. nov. anecd.*, IV, p. 1020; l'abbé Travers, *Hist. de Nantes*, II, 225.

[2] L'abbé Travers, *Hist. de Nantes*, I, 532.

[3] Forest, *Guide de l'étr. à Nantes*, p. 28.

[4] Talbot et Guérard, *Géogr. de la Loire-Infér.*, p. 289.

[5] *Soc. arch. du dép. de la Loire-Infér.*, *Bull.* de 1850, t. I, p. 478; *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Nantes de 1851, t. IV, p. 85 à 90.

[6] Albert Legrand, *Cat. des Év. de Dol*, p. 249; Ogée, II, p. 160.

dans sa chambre une belle image de la Sainte Vierge devant laquelle la pieuse duchesse récitait souvent deux oraisons particulières. Après sa mort, arrivée au mois de mars 1493, ils firent représenter sur un vitrage de leur église la sainte image, et on lisait au pied ces rimes en lettres du temps :

Devant.cest.ymage.dison
Deux.oraisos.cy-pres.escriptes
Et.tres.grads.pdos.gagneros
Car.ils.sot.de.tres-grads.merite
Ave.dna.sctissia.M.etc.xj.mille.as
Ave.Vgo.gtiosa.etc.Reissio.planiere.[1]

L'église royale et collégiale Notre-Dame de Nantes possédait aussi de beaux vitraux. A la fenêtre de droite du chœur de la chapelle du petit Séminaire on peut encore voir, dit M. de la Nicollière, quelques fragments des vitraux de Notre-Dame, qui y ont été transportés après la destruction de l'église; on y remarque deux beaux écussons de Bretagne pleins, sommés de la couronne ducale, aux hermines minces et déliées de la reine Anne et de François Ier, posées 2, 2, 3. Au-dessus est une dame agenouillée sur son prie-Dieu, le chapelet entre les mains. Derrière elle se tient debout son patron, saint Jean, caractérisé par l'agneau de Dieu à ses pieds. Malheureusement, la partie qui contenait les armoiries de la noble dame est brisée et enlève tout moyen de connaître son nom[2]. Au-dessus de l'autel Sainte-Catherine de Notre-Dame

[1] L'abbé Travers, *Hist. de Nantes*, II, p. 219; Ogée, II, 155; Guépin et Bonamy, *Nantes au XIXe siècle*, p. 137; Cam. Mellinet, *La commune de Nantes*, p. 263; l'abbé Lagrange, *Rev. de Bret. et Vend.*, II, p. 372.

[2] De la Nicollière, *Bull. de la Soc. arch. de la Loire-Inf.*, IV, p. 29.

existait un beau vitrail représentant la sépulture de la Vierge par les douze apôtres, figures demi-grandeur[1].

A Saint-Similien de Nantes, plusieurs fenêtres de cette église sont encore garnies de vitraux coloriés assez dignes de remarque[2].

Dans cette paroisse Saint-Similien, il y avait une chapelle méritant l'attention par ses vitraux. Le vitrage de la chapelle de la Miséricorde représentait, du côté de l'évangile, un dragon rendant le dernier soupir; près de lui un homme dévoré et au-devant un évêque debout. Au-dessous de cette peinture se trouvait une inscription gothique que la rupture des vitres a empêché d'être recueillie. Au vitrage de l'autel de la nef, du même côté, étaient représentés trois cavaliers armés, semblant avoir été inspirés par les premiers versets du chap. VI de l'Apocalypse de saint Jean. Au-dessous on lisait ces rimes :

Vng roi dessvs vn blanc cheval
Tire l'arc povr faire mal
Vn avtre svr vn cheval rovx
Tire l'épée tovt en covrrovx
L'avtre svr vn cheval noir
Vit la mort et l'infernal manoir.[3]

Le grand vitrail de l'ancienne église Saint-Nicolas de Nantes était des plus remarquables. Les comptes de la fabrique, de l'an 1494 à 1495, contiennent sur les dépenses

[1] De la Nicollière, *Bull. de la Soc. arch. de la Loire-Inf.*, IV, p. 177.

[2] Guépin et Bonamy, *Nantes au XIXe siècle*, p. 129.

[3] L'abbé Travers, *Hist. de Nantes*, I, p. 574; Guépin et Bonamy, *Nantes au XIXe siècle*, p. 155; Meuret, *Bull. de la Soc. arch. de la Loire-Infér.*, I, p. 290; Renoul, *Ann. de la Soc. acad. de Nantes*, 1866, p. 35.

faites à cet égard de curieux détails : « *Item*, comptent et se chargent lesdits naguieres fabriqueurs avoir eu et reçu des paroissiens de ladite église de Saint-Nicolas la taillée ordonnée par MM^{grs} les vicaires R^{d} P. en Dieu Mgr de Nantes sur iceulx pour aider à la perfection de l'ouvrage encommencé en ladite église, sçavoir par chacun couple de mariés cinq sols de bonne monnoie et par les personnes non mariées deux sols six deniers[1]. » C'est le plus beau vitrage de la province, dit l'abbé Travers, et il n'y en a peut-être pas dans le royaume qui le surpasse ou qui l'égale. Les principaux évènements de la vie de Notre-Seigneur y sont représentés, et son portrait si bien tiré que l'on ne remarque point de différence en vingt endroits et plus que la vitre le donne[2]. Le vandalisme en 1793, et plus tard l'indifférence, mutilèrent les vitraux de Saint-Nicolas. L'ignorance enfin leur porta le dernier coup sous le premier Empire; cette verrière fut détruite et remplacée par des verres blancs, afin de donner plus de lumière à l'édifice, et ce vitrail blanc fut détruit à son tour par l'explosion du Château et remplacé par une vitre beaucoup plus petite. Il n'en restait plus que quelques fragments servant de bordure à la fenêtre, et qui eux-mêmes ont disparu lors de la reconstruction de l'église par son curé, M. l'abbé Fournier, mort depuis évêque de Nantes[3].

Dans l'intérieur du doyenné de Nantes, l'œil, qui pourrait être plus satisfait, aperçoit cependant à Trans un joli vitrail

[1] L'abbé Travers, *Hist. de Nantes*, II, p. 231; Ogée, *Dict. de Bretagne*, II, 156; l'abbé Manet, *Hist. de la petite Bret.*, II, 508.

[2] L'abbé Travers, *Hist. de Nantes*, II, p. 231.

[3] Taylor et Nodier, *Voy. en France*, I, p. 62, 63; Forest, *Guide de l'étr. à Nantes*, p. 37; Guépin et Bonamy, *Nantes au XIXe siècle*, p. 128; *Soc. arch. du dép. de la Loire-Infér.*, I, p. 96; de la Gournerie, *La Bret. contemp.*, I, p. 29; *Sem. relig. de Nantes*, citée par la *Sem. relig. de Rennes*, 1877, p. 547.

où il y a une Annonciation d'un très-beau dessin et une Résurrection, le tout encadré dans des fenêtres d'un bon travail[1]. L'on peut ajouter les vitraux de couleur que l'on voit encore dans l'église de Montrelais[2]. Les doyennés de Clisson et de Retz n'offrent presque rien à l'observateur.

ARCHIDIACONÉ DE LA MÉE. — **Doyenné de La Roche-Bernard.** — Au Nord de la Loire, le pays présente un certain nombre de vitraux dignes d'intérêt.

L'église de Blain était autrefois ornée de vitraux dus à la libéralité du connétable Olivier de Clisson et de Marguerite de Rohan, sa femme. Le testament d'Olivier, daté de Josselin du 5 février 1406, en fait mémoire : « *Item*, dit-il, je donne et laisse à la fabrique de l'église parochiale de Blein L livres pour faire une vitre de l'autre costé et semblable de celle que madite derraine compagne y a fait faire. » Tout cela a été détruit pendant la Révolution[3]. — A Missillac, il y avait également du xve siècle un beau vitrail absidal, brillant de riches couleurs, et remarquable par la perfection du dessin et l'éclat de la peinture, représentant en plusieurs tableaux la Passion[4]. — Dans la paroisse de Treillères s'élève la chapelle des Dons, de fondation ducale, où l'on voit des verres de couleur[5]. — Assérac se recommande par les beaux vitraux de couleur de

[1] Talbot et Guérard, *Géogr. de la Loire-Infér.*, p. 64 et 87 ; *Ass. bret., classe d'arch.*, Congrès de Nantes de 1851, p. 84 et 90.

[2] Talbot et Guérard, *id.*, p. 64 et 169.

[3] Arch. du chât. de Nantes, armoire L, cassette A, n° 11, citées par Dom Lobineau, *Hist. de Bret.*, Preuves, II, p. 824 ; D. Morice, *id.*, Preuves, II, p. 780 ; Ogée, I, 366 ; Talbot et Guérard, p. 219 ; de la Gournerie, I, p. 75.

[4] Cayot-Delandre, *Le Morb. et ses monum.*, p. 272 ; Talbot et Guérard, *Géogr. de la Loire-Infér.*, p. 64 ; *Assoc. bret., classe d'arch.*, Congrès de Nantes, p. 90 ; de la Gournerie, I, 77.

[5] L'abbé Travers, *Hist. de Nantes*, I, 391.

son église[1]. — L'église de Donges est très-ancienne. La petite chapelle particulière du manoir de la Hélardière a de jolis verres de couleur[2]. — A Guérande, l'on signale aussi dans l'église Saint-Aubin des vitraux du XVIe siècle. Les trois nefs de l'église sont terminées par des fenêtres qui ont conservé une partie de leurs vitraux. Les panneaux de la fenêtre du côté de l'épître donnent la Vie de saint Julien, ceux de la fenêtre absidale représentent le Couronnement de la Vierge, entourée de la Cour céleste, et la fenêtre du côté de l'évangile était probablement consacrée à saint Aubin[3]. — On peut citer aussi les vitraux de couleur de la chapelle du Bignon, paroisse d'Orvault[4].

Il faut mentionner d'une manière spéciale la verrière du chœur de l'église de Férel, ancienne chapelle monacale sécularisée. Férel était autrefois une trève d'Herbignac, qui, s'il dépend aujourd'hui de l'évêché de Vannes, appartenait autrefois à la circonscription du diocèse de Nantes. La fenêtre du fond du chœur présente dans des compartiments dont la disposition rectiligne n'indique pas une époque très-ancienne, une belle verrière où sont les généalogies de Jésus-Christ et de la Sainte Vierge en peintures bien conservées, où les différents personnages ont de 40 à 50 centimètres. Cette pièce est admirée des connaisseurs, dit l'ingénieur Ogée. C'est un admirable ouvrage, dit M. Cayot-Delandre, d'une richesse de couleurs, d'une délicatesse de peinture dont on voit peu d'exemples, et il serait peut-être permis de penser qu'il ne fut rien fait de mieux en ce genre dans les plus beaux temps

[1] Marteville sur Ogée, I, 152; Talbot et Guérard, *Géogr. de la Loire-Inf.*, p. 232; de la Gournerie, I, p. 78.

[2] Talbot et Guérard, *Géogr. de la Loire-Inf.*, p. 249.

[3] Potel, *La Bretagne*, Guérande; Talbot et Guérard, p. 64; Pol de Courcy, *Guide de Nantes à Brest*, p. 179; *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, p. 84.

[4] Talbot et Guérard, *Géogr. de la Loire-Inf.*, p. 64 et 169.

de la peinture sur verre. Ce magnifique vitrail offre une série de neuf tableaux, dont chacun représente un roi d'Israël. Cette verrière, divisée en quinze compartiments, est encadrée dans une belle ogive. Voici quelques inscriptions qu'on lit en capitales romaines sur plusieurs endroits du vitrail principal : JECHONIAS REX. — EZECHIAS. — OSA REX. — ABIA REX. — DAVID. — JOATHAN REX. — ROBOAM. — JOSAPHAT. — JOSIAS. — MANASSES. — JORAM REX. — OSIAS. — SALOMON REX. Puis les prophéties suivantes : EGREDIETVR VIRGA DE RADICE JESSE. (Is., XI, I.) — CREABIT DOMINVS NOVVM SVPER TERRAM. Enfin le nom du prophète ISAIE. Les chiffres 41, 40, 16, 13, se lisent disséminés sans ordre et sans suite. On voit par ces inscriptions, dont les tableaux ne sont que la représentation, que le vitrail de Férel, tout en donnant les portraits des rois d'Israël, figure aussi l'arbre généalogique du Sauveur, puisque Notre-Seigneur descendait de ces rois, ainsi que le confirment les prophéties qu'on vient de lire. La scène est double. Au-dessus, d'un côté, le Père-Éternel entre deux anges; de l'autre, la Sainte Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras. A côté de la Vierge, deux panneaux renfermant des armoiries enlevées et perdues. Ce vitrail passe pour avoir été donné par l'abbé de Saint-Gildas-des-Bois, qui avait droit de présentation à cette église ainsi qu'à celle de Missillac[1].

Les verres de couleur n'étaient point exclusivement destinés aux fenêtres des temples de Dieu; ils servaient aussi à l'époque de la renaissance à la décoration des manoirs seigneuriaux. Dans le château des barons de Châteaubriant, l'appartement de la célèbre Françoise de Foix était encore

[1] Ogée, *Dict. de Bret.*, I, p. 275; Cayot-Delandre, *Le Morb. et ses mon.*, p. 272; Rozenzweig, *Stat. arch. de l'arr. de Vannes*, dans le *Bull. de la Soc. polym. du Morb.*, p. 78; l'abbé Piéderrière, *Ass. bret., classe d'arch.*, Congrès de Vannes, t. V, p. 19; Aur. de Courson, *La Bret. contemp.*, I, p. 49, 50.

orné avant la Révolution de ses vitraux peints. La fenêtre donnant sur la tour en possède toujours aujourd'hui quelques-uns[1].

Doyenné de Châteaubriant. — A Saint-Julien-de-Vouvantes, paroisse qui, avec Melleray, sont les deux anciennes trèves de Moisdon, les fenêtres de l'église conservent des débris de vitraux peints. On voit encore l'Annonciation, la Nativité, les Mages consultant Hérode, le Christ en croix. Des espaces blancs marquent la place des vitraux brisés qui devaient compléter la Vie de Jésus-Christ. Sur les fenêtres latérales se développait la Vie de la Vierge. Il n'en reste aujourd'hui que des fonds d'architecture et quelques personnages isolés. Les vitraux du chœur sont du XVe, et ceux des ouvertures latérales du XVIe siècle[2].

Mais ce n'est pas seulement au point de vue de la religion et de l'art que les vitraux peints doivent être envisagés. Dans la société féodale, telle qu'elle était autrefois organisée, les vitraux des églises servaient à constater les droits et prééminences des seigneurs dans la mouvance desquels se trouvaient les paroisses et chapelles, et leurs écussons armoriés, suivant la place qu'ils y occupaient, établissaient l'étendue de leurs prérogatives et des priviléges qui y étaient attachés. En vain l'épiscopat avait-il voulu s'opposer à cette intrusion. Il n'avait pu y réussir. C'était avec un soin scrupuleux que la noblesse veillait à la conservation de ces témoignages héraldiques. En cas de contestation judiciaire, ou pour obvier au péril de la destruction de ces preuves fragiles, des hérauts d'armes ou des experts dans la noble science du blason

[1] Potel, *La Bretagne*, Châteaubriant.

[2] Talbot et Guérard, *Géogr. de la Loire-Infér.*, p. 84 et 298; *Ass. bret.*, *classe d'arch.*, Congrès de Nantes, p. 84; de la Gournerie, *La Bret. contemp.*, I, p. 67.

étaient appelés à constater par procès-verbaux ces intersignes éclatants. On en a déjà vu des exemples. La baronnie de Châteaubriant va en fournir un autre.

Cette importante seigneurie, qui tirait son origine d'un puîné de la maison de Bretagne et s'étendait dans les diocèses de Nantes et de Rennes, se trouvait possédée par Louis de Bourbon, prince de Condé, lorsqu'il voulut faire authentiquement constater les armoiries placées dans les vitraux des églises de son vaste domaine. Cette opération s'accomplit en 1663 et 1664, et c'est à M. l'abbé Guillotin de Corson que l'on doit la publication de ce document plein d'intérêt pour l'histoire féodale du pays.

Il ne faut pas oublier toutefois que les experts chargés de ce travail ne le considéraient que comme purement héraldique, et que s'ils décrivaient avec un soin scrupuleux tous les écussons que leur offraient les vitraux, ils ne se préoccupaient que de cela seulement et passaient sous silence les vitraux eux-mêmes et les sujets qu'ils représentaient. Il ne faut donc pas s'étonner de cette lacune et penser que l'écusson seul se trouvant décrit, il n'y avait pas autre chose dans la verrière; c'est plutôt le contraire, car ordinairement l'écusson était destiné à marquer le vitrail colorié dû à la libéralité du seigneur.

C'est ainsi qu'en décrivant au chef-lieu de la baronnie les églises de Châteaubriant, ils ne font aucune mention d'un des vitraux les plus intéressants de toute la Bretagne, retraçant une vieille légende se rattachant aux premiers barons, et d'autant plus curieuse et rare qu'habituellement les vitraux ne contenaient que des traits tirés du vieux et du Nouveau-Testament et de la Vie des Saints. Heureusement qu'un ancien auteur en avait fait bien auparavant une description qui peut en donner une idée : « Geffroy 4 du nom, dit le P. Dupaz, estant âgé de 33 ans, l'an 1249, fist le voyage de la

Terre-Saincte avec le roy sainct Louys et Pierre de Brenne dit Mauclerc, jadis duc de Bretagne, et fut pris à la bataille de la Massore le 8 de feurier l'an 1250, en laquelle furent aussi pris lesdits roy Louys et Pierre Mauclerc, et demeura prisonnier entre les Sarrazins quelques années, puis fut déliuré, sa rançon ayant esté payée. Il s'en reuint en Bretagne, et estant près de son chasteau il le fist sçauoir à sa femme Sibile, laquelle alla promptement au deuant de luy, et à la rencontre et accolade cette bonne dame trespassa de joye entre ses bras, tesmoignage de la vraye, parfaite et intime amitié qu'elle portoit à son seigneur, mary et espoux. Cela estoit représenté au vitrail de l'église priorale des religieux de l'ordre de la Trinité, qu'on nomme autrement de la Rédemption des captifs, qu'on dit en France Mathurins, fondée depuis par ledit Geffroy en mémoire qu'il auoit esté prisonnier et racheté par le moyen desdits religieux. Et s'y voyoit encor l'an 1602 lorsque ie visitois les tiltres restans es archiues de Chasteau-brient et est rapporté en termes latins par Ægidius Masserius en ses Commentaires sur Aulus Gellius, lib. 2, cap. 10[1]. » Ce qu'il y a de certain, c'est que la lettre de fondation de ce prieuré est datée du mois d'août 1252, sans indication de motif, et que le baron Geoffroy convola en secondes noces.

Quoi qu'il en soit de cette narration touchante et du vitrail historié, qui n'existe plus, voici comment les commissaires, sans en parler, ce qui n'entrait point dans leur plan, décrivent les écussons des vitraux de la Trinité et des autres églises et chapelles de la ville de Châteaubriant :

[1] Le P. Dupaz, *Hist. généal. de plus. mais. ill. de Bret.*, 1620, p. 17; Albert Legrand, *Cat. des Év. de Nantes*, p. 85; Ogée, *Dict. de Bretagne*, I, p. 166, et Marteville sur Ogée, I, p. 168; de la Gournerie, *La Bret. contemp.*, I, p. 64.

CHATEAUBRIANT. — *La Trinité.* — « Au costé de l'évangile une vitre au haut de laquelle deux escus en parallèle, dont l'un porte de Chasteaubriant et l'autre party de Chasteaubriant et de Laval. Au haut de la vitre qui est du costé de l'épistre est une bannière *de gueules chargée de fleurs de lys d'or sans nombre* (qui est Chasteaubriant), et un peu au-dessous est un escu qui porte *d'argent à 3 chevrons brisés de gueules,* et encore au-dessous nous avons vu quatre escus en parallèle, les tous *my-party :* le 1er *de Bretagne et desdites armes fond d'argent aux chevrons brisés de gueules;* le 2e porte : *party de fond d'or à la demye croix de gueules et dudit fond d'argent aux chevrons brisés de gueules;* le 3e porte : *party de mesme et de Rohan;* et le 4e : *party desdites armes fond d'argent aux chevrons brisés de gueules et d'une table d'attente à fond d'or.* Au haut de la seconde vitre qui est du costé de l'évangile nous avons vu deux escussons dont l'un porte : *d'or à la croix de sable,* qui est Retz, et l'autre *d'or aux vairées d'azur*, qui est Rochefort; et au bas de ladite vitre est un petit escu qui porte *d'azur au poisson d'argent,* qui est Brochereuil. A la seconde vitre du costé de l'épistre sont deux escussons, l'un *écartelé dont le 1er et le dernier quartier portent d'or et table d'attente*, *et les deux autres quartiers portent d'argent aux vairées d'azur.* L'autre escusson porte *de gueules à 4 fusées d'argent, 2 d'icelles estant au milieu*, *chargées d'hermines.* Au haut de la vitre de la grande porte, entrée ordinaire de ladite église, est un escusson qui porte *d'azur à 6 quarreaux d'argent,* et au bas de ladite vitre sont deux escussons en parallèle dont l'un porte *de gueules à 2 pommes de pin d'or*, et l'autre porte *d'argent à 2 chevrons brisés de gueules.*

Saint-Nicolas. — « Nous n'avons remarqué aucunes armes dans les trois vitres principales qui couronnent le maistre-autel. Au haut de la vitre qui est dans la chapelle de la Vierge et du costé de l'évangile est peint un grand escusson qui porte *plein de Chasteaubriant,* et à celle qui est du costé de l'épistre est un autre escusson pareil en grandeur qui porte *de Montmorency.*

Saint-Jean-de-Béré. — « A la première vitre dans la nef, du costé de l'épistre, nous avons vu trois escussons dont le supérieur porte : *d'argent au chef de gueules chargé d'une face de Christ d'argent* (qui est de Montoire). Celui du milieu, qui est demi-brisé, porte : *de sable aux macles d'argent*, et le troisième au-dessous porte : *d'argent à 3 bandes de gueules dentelées,* avec la couronne de comte, ledit escusson posé depuis peu dans ladite vitre par le seigneur du Bois-Briant, ainsi qu'il nous a été dit.

Saint-Sauveur-de-Béré. — « Où estant nous avons remarqué en

la première et principale vitre de ladite église lesdites armes dudit seigneur du Bois-Briant, sçavoir ledit escusson qui porte *d'argent au chef de gueules chargé de ladite face du Christ,* qui est de Montoire. Dans la vitre de la chapelle de la Vierge qui fait l'aile droite de ladite église est un escusson qui porte *d'argent au fretté de gueules*. Dans la vitre de la nef du même costé est un escusson *party de Montmorency et de Savoie.*

Saint-Michel. — « Estant dans ladite église, nous avons vu au haut de la vitre principale les armes de Chasteaubriant, sans y remarquer aucune autre chose que nous estimions devoir emploier au présent[1]. »

Nous allons suivre maintenant les commissaires faisant leur excursion dans les paroisses rurales de la seigneurie, situées dans le diocèse de Nantes :

Le Grand-Auverné. — « Un vaste vitrail placé derrière le maistre autel. Au haut de la vitre sont les armes de Chasteaubriant, et au-dessous en parallèle sont deux escussons, l'un d'iceux *écartelé au 1er et dernier de gueules à la croix d'or frettée d'azur,* qui est la Rivière ancien, et aux deux autres *de gueules à la croix d'argent pallée*, qui est Rougé, et l'autre escusson *my-party desdites armes à la croix d'argent et de gueules* à 3 *bandes d'argent chargées d'hermines,* qui est la Haye. Au-dessous desdits escussons sont cinq figures : l'une d'homme avec une cotte d'armes *de gueules parsemée de croix d'argent*, qui est Rougé, et les quatre autres de femmes, au-devant de l'une desquelles est un escusson *my-party portant au 1er de sable à 4 fusées d'or*, qui est Servande, et en l'autre *de gueules à un sautoir d'argent chargé d'hermines*. Au-dessous desdites figures, dans ladite vitre, nous avons encore vu quatre escussons : le 1er porte *de gueules à la croix d'argent*, qui est Rougé; le 2e, *d'argent à* 5 *fusées de gueules,* qui est Bouteville; le 3e, *de gueules à* 3 *bandes d'argent chargées d'hermines,* qui est la Haye, et le 4e est *party au 1er portant vairé d'argent et d'azur*, qui est Anger, et en l'autre *d'azur à* 3 *bandes d'or,* qui est Lefebvre. Dans la chapelle qui fait l'aile droite de ladite église est une autre verrière où apparaissent plusieurs escussons dont le 1er porte

[1] L'abbé Guillotin de Corson, *Bull. de la Soc. arch. de la Loire-Infér.*, 1866, p. 193 à 209.

de gueules à la croix d'or frettée d'azur, qui est la Rivière ancien. Les deux autres semblables sont party et portent au 1[er] *vairé d'argent et d'azur*, qui est Anger, et au 2[e] *vairé d'argent et de gueules à une croix d'argent*, qui peut être Scepeaux. Enfin dans la chapelle Saint-Michel, du costé de l'évangile, une troisième vitre au haut de laquelle on voit un escusson portant de Bretagne, et au bas de ladite vitre la figure d'un prestre à genoux, au-dessous de laquelle figure est escusson *d'azur à 3 pommes de pin d'or*, qui est du Pin [1].

Le Petit-Auverné. — « Estant entrés dans l'église nous avons vu à la principale vitre du maistre-autel deux escussons en parallèle dont l'un porte *de gueules à la croix d'or frettée d'azur*, qui est la Rivière ancien, et l'autre *my-party desdites armes et de gueules à la croix d'argent pattée*, qui est Rougé. A la première vitre de la chapelle qui fait l'aile droite de ladite église sont deux escussons, l'un portant *la vairée d'argent et d'azur*, qui est Angier, et l'autre demy-brisé porte en ce qui reste ledit *vair d'argent et d'azur*, également Angier [2].

Erbray. — « Dans l'église paroissiale, en la principale vitre du chœur, au derrière du maistre-autel, un escusson portant *plein de Bretagne* [3].

Issé. — « Dans l'église, à la vitre principale du maistre-autel, sont les armes de Chasteaubriant; à la vitre de la chapelle du Rosaire, au costé de l'évangile, est un escusson portant *d'azur à 9 besans d'or*, que l'on nous a dit estre les armes de Rieux [4].

Joué. — « Dans l'église, à la vitre principale du maistre-autel, est un escusson *écartelé portant au 1[er] et dernier quartier les armes de la Chauvelière* (c'est-à-dire Anger), *d'argent vairé d'azur*, *et aux 2 autres de gueules à la croix d'argent* (de la Corbinaye). A la vitre du costé de l'évangile sont trois escussons dont le supérieur porte de Chasteaubriant, et les deux autres portent lesdites vairées de la Chauvelière (c'est-à-dire Anger). A la vitre du costé de l'épistre est un escusson qui porte de Chasteaubriant. A la vitre qui est au-dessus de la grande porte sont deux escussons en parallèle dont l'un est *party de gueules à la croix d'argent frettée de sable*,

[1] L'abbé Guillotin de Corson, *Bull. de la Soc. arch. de la Loire-Infér.*, VII, 1866, p. 103.

[2] *Idem*, p. 106.

[3] *Idem*, p. 102.

[4] *Idem*, p. 93.

et l'autre escusson porte *de gueules à la croix d'or frettée de sable*, que l'on nous a dit être les armes de la Rivière, appartenant au seigneur de Crapado[1].

La Melleraye. — « En l'abbaye de Notre-Dame-de-Melleray, O. de Citeaux, dans l'église, au haut de la grande et principale vitre du maistre-autel sont les armes de Bretagne, au-dessous desquelles il y a deux escussons en parallèle, dont l'un porte de Bretagne, et l'autre *party de Bretagne et de pals contre-pals d'or et de gueules*, qui est Amboise, au chef de Montmorency. Au-dessous sont encore en parallèle deux autres escussons des armes de Chasteaubriant, et encore au-dessous un autre escusson desdites armes de Chasteaubriant. Au bas de ladite vitre sont quatre figures peintes, trois d'hommes et une de femme; la première porte sur ses vêtements *my-party de bandes, contre-bandes d'argent et de gueules*, et de l'alliance de Bretagne; la seconde figure porte de Chasteaubriant, la troisième de Montmorency, et la quatrième, qui représente une femme, porte party de Montmorency et de Chasteaubriant. Dans la petite vitre de la nef, du côté de l'évangile, sont les armes de Chasteaubriant[2].

Moisdon. — « Dans l'église est une chapelle prétendue prohibitive à cause de la seigneurie de la Galmelière. Dans la vitre supérieure de ladite chapelle est un escusson qui porte *d'argent à 3 quintefeuilles de sable*, qui est Martin. Dans l'autre vitre de ladite chapelle il y a trois escussons dont le supérieur, demy-brisé, porte *lozangé d'or et de gueules*, qui est le Voyer; l'autre, presque tout brisé, ne fait plus reconnoître que *d'or à 2 tourteaux de sable*, et le troisième porte *ladite croix accompagnée desdits 4 pieds de corbin*, qui est Bellot[3].

Rougé. — « Estant entrés dans ladite église, on nous a fait voir à la vitre principale du maistre-autel, qui est du côté de l'évangile, les armes de Chasteaubriant, au-dessous desquelles il y a deux autres escussons en parallèle, dont l'un porte *d'argent à 3 têtes de buffles de gueules arrachées*, que l'on nous a dit estre les armes du Rouvre, et de l'autre *party lozangé d'or et de gueules et desdites armes du Rouvre*. De l'autre costé du chœur, c'est-à-dire au costé de l'épistre, un second vitrail portant les armoiries des seigneurs

[1] L'abbé Guillotin de Corson, *Bull. de la Soc. arch. de la Loire-Infér.*, VII, 1866, p. 89.

[2] *Idem*, VII, 1867, p. 96.

[3] *Idem*, p. 101.

de Chamballan, en Rougé, qui sont *de sable au lion rampant d'argent*, *flanqué de 2 épées*, et au-dessous un autre escusson portant *fascé d'or et de gueules à 3 pièces*, qui est Penhouët. En sortant du chœur, dans la chapelle qui fait l'aile droite du chanceau, les armes de Monseigneur le prince de Condé (*d'azur à 3 fleurs de lys d'or, 2 et 1, brisées en cœur d'un bâton raccourci et péri en bande*), y sont au haut de la vitre, et au-dessous desdites armes sont deux escussons en parallèle portant *de gueules à la croix projettée d'argent*, qui est Rougé, et plus bas, par le milieu de ladite vitre, est un autre escusson *my-party desdits lozanges* (qui est Durand), *et d'argent à 3 tourteaux de gueules* (qui est Peillac). A la petite vitre vers Orient de ladite chapelle est un escusson portant lesdits tourteaux. A l'aile gauche de l'église est la chapelle du Rouvre ; l'on y voit un escusson dans la vitre de ladite chapelle portant lesdites testes de taureau. Dans la nef au haut proche l'autel de la Vierge, est une vitre dans laquelle nous avons vu lesdites armes *au lion rampant, accompagné de 2 épées*, dépendant de la maison de Chamballan [1].

SOULVACHE. — « Estant dans l'église, nous vîmes un escusson des armes de Monseigneur le prince de Condé dans la vitre principale du maistre-autel [2].

TEILLAY. — « Ensuite de quoy estant entrés à l'église nous avons vu à la vitre supérieure, du costé droit de ladite église, un escusson *escartelé portant au 1er d'azur à 3 palles d'argent*, qui est Guillouet, *au 2e de sable à 3 quintefeuilles*, qui est Aiguillon, *au 3e d'or semé d'estoiles de gueules au chef d'azur chargé d'un lion d'or*, qui est de Guéhenneuc, et le dernier quartier porte *d'or à 3 bandes de sable*, qui est Bidegan. Du costé droit, dans la même église, est un autel dédié à sainte Catherine; la vitre qui le surmonte présente un escusson escartelé dont le 1er et le dernier sont brisés, et les deux autres portent *d'azur à 3 esturgeons d'argent* [3]. »

L'on vient de voir comment, dans l'évêché de Nantes, le pinceau des peintres verriers décorait les vitraux des églises.

[1] L'abbé Guillotin de Corson, dans le *Bull. de la Soc. arch. de la Loire-Inf.*, VII, 1867, p. 75.

[2] *Idem*, p. 75.

[3] *Idem*, 1866, p. 84.

Tout fait penser que le verre destiné à recevoir le décor de la peinture se fabriquait déjà dans le pays au moyen âge; mais à partir de la renaissance ce fait y devient une certitude. L'existence de fabriques importantes et nombreuses va y être constatée, ainsi que leur rapide extension, au moyen des priviléges que venaient leur assurer les concessions du pouvoir royal. Il importe à l'histoire de l'industrie manufacturière en Bretagne de suivre les développements de ces fabriques de verrerie qui, avec des succès divers, se sont continuées jusqu'à nos jours.

La verrerie fixait alors l'attention, non moins que la céramique, et l'on doit s'en faire idée par les lettres patentes de François Ier, datées de Blois le 5 septembre 1523, concernant les priviléges des verriers de France, où il est fait mention *des grandes décorations faictes par ledict art de verrerie es églises du royaume et es maisons royalles* [1], priviléges que Henri IV devait confirmer plus tard à Nantes, en les faisant transcrire sur les registres de la chambre des comptes pour les rendre pleinement exécutoires en Bretagne.

L'an 1545, on voit une verrerie fonctionner dans la forêt de Prinçay. Elle est citée sous le nom de *verrerie de la Court* dans un aveu rendu au château de Prinçay, en date du 28 octobre, et conservé aux archives de Nantes [2].

De toutes parts, la verrerie prenait la plus grande extension. Il ne s'agissait plus seulement des vitres destinées aux verrières des églises et aux fenêtres des palais et des habitations, c'est tout l'art de la verrerie et ses applications artistiques et industrielles qui se présentaient en sollicitant la

[1] Reg. des mand. de la Cour des comptes de Bret., t. XIV, cité par Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, Céramique poitevine, p. 21.

[2] Arch. de la préf. du départ. de la Loire-Infér., citées par le même, *id.*, p. 205.

protection royale. Elle ne devait pas leur faire défaut. Lorsque Henri II vint en Bretagne en 1551, il donne des lettres patentes datées de Châteaubriant, du 13 juin, *qui accordent à Theses Mutio gentilhomme italien natif de Boulongne la grace, permission et privilege expres durant dix ans seul puisse faire ou faire faire verres, myrouers, canons et autres especes de verreries à la façon de Venise, faisant defenses à tous verriers et marchands de verre d'en faire, ni faire faire, ni exposer en vente, s'ils ne sont faits par ledit Theses Mutio sur peine de confiscation et d'amende arbitraire*[1].

Cette industrie était donc une importation italienne; aussi voit-on encore un certain Girolamo Matteo, natif de Piémont, verrier, dresser son four aux environs d'Amailloux, entre Bressuire et Parthenay, ainsi qu'il résulte de l'arrentement d'un terrain par Jacques Escudier d'Amailloux audit Girolamo Matteo, en date du 19 mai 1557[2].

Vers l'an 1564, les vicomtes de Fercé établirent dans cette seigneurie, située près de Châteaubriant, une verrerie considérable où l'on fabriquait toutes sortes de verreries et de cristaux. Elle portait le nom de *verrerie de Javardan*, du nom du bois dans lequel elle existe. Cinq cents arpents de terrain, plantés en taillis, assuraient l'alimentation de ses fourneaux. On ne connaît pas le nom des premiers fabricants; il est probable qu'ils étaient aussi Italiens; ils l'étaient certainement un siècle plus tard. Dans tous les cas, ils ont assuré longtemps la vitalité de leur fondation[3].

[1] Isambert et de Cruzy, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XIII, p. 184; Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, Céramique poitevine, p. 22.

[2] Document des anciennes archives de la seigneurie d'Amailloux, cité par Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, Céramique poitevine, p. 21.

[3] Ogée, *Dict. de Bretagne*, v° Fercé, t. II, et Marteville sur Ogée, t. I, p. 275; Girault de Saint-Fargeau, *Dict. géogr. de la Loire-Infér.*, p. 66;

Ce qui porte à croire que les verriers de Javardan devaient être dès alors Italiens, c'est que partout dans le pays, à cette époque, on n'aperçoit que des Italiens à la tête de ces fabriques.

Le 20 septembre 1572, le comte du Lude, gouverneur du Poitou, *Voulant gratiffier, favoriser et bien traicter Fabian Salviate escuyer, gentilhomme de Myrane, païs de Venize, venux luy et sa famille en ce païs de Poictou pour praticquer l'art de verrerie*, lui accorde des lettres de sauvegarde pour mettre sa maison et les siens et serviteurs à l'abri des gens de guerre [1]; et l'on voit dans le même temps une famille de l'Altare, dans le marquisat de Montferrat, diocèse de Noli, venir à Nantes; c'étaient les Buisson, dont le père, Martin Buisson, membre de cette famille de verriers qui s'était établie à Lyon dès le milieu du XVIe siècle, donna en mariage sa fille Angélique, en 1572, à Jean Martin, verrier de Nantes [2]. Comme ils se mariaient ordinairement entr'eux, il est probable qu'ils étaient parents ou compatriotes; mais on ne sait rien de plus, du reste, sur ce Jean Martin. Nous retrouverons plus tard encore les Buisson verriers en Bretagne. C'est ainsi qu'on voit une famille de verriers de Lyon, nommés Borniola, originaires du même diocèse, et naturalisés en France par lettres datées de Paris du 6 avril 1582, se trouver plus tard également établie en Bretagne, où un fils faisait fonctionner l'industrie paternelle des maîtres verriers [3].

Cette localité de l'Altare devait encore fournir d'autres

Bull. de la Soc. arch. du dép. d'Ille-et-Vil., séance du 11 janvier 1870, t. IX, p. II et III.

[1] Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, Céramique poitevine, p. 21; voyez le texte des lettres de sauvegarde, l'*Art de terre*, p. 209.

[2] Registre de la Chambre des comptes de Nantes, aux archives du dép. de la Loire-Inf., cité par Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, p. 23.

[3] Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, vol. XXV, f° 12, p. 24.

verriers à la France et à la Bretagne, et des lettres de naturalisation accordées en 1596, par Henri IV, à Giovanni Ferro, contiennent sur son origine et ses premiers établissements des renseignements et des dates :

« Nostre cher et bien amé Jehan Fer, gentilhomme en l'art et science de verrerye, natif de l'Altare, au marquisat de Montferrat, nous a fait dire et remonstrer que depuis trente ans en ça ou environ il s'estoit retiré avecq sa femme en nostre ville de Lyon, puis à Nevers, où il avoit travaillé avecq aultres audict art de verrerye et jusques à l'année mil v^c quatre vingts huict, que pour cause de quelque dissolution de société il se seroit habitué à Machecoul, en Rez, pres nostre ville de Nantes, et là avec l'ayde de ses amis auroit dressé une verrerye à faire verre et christal en intention d'y perpétuer et finir le demeurant de ses jours, etc. [1]

En même temps que Giovanni ou Jehan Ferro s'établissait à Machecoul, un autre du même nom, s'appelant aussi comme lui Giovanni Ferro, venait s'établir à Nantes. Le 11 août 1588, ce gentilhomme verrier présentait requête à la ville pour obtenir le droit de *travailler en verre et vaisselle blanche ou faïence avec maintenue et jouissance des priviléges accordés aux gentilshommes;* il lui fut répondu par le bureau qu'il pouvait exercer son état et jouir de ses priviléges dans la ville, les faubourgs et tout le comté, et il s'établit en conséquence dans le quartier Saint-Similien au Marchix [2], comme le constaterait cette inscription qui figure dans l'histoire lapidaire de Nantes, de Fournier, et dont voici

[1] Mandements de la Chambre des comptes de Bretagne, déposés aux arch. de la préfecture du dép. de la Loire-Inf., vol. XIV, f° 268, cités par M. Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, Céramique poitevine, p. 20.

[2] L'abbé Travers, *Hist. de Nantes*, t. III, p. 3; Huet, *Rech. sur la Loire-Infér.*, p. 112; Meuret, *Ann. de Nantes*, t. II, p. 114; l'abbé Rousteau, Congrès de Nantes de 1851, *Bull. de l'Ass. bret.*, *classe d'arch.*, t. IV, 1re livr., p. 83; Benj. Fillon, l'*Art de terre*, p. 147, 211.

le texte, sous la seule garantie de cet auteur, l'original n'existant pas :

M D IV^{xx}VIII
PAR PERMISSION DE LA COMMUNAUTÉ
DE VILLE, M. JEAN FERRO GENTILHOMME
VERRIER ÉTABLIT UNE VERRERIE ET LE
PREMIER TRAVAILLE DE CET ESTAT A NANTES.[1]

On rapporte que le 21 avril 1589, l'assemblée du Corps de Ville arrêta que ce verrier sortirait du diocèse sous quinze jours, par le motif qu'il faisait enchérir le bois et le charbon par la grande consommation qu'il en faisait, prétexte sous lequel on cachait qu'il était suspect à la Ligue et à la Maison de Lorraine; que tout ce qu'il put obtenir trois ou quatre jours après, fut de rester et de travailler jusqu'au retour du duc de Mercœur, mais sans acheter de bois[2], retard qui ne paraît pas lui avoir beaucoup profité, car on ne le revoit plus jusqu'à la fin des troubles de la Ligue.

Pendant cette tourmente, les verriers établis à Machecoul prospéraient. Jean Ferro avait, en 1588, avec l'aide de ses amis, *dressé une verrerye à faire verre et chrystal;* ils y travaillaient sous la protection de la puissante famille de Gondi, qu'on voit deux ans après, en 1590, aliéner en leur faveur une maison de leur domaine. L'acte est intéressant à mettre sous les yeux, et il va révéler le nom de ces amis, *gentilshommes de l'art de verre et de terre de Faenze*, les Ridolfo de Caffaggiolo :

[1] Renoul, *Ann. de la Soc. acad. de Nantes*, 1er sem. de 1866, p. 75, 76. — En supposant cette inscription authentique, ce n'est que par un de ses successeurs qu'elle aurait été posée.

[2] L'abbé Travers, *Hist. de Nantes*, t. III, p. 21; Huet, *Rech. sur la Loire-Inf.*, p. 112; Meuret, *Ann. de Nantes*, II, p. 114.

« Par devant nous Pierre Thoreau et Honoré Chiron, notayres du duché de Rais, ont comparu en leurs personnes très haut et puissant seigneur messire Albert de Gondy, duc de Rais, chevalier de l'ordre du Roy, commandeur de l'Ordre du Sainct Esprit, conseiller dudit seigneur en son conseil privé et d'Estat, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, pair et mareschal de France, et dame Claude Catherine de Clermont, sa compaigne et espouse, aussy duchesse de Rais, de luy dhuement et suffisamment auctorisée pour l'effect des presentes, ce qu'elle accepte, selon qu'il est requis par les coustumes du païs, de present au chasteau de Maschecoul, après avoir heu lecture du contract de vente passé soubs la cour du scel dudict duché de Rais, d'une maison sise en ladicte ville de Machecoul, en la ruelle qu'on va du chasteau à la rue de la Grand Halle, consenti le huitiesme jour dudict mois de janvier par Maistre François Fourestier, leur procureur, à Jacques et Loys Ridolfe, escuyers, frères, gentilz hommes de l'art de verre et de terre de Faenze, natifz de Chefayole, pais d'Italie, de present establis en icelle ville de Machecoul, aux prix et conditions establies audict acte de vente; laquelle lecture faicte de motz à motz, lesdicts seigneur et dame de Rais ont dict bien savoir et entendre à icelluy contrat de vente cy-dessus qu'ils ont ratifié, approuvé et consenty, ratiffient, approuvent et consentent par ces presentes et auctorisent qu'il ait son plain et entier effect, ont promis et promettent, etc.....

. . . .

« Ce fust faict et le gré prins audict chasteau de Machecoul soubz les seings desdicts seigneur et dame par nous notayres subzdicts témoins, soubz le scel establi aux contractz de ladicte court le vingtdeuxieme jour de janvier mil cinq cent quatre vingtz dix.

« De Gondy pour approbacion; Catherine de Clermont. Jacopo Ridolfi, Lodovico Ridolfi, F. Fourestier pour présent, H. Chiron, notayre, P. Thoreau, notayre, à qui est demouré le registre. » (*Archives du greffe du tribunal civil de Paimbœuf.*) [1]

Afin de compléter son établissement en France et pour ne pas tomber sous le coup du droit d'aubaine, Giovanni Ferro, de Machecoul, obtint au mois d'avril 1596 des lettres de na-

[1] Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, Céramique poitevine, p. 19, 20; Jacquemart, *Merveilles de la Céram.*, II, p. 277.

turalisation de Henri IV, dont le préambule a été transcrit plus haut[1].

Mais il y avait en même temps un prince indépendant à Nantes qui exerçait de son côté les droits de souveraineté, et lorsque Giovanni Ferro, de Nantes, qui voulait sans doute reprendre son industrie, désira aussi obtenir des lettres de naturalisation, ce fut au duc de Mercœur qu'il dut s'adresser. On a des lettres de Mercœur du 25 septembre 1597, qui accordent à Giovanni Ferro et Martha Bianca, sa femme, la naturalisation[2].

Cependant Henri IV, monté sur le trône, avait vaincu la Ligue et soumis Mercœur. Le souverain était entré à Nantes au mois d'avril 1598, et les grâces allaient se répandre. Les fours des deux Ferro, sous les auspices du nouveau règne, devaient s'allumer pour chauffer avec activité. La protection royale ne fit point défaut. Par lettres du 16 avril 1598, Henri IV confirma les lettres de naturalisation accordées par le duc de Mercœur, l'année précédente, à Giovanni Ferro[3]. Étendant ses faveurs, il accorda aussi des lettres de naturalisation, dans le même mois, à un autre verrier, Agostino Ferro, de Machecoul, natif de l'Altare[4].

Henri IV fit plus. Dans le courant du même mois d'avril 1598, il délivra des lettres patentes confirmant les priviléges des gentilshommes verriers. Le texte, encore inédit, doit être mis sous les yeux des lecteurs, document intéressant qui montre quelle était la sollicitude du souverain pour tout ce qui se rattachait à l'industrie et aux manufactures, et dans

[1] Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, p. 20.

[2] Mandements de la Chambre des comptes de Nantes, aux arch. du dép. de la Loire-Inf., cités par Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, p. 20.

[3] *Ibid.*, p. 20.

[4] Chambre des comptes de Nantes, vol. XIV, f° 267, cités par Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, p. 23.

quel style la chancellerie royale sanctionnait les vieux priviléges de la verrerie :

Henry par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre à tous présents et à venir, salut : Sçauoir faisons, nous auons receu l'humble supplication de nostre cher et bien amé Jehan Fer, Augustin Fer, Henry Gerard et Jehan Medelin, gentilshommes de l'art et science de verrerye demeurans en Bretaigne et autres lieux de cestuy nostre royaulme, pays, terres et seigneuryes de nostre obeissance, contenant que de tout temps et anciennement leurs prédécescesseurs, eux et leurs fauteurs, ensemble les marchands vendeurs en gros et détail, menans et conduysant la marchandise de verrerie et matieres dont est faict et composé le verre par eau et par terre sont tenus quittes, francs et exempts de toutes tailles, aides, subsides, tribuz, impositions, coustumes, tenables, barraiges, chaussées et peaiges et quelconques droicts et redeuances tant antiennes que nouuelles ayans cours en cedict royaulme, terres et seigneuryes de nostre obeissance et que ces priuilleges successivement ont été munis et confirmés par nos prédécesseurs mesme par feu notre tres honoré seigneur et ayeul le roy Françoys premier et par nos tres chers et tres amés freres les roys Charles et Henry decebdez, que Dieu absolue, comme il est apparu par les coppies duement collationnées cy attachées et en ont tousiours bien et duement jouy et en jouissent et usent encore à présent, néanmoins craignant les supplians que à l'occasion du decebz de notre dit feu seigneur et frere le roy ils puissent estre troublés et empeschés à l'advenir à la jouissance de leurs droicts, priuilleges et exemptions, Nous ont fait supplication et requeste leur octroyer nos lettres de confirmation à ce nécessaires, Nous ayant esgard à ce que dessus et pour les memes causes qui ont meu nos prédécesseurs leur accorder et continuer lesdits priuillaiges et exemptions, Voullans bien et fauorablement traicter lesdits supplians leur auons continué et confirmé, continuons et confirmons par ces presentes de notre grace spécial, plaine puissance et autorité royalle lesditcs priuilleges, franchises et exemptions à eux octroiés comme dict est pour en jouir et estre par eux et leurs successeurs et familliers et par lesdicts marchans vendans et acheptans lesdicts verres en gros et détail tout ainsi et par la forme et maniere que leursdicts prédécesseurs en ont cy devant bien et duement jouy et suivant qu'ils en jouissent encore à présent. Si donnons en mandement à nos amés et feaulx conseillers les gens de notz courtz et parlemens, de notz comptes et courtz des aides, bail-

lifs, seneschaulx et tous autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra que cesdites patentes ils fassent enregistrer et du contenu jouyr et user lesdits supplians et leurs successeurs, seruiteurs et aultres vendans en gros ou détail ladicte verrerye ou matiere dont est composé ledict verre plainement, paisiblement et perpetuellement, sans en ce leur donner, ne souffrir leur estre faict mie, ne donner ores, ne pour l'aduenir aucuns troubles, destourbement ou empeschement à ce contraire, lequel si faict mie ou donné leur auoir esté ou estoit, l'ossent, mettent et réparent ou facent estre, mettre et réparer et sans delay à plaine et entiere deliurance et au premier estat et deub, car tel est nostre plaisir, et parce que de ces présentes l'on pourra auoir affaire en plusieurs et diuers lieux, Nous voullons qu'au vidimus d'icelles faict soubs scel royal ou coppie deubment collationnée par l'un de nos amez et feaulx notaires et secretaires foy soit adjoustée comme au présent original auquel affin que ce soit chose ferme et stable à tousiours nous auons faict mettre nostre scel à cesdictes patentes, sauff en autres choses notre droict et l'aultruy en touttes. Donné à Nantes au mois d'apuril l'an de grace mil cinq cens quatre vingtz dix huit et de notre regne le neuffiesme.

Signé HENRY et sur le reply PAR LE ROY et scellées de cire vert pendant à lacs de soye rouge et vert [1].

Ces lettres patentes furent vérifiées en la Chambre des comptes de Nantes le 22 juin. L'un des impétrants, Henry Girard, verrier de Bretagne et allié de Ferro, fit transcrire l'expédition authentique de ces privilèges sur les registres de la Chambre des comptes [2]. Le 30 juillet suivant, ces lettres furent vérifiées en Parlement de Bretagne, recevant dès lors toutes les consécrations voulues par la législation de la monarchie. En voici la mention :

[1] Registres de la Court de Parlement de Bretagne où sont enregistrés les édicts du Roy, t. X, p. cviiij, aux archives du greffe de la Cour d'Appel de Rennes.

[2] Frain, t. I, p. 238; Mandements de la Chambre des comptes de Nantes, t. XIV, aux archives du dép. de la Loire-Inf., cité par Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, p. 23.

Enregistrées suyuant l'arrest de la court de ce jour pour en jouir les impétrans pour le regard des gentilshommes exerçantz l'art et science de verrerye seullement. Est à déclarer et déclare que ceux qui sont gentilshommes exerçantz ledit art jouyront neanmoins du priuillege de noblesse, sans que ledict art leur puisse prejudicier et que toutes marchandises et œuvres de verreryes seront franches et exemptes de tous peaiges, gabelles et impositions, tant par eau que par terre, sans que les conducteurs, porteurs et vendeurs desdites marchandises et œuvres de verrerye puissent pretendre aucune exemption de fouaige. Faict en parlement à Rennes le trentieme jour de juillet mil cinq centz quatre vingtz dix huit [1].

Assuré de la bienveillance royale, Jehan Ferro, de Nantes, voulant reprendre régulièrement ses travaux interrompus, demanda au Corps de Ville la permission de s'établir dès le 11 août 1598 et le 3 septembre suivant. De plus, il fit confirmer son établissement à la Fosse par lettres patentes du Roi du 24 décembre 1598, et put travailler en verrerie à Nantes sans crainte désormais d'être inquiété [2].

Quels étaient les procédés techniques employés par ces Italiens pour la fabrication du verre? On l'ignore : ils tenaient secrets leurs moyens, leur art consistant en une série de recettes qui se transmettaient par tradition; et comme, par leurs priviléges exclusifs, ils jouissaient du monopole de cette industrie, ils n'avaient point à craindre qu'une concurrence étrangère vînt à les pénétrer, ou, les devinant, vînt à les perfectionner à leur préjudice.

Un procès qui eut lieu à Nantes dans les derniers temps de la vie de Ferro et vint se dénouer à Rennes, au Parlement de Bretagne, donne quelques indications sur une des substances qu'ils employaient dans la vitrification, et mettant

[1] Registres de la Court de Parlement de Bretagne, t. X, p. cx.

[2] L'abbé Travers, *Hist. de Nantes*, t. III, p. 252; Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, Céramique poitevine, p. 21.

en question les priviléges des gentilshommes verriers, vint agiter le Palais, exciter l'éloquence des avocats et donner lieu à des plaidoyers curieux recueillis avec sollicitude par les vieux arrêtistes. Il entre dans le cadre de ces recherches de faire connaître ces monuments de jurisprudence.

Jacques Lefevre, marchand, demeurant à la Fosse de Nantes, ayant fait passer sur la rivière de la Loire, à Nantes, quantité d'une marchandise appelée *saligot* ou *salicot*, propre à faire le verre, et qu'il disait envoyer à la verrerie de Nantes, le sieur Yves Mesnières, receveur de la traite foraine de Nevers, prétend que les droits et devoirs sont dus et les exige, les fait payer par provision malgré la résistance du marchand qui conteste être assujetti. Sentence au siége de Nantes du 13 juillet 1618, par laquelle cette marchandise est déclarée exempte de tous devoirs et impositions, le receveur condamné à restituer ce qu'il avait touché. Ce dernier interjette appel au Parlement.

Maître André Simon, avocat des traitants, disait que « les priuileges des gentilshommes verriers ne deuoient s'estendre à telle et si vile marchandise comme le saligot qui ne pouoit seruir à la confection des verres. Que la pancarte contient en sa disposition toutes sortes de marchandises et que le saligot n'y est point excepté; *item* qu'il entre en autres compositions que le verre. Que le préjudice est notable aux droicts du Roy; qu'il ne peut seruir de pretexte à un marchand pour defrauder les deuoirs contre l'intention de la loy au til. *De uectigal et commis*. Sous le nom d'un priuilégié qui ne pouoit rien prétendre à la marchandise, le marchand n'ayant procure, ni mandat pour l'achepter et faire decharger quoy que ce soit lors de la decharge, de sorte que l'on pouoit bien croire qu'elle luy appartenoit et non au gentilhomme verrier. »

Maître Sébastien Frain, dont les plaidoyers, à ce que dit le jurisconsulte Pierre Hévin, *furent reçus avec un applaudisse-*

ment général tant il est vray que tout ce qui vient des grands hommes a son mérite, prit la parole : « Les deux qualitez, dit-il, de gentilshommes et de verriers sont nécessaires à celuy qui veut iouyr des priuileges octroyez aux verriers pour l'exemption des deuoirs que l'on pourroit pretendre sur les marchandises de verres et choses requises pour la confection des verres, de sorte que les nobles pour faire cet exercice et trafic ne derogent point à leur qualité, et ceux de condition commune pour s'en entremettre ne peuent pas se dire exempts desdits deuoirs et iouyr de telle immunité et des priuileges qui se doiuent confirmer comme les autres par les Roys venans à la couronne. Dit aussi que de tout temps la verrerie et les verriers ont été honorez de plusieurs franchises et priuileges, et que Constantin même en la loi 1, *De excusat. artific.*, au X l. du C. tirée de la l. 2 au même t. du C. Theodos., les excusa *à personalibus muneribus figuli qui Græcè dicuntur vitrices*, *aurifices*, *vitriarii*, *specularii*[1], et où il ne faut pas entendre par le mot *vitriarii* ceux que nous appelons vitriers en nostre usage qui ne font que mettre en œuvre le verre : mais les verriers proprement pris qui le font et le fondent, *qui artificiosè de ferro vel materia trahunt vitrum vel fundunt*, dit Accurse, les Grecs les appelent *vitrifices*. Si la marchandise de verrerie est franche de subside, lesdites exemptions sont appuyées de tout plein de bonnes considérations. 1° Le premier effet de la philosophie chimicque que les anciens ont tenu à si haut prix comme il a été remarqué par

[1] Artifices artium brevi subdito comprehensarum per singulas civitates morantes ab universis muneribus vacare præcipimus : si quidem ediscendis artibus otium sit ad commendandum, quo magis capiant et ipsi peritiores fieri et suos filios erudire... (Suit l'énumération des corps d'état, parmi lesquels les *figuli* et les *vitriarii*.) — Cod. Théodos., l. XIII, tit. VI, liv. II; Cod. Justin., l. X, c. LXIV, cités par M. Benj. Fillon, l'*Art. de terre*, p. 188.

Arnaud de Villa nova en son traicté de la nouuelle lumiere et par Raimond Lulle en la Theoricque de son testament, et que tout ainsi que l'or, lequel comme un feu éclairant en la nuict brille par dessus toutes les autres richesses du monde, au sentiment de Pindare, est la plus élabourée substance qui soit en l'action de la nature et est pour cette cause appelé le fils du soleil, aussi le verre doit estre estimé l'enfant du feu, *productio ignis*, duquel il est le plus noble et le plus précieux effect qui puisse estre. Le docte Vigenere sur le tableau de la chasse des bestes noires de Philostrate en discourt amplement et de l'émail et des choses nécessaires pour le faire après. Pline en son Histoire naturelle et Josephe en ses Antiquitez Iudaïques parlans d'une vallée de Surie proche du ruisseau appelé Beleus. On veoid en Pausanias, autheur grec, qu'aux sacrifices que l'on faisoit au temple de Iupiter en Menale l'on usoit de vases de verre pour l'excellence et pour leur pureté et leur netteté en leur substance. Les empereurs mesmes et les Roys les préféroient aux vases d'or et d'argent pour ceste considération. Aussi que sur l'art de la verrerie a esté inventée l'émaillerie et qui est encore l'un des plus nobles artifices que nous ayons, d'où il arrive volontiers que Pline parle si souvent *de Obsidiano vitro*, dont Obsidius fut inventeur, qui n'est autre chose que l'émail noir qui encore aujourd'huy se fait à Venise. 2° L'utilité, le prix et le plaisir de l'œuvre, car par ce corps diaphane nous recevons en nos maisons le jour et par mesme moyen nous repoussons l'intempérie de l'air. Et quant au prix et au plaisir, il n'en faut aultre témoignage que celui de la loy où il se remarque que les Romains usoient de verre, non-seulement pour leur seruice, mais aussi pour ornement de très-grand prix, de sorte que les jurisconsultes s'empeschoient bien souvent à résoudre si leurs vaisseaux de verre deuoient estre compris *in supellectile legata* comme en la loy 3 *du D. vitrea escaria et potoria*

in supellectili sunt sicut fictilia, nec solum vulgaria, sed etiam quæ in pretio magno sunt. Et puis après *de murrhinis et crystallinis dubitari potest an debeant annumerari suppellectili propter eximium usum et pretium*, où la glose dit *eximium usum quia magnates tantùm utuntur.* Et Pline dit, c. 36, l. 36, que du temps de Néron deux couppes de verre de moyenne grandeur furent vendues 6,000 sesterces, et il récite au mesme lieu qu'un particulier ayant trouvé l'invention de rendre le verre ferme et malléable, Tybere Cesar fist abolir ceste invention de peur que le verre n'ostast le crédit à l'or, à l'argent et au bronze. Et de fait Job en l'escriture semble égaller le verre avec l'or et quand il dit au chap. 27 qu'il n'y a rien qui se puisse comparer avec la sapience de Dieu : *Non adæquabitur ei aurum, vel vitrum, nec commutabuntur pro eo vasa auri.* Et saint Jean Apoc., ch. 21 : *Aurum mundum simile vitro mundo.* La troisième considération d'affranchir la verrerie de tous subsides, c'est que le prix et le mérite de l'œuvre consiste plus en l'entendement de l'ouvrier et en artifice qu'en autre chose, et encore l'ouvrage quand il est fait est tout sujet au fracas et au bris. *Ah quoties perdidit author opus*, et pour cette cause les autheurs quand ils veulent exprimer la fragilité de quelque chose, ils l'appellent de verre, *fortuna vitrea, dùm splendit, frangitur*, dit Sénèque, et Horace, 2 serm., satir. 3, *et furiosus erit quem cepit vitrea fama.* »

Après ce très-docte préambule, Mᵉ Frain ajoute, entrant dans son sujet, que « il y a apparence que le salicot ou saligot est la graine du *tribulus terrestris* duquel parle Pline, l. 21, ch. 16, qui a ses feuilles picquantes et qui porte en gousse une graine noire qui est plus ronde que les chausses trappe, et est cette graine rude et sablonneuse et pour ce volontiers propre à faire verre, attendu que le mesme Pline, l. 36, c. 26, dit que la première fusion de verre qui se fist jamais au

monde fust faicte de nitre et du limon sablonneux du lac d'Endenia en Phœnicie, tout auprès de la Judée, que depuis on y a adjousté l'aymant des pierres luisantes, des escailles de poisson, du sablon de la terre, et qu'en l'Italie il se fait de sable blanc comparty avec le nitre au poids et à la mesure : V. Polydor. Virgil., *De invent. rer*, 2, c. 22. Pline, dans son liv. 22, chap. 10, parle des saligots : *Tribulus est terrestris et aquaticus*. Ce sont macrieres qui produisent des macres et une petite grène noire ronde et sablonneuse qui sert à faire des verres, choses étranges et admirables. »

Ce qui put déterminer le Parlement de Bretagne, plus que toute cette étonnante érudition, c'est que le marchand montrait le pouvoir et mandat du verrier; aussi, par arrêt donné en l'audience le 20 février 1619, la sentence fut confirmée, les appellations mises au néant, ordonné que ce dont est appelé sortira son effet, l'appelant condamné aux dépens de la cause d'appel[1].

Mais ce flot d'éloquence ne donne pas beaucoup d'éclaircissements. Et tout d'abord, qu'est-ce que le saligot? Ce sont, rapporte Bélordeau d'après Frain, *macrières qui produisent des macres*. Effectivement la macre ou châtaigne d'eau, vulgairement aussi appelée *saligot*, qui est le *tribulus aquaticus* des anciens botanistes, la *trapa natans* de Linné, croît dans nos étangs, donnant un fruit renfermé dans une coque noire, dure, armée de quatre pointes, lequel étant bouilli se vend sur les marchés, fournissant plutôt un aliment de passe-temps pour les enfants qu'un objet de nourriture générale[2]. Mais

[1] Pierre Bélordeau, *Controverses agitées en la Cour du Parlement de Bretagne et décidées par arrêts*, t. II, p. 906, Contr. 64; Sébastien Frain, *Arrêts du Parlem. de Bret.*, 3e éd., rev. et corr. par P. Hévin, t. I, p. 238, arrêt LX; de Volant, *Rec. d'arrêts rendus au Parl. de Bret.*, t. II, p. 114.

[2] Valmont-Bomare, *Dict. d'Hist. natur.*, v° *Tribule;* Lloyd, *Flore de la Loire-Inf.*, p. 94; *de l'Ouest*, p. 163.

comment la macre peut-elle *servir à faire des verres?* Les matières qui entrent dans la fabrication du verre sont aujourd'hui bien connues; on emploie principalement de la cendre neuve (parce qu'elle renferme des sels alcalins à base de soude ou de potasse avec un peu de silice); on se sert aussi de la soude de varech; mais il n'entre dans l'idée d'aucun verrier moderne d'employer des macres ou châtaignes d'eau. Sans doute que si la coque de ce fruit était incinérée, la cendre fournirait une certaine quantité de silicate de soude; mais l'incinération des graminées en donnerait bien davantage, et on ne procède pas plus d'une manière que de l'autre pour se procurer la cendre utile. N'y a-t-il pas lieu de soupçonner quelqu'équivoque dont les gens de robe se seraient trouvés victimes involontaires, et dont les verriers, intéressés à garder leurs secrets, ne les auraient point tirés? Les avocats de Rennes ont-ils bien compris le procès-verbal de saisie, et les bateaux étaient-ils chargés de cette espèce de saligot auquel ils ont appliqué le nom de macres? La soude ne se tire pas seulement des fucus ou varechs, on la tire aussi par incinération de différentes plantes de la famille des chénopodées qui croissent dans les sables maritimes, telles que la salicorne, d'où le nom de salicote ou salicor qu'on donne à la soude en pierre[1]. L'extraction de l'alcali se fait en grand sur les côtes de la Méditerranée; mais les côtes de l'Océan, à l'embouchure de la Loire, fournissent en abondance des *salicornia* et des *salsola*[2], d'où l'on peut, quoiqu'avec moins d'avantage que dans le Midi de la France, retirer de la soude ou salicot, de même que sur nos côtes on peut aussi retirer de l'alcali des fucus; et ne serait-ce pas de cette dernière espèce de salicot que l'industrie de nos verriers se servait et

[1] Valmont-Bomare, *Dict. d'Hist. nat.*, v° *Salicorne*, v° *Soude*.
[2] Lloyd, *Flore de la Loire-Inf.*, p. 216; *de l'Ouest*, p. 79, 380.

que leurs priviléges leur permettaient de faire transporter, en remontant le Rhône et descendant la Loire, en franchise de droits? Je n'ose soupçonner d'une aussi grosse méprise les savants hommes dont je viens de citer les plaidoyers, qui ont mérité l'*applaudissement général;* mais, d'un autre côté, n'est-il pas difficile de croire que les verriers italiens employaient des coques de châtaignes d'eau pour faire du cristal?

Ferro ne survécut pas longtemps aux émotions de ce procès. Son neveu, Antonio Ribre ou Ribé, lui succéda au mois de novembre 1620 comme maître de la verrerie de Nantes, date à laquelle il se fit donner des lettres de naturalisation [1]. Le 13 juillet 1625, ce gentilhomme verrier demanda à la ville de Nantes qu'elle lui permît de s'établir au bas de la Fosse, à la maison de la verrerie, pour cinq ans, afin d'y travailler *en verrerie et vaisselle blanche;* sa demande lui fut accordée comme elle l'avait été en 1598 à son oncle [2]; et l'année suivante, en 1626, confirmation en sa faveur des priviléges accordés par le Roi fut enregistrée à la Chambre des comptes [3]. Les deux industries du faïencier et du verrier, exercées alors par les mêmes mains, séparées depuis, ne trouvent que plus tard un point de départ distinct.

Il faut citer ici les dispositions de l'ordonnance de Louis XIII de janvier 1629, qui enjoignait dans son art. 417 [4] *à tous étrangers demeurans dans le royaume, artisans à faire verres, poterie de fayance, etc., prendre et tenir pour apprentifs les originaires françois qui voudront apprendre à travailler esdits arts et métiers, à peine d'être mis hors du royaume;* mais il

[1] Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, Céramique poitevine, p. 23.

[2] L'abbé Travers, *Hist. de Nantes*, III, p. 252; Fillon, *ibid.*, p. 24, 29.

[3] Reg. de la Ch. des comptes de Bret., vol. XXII, f° 217, aux arch. du dép. de la Loire-Inf., cit. par Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, p. 23.

[4] Isambert et Decruzy, *Rec. gén. des anc. lois fr.*, t. XV, p. 327; Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, p. 24.

ne paraît pas, en ce qui touche du moins l'art de la verrerie, qu'il en soit rien résulté, car cette industrie continue d'être tributaire de l'Italie, et nous trouvons toujours des Italiens comme gentilshommes verriers.

Après Ferro, sans qu'on sache au juste quel intervalle de temps s'écoula, on voit une famille du nom de Babin [1], qui est inconnue; puis arrivent pour la remplacer les Sarrode, qui ont exercé pendant plus de deux siècles la profession de verriers à la Fosse de Nantes [2], et sur lesquels les renseignements ne manquent point.

Jacopo et Vincentio Sarrode, et Horacio Ponte, originaires de l'Altare, en Montferrat, avaient obtenu permission de Henri IV, au mois d'août 1597, de fonder une fabrique privilégiée de cristaux à Melun, en récompense de ce qu'ils « avoient cy devant et depuis longtemps tenu les fourneaux et verrerie de cristal dans les villes de Lyon et de Nevers et avoient acquis telle réputation en la perfection de leurs ouvrages que la plupart des verres dudict cristal dont on se servoit à la Cour et suite et partout le royaulme estoient apportés desdites villes de Lyon et de Nevers [3]. » Henri IV autorisa ensuite le même Vincentio Sarrode, par un privilége spécial daté du 4 mai 1600, à établir des verreries à Paris, Orléans, Rouen, Caen, Angers, Poitiers, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Marseille, et généralement partout où bon lui sembleroit dans le royaume, afin de l'encourager à « *y faire toutes sortes d'ouvrages de verre comme ils faisoient et pourroient faire à Venise et tous autres lieux, sans brusler bois ou charbon* [4]. »

[1] Benj. Fillon, l'*Art de terre chez les Poit.*, p. 163 et 211.

[2] *Ibidem.*

[3] Isambert et Decruzy, *Anc. lois fr.*, t. XV, p. 164; Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, Céramique poitevine, p. 21, 22.

[4] Archives nationales, registre des ordonn. (V. V.) X. 8633. 1° VIII^{xx}

Bianca, femme de Giovanni Ferro, de Nantes, avait deux parents, Giorgio et Antonio Bianca, tous deux également verriers, qui, dans les lettres de naturalisation qui leur ont été données par le Roi en 1611, sont qualifiés de neveux des Sarrode[1], du marquisat de Final. Les Sarrode se trouvaient donc aussi alliés de Ferro par sa femme; tous ces verriers italiens étaient parents ou alliés.

On voit par un acte de notoriété, dressé le 4 février 1645 par un notaire de l'Altare, que les Sarrode étaient de race noble, vivant noblement, et la preuve s'en tire de ce qu'ils y jouissent du privilége d'exercer l'art de la verrerie, auquel ceux qui ne sont pas nobles ne sont pas admis[2]. Telle était la législation tant en Italie qu'en France.

C'est à cette même famille qu'appartenaient Andrea et Giovanni-Maria Sarrode, natifs de l'Altare, qui obtinrent des lettres de naturalisation en date du 15 mai 1654[3].

Tout le pays nantais était plein des établissements industriels de ces gentilshommes verriers d'au-delà des monts. Leurs fourneaux s'allumaient et y chauffaient partout, au Croisic, à Fercé, à Héric, à Riaillé. Se soutenant les uns les autres, ils s'appelaient à faire fortune.

Un des plus florissants était la verrerie du Croisic. Vers le commencement du règne de Henri IV, un nommé Félix Demigennes, natif de Gand (et il y a lieu de penser que le nom et le lieu de naissance ont été estropiés en passant dans le

XVII. 177, cité par Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, Céramique poitevine, p. 22.

[1] Arch. de la Ch. des comptes de Nantes, vol. XVIII, f° 97, aux arch. du dép. de la Loire-Inf., citées par Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, p. 22, 23.

[2] Voir la traduction du texte dans Benj. Fillon, l'*Art de terre*, p. 209.

[3] Registre des mandements de la Ch. des comptes de Nantes, vol. XXIX, f° 216, aux arch. du départ. de la Loire-Inf., cit. par Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, Céramique poitevine, p. 22, 23.

titre français et qu'il s'agit ici d'un Génois), était venu s'établir en Basse-Bretagne, et, après avoir été principal du collége de Vannes, avait été naturalisé Français le 26 mai 1603[1], par des lettres patentes registrées à la Chambre des comptes de Nantes. Son fils ou parent, Gérard Demigennes, s'établit au Croisic *en verrerie et fayancerie*, ces deux professions étant encore réunies, et avait fait reconnaître ses priviléges de gentilhomme verrier par l'autorité française. Il eut pour successeur Horacio Borniola, natif du diocèse de Noli, en Italie. Cet Horacio était le fils de Julio Borniola, verrier à Lyon, qui avait reçu des lettres de naturalisation datées de Paris le 6 avril 1582 et contresignées Vabres. Horacio Borniola, ainsi établi au Croisic, s'adressa en 1627 au maréchal de Thémines[2] pour faire, à l'instar de son prédécesseur, reconnaître ses priviléges. Suivant une remarque de M. Benj. Fillon, pour qu'Horacio fût né en Italie, il fallait qu'il fût déjà âgé en 1627, ou bien que sa mère eût continué à résider au-delà des monts, comme beaucoup de femmes du même pays, dont les maris sont établis en France, le font encore aujourd'hui[3].

Voici le texte de sa requête :

« *A Monseigneur le marquis de Themynes, mareschal de France, gouverneur pour Sa Majesté le Roy.*

« Suplie humblement Horacio Borniola, gentilhomme verrier, natif du dioceze de Noly, pays d'Italie, disant que à cause de son dict estat et condition de gentilhomme verrier, il demande sa maison,

[1] Reg. des mandements de la Ch. des comptes de Nantes, t. XVI, f° 146 v°, cit. par Fillon, *Poitou et Vendée*, p. 24.

[2] Pons de Lauzières, marquis de Thémines, maréchal de France, nommé gouverneur de Bretagne le 23 juin 1626, mort à Auray le 1er novemb. 1627; Benj. Fillon, *ibid.*, p. 24.

[3] Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, Céramique poitevine, p. 24.

fours, fournaises à verre et fayence et aultres dependances, establys es faubourgs de la ville du Croysic, estre libérés et deschargés du logement, contribution et subsides des gens de guerre, tout ainssy qu'auparavant en fust quitté et exempté Gerard Demigennes, prédécesseur d'iceluy supliant en ladicte verrerie et fayencerie et ce en conformité des privileges dont joyssent et ont de toute antiquité joy les gentilshommes verriers du royaume de France, neantmoins que pour lors troubles fussent émus en iceluy pays de Bretaigne.

« Ce considéré, Monseigneur, que ledict supliant a justifié de ses qualité, naturalité et estat et satisfait par commung tesmoignage à l'enqueste à cette fin du sieur Ryo, lieutenant du capitaine du Croysic, vous plaise décharger presentement et à l'advenir ses dictes maisons, fours, fournaises et dépendances du logement, contributions et subsides des gens de guerre et ferez bonne justice. Du Croysic, le iij^{e} jour de janvier 1627.

« *Signé :* Horacio BORNIOLA [1]. »

Horacio Borniola eut pour successeurs dans sa fabrique Jean, son fils ou son neveu, et Béatrice, sœur de ce dernier, femme de Robert Davys, qui paraît être d'origine anglaise. Ces trois individus sont mentionnés sur le rôle de la contribution volontaire que s'imposèrent en mars 1661 les habitants du Croisic, afin de subvenir aux frais de la reconstruction du clocher du bourg de Batz et de le faire élever à une hauteur assez considérable pour qu'il pût servir de point de repère aux navigateurs, et remplacer ainsi celui de l'église paroissiale du Croisic, détruit par le feu du ciel [2].

On trouve un autre Borniola exerçant non loin de là la même industrie dans le pays. Au mois de juillet 1668, des lettres de naturalisation sont délivrées par Louis XIV à Carlo Borniola, sieur de la Grandmaison, natif de Montferrat, maître

[1] Document de la coll. de M. Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, p. 24 ; Jacquemart, *Merv. de la Cér.*, II, p. 277.

[2] Document de la coll. de M. Fillon, *Poitou et Vendée*, p. 24, 25.

verrier à Fercé, arrondissement de Châteaubriant, paroisse qui dépendait alors de l'évêché de Rennes[1].

Il y avait également non loin de Châteaubriant une verrerie située à Héric, et que sa proximité d'une forêt rendait avantageuse. En 1613, la forêt de Héric s'étendait encore jusqu'à *Bout-de-Bois*, qui s'en trouve aujourd'hui à trois quarts de lieue. Cette forêt fut abattue sous le règne de Louis XIII[2]. Édouard Buisson, natif de l'Altare, maître de la verrerie de Héric, se fit naturaliser en février 1635[3]. On se rappelle que les Buisson étaient des verriers italiens établis à Lyon dès le milieu du XVI[e] siècle, et dont une fille avait épousé en 1572 un des premiers verriers de Nantes. Giovanni Marino, sieur du Chastelet, natif de l'Altare, maître verrier à Héric, est encore naturalisé par lettres de janvier 1654[4].

A Riaillé, près d'Ancenis, il y avait encore une verrerie que son voisinage d'une forêt rendait florissante. Au Nord du clocher de Riaillé est la forêt d'Ancenis, qui appartenait à M. le duc de Charost, seigneur de Riaillé; elle contenait environ 3,000 arpents de terrain planté en taillis et en futaie[5]. Cesare Racheto, natif de l'Altare, qu'on appelait plus commodément Raguet, maître verrier à Riaillé, est naturalisé au mois d'août 1653[6]. Il avait un frère, nommé Damiano Racheto, qui était maître de la verrerie de Saint-Magan, évêché

[1] Arch. de la ch. des comptes de Nantes, vol. XXII, f° 151, aux arch. du dép. de la Loire-Inf., citées par Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, p. 23.

[2] Ogée, *Dict. de Bretagne*, v° Héric, t. I, p. 353.

[3] Arch. de la ch. des comptes de Nantes, vol. XXV, f° 12, aux arch. du dép. de la Loire-Inf., citées par Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, Céramique poitevine, p. 23.

[4] Vol. XXIX, f° 193, Fillon, *id.*, p. 23.

[5] Ogée, *Dict. de Bretagne*, v° Riaillé, t. II, p. 676.

[6] Arch. de la ch. des comptes de Nantes, vol. XXIX, f° 173, Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, p. 23.

de Saint-Malo, et qui est naturalisé au mois d'octobre 1654[1].

Dans des localités qui ne sont pas indiquées, on trouve encore d'autres verriers italiens. Francisco Ambrosio Massart, natif de l'Altare, est naturalisé en août 1697[2]. Andrea Poiret, originaire de Montferrat, est naturalisé en 1718[3].

Ces nombreux établissements industriels, ces naturalisations qui indiquaient le désir de fixer définitivement en France des entreprises qui devaient devenir tout à fait nationales, rendaient favorable la position des verriers; aussi le roi Louis XIV, comme l'avait fait autrefois son aïeul Henri IV, rendit au mois de décembre 1655 des lettres patentes portant confirmation des priviléges et exemptions accordées aux gentilshommes de l'art et science de verrerie[4].

Si les industries du verrier et du faïencier sont sœurs, à plus forte raison celles du gentilhomme verrier et du peintre verrier. M. Benj. Fillon, à qui l'on doit tant de précieux renseignements, nous apprend qu'il y avait à Nantes, à cette époque, un peintre verrier du nom de Jullien Rolland, qui avait quelque réputation dans la région de l'Ouest. Ce fut lui qui fut chargé, le 15 novembre 1651, de faire la vitrerie des chapelles que bâtit alors, derrière le chœur de la cathédrale de Nantes, l'architecte Élie Brosset, et le grand vitrail de la chapelle de l'aile neuve du même édifice. Le marché fut fait à raison de 7 sols le pied carré de verre blanc, plus 2 livres par chaque écusson sur les différents vitraux. Julien Rolland a peint aussi, moyennant 124 livres 12 sols, un petit vitrail exécuté en 1653 pour l'une des chapelles de la cathédrale de

[1] Même vol. XXIX, Fillon, *id.*, p. 23.
[2] Vol. XL, f° 35, Fillon, *id.*, p. 23.
[3] Vol. XLVII, f° 167, Fillon, *id.*, p. 23.
[4] Isambert et Decruzy, *Rec. gén. des anc. lois fr.*, t. XVII, p. 318.

Luçon, en bas Poitou, sur l'ordre de l'évêque Pierre de Nivelle[1].

L'art du verrier était sorti des mains italiennes. Des lettres patentes de Louis XIV, du 20 novembre 1699, ordonnèrent l'établissement dans tout le royaume de manufactures de verres et cristaux gravés et ciselés, etc[2].

Les grandes conceptions qui, sous Louis XIV, avaient couvert le pays de manufactures en leur prodiguant les encouragements, avaient fait place au commencement du règne suivant aux idées les plus étroites. On rétrogradait au XVI[e] siècle, et les persécutions qu'avaient eu à subir les gentilshommes verriers, sous le prétexte qu'ils brûlaient le bois du pays, semblaient devoir renaître. Un arrêt du Conseil, du 9 août 1723, sous le motif que les fourneaux des verreries consomment une partie considérable du bois destiné au chauffage du public, ne leur permet de s'établir, ou même d'augmenter leurs feux si elles sont déjà établies, à moins que ce ne soit dans des lieux qui ne soient pas à portée des rivières navigables et dont les bois ne peuvent servir ni aux constructions, ni au chauffage[3].

Dans le cas où l'on eût tenu à la lettre de cette prohibition, on se demande ce que fût devenue l'industrie de la verrerie à Nantes, que sa position sur le bord de la Loire, cette grande artère de la navigation, devait faire regarder, suivant ces opinions absurdes, comme ne devant pas être une ville d'usines et de fabriques; mais, cinq ans après, le même Conseil d'État accordait à un verrier l'autorisation de s'établir à Nantes même.

[1] Benj. Fillon, l'*Art de terre chez les Poit.*, p. 212.

[2] Isambert et Decruzy, *Rec. des anc. lois fr.*, t. XX, p. 346.

[3] Actes du pouvoir souverain, aux arch. du dép. d'Ille-et-Vil., armoire n° 1, A 40; Demmin, *Guide de l'am. de fay.*, 2[e] éd., p. 353.

Le 29 juin 1728, arrêt du Conseil par lequel le Roi permet à François-Joseph de Wansoul, gentilhomme verrier liégeois, d'établir à Nantes une manufacture de verrerie avec privilége de fabrication pendant vingt ans; lui permet Sa Majesté de faire mettre sur les portes et principales entrées de la fabrique cette inscription : *Manufacture royalle de Verreries*, avec un portier portant la livrée de Sa Majesté [1].

Ce n'étaient plus les Italiens qui étaient ces gentilshommes verriers dont l'industrie artistique se répandait partout, mais ce n'étaient pas encore les Français; et comment ces derniers, avec ce système de priviléges exclusifs, eussent-ils pu essayer de lutter : toute porte était fermée à d'autres qu'aux heureux favorisés. Le temps n'y mit même aucun adoucissement, car à son expiration le privilége de de Wansoul fut renouvelé, et il obtint des prorogations successives en 1736, 1746 et 1769 [2].

Il y a plus : un droit protecteur du trentième de la valeur frappait toute la verrerie étrangère. Dans la pancarte des droits de la traite domaniale de Nantes, imprimée à Nantes en 1729, on voit, p. 29, parmi ces marchandises, les *bouteilles de verre*, *briques*, *cristal*, *flacons de verre*, *glaces de miroir*, *verres*, *tasses*, *coupes et bassins de cristal*, *verre pour faire vitre*, etc.

Les registres de la capitation imposée à la ville de Nantes, au milieu du XVIII[e] siècle, donnent le nom des verriers qui travaillaient alors. Le registre de 1755 montre à la Haute-Fosse le sieur Lecomte, négociant et gentilhomme de la verrerie, imposé à 159 livres, somme considérable quand on la compare à celles qui frappaient les autres industries. Le re-

[1] Archives du dép. d'Ille-et-Vil., armoire 29, C 33; Benj. Fillon, *Poitou et Vendée*, Céramique poitevine, p. 23.
[2] Arch. d'Ille-et-Vil., *id.*

gistre de l'année suivante, 1756, donne à la Haute et à la Basse-Fosse le sieur Foucault, négociant et gentilhomme de la verrerie, imposé à 320 liv., plus pour un commis 12 liv., et pour ses domestiques 7 liv.; et le sieur Lecomte, négociant et gentilhomme de la verrerie, imposé à 200 liv., plus pour ses deux domestiques 5 liv. L'année 1757 présente les mêmes noms avec des impôts à peu près semblables [1].

Plus tard, la fabrication tombe tout à fait en décroissance. Vers la fin du règne de Louis XV, un ouvrage important sur la statistique de la France dit seulement : « Il y a à Nantes une verrerie de bouteilles au quartier de la Fosse, vis-à-vis l'Hôpital-Général [2]. »

Sous le règne de Louis XVI, cette industrie ne marque pas davantage à Nantes. L'ingénieur Ogée se contente de citer la manufacture de verre parmi les autres fabriques [3].

Si à Nantes même ce commerce n'était pas très-florissant, il vint néanmoins à se développer aux environs par une intervention d'étrangers à la contrée. Vers le milieu du XVIIIe siècle, un sieur Jean Dumesnil avait établi à Lafont, près La Rochelle, une verrerie à laquelle il avait fait décerner le titre de *verrerie royale*. Son fils, Jean-Joachim de la Haye Dumesnil, capitaine d'infanterie, né à Rambures, en Picardie, avait acheté en 1763 la verrerie du val d'Aulnoy, en Normandie [4]. La traite des nègres, qui avait alors à Nantes un de ses principaux ports d'armement et donnait ouverture à des opérations qui, défaut de morale et d'humanité à part, imprimaient beaucoup d'activité au commerce et procuraient des

[1] Archives de l'intendance de Bretagne, à la préfecture du dép. d'Ille-et-Vil., C, nos 524 et 525.

[2] *Dict. univ. de la France*, par Robert de Hessein, t. IV, p. 625, 1771, in-12; l'abbé Expilly, t. V, p. 75.

[3] Ogée, *Dict. de Bretagne*, 2e éd., II, p. 219.

[4] Benj. Fillon, l'*Art de terre chez les Poitevins*, p. 212.

bénéfices, suggéra à Joachim de venir fixer sur ce littoral avantageux une fabrique qui avait pour objectif la troque avec les rois nègres, qui trafiquaient de leurs sujets ou de leurs prisonniers. Il sollicita en 1783 un arrêt du Conseil d'État qui l'autorisa à établir à Nantes une fabrique de *cavenettes* :

« Vu que la ville de Nantes est très-avantageusement située par ses différens débouchés le suppliant se propose d'y fonder une seconde verrerie et d'y joindre la fabrication des *cavenettes,* qui sont composées de 6, 9 et 12 flacons en carrés, mis dans des caisses de verre, parfaitement peintes et dont on fait une branche très-intéressante de commerce pour la traite des nègres; vu aussi que le père du suppliant, qui a une verrerie à La Rochelle, est le seul qui ait réussi à faire ces cavenettes; qu'avant lui on était obligé de les tirer de l'Hollande, mais que ladite verrerie ne pouvant suffire au besoin qu'on en a, le suppliant qui a été instruit par son père dans la manière de les fabriquer, procurera à Nantes le même avantage[1]. »

Dumesnil obtint arrêt du Conseil, qui fit droit à sa demande. Cependant ce ne fut pas dans la ville de Nantes qu'il établit sa nouvelle usine. Il fonda en 1785 la verrerie de Couéron, près de Nantes. Les travaux de fabrication commencèrent dans cette dernière année; ils consistaient en dames-jeannes, bouteilles et autres produits de verre noir.

La Révolution ne fut pas plus favorable à l'industrie verrière à Nantes qu'à l'industrie céramique. En l'an III, la manufacture de bouteilles[2] était tout ce qui restait à Nantes des efforts des anciens gentilshommes verriers. Dumesnil finit par

[1] Extr. des reg. du Cons. d'État, cités par Benj. Fillon, *Poitou et Vendée,* Céramique poitevine, p. 31, à la note.

[2] Guyomar, *Ann. nant.*, p. 666.

l'abandonner pour se mettre à la tête de la manufacture de Lafont, de La Rochelle, où il mourut en 1797[1].

L'histoire de la verrerie nantaise, que l'on a entrepris de retracer, doit s'arrêter à l'époque moderne, et il n'y a point à entrer ici dans les détails de la situation contemporaine. Il ne faut point toutefois passer sous silence que l'ancien prieuré de la Primaudière, fondé par les seigneurs de Châteaubriant et de Pouancé près de la forêt de Juigné, a été occupé par une verrerie établie avant 1793[2]. On doit ajouter encore à l'histoire de la verrerie fondée par Dumesnil, que si les évènements politiques de 1793 l'obligèrent de suspendre ses travaux, et si la verrerie fut en 1809 transformée en fabrique de savon, qui cessa de fonctionner en 1817, dix ans plus tard MM. Maugars et Laganry en acquirent la propriété et y rétablirent sa première destination[3]. La fabrication du verre blanc et des vitres a été jointe à celle des produits en verre noir, et l'usine a atteint le chiffre de plus de cent cinquante ouvriers, dont les salaires s'élèvent, année moyenne, à environ cent mille francs[4]. On voit que les verreries nantaises s'étaient depuis longtemps réfugiées à la campagne[5]. C'est pourquoi l'on rappelle qu'à peu de distance de Tercé, sur une hauteur d'où l'on jouit d'un bel horizon, on trouve au milieu de la forêt de Javardan la verrerie de ce nom, dont a été relatée la fondation au XVIe siècle par les seigneurs de Tercé. On y fabrique de la gobeleterie, qui se débite avec avantage

[1] Benj. Fillon, l'*Art de terre chez les Poitevins*, p. 212; Pol de Courcy, *Guide de Nantes à Brest*, p. 7.

[2] Talbot et Guérard, *Géogr. de la Loire-Inf.*, p. 113.

[3] Talbot et Guérard, *Géogr. de la Loire-Inf.*, p. 243.

[4] Spal, *Notes histor. sur Couëron*, dans le *Bull. de la Soc. arch. de la Loire-Inf.*, VI, p. 156; Girault de Saint-Fargeau, *Dict. géogr. de la Loire-Inf.*, p. 58.

[5] Guépin et Bonamy, *Nantes au XIXe siècle*, p. 441.

dans les départements environnants[1]. Il faut ajouter encore, en finissant, que dans la commune de Rouffigné, où s'étend une partie de la forêt de Teillé, on trouve au milieu de ces bois une verrerie de verre blanc établie dans l'ancien couvent de Saint-Martin[2].

ANDRÉ.

[1] Lepelletier Saint-Fargeau, *Nantes au XIXe siècle*, p. 66.
[2] *Idem*, p. 129.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

Bureau pour l'année 1877-78.

Président,	— M. DE LA BORDERIE.
Vice-Président,	— M. P. DE LA BIGNE VILLENEUVE.
Secrétaire,	— M. PHILIPPE-LAVALLÉE.
Trésorier,	— M. DU BREIL LE BRETON.
Bibliothécaire,	— M. DECOMBE.

Membres composant, avec le Bureau, le Comité de publication.

MM. ANDRÉ, l'abbé GUILLOTIN DE CORSON, ROPARTZ, PINCZON DU SEL l'abbé HAMARD.

Membres honoraires.

MM. Le Febvre, O. ✻, ancien préfet d'Ille-et-Vilaine.
Audren de Kerdrel, sénateur, ancien élève de l'École des Chartes, membre fondateur de la Société Archéologique.

Membres titulaires fondateurs.

MM.

Brune (l'abbé), chanoine de la Métropole, ancien professeur d'archéologie au Grand-Séminaire, à Rennes (rue du Chapitre, 3).

Danjou de la Garenne, membre de la Société française d'archéologie, à Rennes (rue d'Estrées, 2).

De Genouillac (vicomte Paul), membre de l'Institut des Provinces et de la Société française d'archéologie, à la Chapelle-Chaussée (par Bécherel).

De la Bigne Villeneuve (Paul), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Rennes (rue des Francs-Bourgeois, 12).

De la Borderie (Arthur), ancien député, archiviste paléographe, membre de l'Institut des Provinces et de la Société française d'archéologie, à Vitré et à Rennes (rue Saint-Louis, 22).

De Langle (comte Ferdinand), membre de la Société française d'archéologie, au château des Tesnières (Torcé, par Argentré).

De Langle (vicomte Augustin), au château de la Baratière, (près Vitré).

Langlois (Charles), architecte, conservateur des bâtiments de l'Etat, membre de la Société française d'archéologie, à Rennes (rue aux Foulons, 4).

Maupillé (Léon), conservateur de la Bibliothèque publique, à Fougères.

MM.

PINCZON DU SEL père, ✻, vice-président du Conseil de Préfecture, à Rennes (rue Trassart, 6).

VATAR (Hippolyte), imprimeur, ancien bibliothécaire de la ville de Rennes, à Rennes (rue Saint-François, 8).

Membres titulaires agrégés depuis la fondation.

MM.

1852 ANDRÉ (Auguste), ✻, conseiller honoraire à la Cour d'Appel, directeur honoraire du Musée archéologique, officier d'Académie, à Rennes (rue Nationale, 8).

1855 PHILIPPE-LAVALLÉE (Louis), contrôleur des hospices de Rennes, ancien bibliothécaire de la ville de Quimper, à Rennes (place du Bas-des-Lices, 1).

1857 GOUPIL (Théophile), à Rennes (rue de Nantes, 87).

1858 QUERNEST, docteur en droit, juge de paix, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

1859 QUESNET, officier de l'Université, archiviste-inspecteur du département d'Ille-et-Vilaine, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à Rennes (rue Louis-Philippe, 9).

SACHER DE LAUNAY, docteur en médecine, à Rennes (faubourg de Redon, 22).

DE PALYS (comte Élie), à Rennes (rue Saint-Yves, 3).

DE MONTTESSUY (comte Hippolyte), membre de la Société française d'archéologie, à Rennes (rue de Bourbon, 8).

1862 AUBRÉE, chanoine honoraire, curé de Notre-Dame de Vitré.

TROPRÉE, curé de Sainte-Croix de Vitré.

S. ROPARTZ, avocat, officier d'Académie, à Rennes (rue aux Foulons, 16).

MM.

1863 Anne du Portal, à Hédé.

1864 Guillotin de Corson (l'abbé), chanoine honoraire de la Métropole, à Rennes (rue Saint-Melaine, 34) ou au château de la Noë, en Brain.

Paris (l'abbé), vicaire à Notre-Dame de Vitré.

1866 Des Buffards, à Rennes (rue Motte-Fablet, 2).

Des Orières, à Rennes (rue de Bourbon, 8).

Guillot (l'abbé), aumônier de l'hospice des Incurables, à Rennes (rue de la Santé).

Paillard (Aristide), artiste peintre, à Rennes (rue Leperdit, 6).

Pinczon du Sel fils (Thomy), à Rennes (rue Trassart, 6).

Hamard, avocat, à Rennes (rue Louis-Philippe, 12).

1867 Le Hénaff, peintre d'histoire, à Rennes (rue St-Melaine, 63).

Leroy fils, imprimeur lithographe, à Rennes (rue Louis-Philippe, 1).

1868 Boullet, inspecteur de la voirie municipale, à Rennes (boulevard Sévigné, 31).

Ficquemont, facteur d'orgues, à Rennes (rue de Paris, 36).

Mallet, notaire, à Bréal-sous-Montfort.

Moisan, au château du Plessix, en La Couyère (par Le Sel de Bretagne).

1869 Des Bouillons, à Rennes (rue Châteaurenault, 6).

Léofanti, dessinateur, peintre, à Rennes (quartier de l'Abattoir).

1871 Du Breil Le Breton, à Rennes (quai Saint-Yves, 22).

1872 De Cheffontaines (vicomte), au château de la Mollière, en Saint-Senoux (par Guichen).

1873 De la Grimaudière, à Rennes (rue Louis-Philippe, 13).

1874 Decombe (Lucien), chef de bureau à la Mairie de Rennes (faubourg de La Guerche, 13).

Valleray, juge honoraire, à Rennes (rue de l'Horloge, 3).

1875 De Monthuchon, à Rennes (rue de l'Horloge, 7).

P. Martin, ✱, maire de Rennes, officier d'Académie (vau Saint-Germain, 1).

MM.

Cocar, avoué à la Cour, à Rennes (quai Châteaubriand, 5).

1875 Gérard, photographe, à Rennes (rue de Belair, 21).

Robiou (Félix), professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, à Rennes (quai Châteaubriand, 15).

Charil des Masures, sous-inspecteur des forêts, à Rennes (boulevard de la Liberté, 30).

Aubrée (Jules), contrôleur principal des contributions directes, à Rennes (boulevard de la Liberté, 30).

Reuzé, marchand tailleur, à Rennes (rue de Bordeaux, 1).

1876 Galles (René), intendant militaire, O. ✱, à Rennes (rue du Champ-de-Mars, 8).

Plihon, libraire, à Rennes (rue de la Visitation, 14).

Hamard (l'abbé), prêtre de l'Oratoire, à Rennes (rue des Dames, 12).

Béziers, inspecteur primaire, à Saint-Malo.

Charil-Villanfray, à Rennes (boulevard Sévigné, 16).

1877 Gautier (l'abbé), vicaire de Toussaints, à Rennes.

Ch. Le Bouteiller, à Fougères.

Baunier, employé à l'administration de la Maison Centrale, à Rennes (rue de Volvire, 5).

Regnault (Arthur), architecte, à Rennes (rue de Corbin, 8).

Harscouet de Keravel (Jean), étudiant en droit, à Rennes (rue Châteaurenault, 5).

Jouon (Frédéric), ancien élève de l'École des Chartes, à Rennes (rue de Clisson, 2).

Plaine (le Père), prêtre de l'Oratoire, à Rennes (rue des Dames, 12).

Thomas (l'abbé), vicaire de Toussaints, à Rennes.

1878 F. Saulnier, conseiller à la Cour, à Rennes (quai Saint-Yves, n° 14).

Membres correspondants.

MM.

De Sailly, O. ☼, colonel d'artillerie, à .....

Bougouin (Charles), membre de la Société Archéologique de Nantes, à Nantes (Loire-Inférieure).

Duplessix, ☼, vétérinaire principal à l'École de Cavalerie, à Saumur.

Kerviler (René), ingénieur des Ponts-et-Chaussées, membre de la Société Archéologique du Finistère, à Saint-Nazaire.

Maillard (l'abbé), curé de Thorigné-en-Charnie (Mayenne), membre de la Société d'Anthropologie de Paris.

Mowat, O. ☼, chef d'escadrons d'artillerie en retraite, à Paris.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1 AISNE. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.
2 — Société académique de Saint-Quentin.
3 — Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
4 ALPES-MARITIMES. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
5 ARDÈCHE. — Société des Sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, à Privas.
6 AUDE. — Société des Sciences et Arts de Carcassonne.
7 — Commission archéologique de Narbonne.
8 AVEYRON. — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, à Rodez.
9 BOUCHES-DU-RHÔNE. — Société de Statistique de Marseille.
10 — Commission archéologique d'Arles.
11 — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Aix.
12 CALVADOS. — Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
13 — Société d'Agriculture, d'Industrie, des Sciences et des Arts de l'arrondissement de Falaise.
14 — Société des Beaux-Arts de Caen.
15 CHARENTE. — Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
16 CHARENTE-INFÉRIEURE. — Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.
17 — Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure, à Saintes.
18 — Société d'Agriculture, des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Rochefort.
19 CÔTE-D'OR. — Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'arrondissement de Beaune.

20 — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

21 Côtes-du-Nord. — Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.

22 Dordogne. — Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.

23 Doubs. — Société d'Émulation de Montbéliard.

24 Finistère. — Société archéologique du Finistère, à Quimper.

25 — Société académique de Brest.

26 Gard. — Académie du Gard, à Nîmes.

27 Garonne (Haute). — Institut des Provinces de France, à Toulouse.

28 — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

29 Gironde. — Société archéologique de Bordeaux.

30 — Académie ethnographique de la Gironde, à Bordeaux.

31 Hérault. — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

32 Ille-et-Vilaine. — Association bretonne (classe d'archéologie : M. le vicomte Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut, directeur).

33 Indre-et-Loire. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours.

34 — Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques, à Tours.

35 Isère. — Académie delphinale, à Grenoble.

36 Loir-et-Cher. — Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, à Vendôme.

37 Loire. — La Diana, Société historique et archéologique du Forez, à Montbrison.

38 Loire-Inférieure. — Société académique de Nantes.

39 — Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

40 Lot. — Société des Études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, à Cahors.

41 Maine-et-Loire. — Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

42 MANCHE. — Société nationale académique de Cherbourg.

43 MARNE. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons.

44 MAYENNE. — Société d'Archéologie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Mayenne, à Mayenne.

45 MORBIHAN. — Société polymathique du Morbihan, à Vannes.

46 NORD. — Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.

47 — Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

48 OISE. — Comité archéologique de Senlis.

49 — Société historique de Compiègne.

50 PAS-DE-CALAIS. — Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

51 PYRÉNÉES (BASSES). — Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau.

52 RHÔNE. — Société littéraire de Lyon.

53 SAÔNE-ET-LOIRE. — Académie de Mâcon.

54 — Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlons-sur-Saône.

55 — Société éduenne, à Autun.

56 SAVOIE. — Académie de la Val d'Isère, à Moutiers.

57 SEINE. — Société parisienne d'Archéologie et d'Histoire, à Paris.

58 — Société française de Numismatique et d'Archéologie, à Paris.

59 — Société philotechnique, à Paris.

60 — Société des Antiquaires de France, au Louvre, Paris.

61 — Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, au ministère de l'Instruction publique, Paris.

62 — Société de Sphragistique, à Paris.

63 SEINE-INFÉRIEURE. — Société nationale havraise d'Études diverses, au Havre.

64 — Association normande pour les progrès de l'Agriculture, de l'Industrie et des Arts, à Rouen.

65 SEINE-ET-MARNE. — Société d'Archéologie, Sciences, Belles-Lettres et Arts du département de Seine-et-Marne, à Melun.

66 SEINE-ET-OISE. — Société archéologique de Rambouillet.

67 SOMME. — Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

68 TARN. — Société littéraire et scientifique de Castres.

69 TARN-ET-GARONNE. — Société archéologique du département de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

70 VAR. — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Var, à Toulon.

71 — Société d'Études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

72 — Société académique du Var, à Toulon.

73 — Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du département du Var.

74 — Société des Sciences naturelles, des Lettres et des Beaux-Arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, à Cannes.

75 VIENNE. — Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

76 VIENNE (HAUTE). — Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

77 YONNE. — Société archéologique de Sens.

78 — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

---

79 ALGÉRIE. — Société des Sciences physiques, naturelles et climatologiques d'Alger.

80 — Société archéologique du département de Constantine.

---

81 ÉTRANGER. — Université royale de Norwége, à Christiana.

82 — The Smithsonian institution, à Washington (États-Unis).

83 — Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg.

LISTE DES OUVRAGES

Adressés à la Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine pendant l'année 1877.

Séance du 9 janvier. — Bulletin de la Société polymathique du Morbihan : 1865, 1er semestre; — 1866, 2e semestre; — 1874, 1er et 2e semestres; — 1875, 1er semestre; — 1876, 1er semestre.

Catalogue raisonné des Lépidoptères observés dans le département du Morbihan, par M. W.-J. Griffith.

Catalogue des Minéraux du département du Morbihan, par M. Geoffroy d'Ault-Dumesnil.

Catalogue des Monuments historiques du Morbihan.

Comptes rendus des travaux de la Société polymathique du Morbihan pendant les années 1827, 1828, 1829, 1830, 1831, 1832 et 1833.

Nouvelles études sur les origines de Lorient, par M. J.-M.-R. Lecoq-Kerneven. (*Don de l'auteur.*)

Séance du 13 février. — Bulletin de l'Académie delphinale. T. IV, 1856; 3e série, t. III, 1867; X, 1874; XI, 1875.

Congrès archéologique de France. XLIIe session. Séances générales tenues à Châlons-sur-Marne en 1875 par la Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques.

Comptes rendus de la Société française de Numismatique et d'Archéologie. T. V, 1874.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. T. I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X.

Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, par l'abbé

Joseph Nadaud, curé de Teyjac, publié sous les auspices de la Société archéologique et historique du Limousin, par l'abbé A. Lecler. T. II et partie du t. III.

Registres consulaires de la ville de Limoges. 2 volumes.

Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau. 2e série, t. V, 1875-1876.

Tableaux généalogiques et Sceaux des seigneurs de Chevreuse, par Aug. Moutié.

Recueil de Chartes et Pièces relatives au prieuré de Notre-Dame-des-Moulineaux et à la châtellenie de Poigny, par Aug. Moutié. (*Don de l'auteur.*)

Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame-des-Vaux de Cernay, par Luc. Merlet et Aug. Moutié. 2 volumes. (*Don de M. Aug. Moutié, l'un des auteurs.*)

Atlas de planches, sceaux, plans, etc., faisant suite au Cartulaire de Notre-Dame-des-Vaux de Cernay. (*Don de M. Aug. Moutié.*)

Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Roche, par Aug. Moutié. (*Don de l'auteur.*)

Atlas faisant suite au Cartulaire de Notre-Dame-de-la-Roche, par Aug. Moutié. (*Don de l'auteur.*)

Annuaire de l'Archéologue français, publié sous les auspices de la Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques, par Anthyme Saint-Paul. 1re année, 1877.

Andecombo, Juliomagus et Andecavi, ou triple emplacement de l'ancienne capitale de l'Anjou, par M. de Matty de Latour. (*Don de l'auteur.*)

Romania. Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes. N° 20, octobre 1876.

Étude sur le Serment judiciaire et le Serment promissoire suivant l'ancien droit coutumier de la province de Bretagne, par M. Aug. André. (*Don de l'auteur.*)

Séance du 13 mars. — Bulletin de la Société académique de Brest. T. I, 3e livraison, 1861; t. II, 2e livraison, 1862; t. V, 1868-1869.

Congrès archéologique de France. T. XX, 23e session, Nantes, 1856; t. XXII, 25e session, Périgueux-Cambrai, 1858; t. XXVI, 29e session, Saumur-Lyon, 1862; t. XLII, 42e session, Châlons-sur-Marne, 1875.

Catalogue des livres de la Bibliothèque publique de Rennes, par D. Maillet, 1828-1843. 5 volumes. (*Don de l'administration municipale de Rennes.*)

Le Gisement préhistorique du Mont-Dol, par l'abbé Hamard. (*Don de l'auteur.*)

Antiquités et Monuments du département de l'Aisne (1er volume), par M. Édouard Fleury. (*Don de l'auteur.*)

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault). 2e série, t. VIII, 2e livraison.

Comité archéologique de Senlis. Comptes rendus et Mémoires. Années 1864, 1865, 1867, 1868, 1869-71, 1872, 1873, 1874. 8 volumes.

Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. Bulletin. T. XV, 2e trimestre de 1876.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1er et 2e trimestres de 1873.

Bulletin de l'Académie delphinale. T. II, 1850; t. III, 1853; 2e série, t. I, 1856-1860; 3e série, t. II, 1866; t. X, 1874. 5 volumes.

Documents relatifs à l'histoire du Dauphiné. — T. I : Cartulaire de Saint-Robert et Cartulaire des Écouges, édités par les soins de l'abbé Auvergne. — T. II : Cartulaires de l'église et de la ville de Die. — Nécrologe de Saint-Robert-de-Cornillon. — Hagiologe et Chroniques de Vienne. — Chronique des évêques de Valence. — Cartulaire dauphinois de l'abbaye de Saint-Chaffre. — Pouillés des diocèses de Vienne, Valence, Die et Grenoble, édités par les soins de l'abbé Chevalier. — T. III : La topographie militaire de la frontière des Alpes, par M. de Montanel, éditée par les soins de M. de Rochas d'Aiglun. (*Publications de l'Académie delphinale offertes par cette Société.*)

Bulletin de la Société académique de Brest. 2e série, t. III, 1875-1876.

Séance du 10 avril. — Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. T. XI à XXII. 12 volumes.

Bulletin de la Société académique du Var. Nouvelle série, t. VII, 2e fascicule.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest. T. XXXIX, année 1875.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 4e trimestre de 1876.

Revue des Sociétés savantes des départements. 6e série, t. III, mai-juin 1876.

Romania. No 21, janvier 1877.

Séance du 8 mai. — Collection Caranda. Album in-folio contenant 48 planches chromolithographiques. (*Don de M. Frédéric Moreau père, de Fère-en-Tardenois.*)

Annuaire de la Société philotechnique. Année 1876, t. XXXVII.

L'Académie de Marseille, ses origines, ses publications, ses archives, ses membres, par l'abbé L.-T. Dassy.

Comptes rendus de la Société française de Numismatique et d'Archéologie. T. I, 1869, feuilles 18 et 19, titre et table; t. II, 1870, feuilles 12 à 30; t. III, 1872; t. IV, 1873.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente. Années 1856-57-58, 1861 à 1875. 11 volumes.

Die Aegyptischen Denkmaler in St-Petersburg, Helsingfors, Upsala und Copenhagen, von J. Lieblein. (*Envoi de l'Université royale de Norwége.*)

Grundtrœkkene. Deu Œldste norske proces af Ebbe Hertzberg. (*Même provenance.*)

Séance du 12 juin. — Mémoires de la Société des Arts et Sciences de Carcassonne. T. I, 1849-1851; t. II, 1858-1859; t. III, 1870.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. T. VII, 4e trimestre de 1867; t. VIII, 2e trimestre de 1868; t. X, 2e partie, 1870-1871; t. XII, 1873; t. XIII, 1er et 2e trimestres de 1874.

Notice sur la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, par M. Vandier.

Essai sur l'histoire de la ville et du comté de Nantes, par G. Mellier. Manuscrit publié par M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure. Pages 1 à 30.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. T. X, 2e partie; t. XV, 1861; t. XVI, 3e trimestre de 1862; t. XXX, 1876.

Mémoires de la Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes. T. III.

Mémoires de la Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'arrondissement de Beaune. Années 1874-1875.

Bulletin de la Société des Études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. T. III, 1er et 2e fascicules.

Procès-Verbaux des séances de la Société des Études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. Année 1876.

Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux. T. III, 1er et 2e fascicules.

Recueil des Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, à Moutiers (Savoie). 3e volume, 3e livraison.

Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis. 2e série, t. II, 1876.

Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer. T. XV, 1874-1876.

Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de la ville de Saint-Omer, par L. Deschamps de Pas.

Recueil des publications de la Société nationale havraise d'études diverses. 41e et 42e années, 1874-1875.

Bulletin de la Société des Sciences physiques, naturelles et climatologiques d'Alger. 13e année, 1877, 1er trimestre.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest. T. I de la 2e série, 1er trimestre de 1877.

Extrait des Procès-Verbaux de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. 1re livraison, 1844-1857. (*Acquisition.*)

Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. 1876.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. 2e semestre de 1876.

Mémoires de la Société des Sciences naturelles et historiques, des Lettres et des Beaux-Arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse. T. V, 1875.

Recherches d'Histoire locale. Deux fêtes à Rennes en 1744 et 1769, par L. Decombe. (*Don de l'auteur.*)

Séance du 10 juillet. — Bulletins et Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord. Années 1861 à 1876. 13 volumes.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. T. XXIV, 2e de la 2e série.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. T. IV, 1re et 2e livraisons.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. T. XVII, XVIII, XIX, XX, 1860 à 1865.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. T. VI, 2e série.

Sur les Monuments mégalithiques de Thimécourt, près Luzarches (Seine-et-Oise), par M. G. Millescamps. (Extrait des Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris; séance du 16 novembre 1876.) (*Don de l'auteur.*)

Étude historique sur Fonfroide, abbaye de l'Ordre de Citeaux située dans le diocèse et la vicomté de Narbonne, par M. E. Cauvet.

Romania. N° 22, avril 1877.

Bulletin de la Société des Études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. T. I et II. — Procès-Verbaux des séances depuis la fondation de cette Société jusqu'au 1er janvier 1875. — Procès-Verbaux des séances de 1875.

Séance du 14 août. — Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. T. XV, 1858; XVI, 1859; XXI, 1867; XXII, 1868; XXIII, 1873; XXV, 1876. 6 volumes.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon. 3e série, t. I, 1871-1873; II, 1874; III, 1875-1876.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. 7e série, t. VIII, 1876.

Mémoires de l'Académie du Gard. Année 1875.

Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes. T. IV.

Revue des Sociétés savantes des départements. 6e série, t. IV, juillet-août-septembre 1876.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. T. IV, 3e livraison.

Annual Report of the Smithsonian Institution for the year 1875.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest. T. XL. Année 1876, 1er fascicule.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 2e trimestre de 1877.

Séance du 13 novembre. — Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France. T. XXXVII (VIIe de la 4e série).

Recueil des actes de la Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure. T. I, 1860-1867; t. II, 1867-1876.

Bulletin de la Société historique de Compiègne. T. I, II, III.

Excursions archéologiques dans les environs de Compiègne de 1869 à 1874.

Collection Caranda. Album in-folio; suite des planches et texte. (*Don de M. Frédéric Moreau père, de Fère-en-Tardenois.*)

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. T. IV, 4e livraison.

Bulletin de la Société des Études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. T. III, 3e et 4e livraisons.

Société archéologique de Bordeaux. T. III, 3e livraison, octobre 1876.

Annales de l'Académie ethnographique de la Gironde. 1re année, n° 9, septembre 1877.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1877, n° 2.

Recueil des Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère. T. III, 4e livraison.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne. Année 1875-1876.

Rapports sur l'activité de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg en 1872, 1873, 1874.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes. T. XV, 3e et 4e trimestres de 1876.

Annales de l'Académie ethnographique de la Gironde. 1re année, n° 10, octobre 1877.

Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille. T. XXXVII.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1877, t. XXXI.

Séances publiques de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix. 1876-1877.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. Année 1877.

Mémoires de la Société d'Émulation de Montbéliard. 3e série, 1er volume. (Histoire des comtes de Montbéliard, des maisons de Mousson, de Châlon et de Montfaucon, par P.-E. Tuefferd.)

Romania. N° 23, juillet 1877.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 3e trimestre de 1877.

Revue des Sociétés savantes des départements. 6e série, t. IV, octobre-novembre-décembre 1876.

Association bretonne. XIXe session, tenue à Vitré en 1876.

Histoire archéologique de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes, par le docteur A. Toulmouche. (*Acquisition.*)

Séance du 11 décembre. — Procès-Verbaux et Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord. T. XIV. Procès-Verbaux, feuille 2 ; Mémoires, feuilles 8 à 13.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. T. IV, 5e livraison.

Romania. N° 24, octobre 1877.

Bulletin de la Commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne. T. I, années 1876-1877.

Bulletin de la Société archéologique de Sens. T. XI.

TABLE

Extrait des Procès-Verbaux des Séances de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.

ANNÉE 1877.

Mémoires.

Rennes. — Imp. Catel.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

TOME XIII.

RENNES

IMPRIMERIE DE CH. CATEL ET Cie

rue Leperdit, 2 *bis*.

1879



NOTICE

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. AUGUSTE ANDRÉ,

Ancien Président de la Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

« Bien des personnes sont portées à tort à regarder l'amour « des arts comme ne pouvant s'allier avec les conditions or- « dinaires de la vie, mauvais aux travaux professionnels, bon « tout au plus à une distraction de luxe. Ce ne peut être vrai « que vis-à-vis d'un être assez faible pour se laisser absorber « tout entier par une passion exclusive; mais l'homme aux « facultés complètes ne se fait pas ainsi dominer; il sait allier « aux nobles délassements de l'esprit les plus exigeants de- « voirs, cultiver les uns sans manquer aux autres, se repo- « sant de ceux-ci par ceux-là, toujours prêt à répondre à « l'appel de la science aimable comme à l'appel de la profes- « sion austère[1]. »

Ces lignes, que le regretté M. André écrivait, il y a six ans

[1] A. André, *Notice biographique sur M. le docteur Aussant; Mémoires de la Société Archéologique du départ. d'Ille-et-Vilaine*, t. VIII, p. 515.

à peine, dans sa Notice sur le savant docteur Aussant, son ami et son prédécesseur dans les fonctions de directeur du Musée d'archéologie de la ville, trouvent naturellement leur place ici, à l'adresse de M. André lui-même, et nous ne pouvons mieux commencer que par cette citation la courte Notice biographique que nous considérons comme un devoir de consacrer à la mémoire de l'érudit laborieux et dévoué dont la mort laisse parmi les amis des arts et de la science un vide si difficile, pour ne pas dire impossible à combler.

M. François-Félix-Auguste ANDRÉ naquit le 28 germinal an XII (17 avril 1804), à Limoges (Haute-Vienne), où son père occupait un emploi dans l'administration des finances. En 1815, sa famille étant venue s'établir à Poitiers, le jeune André entra au collége de cette ville, où ses brillantes études lui valurent de nombreux succès; il quitta le collége en 1822 et suivit les cours de la Faculté de droit, tout en préparant ses examens du baccalauréat ès-lettres, du baccalauréat en droit et de la licence. En 1825, il se faisait inscrire comme avocat au barreau de Poitiers.

C'est à partir de ce moment que M. André sentit naître en lui le goût des études historiques et scientifiques, et qu'il commença à consacrer aux recherches archéologiques les loisirs que lui laissait de temps en temps l'exercice de sa profession.

Plusieurs savants et amateurs venaient de fonder à Poitiers une Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts; le jeune avocat y fut admis en 1828, et ne tarda pas à y conquérir une place honorable par son assiduité aux séances et par ses intéressantes communications. Déjà la Société des Antiquaires de France lui avait conféré le titre de membre correspondant. Sa première publication date de cette époque;

elle a pour titre : *Notice sur la déesse Oca*[1], et lui fut inspirée par la découverte, à Poitiers, d'un bas-relief de porphyre et d'un autel antique provenant d'un temple consacré à la déesse Oga ou Oca, la Minerve céleste ou la Vénus-Uranie des Phéniciens. Cette Notice appela sur son auteur l'attention de plusieurs Sociétés savantes, qui s'empressèrent de lui ouvrir leurs portes, notamment la Société des Antiquaires de Normandie.

Encouragé par ce premier succès, M. André, après avoir traité l'intéressante question archéologique soulevée par la découverte des vestiges du culte phénicien en Poitou, aborda les études philologiques et donna lecture, en séance publique de la Société académique de Poitiers, d'un remarquable *Essai historique sur la Poésie romane en Poitou pendant le moyen-âge*[2]. Nous ne pouvons résister au désir de reproduire ici l'exorde et la péroraison de cette étude, écrite avec une élégance et une pureté de style irréprochables :

« Lorsque la civilisation romaine périt dans les Gaules sous « les coups des barbares, la littérature latine, régénérée par « le christianisme, se réfugia dans les monastères; mais l'ha- « bitant du cloître, forcé de se servir d'une langue savante « que les masses ne pouvaient comprendre, fut bientôt en « arrière du mouvement social, et vit ses travaux se borner « à de sèches chroniques et aux abstractions d'une subtile « théologie. Dans le monde, au contraire, une autre littéra- « ture s'était élevée, que la poussière scolastique n'avait point « dérobée à la connaissance du vulgaire, et qui, forte de sa

[1] *Bulletin de la Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers*, 1829, t. II, p. 243.

[2] *Bulletin de la Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers*, séance publique du 26 mai 1830.

« jeunesse, forte de son allure libre et indépendante, pouvait « se plier aux plus douces inspirations du cœur comme aux « plus nobles élans du patriotisme.

« Tandis qu'au Nord de la Loire les Francs, sortis des « forêts de la Germanie, venaient à peine de dépouiller leur « idiome guttural de sa rudesse native, au Midi de ce fleuve « les Gaulois étaient déjà parvenus à former, avec les débris « de la langue des Romains, la langue romane. Perfectionnée « peu à peu, elle ne se refusa bientôt à l'expression d'aucun « sentiment, et sut se plier sans contrainte au rhythme poé- « tique. Depuis l'Auvergne et le Poitou jusqu'aux Pyrénées, « cet harmonieux langage faisait les délices d'une population « vive et spirituelle, capable d'apprécier toutes les finesses de « la plus délicate poésie. Sous la plume légère des trouba- « dours, l'amour et les belles, la chevalerie et ses pompes « héroïques, les armes, les tournois, se paraient tour-à-tour « des plus brillantes couleurs. Tantôt mordante et satirique, « leur muse, en se jouant, attaquait les vieux abus ; tantôt, « plus grave et plus sérieuse, elle pesait dans sa poétique « balance les grands intérêts nationaux ; mais, toujours popu- « laire, jamais on ne la vit prostituer un encens vénal à des « dieux étrangers, jamais les troubadours ne formèrent qu'un « vœu : la liberté, l'indépendance de l'Aquitaine.

« Au commencement du XIe siècle, la poésie romane, pre- « nant un vol rapide, avait atteint un point de perfection re- « marquable ; cultivée dans les cours, dans les châteaux, elle « ne pouvait manquer, à la faveur de ce noble patronage, « d'arriver aux plus hautes destinées.

« Placés par leur position géographique sur la limite des « deux langues, les Poitevins se trouvaient séparés des « hommes d'outre-Loire bien plus encore par la civilisation « et le langage que par ce fleuve. De même que dans toutes « les provinces frontières, dans le Poitou l'esprit de nationa-

« lité vivait dans toute sa force, dans toute son énergie. Plus « on est près de se confondre, plus on sent le besoin d'un « signe caractéristique tranché ; et pour les Poitevins, ce « signe, c'était le langage. Aussi n'est-il pas étonnant que « les premiers essais poétiques dans la langue romane soient « sortis du Poitou. »

Après avoir passé en revue les poésies d'un des premiers troubadours dont les ouvrages soient parvenus jusqu'à nous, Guillaume IX, comte de Poitiers, celles de Bernard de Ventadour, les sirventes de Bertrand de Born, les sermons du moine Richard, les chants guerriers de Savari de Mauléon ; après avoir retracé les évènements qui précédèrent et amenèrent la chute de l'indépendance du Poitou et la disparition de la langue et de la poésie romanes, l'auteur termine ainsi :

« Refoulée dans le Midi, la langue romane devait périr « même dans les lieux qui furent son berceau ; et de ce bel « idiome, qui pendant si longtemps avait fait le charme d'un « peuple nombreux et éclairé, il ne devait plus rien rester « que des dialectes locaux, abaissés au rang de patois par « l'inévitable invasion de la langue française.

« Que si, en retraçant les vicissitudes de la langue de nos « ancêtres, quelques-unes de leurs sympathies, de leurs « émotions nous ont vivement touchés, ce n'est pas que, se « reportant vers un passé qui a fui pour toujours, nous con- « cevions d'inutiles regrets. Le temps, dans sa course rapide, « a mis bien des siècles entre nous et ces chants, ces com- « bats, pour une cause qui ne doit plus se relever. Si notre « vieille langue, nos vieilles institutions poitevines ont été « emportées par le torrent des âges, une autre langue, « d'autres institutions ne se sont-elles pas élevées à leur « tour? Membres de la grande famille des Français, qui de

« nous oserait répudier un si glorieux titre?... Notre langue,
« cette langue immortelle qu'illustrèrent les grands écrivains
« du siècle de Louis XIV, ne doit-elle pas justement exciter
« notre orgueil?... »

Les brillantes qualités de M. André avaient déjà marqué la place de l'avocat dans la magistrature : le 26 août 1830, il était nommé substitut du procureur du roi à Montmorillon (Vienne); deux mois plus tard, il recevait déjà de l'avancement et était envoyé à la Roche-sur-Yon, alors Bourbon-Vendée, comme premier substitut; six mois après il était nommé procureur à Bressuire (Deux-Sèvres).

On traversait alors une époque agitée, surtout dans l'Ouest de la France; mais, malgré les travaux excessifs inhérents à ses fonctions, M. André trouvait encore le temps de s'occuper de travaux historiques. Il publia successivement dans la *Revue de l'Ouest* deux études fort remarquées : *Un Monastère au VIe siècle ou les Religieuses de l'Abbaye de Sainte-Croix de Poitiers* [1], et *Invasion des Arabes en Poitou* [2]. Dans le même temps, il était reçu membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest (19 août 1834) et membre correspondant de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (21 novembre 1834).

Les services éminents déjà rendus par le jeune magistrat lui valurent la croix de la Légion-d'Honneur (10 janvier 1835). M. André n'avait pas encore 31 ans.

Le 30 juillet 1838, il était nommé procureur à Châtellerault (Vienne); les travaux de l'esprit occupaient toujours ses loisirs, et en 1839 il était reçu membre correspondant de la Société Archéologique de Saintes (Charente-Inférieure). Le

[1] *Revue de l'Ouest;* Niort, 1834.
[2] *Ibid.*

20 novembre 1842, il était appelé au poste important de procureur du roi à Oran (Algérie), et six mois après le gouvernement le désignait comme correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques (juin 1843). Successivement juge au tribunal d'Alger (13 février 1844), vice-président du même tribunal (11 septembre 1847) et conseiller à la Cour d'Appel d'Alger (18 décembre 1850), M. André mit à profit son séjour dans la colonie pour y étudier la langue arabe; puis, encouragé par les succès qu'il avait précédemment obtenus en traitant tour-à-tour, comme nous l'avons vu, des questions d'archéologie, de philologie et d'histoire, poussé surtout par son insatiable besoin d'apprendre encore, séduit aussi par le vaste champ qu'offrait à son esprit notre belle colonie d'Afrique, il étudiait avec passion les diverses branches des sciences naturelles, notamment la géologie, la conchyliologie, l'entomologie et la botanique, lorsqu'il fut rappelé en France pour occuper le poste de conseiller à la Cour d'Appel de Rennes (4 août 1852).

A partir de ce moment, la vie de M. André appartient à la Bretagne. La même ardeur qu'il avait mise, vingt ans plus tôt, à étudier l'histoire du Poitou, il l'emploie à recueillir et à méditer les documents si intéressants et si nombreux qui constituent les annales de l'antique Armorique, et particulièrement du vieux duché de Bretagne et de son ancienne capitale. A peine installé à Rennes, il se fait recevoir membre de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, et prend, dès lors, une part active à ses travaux. Aussi, cinq fois dans quinze ans, le choisit-elle pour président, fonction dont il s'acquitta toujours à la satisfaction de ses confrères et à l'honneur de la Compagnie.

A propos d'une copie de l'inscription romaine de Corseul, déposée sur le bureau de la Société, il signale les relations

qui ont existé au IIIe siècle entre la Bretagne et l'Afrique, où il avait trouvé des traces du séjour de la légion bretonne, ainsi que des monuments semblables à ceux que nous appelons celtiques[1]; il donne lecture d'un intéressant Mémoire sur ces monuments, qu'il a étudiés près du cap des Arceaux, appelé par les Arabes *Ras Aqonater*, à six lieues d'Alger, sur le plateau qui domine la rive droite de l'Oued-Terfa, où il a observé, au milieu d'un terrain sauvage et couvert de broussailles, plus de cent cinquante dolmens et cromlechs[2]. Il donne connaissance d'une savante étude sur les orthoptères ou les sauterelles de la Bible, étude dans laquelle il fait ressortir, dans un langage saisissant, les ravages du terrible fléau dont il a été lui-même témoin sur les plages africaines[3]. Ailleurs, il communique des pages manuscrites fort précieuses des XIe, XIIe XIIIe, XIVe et XVe siècles, qu'il s'est procurées en les détachant d'anciennes reliures[4]; il trouve dans cette intéressante exhibition l'occasion d'observations curieuses sur les premiers commentateurs du droit romain, qui professaient à l'école de Bologne, Azon, Piacentino, Accurse, etc.; sur l'autorité qu'obtinrent leurs gloses pendant les deux ou trois siècles qui suivirent, et sur le discrédit où elles tombèrent plus tard. Il rappelle les traits injurieux que leur a lancés Rabelais dans son *Pantagruel*, et la satire, moins grossière mais non moins sévère et non moins injuste, que leur adresse Boileau dans le Ve chant du *Lutrin*[5].

Le Musée d'archéologie de Rennes se trouvait alors dans

[1] *Extrait des procès-verbaux des séances de la Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, séance du 12 janvier 1853, 1re livraison, page 81.

[2] *Ibid*, séance du 9 février 1853, p. 83.

[3] *Ibid*, séance du 9 août 1854, p. 101.

[4] *Ibid*, séance du 11 avril 1857, p. 140.

[5] *Ibid*, 2e livraison, séance du 10 mars 1858, p. 160.

sa période d'organisation et de classification sous l'habile et intelligente direction du docteur Aussant, qui s'était adjoint M. André pour le classement des monnaies et médailles et la confection du Catalogue spécial du Cabinet monétaire de la ville. M. André y travaille avec ardeur pendant près de deux ans, et le termine au commencement de 1860. Ce volumineux manuscrit, qui porte le titre de : *Catalogue raisonné, par ordre géographique et chronologique, des Monnaies et Médailles du Cabinet de la ville de Rennes*, contient la nomenclature et la description de plus de quatre mille pièces; il est présenté au Conseil Municipal dans sa session de février 1860, et cette assemblée vote à l'auteur de ce difficile et important travail « non-seulement des remerciements, mais une mé« daille d'or comme signe et souvenir de sa reconnaissance « pour le service rendu par lui à un établissement munici« pal[1]. » M. André présente ensuite son manuscrit à la Société Archéologique en retraçant l'historique de cette précieuse collection, qui constitue deux fonds : 1° le fonds du président de Robien; 2° le fonds municipal; celui-ci se compose presque entièrement, comme on le sait, de l'énorme quantité de monnaies trouvées dans le lit de la Vilaine lors de la construction des quais; et l'auteur du Catalogue explique l'origine de cet amas de monnaies par un passage de Suétone[2] où il est dit que, dans certaines circonstances, des pièces de monnaie étaient jetées dans les eaux pour le salut de l'empereur[3].

Cette même année 1860, la Société Archéologique d'Ille-

[1] *Registre des délibérations du Conseil Municipal de Rennes*, séance du 23 février 1860.

[2] Omnes ordines in lacum Curtii quotannis ex voto pro salute ejus stipem jaciebant. (Suet., *Vita Aug.*, c. 57.)

[3] *Mém. de la Soc. Arch. du département d'Ille-et-Vilaine*, Procès-Verbaux, séance du 13 juin 1860, t. I, p. 37.

et-Vilaine ayant à renouveler son bureau, élit M. André pour son président, et s'occupe de l'impression du premier volume de ses *Mémoires*, qui ne paraît qu'en 1862, et qui contient deux articles de M. André : c'est d'abord le travail que celui-ci avait présenté à ses confrères en 1853, *Notice sur des Monuments celtiques de la province d'Alger*[1], accompagné de plusieurs dessins prouvant que l'auteur maniait avec autant de facilité le crayon que la plume; puis une *Notice sur le sculpteur Jean Girouard*[2], qui vivait sous Louis XIV, et qui, né à Poitiers, vint finir sa carrière en Bretagne, où il mourut en 1720, à l'abbaye de Prières. Après avoir mentionné les œuvres remarquables de cet artiste, qui par une sorte de fatalité ont pour la plupart été détruites pendant la Révolution, M. André fait un chaleureux appel aux recherches des archéologues pour remettre en lumière les œuvres de ces artistes modestes qui, ayant doté leur province natale des productions de leur génie, sont demeurés cependant presque inconnus, tandis que la capitale leur eût donné la célébrité[3]. Le marquis de La Grange signala avec éloges au Comité des Travaux historiques[4] le travail de M. André, qui se termine par ces lignes éloquentes à l'adresse des artistes bretons contemporains qui, loin d'aller chercher à Paris les encouragements de l'État, la fortune et les honneurs, se contentent

[1] *Mémoires de la Société Arch. du département d'Ille-et-Vilaine*, t. I, p. 83.

Cette Notice, dont il a été rendu compte au Comité des Travaux historiques (V. *Revue des Sociétés savantes*, 4e série. t, VI, p. 400), a aussi été citée par M. Alexandre Bertrand dans son ouvrage intitulé *Archéologie celtique et gauloise*, p. 148.

[2] *Mém. de la Soc. Arch. du département d'Ille-et-Vilaine*, t. I, p. 83.

[3] *Mém. de la Soc. Arch. du département d'Ille-et-Vilaine*, séance du 12 décembre 1860, t. I, p. 41.

[4] *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. VI, p. 400.

des satisfactions moins éblouissantes qu'ils peuvent rencontrer chez eux :

« Qu'ils restent parmi nous, s'écrie M. André, au milieu « de leurs parents, de leurs concitoyens, tous leurs admi- « rateurs, tous leurs amis ; qu'ils continuent ces graves « études, ces vertueux efforts impossibles au milieu des « tourbillons enivrants de la capitale, et alors ils produi- « ront aussi leurs chefs-d'œuvre, et leur renommée se fera « d'elle-même jour en forçant les bornes trop étroites de leur « terre natale. La province saura bien vous en être recon- « naissante, et votre nom ne tombera pas, soyez-en sûrs, « dans un ingrat oubli. Que si, par suite de ces grandes ca- « tastrophes politiques ou religieuses qui viennent de temps « à autre, comme des fléaux de Dieu, ébranler et soulever « les Empires, vos œuvres venaient à périr, votre nom « n'en restera pas moins dans la mémoire de vos neveux, « et un jour une plume de plus de valeur que celle qui « trace aujourd'hui ces lignes pour Girouard fera revivre « du passé et briller d'un nouvel éclat les noms des « sculpteurs bretons du XIXe siècle comme je viens d'es- « sayer de le faire pour un artiste poitevin du grand siècle « de Louis XIV. »

En 1862, il se fonda à Rennes une Société des Sciences physiques et naturelles; M. André en fut nommé président. Malheureusement, cette Société, qui eût pu rendre d'utiles services, éprouva le sort de ces meilleures choses qui ont le pire destin : elle vécut peu; assez cependant pour nous laisser deux livraisons de ses *Mémoires*, et deux travaux intéressants de son président. C'est d'abord cette étude sur les sauterelles de la Bible que M. André avait lue à la Société Archéologique dans sa séance du 9 août 1854, et qui parut

sous le titre de : *Les Sauterelles; étude d'entomologie biblique*[1]; puis, en collaboration avec l'abbé de la Godelinais, un *Catalogue des Coléoptères du département d'Ille-et-Vilaine*[2].

Au mois de juin 1863, un concours régional agricole avait lieu à Rennes, et la municipalité saisissait cette occasion pour organiser dans plusieurs salles de l'Hôtel-de-Ville, avec le concours de la Société Archéologique et au profit des pauvres, une exposition départementale de tableaux de maîtres anciens, d'objets d'archéologie, d'ethnographie et de haute curiosité. M. le docteur Aussant se chargea de la partie purement artistique; l'archéologie et l'ethnographie furent confiées à M. André.

Le plus brillant succès couronna les efforts des deux organisateurs : deux cents exposants répondirent à leur appel en leur confiant plus de quinze cents objets; près de dix mille personnes visitèrent les salles de l'exposition. L'administration municipale crut devoir témoigner sa reconnaissance à MM. Aussant et André, et, tout en leur adressant ses plus vifs remerciements, elle remit à chacun d'eux une médaille d'argent. Mais la tâche de ces deux savants n'était point complète encore : ils publièrent sous le titre de *Compte rendu de l'Exposition artistique et archéologique de Rennes en juin* 1863[3] un important travail dans lequel ils passèrent en revue, l'un, M. Aussant, les tableaux à l'huile, pastels, gouaches, aquarelles et miniatures; l'autre, M. André, les objets d'archéologie et de curiosité, depuis les divinités du panthéon égyptien, les œnochoë grecs, les vases étrusques, les armes de pierre et de bronze de l'époque celtique, les

[1] *Mémoires de la Société des Sciences physiques et naturelles du département d'Ille-et-Vilaine*, tome I, 1re livraison, p. 1.

[2] *Ibid.*, 2e livraison, p. 49.

[3] *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, tome III, p. 23.

terres cuites et les statuettes romaines, jusqu'aux bas-reliefs, aux meubles, aux bijoux, aux émaux du moyen-âge et de la renaissance; depuis les potiches et les laques de la Chine et du Japon, les idoles de l'Inde, la verrerie de la Perse, la marqueterie turque, jusqu'à l'arc tartare, au cric malais et à la zagaie des îles océaniennes.

Entre autres résultats utiles, l'exposition rétrospective de l'Hôtel-de-Ville eut pour effet, comme l'avait prévu la sagacité de ses habiles organisateurs, de développer chez bon nombre d'amateurs le goût des collections, et par suite de vulgariser les études archéologiques.

A partir de ce moment, le public sentit le besoin de se rendre compte des nombreux objets de toutes sortes qui composaient les intéressantes et précieuses collections de la ville, et réclama instamment la confection d'un Catalogue du Musée d'archéologie. Mais pour atteindre ce but, il fallait trouver non-seulement un savant aux connaissances variées et étendues, mais encore un homme ayant assez de loisirs pour entreprendre un travail aussi considérable, qui devait absorber tout son temps pendant plusieurs années. M. André, malgré son assiduité et son zèle à remplir ses fonctions de magistrat, trouva le moyen, grâce à son étonnante activité et à son extraordinaire facilité de travail, de rédiger le remarquable *Catalogue* que nous possédons.

A chacune des séances de la Société Archéologique il lisait un nouveau chapitre de ce livret, qui prit bientôt les proportions d'un livre. La Société en décida l'impression à ses frais, et la première partie de l'ouvrage, consacrée aux objets d'art de l'antiquité, du moyen-âge, de la renaissance et de l'époque moderne, parut en 1866 dans le tome IV des *Mémoires de la Société Archéologique*. Deux ans plus tard, le tome VI de la même publication contenait la seconde partie du *Catalogue*, consacrée à l'ethnographie. Les deux parties, réunies dans

un tirage à part, et formant un volume in-8° de 315 pages, constituèrent le remarquable *Catalogue raisonné* dont fut doté, l'un des premiers de province, le Musée d'archéologie de Rennes.

Le Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes ne pouvait laisser passer sous silence l'apparition de ce livre, qui fit l'objet d'un rapport de M. Chabouillet, d'où nous extrayons les passages suivants :

« On ne saurait trop encourager les auteurs de Cata-
« logues de Musées; après les manuels, rien n'est plus
« utile que ces ouvrages de modestes prétentions. Lorsque
« nous possèderons des Catalogues de tous les Musées de
« France et de bons manuels des diverses branches de l'ar-
« chéologie, cette science réalisera en quelques années plus
« de progrès qu'elle n'en a faits depuis un siècle. Les esprits
« qu'effraient encore son nom se familiariseront avec ses
« principes et sa terminologie; les archéologues dignes de ce
« nom se multiplieront, et l'on ne verra plus paraître aussi
« souvent de ces travaux comme il y en a trop, où l'on ne
« peut louer sérieusement que la bonne volonté. Ce n'est pas
« dans cette catégorie que doit être placé le livre dont je
« suis chargé de rendre compte. Disposé avec méthode, écrit
« simplement, le Catalogue du Musée de Rennes sera utile-
« ment consulté; je le propose comme un modèle à ceux qui
« voudront doter leur ville d'un guide aussi nécessaire...

« L'histoire du Musée de Rennes est exposée dans une
« excellente préface modestement intitulée : *Avis prélimi-*
« *naire*. On lira cette préface avec intérêt... Le Catalogue du
« Musée de Rennes a été publié aux frais de la Société
« Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine; on ne sau-
« rait trop la féliciter d'avoir fait un aussi bon emploi de ses
« deniers, et surtout d'avoir trouvé dans son sein un savant

« aussi distingué que celui qui a bien voulu consacrer ses « rares loisirs à l'œuvre si difficile et si méritante que je n'ai « pas assez louée dans ce rapport[1]. »

M. L. Douët d'Arcq, de son côté, rendant compte au Comité des Travaux historiques du tome IV des *Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine* et du *Catalogue* de M. André, écrivait :

« Un travail comme celui dont nous avons entretenu le « lecteur exige, on le sait, de la part de son auteur, une « sûreté de coup-d'œil et une variété de connaissances qui « n'ont pas fait défaut, loin de là, à M. André. Aussi pen- « sons-nous que le public lettré verra avec plaisir et accueil- « lera avec reconnaissance son excellent *Catalogue raisonné* « *du Musée archéologique de la ville de Rennes*[2]. »

Pendant que l'œuvre de M. André était ainsi jugée et appréciée par le Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, la Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques tenait à Carcassonne, à Narbonne, à Perpignan et à Béziers les séances générales de sa XXXV[e] session, sous la présidence de son illustre fondateur et directeur, M. Arcisse de Caumont, qui, rappelant que la Société « décerne chaque année « des récompenses aux savants qui ont le mieux contribué à « l'avancement de l'archéologie, » proclamait, aux applaudissements unanimes de l'assemblée, le nom du lauréat, M. André :

[1] *Revue des Sociétés savantes des départements*, publiée sous les auspices du ministre de l'instruction publique, 4[e] série, t. X, p. 365.

[2] *Ibid.*, p. 374.

« La Société, disait M. de Caumont, récompense par une « médaille d'argent grand module une œuvre scrupuleuse-« ment faite, que l'on devrait imiter partout. Sans Cata-« logue descriptif raisonné, une collection n'est guère utile « pour l'étude. Les plus beaux Musées n'en ont pas, et c'est « une lacune déplorable. Toutes les fois qu'une administra-« tion, une ville, un savant publieront un Catalogue, la Société « française s'empressera de leur témoigner sa satisfaction; « mais elle se plaît à proclamer le Catalogue de M. André « comme le meilleur modèle que l'on puisse proposer[1]. »

En 1868, M. Quesnet, archiviste du département, venait de terminer et de livrer à l'impression les premiers fascicules de l'*Inventaire sommaire des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine antérieures à* 1790. M. André en publia dans le *Journal d'Ille-et-Vilaine* un compte-rendu[2] finement et spirituellement écrit, et qu'il assaisonna même de quelques grains de sel attique, notamment à propos de l'intendant de Bretagne Béchamel de Nointel, « qui méritait mieux de parvenir « à la postérité par ses véritables talents administratifs que « par la sauce à laquelle son nom est resté attaché. »

Plus tard, pendant un voyage qu'il faisait en Normandie, l'attention de M. André fut appelée sur un coffret arabe en ivoire dont la serrure porte une inscription en caractères qoufiques, et qui fait partie du trésor de la cathédrale de Bayeux[3]. M. André en fit l'objet d'une savante dissertation qu'il publia en 1869 sous le titre de : *Antiquités arabes de la*

[1] *Congrès archéologique de France*, XXXVe session, t. XXXII, p. 382.

[2] *Journal d'Ille-et-Vilaine*, octobre 1868.

[3] Ce coffret renferme divers vêtements sacerdotaux qui, d'après une tradition du pays, auraient appartenu à saint Régnobert, un des premiers évêques du diocèse de Bayeux, qui vivait au VIIe siècle.

Normandie; — Notice sur une cassette d'ivoire de la cathédrale de Bayeux[1]. En même temps il donnait, dans les *Mémoires de la Société Archéologique*, le texte espagnol, avec la traduction en regard, d'un précieux document du XIVe siècle conservé à la Bibliothèque publique de la ville de Rennes : *Grande charte de don Henri de Transtamare, roi de Castille et de Léon, conférant à Messire Bertrand du Guesclin, comte de Longueville, le duché de Molina* (*4 mai* 1369)[2]. Cette nouvelle publication de M. André le révélait sous un nouveau jour à ses confrères, car elle prouvait, par de nombreuses notes biographiques, historiques, géographiques et philologiques qui accompagnaient le texte et la traduction de la charte espagnole, que le vieil idiome castillan lui était aussi familier que la langue arabe.

Les administrations, les sociétés de charité et de bienfaisance ne firent jamais un vain appel aux sentiments généreux et patriotiques de M. André. Nous l'avons vu à l'œuvre lors de l'exposition de 1863, dont le produit était affecté aux pauvres de la ville; le voici, pendant notre désastreuse guerre de 1870-1871, s'occupant avec ardeur d'une exposition artistique improvisée dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, en vue d'apporter quelque soulagement aux souffrances de nos soldats blessés; le voilà, en septembre 1872, redoublant d'activité pour aider à l'organisation d'une autre exposition artistique et archéologique organisée au bénéfice des pauvres, à l'occasion d'un concours régional agricole; plus tard nous le

[1] *Mémoires de la Soc. Arch. du dép. d'Ille-et-Vilaine*, t. VII, p. 81. — *Revue des Sociétés savantes*, Rapport de M. Douët d'Arcq, 5e série, t. II, p. 336.

[2] *Mémoires de la Soc. Arch. du dép. d'Ille-et-Vilaine*, t. VII, p. 251. — *Revue des Sociétés savantes*, Rapport de M. Anatole de Barthélemy, 6e série, t. II, p. 71.

retrouverons encore sur la brèche, lorsque la Société des Hospitaliers-Sauveteurs bretons lui demandera son concours aussi précieux que désintéressé.

Le 18 juin 1872, la Société Archéologique fit une perte cruelle en la personne du savant docteur Aussant, qui occupait depuis 1855 les fonctions de directeur honoraire du Musée d'archéologie. Son zélé collaborateur dans le classement et la détermination des objets d'antiquités composant le Cabinet de la ville, M. André, était naturellement désigné au choix de l'administration municipale pour remplir ce poste; mais son premier souci, en entrant en fonctions, fut de rendre un hommage public à la mémoire de son prédécesseur et ami en publiant une *Notice biographique sur M. le docteur Aussant, ancien président de la Société Archéologique*[1]. Nous relevons dans cette Notice un trait qui peint bien la modestie de M. André : rappelant l'exposition régionale de 1863, à laquelle il avait pris une si grande part et dont il avait rédigé la plus notable partie du compte-rendu, il s'efface complètement et attribue à son collaborateur seul la réussite de l'entreprise : « Le plus éclatant succès, dit-il à la Société Archéo-« logique, vint couronner les efforts de M. Aussant. Le « compte-rendu qu'il en rédigea a été inséré dans vos Mé-« moires et justifie combien en fut grand le résultat[2]. »

Dès qu'il eut pris la direction du Musée, M. André s'occupa de mettre en ordre les nombreuses gravures que M. Aussant avait généreusement léguées à l'établissement; il obtint de l'administration le crédit nécessaire pour l'appropriation d'un modeste local attenant au Musée, et bientôt fut ouverte au public la galerie d'iconographie bretonne, où se trouvent

[1] *Mémoires de la Soc. Arch. du dép. d'Ille-et-Vilaine*, t. VIII, p. 515.
[2] *Ibid.*, p. 534.

aujourd'hui réunis en grand nombre les curieux spécimens des plans, cartes, vues de sites et de monuments, portraits de personnages de toutes sortes, intéressant notre histoire locale et celle de la province.

L'heure des loisirs allait sonner pour M. André : il venait d'atteindre sa soixante-dixième année. Le 6 juin 1874, le savant magistrat était admis à la retraite et nommé conseiller honoraire. L'heure des loisirs, avons-nous dit? mais non celle du repos; car jamais il ne se livra au travail avec plus d'ardeur et de feu que pendant les quatre dernières années de sa vie.

La Société des Hospitaliers-Sauveteurs bretons organisait une grande loterie artistique dans le but d'accroître les ressources de l'œuvre, et aussi afin de constituer un fonds de réserve, ou caisse de retraite, pour les sauveteurs âgés ou infirmes, leurs veuves et leurs orphelins; pour se procurer des lots, elle fit appel aux artistes de toute la France. Les œuvres des dessinateurs, des graveurs, des peintres et des sculpteurs affluèrent à Rennes, et la Société en fit à l'Hôtel-de-Ville une exposition dont les dispositions et l'aménagement avaient été confiés à une Commission composée de quelques hommes bien connus par leur dévouement en même temps que par leurs aptitudes spéciales. M. André y occupa une des premières places, et naturellement celle qui exigeait le labeur le plus assidu, quelquefois le plus fatigant et le plus ingrat[1]. La loterie artistique des Sauveteurs obtint le plus grand succès; aussi la Société décerna-t-elle à M. André sa grande médaille d'honneur, ainsi qu'à plusieurs autres personnes qui

[1] *Les Annales du Bien; Bulletin de la Société des Hospitaliers-Sauveteurs bretons*, 1re année, 1875; nº 7, p. 100; — nº 8, p. 113; — nº 12, p. 194.

avaient « contribué par leur assistance soutenue, leur zèle, « leur activité, leur dévouement, à la réalisation d'une en- « treprise inspirée par la bienfaisance, secondée par le talent « émule du bien et synonyme du beau, et destinée à consti- « tuer l'épargne de la charité[1]. »

Malgré le temps considérable absorbé par son assiduité à la loterie des Sauveteurs, M. André trouvait encore des instants à consacrer au Musée, où un important travail l'appelait chaque jour.

Dans sa séance du 15 mars 1875, le Conseil Municipal, sur la proposition de M. Martin, maire de Rennes, avait décidé que le Catalogue du Musée d'archéologie serait réimprimé aux frais de la ville. La première édition de cet important ouvrage était, en effet, à peu près épuisée; elle ne répondait plus, d'ailleurs, aux besoins du public, car, dans l'espace de sept années, les collections s'étaient enrichies de près de huit cents objets. M. André avait saisi avec empressement l'occasion de donner un nouvel aliment à son infatigable activité, et s'était mis immédiatement à l'œuvre. Trois mois après la délibération du Conseil on commençait l'impression de la seconde édition du Catalogue (juin 1875). Le travail fut activement poursuivi jusqu'au 2 décembre suivant, jour où un violent incendie, après avoir détruit l'imprimerie Vatar, rue Saint-François, se communiqua à l'établissement typographique voisin, celui de M. A. Leroy, chez lequel s'imprimait le Catalogue du Musée, et anéantit plusieurs des feuilles déjà tirées. M. André ne se découragea pas, et profitant du chômage forcé qu'occasionnait à l'imprimeur la destruction d'une partie de son établissement, il reconstitua les fragments disparus de son travail, et aidé par la bonne volonté et le zèle de M. Leroy, qui, au prix des efforts les plus

[1] *Les Annales du Bien*, etc., n° 8, p. 115.

louables, avait rétabli à la hâte ses presses et réorganisé ses ateliers, il put, au mois de juillet suivant, terminer son œuvre et en présenter le premier exemplaire à l'administration municipale.

En mettant ce volume sous les yeux du Conseil, et après avoir rappelé la haute distinction dont M. André avait été l'objet de la part de la Société française d'Archéologie, lors de la publication de la première édition du Catalogue, le Maire donna lecture du procès-verbal du Congrès archéologique de France que nous avons cité plus haut et termina son exposé en ces termes :

« Voilà, Messieurs, comment était jugé, par une des pre-
« mières Sociétés savantes de l'Europe, le travail de M. An-
« dré sur le Musée archéologique de Rennes. M. André, par
« un sentiment de modestie qui l'honore, ne m'avait jamais
« parlé de la distinction dont il avait été l'objet, et c'est le
« hasard seul qui, tout récemment, a mis sous mes yeux le
« document dont je viens de vous donner lecture. Vous
« tiendrez, je n'en doute pas, Messieurs, à laisser à M. An-
« dré un témoignage de reconnaissance pour l'œuvre labo-
« rieuse qu'il a entreprise et menée à bonne fin avec le zèle
« et le dévouement qui lui sont habituels, et dont il a donné
« tant de preuves depuis qu'il est chargé de la conservation
« de nos richesses archéologiques. J'ai l'honneur de vous
« proposer, en lui votant des remerciements, de lui décerner
« une médaille d'or au nom de la ville de Rennes[1]. »

Un vote unanime accueillit cette proposition, et quelques jours plus tard, une médaille d'or grand module, avec inscription gravée rappelant dans quelle circonstance elle était

[1] *Reg. des délib. du Cons. Municip. de Rennes*, séance du 4 août 1876.

décernée, fut remise, en même temps qu'une copie de la délibération du Conseil, à M. André, qui répondit aussitôt au Maire par cette lettre émue et vraiment touchante :

« Rennes, le 18 août 1876.

« Monsieur le Maire,

« J'ai reçu hier, avec copie de la délibération du Conseil « Municipal du 4 de ce mois et la lettre d'envoi dont vous « m'honorez, la grande et belle médaille d'or que cette as- « semblée a bien voulu me décerner pour mon *Catalogue « raisonné du Musée d'Archéologie et de Céramique de la ville « de Rennes*.

« Je suis véritablement confus de cet honneur particulier, « et les termes dans lesquels vous avez exposé au Conseil « votre opinion sur mon travail me rendent plus confus en- « core : je n'ai fait que remplir du mieux que j'ai pu le « devoir de la fonction que vous aviez bien voulu me confier. « Je dois bien croire que j'ai réussi, puisque mon livre a « mérité votre satisfaction, mais cette récompense suffisait, « et le témoignage que, sur votre proposition, le Conseil « m'offre de son côté, vient me combler en y ajoutant encore.

« Vous me faites, Monsieur le Maire, contracter de grandes « obligations de gratitude envers la ville et l'administration « municipale. Je ne sais si, à mon âge et dans mon état de « santé, il pourra m'être donné de m'acquitter jamais de « cette dette; mais j'y emploierai tous mes efforts. Pour « arriver à y réussir, je n'aurai qu'à me souvenir de tout ce « que je dois.

« Veuillez agréer et faire agréer à Messieurs les membres « du Conseil Municipal l'expression de ma vive reconnaissance,

« ainsi que les sentiments respectueux avec lesquels je suis,
« Monsieur le Maire, votre très-humble et très-obéissant ser-
« viteur.

« *Le directeur honoraire du Musée d'archéologie*,

« Aug. André. »

Ces lignes, expression vraie et sincère de ses sentiments, révèlent, en même temps que la modestie du savant laborieux et désintéressé, la conscience scrupuleuse qu'il apportait dans l'accomplissement du devoir que lui imposaient les fonctions gratuites qu'il remplissait avec tant de zèle au Musée d'archéologie dans le seul intérêt de la science.

La presse locale ne pouvait passer sous silence l'œuvre considérable du directeur honoraire du Musée. Nous devons citer ici les appréciations qui suivent, et qui nous paraissent reproduire exactement les impressions de ceux qui ont lu le livre attachant qui nous occupe. Laissons parler d'abord l'*Avenir de Rennes*, qui, le premier, rendit compte de l'ouvrage :

« L'administration, dit ce journal, vient de publier une
« nouvelle édition du *Catalogue raisonné du Musée d'Ar-*
« *chéologie et de Céramique* et du *Musée lapidaire de la ville*
« *de Rennes*, par M. Auguste André, président de la Société
« Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine.

« La première édition de cet utile et précieux indicateur
« étant épuisée, il était d'une pressante nécessité de faire un
« nouveau tirage et de compléter en même temps l'ouvrage.
« Les Musées ne parlent pas tout seuls ; il n'y a qu'un très-
« petit nombre de personnes qui s'y trouvent, pour ainsi
« dire, en pays de connaissance, et encore faut-il toujours

« que la provenance et les origines soient, autant que pos-
« sible, précisées.

« L'honorable M. André s'est livré à cette tâche avec une
« patience et un dévouement que le succès a couronnés. Le
« beau volume grand in-8° qu'il consacre à cette mise en
« lumière de nos collections archéologiques, scientifiques et
« artistiques, contient plus de 500 pages, sur papier magni-
« fique, et tous les articles y sont traités avec ce soin spé-
« cial que l'amour de l'histoire et de l'art en général peut
« seul inspirer et soutenir jusqu'au bout.

« Heureux ceux qui ont des loisirs! Avec ce livre, ils
« pourront se rendre un compte exact des richesses de toute
« nature de l'ancienne capitale de la Bretagne dans ce genre
« de possession qui fait l'orgueil des villes instruites et leur
« confère une sorte de suprématie dans le domaine du goût
« et dans la culture du beau.

« L'auteur a fait précéder cet excellent et patriotique tra-
« vail d'une introduction des plus émouvantes, rappelant les
« créateurs et bienfaiteurs de nos Musées et leurs travaux,
« depuis le président de Robien jusqu'à M. Aussant.

« S'il n'est permis à aucun Rennais d'ignorer les trésors
« contenus dans les Musées de la ville, il y aurait de l'ingra-
« titude de leur part à ne pas connaître les généreux citoyens
« qui ont consacré leur vie à former ces collections et qui,
« plus tard, en ont doté et enrichi ces établissements.

« La noble vie scientifique de M. de Robien est à elle
« seule intéressante et attachante comme le mieux fait des
« romans; c'est l'un des précurseurs infatigables dans toutes
« les recherches savantes, sans en excepter la géologie, qui
« n'était pas née, et qu'il préparait par ses études des fossiles.

« Nous reviendrons sur cette personnalité si remarquable
« et sur ce Catalogue, fruit de tant de veilles et d'érudition,
« qui ne compte pas moins de 2,000 articles.

« En attendant, nous le signalons à tous les amateurs, à « tous les amis de l'histoire, de l'art et de la science.

« M. André termine ainsi la préface de ce volume :

« C'est sous le patronage bienveillant de la Société dont il « fait partie (la Société d'Archéologie), et sous les auspices « d'une administration municipale éclairée, qui ne néglige « aucun encouragement pour la prospérité de ses établisse- « ments d'instruction publique, que l'auteur produit le résul- « tat de son travail, et c'est fort de ce double appui, qu'il « réclame pour ses recherches, souvent ardues, l'indulgente « appréciation que les amis de la science savent accorder. »

« Il faut féliciter, en effet, l'administration qui a concouru « à nous mettre dans les mains ce guide précieux et indis- « pensable.

« Quant à la modestie de M. André, elle ne peut déparer « son œuvre, laquelle lui a demandé beaucoup de labeurs, « des connaissances approfondies et un dévouement au-dessus « de tout éloge[1]. »

De son côté, le *Journal de Rennes* s'exprimait en ces termes :

« Nous avons sous les yeux un fort beau volume de « 514 pages, qui vient d'être publié sous les auspices de « l'administration municipale de Rennes. C'est le *Catalogue « du Musée archéologique et de Céramique* et du *Musée lapi- « daire de la ville de Rennes*, rédigé par M. Auguste André, « conseiller honoraire à la Cour d'Appel, directeur du Musée « d'archéologie, président de la Société Archéologique d'Ille-

[1] *L'Avenir de Rennes*, n° 1567, du jeudi 2 novembre 1876.

« et-Vilaine, etc., — seconde édition, revue et augmentée.
« Nul n'était plus capable et plus apte que M. André pour « composer et mettre au jour un pareil travail. Il faut le « parcourir, — et c'est une occupation qui n'est ni sans « charmes, ni sans utilité, — pour avoir une idée de l'érudi- « tion, de l'étendue des recherches, de la variété et de la « profondeur des connaissances que suppose et que révèle « l'œuvre du savant auteur. Les diverses branches de la « science archéologique, depuis l'antiquité la plus reculée « jusqu'à la renaissance, prolongée jusqu'à l'époque moderne, « l'ethnographie, se partagent la meilleure partie du volume ; « le détail des notices accuse une érudition prodigieuse. « L'ouvrage se termine par un Catalogue du Musée lapidaire, « qui n'est pas encore très-riche, mais qui tend à s'accroître « chaque année.

« Peu de villes peuvent se vanter de posséder une classifi- « cation aussi intelligente, aussi instructive, des richesses « artistiques et scientifiques réunies dans leurs collections. « Le *Catalogue raisonné* de M. André est une œuvre de haute « valeur, qui lui assigne une place distinguée parmi les « hommes d'étude et de savoir dont il a gardé les nobles et « sérieuses traditions[1]. »

Le Comité des Travaux historiques se fit rendre compte du Catalogue du Musée de Rennes, et son rapporteur, M. Alfred Darcel, fait à l'ouvrage de M. André un reproche qui pour nous est un éloge : « C'est d'être trop étendu. » Et il ajoute : « Chaque article, en effet, est accompagné d'un « commentaire tellement important que chaque section de- « vient, pour ainsi dire, un traité sur la matière à laquelle « elle est consacrée. » Puis il termine ainsi : « Nous propo-

[1] Le *Journal de Rennes*, n° 222, du lundi 13 novembre 1876.

« sons d'adresser à notre savant correspondant (M. Auguste « André) les remerciements en même temps que les félicita- « tions du Comité[1]. »

Le Catalogue terminé, l'œuvre de M. André n'était point encore accomplie au Musée ; il fallait étiqueter à nouveau toutes les pièces de la collection et en faire un récolement complet ; c'était un travail minutieux, fatigant et pénible ; mais M. André, bien qu'il sentît les premières atteintes de la maladie que trahissait déjà la décroissance de ses forces, l'entreprit néanmoins, et le termina après un mois de labeurs et de soins assidus.

L'administration municipale suivait avec intérêt et sollicitude les résultats heureux qu'obtenaient les efforts constants de M. André pour l'amélioration et l'accroissement des collections de la ville ; aussi le Maire de Rennes fut-il réellement l'interprète des vrais amis de la science et des arts lorsqu'il signala au gouvernement les services rendus au Musée par son zélé directeur, et en demandant pour lui, et à son insu, une distinction honorable entre toutes, la palme académique. Ces vœux furent entendus, et à la date du 6 février 1877 un arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts conférait à M. Auguste André le titre et les insignes d'officier d'Académie.

Il eût pu se reposer alors ; il le devait même, à raison de son état de fatigue ; ses amis et tous ceux qui l'approchaient le lui conseillaient vivement, mais il restait sourd à leurs avis bienveillants. Son tempérament, loin de lui permettre le repos, lui commandait impérieusement le travail, qui chez lui était un besoin.

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. V, p. 110.

Cette fois, mettant à profit sa science profonde de la jurisprudence et le résultat de ses études sur l'histoire judiciaire de la Bretagne, devenue son pays d'adoption et qu'il affectionnait sincèrement, il écrivit un livre qui fut vivement remarqué et qui parut d'abord dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie* sous le titre d'*Étude sur le Serment judiciaire et le Serment promissoire suivant l'ancien droit coutumier de la province de Bretagne*[1]. Dans ce livre, fruit de longues et patientes recherches, le lecteur est mis au courant de l'histoire et des formes successives du serment judiciaire dans notre province, depuis le VIIIe siècle jusqu'au XVIIe, depuis le roi de Bretagne Nominoé jusqu'au roi de France Louis XIV. Les appréciations et les vues de l'auteur, exposées avec netteté et précision dans un style élégant, encadrent mille citations intéressantes, consciencieusement puisées aux sources les plus diverses et surtout les plus sûres; aussi M. André aurait-il pu dire comme Poullain du Parc : « Je ne crains pas qu'entre « les citations que j'ai faites il s'en trouve de fausses, car « je n'en ai fait aucune sur le rapport d'autrui[2]. »

Les antiques chartes et les archives bretonnes, les cartulaires de nos vieilles abbayes, les livres de nos historiens, les travaux de nos jurisconsultes, ont été tour-à-tour mis à contribution dans l'*Étude sur le Serment judiciaire*, qui est, sans contredit, un des principaux et des meilleurs ouvrages de M. André.

Si l'*Étude sur le Serment judiciaire* est le résultat fructueux de nombreuses recherches, qu'est-ce donc que le livre : *De*

[1] *Mémoires de la Société Arch. du départ. d'Ille-et-Vilaine*, t. XI.

[2] Poullain du Parc, préface des *Coutumes générales des païs et duché de Bretagne.*

la Verrerie et des Vitraux peints dans l'ancienne province de Bretagne?[1] « Une modeste compilation, » dit M. André dans sa préface. Nous dirons, nous, un savant et volumineux résumé de tout ce que les meilleurs archéologues et historiens bretons ont publié sur la matière. Les notices éparses de tous côtés dans les recueils les plus divers, les monographies, les Mémoires des Sociétés savantes, les traités de géographie et d'histoire, ont été, par notre auteur, lus, compulsés, vérifiés, annotés. Comme dans l'*Étude sur le Serment judiciaire*, les renseignements ont été recueillis aux meilleures sources, c'est-à-dire dans les ouvrages de tous ceux qui ont écrit sur la Bretagne, qu'ils s'appellent dom Morice ou Ogée, Aurélien de Courson ou Geslin de Bourgogne, Fréminville ou Cambry, Cayot-Delandre ou Benjamin Fillon.

« C'est donc l'œuvre de tous qui constitue cette œuvre, « écrit M. André dans son *Avant-Propos*, leur travail qui « forme ce travail, mérite particulier qui doit le faire accueil« lir, car ce n'est qu'une modeste compilation. Lorsqu'une « description artistique ou archéologique est bien faite, com« ment y substituer autre chose? Dire autrement serait mal « dire, la changer téméraire, l'analyser être incomplet, l'aug« menter superflu. Il vaut mieux la prendre telle qu'elle est, « sous l'autorité de son auteur, et la citation de son nom est « le juste hommage rendu et à l'article emprunté, et à son « écrivain honoré. C'est ce que nous avons cru pouvoir faire, « mettant de côté tout amour-propre, aimant citer le nom « recommandé d'autrui, désirant nous effacer devant le sien. »

Il ne faut pas louer seulement les écrits que nous avons cités dans cette Notice. Toutes les communications de M. An-

[1] *Mémoires de la Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XII, p. 119.

dré à la Société Archéologique étaient marquées au coin d'une vraie science et souvent d'une piquante originalité; faites avec esprit et à-propos, dans un langage correct et pur, elles étaient, quoiqu'improvisées, toujours intéressantes et toujours instructives. Consulté dans toutes les discussions, aucune question ne l'embarrassait, aucune interpellation ne le laissait en défaut. Qu'on nous permette d'en citer quelques exemples.

Un de ses confrères exhibe à la Société deux émaux de Jean Laudin, de Limoges. M. André entre immédiatement dans des détails pleins d'intérêt sur l'histoire et la technique de l'art de l'émailleur. Il en constate l'antiquité reculée, le trouve en usage chez les Égyptiens, le voit dans les nations celtiques, le suit pendant la période romaine et gallo-romaine, et en montre le développement à l'époque byzantine dans la ville de Constantinople, d'où il est apporté à Venise, puis à Limoges; il décrit les divers procédés dont se servirent successivement les émailleurs au moyen-âge; enfin, il mentionne les dernières manifestations de cet art aux XVIIe et XVIIIe siècles, époque à laquelle l'émaillerie n'est plus qu'une peinture à peu près analogue à la peinture sur porcelaine, et dont l'école de Petitot a fourni sous Louis XIV les productions les plus remarquables [1].

Un jour, M. André fait une savante dissertation sur la collection de monnaies musulmanes du moyen-âge que possède le Cabinet de la ville [2]. — Une autre fois, à propos de la chapelle de Langon et de sa fresque gallo-romaine, il signale trois peintures analogues qu'il a observées et dessinées en Afrique : une aux environs de Carthage, une mosaïque à

[1] *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique du départ. d'Ille-et-Vilaine*, t. II; Procès-Verbaux; séance du 8 mai 1861; p. XIV, XV.
[2] *Ibid.*, t. III; P.-V.; séance du 10 juillet 1862; p. XIV.

Philippeville, et près de Constantine une autre mosaïque représentant le triomphe d'Amphitrite[1]. — Dans une séance publique de la Société, il fait l'historique d'une fabrique de porcelaine établie au siècle dernier près de Lorient[2]. — Dans une autre séance publique, il intéresse vivement son auditoire par une élégante allocution dans laquelle, à propos des monuments mégalithiques, il rend compte des impressions d'un voyage qu'il vient de faire dans les États scandinaves à l'occasion du Congrès international de Copenhague[3]. — Plus tard, continuant ses recherches sur la céramique bretonne, il sait mêler à de curieux aperçus économiques et techniques des souvenirs historiques pleins d'intérêt, à propos des anciennes fabriques de poterie et de faïence du Finistère[4] et de celles de Chartres et de Rennes[5]. — Ailleurs, il explique les différentes marques monétaires employées au moyen-âge[6]; il décrit les dalles tumulaires de Locmaria, le tombeau de François II dans la cathédrale de Nantes, celui de Thomas James dans la cathédrale de Dol, les stalles en bois sculpté de l'abbaye de la Joie, les carreaux funéraires de l'église de Chevré ou de l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois, etc.[7] — A propos d'une riche collection généreusement offerte au Musée par un savant amateur, il se livre à des commentaires dignes d'attention sur les différentes périodes de fabrication des armes et instruments de pierre éclatée, et sur l'origine des silex

[1] *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique du départ. d'Ille-et-Vilaine*, t. VII; Procès-Verbaux; séance du 12 avril 1864; p. XXIII.

[2] *Ibid.*, t. VII; P.-V.; séance publique du 23 décembre 1868; p. CIX.

[3] *Ibid.*, t. IX; P.-V.; séance publique du 7 avril 1870; p. X.

[4] *Ibid.*, t. IX; P.-V.; séance du 14 février 1871; p. XXII.

[5] *Ibid.*, t. IX; P.-V.; séance du 14 mars 1871; p. XXIII.

[6] *Ibid.*, t. IX; P.-V.; séance du 9 juillet 1872; p. XLIII.

[7] *Ibid.*, t. IX; P.-V.; séance du 12 décembre 1872; p. XLVIII et suivantes.

votifs qui se retrouvent jusque dans les sépultures mérovingiennes[1].

Il faut lire en entier les *Bulletins* de la Société Archéologique, il faut surtout avoir assisté aux séances pour se faire une idée de la science prodigieuse de M. André. Un de ses confrères nous disait un jour : « Cet homme est une véritable encyclopédie vivante. »

Le livre sur la *Verrerie et les Vitraux peints* fut la dernière œuvre de M. André.

Déjà brisé sous les étreintes de la cruelle maladie qui devait l'emporter, nous avons vu l'austère vieillard se traîner péniblement à sa table de travail pour y corriger les dernières épreuves de son livre, qui devait être suivi d'une *Histoire de la Céramique bretonne*, dont il avait déjà esquissé le canevas, et pour lequel il recueillait chaque jour de nombreuses notes.

Mais le mal dont il souffrait avait fait de rapides progrès. Le 23 novembre 1878, après une journée de calme qui succédait à une douloureuse agonie de plusieurs semaines, M. André s'éteignait doucement, entouré des siens et au milieu des chers livres qui, pendant toute sa vie, lui avaient procuré de si vraies et de si saines jouissances. Le 26 novembre eurent lieu ses funérailles, au milieu d'une assistance nombreuse et recueillie, en tête de laquelle marchaient la Cour d'Appel, le Maire de Rennes, la Société Archéologique et une députation de la Société des Hospitaliers-Sauveteurs bretons. Un piquet d'infanterie rendait les honneurs funèbres au chevalier de la Légion-d'Honneur.

M. André, en mourant, n'a point oublié le Musée de Rennes; il a voulu léguer à cet établissement un magnifique

[1] *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique du départ. d'Ille-et-Vilaine*, t. XII; Procès-Verbaux; séance du 11 décembre 1877; p. XXI.

herbier classé et étiqueté par lui avec le soin minutieux qu'il apportait en toutes choses, ainsi qu'une riche collection de coléoptères qu'il avait commencée en Afrique et terminée seulement dans les dernières années de sa vie. La municipalité, en acceptant ce legs, a tenu à honorer d'une façon toute spéciale la mémoire de celui qui, en consacrant ses jours au travail et à l'étude, avait rendu à la ville des services si éminents et si désintéressés : le Conseil Municipal, sur la proposition du Maire, consigna sur ses registres l'expression de ses regrets et de sa reconnaissance, et décida que le portrait de M. André serait exécuté aux frais de la ville et placé au Musée d'archéologie [1].

Un journal de la localité avait déjà payé son tribut à la mémoire du magistrat et du savant qui « ne resta étranger à « aucun essai, à aucun mouvement propre à développer le « goût des arts et des études scientifiques..... La carrière de « M. André, disait ce journal, a été féconde au triple point « de vue scientifique, artistique et littéraire; car ses écrits « portent l'empreinte d'un esprit aussi cultivé qu'abondam- « ment alimenté par l'étude. Tous ceux qui l'ont connu et « apprécié sentent le vide qu'il laisse parmi les travailleurs « sérieux; ils regrettent le charme et la bienveillance de ses « relations, et n'oublieront point la justesse et la modéra- « tion de ses idées, la franchise et l'élévation de son carac- « tère [2]. »

[1] *Registre des délibérations du Conseil Municipal de Rennes*, séance du 4 décembre 1878.

Depuis que ces lignes ont été écrites, la décision du Conseil a reçu son exécution : le portrait de M. André, fait à la plume par un jeune dessinateur plein d'avenir, M. Gustave Rouault, a été placé dans une des salles du Musée d'archéologie, où figurent aussi ceux du président de Robien et de M. le docteur Aussant.

[2] Le *Journal de Rennes* du 26 novembre 1878.

Nous eussions désiré voir une plume plus autorisée, et surtout plus habile que la nôtre, raconter la vie de M. André, retracer ses titres à l'estime de ceux qui avaient pu juger combien avait été remplie sa carrière, rappeler ses droits à l'affection de ceux qui, comme nous, avaient pu s'instruire en l'écoutant, l'aimer en le fréquentant.

Mais, quelqu'imparfait que soit notre travail, il n'en est pas moins à sa mémoire l'hommage sincère de notre affectueux souvenir, le pieux tribut de nos sympathiques regrets.

LUCIEN DECOMBE.

Rennes, décembre 1878.

Comme on l'a vu dans le cours de la *Notice* qui précède, tous les travaux de M. André se trouvent disséminés dans des revues ou des publications que nous avons citées aussi exactement que possible; mais presque toutes ces études existent en *tirages à part*, et nous pensons être agréable aux bibliophiles en en donnant ici la liste complète. Nous y avons même indiqué les œuvres de l'auteur qui sont restées manuscrites ou inachevées :

I. — *Notice sur la déesse Oca.* — Poitiers, F.-A. Saurin, imp.-libr., 1829, in-8°.

II. — *Essai historique sur la Poésie romane en Poitou pendant le moyen-âge.* — Poitiers, Saurin frères, imp.-libr., 1830, in-8°. (En 1831 parut une seconde édition de cette étude, revue et corrigée.)

III. — *Un Monastère au VIe siècle, ou les Religieuses de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers.* — Niort, Robin, imp., 1834, in-8°.

IV. — *Invasion des Arabes en Poitou.* — Niort, Robin, imp., 1834, in-8°.

V. — *Catalogue raisonné, par ordre géographique et chronologique, des Monnaies et Médailles du Cabinet de la ville de Rennes.* — Manuscrit conservé au Musée de Rennes. 1860, petit in-f°. — Un double de ce manuscrit existe aussi à la Bibliothèque de la ville.

VI. — *Notice sur des Monuments celtiques de la province d'Alger.* — Rennes, Ch. Catel, imp., 1862, in-8°.

VII. — *Notice sur le sculpteur Jean Girouard.* — Rennes, Ch. Catel, imp., 1862, in-8°.

VIII. — *Les Sauterelles. Étude d'entomologie biblique.* — Rennes, Ch. Catel et Cie, imp., 1863, in-8°.

IX. — *Compte-rendu de l'Exposition artistique et archéologique de Rennes en juin* 1863. — Rennes, Ch. Catel et Cie, imp., 1864, in-8°. (En collaboration avec M. le docteur Aussant.)

X. — *Catalogue des Coléoptères du département d'Ille-et-Vilaine.* — Rennes, Ch. Catel, imp., 1865, in-8°. (En collaboration avec M. l'abbé de la Godelinais.)

XI. — *Catalogue raisonné du Musée d'Archéologie de la ville de Rennes.* — Rennes, Ch. Catel et Cie, imp., 1868, 1 vol. in-8°.

XII. — *Inventaire sommaire des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, antérieures à* 1790. — Compte-rendu extrait du *Journal d'Ille-et-Vilaine.* — Rennes, Oberthur et fils, imp., 1868, in-12.

XIII. — *Antiquités arabes de la Normandie. Notice sur une Cassette d'ivoire de la Cathédrale de Bayeux.* — Rennes, Ch. Catel, imp., 1869, in-8°.

XIV. — *Grande charte de Henri de Transtamare, conférant à Bertrand du Guesclin le duché de Molina* (4 *mai* 1369). — Texte espagnol avec la traduction française et des notes. — Rennes, Ch. Catel, imp., 1870, in-8°.

XV. — *Notice biographique sur M. le docteur Aussant, directeur honoraire de l'École de Médecine de Rennes, ancien président de la Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, membre de la Société française pour la conservation des monuments historiques et de l'Institut des Provinces de France.* — Rennes, Ch. Catel, imp., 1873, in-8°.

XVI. — *Catalogue raisonné du Musée d'Archéologie et de Céramique, et du Musée lapidaire de la ville de Rennes.* (Seconde édition, revue et augmentée.) — Rennes, A. Leroy fils, imp., 1876, 1 fort vol. in-8°.

XVII. — *Étude sur le Serment judiciaire et le Serment promissoire suivant l'ancien droit coutumier de la province de Bretagne.* — Rennes, Ch. Catel et Cie, imp., 1877, 1 vol. in-8°.

XVIII. — *De la Verrerie et des Vitraux peints dans l'ancienne province de Bretagne.* — Rennes, J. Plihon, 1878, 1 vol. in-8°.

XIX. — *Histoire de la Céramique bretonne.* — Manuscrit resté inachevé.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

(ANNÉE 1878)

Séance du 8 janvier 1878.

Présidence de M. de la Borderie.

Exhibitions : 1° Par *M. Reuzé*, divers objets gallo-romains trouvés dans une lande, à une lieue de Guer; ce sont : deux coupes en terre, étrusques, trois vases en terre et deux fragments de vases de verre; — un *celtæ* en pierre polie, trouvé à Pleudihen (Côtes-du-Nord).

2° Par *M. Harscouët*, une hache celtique en pierre, venant de Pontrieux (Côtes-du-Nord); — une brique armoriée.

3° Par *M. Plihon*, un exemplaire du plan de Rennes, d'Hévin.

4° Par *M. l'abbé Guillotin de Corson*, l'empreinte d'un sceau de la *Cour de la Marche*, trouvé à Bain.

5° Par *M. Danjou*, une hache celtique en porphyre rose, trouvée à Pordic; — un écu d'or de Louis V de Bavière, qui se trouvait parmi les monnaies de Philippe de Valois récem-

ment découvertes à Bécherel. — M. Danjou donne de cette pièce la description suivante :

« L'empereur couronné, assis de face sur un trône gothique, « tient dans la main droite un glaive et pose la gauche sur « l'écu aux armes de l'Empire, qui sont : *d'or*, *à l'aigle à* « *deux têtes*, *éployée*, *de sable*.

« Lég. + LVDOVICVS : DEI : GRA : ROMANORVM : IMP.

« ℟. Croix fleuronnée dans un quadrilobe accosté de quatre « trèfles.

« Lég. + XPC : VINCIT : XPC : REGNAT : XPC : IMPERAT.

« Module, 3 centimètres ; — pèse 1 gros 12 grains (poids « de marc) ; — conservation très-belle. »

M. André donne lecture de l'avant-propos de son Mémoire : *De la Verrerie et des Vitraux peints dans l'ancienne province de Bretagne*, travail qui prendra place dans les Mémoires de la Société.

M. l'abbé Guillotin de Corson donne une Notice sur les tombeaux de l'abbaye de Saint-Melaine.

M. de la Borderie communique quelques notes sur la vie parlementaire de *Noël du Fail*.

Le Secrétaire, L. LAVALLÉE.

Séance du 12 février.

Présidence de M. de la Borderie.

A l'occasion du procès-verbal de la dernière séance, *M. André* proteste contre l'expression de *celtæ*, par laquelle on a pris l'habitude de désigner les haches celtiques.

Après une discussion sur la valeur de ce mot, dont la Société Polymathique du Morbihan a eu l'initiative, discussion à laquelle prennent part *MM. André*, *de la Borderie* et *Ropartz*, le secrétaire est prié de rechercher dans les procès-

verbaux des Sociétés archéologiques, et principalement celles de Bretagne, le degré de fréquence de l'usage du mot *celtæ* et la valeur qui y est attribuée.

Exhibitions : 1° Par *M. Valleray*, une bible ayant appartenu à l'abbé F. de La Mennais ; — une liste des États de Bretagne de 1774 ; — *Almanach de Bretagne*, années 1776, 1781, 1790.

2° Par *M. Reuzé*, une coupe en terre, de caractère étrusque, trouvée à Dolo, près Jugon (Côtes-du-Nord) ; — une hache celtique en bronze, avec ornements en relief, même provenance.

3° Par *M. de la Bigne Villeneuve*, gravures anciennes, portraits de divers personnages se rattachant à l'histoire de Bretagne. Ce sont :

M. le duc de Duras, commandant en chef en Bretagne, en 1758 ;

Guillaume de la Motte-Picquet, chef d'escadre ;

M. le vicomte du Couëdic de Kergoaler, capitaine de vaisseaux, 1740 ;

Pierre Hévin, le fameux jurisconsulte et feudiste breton, 1690 ;

Louis XIII ;

Louis XIV.

4° Par *M. Sacher de Launay*, briques et poteries romaines trouvées dans la commune du Rheu, sur le haut d'un mamelon. — Il demande si la Société croit utile de continuer les recherches.

M. le Président engage M. Sacher de Launay à poursuivre ses investigations et à préciser le lieu, en faisant connaître le nom de la ferme la plus voisine.

Sur l'offre de l'honorable membre de laisser à la Société, comme spécimen, les fragments dont il vient de faire l'exhibition, *M. André*, conservateur du Musée, objecte que les

salles dont il dispose sont déjà encombrées d'objets similaires. — *M. Sacher de Launay* les offre en conséquence à M. de la Borderie, pour le Musée de Vitré.

5° Par *M. Danjou*, une lampe en terre, trouvée à Corseul, et portant le nom du potier : Beov.

M. l'abbé Pâris donne lecture de notes extraites des registres de comptes de la paroisse d'Izé, des xve et xvie siècles.

M. de la Bigne Villeneuve communique divers documents concernant la communauté des Cordeliers de Rennes. La première installation des Cordeliers à Rennes remonte au xiiie siècle ; malheureusement, les actes les plus anciens qui s'y rapportaient ont péri dans un incendie, au xviie siècle. Parmi ceux que M. de la Bigne Villeneuve a pu extraire des archives départementales, il signale les suivants : Institution d'une Confrérie de dévotion à sainte Catherine d'Alexandrie, 1474. — Bulle d'érection de la Confrérie de N.-D.-des-Douleurs, par le pape Léon X, 1517. — Marché pour l'exécution d'un tabernacle sur le modèle de celui de Saint-Yves, 1620. Il y est fait mention de statues *en pâte de papier*. — Marché pour des vitraux, 1635. — Marché pour des orgues, 1628. — M. de la Bigne Villeneuve signale la sépulture de Bertrand d'Argentré dans la chapelle Saint-Méen de l'église des Cordeliers.

A l'occasion de cette communication et de celle de M. l'abbé Pâris, *M. André* fait remarquer que la *livre*, le *sol* et le *denier*, employés comme monnaie de compte, n'existaient pas dans la monnaie effective.

Le Secrétaire, L. Lavallée.

Séance du 12 mars.

Présidence de M. de la Borderie.

Sont déposés sur le bureau, outre les publications des Sociétés correspondantes, deux ouvrages offerts par l'auteur, *M. l'abbé Hamard*, membre de la Société : 1° une traduction de l'anglais de James Fergusson, *Les Monuments mégalithiques de tous les pays*, et 2° *Les Caractères distinctifs de l'Animalité.*

Exhibitions : 1° Par *M. de Cheffontaines*, un *Manuel du Blason*, par Barthélemy Vincent, 1691, avec figures, parmi lesquelles on remarque les armoiries fantaisistes attribuées par l'auteur à divers personnages de l'antiquité payenne et de l'Ancien-Testament. Les armoiries y sont représentées sans hachures désignant les émaux.

2° Par *M. Reuzé*, une statuette de bronze, gallo-romaine, trouvée à Saint-Grégoire, près Rennes; — une clef et une bague du moyen âge, trouvées dans la Vilaine, près du pont de l'Abattoir; — une matrice de sceau trouvée à Saint-Cyr : *Sceau des contrats de la Cour de la Gailleule;* M. Reuzé en offre une empreinte à la Société; — une cuiller ancienne, en étain, trouvée près du pont nouvellement construit sur la rivière d'Ille; — le titre ou premier feuillet (sur parchemin) d'un *Registre pour servir à insérer les côptes des Prouosts de la confrairie des Mes Boullangers de cette ville et forbourgs de Rennes, fondée en l'honeur de Dieu et de l'Assumption de la bienheureuse Vierge Marie, desseruie en l'eglise et couent de Bone nouuelle du dit Renes, comencé en l'an* 1652. — Ces divers objets appartiennent à M. Sacher.

3° Par *M. Harscouët*, un mortier de bronze, trouvé aux environs de Guer (Morbihan), et portant, avec la date de

1570, l'inscription suivante : *Jan van der (Ghedt?) me fecit.* — Un objet en bronze trouvé dans la terre : nature, usage et provenance inconnus.

4° Par *M. l'abbé Guillotin de Corson*, un brevet, en blanc, délivré à la date du 15 novembre 1781 par la dernière abbesse de Saint-Sulpice, *Mme Marie-Angélique-Henriette Le Maistre de la Garlaye*, avec la signature manuelle de l'abbesse.

5° Par *M. Plihon*, un *arrest en Conseil privé du Roy*, du 12 novembre 1712, contre René Perchambeau, sieur de la Bigottière, conseiller au Parlement de Bretagne, et Pierre Garnier, imprimeur-libraire, relativement au *Traité de l'usure et de l'intérest*, arrêt signifié seulement le 23 novembre 1714 et qui ne semble pas avoir eu d'autre exécution.

6° Par *M. du Portal*, un fer de hallebarde, trouvé parmi des ossements, dans une sépulture récemment découverte au château de Hédé.

7° Par *M. Sacher de Launay*, une rose en argent fin, de grandeur naturelle, qu'il croit dater du XVe siècle.

8° Par *M. Danjou*, deux très-petites haches polies, l'une en grès quartzeux, l'autre en quartz noir veiné, et une boule en émail bleu ; ces trois objets ont été trouvés dans la commune de Crac'h, près Auray.

9° Par *M. Decombe*, sept hachettes en pierre polie, provenant des environs de Monterfil (arrondissement de Montfort) ; — un carreau funéraire, de la fabrique de Fontenay, près Rennes ; — un jeton des États de Bretagne, de 1711 ; — une ancienne vue de Rennes, prise des hauteurs de Lorette.

10° Par *M. de la Borderie*, trois monnaies envoyées de Bazouges-la-Pérouse ; ce sont : un *royal* d'or de Charles VI, un *salut* d'or de Henri VI d'Angleterre, comme roi de France, et une monnaie d'argent d'Édouard III ou d'Édouard IV d'Angleterre, frappée à Calais ; — un livre rare : *Histoire de Conan*

Mériadec, par le P. Toussaint de Saint-Luc. — M. de la Borderie donne en même temps lecture de quelques passages de l'*Introduction* écrite par lui, pour la réimpression de cet ouvrage dans les *Mémoires de l'Association Bretonne*.

M. l'abbé Guillotin de Corson donne lecture d'une Notice de *M. Maupillé* sur l'ancienne église Sainte-Marie de Fougères.

Cette église avait été construite au commencement du XIe siècle par Onfroy, baron de Fougères, dans l'enceinte du château. Onfroy en avait pourvu un Chapitre de chanoines. Raoul, son fils, la donna aux moines de l'abbaye de Marmoutiers. La Notice est presque entièrement consacrée au récit des longs et curieux procès qui s'ensuivirent entre les chanoines de Fougères et les moines de Marmoutiers.

M. de la Borderie fait remarquer que le titre de *Sancta Maria* énoncé dans les actes concernant cette église doit se traduire en français par celui de *Notre-Dame*, et non par celui de *Sainte Marie*, que lui donne *M. Maupillé*.

M. l'abbé Guillotin de Corson reconnaît qu'en effet la tradition locale attribue à l'église dont il s'agit le nom de *Notre-Dame*.

M. Danjou ajoute que la statue de *Notre-Dame-du-Marais*, que l'on voit dans l'église de Saint-Sulpice de Fougères, est regardée dans le pays comme provenant de l'ancienne église de *Notre-Dame*.

M. Decombe fait connaître que l'Administration municipale se propose d'élargir la place Saint-Pierre, devant la Métropole, et il exprime le désir que l'on profite de cette occasion pour dégager la *porte Mordelaise*, la restaurer et assurer la conservation de ce monument, le seul de l'architecture militaire du moyen âge que possède encore la ville de Rennes. Il rappelle que la ville de Rouen a pris le même soin, il y a quelques années, pour la *tour de Jeanne d'Arc*. — La

Société émet avec empressement un vœu dans le sens de la proposition de M. Decombe, et charge son bureau de présenter ce vœu à M. le Maire de Rennes et de le recommander à toute la sollicitude de ce magistrat.

Le Secrétaire, L. Lavallée.

Séance du 9 avril.

Présidence de M. de la Borderie.

M. le docteur Sacher de Launay fait connaître que les objets gallo-romains qu'il a exhibés dans la séance du 12 février ont été trouvés dans un lieu nommé *Le Tertre*, commune du Rheu, près du château de la Freslonnière, sur le bord de l'avenue. Il renouvelle l'expression de ses regrets de n'avoir pu donner ces objets à la Société Archéologique, le Musée n'ayant pas de local pour les recevoir.

M. Ropartz demande que la Société loue un local pour recevoir les objets qui lui sont donnés, en cas d'insuffisance du Musée.

Exhibitions : 1° Par *M. de la Bigne Villeneuve*, des briques et des fragments de chaîne trouvés dans un tombeau près des ruines du château de Montluc (Loire-Inférieure), offerts à la Société par M. de la Bourdonnaye de Montluc.

2° Par *M. Sacher de Launay*, deux hachettes de pierre grossièrement polie.

3° Par *M. Reuzé*, une statuette de la Vierge, en faïence de Fontenay, provenant de l'église de Chartres.

4° Par *M. Harscouët*, une tabatière en cuivre, du XVIIe siècle.

5° Par *M. Danjou*, un carreau funéraire, provenant de l'abbaye de Saint-Sulpice; — une médaille de bronze de la Loterie royale, bureau de Vannes. — M. Danjou rappelle que

la Loterie royale de France fut établie par un arrêté du Conseil d'État du 30 juin 1776, qui supprimait en même temps toutes les loteries particulières. La Loterie royale a été abolie le 1er janvier 1836.

6° Par *M. l'abbé Guillotin de Corson*, une monnaie gauloise, en or, trouvée près de l'ancien manoir de la *Vairie*, commune de Saint-Marc-le-Blanc.

M. l'abbé Pâris communique quelques-unes des notes historiques extraites par lui des Registres de la ville de Vitré, et qu'il se propose de publier sous le titre de *Journal historique de Vitré*. La première de ces notes remonte à 1501 ; elle est relative à l'entrée solennelle de Mgr de Laval, baron de Vitré.

M. Robiou remarque qu'un point intéressant à consigner dans ces notes, serait la mention des visites épiscopales avec leur date ; on y trouverait des indications précieuses pour la question de la résidence épiscopale.

M. Charil des Masures fait observer que les visites épiscopales étaient faites chaque année, soit par l'évêque, soit par ses délégués, sans indication précise, sur le registre, de la personne du visiteur.

M. l'abbé Guillotin de Corson donne lecture d'un travail de *M. Maupillé* sur les paroisses du canton de Saint-Brice et sur quatre paroisses du canton de Saint-Aubin-du-Cormier. — M. Guillotin de Corson signale la coexistence de trois recteurs dans la paroisse de Saint-Aubin-du-Cormier.

M. Ropartz, sans prétendre expliquer le fait, remarque qu'il y avait en effet trois églises dans cette paroisse, et que l'une d'elles était desservie par des moines.

M. de la Bigne Villeneuve communique et commente un bail à ferme daté de l'année 1412 ; c'est le bail *à moitié* de la ferme du Haut-Bois, donné par Anselme de Chantemerle, évêque de Rennes.

M. Ropartz fait remarquer que les conditions du *bail à moitié* étaient alors moins onéreuses au fermier qu'elles ne le sont aujourd'hui.

M. Saulnier fait connaître qu'il s'occupe en ce moment de recherches sur la famille de Sévigné, en remontant jusqu'au XIe siècle, et demande à l'obligeance de ses collègues communication de tous les documents qui pourraient lui venir en aide dans ses recherches.

M. Lavallée signale une pierre tombale que *M. l'abbé Brune* lui a fait remarquer dans la cour d'une maison de la rue de Clisson. Quelques membres s'y sont transportés après la séance et ont constaté que cette pierre, dont il manque un fragment assez considérable dans la partie inférieure, présente, gravée au trait, la figure d'un ecclésiastique revêtu d'une chasuble richement ornée. A la place de la tête et des mains, la pierre est creusée et contenait, sans doute, soit sur des plaques de métal, soit sur un enduit, la représentation plus soignée de ces parties du corps. D'autres creux semblent avoir été remplis de la même manière, pour recevoir des inscriptions qui n'existent plus.

L'ornementation élégante qui encadre cette figure paraît indiquer l'époque du XIVe siècle.

On ignore d'où cette pierre a été apportée là, mais on peut supposer qu'elle venait de l'ancienne cathédrale.

Le Secrétaire, L. LAVALLÉE.

Séance du 14 mai.

Présidence de M. de la Borderie.

M. le Président se rend l'interprète des sentiments de la Société en exprimant le profond regret que lui inspire la perte douloureuse de notre cher et honoré confrère *M. S. Ro-*

partz. Quelques jours seulement après la dernière séance, à laquelle il assistait, une mort soudaine et imprévue l'a enlevé à notre estime et à notre affection. La Société Archéologique conservera longtemps le souvenir d'un membre qui a tenu une si grande place et rempli un rôle si remarquable dans ses travaux.

Exhibitions : 1° Par *M. l'abbé Guillot*, une statuette, en faïence, de sainte Anne, trouvée au village de La Touche, en Noyal-sur-Vilaine, où elle est, depuis fort longtemps, la propriété d'une famille de cultivateurs. M. l'abbé Guillot croit qu'elle provient de la fabrique de Rennes ou de celle de Fontenay.

Par l'élégance et la correction du dessin, cette statuette semble sortir entièrement des types connus de ces deux fabrications. Quelques membres penseraient même qu'elle serait le produit d'une fraude artistique et de fabrication récente.

MM. Sacher de Launay et *Reuzé* croient pouvoir affirmer qu'elle est réellement le produit de l'une des deux fabriques indiquées par M. l'abbé Guillot, mais qu'elle appartient à l'époque dite *italienne*.

2° Par *M. de Cheffontaines*, des haches celtiques de pierre polie, trouvées entre Laval et Château-Gontier, et une figure en pierre grise, très-grossièrement sculptée, qui se trouvait avec ces haches ; — une monnaie gauloise en or, de grand module.

3° Par *M. Danjou*, un *triens* mérovingien, frappé à Rennes et portant le nom du monétaire : *Franco*. Il a été trouvé aux environs de Fougères.

4° Par *M. Reuzé*, une hache celtique en pierre polie, trouvée à Moigné, près Rennes.

5° Par *M. de la Borderie*, un volume in-12, imprimé à Paris en 1609, ayant pour titre : *Description du premier voyage fait aux Indes Orientales par des Français*, par Fran-

çois Martin, de Vitré; dédié au Roi. — L'ouvrage fut imprimé par l'ordre et aux frais du roi Henri IV, qui alloua pour cet objet à l'auteur une somme de (?) livres.

M. Valleray donne lecture d'une Notice historique et bibliographique sur la *Coutume de Bretagne* et sur ses principaux commentateurs, avec un plan d'une histoire des institutions judiciaires en Bretagne avant 1789.

M. Regnault fait connaître qu'il a visité la chapelle de Langon et qu'il l'a trouvée dans l'état le plus fâcheux : la porte est détruite, la chapelle est remplie de décombres et de boue. — *M. le Président* prie M. Regnault de vouloir bien rédiger un rapport sur la situation.

M. de la Borderie communique divers documents concernant les Bénédictins historiens de la Bretagne : D. Lobineau, D. Maur Audren de Kerdrel, D. Le Gallois, etc.

Le Secrétaire, L. LAVALLÉE.

Séance du 11 juin.

Présidence de M. de la Bigne Villeneuve, vice-président.

Exhibitions : 1° Par *M. Sacher de Launay*, un livre d'heures en caractères gothiques, dont les pages, sur vélin, sont encadrées de vignettes et ornées de gravures attribuées à Holbein.

2° Par *M. Reuzé*, un *pichet*, en grès de Flandre, émail bleu, orné de personnages et daté de 1597. Ce vase a été trouvé à Plemelin, commune de Pléchâtel, par M. l'abbé Gentilhomme, vicaire de cette paroisse.

3° Par *M. Danjou*, un volume en parchemin, provenant de la seigneurie de Guingamp, et contenant l'aveu rendu en 1587 par *Hector du Dresnay* et *Louise de la Roche-Huon*,

dame du Jault, son épouse, de leur terre du Jault, à Mgr le duc de Mercœur, comme seigneur de Guingamp.

M. de la Bigne Villeneuve donne lecture de deux documents extraits des registres de la ville de Rennes :

1° Devis de la tour *Le Bart*, 18 juin 1428. Les maçons de l'œuvre furent Perrin et Guillaume Guilleu.

« Le marché de l'œuvre de la dite tour fut fait entre les « dits entrepreneurs et Michel Le Breton, général maître des « dites œuvres et fortifications de la ville de Rennes, et Guil- « laume Durdous, miseur, par l'avisement et délibération « de Messire Jean du Tiercent, garde et gouverneur de « Rennes, de Monsieur l'Alloué et Procureur du dit lieu, « et de plusieurs des bourgeois de la dite ville. »

« 2° Convocation et assemblée des nobles, manants et « habitants de la ville et cité de Rennes, pour la très-joyeuse « et désirée venue à Rennes de la Roine et Duchesse, notre « souveraine (Anne de Bretagne), en 1505. » — Les préparatifs de cette réception, qui devait être splendide, devinrent inutiles, le voyage projeté n'ayant pu s'effectuer.

Pour le Secrétaire absent,
Le Trésorier, O. Du Breil Le Breton.

Séance du 9 juillet.

Présidence de M. de la Borderie.

Exhibitions : 1° Par *M. Sacher de Launay* : lance, poignard, javelot, flèches, ciseau, en pierre éclatée ; rondelle en pierre polie, coupe d'un bois de *cervus giganteus*, godet de tatouage en pierre bi-concave (provenances diverses).

2° Par *M. l'abbé Guillot*, une statuette de saint Jean, en faïence vieux-Rennes. M. l'abbé Guillot dit que cette statuette est connue dans la famille à qui elle appartient, depuis plus

de quatre-vingts ans; il fait remarquer qu'elle n'a point de craquelures comme la statuette de sainte Anne exhibée dans l'une des dernières séances.

3° Par *M. Danjou*, deux Brefs d'indulgences des papes Clément XII et Benoît XIV (1732 et 1757), pour la paroisse du Tronchet, au diocèse de Coutances.

4° Par *M. de la Borderie*, un volume manuscrit appartenant à la famille *de Goulaines*. Une partie du volume est consacrée à ce que l'on appelait *le livre de famille*; il contient des indications sur les naissances, les mariages et les décès des membres de la famille; des poésies élégiaques d'un sire de Goulaines en l'honneur de sa femme, Marguerite de Bretagne, morte en 1599. Ces poésies, bien qu'ayant dans leur style un peu de l'afféterie de l'époque, portent l'empreinte d'un sentiment vrai et profond d'affection conjugale.

M. le Président entretient la Société des diverses causes qui ont entravé la solution de la question relative à la chapelle de Langon. Il rappelle le rapport fait au mois de décembre dernier par *M. A. Regnault*.

En présence des dangers de détérioration qui menacent cet intéressant monument, *M. l'abbé Guillot* émet le vœu que le nouvel archevêque soit prié d'insister auprès de MM. les curés du diocèse sur la prescription du Bref qui leur interdit de toucher aux monuments historiques sans l'autorisation de la Commission diocésaine. — Ce vœu est adopté, et le bureau demeure chargé d'en reporter l'expression à Sa Grandeur lorsqu'elle aura pris possession de l'administration du diocèse.

M. le Président et *M. Sacher de Launay* veulent bien se charger d'aller sur les lieux étudier la question du monument de Langon, et préparer les éléments d'une solution aussi prompte et aussi efficace que possible.

Le Secrétaire, L. LAVALLÉE.

Séance du 18 août.

Présidence de M. de la Borderie.

M. le Président fait connaître que le voyage à Langon, qu'il avait projeté avec M. Sacher de Launay, n'a pu s'effectuer. M. Regnault a dû se rendre sur les lieux pour mesurer le périmètre du mur de clôture à construire, en tenant le calvaire en dehors de cette clôture.

M. le Président donne ensuite lecture du programme du Congrès de l'Association Bretonne (section d'archéologie), qui se tiendra à Auray le 26 août de cette année; il signale une question posée dans ce programme, sur sa proposition, et ainsi conçue : « *Quels auraient été les rapports de la Bretagne* « *avec la France après le mariage d'Anne de Bretagne.* » Cette question a été suggérée à M. de la Borderie par la découverte faite récemment, dans les archives du Doubs, d'une correspondance relative aux menées qui ont eu lieu, après le mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII, pour livrer la Bretagne aux Anglais.

Exhibitions : 1° Par *M. Plihon*, un volume des *Lettres de Christophe de Longueil*, fils d'Antoine de Longueil, évêque de Léon et chancelier de la duchesse Anne de Bretagne, imprimé à Bâle, chez Jean Valder, 1540.

2° Par *M. de la Borderie*, un volume : 1re édition de la *Coutume de Bretagne*, imprimée à Paris, chez Guillaume Lefèvre, 1480. — On a contesté l'existence de cette édition; on n'en connaît que deux exemplaires, et il n'en existe aucun dans une Bibliothèque publique. — Sur la proposition de M. de la Borderie, la Société émet le vœu que la Bibliothèque de la ville de Rennes fasse l'acquisition de l'exemplaire exhibé.

M. de la Borderie fait passer également sous les yeux de la Société un autre volume curieux : *L'Henry-mètre, instrument royal et universel, par Henry de Suberville, Breton, chanoine de la cathédrale de Saintes.* — Ce volume a été imprimé en 1598, par les ordres et aux frais du roi Henri IV.

M. l'abbé Guillot donne lecture d'une note détaillée, sur une pierre tombale provenant de l'abbaye de Saint-Georges ; cette note est ainsi conçue :

« Je dois à l'obligeance de M. l'économe du Lycée d'avoir remarqué une pierre qui peut intéresser l'histoire de notre ville, et sur laquelle j'ai l'honneur d'appeler l'attention de M. le Président et de MM. les membres de la Société Archéologique.

« Si l'on prend le chemin qui, du boulevard de la Gare, vis-à-vis le Lycée, traverse le chantier de « la Californie » et se poursuit tout droit jusqu'à l'extrémité de la prairie, on arrive à un petit déversoir construit en deçà de la Barbotière et sur lequel on a ménagé un pont de bois qui n'est pas à l'usage du public. Les deux murs latéraux ou piles qui soutiennent ce pont ont été élevés en 1817, comme le prouve une date gravée en creux sur la pierre dont je veux parler. Cette maçonnerie est donc toute moderne. Mais on était dans le voisinage de Saint-Georges, dont l'église abbatiale fut démolie sans doute vers cette époque, puisque la tour, qui avait été quelque temps conservée, le fut en 1820.

« Une des pierres tombales qui formaient le pavé de l'église a été employée dans la construction de la pile Nord, et placée presque au niveau du déversoir. Depuis soixante ans passés que les eaux la rongent, il est étonnant que le dessin en relief n'en ait pas été complètement effacé. Cette pierre rectangulaire mesure à peu près, autant qu'on en peut juger à l'œil, 0^{m} 50 de côté sur 0^{m} 40. Dans un encadrement renaissance se trouve un écusson écartelé au 1er et 4e d'un léopard,

au 2e et 3e d'une croix ancrée, surmonté d'une crosse abbatiale, dont les deux extrémités dépassent l'encadrement du blason. Au-dessous, la date bien lisible se voit encore, 1609. J'ai consulté le Catalogue historique des abbesses de Saint-Georges, dont la Société doit la publication au consciencieux travail de M. de la Bigne Villeneuve, et j'ai vu qu'en 1609, le 30 avril, en effet, était décédée Marquize de Beaucaire, à l'âge de 76 ans, après avoir été vingt-six ans abbesse.

« Armes : *écartelé au 1er et 4e d'azur au léopard lionné d'or, au 2e et 3e de gueules à la croix ancrée d'or.*

« Il n'y a plus de doute : la pierre dont je parle recouvrait les restes de Mme de Beaucaire.

« Serait-il impossible d'enlever cette pierre pour la conserver au Musée? Matériellement, non sans doute; et l'ouvrage serait si peu de chose que l'on peut admettre la bonne volonté de la Société Archéologique à cet égard. Reste l'administration des ponts-et-chaussées; mais il n'est guère probable qu'elle résisterait à une demande de M. le Président, à charge de laisser la pile du pont, après l'enlèvement de la pierre, dans le même état de solidité qu'auparavant.

« J'ai l'honneur de soumettre cet exposé et les considérations qui le terminent au jugement de la Société, me permettant toutefois de lui rappeler qu'un des buts qu'elle se propose, le principal peut-être, est la recherche et la conservation de tout ce qui peut intéresser l'histoire locale.

« Je ne dis rien d'une autre pierre placée vis-à-vis, dans l'autre pile du pont : on y avait gravé un cartouche, et on distingue encore un reste de crosse. L'intérieur du cartouche est évidé; sans doute il était rempli par une plaque de bronze ou de marbre qui a disparu. Comme elle n'a point de date, bien qu'elle provienne sans doute du même lieu, je crois inutile d'attirer sur elle davantage l'attention. »

M. de la Borderie donne communication d'un fragment

d'histoire de l'imprimerie en Bretagne au xve siècle : *Notice sur les Incunables bretons*. M. de la Borderie fait remarquer que la première impression en France a été faite à Paris en 1470; en Bretagne, en 1484. Les incunables bretons connus sont au nombre de vingt-deux, dont dix à Bréhant-Loudéac; les autres proviennent de Rennes, de Tréguier, de l'abbaye de Lantenac et de Nantes. Parmi ceux de Rennes, M. de la Borderie cite le *Floret en françois*.

Le Secrétaire, L. Lavallée.

Séance du 12 novembre.

Présidence de M. de la Borderie.

M. le Président appelle l'attention de la Société sur la chapelle de Langon et lui communique une lettre de *M. A. Regnault*, contenant trois projets pour les travaux conservatoires qu'exige ce monument. La Société adopte le projet n° 3, montant à 1,200 fr., pour la construction d'un mur de clôture, avec grille d'un côté, et 500 fr. pour réparations proprement dites. Elle vote dès à présent un crédit de 1,500 fr. applicable à cet objet, et désigne une Commission chargée de se rendre sur les lieux et de se concerter avec M. le curé et M. le maire de Langon pour l'exécution des travaux. Cette Commission est composée de *MM. de la Borderie*, *l'abbé Hamard* et *de Monthuchon*.

Exhibitions : 1° Par *M. Sacher de Launay*, un collier gaulois en pierre, un ciseau en silex et un manche de couteau en bois sculpté, du xvie ou du xviie siècle. Ces objets ont été trouvés dans la Seine.

2° Par *M. Decombe*, une plaque de cuivre gravée au burin, et commémorative de la fondation de l'abbaye de *Saint-Martin-lès-Limoges*, en 1650. (Don fait au Musée de la ville.)

3° Par *M. Baunier*, un recueil de gravures de *Sadler* : vues de Rome, 1606.

4° Par *M. l'abbé Guillotin de Corson*, une empreinte du sceau de la collégiale de Champeaux, dont il fait présent à la Société.

5° Par *M. l'abbé Hamard*, un projectile en granit, de forme sphérique, et semblable à ceux qui ont été trouvés à Alise Sainte-Reine et qui figurent au Musée de Saint-Germain; un fragment de tuile à rebord; un objet en terre, probablement le socle d'une statuette semblable à celles qui ont été trouvées aux environs de Cesson. Ces objets ont été découverts dans des fouilles récentes à la base et dans l'épaisseur du mur de la primitive enceinte de la ville, rue Rallier, 14, en face de l'hôtel de la Rivière. Il s'y trouvait aussi une meule à bras réduite en fragments, des débris en grand nombre de tuiles à rebord, et divers objets en fer très-oxydés. — M. l'abbé Hamard observe que la présence de ces objets, jointe à ce fait que le mur qui les renfermait contient un ciment d'un aspect très-ancien et des rangées de briques légèrement inclinées et disposées en épi, ne permet guère de douter que l'on ait affaire à l'ancienne muraille gallo-romaine.

6° Par *M. de la Borderie*, un incunable : *Gesta romanorum*, avec initiales rubriquées; et comme objet de comparaison, un spécimen de typographie du XIXe siècle : *Journal du département d'Ille-et-Vilaine*, de 1805 à 1810.

7° Par *M. Quesnet*, copie d'une lettre adressée par Louis de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur de Bretagne, *aux officiers*, *procureurs*, *bourgeois et habitants catholiques de la ville de Saint-Malo*, au sujet de la Saint-Barthélemy (25 août 1572). Voici le texte de cette lettre :

« Messieurs, après tant de graces dont je scais que le Roy « a usé envers l'Amyral, luy ayant par troys diverses foix

« pardonné les parjurations et ports d'armes qu'il avoit faict
« contre Sa Majesté, il a esté sy meschant que de faire une
« nouvelle entreprise de tuer hier ou aujourd'huy, tant sa
« dite Majesté, la Royne sa mère, messieurs ses frères et
« tous les seigneurs catholiques estans à leur suitte où vous
« pouvez bien penser que je n'estoys oublyé, mais Dieu qui a
« toujours à l'heure du besoing faict paroistre qu'il ayme les
« siens et combien la cause que nous soubstenons pour son
« honneur est saincte et juste a voullu et permis que ceste
« conspiration a esté descouverte et a sy bien inspiré le cueur
« de nostre Roy que sur le champ il auroit détermyné de
« faire exécuter contre ce malheureulx et ceux de sa dite
« conspiration ce même exploict. En quoy il a esté sy fidelle-
« ment et promptement servy et obays que le dit jour de hier
« au matin le dit Admiral fut avecq dix ou douze des plus
« signallez des siens tué en son logis et jetez sur le pavez et
« fut ceste exécution suyvye contre tous les principaulx de ce
« party qui furent trouvez en ceste ville, dont il y a sy grand
« nombre de mortz, que je le vous scauroys mander. Bien
« vous assureréje que les principaulx cheffz ont esté les pre-
« miers despechez et ne s'en est que peu ou point eschappé
« sy n'est le compte de Mongonmery quy estoit logé aulx
« faulxbourgs Saint Germain des Prez. Par là l'intention de
« Sa Majesté est assez congneue pour le traictement qui se
« doict faire aux huguenotz des aultres villes et aussy le
« moyan par lequel nous pouvons espérer de voir par cy
« après quelque asseuré repos en notre paouvre religion
« catholique, que nous ne pouvons négliger après une telle
« déclaration que le Roy a faicte de la dévotion qu'il a envers
« icelle. En quoy je supplie Nostre Seigneur le voulloir sy
« bien arester et faire continuer qu'il en puisse estre conti-
« nuellement loué et qu'il vous doint, Messieurs, ses sainctes
« et dignes grâces.

om 90

CY·GISENT· NOBLES· ET· PVISSANT·MESSIRES·LES·IEHANS·GVILLAVME; ABEL· MONTBOVRCHER· CHEVA LIERS· MARIS·DE·DAMES·SERAINE·DE·COYSMES·YSABEAV·BVSSON·ET·

MESIRE·IEAN·BOVAN·ET·DAME·GABRIELLE·DE·MONTBOVRCHER·CATHERINES·DE·COYESQVIN·DE·CHAMPAIGNE·DV·HAN·IANE·RAGVENEL·FRANCOISE·DE·BEAVCE·ET·

·MATHVRIN·BOVAN·CHEVALIERS·LEVR·FILZ·AISNE·DECEDE·LE·Xme·8bre·1615·N·48me·DE·SON·AAGE·MARY·DE·DAME·PERRONELLE DERBREE·LES·

TOVS· SEIGNEVRS·
DV·PLESSIS PILLET·
CHANBOVRG· MO
MOREL·LE·PLESSIS BO
VSCHER·LES·BARILZ·
LAVNAY·ET·AVES·PRI
EZ·DIEV·POVR·EVX·

ESCVYER·FRANCOIS·
BOVAN·FILZ·FRERE·
HERITIER·DES·DICTZ·
BOVAN·ET·DE·MONT
BOVRCHER: SEIGN^R^·
DES·DICTZ·LIEVZ
MA·FAICT·GRAVER·
LE·26·9BRE. 1615

1m 86

« De Parys, ce 25e jour d'aougst 1572, ainsi signé : Votre « bien bon amy Louys de Bourbon.

« Et est escript en la superscription : A Messieurs les « officiers, procureurs, bourgeois et habitants catholiques de « la ville de Saint-Malo. »

M. Decombe donne lecture de son rapport sur la *Patère romaine de Rennes*, qui sera inséré dans les Mémoires de la Société.

M. l'abbé Pâris donne lecture de la Notice suivante :

LES SÉPULTURES DES SEIGNEURS DU PLESSIS-PILLET

DANS L'ÉGLISE DE DOURDAIN

La seigneurie du Plessis-Pillet, en la paroisse de Dourdain, appartenait au moyen âge à la famille de Montbourcher, dont une branche en porta le nom pendant plus de deux siècles et la transmit par alliance, à la fin du XVIe siècle, à la famille Bouon de Lorgisière.

Dans le chœur de l'église paroissiale, du côté de l'évangile, tant soit peu engagée sous les stalles, une belle pierre ardoisière, de 1m 90 de longueur sur 0m 90 de largeur, recouvre l'enfeu des seigneurs du Plessis-Pillet. Une longue inscription, qui contourne trois fois la pierre et se termine au milieu, nous fait connaître les noms des seigneurs et dames du Plessis-Pillet jusqu'en 1615. Nous en donnons ci-contre la reproduction.

Il est à remarquer que cette généalogie tumulaire ne correspond pas parfaitement, dans ses premiers noms, avec celle que nous trouvons dans les manuscrits de la Réformation de la noblesse (Bibliothèque de Rennes). Voici, d'après cette Réformation, les seigneurs du Plessis-Pillet avec leurs alliances :

Geoffroy de Montbourcher, marié à Seraine de Coësmes.
Guillaume, à Guillemette de Vandigné.
Jean, à Yvonne Brezé.
Jean, à Guyonne de Champagné.
Guillaume, à Jeanne Raguenel.
Abel, à Françoise de Beaucé (celle-ci morte à Châteaubourg le 4 décembre 1539.)
Gabrielle, dame du Plessis-Pillet et de Monmorel, mariée à Jean Bouan, seigneur de Lorgisière.

La généalogie des Montbourcher, attribuée à Hévin, dont M. le vicomte Augustin de Langle possède une belle copie, est conforme à la précédente, sauf qu'elle ajoute une génération, et que le troisième degré de cette branche serait représenté par Jean de Montbourcher, époux d'Ysabeau Busson. Ainsi, l'une et l'autre de ces généalogies manuscrites nous présentent les noms de Geoffroy de Montbourcher, de Guillemette de Vandigné et d'Yvonne Brezé, qui ne se lisent pas sur la pierre, et laissent de côté Catherine de Coësquen et Catherine du Han, inconnues avant la découverte de cette inscription, et qui sont, sinon les premières femmes, peut-être les femmes d'un second mariage de quelques seigneurs du Plessis-Pillet.

Depuis 1615, les sépultures seigneuriales ont été très-rares dans l'église de Dourdain.

François Bouan, époux de Perronnelle Guynier, ne fut pas inhumé sous cette pierre qu'il avait fait poser; il mourut probablement à Rennes, sa résidence habituelle. Catherine Bouan, sa petite-fille, fille de Paul et d'Anne de la Belinaye, épouse de Charles-Jacques Deniau, seigneur de Changé, auquel elle porta tous les biens de sa famille, mourut au Plessis-Pillet et fut inhumée en la chapelle de Saint-Étienne le 2 février 1712. Charles Deniau fut également enterré à Dour-

dain le 13 novembre 1718, *près le balustre du grand autel.*

Anne-Jacquette-Charlotte Deniau, fille unique des précédents, épousa Charles de la Celle. Leur belle-fille, Marie-Jeanne-Claudine Leclerc de Kergolhair, épouse de Charles-François de la Celle, mourut à Rennes le 28 janvier 1781, et fut apportée dans l'église de Dourdain, dont elle ferma l'enfeu seigneurial.

Cependant, c'est au Plessis-Pillet qu'est mort, le 29 octobre 1847, Paul-Marie-Charles de la Celle, époux d'Élisabeth-Antoinette Urvoy de Closmadeuc, fils de François-Charles comte de Châteaubourg, et de Benigne-Jeanne de Châteaubriand. Après lui, ce vieux manoir est passé par alliance dans la famille Levesouf de Vezins, qui l'a vendu dernièrement à M. Guezille, de Rennes.

M. Decombe signale un alignement celtique considérable près de Saint-Briac. Il en fait l'objet d'une Notice qui sera insérée, avec dessins à l'appui, dans le prochain volume des Mémoires de la Société.

Le Secrétaire, L. LAVALLÉE.

Séance du 10 décembre.

Présidence de M. Pinczon du Sel.

Au début de la séance, *M. le Président*, se rendant l'interprète des sentiments de la Société, paye un juste tribut de regrets à la mémoire de notre vénéré confrère, *M. André*, qui, depuis la dernière séance, a succombé à la douloureuse maladie dont il souffrait depuis longtemps. Les membres de la Société l'ont accompagné en grand nombre à sa dernière demeure; son souvenir sera pieusement conservé dans nos

annales par une Notice dont *M. Decombe* s'occupe de recueillir les éléments.

M. le Président rend compte de la visite que le bureau a rendue à Mgr l'Archevêque de Rennes et de l'accueil bienveillant qu'il a reçu de Sa Grandeur. Mgr l'Archevêque a bien voulu promettre de prendre les mesures nécessaires pour assurer la coopération du clergé à la conservation des monuments religieux. Sa Grandeur a daigné permettre à la Société de l'inscrire au nombre de ses membres d'honneur, ainsi que l'avait fait son prédécesseur, le vénéré cardinal Saint-Marc.

M. le Président fait connaître ensuite qu'il a fait des démarches auprès de M. le curé de Guignen, pour obtenir que la statue tumulaire de *Jean de Saint-Amadour* (xve siècle), qui existe dans le chœur de l'église actuelle de cette paroisse, qui va être reconstruite, fût déposée au Musée de Rennes. — M. le curé a exprimé le regret de ne pouvoir laisser enlever cette statue.

M. le Président fait remarquer que l'abside de l'église de Guignen est un très-curieux spécimen d'architecture romane. Elle a été recommandée à M. le ministre des cultes, qui veut bien accorder une subvention pour la reconstruction de l'église, à la condition que l'abside sera conservée; le Conseil Municipal s'y oppose. Il y aurait une démarche à faire auprès de M. le préfet pour assurer cette conservation.

M. l'abbé Hamard rend compte de la visite qu'il a faite à Langon avec *MM. de la Borderie* et *de Monthuchon*. La Société approuve les mesures prises par la Commission, d'accord avec M. le curé, et la prie de vouloir bien continuer sa mission.

Exhibitions : 1° Par *M. Sacher de Launay*, un angon en fer, trouvé dans l'étang de Saint-Gilles, et un pommeau d'épée, trouvé à quelque distance; — trois cachets, dont M. Sacher de Launay offre les empreintes à la Société,

savoir : 1° un cachet de *Jean de Bretagne*, chanoine de Soissons (XIVe siècle); 2° un sceau de *Carcado*, fief d'Acigné; 3° le sceau d'une collégiale, non déterminé.

2° Par *M. Harscouët*, une hache en silex poli, trouvée à Saint-Cast.

3° Par *M. Du Breil Le Breton*, une autre hache de pierre polie, trouvée dans la commune de Saint-Briac, non loin de l'*alignement* récemment signalé par *M. Decombe*.

4° Par *M. Lavallée*, un tableau ancien, appartenant à M. Célestin Petit, et portant au dos une inscription datée de 1701, avec mention d'un personnage de la famille *Descartes*, comme donateur du tableau.

5° Par *M. Plihon*, un volume : *Dialogue du Pérégrin, traduit de l'italien par Maistre François Dassy, conterouleur des Briz de la marine en Bretaigne*, imprimé à Paris en 1507.

6° Par *M. de la Borderie*, un volume de la Bibliothèque de Vitré : *Psautier en langue éthiopienne*, imprimé en 1513; — autre volume : *La Science des Eaux*, par le P. Jean-François, de la Compagnie de Jésus (1653).

M. de la Bigne Villeneuve donne lecture d'un extrait d'un Mémoire de *M. Quesnet*, archiviste-inspecteur du département, sur le fonds de l'*Intendance de Bretagne*.

Le Secrétaire, L. Lavallée.

OBSERVATIONS CRITIQUES

SUR

L'ARCHÉOLOGIE DITE PRÉHISTORIQUE,

SPÉCIALEMENT EN CE QUI CONCERNE LA RACE DES CELTES.



Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistorique : sessions de Paris, de Norwich, de Bologne et de Bruxelles. — Alex. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*. — De Sacken, *Das Grabfeld von Hallstatt*. — Desor, *Les Palafittes du lac de Neufchâtel*. — Fergusson, *Les Monuments mégalithiques*. — *Matériaux pour l'Histoire primitive de l'Homme*, 1875, 1876.

CHAPITRE PREMIER

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

La science de l'antiquité a certainement accompli, au XIX[e] siècle, des progrès que personne, en Europe, n'eût osé seulement rêver, il y a cent ans. Elle a reconstitué, dans une assez large mesure et sur des documents parfaitement authentiques, l'histoire politique des Pharaons et celle des vieux rois de Ninive et de Babylone. Elle a fait plus et mieux encore, en abordant, sur pièces originales, l'histoire des

croyances, des coutumes et des arts de ces vieilles populations, et même, en ce qui concerne l'Égypte, l'histoire des lettres dans ces temps reculés. Elle a pu aussi aborder, dans les conditions d'une critique sérieuse, à l'aide surtout de documents archéologiques, l'histoire des premiers rapports établis par voie maritime entre l'Asie occidentale et l'Europe méridionale.

Mais, en même temps, on a voulu faire autre chose. On a voulu rechercher l'histoire de l'état social des diverses contrées européennes, dans des temps pour lesquels il n'existe ni document écrit, ni tradition, concernant les peuples qui les habitaient. On l'a tenté, en se fondant uniquement sur les vestiges de leur industrie. L'entreprise était hardie, audacieuse même; pourtant, il serait téméraire de soutenir qu'elle était impraticable. Mais *plus* elle *sortait des données communes* de la critique historique, *plus* elle devait *s'attacher scrupuleusement* aux lois de la logique, dans l'établissement des principes critiques qui allaient être les siens; or, malheureusement, elle s'est dispensée de le faire. Elle a débuté, comme avaient débuté presque toutes les sciences d'observation, la physique, la chimie, la géologie, la linguistique elle-même, par des assertions hypothétiques posées en principes indiscutables; elle s'est lancée à l'aventure, au risque de dérailler grandement et pour longtemps.

Les doctrines de la nouvelle science, dite *archéologie préhistorique*, se référaient implicitement à une hypothèse première, bien étrangère aux données de l'archéologie et de l'histoire, et sur laquelle il convient de s'expliquer avant tout. La pensée de beaucoup d'adeptes de ces nouvelles études était celle-ci : Le genre humain est parti de cette condition, décrite par Lucrèce et résumée par quelques vers d'Horace, dans laquelle il n'aurait connu ni société, ni famille, ni pensées même, hors celles qui résultent directement de la

plus grossière impression des sens, et par conséquent ni arts ni industrie d'aucune espèce; seulement, la nécessité de pourvoir aux besoins matériels de chaque jour aurait fait sentir confusément d'abord, plus distinctement ensuite, la nécessité de perfectionner les instruments, cailloux ou branches d'arbres, tombés d'abord sous la main de ces hommes, dont le mot ÉTAT SAUVAGE n'exprimerait que très-imparfaitement la situation. De même aussi, le besoin instinctif de se grouper pour trouver quelque sécurité contre les hommes et les animaux, dont on craignait les dents et les ongles, aurait élevé graduellement le genre humain à la condition des castors, puis à celle des tribus australiennes d'aujourd'hui; la puissance suprême et fatale du progrès l'ayant amené enfin de siècle en siècle, ou de myriades de siècles en myriades de siècles, de l'état des animaux inférieurs à celui des contemporains de Périclès.

Parmi ceux qui adoptent, en histoire, des conséquences de cette hypothèse, tous, sans doute, ne la formulent pas expressément; tous n'ont pas conçu nettement cet enchaînement d'idées. Et quant à ceux mêmes qui ont admis le plus résolûment cette théorie, il serait souvent difficile de discerner les causes qui l'ont produite dans l'esprit de chacun. Chez les uns, ce pouvait être l'influence des souvenirs classiques, malgré l'ignorance profonde et bien démontrée des Grecs et des Latins sur les questions d'origine, ignorance poussée à tel point, qu'il a fallu tenir pour non avenu, quand on a connu les faits, tout l'ensemble de l'histoire pharaonique, dans Hérodote lui-même, si exact observateur de ce qu'il a pu connaître; dans Diodore, venu après plus de deux siècles d'études alexandrines. Horace, que je rappelais tout-à-l'heure, a montré la même ignorance des origines dans l'histoire littéraire elle-même, dans celle du théâtre athénien, tel qu'il était un siècle avant Sophocle. Les déductions implacables d'un

matérialisme formel, ou l'instinct de la haine contre la doctrine qui assigne au genre humain une très-haute origine et par suite une très-haute responsabilité, doivent aussi avoir été de puissantes causes d'égarement, même dans l'ordre scientifique. Enfin, plusieurs ont pu être dominés par le fétichisme du progrès, considéré comme une puissance aveugle et absolue, telle que le *fatum* antique, et dont la souveraineté sera d'autant plus glorifiée que l'on concevra la race humaine comme partie de plus bas, comme primitivement incapable de se proposer à elle-même un but élevé. Certes, il y a dans cette pensée quelque chose de bien humiliant pour qui la prend au sérieux; et pourtant, c'est un fait incontestable que beaucoup de gens la caressent avec orgueil, se complaisant surtout à se croire isolés de toute action divine qui impose la loi du devoir à l'intelligence et à la volonté. Aussi, lorsque des investigations se sont dirigées vers les temps que l'on nomme préhistoriques, on a été dominé par la pensée d'y trouver des traces de la condition originaire que l'on avait supposée.

Hâtons-nous d'ajouter qu'un certain degré de bonne foi dans cette croyance a été longtemps entretenu par un certain nombre de faits, en partie bien constatés, et par leur classement chronologique au moins apparent. Les antiquités préhistoriques des différentes contrées *européennes* se composent d'instruments de pierre simplement taillée, de pierre polie, de bronze, et enfin de fer, indiquant, en général, le passage de nos ancêtres à travers divers degrés de culture, en partant d'un état réellement misérable. Il est d'ailleurs certain que la faune de l'Europe a notablement changé dans les régions de latitude moyenne, depuis le temps où furent créés les premiers instruments de l'industrie dans ces contrées, ainsi qu'il résulte de la nature des ossements mêlés à ces débris dans les stations nombreuses où ils se rencon-

trent; en sorte que la différence des espèces animales est un moyen de classement pour la chronologie de ces objets, aussi bien que la situation des terrains où ils se rencontrent, et les indices d'un changement dans le climat.

Voici sur quelle série d'hypothèses on s'est appuyé pour déduire des faits observés les affirmations théoriques dont j'ai parlé. Mettons d'abord de côté (au moins pour le moment) les faits très-disputés relatifs à l'homme de la période géologique antérieure à la nôtre, homme n'ayant laissé nulle trace de son existence, si ce n'est des cailloux, qu'il est extrêmement difficile, quand on en examine la reproduction fidèle, de regarder comme ayant subi à un degré quelconque la marque d'un travail humain. Écartons ce qui tient aux discussions géologiques, sur lesquelles, à l'exemple d'un savant archéologue[1] dont je voudrais ici faire connaître et apprécier le récent ouvrage, je dois me récuser pour cause de trop faible compétence, ayant soin toutefois de faire observer, avec le P. de Valroger[2] : 1° que certains débris de squelettes peuvent être anatomiquement confondus avec ceux d'espèces très-différentes; 2° que, s'il s'agit d'une période géologique absolument différente de la nôtre, aucune raison de l'ordre moral ou métaphysique ne nous interdit de penser qu'une race plus ou moins intelligente a pu précéder le genre humain actuel. Tous ces faits sont étrangers à la science historique, et ils flottent dans un ensemble d'incertitudes qui ne permet pas de les considérer comme formant une science. Ce que nous avons à étudier ici, c'est la condition variable de nos ancêtres aux temps préhistoriques, les lois de son développement et les questions de chronologie qui peuvent s'y rattacher.

[1] M. Alexandre Bertrand, directeur du Musée de Saint-Germain.

[2] *Revue des Questions historiques*, avril 1875.

Eh bien, dans cet ordre d'idées et de faits, voici ce qu'ont *supposé* jusqu'ici un grand nombre d'archéologues et d'anthropologistes. Voici ce qu'il faut accepter, sans preuves ni apparence de preuves, pour affirmer la concordance des faits avec la théorie générale énoncée plus haut. D'abord cette hypothèse, que la marche de la civilisation primitive a été la même dans tous les pays; que la succession des âges de la pierre éclatée, de la pierre taillée, de la pierre polie, du bronze et du fer, est universelle et fatale. Puis, que chaque progrès est l'effet d'un effort local, continu et spontané; que les peuples qui l'ont accompli n'ont pas antérieurement subi une décadence et n'ont pas été relevés par le contact d'une race plus heureuse. De plus, que ces âges se sont trouvés séparés en périodes chronologiques tranchées, de telle sorte que la présence d'instruments de pierre dans un gisement constate qu'à cette époque l'usage des métaux était ignoré. Enfin, que le classement des dépôts dans les diverses couches de terre en établit la chronologie, que l'âge de chacun peut être mesuré par sa profondeur, et que nulle mutation n'a été opérée par des causes naturelles ou artificielles, et que, là où les dépôts sont intacts, l'ordre en est toujours le même. *Toutes* ces conditions sont *nécessaires* (sinon suffisantes) pour que l'on puisse conclure des faits archéologiques à la réalité d'une transition graduelle et forcée de l'état de bestialité à celui de civilisation parfaite, transition opérée par voie d'un progrès longtemps inconscient et réclamant un nombre indéfini de siècles. Toutes ces conditions seraient nécessaires, dis-je, et pourtant de récents travaux sont venus démontrer que *toutes* sont *en contraction avec les faits.*

Il est d'abord *une loi générale de l'histoire* qui aurait dû être observée depuis bien longtemps et mise en lumière par des partisans si déclarés de la méthode d'observation, de l'induction baconienne elle-même, s'ils étaient fidèles à leurs

propres doctrines quand elles conduisent à contredire les conséquences auxquelles ils sont résolus d'arriver. C'est que l'histoire des siècles *accessibles à nos études* ne présente *pas un seul exemple* d'un peuple qui soit passé *par lui-même* de l'état sauvage *à l'état de civilisation*. Poser comme universelle et indiscutable une loi *en contradiction avec tous les faits connus*, c'est la plus étrange des témérités; et pourtant, qu'on y regarde de près, et l'on verra clairement que c'est là ce qu'aujourd'hui l'école anti-chrétienne appelle *la science*.

Il y a d'ailleurs une règle critique à laquelle on aurait dû songer pour créer la science nouvelle de l'archéologie préhistorique, c'est celle qui prescrit de passer du connu à l'inconnu. On aurait dû établir la chronologie des traces les plus récentes de l'industrie humaine dans les siècles antiques, et remonter de période en période avant de se prononcer sur l'ensemble. Or, c'est ce que donne le moyen de faire le très-intéressant volume publié en 1876 par M. Alexandre Bertrand, et dans lequel il a réuni un grand nombre d'études détachées, soumises par lui, pour la plupart, dans le cours des quinze années précédentes, à l'Académie des Inscriptions, à la Société des Antiquaires, à la Société d'Anthropologie, etc., ou insérées dans des publications scientifiques; études rééditées avec des notes qui les mettent au niveau des plus récentes découvertes et reliées entre elles par une excellente préface[1]. Le compte-rendu de ce volume me servira le plus souvent de cadre et de guide dans ma tentative pour exposer et la situation présente de ces études, et les règles de saine critique qui doivent leur être appliquées, spécialement en ce qui concerne l'histoire de nos aïeux.

[1] Dès 1877, la première édition était épuisée.

CHAPITRE II.

DISTINCTION DES GAULOIS ET DES CELTES. L'AGE DE FER CHEZ LES GAULOIS.

L'ordre dans lequel sont disposés les nombreux articles qui composent le volume de M. Bertrand n'est pas celui de leur composition successive, mais bien celui des temps auxquels ils se rapportent [1]. Pour une lecture suivie, cet ordre est sans doute le meilleur; mais pour un compte-rendu critique, fondé sur la méthode que je viens de rappeler, je crois devoir adopter l'ordre inverse. Il conviendra d'aborder en premier lieu une question qui paraît, au premier aspect, étrangère aux temps préhistoriques, mais qui correspond au titre du volume, et que nous verrons bientôt être d'une importance considérable pour l'archéologie préhistorique elle-même. Qu'étaient-ce que les Gaulois? Étaient-ils distincts des Celtes? L'auteur n'a publié dans son livre qu'un compte rendu analytique de sa dissertation sur cette matière; mais on la trouve tout entière dans la *Revue Archéologique* de janvier, février et mars 1876, et il a joint au *tiré à part* la reproduction *in extenso*, en original, de plus de cinquante des textes anciens auxquels il renvoie. C'est là que nous trouverons le point de départ des présentes études sur la race celtique.

M. Bertrand établit que Polybe reconnaissait parfaitement la différence des deux appellations Κελτοί et Γαλάται [2], comme

[1] Sauf l'ordre respectif des deux premiers; mais cette anomalie apparente résulte des questions d'ensemble traitées dans le premier et qui en font une sorte d'introduction à tout l'ouvrage.

[2] Forme grecque du nom des *Galli*.

correspondant à une distinction réelle. Il connaissait la répartition géographique des tribus qu'il comprenait sous ces désignations et la différence de leurs habitudes. Les mots Celtes, Celtique, Celtie, Galates, Galatie se trouvent, dit M. Bertrand, deux cent vingt-sept fois dans ce que nous possédons de cet historien, le plus savant critique de l'ancienne Grèce; toutes ces mentions ont été, l'une après l'autre, examinées par notre compatriote, et *pas une seule* n'indique que l'auteur ait confondu les deux peuples. Les Celtes sont pour lui les peuples du bassin du Pô et ceux du Sud-Est de notre Gaule, sauf les Boïens parmi les premiers et les Allobroges parmi les seconds, qu'il range au nombre des Galates. Au contraire, tous les peuples appelés Gaulois, comme les premiers, par les traducteurs, et qui habitaient le bassin du Danube, ainsi que les tribus ou bandes établies en Orient, sont *constamment* nommés Galates par Polybe, dans les *très-nombreux passages* où il a occasion d'en parler[1]. C'est aux bassins de la Saône et de la Marne que, selon M. Bertrand[2], on peut porter l'extrême limite Nord-Ouest des Galates ou Galli, dans le sens où l'entendait Polybe, l'archéologie comparée permettant d'étendre leur domination à des contrées que Polybe ne leur attribuait pas encore, et sur la topographie desquelles il se déclarait incompétent. Cette conclusion, l'auteur français la tire de *milliers* de résultats partiels, fournis par plus de *trois cents* correspondants, isolément consultés pour la carte des antiquités de la Gaule[3]. La répartition des antiquités qui caractérisent les pays gaulois comme distincts des pays celtes, dans le sens le plus restreint de ce dernier mot, n'est pas moins

[1] *De la valeur des expressions* Κελτοί *et* Γαλάται, *dans Polybe*, p. 10-20.

[2] Voyez *Archéol. celt. et gaul.*, p. 288, 298, 332-3, 393-4.

[3] *Ibid.*, p. 414, 417.

accentuée dans les autres contrées de l'Europe[1]. L'auteur constate en outre[2] que le druidisme, dont l'organisation puissante et la profonde influence prouvent certainement l'origine très-ancienne dans la race celtique, paraît avoir été, sinon toujours inconnu des tribus galates, ou, comme il les appelle, des tribus *gauloises*, du moins totalement oublié chez elles, sans doute à cause de leur caractère moins sédentaire et bien plus exclusivement belliqueux.

Il est vrai, M. Bertrand signale quelques exceptions apparentes au classement qu'il a fait d'après les textes de Polybe concernant ces peuples, pour l'époque la plus ancienne, celle qui nous intéresse le plus en ce moment. Le nom de Galates est quelquefois donné à tous les Celtes de la Cisalpine, et particulièrement à l'armée qui prit la ville de Rome vers 390. Mais l'auteur français explique cette anomalie, en faisant observer que certaines tribus ou bandes de véritables Gaulois avaient pris à cette guerre une part considérable, dominante même, et que leur caractère essentiellement guerrier, leur armure distincte avaient spécialement attiré l'attention des Romains[3]. Les Boïens d'ailleurs, nous l'avons vu, étaient, selon lui, de véritables Gaulois; et ce furent eux qui, en Cisalpine, firent aux Romains la résistance la plus acharnée : elle dura jusqu'à la douzième année après la bataille de Zama, et elle contribua peut-être à faire donner le nom *administratif* de Gaule à la Cisalpine tout entière, quand elle fut réduite en province romaine, autre cause d'équivoque et d'erreur, quand on ne regarde pas de près à l'usage fait de ce terme dans chacun des cas où il est employé par l'historien grec; il l'emploie éga-

[1] Voyez *Archéol. celt. et gaul.*, p. 418.

[2] *Ibid.*, p. 407-12.

[3] *De la valeur des expressions*, etc., p. 21-3; cf. *Archéol. celt. et gaul.*, p. 396-7.

lement toujours quand il rappelle les *coutumes militaires* ou les armures importées au-delà des monts par ces hardis aventuriers[1]. Mais leur venue dans cette région n'était pas fort ancienne, tandis que bien auparavant, nous le verrons, des populations celtiques avaient disputé victorieusement le bassin du Pô à des colonies étrusques. Peut-être même, du moins M. Bertrand incline à le croire[2], faut-il rattacher au même groupe les Ombriens, qui s'étendaient le long de l'Étrurie, jusqu'à une faible distance de Rome, et auxquels les Étrusques avaient disputé le bassin du Pô. Strabon affirme que, même après la conquête romaine, on pouvait distinguer, dans cette contrée, des Ombriens et des Étrusques, comme des Ligures et des Celtes[3].

La distinction des Galates et des Celtes, énoncée aussi par Diodore de Sicile, ne doit pas d'ailleurs, M. Bertrand le reconnaît, empêcher d'admettre leur commune origine affirmée par Plutarque, apparemment d'après une tradition ancienne. Quelque peu avancés que les anciens fussent en ethnographie, ils ont parfois, comme les modernes, donné le nom de Celtes à la race tout entière; et la linguistique a proclamé de nos jours la très-étroite parenté de presque tous les peuples anciens de notre Gaule aussi bien que des Iles Britanniques, bien que l'archéologie seule la confirme en ce qui concerne le bassin du Danube. Je reviendrai, avant de terminer ce travail, sur la question ethnographique dans ses rapports avec celle de l'âge de la pierre. Je me borne pour le moment à signaler la question historique éclaircie par le savant directeur du Musée de Saint-Germain, comme étant la clef de

[1] *De la valeur des expressions*, etc., p. 24-8.

[2] *Ibid.*, p. 23.

[3] Strabon, V, 1 (t. I, p. 342, 349-50 de l'édition Tauchnitz); cf. Scylax, cité par Kaempf, *Umbricorum specimen*, p. 30.

toute l'histoire des régions qui s'étendent de la mer Noire au golfe de Gascogne, durant plusieurs siècles avant la conquête romaine, et des questions que doit se poser la science, si elle veut rattacher par des liens solides l'archéologie préhistorique à l'histoire elle-même. Comment l'auteur de l'*Archéologie celtique et gauloise* est parvenu à rejoindre les termes extrêmes de la série, c'est ce qu'il faut lire dans son ouvrage. Je ne prétends ici qu'en donner une idée exacte mais sommaire, et la confirmer par un ensemble de faits empruntés à d'autres travaux.

Rappelons-nous d'abord que les tribus *gauloises* se trouvaient en général, d'après Polybe, fixées en Europe *plus à l'Est* que les peuples celtes proprement dits. Or, ce sont elles qui, selon M. Bertrand, ont *apporté* dans l'Europe centrale et occidentale, sinon la première connaissance, du moins l'usage habituel du fer, et particulièrement des armes en fer. C'est ce qui résulte des observations innombrables faites en France et ailleurs et brièvement signalées plus haut; c'est ce que l'auteur met directement en lumière dans les paragraphes I, II et V de la IIIe partie de son livre. Dans le premier[1] de ces morceaux, il se borne à constater en peu de mots les caractères distincts, limités, dans notre Gaule, à la *région orientale*, qui déterminent l'âge dit préhistorique du fer : 1° Prédominance de ce métal, qui fait disparaître l'épée de bronze; 2° inhumation sous tumulus ou en pleine terre, remplaçant l'inhumation sous les dolmens; 3° première apparition de la *fibule* ou agrafe; 4° changement dans le style de la céramique; 5° première apparition d'une monnaie plus ou moins nationale[2].

[1] Pages 267-71.

[2] Je dis *plus ou moins* nationale, parce que l'auteur fait observer plus loin p. 401-2) que *toutes* les monnaies gauloises sont de grossières imitations de

Les détails sur les types de cet âge gaulois du fer abondent dans le Mémoire de M. Bertrand sur les *Tumulus gaulois de la commune de Magny-Lambert*[1] (Côte-d'Or), situés précisément à la limite de la région gauloise proprement dite. On voit nettement résulter de cette étude, non-seulement le caractère distinct de ces nombreuses antiquités, si on les compare à celles de la Gaule occidentale, mais les analogies fréquentes qu'elles offrent avec celles de contrées plus orientales et même de certains peuples appartenant à l'histoire classique. « Nous avons devant nous, dit l'auteur[2], à côté de l'épée, du bracelet et du vase en argile gaulois, une ciste ou seau et une coupe de bronze, pour ne parler que de ces objets, d'une industrie et d'un art qui forcent immédiatement à tourner les regards du côté de la vallée du Danube ou de la Haute-Italie. La mince feuille d'or repoussé du tumulus de la Combe-Bernard et la perle émaillée nous rappellent les îles de la Grèce, Chypre, Rhodes ou la Crimée. L'anneau de jambe à enroulements trouve ses analogues en Hongrie, en Mecklembourg et en Danemark. La Gaule, à l'époque où nos tertres ont été élevés, était donc en relation avec des contrées très-diverses, et particulièrement avec le monde grec et étrusque, c'est-à-dire avec une civilisation qui n'est pas enveloppée, comme celle de la Gaule, d'un voile épais, mais qui au contraire est de bonne heure, et plus de cinq cents ans avant notre pays, en pleine lumière. »

Les épées de Magny-Lambert ne doivent pas être signalées seulement pour la matière qui les compose, le fer, matière

types connus, grecs ou romains. C'est ce que M. Charles Lenormant avait déjà signalé, du moins pour certaines d'entre elles.

[1] Tumulus de Monceau-Laurent, de la Vie-de-Bagneux, de la Combe-Bernard, de la Combe-à-la-Boiteuse. Le tumulus du bois de Langres, précédemment fouillé, est dans le même département.

[2] *Archéol. celt. et gaul.*, p. 283; cf. 284.

qu'on ne rencontre pas dans les sépultures très-anciennes de la Gaule occidentale, non plus que du Nord de l'Europe [1], mais aussi pour leur longueur et pour les *détails* de leur forme [2], détails qui se retrouvent dans d'autres tumulus du même département [3], neuf en tout, sans parler de quelques autres épées provenant d'autres contrées, mais appartenant presque toutes à la *Gaule orientale* [4]; les rares exceptions peuvent s'expliquer aisément par des imitations, des exportations ou des voyages. Les analogies, ou plutôt les ressemblances, ce n'est presque jamais en France qu'il faut les chercher; c'est dans les États autrichiens, dans le bassin du Danube et aussi en Suisse [5]; en un mot, c'est dans les régions indiquées par Polybe comme habitées par des Galates ou Gaulois que se retrouve le type des épées gauloises et non pas proprement celtiques. Les tumulus de Magny-Lambert ont aussi fourni des rasoirs presque tous de bronze, ceux de fer étant faciles à détruire par l'oxidation, puisque la lame de ces instruments ne peut être que fort mince. Ils sont nombreux, quoique *non universellement répandus*, dans les tombes de caractère gaulois; ce qui, comme le fait observer M. Bertrand [6], rappelle un passage où Diodore signale l'usage de cet instrument comme appartenant, dans la race gauloise, à la seule aristocratie.

Parmi les nombreux objets d'archéologie galate trouvés dans la France orientale, le casque ne figure que par un spécimen unique, le *casque de Berru*, à la forme très-allongée, qui a été découvert dans le département de la Marne. On connaît

[1] *Archéol. celt. et gaul.*, p. 418-9.
[2] *Ibid.*, p. 286, 288-9.
[3] *Ibid.*, p. 290-91.
[4] *Ibid.*, p. 291-2.
[5] *Ibid.*, p. 293-7.
[6] *Ibid.*, p. 298-301, 304-5.

d'ailleurs, dans le même département, un certain nombre de cimetières gaulois, d'époque comparativement récente, puisque la longue épée à pointe mousse avait alors disparu pour faire place à une autre épée, également en fer aussi bien que les lances, mais de forme différente et de dimension beaucoup moindre[1]. Le casque de Berru, formant exception, ne peut servir par lui-même à caractériser le monument funéraire où il a été découvert; mais il n'en offre pas moins un intérêt très-réel, non-seulement parce qu'il a été fabriqué au *martelage*, ainsi que des centaines de vases métalliques fournis par les cimetières gaulois dans les vallées du Danube et du Rhin[2], non-seulement aussi parce que son ornementation nous reporte dans la même direction[3], mais encore et surtout, parce qu'il ressemble aux *casques assyriens* sculptés à Khorsabad, et usités encore aujourd'hui dans le Kourdistan[4].

Or ceci concorde, accessoirement, j'en conviens, avec un fait capital, celui de l'importation tardive du fer, en dehors du bassin de la Méditerranée, par un peuple *arrivé de l'Orient*, *longtemps après* le gros de la race celtique, et communiquant *à ses frères de l'Europe centrale et occidentale l'usage de ce précieux métal.* Ce moyen de progrès dans la civilisation matérielle a donc été dû, chez les Celtes, à une colonisation nouvelle, et non à l'action spontanée d'un progrès indigène. Ceci ne veut pas dire que les Celtes, déjà en possession du bronze, et *qui n'étaient point des sauvages*, n'auraient *pu* accomplir ce progrès par leurs propres efforts; mais qu'*en fait*, dans les contrées qui fournissent à l'archéologie préhis-

[1] *Archéol. celt. et gaul.*, p. 369, cf. 332. — La Marne est en dehors des premières limites de l'occupation galate.

[2] *Ibid.*, p. 381.

[3] *Ibid.*, p. 382.

[4] *Ibid.*, p. 381.

torique la plupart des objets de ses recherches[1], la succession des deux âges du bronze et du fer ne s'est pas opérée de la façon qu'on l'avait conçue, quand on a formulé les principes hypothétiques de cette science. Tel est le fait que nous avons maintenant à étudier dans ses détails et sa chronologie, en nous rendant un compte aussi exact que possible de la distribution et de l'âge, relatif ou absolu, des stations dans lesquelles on reconnaît la substitution graduelle du fer au bronze; seulement, ne perdons jamais de vue cette loi physique trop souvent oubliée et que M. de Longpérier a si nettement rappelée au Congrès de Paris[2], que, si quelques localités de l'Europe ont *conservé parfaitement* des *armes* ou des *ustensiles en fer*, « elles doivent ce *privilége* à la nature de leur sol. Mais il ne serait pas prudent, ajoute-t-il, de croire que ce métal n'a pas été employé du tout dans les contrées où l'on n'a pas constaté sa présence d'une manière aussi satisfaisante... Le fer se détruit très-rapidement; en certains terrains, il ne peut pas résister un demi-siècle. » Les dépôts oxydés ont été négligés longtemps, et, parmi ceux qu'on a enfin recueillis, « il en est qui sont de beaucoup antérieurs à ce qu'on est *convenu* d'appeler l'âge du fer. » C'est donc l'ensemble seulement que j'ai ici en vue, sans nier des importations partielles, d'autre origine que celle des Gaulois.

[1] L'introduction de l'usage du fer dans les pays scandinaves ne remontant qu'à l'ère chrétienne ou environ, nous n'avons pas à nous en occuper ici.

[2] Pages 296-7.

CHAPITRE III

TRANSITION DE L'AGE DU BRONZE A CELUI DU FER CHEZ LA RACE CELTIQUE

§ 1er. — *La Haute-Italie.*

La *transition* du bronze au fer, dans les pays occupés par les Celtes, et en général les *relations* entre peuples divers, durant la période où elle s'est produite, sont relativement éclaircies aujourd'hui, même au point de vue chronologique, par suite des découvertes multiples et variées de nature et de provenances, qui ont été faites, dans ces dernières années, des deux côtés de la chaîne des Alpes. Dans la Haute-Italie, en effet, Celtes et Gaulois, nous l'avons vu, se sont trouvés en contact avec la civilisation et la race des Étrusques, dont la chronologie est loin d'être complètement obscure, surtout en ce qui concerne leurs monuments archéologiques. De plus, les stations lacustres de la Suisse et de la Savoie[1] nous montrent des vestiges de la même période très-variés, très-nombreux, et dans un état de conservation satisfaisant. Enfin, la magnifique découverte de Hallstatt nous a mis sous les yeux un centre de commerce, sinon d'industrie, riche en objets appartenant aussi à la période de transition. Une observation très-curieuse d'archéologie comparée, faite par M. de Longpérier, peut également avoir une importance considérable pour la chronologie des dépôts dits préhistoriques. « Dans quelques tombes de Hallstatt, dit-il, ont été

[1] C'est-à-dire les débris de la civilisation des tribus ou des familles qui vivaient dans des habitations élevées sur des pilotis plongeant dans l'eau de ces lacs, à peu de distance de la rive.

recueillies des épées à poignées d'ivoire d'une forte dimension. Or, les peintures de vases à figures noires, appartenant au v[e] siècle avant notre ère, nous montrent des épées dont la lourde poignée à gros pommeau est peinte en blanc. Cette couleur n'est employée par les artistes de cette époque que suivant certaines règles et avec un grand discernement. Le blanc sert à exprimer l'ivoire, quand il est appliqué aux lyres[1]. » Les tombes où ces armes ont été trouvées ne sont donc probablement pas antérieures au v[e] siècle ou même au IV[e], temps des invasions gauloises dans la péninsule. Et comme, d'autre part, il n'y a là aucune trace de monnaie, bien que le numéraire ait commencé dans le III[e] siècle à circuler et même à être fabriqué dans le bassin du Danube[2], nous avons peut-être une indication approximative du temps où le canton de Hallstatt fut témoin de ce mouvement commercial. Sans doute, comme le dit au même lieu le savant archéologue, « en Italie, dans la Gaule, en Grèce, on a souvent ouvert, sans y rencontrer une seule monnaie, des tombes appartenant notoirement à des époques où le numéraire était abondant. » Mais autre chose est une tombe, autre chose est une station.

Commençons par l'Italie, qui nous servira de raccordement pour la chronologie de ces différentes stations entre elles et avec l'histoire des peuples classiques, puisque nous trouvons là des objets dont la date est susceptible d'un *maximum* parfaitement historique.

La station de Marzabotto[3], à 27 kilomètres de Bologne, a

[1] *Congrès de Paris*, p. 307.

[2] *Ibid.*, p. 305-6.

[3] Le comte Gozzadini la considère comme un cimetière, et M. l'abbé Chierici comme une ville; le comte Conestabile hésite entre les deux opinions, faisant observer qu'on y a trouvé des traces d'inhumation, mais en nombre fort restreint. — Voyez *Congrès de Bologne*, p. 260-2, 278-80, 281-7.

été l'objet d'un rapport détaillé, fait au Congrès de cette ville en 1871, par un archéologue célèbre, M. le comte Conestabile, l'un des hommes assurément qui connaissent le mieux l'Étrurie antique. Il a constaté que ce riche dépôt d'objets qu'on a l'habitude d'appeler *préhistoriques*, appartient à une époque *très-postérieure à l'établissement du gouvernement républicain dans Rome*. On y trouve, en effet, l'*æs rude*, dont on n'a rencontré, en Étrurie, aucun exemplaire plus ancien que le ve siècle de Rome, c'est-à-dire que le temps des guerres contre les Samnites et la Confédération étrusque elle-même; or, les objets d'art de Marzabotto appartiennent incontestablement à la civilisation de l'Étrurie; trois d'entre eux portent même des inscriptions étrusques[1]. Il est à peine besoin d'ajouter que le fer n'est pas rare dans ce dépôt[2]. Il pouvait y provenir indistinctement, soit du Sud par les Étrusques, soit du Nord par les Gaulois; car M. Bertrand signale avec assurance[3] le mélange d'objets franchement gaulois, et spécialement d'épées et de lances, rappelant les formes trouvées dans les cimetières de la Marne, avec les antiquités étrusques de Marzabotto; et le fait se conçoit à merveille, puisque, dès le ive siècle de Rome, les Boïens avaient opéré leur invasion au Sud du Pô[4]. M. Bertrand signale encore, à Marzabotto, une fibule d'argent de forme tout à fait semblable à celles des fibules qu'on a réunies au Musée national de Saint-Germain[5], ce qui fournit un témoignage frappant du mélange des deux peuples opéré dans le Bolonais; mélange fort inégal, paraît-il, car, à Marzabotto, le

[1] *Congrès de Bologne*, p. 250-1, 253, 258.

[2] *Ibid.*, p. 253.

[3] *Arch. celt. et gaul.*, p. 359, 362-3; cf. Conestabile, *Rapport au Congrès de Bologne*, p. 250.

[4] *Congrès de Bologne*, p. 249.

[5] *Arch. celt. et gaul.*, p. 363.

mode de sépulture étrusque à cette époque peu reculée, c'est-à-dire l'*incinération*, domine manifestement; on trouve aussi, au Nord des Alpes, dans des cimetières *à inhumation*, et par conséquent celtiques ou gaulois [1], des objets appartenant à l'art étrusque. L'un et l'autre mélange constate également les relations entre les deux races, fait peu connu jusqu'ici, d'un grand intérêt par lui-même, en ce qu'il nous ouvre une vue nouvelle sur l'histoire de l'Europe centrale aux temps anciens, et qui, dans la question présente, sert de point de départ à l'étude d'un échange de produits industriels avec des nations dont l'histoire ne parlait, il y a dix ans, que pour indiquer leurs exploits guerriers. On trouve même, à Marzabotto, l'un des types les plus élégants des fibules ou agrafes trouvées à Hallstatt, dans la Basse-Autriche [2], et par conséquent aussi, selon toute apparence, chez les Galates du Danube. M. Desor avait signalé au même Congrès [3] la trace manifeste, dans ce dépôt septentrional, de populations opulentes, en relation avec les centres industriels d'alors, mais ne possédant pas elles-mêmes les ressources d'une puissante industrie; car là, comme en Suisse et en Franche-Comté, on n'a trouvé de moules indiquant la fabrication locale que pour les formes les plus simples. L'industrie des peuples Galates était, en effet, à peu près nulle, aussi bien dans la Gaule que dans la vallée du Danube; et M. Bertrand fait remarquer à ce sujet [4] que la cuiller ou *simpulum* trouvée au Monceau-Laurent, dans la commune de Magny-Lambert, avait été, après un accident, réparée avec une *inhabileté* remarquable. Ces tribus presque nomades, qui ne connais-

[1] *Arch. celt. et gaul.*, p. 360 et 364-5; cf. *Congrès de Bologne*, p. 255.

[2] *Congrès de Bologne*, p. 245. — Nous reviendrons plus loin sur l'importance de cette station.

[3] Page 198.

[4] *Arch. celt. et gaul.*, p. 335; cf. note de la page 275.

saient d'arts que ceux de la guerre, savaient se procurer, par des expéditions de pillage, les produits d'une industrie étrangère, mais ne savaient pas les imiter et les multiplier chez elles. Telle est l'origine que l'auteur assigne aux vases vraiment étrusques qu'on a découverts, non-seulement en Suisse et dans l'Allemagne du Sud, mais dans la Bavière-Rhénane et en Champagne, vases constamment associés à des épées ou à des fibules en fer, dans des stations qui remontent, paraît-il, à une période s'étendant du ve au iie siècle avant notre ère, c'est-à-dire à peu près au temps qui s'écoule entre les grandes guerres contre Véies et la ruine de Carthage. En d'autres termes, cette période est la même que celle des invasions gauloises, tant en Orient qu'en Occident, dans l'Italie, la Grèce et l'Asie-Mineure, et spécialement des luttes diverses de ces peuples contre les Romains, luttes dont le théâtre fut habituellement l'Étrurie proprement dite, et celle du Pô [1]. M. Bertrand remarque même [2] que les vases étrusques trouvés au Nord des Alpes appartiennent surtout à la vallée de la Sarre, et que César (I, 31) indiquait le voisinage du Rhin comme la partie la plus riche de la Gaule, enrichie par le pillage, bien entendu. C'était, en effet, la région qu'habitaient les véritables Gaulois.

Ainsi, tous les arguments historiques et archéologiques concordent pour établir ce fait que, vers le ive siècle avant l'ère chrétienne, vers le temps fort historique de la prise de Rome par les Gaulois, et de la prise de Véies par les Romains, ou, si l'on veut, de l'arrivée des plébéiens aux grandes dignités de la République, des relations très-intimes furent établies et généralement, sinon toujours, imposées par la force, entre les Gaulois, alors seuls possesseurs du fer

[1] *Arch. celt. et gaul.*, p. 334-5, 340.
[2] *Ibid.*, p. 335-6.

dans l'Europe centrale, et les populations de l'Italie supérieure; relations qui comprenaient, dans une certaine mesure, les Gaulois du bassin du Rhin comme ceux de la vallée du Danube. Mais, parmi les traces matérielles de ce grand fait, l'un des plus intéressants à tous égards est le vase trouvé à Graeckwyl, près de Berne, dans un tumulus renfermant trois couches de dépôts, toutes trois contenant des objets en fer. La dernière, c'est-à-dire celle d'en haut, appartenant à la période carolingienne[1], ne doit pas nous occuper ici; la première ne contient, au milieu d'objets en bronze, qu'un fer de cheval, introduit apparemment par un remaniement du terrain[2]. C'est donc seulement la couche intermédiaire qui doit attirer ici notre attention.

Or, on y a découvert des fragments d'une coupe en bronze, portant des figures qui, sans nul doute, sont des monuments d'une religion totalement étrangère à la Gaule, et sont faciles à reconnaître comme provenant de l'Étrurie, probablement des territoires de Clusium ou de Pérouse. M. Bertrand, qui ajoute ce dernier détail, incline fort à en rapporter l'importation au-delà des Alpes à la grande expédition que je viens de rappeler et qui commença, chacun le sait, par le siége de Clusium[3]. Ce qui, du moins, ne peut être méconnu, au premier coup d'œil jeté sur le dessin de ce vase, c'est que le type de la divinité qui s'y trouve représentée appartient à l'Asie occidentale et aux monuments primitifs de l'Étrurie, si fortement empreints d'une influence asiatique, comme les belles études de M. Raoul Rochette[4] l'ont surabondamment démontré. La

[1] *Arch. celt. et gaul.*, p. 338 et 351.

[2] *Ibid.*, p. 339 et 351.

[3] *Ibid.*, p. 335 ; cf. 350.

[4] *Journal des Savants*, mars 1829 (où l'auteur tâtonnait encore), avril 1830, mars et mai 1834, juin 1836, juin 1841, mai, juillet et septembre 1843, octobre 1844. — Voyez aussi Longpérier, *Journal Asiatique* d'oc-

tradition rapportée par Hérodote (I, 94), touchant l'émigration tyrrhénienne, explique d'ailleurs ce fait autant au moins que l'extension du commerce phénicien. Quant aux imitations de l'art grec, qui se multiplièrent dans de vastes proportions sur les vases fabriqués en Étrurie, elles ne *commencèrent* à s'y produire, d'après toutes les vraisemblances, que vers la fin du IIe siècle de Rome ou le commencement du IIIe [1]; et l'on ne peut admettre qu'elles se soient de longtemps substituées en masse aux productions de l'art véritablement national. Celui-ci ne pouvait être oublié à l'époque du siége de Clusium, et surtout les monuments n'avaient pu en disparaître. Les miroirs à scènes héroïco-mythiques ne se rencontrent nulle part à Marzabotto [2]; au contraire, la Minerve ailée de Marzabotto est un type étrusque bien connu.

Mais la déesse du vase de Graeckwyl, la déesse aux ailes de cette forme spéciale qui caractérise l'art proto-étrusque, et tenant des animaux dans une attitude propre aux représentations de l'Asie occidentale, n'est pas le seul monument d'origine italique que renferme, avec des objets en fer, la même couche du tumulus bernois. On y a trouvé une fibule en bronze, à col de cygne, dont le type appartient aux antiques cimetières de Villanova (près de Bologne) et de Golasecca (près du lac Majeur). Il en est de même d'une urne funéraire du même dépôt [3]. Des fibules semblables ont été trouvées en Alsace, en Franche-Comté, en Souabe, pays qui étaient émi-

tobre-novembre 1855, sur l'art de l'Asie occidentale, et surtout la deuxième partie de l'article de M. de Vogüé, dans le même recueil, août 1867. N'oublions pas non plus le type tout asiatique de l'homme combattant un monstre debout, signalé à Marzabotto, *Congrès de Bologne*, p. 252.

[1] Voyez Ch. Lenormant, *Introduction à l'étude des vases peints*, pages 60-63.

[2] *Congrès de Bologne*, p. 244.

[3] *Arch. celt. et gaul.*, p. 339, 351 ; cf. 229.

nemment gaulois dans les derniers siècles avant l'ère chrétienne[1]. Or, des types de Villanova se retrouvent encore à Marzabotto, dont la céramique descend jusqu'au IIIe siècle[2], c'est-à-dire jusqu'au temps des premières guerres puniques, tandis que, nous venons de le voir, les armes gauloises trouvées dans le département de la Marne ont une forme identique à celles de la même nécropole, et par conséquent ne doivent pas appartenir à une période bien éloignée. Et ce qui est plus frappant encore, la même forme se retrouve, d'une part dans le dépôt de notre Alise, le dernier boulevard de l'indépendance gauloise contre César; de l'autre, dans la *station lacustre* de la Tène (lac de Neuchâtel), et dans celle de Tiefenau, également en Suisse[3]. Tout cet ensemble caractérise donc une période comprenant à la fois la durée du Ve au IIIe siècle avant notre ère, dans une partie de l'Italie, et la période gauloise dans la Gaule orientale, *en y comprenant* la dernière station lacustre du lac de Neuchâtel. La nécropole de Marzabotto n'appartient pas d'ailleurs, du moins en totalité, à l'époque la plus récente de cette période, car, selon M. Conestabile[4], les statuettes mythologiques qu'il renfermait ont un caractère archaïque bien prononcé, et l'absence de miroirs à mythes helléniques nous reporte au-delà du IIIe siècle, à en juger par les rapprochements avec les dépôts de l'Étrurie et du Latium[5]. L'*æs rude* à 36 °/₀ de plomb y est peu abondant encore; on n'y a trouvé qu'un seul morceau d'*æs signatum*, et pas une seule monnaie régulière[6]. Mais cette circonstance

[1] *Arch. celt. et gaul.*, p. 342.
[2] *Ibid.*, p. 364-5.
[3] Desor, *Discussion au Congrès de Bologne*, p. 278 des Mémoires du Congrès.
[4] *Rapport au Congrès de Bologne*, *ibid.*, p. 246-7.
[5] *Ibid.*, p. 244.
[6] *Ibid.*, p. 251.

ne dérange point les limites chronologiques indiquées à la formation de ce dépôt, puisque l'*æs rude* lui-même ne paraît s'être répandu en Étrurie qu'au ve siècle de Rome[1]. La persistance à Marzabotto d'un type antérieur trouvé à Villanova confirme donc la conclusion facile à tirer de ces diverses données, savoir : que le dépôt italique étudié dans les pages précédentes appartient à un âge de transition.

Nous aurons à examiner en détail ce qu'étaient les dépôts de Villanova et de Golasecca. Mais auparavant, et afin de ne négliger aucun élément de cette histoire, si nouvelle pour la science, disons, d'après M. Conestabile, quelques mots d'un dépôt moins ancien, celui de la Certosa, à un kilomètre et demi de Bologne, dépôt étudié par ce savant archéologue dans la deuxième partie de son rapport au Congrès de 1871. Là on trouve des cistes funéraires en bronze presque semblables à celles de Marzabotto[2], et une autre semblable à celles de l'Étrurie proprement dite[3]; des stèles funéraires analogues à celles de l'autre cimetière, avec un mélange d'incinération et d'inhumation[4]; des vases peints représentant des scènes de la vie domestique et sociale, mais aussi des mythes *helléniques*, avec des poteries d'un très-beau travail et revêtues de vernis[5]; des fibules d'un goût élégant et d'une grande variété de types, « dont quelques-uns rappellent, de toute évidence, les bronzes de Hallstatt[6]; » enfin et surtout, puisque nous cherchons avec soin des indications de dates relatives, on y a découvert une grande abondance d'*æs rude*[7], destiné probablement,

[1] Desor, *Rapport au Congrès de Bologne*, *ibid.*, p. 251.
[2] Conestabile, *Rapp. au Cong. de Bologne*, p. 264 des Mém. du Congrès.
[3] *Ibid.*, p. 267.
[4] *Ibid.*, p. 264-5; cf. p. 265, 268-72.
[5] *Ibid.*, p. 266; cf. 268.
[6] *Ibid.*, p. 267.
[7] *Ibid.*, p. 265.

selon l'auteur, à payer le passage dans l'autre vie, et, de plus, une monnaie d'*æs grave oncial*, postérieur, en conséquence, à l'an 537 de Rome (bataille de Cannes), date de la première fabrication d'une monnaie de cette valeur intrinsèque, tandis que le caractère archaïque d'une *situla*, les animaux fantastiques qui la décorent et la comparaison de cet objet avec d'autres monuments de l'art étrusque permettent de faire remonter au-delà du IIIe siècle de Rome, vers l'époque des Tarquins, l'*ouverture* de cette nécropole[1]. Là aussi furent ensevelis, ou plutôt incinérés, des témoins de l'invasion boïenne.

Mais Villanova, qui, comme la Certosa, fut une nécropole de la Bologne primitive, c'est-à-dire de Felsina, nous reporte beaucoup plus haut dans l'histoire de cette cité[2], au *commencement* de l'âge de *transition*. « A Villanova, dit M. Conestabile, presqu'aucune trace de statuettes ou de figures humaines quelconques, sauf une idole féminine en bronze, avec un cercle et deux oiseaux sur la tête et deux autres sur les hanches, et sauf certaines figures symboliques ou de convention, rencontrées sur une des bandes qui ornent la surface d'un ossuaire en terre cuite. L'*ornementation* des objets présente généralement des méandres, des disques, des cercles concentriques ou remplis par une croix, des animaux de différentes espèces, tels que canards, oies, serpents. A Villanova, *aucune* trace de bas-reliefs en pierre, *aucun* objet d'orfèvrerie, *aucune* inscription, *aucun* stylet à écrire, *pas une* ciste en bronze... La composition chimique du bronze de l'*æs rude* paraît plus ancienne qu'à Marzabotto et à la Certosa... Enfin, à Villanova, *aucun* indice, *aucun* fragment de vase peint, et le fer *très-rarement* employé[3]. »

[1] Conestabile, *Rapport au Congrès de Bologne*, p. 272-4 du Congrès.
[2] *Ibid.*, p. 190 et 274-5.
[3] *Ibid.*, p. 275.

En conséquence de ces preuves négatives, et malgré des points de rapprochement nombreux avec les dépôts déjà mentionnés, spécialement quànt à la forme et à l'ornementation des fibules, l'auteur croit pouvoir établir[1] que les sépultures de Villanova, ou du moins les plus anciennes de ces sépultures, peuvent remonter à neuf ou dix siècles avant l'ère chrétienne, environ deux siècles avant la date communément acceptée pour la fondation de Rome. Ce maximum approximatif, nous verrons tout-à-l'heure sur quoi il peut être logiquement fondé.

Le savant archéologue fait remarquer, au même endroit, que, par l'ornementation, les types et la composition chimique de ses bronzes, la station de Villanova se rapproche notablement de celle de Hallstatt, comme certaines fibules de cette station danubienne d'un type de Marzabotto. Faut-il en conclure que le dépôt de Hallstatt ait commencé à être formé bien avant la fondation de Rome et se soit prolongé jusqu'au temps d'Annibal ou même plus loin? La conclusion ne serait pas encore rigoureuse. S'il fut un produit d'importations étrangères, par suite de pillages ou autrement, il aurait pu recevoir, au IVe siècle, des objets fabriqués dans le VIIIe; les modes de Clusium n'étaient pas suivies jour par jour dans la vallée du Danube. Nous aurons donc à étudier Hallstatt en détail. Quant à Villanova elle-même, quand nous trouvons que l'usage du fer y est tout à fait exceptionnel, dans un temps probablement assez voisin de la fondation de Rome, il est curieux de rapprocher de ce fait les preuves incontestables de l'usage systématique du bronze, et même de la pierre, dans les rites religieux de l'ancienne Rome[2], rites dont l'origine fut sans

[1] Conestabile, *Rapport au Congrès de Bologne*, p. 275-6.

[2] La charrue à soc d'*airain*, servant à tracer l'enceinte sacrée des villes (Plut., *Quest. rom.*, 27; cf. Varron, *De lingua lat.*, V, 143, et Tite-Live, I, 50-1; II, 14); usage d'un instrument de *pierre*, dans les rites des féciaux (T.-L., I, 24); horreur du fer, dans ceux des frères Arvales (Marini, *Gli atti*

doute en partie latine et sabine, mais qui furent coordonnés, complétés et réformés sous l'influence de l'Étrurie, et qui en maintinrent sévèrement la tradition. Il en résulte que, même dans l'Europe méridionale, l'âge du fer proprement dit n'appartient pas à une époque bien reculée, ce que d'ailleurs Homère nous apprenait déjà pour la Grèce[1].

L'antiquité du dépôt de Villanova, par rapport à l'âge brillant de la civilisation étrusque, se démontre encore par une autre voie. On a trouvé à Poggio-Renzo, près de Chiusi (Clusium, et plus anciennement Camars), un certain nombre d'urnes cinéraires, dont la composition et l'ornementation fort simple, formée surtout, comme à Villanova, de lignes géométriques, constitue un groupe distinct parmi les antiquités de l'Étrurie centrale[2], avec certaines poteries de Cœré (l'ancienne ville pélasgique d'Agylla), dans l'Étrurie du Sud, et d'Albano, dans le Latium[3], c'est-à-dire dans un pays qui paraît avoir été aussi habité par la race pélasgique. La disposition la plus originale de ces lignes se trouve encore à Cumes, *au-dessous* des débris helléniques[4], et elle s'est également retrouvée à Hissarlik, sur le terrain de l'an-

e monumenti de' fratelli Arvali, proemio, p. XXXI-II, et Tav. XXIII, XXXII, XXXIX, XLIII.

[1] Dans les poëmes homériques, le fer est connu, mais fort rarement employé : le bronze le remplace, même à la guerre. Ces poëmes portent d'ailleurs, dans leur contexte, des preuves d'une tradition scrupuleusement conservée ; et, si l'on rapportait au temps de leur rédaction l'état de choses qu'ils représentent, on ferait descendre *bien plus bas* encore que le XIIe siècle l'âge du bronze parmi les Grecs. Sur l'antiquité du dépôt de Villanova (Xe siècle), la valeur artistique et industrielle de ses bronzes et la transition à l'âge de fer, on peut lire, dans *Les Matériaux pour l'Histoire de l'Homme*, 1876 (p. 321-339), l'analyse d'un ouvrage de M. Gozzadini.

[2] *Arch. celt. et gaul.*, p. 231-5, 241.

[3] *Ibid.*, p. 242-4.

[4] *Ibid.*, p. 245.

cienne Troie[1]. De plus, comme l'a exposé M. le chanoine Broggi, dans une lettre à l'auteur de l'*Archéologie celtique*[2], les urnes de Poggio-Renzo étaient *recouvertes* par les déblais de chambres funéraires étrusques, et par conséquent leur étaient antérieures. Or, ajoute-t-il, tous ces vases *n'ont qu'une anse;* à ceux qui primitivement en avaient deux, l'une a été, non pas cassée par accident, mais *systématiquement amputée.* « Cette *même particularité*, continue-t-il, a été remarquée à Villanova sur des *vases parfaitement semblables.* Divers objets avaient été déposés dans les urnes de Poggio-Renzo; ces objets ont *également* le plus grand rapport avec les objets trouvés à Villanova. » — « Il faut ajouter, dit en note M. Bertrand : *et* avec les objets trouvés dans les urnes cinéraires de Golasecca. » Enfin, selon une communication de M. Conestabile, une forme spéciale de rasoirs, trouvée aussi à Poggio-Renzo, est exclusivement propre aux plus anciens dépôts découverts en Italie[3]. Ces antiquités peuvent donc être appelées pré-étrusques, comme le dit l'auteur de l'*Archéologie celtique;* peut-être même doit-on les désigner par l'appellation de pélasgiques; les constructions pélasgiques de l'Italie centrale sont d'ailleurs trop reconnaissables et trop nombreuses pour qu'on puisse nier le fait, affirmé par Denys d'Halicarnasse et confirmé par la linguistique, d'anciennes migrations de cette race dans la péninsule. Comme d'ailleurs la tradition des Hellènes n'accordait pas aux Pélasges un bien grand nombre de générations avant les temps héroïques, et qu'ils ont dû s'étendre dans la Grèce bien avant de passer en Italie, les vases de Poggio-Renzo et de Villanova, ceux de Cumes et le fragment troyen dont j'ai parlé, ne doivent

[1] *Arch. celt. et gaul.*, p. 246.
[2] *Ibid.*, p. 232-5.
[3] *Ibid.*, p. 236-8.

pas avoir une date fort éloignée des temps homériques, ce que nous ont déjà induit à penser d'autres faits archéologiques concernant les nécropoles de Villanova et de Golasecca. Or, nous sommes là en plein âge de bronze, au temps de la première et rare apparition du fer dans le bassin du Pô, où il ne dominera peut-être qu'après l'arrivée des Gaulois. Ce serait donc, approximativement, du xᵉ au vᵉ siècle avant l'ère chrétienne que la transition se serait opérée dans l'Italie supérieure; or, c'est vers le viiiᵉ que M. Bertrand [1] croit devoir placer la première introduction du fer dans notre Gaule, ainsi que dans la région comprise entre le Danube et les Alpes. Mais, à cette époque, il est loin d'être répandu dans toute la Gaule; il paraît encore ignoré, ou peu s'en faut, des Celtes proprement dits.

§ 2. — *Bassin du Rhône; — stations lacustres; — le bronze des Celtes.*

Il est un autre fait, dont j'ai dit à peine un mot en passant, et qui pourtant mérite une très-sérieuse attention; c'est l'existence d'un âge du fer dans les stations lacustres ou palafittes. L'existence, bien constatée en divers lieux, de ces habitations singulières semblait donner raison à nos adversaires, en nous montrant les populations de certaines contrées occidentales réduites à vivre en quelque sorte comme des castors, pour se mettre à l'abri ou d'animaux dangereux, ou de voisins plus dangereux encore, et par suite, vivant dans une condition analogue à celle qu'a créée l'imagination de Lucrèce. Il est vrai que l'on ne dut pas tarder à modifier ces premières impressions, quand, dès le mois de janvier 1860, M. Troyon signala aux lecteurs de la *Revue*

[1] *Arch. celt. et gaul.*, p. 209; cf. 220.

Archéologique les habitations lacustres de la Suisse, échelonnées géographiquement dans ce pays depuis le lac de Genève jusqu'à celui de Constance, et chronologiquement depuis le temps des instruments de pierre jusqu'à celui de la *domination romaine*. La station de Concise (canton de Vaud), qu'il étudiait spécialement dans cet article, offrait, avec de nombreux instruments de silex et des poteries d'un art peu développé, un certain nombre d'objets en bronze, et par conséquent un premier indice de synchronisme entre les instruments formés de ces matières diverses. De plus, loin d'indiquer un plus urgent besoin d'isolement, les stations de l'âge de la pierre sont moins éloignées du bord que celles de l'âge du bronze; celle de Wangen, dans le lac de Constance, offre des traces manifestes de la culture des céréales. D'autre part, Eschyle nous apprend que, *de son temps*, ce mode de construction était usité dans le voisinage de la Thrace[1], et Hérodote le décrit avec plus de précision, en l'attribuant, précisément dans cette région, à une partie des Péoniens[2], *lors de l'invasion de Xerxès*, c'est-à-dire au temps où écrivait Eschyle, dans la première moitié du ve siècle avant notre ère.

L'existence d'une station lacustre *durant l'âge du fer*, en Occident, et par conséquent dans une *période bien peu reculée* de l'antiquité classique (ainsi que nous l'avons reconnu dans les pages précédentes), a d'ailleurs été signalée avec beaucoup de détails, en 1865, par M. Desor dans son étude sur *Les Palafittes du lac de Neuchâtel*. Il y a constaté, en étudiant la station de la Tène, la seule qui contienne *exclusivement* des objets de l'âge du fer : 1° que les fers de lance et les javelots trouvés dans cette station *ressemblent* aux fers de

[1] *Les Perses*, vers 850-5.

[2] Livre V, ch. 16. — Cité par M. Weil dans son édition d'*Eschyle*.

lance et aux javelots, assurément bien gaulois, qu'on a trouvés dans les fossés d'Alise[1]; 2° que les lames d'épées sont ouvragées avec *plus de soin et d'art* que celles d'Alise[2], qui appartiennent pourtant au dernier siècle avant l'ère chrétienne; 3° que « quelques fourreaux sont ornés de dessins au repoussoir, » dont l'un « représente l'emblème caractéristique des *Gaulois*, savoir le cheval cornu, tel qu'il se retrouve aussi sur les *monnaies* de la Tène[3]; » 4° que la distinction de la *faux*, destinée à recevoir un manche, et de la *faucille* à main paraît indiquer l'existence et de la vie agricole et de la possession du bétail, auquel est destiné le fourrage. Quant aux fibules en fer trouvées à la Tène, elles sont de formes très-variées; mais toutes appartiennent à la catégorie des fibules à ressort en boudin[4], qui est en général celui des fibules de l'Europe méridionale[5].

Cette station, ces habitations lacustres sont donc contemporaines du temps où florissait la civilisation gauloise proprement dite, celle des Gaulois-Galates de M. Bertrand, arrivés dans notre Europe bien après les Celtes de la Gaule occidentale. Rien d'ailleurs n'est plus significatif à cet égard que les monnaies de la Tène. Non-seulement on a découvert là *cinq monnaies gauloises* proprement dites, mais *une de l'empereur Claude*[6]; et d'ailleurs, comme nous l'avons vu plus haut, les monnaies gauloises elles-mêmes sont toutes imitées

[1] *Les Palafittes ou Constructions lacustres du lac de Neuchâtel*, p. 79-80, 86-7, 105, 127.

[2] *Ibid.*, p. 81-4. — M. Gozzadini dit au sujet des *mors* italiques : « En général, plus l'ornementation des montants est ouvragée, plus les mors sont anciens. » (*Matériaux*, etc., 1876, p. 334.)

[3] *Ibid.*, p. 85 et 98-9.

[4] *Ibid.*, p. 93-4.

[5] *Congrès de Bologne*, p. 215.

[6] *Les Palafittes*, etc., p. 99-100.

de monnaies grecques ou romaines bien connues, en sorte qu'il est impossible de rapporter, pour ce peuple, à une époque vraiment antique ce signe manifeste d'une civilisation assez avancée. Il y a plus encore : les palafittes du lac de Paladin, près de Voiron (Isère), ont fourni des objets *semblables* à ceux qu'on trouve « *associés à des monnaies carlovingiennes*, dans un tumulus du centre de la France, » ainsi que M. Chantre l'a rapporté au Congrès de Bologne[1].

Revenant, en 1867, dans le Congrès de Paris, sur les trouvailles de la Tène, M. Desor énonçait la pensée que cette station, avec ses épées à deux tranchants, ses fibules à ressort et ses monnaies gauloises, appartient encore au premier âge du fer, ainsi que certains *tumuli* où le fer se trouve mêlé au bronze, et spécialement celui de Tiefenau, près de Berne, qu'il croit, d'après son contenu, tout à fait contemporain de la station lacustre. Il tient l'un et l'autre dépôts pour purement gaulois, et par conséquent antérieurs à d'autres antiquités dites, en Allemagne, de l'époque franque, et, en Suisse, de l'époque helvéto-burgonde, caractérisée par le scramasax des Germains; il les tient pour antérieurs encore à d'autres sépultures de l'âge de fer, avec épées à deux tranchants et agrafes incrustées, situées, en Suisse, sur des coteaux[2], bien que, dans celui de Vauroux en particulier, le fer ne paraisse qu'à titre d'exception[3]. L'auteur établit[4] la même distinction entre les tombelles d'Alaise, dont les antiquités sont analogues à celles de Vauroux, et les tombelles d'Alise, qui sont nettement gauloises. Il soupçonne que les premières pourraient remonter plus haut que la fondation de Rome; mais il est loin d'en dire autant de l'âge du fer proprement dit dans la

[1] *Congrès de Bologne*, p. 356.
[2] *Congrès de Paris*, p. 292-3.
[3] *Ibid.*, p. 293.
[4] *Ibid.*, p. 295, note.

Gaule, même orientale. Ceci, on le voit, est parfaitement d'accord avec les conclusions de M. Bertrand, qui admet la *connaissance* du fer en Gaule dès une époque assez ancienne, par suite des relations avec les Phéniciens, avec les Grecs, puis avec la vallée du Danube, mais ramène à des temps bien postérieurs à la fondation de Rome *l'emploi dominant* du fer en deçà du Rhin.

Arrivons maintenant aux résultats obtenus par l'étude des dépôts contenus dans le bassin du Rhône, touchant l'époque où l'usage du bronze paraît être devenu dominant dans cette partie de la Transalpine, la plus voisine des stations de la Haute-Italie étudiées plus haut. Des renseignements nombreux et variés ont été fournis sur ce point par M. Costa de Beauregard au Congrès de Paris, il y a déjà une dizaine d'années, et peu après dans les *Mémoires de la Société française de Numismatique et d'Archéologie* (1870); M. Chantre a fait de l'âge du bronze dans le bassin du Rhône l'objet d'une étude spéciale et détaillée, dans une des séances du Congrès de Bologne; enfin M. Bertrand y est revenu dans plusieurs parties de son volume; on peut d'ailleurs y rattacher la partie relative à l'âge du bronze dans le travail de M. Desor, puisque le lac de Neuchâtel, bien qu'appartenant au bassin du Rhin, est dans la région comprise entre le Jura et les Alpes [1]. Ce sont les conséquences logiques du rapprochement de ces travaux que je voudrais surtout mettre en ce moment sous les yeux du lecteur, du moins en ce qui concerne la transition du bronze au fer.

M. Chantre appelle, dès le début de son Mémoire, notre attention sur ce fait, que la vallée du Rhône était le centre natu-

[1] M. Desor est revenu brièvement, mais nettement, sur cette question au Congrès de Bruxelles, p. 506-9. Je n'ai malheureusement pu consulter son récent ouvrage, intitulé : *Le bel âge du Bronze.*

rel des plus anciennes relations commerciales de la Gaule avec le bassin de la Méditerranée, l'Italie et les régions septentrionales[1]; il considère les trouvailles faites dans les environs de Lyon, ainsi que dans les plaines du Dauphiné, comme comprenant les plus anciens instruments de bronze découverts dans cette contrée, tandis que les chaînes secondaires des Alpes et les stations lacustres de la Suisse et de la Savoie offrent, du moins en général et sous toute réserve pour les exceptions, des spécimens d'un art plus avancé, les gisements archéologiques du haut Dauphiné, de la Maurienne et de la Tarentaise, nous amenant à l'âge de l'introduction du fer[2]. Si ce classement chronologique est exact, il indique, pour l'industrie du bronze aussi bien que pour celle du fer, une importation étrangère, propagée dans les plaines plus accessibles avant de pénétrer dans les districts montagneux et chez les populations plus isolées qui occupaient les habitations lacustres; importation opérée là, qu'on le remarque bien, avant d'atteindre les districts dans lesquels débouchent les cols du Petit-Saint-Bernard, du Mont-Cenis et du Pas-de-Suze. Ainsi, cette industrie n'a pas dû pénétrer d'abord de notre côté des Alpes par une extension successive, partie des colonies étrusques de la vallée du Pô; mais ces districts ont pu, les premiers, recevoir par cette voie la connaissance de l'industrie du fer, lorsque celle du bronze dominait encore dans tout le pays. Ainsi encore, le bronze a dû se répandre dans le bassin du Rhône soit par le commerce phénicien ou hellénique de la Méditerranée, soit par l'arrivée des Celtes proprement dits, suivant la classification de M. Bertrand, dans le Sud-Est de la Transalpine; dans tous les cas, ceux-ci, nous le verrons, sont bien distincts par la civilisation, sinon par l'origine, des peuples qui, occu-

[1] *Congrès de Bologne*, p. 343-4.
[2] *Ibid.*, p. 345; cf. 352.

pant les contrées de l'Ouest et au Nord, remplissaient les deux tiers de la Gaule transalpine au temps de César. Mais *le fait de l'importation étrangère*, même pour les types les plus anciens, et par conséquent la communication de cette industrie par un peuple nouveau, déjà en possession d'une civilisation assez puissante, c'est-à-dire la grande loi historique sur laquelle j'ai appelé l'attention au commencement de ce travail, ressort ici de la présence d'un art très-accusé, de l'*absence de toute forme* qu'on puisse appeler *rudimentaire*, *même* dans les dépôts où l'on ne trouve ni le verre, ni l'ambre, *même* dans ceux où le bronze est mêlé à des objets de pierre[1], et qui par conséquent accusent la *transition* d'un âge à l'autre. Or, c'est cette transition qu'il nous importe surtout ici de prendre sur le fait. Nulle part non plus on ne trouve, dans ces stations, de moule prouvant une fabrication locale, même imitée de modèles étrangers[2]. Il existe, ajoute M. Chantre, une ressemblance extrême entre certains objets de cette catégorie (surtout les poignards et les haches à ailerons) et des objets de même nature trouvés dans les Terramares du Régionais et du Parmesan[3]. Il y a donc lieu de croire à des communications fort anciennes entre ces contrées; mais rien ne prouve que ces communications fussent alors directes. Les objets des deux groupes peuvent avoir simplement une origine commune; et d'ailleurs, pour des objets aussi simples, aussi indispensables que la hache et le poignard, la ressemblance

[1] *Congrès de Bologne*, p. 345-6.

[2] *Ibid.*, p. 346.

[3] On appelle Terramares, dit M. Desor (*Palafittes*, etc., p. 116), « de petites collines... sur les flancs desquelles on exploite une terre ammoniacale mêlée de cendres, appelée *terra mara*, qui sert d'engrais pour les prés. » Les dépôts qu'on y trouve, avec des pilotis supportant des planchers, comme dans les stations lacustres, sont généralement de l'âge du bronze. — Voy. aussi *Congrès de Bologne*, p. 178-80, 197, 284-6.

des formes n'est pas même un indice certain de communauté d'origine.

Il n'en est pas de même pour des produits d'un art plus délicat et plus varié, qui se rencontrent dans les palafittes helvétiennes et savoisiennes. M. Chantre[1] y reconnaît un progrès si considérable et si brusque sur ceux dont nous venons de parler qu'il croit à une nouvelle période d'importation, à des communications nouvelles avec d'autres contrées; d'autant plus qu'on y rencontre, non-seulement l'ambre, nécessairement venu du Nord[2], et la verroterie, qui appartient au bassin de la Méditerranée, mais l'emploi isolé de l'étain, qui certes n'appartient à aucun gisement métallique de cette contrée[3]. Cette importation nouvelle pouvait donner matière à la fabrication indigène du bronze, et, en effet, la station de Réalon a fourni des pièces très-nombreuses, paraissant neuves encore et comme destinées à la vente, donnant ainsi l'idée d'un centre non-seulement de commerce, mais peut-être même de fabrication. Or, Réalon est voisin du mont Genèvre, et, par conséquent, de l'un des cols qui établissent la communication avec le Piémont; la ressemblance est grande entre des objets de notre versant, surtout ceux des palafittes, et d'autres qu'on a trouvés dans cette dernière contrée; de plus, cette ressemblance ne consiste pas seulement dans la forme, mais, ce qui est plus

[1] *Congrès de Bologne*, p. 348-50.

[2] L'ambre jaune venait de la mer Baltique; mais on a reconnu des gisements d'ambre roussâtre et rouge dans des contrées plus voisines ou plus accessibles de celle-là, en Sicile, dans le Liban et même dans le Bolonais. Voyez les comptes-rendus du Congrès de Bude dans les *Matériaux pour l'Histoire de l'Homme*, nov. 1876 (p. 465-6; cf. 541-2).

[3] On a signalé (*ibid.*, p. 445) la découverte récente, auprès de Massa, d'un filon de cassitérite exploité par les Étrusques, mais sans indication de l'époque à laquelle cette exploitation serait attribuée.

significatif, dans la gravure elle-même[1]. Nous pouvons donc y reconnaître un indice de communications entre des peuples dont l'histoire nous est inconnue, et spécialement de relations entre les habitants des palafittes et ceux des cantons voisins. Enfin, des conclusions intéressantes peuvent ressortir de ce fait, que le troisième groupe, propre à la région montagneuse, marque la transition à l'âge du fer dans des sépultures de la Maurienne, de l'Isère orientale et des Hautes-Alpes, où le fer ne commence pas encore à se montrer, mais où les types du bronze rappellent en partie ceux des régions voisines (Basses-Alpes et Tarentaise), dans lesquelles des fibules et le fer, rare pourtant, font leur apparition ensemble, de même qu'à Villanova[2].

Faut-il abandonner cet ensemble de considérations, par suite de l'observation de M. Bertrand[3], que M. Chantre a abusé de la classification et transformé à tort en subdivisions chronologiques les groupes d'objets qui présentent des caractères artistiques et industriels différents. Certes, M. Bertrand a raison de dire qu'il ne suffit pas d'un mérite supérieur dans le travail pour constituer un âge nouveau. Il fait remarquer avec non moins de raison que l'usage dominant du bronze est loin de démontrer l'ignorance du fer, surtout quand le contraire est démontré par les faits dans la Germanie du Sud et dans l'Italie du Nord[4]. Nous devons nous rappeler d'ailleurs la judicieuse et très-importante observation de M. de Longpérier, que le fer disparaît très-facilement de certaines stations par suite de l'oxydation que produit l'humidité du sol ou du climat; il n'est conservé, dans les stations dites préhistoriques de notre Europe, que grâce à

[1] Voyez Chantre, *ubi supra*, p. 348-50.
[2] Voyez Chantre, *ubi supra*, p. 350-4.
[3] *Arch. celt. et gaul.*, p. 207.
[4] *Ibid.*, p. 209-10.

des circonstances exceptionnellement favorables. M. Bertrand signale encore, avec raison, comme fort téméraire, l'opinion qui prétendrait affirmer que, dans l'industrie métallique, la fonte a nécessairement précédé le martelage, et que, par suite, l'absence de moules aux temps antiques suppose nécessairement une importation étrangère; car, dit-il, les Grecs et les Latins avaient conservé un souvenir tout opposé de la pratique de cet art chez leurs ancêtres[1]. Ces considérations combattent les conséquences de détail exagérées que l'on pourrait tirer des observations si variées et si curieuses de M. Chantre; mais lui-même avait fait des réserves formelles à cet égard, et cette critique n'atteint pas, ce me semble, les conclusions d'ensemble à tirer de ses rapprochements, conclusions dont M. Bertrand soutient lui-même la pensée générale[2], c'est-à-dire le progrès de l'industrie par la communication des races, pensée qui est celle de son livre tout entier. L'observation de M. Chantre, que les formes rudimentaires manquent pour le bronze du Rhône, même là où il se montre mêlé avec les instruments de pierre, subsiste avec toute sa puissance.

Quant à la période du bronze celtique, en général, M. Desor faisait observer, en 1872[3], que la ressemblance entre les dessins des objets de parure et entre les formes des fibules, dans les galgals de la France, les tombelles de la Suisse et de la Savoie, les cimetières de l'Allemagne et de l'Autriche, témoigne hautement de relations antiques établies entre ces contrées et de l'importation ou de l'art industriel ou des objets manufacturés eux-mêmes. Il fait remarquer aussi, en ce qui concerne les populations lacustres, pour lesquelles les

[1] *Archéol. celt. et gaul.*, p. 208.

[2] *Ibid.*, p. 210-11.

[3] *Congrès de Bruxelles*, p. 507.

objets de comparaison sont nombreux et bien conservés, que les faucilles à talon de Gorgier (station terrestre du canton de Neuchâtel) ont la même composition chimique que celles du lac, en ce sens du moins que nul métal ne s'y trouve allié au cuivre et à l'étain, quoique la proportion de ceux-ci varie accidentellement dans les lacs de la Suisse[1]. Le même fait (bronzes à 10 °/₀ d'étain en moyenne, sans plomb ni zinc en quantités appréciables) a été remarqué par M. Costa de Beauregard[2] pour ce qui concerne les bronzes du lac du Bourget, en Savoie. Les palafittes de ce lac datent d'une époque où l'étain pur et même le fer étaient quelquefois employés, où l'on connaissait, en Savoie, une verroterie perfectionnée[3], où la fonderie des métaux était pratiquée sur place, comme l'attestent des moules en grès et en terre réfractaire trouvés dans quatre stations différentes, sans parler des preuves d'une agriculture très-variée et de l'emploi de nombreux animaux domestiques[4], avec une vannerie très-imparfaite[5] et une céramique diverse de forme, de composition et de mérite[6]. Cet ensemble de faits ne permet pas de prendre à la lettre l'opinion de M. Chantre, quand il reportait au-delà de l'introduction du fer en Savoie les habitations lacustres de ce pays; mais la valeur de cette opinion était déjà bien compromise par le principe qui vient d'être rappelé, savoir qu'il est extrêmement difficile de donner une date *maximum* à l'introduction

[1] Desor, *Les Palafittes*, etc., p. 55-7, 118-9; cf. 62-3, 72-3.

[2] *Habitations lacustres du lac du Bourget*, dans les *Mémoires de la Société Française de Numismatique et d'Archéologie*, p. 14 du *tiré à part*.

[3] *Ibid.*, p. 21.

[4] *Habitations lacustres du lac du Bourget*, dans les *Mémoires de la Société Française de Numismatique et d'Archéologie*, p. 22 du *tiré à part*

[5] *Ibid.*, p. 21.

[6] *Ibid.*, p. 9-10. — Il en est de même pour la céramique du lac de Neuchâtel. Voyez Desor, p. 30-4.

partielle du fer dans une contrée humide. Ce qui est fort intéressant, au contraire, c'est la multiplication des preuves d'une civilisation relativement avancée dans des établissements lacustres; c'est, par exemple, l'usage que leurs habitants faisaient des animaux domestiques, et plus spécialement du cheval de selle, ou du moins du cheval de main, usage attesté par des *mors de bronze* trouvés, l'un dans la station de Mœringen (lac de Bienne), l'autre dans celle de Vandrevanges[1]. La première de ces stations a également fourni deux épées, l'une de bronze, l'autre de fer, fabriquées *exactement sur le même modèle*[2], et par conséquent fixant la date de la fabrication à une *époque de transition* où le fer, quoique bien connu, était encore d'un usage exceptionnel, réservé sans doute à l'aristocratie locale, peut-être même à une sorte de féodalité *gauloise*, au milieu d'une population *celtique*, antérieurement établie dans cette région. Disons, pour terminer et pour réduire à ses véritables termes la classification discutée, que l'industrie la moins avancée a pu et dû subsister pour l'usage commun à côté d'une industrie plus parfaite, réservée à ceux qui pouvaient en payer les produits; mais qu'on doit pourtant considérer comme antérieures sinon les stations où les produits grossiers se rencontrent *seuls*, du moins celles où l'absence d'indices d'une industrie locale permettrait de reconnaître l'usage *exclusif* d'importations étrangères, modèles et mobiles des progrès que fera ensuite la population du pays. Ajoutons enfin, avec M. Desor[3], que les moules trouvés dans

[1] Voyez *Arch. celt. et gaul.*, p. 215-26. — M. Gozzadini considère les mors de Mœringen et de Vandrevanges comme une imitation relativement tardive de ceux de la Haute-Italie ou de l'Étrurie. (Voy. dans les *Matériaux*, etc., août 1876, l'analyse faite par M. Flouest de l'ouvrage du savant italien sur *Quelques mors de cheval italiques*.)

[2] *Ibid.*, p. 198, 223.

[3] *Congrès de Bruxelles*, p. 506.

les palafittes de Suisse et de France ne constituent pas une civilisation perfectionnée; ils dénotent, au contraire, ou les premiers essàis d'imitation, ou les efforts imparfaits de populations indigentes.

CHAPITRE IV

LE BRONZE & LE FER DANS LE BASSIN DU DANUBE

§ 1er. — *Le site et les sépultures de Hallstatt.*

Nous avons reconnu plus haut divers rapprochements à faire entre les antiquités trouvées dans l'Étrurie du Pô et l'Étrurie proprement dite, et les antiquités de la station de Hallstatt. Il est temps d'aborder l'étude spéciale et développée de celle-ci, étude indispensable à cause de son extrême importance et rendue facile par le magnifique ouvrage qu'a publié sur ce sujet M. de Sacken, conservateur du Musée des Antiques et membre de l'Académie de Vienne. L'auteur, dépassant de beaucoup son titre, n'a pas seulement décrit avec détail et reproduit dans de riches gravures les objets trouvés dans ce cimetière; il a établi les rapports et les différences qui existent entre ces antiquités diverses et celles des autres parties de l'Europe, surtout de l'Europe centrale, occupée dans l'antiquité par les Celtes et les Germains.

Le cimetière de Hallstatt et le bourg de ce nom sont situés dans la Haute-Autriche, sur la rive occidentale d'un lac d'où s'échappe, au Nord, la rivière de Traun, pour aller rejoindre le Danube tout près de Lintz. On ne pouvait arriver à Hallstatt qu'en bateau ou à travers les escarpements d'une montagne; dans les temps modernes seulement on a pratiqué un sentier qui la tourne. Des chaînes assez élevées, qui se rejoi-

gnent au Sud, séparent cette vallée de la Styrie à l'Est et du pays de Salzbourg à l'Ouest. Les maisons du bourg actuel sont placées comme des nids d'hirondelles sur la pente abrupte de la montagne, et plusieurs sont privées de soleil pendant trois mois de l'année [1].

On se dira sans doute qu'une semblable localité n'a guère pu être habitée que comme lieu de refuge, dans les temps de pure barbarie ou d'anarchie féodale; que sa population a dû vivre misérable, sans beaucoup de relations au dehors, et cependant il n'en est rien. Hallstatt, mentionnée dans une charte d'Élisabeth, femme de l'empereur Albert Ier, jouissait, dès les premières années du XIVe siècle, du droit de marché qu'elle possède encore, et, dès les temps préhistoriques de cette contrée, elle a été le séjour d'une population florissante par le commerce et l'industrie. C'est que la montagne sur le flanc de laquelle ce bourg est placé possède une mine de sel extrêmement riche, portant des traces incontestables d'une exploitation régulière dans des temps fort reculés [2]. C'était là un trésor pour la contrée, une source de richesse pour la localité. Il est donc naturel de penser que là vécut, durant des siècles, une population relativement nombreuse, généralement paisible, ayant des relations étendues, et que par conséquent nous y pourrons suivre, durant une longue série de générations, l'état de la civilisation matérielle de cette contrée, sinon même de celles avec qui elle entretint un commerce prolongé.

Les tombes découvertes à Hallstatt de 1846 à 1864 sont au nombre d'un millier environ [3], et cette station a livré à la science six à sept mille objets de toute sorte, depuis les vases

[1] *Das Grabfeld von Hallstatt*, von D^r^ Ed. von Sacken, mit XXVI Tafeln (Wien 1866), p. 1.

[2] *Ibid.*, etc., p. 1.

[3] *Ibid.*, p. 3-5.

de terre jusqu'aux armes de fer et de bronze, jusqu'aux parures en or. Une des premières remarques à faire dans l'étude de ce cimetière, c'est le mélange des tombes renfermant des squelettes avec les tombes renfermant les cendres des morts[1], et aussi l'absence complète de tumulus[2]. M. de Sacken fait remarquer que généralement l'inhumation représente, dans l'Allemagne méridionale et occidentale, une période chronologique distincte de celle de l'incinération et moins ancienne; que, si le mélange des deux modes de sépultures se présente quelquefois, c'est dans les cimetières à tumulus, et que Hallstatt est, à cet égard, une exception unique[3]; que, d'ailleurs, les tombes sans tumulus sont presque toujours, dans ces contrées, des sépultures germaniques, c'est-à-dire appartenant à la population qui, au Sud du Danube, a remplacé très-tard la race celto-galate; cette origine est constatée par la forme des armes et quelquefois aussi par le mélange d'éléments romains[4]. Le cimetière de Hallstatt, au contraire, bien que dépourvu de tumulus, contient des antiquités semblables à celles que l'on a trouvées ailleurs dans les tombes qu'ils recouvrent, et l'auteur en conclut qu'il doit appartenir à une période de transition[5].

Il est possible pourtant que l'absence d'éminences funéraires ait eu pour cause, dans cette localité exceptionnelle, la nécessité d'épargner le terrain. Mais ce qui est très-digne de remarque, c'est que des objets appartenant à l'archéologie d'une même époque sont là indistinctement répartis dans les tombes à inhumations et avec les corps incinérés[6]. Ne fau-

[1] *Das von Hallstatt*, etc., p. 6-13, 128.
[2] *Ibid.*, p. 128.
[3] *Ibid.*, p. 128-9, 132.
[4] *Ibid.*, p. 129.
[5] *Ibid.*, p. 129, 132.
[6] *Ibid.*, p. 128.

drait-il pas y voir la trace de populations diverses, attirées là par le commerce, mais apportant chacune la tradition religieuse et funéraire qu'elle tenait de ses ancêtres? Si donc on voulait chercher à retrouver, dans cette donnée, une indication ethnographique ou chronologique sur l'origine de cette station, il faudrait déterminer quel était le mode de sépulture du peuple qui avait les relations les plus fréquentes avec Hallstatt, et prendre, parmi les deux modes employés dans ce cimetière, celui que n'employait pas ce peuple étranger. Mais, comme nous le verrons et comme nous l'avons déjà entrevu, la contrée tant soit peu lointaine qui eut avec ce point les relations les plus importantes paraît avoir été l'Étrurie cisalpine, et peut-être même l'Étrurie centrale; d'autre part, l'extension des Galates dans tout ce pays n'est pas douteuse. Les Étrusques ont quelquefois inhumé leurs morts, mais les très-vieux cimetières de Villanova et de Golasecca sont formés de sépultures à incinération[1]. Le dernier rite est aussi le plus antique des deux chez les peuples anciens de l'Allemagne du Sud, tandis que l'inhumation est partout le rite galate[2]. Peut-être donc faut-il conclure que les tombes à inhumation sont à Hallstatt, sinon celles de Galates proprement dits, du moins celles de populations celtiques ayant subi leur influence, tandis que les corps incinérés seraient ceux des anciennes familles ayant conservé la tradition du pays, et de marchands étrusques, qui pouvaient, dès les temps antiques, y faire de fréquents séjours.

§ 2. — *Les armes et les ustensiles de Hallstatt.*

Il serait curieux de savoir dans quel genre de sépulture on a trouvé les dix-neuf épées de *fer* et les six épées de

[1] V. *supra*, — et Al. Bertrand, *Arch. celt. et gaul.*, p. 229.
[2] Al. Bertrand, *ibid.*, p. 267, 340, 360.

bronze. Je n'ai pas aperçu de remarque au sujet de leur répartition entre les tombes dans l'ouvrage de M. de Sacken; mais il dit que *toutes* ont des lames de la forme propre à l'âge du bronze[1]. Cela donne lieu de penser que les artisans du pays travaillaient pour des populations demeurées sédentaires, après comme avant l'arrivée des Gaulois sur le haut Danube, et que, sans changer les types, ils firent seulement usage d'une matière meilleure, quand ils l'eurent plus facilement à leur disposition. Un peu plus loin (p. 30), l'auteur dit que les armes courtes, poignards et couteaux, étaient presque toutes dans les tombes à incinération, et que presque toutes aussi ont une lame de fer (p. 31). En tout (p. 115), M. de Sacken compte dix-huit armes de bronze et cent soixante-cinq de fer avec les corps inhumés, quatre-vingt-onze de bronze et trois cent quarante-huit de fer avec les corps brûlés. Il y a ici un exemple intéressant de la transition d'un métal à l'autre; on a déjà observé[2] qu'en thèse générale les antiquités de Hallstatt offrent un mélange de bronze et de fer, et que ce mélange est rare dans l'Allemagne du Sud, inconnu dans celle du Nord. Mais la proportion du fer l'emporte de beaucoup, nous venons de le voir, en ce qui concerne les armes, surtout dans les tombes à inhumation. Quant aux pointes de lances ou de javelines en particulier, toutes sont en fer, à l'exception de deux; or on en trouve dans *toutes* les tombes que la forme du squelette ou la présence de quelque autre objet indique avoir été celle d'un homme; on les trouve non-seulement dans les sépultures des deux rites, mais dans toutes

[1] Sauf pourtant la pointe d'un certain nombre, qui se termine brusquement par un angle très-ouvert.

De Sacken, *ubi supra*, p. 26. — Quelques-unes ont des lames de fer et des poignées de bronze; le même fait est signalé en Hongrie.

[2] *Ibid.*, p. 129.

les parties du cimetière[1], en sorte qu'il est constant que le fer était connu, et même fort employé, dans le bassin supérieur du Danube, pendant toute la durée de l'exploitation préhistorique de ces ruines. M. de Sacken a même remarqué que, si, dans son ensemble, la forme et l'ornementation des objets trouvés à Hallstatt nous reportent à l'âge du bronze, certaines nuances industrielles rappellent les innovations de l'âge du fer[2]. Il ne se dissimule pas qu'on pourra voir dans cette assertion un paradoxe, mais il soutient que ce paradoxe n'est qu'apparent. En effet, dit-il, l'introduction de l'usage du fer a été successive, non pas seulement dans les régions diverses, mais dans les localités diverses d'une même région. Elle a commencé de bonne heure à se produire dans l'Europe centrale, bien que l'usage dominant du fer n'y ait complètement prévalu que très-tard. L'emploi simultané des deux métaux s'est donc produit dans des proportions différentes et nécessairement très-variables, non-seulement d'un canton à l'autre, mais d'une génération à l'autre. Il a pu, comme nous le disait plus haut M. de Longpérier, se produire en beaucoup d'endroits où le fer n'a pas laissé de traces, à cause de sa facile oxydation, surtout, ajouterai-je, si ce métal, n'étant pas encore employé en grande abondance, n'a pas laissé de grands dépôts d'oxydes, diffficiles à dissoudre complètement.

Il y a donc, ajoute le judicieux conservateur du Musée de Vienne, une grande imprudence dans ce procédé d'archéologie préhistorique (si largement employé pourtant) qui fait reposer principalement sur la matière employée la classification des âges. C'est le style de l'ornementation, c'est la forme des objets industriels qui établissent surtout la marche des générations, la succession des races, leurs influences diverses; tels sont

[1] De Sacken, *ubi supra*, p. 35-6.
[2] *Ibid.*, p. 130-1.

les principes que proclame hautement M. de Sacken[1] et qu'il a lui-même appliqués avec fermeté dans ses conclusions. Il affirme d'ailleurs que, pour trouver *en Allemagne* (au moins dans le Sud) le véritable *âge du fer*, celui où l'emploi de ce métal a positivement dominé, sans néanmoins exclure celui du bronze, il faut *sortir des temps préhistoriques*, puisqu'il faut arriver à la période germanique, laquelle commence fort tard, *postérieurement à l'ère chrétienne*, dans le bassin du Danube[2]. Ce n'étaient pas sur des Germains, mais sur des Celtes ou plutôt sur des Gaulois que les Romains avaient conquis cette région; c'est la grande invasion des barbares, au IVe et au Ve siècle, qui a introduit les Germains entre ce fleuve et les Alpes. M. de Sacken, traçant, pour ainsi dire, dès 1866, dans une simple note de la page 131, la voie que M. Al. Bertrand a si largegement déblayée, reconnaissait nettement comme *intermédiaire* entre l'âge du bronze proprement dit et celui du fer, dans cette partie de l'Europe moyenne, le temps de la *fabrication gauloise*, dont les spécimens indiscutables se retrouvent à Alise-Sainte-Reine et dans la station lacustre de la Tène, et qui, dit-il, paraît contemporaine de l'imitation semi-barbare des *Philippes* macédoniens et des monnaies de Marseille, avec mélange accidentel de travail romain. Il en résulte que l'âge du bronze, antérieur à la période galatique, pouvait subsister encore au Ve siècle avant notre ère.

Mais quel est ce style de l'âge du bronze, tel qu'il se présente à Hallstatt, où tous ses aspects se concentrent en quelque sorte à cause de l'importance commerciale exceptionnelle que cette station possédait aux temps barbares, par suite de l'exploitation du sel, du voisinage de la Cisalpine, et aussi de sa communication facile, par la Traun, avec la grande

[1] *Das Grabfeld von Hallstatt*, p. 130, 134.
[2] *Ibid.*, p. 130-1.

route de l'Europe centrale, c'est-à-dire avec le Danube? Celui-ci lui ouvrait les plaines de la Pannonie et de la Mœsie, remplies de tribus celto-gauloises, tandis que Hallstatt elle-même se trouvait dans le Norique et par conséquent chez le peuple celte des Taurisques[1]. D'un autre côté, les chemins de la Haute-Italie étaient ouverts au commerce du Norique par la vallée de l'Inn, qui aboutit à cinq cols des Alpes, y compris celui de Brenner, origine de la vallée de l'Adige, laquelle conduit dans le Bolonais, à Villanova, comme celui de la Maloïa vers le lac de Côme et le lac Majeur, à l'immense dépôt de Golasecca[2]. Enfin par le haut Danube et le col de Zollhauss, dans les Alpes de Constance, Hallstatt pouvait se mettre en rapport avec l'Helvétie. Il n'y a donc pas trop d'exagération à dire que nous pouvons étudier, dans l'archéologie de ce centre commercial, comme un abrégé de l'histoire du commerce, durant un long âge archéologique, pour d'assez vastes régions.

L'âge du bronze, tel que le définit M. de Sacken, est déterminé par les épées en feuilles de roseau et à poignées en croissant, les poignards de même sorte, les palstabs et les celts, l'ornementation composée de simples lignes, raies ou rubans, cercles et spirales variées, avec absence totale de représentation végétale[3]. Ces règles ont été rigoureusement observées à Hallstatt (sauf un seul vase, V. *infra*), où d'ail-

[1] Voy. Strabon, l. VII, cité par M. Conzen (*die Wanderungen der Kelten*), p. 60-1. Cf. Pline et Ptolémée, *ibid.* Voy. aussi de Sacken, p. 146-9, et Al. Bertrand, p. 258-9, 294. Ce dernier insiste (p. 293, 295-6, 313-5, 324, 329) sur le caractère *galatique* des antiquités de Hallstatt. On a vu que je ne le nie pas; je nie seulement qu'il soit exclusif.

[2] Voy. dans la *Revue archéologique* (déc. 1873, p. 370, p. 8 du *tiré à part*) l'article intitulé : *Note sur quelques bronzes étrusques de la Cisalpine.*

[3] *Das Grabfeld von Hallstatt*, p. 130; cf. 138.

leurs on reconnaît aussi quelques figures très-imparfaites d'animaux parfois fantastiques[1], et des figures humaines[2]; mais leur application s'étend bien au-delà de l'Europe centrale : on les retrouve en Étrurie, et *leur origine est asiatique.* Telle est l'opinion énoncée avec assurance par M. de Sacken[3]; elle touche à un fait d'une trop haute importance pour que l'on ne doive pas chercher à en réunir toutes les preuves; mais, en ce moment, achevons d'examiner les monuments de Hallstatt.

Le savant autrichien se prononce, avec non moins de certitude et plus de rigueur encore, en faveur du double fait d'une importation étrusque et d'une fabrication locale, comme origines des nombreux objets d'art et d'industrie rencontrés dans ce vaste dépôt. Il y a, dit-il, une connexion manifeste entre plusieurs de nos bronzes et l'industrie des peuples civilisés du Midi[4]. Sans doute, le dessin des lignes simples dans l'ornementation peut se retrouver partout, à titre de fait naturel et en quelque sorte instinctif; « mais la concordance a une tout autre valeur, quand il s'agit de l'identité complète de productions marquées d'un caractère propre et spécifique. Or, plusieurs de ces ustensiles de cuivre trouvent non pas seulement leurs correspondants, mais leurs modèles dans les sépultures de l'Italie, et nous pouvons suivre une file de magnifiques dépôts d'un travail incontestablement étrusque, à travers le Tyrol (spécialement à Matrei), la Suisse (vase de Graeckwyl), la Styrie (casque de Negau, trouvaille de Klein-Glein), la Carniole, le Wurtemberg (tête de Pallas d'Œringen), la Hesse (à Borsdorf et à Düskheim), le pays du Rhin, la Bohême et l'Allemagne du Nord jusqu'au Danemark. »

[1] *Das Grabfeld von Hallstatt*, pl. VIII, IX, XI, XIV, XV, XVIII, XX-XXIV.
[2] *Ibid.*, pl. XI, XVIII.
[3] *Ibid.*, p. 130-1, 137-8.
[4] *Ibid.*, p. 132.

Cette route commerciale servait aussi au transport de l'ambre. « Plusieurs objets de parure, particulièrement des fibules, offrent les mêmes motifs de forme et de décoration dans les anciennes sépultures de l'Italie et dans les pays du Nord, seulement plus ornés et plus élégants dans les premières, surtout quant aux représentations figurées, qui manquent presque totalement dans les autres (V. *supra*)... Plusieurs de nos bronzes présentent, quoique isolément, des objets caractéristiques fréquents dans l'Italie moyenne[1]. » — Et plus loin : « Beaucoup d'objets nous indiquent l'Italie moyenne comme leur patrie, aussi bien des armes que des ustensiles, spécialement le couvercle d'un vase de bronze avec figures d'animaux, très-différent des autres antiquités de la même classe; le style en est archaïque et sévère, mais classique. En le comparant aux œuvres étrusques, on peut l'attribuer à la main d'un artiste italien d'une bonne école[2]. Ce vase et son couvercle sont reproduits aux planches XX (fig. 4) et XXI (fig. 1). On y trouve *par exception* quelques éléments accessoires de décoration végétale; mais, à la première vue, on a peu de peine à y reconnaître le vieux style étrusque[3]. » L'auteur signale encore, au même lieu[4], comme ayant leurs analogues à Hallstatt, des seaux de Bologne entourés de cercles (pl. XXII, 1, 2) et des vases avec couronne de rivets en forme de cônes (pl. XXII, 4; XXIII, 1, 2), trouvés dans la nécropole de Cervetri, et il ajoute que de semblables rapprochements peuvent être établis avec presque tous, sinon tous les vases de

[1] *Das Grabfeld von Hallstatt*, p. 138-9. — Pour la Bohême, figures de bronze avec ornements en plaqué, licornes coulées et figure ailée à l'anse, dans un tumulus près de Hraditscht. (Note 1 de la p. 139.)

[2] *Ibid.*, p. 142-3.

[3] Cf. Micali, *Storia degli antichi popoli italiani*, monumenti, tav. XVII, 6; XX, 10, 16.

[4] *Das Grabfeld von Hallstatt*, p. 143.

bronze de Hallstatt. Quelques-uns de ces objets sont même décorés d'un paillon de plomb, métal que les Étrusques avaient connu de bonne heure, mais qu'on ne trouve jamais ailleurs parmi les antiquités de Hallstatt, ni pur ni à l'état d'alliage. L'origine étrangère se reconnaît encore dans une coupe de terre cuite à peintures (pl. XXVI, 3), œuvre tout à fait supérieure à tout le reste de la céramique de Hallstatt et en rapport visible avec les coupes de bronze ornées ; elle se reconnaît aussi dans une figure d'animal ciselée sur une fibule d'or (pl. XIV, 3) et probablement dans des anneaux de verre avec décoration en forme de perles et de boutons (pl. XXVI, 9), ainsi que dans la coquille de verre qui reproduit un motif favori des temps classiques et spécialement de l'art romain; elle se reconnaît enfin dans des clochettes, qui nous montrent l'art italien jusque dans ces détails que l'imitation n'aurait pas reproduits. Des fibules (pl. XIII, 14, 15; XIV, 1, 9), des aiguilles, des bracelets sont au moins imités de l'art étrusque[1].

Maintenant, avant de passer aux produits reconnus par M. de Sacken comme étant, à Hallstatt, des œuvres de l'industrie nationale, examinons, avec M. Al. Bertrand, la question des seaux de bronze et des puisoirs[2], et aussi celle des fibules.

Les seaux de bronze, *rivés et non soudés*, qui ont, depuis quelques années seulement, attiré l'attention des archéologues, sont aujourd'hui nombreux dans les collections européennes. Les savants qui les ont signalés ont partagé d'abord l'opinion émise par M. de Sacken : ils les ont considérés comme des produits industriels particuliers à l'Italie supérieure, et spécialement à l'Étrurie circumpadane. C'est ainsi,

[1] *Das Grabfeld von Hallstatt*, p. 143.

[2] *Revue arch.*, juin 1873 ; article reproduit avec quelque modification dans le choix des détails ou des expressions, dans l'*Archéologie celtique et gauloise*, p. 309-22.

fait observer M. Bertrand, que s'exprimaient, au Congrès de Bologne, MM. Conestabile et Gozzadini. Cependant, l'année suivante, on en trouvait un à Magny-Lambert (Monceau-Laurent), au milieu d'antiquités gauloises et non romaines (tombe à inhumation, épées de fer, rasoir de bronze); la Côte-d'Or, les environs de Berne, ceux de Mayence, le Hanovre, les environs de Lübeck, en fournissaient à leur tour; Hallstatt, enfin, en a donné six, « dont un, dit M. Bertrand, est la reproduction presque identique de notre seau du Monceau-Laurent, et les autres n'en diffèrent que par des détails sans importance[1].

Ces faits doivent être notés avec grand soin, mais ils ne sont pas inconciliables avec l'idée d'une origine étrusque. Il est certain aujourd'hui[2] qu'à une certaine époque, le commerce étrusque s'est étendu loin dans le Nord; à Lubeck même, des objets de fabrique italienne avaient pu être échangés contre de l'ambre, et un seau découvert près de Tongres a été omis tout-à-l'heure dans mon énumération, parce qu'il fallait signaler à part, comme indication à peu près certaine de provenance étrangère, une circonstance très-notable de la trouvaille : « Le même tumulus, dit M. Bertrand, contenait une œnochoé en bronze à bec relevé, *du travail étrusque le plus prononcé.* » Enfin, neuf cistes semblables ont été trouvées dans le Bolonais, le Modénais et le Parmésan, dont deux à Marzabotto et une autre à la Certosa. Ici, la provenance directe est elle-même italienne. De plus, deux portent des caractères étrusques; deux ou trois contenaient des vases

[1] Voyez dans la *Revue archéol.*, *ubi supra*, les pl. XII, XIII, fig. 1 et 8, *Arch. celt. et gaul.*, pl. VII, fig. 7, et *Das Grabfeld von Hallstatt*, pl. XXII, fig. 2; le seau de Hallstatt a eu plus (et M. Bertrand ne l'a pas oublié) de petites figures d'oiseaux. Pour les seaux *à côtes*, voyez fig. 1 de cette planche XXII et toutes les cistes dessinées dans la *Revue*.

[2] V. *supra*, p. 50-1.

peints, et une autre, des miroirs à figures. Parmi ces faits donc, quelques-uns sont favorables à l'origine étrusque des seaux à rivets et à cercles; d'autres ne le sont pas par eux-mêmes, mais aucun d'eux ne permet d'opposer à cette opinion une véritable fin de non-recevoir. L'absence de soudure les reporte d'ailleurs, s'ils sont tous de fabrique italienne, vers une antiquité assez haute, au moins au ve siècle avant l'ère chrétienne, selon notre savant compatriote. C'est à peu près à la même conclusion que s'arrête, au sujet d'une ciste non soudée du Parmésan, un archéologue italien, M. V. Poggi[1].

D'autre part, des puisoirs analogues aux *simpula* romains, non soudés, à anse *rivée* et de formes variées (pl. XXIII, 1, 2, 3, 5, 6, 7; cf. XXIV, 3, 4, 5, 8; et XXV, 4, 5, 11), ont été trouvés à Hallstatt, ainsi que de petites coupes, pouvant servir au même usage, quoique dépourvues d'anses (pl. XXIII, 4; XXIV, 6, 7, 9; XXV, 1, 2, 3, 12, 14, 15), et une véritable cuiller (pl. XXV, 6). Ces petits vases sont fort répandus dans l'Allemagne, tant du Sud que de l'Ouest et du Nord : Hallstatt seul en a fourni plus de cent; ils sont très-nombreux en Irlande et très-rares en Italie; on en a trouvé à Magny-Lambert. Or, M. Bertrand fait remarquer que « *toute cette vaisselle* de bronze, à en juger par les découvertes sur lesquelles nous avons quelques détails, sort de fouilles du même ordre que nos fouilles de Magny-Lambert, et est partout associée à des objets analogues... Ce qui est peut-être encore plus frappant, c'est que, dans les mêmes sépultures où sont placés les *vases de bronze à rivure*, se fait remarquer l'absence des mêmes ornements, des mêmes bijoux, des mêmes armes, communs dans d'autres cimetières de carac-

[1] *Bulletino dell' Instituto di Correspond. Archeol.*, 1875, p. 144-5. — Sur la correspondance des cistes à cordons avec la première époque de Villanova, voyez le même Bulletin, p. 49, 50, 179, 181; cf. 212-4.

tère différent. Les épées en bronze, par exemple, y sont excessivement rares et du type le plus voisin des grandes épées en fer; les *torques*, si fréquents dans les cimetières gaulois du département de la Marne, n'y apparaissent que par exception. Les fibules y sont rares... Par ce que l'on trouve aussi bien que par ce que l'on ne trouve pas dans ces tombes, on est donc autorisé à dire qu'elles appartiennent à une même phase de développement des pays tant transalpins que cisalpins, plusieurs siècles avant notre ère[1]. »

C'est au temps où l'usage du fer se propageait au Nord et au Sud des Alpes, que ces circonstances nous ramènent; c'est là un fait très-utile à noter pour la détermination de la date relative des sépultures de Hallstatt et conforme à ce que nous avons vu plus haut, très-utile aussi pour l'histoire générale de la civilisation matérielle en Occident. Les fibules de Hallstatt donneront-elles lieu à des conclusions semblables?

On en a trouvé dans presque toutes les tombes de ce cimetière, souvent plusieurs dans la même tombe, et, là où se trouvaient des squelettes, sur leur poitrine ou leur épaule, le défunt ayant été inhumé avec ses vêtements[2]. Les formes en sont variées, pourtant avec ce caractère commun que l'aiguille fait corps avec la pièce principale, à laquelle elle est quelquefois reliée par un ressort[3]; il en est (pl. XIII, 9-10; XIV, 17) qui sont composées seulement de spirales et d'une aiguille; il en est aussi (XIV, 15-17; XIV, 1, 2) qui sont décorées de chainettes; il en est, enfin (XIV, 3; XV, 4-7), qui affectent des formes d'animaux. Les fibules en spirales sont ici au nombre de plus de quatre cents[4]; on les retrouve en divers lieux de l'Allemagne, en Suisse, et, *par exception*,

[1] *Arch. celt. et gaul.*, p. 320-1.
[2] *Das Grabfeld von Hallstatt*, p. 58.
[3] *Ibid.*, pl. XIII, 10-15; XIV, 1-17; XV, 1-7, 17.
[4] *Ibid.*, p. 60.

en Italie[1]; à Marzabotto, c'est dans une tombe à inhumation qu'on en a trouvé, et la forme en est exactement la même que celle d'une fibule de la Marne[2]; l'origine étrusque est donc ici beaucoup moins vraisemblable que pour les cistes. Comme pour les coupes à rivure, on est amené à la pensée d'une fabrication transalpine, et, pour Halstatt au moins, à l'époque de l'usage habituel du bronze, puisque *pas un seul* des objets de parure, trouvés par milliers dans cette station, n'est en fer[3]. En d'autres termes, l'influence galatique s'y est exercée, mais le fond de la population *industrielle et commerçante* paraît avoir appartenu à la précédente immigration de la race celtique.

Oui, *industrielle*, car le moment est venu de pénétrer plus avant, à la suite de M. de Sacken, dans les habitudes domestiques de cette tribu celtique et de mesurer de plus près son état de civilisation. Avant tout, il a soin d'écarter nettement l'hypothèse d'une grossière barbarie, d'une incapacité intellectuelle à travailler les métaux, barbarie que l'on pourrait avoir l'idée d'attribuer à ce pays, un certain nombre de siècles avant la conquête romaine. L'exploitation des mines en grand est déjà une œuvre de civilisation; or, outre l'exploitation des salines de Hallstatt même, on a des preuves que des usines de cuivre voisines de là, dans la Styrie et dans le Tyrol, ont été très-anciennement en action[4]. Le cuivre est l'élément principal du bronze; mais l'étain était-il aussi à la disposition des Noriques? Selon M. de Rougemont, les mines d'étain les plus voisines, celles de Bohême et de Saxe, n'ont été ouvertes qu'au moyen âge[5], et les auteurs anciens ne parlent

[1] *Das Grabfeld von Hallstatt*, p. 60.
[2] *Archéol. celt. et gaul.*, p. 360-4.
[3] *Das Grabfeld von Hallstatt*, p. 115.
[4] *Das Grabfeld von Hallstatt*, p. 141-2.
[5] *L'âge de bronze*, p. 90.

jamais de l'étain gaulois[1], bien que dans le département de la Creuse il existe, selon cet auteur, des traces de travail minier *pouvant* remonter jusqu'à l'âge gaulois. On a trouvé des outils de pierre et de bronze dans les galeries primitives des usines de cuivre *ou d'étain* de la France et des pays voisins[2]; au Congrès de Bude, on a indiqué une exploitation de cassitérite opérée à Massa par les Étrusques[3]; mais nulle part les témoignages de l'antiquité ne permettent d'accorder une importance considérable à ces exploitations. Il est donc peu probable que les Celtes du Danube aient pu tirer leur étain de là[4]; moins probablement encore de la Lusitanie ou de la Gallœcie[5], que l'on ne supposera pas reliées à Hallstatt par des routes commerciales avant la conquête romaine. Il n'existe pas du tout de mines d'étain dans l'Illyrie, ni dans l'Italie[6], ni dans la Grèce, ni dans la Thrace. Restent les mines fameuses des îles Sorlingues ou de la Cornouaille britannique, dont l'étain a été si longtemps matière d'un grand commerce pour les Phéniciens. Mais, comme M. de Rougemont le faisait observer déjà en 1866, le nom phénicien de l'étain, *kasdir* (que l'on retrouve dans le Κασσίτερος des Grecs), n'avait pas franchi l'Adriatique, et par conséquent l'étain des bronzes fabriqués auprès du massif des Alpes n'était pas apporté par les Phé-

[1] *L'âge de bronze*, p. 90.

[2] Voy. *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, 1875, février, *sub fine*.

[3] Même recueil, 1876, p. 445.

[4] M. de Sacken (p. 134) parle d'un gisement d'étain aux environs de Bordeaux; c'est peut-être le même que celui dont parlait M. de Rougemont.

[5] Sur l'existence de l'étain dans ce pays, connue au temps de l'Empire romain, voy. Pline, xxxiv, 16, dans Pictet (*Les origines indo-européennes*, § 25); cf. de Sacken, p. 134; et de Rougemont, p. 88.

[6] *Ibid.*, de Rougemont; sauf pourtant à Massa (V. *supra*); mais cette indication est vague et sans désignation de temps.

niciens; il arrivait plutôt de la Cornouaille par la Seine, c'est-à-dire par l'intermédiaire des peuples de la Gaule; et par conséquent les routes fluviales de la Gaule s'ouvrirent de bonne heure au commerce des peuples occidentaux. « La Suisse occidentale, dit le même auteur, abonde en monnaies des Santons et des Calètes[1]; » un commerce actif exista donc entre elle et les bords de la Manche et de l'Océan, au temps des monnaies autonomes de la Transalpine. M. François Lenormant va plus loin encore[2] : il croit que l'étain de Cornouaille vint longtemps par la Seine, la Saône et le Rhône aux mains des Phéniciens eux-mêmes, avant qu'ils eussent la hardiesse de se lancer dans l'Océan.

Ce n'est là qu'une conjecture; mais ce qui n'en est pas une, c'est l'observation empruntée par cet écrivain à M. Pictet[3] que l'ancien allemand, le lithuanien, le polonais et même le latin ont reçu le nom donné par eux à l'étain des Celtes, qui le possédaient dans tous leurs dialectes (cymrique, *ystaen*; cornique, *stéan;* armoricain, *stéan*, *sten*, *stin;* erse *staouin*); mot explicable dans ces langues, puisque, comme le dit M. Pictet, le cymrique *ystaen* signifie *extension*, nom qui convient à un métal ductile, tandis que *stannum* n'a pas d'étymologie en latin. Les Romains ont donc dû recevoir l'étain par l'intermédiaire de la Gaule, comme les riverains du Weser, de la Vistule et du Niémen le recevaient par la mer du Nord et la Baltique.

Dans tous les cas, Hallstatt a pu recevoir de bonne heure l'étain de Cornouaille, et par conséquent non-seulement

[1] *Ibid.*, p. 114, les Calètes à l'embouchure de la Seine, les Santons limitrophes des Lémovices, chez qui pouvaient avoir été ouvertes les mines de la Creuse.

[2] *Les premières civilisations*, I, p. 156.

[3] *Les premières civilisations*, note de la page 148. — *Les Orig. indo-eur.*, § 25.

forger le bronze, mais encore le fabriquer. Elle recevait aussi l'ambre[1] de la Baltique, qui n'est guère moins éloignée. Peu importerait d'ailleurs, dit avec raison M. de Sacken[2], en ce qui concerne la constatation d'une civilisation assez avancée, que les objets d'art fussent importés ou exécutés dans le pays; ni ceux qui les fabriquaient, ni ceux pour le goût desquels le commerce demandait des œuvres délicates et coûteuses ne peuvent avoir été des sauvages. Et les formes rudimentaires de certains objets trouvés à Hallstatt ne prouvent rien en sens contraire, non-seulement parce qu'à des fortunes diverses il fallait alors, comme aujourd'hui, des produits différents, mais parce que, dans tous les temps aussi, la ciselure achève ce que la fonte a grossièrement ébauché, et qu'il ne faut pas juger d'une industrie par des œuvres inachevées[3]. D'ailleurs, l'emploi des fibules semble indiquer des vêtements compliqués, et, autant qu'on en peut juger par leurs débris, les étoffes de Hallstatt n'étaient pas trop grossières. Le grand nombre de faucilles qu'on y a trouvées indique un usage étendu de l'agriculture; des lingots de bronze et *des scories*, des limes et une petite enclume constatent positivement l'existence locale de l'industrie métallique; et la fabrication locale du bronze lui-même résulte d'abord d'une galette de *cuivre* fondu, avec patine très-ancienne, tandis qu'on n'a trouvé là *aucun* objet *manufacturé de cuivre*, puis de la composition chimique de certains bronzes de cette station. Les proportions du cuivre et de l'étain varient, bien qu'en général elles soient les mêmes que dans les autres pays (c'est-à-dire 90 °/₀ de cuivre); mais un nombre considérable d'objets de parure, reconnaissables à leur couleur pâle et à leur patine

[1] *Das Grabfeld von Hallstatt*, p. 134.
[2] *Ibid.*, p. 133, 134.
[3] *Ibid.*, p. 133; cf. 141.

grise, contiennent une fraction importante de nickel, 2 à 8 °/₀, destiné à remplacer l'étain. Or, ce métal, dont les gisements sont rares, se trouve en grande abondance dans celui de Schladming, en Styrie, *à quelques heures de Hallstatt*, où il est encore exploité, et d'où l'on tire aussi du cuivre. De plus, le nickel, qui se retrouve dans certains bronzes de la Suisse occidentale, parce qu'on le tire du Valais, ne se rencontre *jamais* dans ceux d'Étrurie[1]. Enfin, la forme et l'ornementation d'objets d'argile, sans doute fabriqués sur place, sont exactement les mêmes que ceux des objets de bronze de même nature. Pour le fer aussi, la Styrie fournit la matière en abondance, et celui des forges *noriques* était fort estimé des Romains[2]. L'industrie des Celtes Noriques ne peut donc pas plus être niée que leur commerce, pour des temps antérieurs à la conquête romaine, car celle-ci, qui a laissé des traces dans le bassin de la Traun, n'en a guère à Hallstatt même[3], dont le sel put trouver une concurrence redoutable dans celui de la mer, quand les grandes routes de l'Empire furent établies partout.

Nous avons vu que les inductions à tirer de faits divers nous reportent, pour établir une chronologie approximative de cette station, vers le IIIe, le IVe et le Ve siècle avant notre ère. M. de Sacken examine séparément ce point avec sa rigueur ordinaire. Le cimetière de Hallstatt est nettement distingué, dit-il, des cimetières alamans du IIe au Ve siècle (après notre ère) par l'absence totale de bijoux en fer et du style germanique, ainsi que par l'usage des inhumations; il tient même, par un grand nombre de monuments, à la période florissante de l'art étrusque, et, par le couvercle à figures d'animaux, au

[1] *Das Grabfeld von Hallstatt*, p. 141-2.
[2] *Ibid.*, p. 142.
[3] *Ibid.*, p. 149-53; cf. 144.

style archaïque de l'Italie moyenne, c'est-à-dire aux ve et vi^e siècles [1]; par les seaux, au temps de la nécropole bolonaise, période des lécythes à figures noires (du vi^e au ive) [2]. M. de Sacken, d'ailleurs, se refuse à fixer même au ive siècle la limite inférieure de ces monuments, comme on l'a voulu faire à cause de l'absence de l'argent, ce qu'il ne tient pas pour indication suffisante, et à cause de l'absence de monnaies imitées des philippes, l'usage de mettre des monnaies dans les tombes paraissant n'avoir été introduit dans ces contrées que par les Romains. Sans doute, ajoute-t-il, l'usage de ce cimetière a duré longtemps : plusieurs types, surtout pour les bijoux, appartiennent à des temps divers; il y a là des pointes de lances qui ressemblent à celles des défenseurs d'Alesia, des vases de verre à côtes comme les Romains en ont eu. En s'arrêtant à la période de cinq siècles qui précède l'établissement de la domination romaine dans ce pays, on aura l'approximation la plus juste à laquelle il soit possible de se fixer [3].

CHAPITRE V

L'INTRODUCTION DU BRONZE DANS L'EUROPE MOYENNE

Revenons maintenant à la question plus générale de l'introduction du bronze dans l'Europe moyenne, c'est-à-dire dans celle qui n'appartient ni au bassin de la Méditerranée proprement dite, ni aux régions scandinaves, ni au versant de l'Océan glacial.

[1] *Das Grabfeld von Hallstatt*, p. 144.
[2] *Ibid.*, p. 145.
[3] *Ibid.*, *ibid.*

Disons-le d'abord : les anciens n'ont peut-être pas complètement ignoré l'action exercée par la civilisation orientale sur les régions illyriennes. Ils nous ont transmis à cet égard des renseignements rares sans doute, mais intéressants, sinon à l'abri de toute critique, qui sont rappelés par M. de Sacken[1]. Hérodien (VIII, 3, 19), dit-il, nomme *Bel* le dieu ou un dieu des Illyriens; et Tertullien (*Apol.*, 24) dit que les Noriques adoraient Belen. Un autel de Bellenus, ou Bellinus, a été trouvé près de Klagenfurth avec une inscription constatant sa dédicace : or, Bel est un dieu asiatique. M. de Sacken rapporte d'ailleurs avec toute apparence au culte ancien du soleil l'usage d'allumer, au solstice d'été, les feux dits de la Saint-Jean, retrouvant à la fois cet usage dans l'Irlande, la France[2], la Haute-Autriche, la Carniole, l'Istrie, toute l'Allemagne du Sud, et, enfin, la Petite-Russie (entre le Pripet et le Donetz). Il nie, contre M. Nillson, que le séjour de quelques marchands phéniciens ait pu imprimer des traces vastes et profondes dans les croyances et les habitudes religieuses de grandes populations; il ajoute qu'il s'en faut de beaucoup que ces traces soient bornées aux régions maritimes, et il attribue cette communauté de coutumes à la communauté d'origine et de croyance des populations elles-mêmes, émigrées d'Asie dans l'Europe moyenne[3].

Il est vrai, deux objections peuvent ici être opposées : le nom de Bel n'appartient point à la famille aryenne, à laquelle pourtant appartiennent les populations celtiques, germaniques, scandinaves, lithuaniennes et slaves, et, d'autre part, le culte du soleil se retrouve chez tous les peuples païens. A celle-ci, la réponse est facile : ce qui nous frappe ici, ce n'est

[1] *Ubi supra*, note de la p. 137.

[2] Et spécialement dans la partie de la France qui a le moins éprouvé le contact des Romains et des Germains.

[3] *Ubi supra*, ibid.

pas la propagation du culte solaire en lui-même, c'est l'identité du rite accompli, à une même date solaire, chez des peuples de même race, depuis la mer d'Azof jusqu'au golfe de Galway. Ce n'est là, d'ailleurs, qu'un des mille et mille faits, linguistiques ou autres, qui démontrent d'une manière absolue que la race celtique, aussi bien que les Germains et les Slaves, avait apporté d'Orient et qu'elle *n'a jamais perdu* la connaissance des éléments de la civilisation matérielle et morale : c'est la conclusion incontestable du livre entier de M. Pictet. Quant au nom de *Belen*, retrouvé aussi en Gaule, mais qui peut n'être qu'une épithète, le *doré*, pour signifier le soleil [1], ce n'est point au Bel assyrien que le rapporte M. de Belloguet, mais bien au *Bhâla* sanscrit, un des noms de cet astre dans le plus ancien idiome connu [2] de la race aryenne. M. Pictet, auquel il renvoie, ajoute ici un détail curieux : c'est que l'irlandais a, seul de toutes les langues européennes, conservé plusieurs des noms sanscrits du soleil [3], et parmi eux *Béal*, reproduction exacte et sans nul suffixe du *Bhâla* oriental.

Mais, sans aller si loin, nous pouvons reconnaître la *marche continue* de la *même race*, emportant les traces d'une *même civilisation*, depuis le bassin du Dniéper jusqu'aux rivages de l'Océan [4]. Rien d'invraisemblable en soi à ce que des usages de la vie matérielle se soient conservés chez elle, d'étape en étape, aussi bien que des croyances et

[1] V. Roget de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, t. II, sect. III, § 22.

[2] Avec le bactrien.

[3] *Les Origines indo-européennes*, § 388.

[4] Remarquons, comme réserve d'un bon exemple, que M. de Sacken se refuse (p. 137) à reconnaître des indices d'une religion solaire dans les figures du cercle ou de la roue qui se retrouvent souvent dans l'ornementation de l'âge du bronze. Ce sont, dit-il avec raison, des formes si simples, qu'elles résultent naturellement d'un caprice instinctif du décorateur.

des rites. En fait, ces demi-barbares du Centre et de l'Ouest ont-ils constamment *pratiqué* la métallurgie, l'ont-ils *reçue* des Étrusques, ou bien encore l'ont-ils *retrouvée* depuis leur arrivée en Europe? Ce sont là des questions aussi délicates qu'intéressantes que soulève le docte conservateur du Musée des Antiques de Vienne. Engagés, sur ses pas, dans cette voie pleine d'attrait et de mystère, nous avons reconnu, à l'aide de preuves certaines, le double fait d'une importation méridionale et d'une fabrication locale dans le bassin du Danube supérieur, mais sans être amenés peut-être jusqu'au temps où la race celtique s'y établit : seulement nous allons voir bientôt et nous avons déjà entrevu des motifs solides de croire que l'usage du bronze a été directement apporté dans l'Europe moyenne par des Celtes sinon par eux seuls. Nous avons étudié aussi les plus anciens bronzes de la vallée du Rhône. Voyons maintenant à quelles conclusions il est possible d'arriver en ce qui concerne l'ensemble de la Gaule.

M. Bertrand a intitulé deux des fragments qui composent son livre : *Le bronze dans les pays transalpins*[1]. — *La Gaule et l'Italie ont-elles eu leur âge de bronze*[2]? La contradiction entre ces deux titres n'est qu'apparente. L'auteur connaît l'introduction très-ancienne, mais exceptionnelle, du fer parmi les bronzes italiens, et il ne met point en doute la découverte de bronzes étrusques en Bourgogne, en Suisse, en Alsace, en Prusse rhénane, en Belgique[3] : dans le Wurtemberg, la Bavière, l'Istrie, la Croatie, la Styrie, la Moravie et la Hongrie, M. Bertrand n'ose affirmer qu'une certaine *analogie* avec le style étrusque; il étend d'ailleurs cette observation à des pays éloignés du parcours de l'émigration celtique : la

[1] *Archéol. celt. et gaul.*, p. 189-202.
[2] *Ibid.*, p. 203-214.
[3] *Ibid.*, p. 190.

Lithuanie, le Mecklembourg, la Scandinavie[1]. Il reconnaît, d'autre part, qu'il existe, dans les collections archéologiques, des bronzes gaulois de travail barbare, et il combat la pensée du docteur Lindenschmidt et de son école qui attribue au commerce étrusque, phénicien ou grec, l'importation de *tous* les objets de cette nature[2]. M. Bertrand ne pense pas que l'influence grecque ait jamais dépassé, chez les Gaulois, le bassin du Rhône, et il appuie son opinion sur le plus sûr des arguments, le style des objets nombreux qu'on a rencontrés dans les fouilles. A plus forte raison, ajoute-t-il, les Phéniciens et les Étrusques, moins avantageusement placés que les Ioniens de Marseille pour exercer cette influence, n'ont-ils pas dû avoir une grande action sur le développement artistique et industriel de la Gaule centrale ou septentrionale[3]. Il croit donc à une industrie du bronze vraiment nationale chez nous; seulement, nous le verrons bientôt, il en restreint beaucoup l'importance dans l'histoire générale de notre pays.

A bien plus forte raison encore rejette-t-il la pensée d'une action antique, puissante et continue du commerce phénicien à l'égard des peuples du haut et du moyen Danube, de la Bohême, du Mecklembourg, de la Lithuanie et des presqu'îles scandinaves, mais il est bien loin de nier toute influence orientale. Sa pensée à cet égard m'avait déjà singulièrement frappé quand je l'avais entendu lire cette note à l'Académie des Inscriptions (3 octobre 1873). Elle n'est rien moins, à mon avis, qu'une des idées les plus fécondes de la science moderne; c'est la réponse à la grande question posée par M. de Sacken et que je rappelais tout-à-l'heure.

« Il s'agit, dit M. Bertrand, dans la préface de ce mor-

[1] *Archéol. celt. et gaul.*, p. 191 — Et aussi le Hanovre, où des bronzes étrusques pourraient être venus par la Gaule.

[2] *Archéol. celt. et gaul.*, p. 191.

[3] *Ibid.*, p. 192.

ceau[1], de savoir si, *en dehors du monde classique*, il a existé, oui ou non, *dès l'antiquité la plus reculée*, une *civilisation*, autre sans doute, mais à bien des égards très-développée, qui a fait sentir son influence sur une *étendue de pays presque égale au monde connu des anciens*. Or, l'existence de ce monde nouveau, *civilisé à sa manière*, *ne paraît plus contestable*. La civilisation qu'il représente, bien que plongeant, comme la civilisation classique, ses *principales racines* en Orient, n'a que de très-lointains rapports avec l'art hellénique ou étrusque, et tout au plus dans la mesure de parenté qui unit entre eux les divers idiomes indo-germaniques. » Et dans la préface de son livre[2], l'auteur, indiquant à l'avance l'*unité* de cette civilisation étrangère aux données classiques, écrivait ces mots : « Les palafittes des lacs de Genève, de Neuchâtel, de Bienne et du Bourget semblent, à considérer la similitude seule des objets, une colonie scandinave. Les armes ont la même dimension, la même forme, les mêmes poignées étroites et souvent à antennes. Les bijoux ont les mêmes motifs de décoration, les couteaux la même forme. La Suisse est même, sous ce rapport, beaucoup plus près du Danemark que la Hongrie. L'or y est seulement moins abondant; on s'aperçoit que ces populations ne sont plus à portée de l'Oural. »

En présence de cette immense et magnifique question, le devoir du critique est tout tracé. Il résulte manifestement de l'importance et de la nouveauté des aperçus une nécessité pour la science de les répandre le plus promptement et le plus largement possible, avec les moyens d'en mesurer la valeur; il nous faut, par conséquent, analyser scrupuleusement ce court travail, en citer fréquemment le texte, puis rechercher tout

[1] *Archéol. celt. et gaul.*, p. 189. — Voy. aussi les p. XX-XXIV de la préface du volume.

[2] Page XX.

ce qui permettra d'en critiquer ou d'en confirmer les aperçus.

« Un des grands arguments des partisans de la thèse *phœnico* ou *gréco-tyrrhénienne*, dit l'auteur, est la perfection de quelques-uns des bronzes recueillis dans les stations ou sous les monuments les plus incontestablement anciens des contrées dont il s'agit. Ce n'est donc pas, dit-on, chez ces peuples que cette industrie est née... Or..., d'où ces objets viendraient-ils, sinon du foyer de toute civilisation, du bassin de la Méditerranée, de Sidon, de Tyr, de Chypre, d'Adria, de Populonia ou de Marseille... Mais... soutenir que le problème n'a que deux solutions possibles, la solution du bronze indigène et la solution phœnico-étrusque, est une erreur évidente. En dehors de la Phénicie, de la Grèce et de l'Étrurie, existaient, dans l'antiquité, plusieurs grands centres de civilisation qu'il est plus que permis d'interroger, qu'il faut interroger avant tout... Je veux parler des vastes contrées dont le Caucase est comme la tête[1]. » L'auteur rappelle alors que les Grecs attribuaient aux peuples de l'Asie-Mineure la première exploitation du fer et du bronze; que « Strabon indique comme un des centres métallurgiques les plus anciens le pays des Chalybes, dont Homère vantait déjà les mines d'argent; » qu'Ézéchiel signale le commerce des vases d'airain envoyés à Tyr par Tubal et Mosoch, c'est-à-dire par des peuples voisins du Caucase[2], et il ajoute : « Jetez mainte-

[1] *Archéol. celt. et gaul.*, p. 192-3.

[2] Les Tibaréniens et les Moschiens des Grecs, dans le voisinage des Chalybes. Voyez Hérodote, III, 94, et, pour la topographie, Strabon, XII, 3. Le savant géographe, né lui-même dans le Pont, place le peuple tibarénien dans la région montagneuse qui domine la côte de Trébizonde, et il dit que les monts Moschiques dominent la Colchide, c'est-à-dire qu'il les identifie soit avec la chaîne du Kolova et du Perenga, soit avec celle du Tholgom et de l'Arsian, un peu au Sud-Est, soit avec toutes les deux ensemble. Mais la grande inscription historique de Téglatphalasar Ier, vers le XIIe siècle avant

nant un regard sur une carte du monde connu des anciens. Demandez-vous quelle est la route la plus courte, la plus naturelle, du pays des Chalybes ou des montagnes de la Phrygie, soit aux bords de la Baltique, soit au pied des Alpes; vous reconnaîtrez sans peine que c'est la vallée du Danube d'un côté, les vallées du Dniéper et de la Vistule de l'autre. M. A. Maury a signalé depuis longtemps, dans un cours malheureusement non publié, ces deux grandes voies de commerce entre l'Asie et l'Europe, suivies par toutes les migrations de peuples depuis les temps les plus reculés. De nouvelles découvertes confirment chaque jour l'exactitude de ces idées[1]. »

La date du xe *siècle au moins* avant notre ère, que l'auteur indique sommairement comme étant celle de la première introduction dans diverses régions de l'Europe occidentale des armes, bijoux et ustensiles de bronze[2], n'est pas contradictoire avec le résultat auquel nous ont conduit les fouilles de Hallstatt; l'idée générale de M. Bertrand est d'ailleurs en parfait accord avec celle de M. de Sacken, qui reconnaît l'origine asiatique de l'industrie du bronze et même des motifs d'ornementation adoptés par les peuples de l'Europe moyenne; seulement, l'auteur allemand incline à croire que leurs relations avec les peuples de la Méditerranée ne furent jamais complètement interrompues[3]. Mais M. Ber-

notre ère, traduite par M. Oppert dans les *Annales de Philosophie chrétienne* (mars et avril 1865), nous apprend que les Muskaya (Mosques) vivaient alors dans un pays peu éloigné des sources du Tigre, probablement dans la Moxoène des Grecs, au Sud du lac de Van, pays auquel ils auraient laissé leur nom avec une légère métathèse. Il est à croire qu'à cette époque ancienne ils s'étendaient sur un pays assez étendu, puisque la Genèse les indique comme une des souches primitives de la population japhétique.

[1] *Archéol. celt. et gaul.*, p. 194.

[2] *Ibid.*, p. 195.

[3] *Das Grabfeld von Hallstatt*, p. 140.

trand, mettant à part les objets d'importation méridionale et probablement moins ancienne, s'attache à suivre la trace de l'ornementation spéciale aux régions indiquées par lui, et il ajoute : « Ces divers objets ont un cachet évident d'origine commune, à côté de différences également sensibles, comme seraient les variétés d'une même plante acclimatée dans des contrées diverses ; — l'ornementation de ces objets, qui n'admet que des lignes géométriques, à l'exclusion de toute représentation d'être animé ou même de plante, indique qu'ils venaient tous d'un même centre, ou que les pays où on les trouve pratiquaient des religions analogues... Cette situation est tout à fait analogue à celle qu'offre l'ensemble des langues indo-européennes, qui se montrent de même à nous, en Europe, avec tant de variétés ressortant sur un fond général uniforme[1]. »

L'auteur fait ensuite ressortir aux yeux mêmes du lecteur, par des rapprochements de dessins, la ressemblance d'ornementation entre des colliers trouvés en Lithuanie et en Suisse, entre des épées de Suisse et de Suède, comme de France et d'Irlande, entre des poignards de France et du Mecklembourg[2]. Or, ajoute-t-il, « de même que les dialectes les plus anciens sont ceux qui ont entre eux le plus d'éléments communs, on entrevoit que ce sont les bronzes des époques les plus reculées qui nous montrent les plus frappantes ressemblances et aux distances les plus grandes, comme étant plus rapprochés de la source commune ; » tandis que l'art étrusque, soit hellénisé, soit romanisé, ne ressemble en rien aux antiquités irlandaises, scandinaves ou lithuaniennes ; et là même où l'on peut reconnaître une analogie avec l'art étrusque, dans le bassin du Danube et le voisinage de l'Adriatique, elle est

[1] *Archéol. celt. et gaul.*, p. 195.
[2] *Ibid.*, p. 196-9.

d'autant moins sensible que l'époque est moins ancienne[1]. Il invoque même, à l'appui de ce sentiment sur l'existence de l'art transalpin et son origine orientale, l'opinion de M. Conestabile, l'archéologue éminent de l'Étrurie[2].

En même temps que M. Bertrand lisait cette note à l'Institut, M. François Lenormant achevait la rédaction ou commençait l'impression de ses *Premières civilisations*, *études d'histoire et d'archéologie*, ouvrage dans lequel il fait ressortir[3] une pensée du baron d'Eckstein, dont le rapprochement avec les lignes précédentes est digne d'un vif intérêt. Tous les peuples aryens, disait le savant danois, depuis les Hindous jusqu'aux Celtes, en passant par les Germains, ont attribué l'invention de la métallurgie à des êtres surnaturels, différents de leurs divinités nationales et quelquefois même considérés comme malfaisants, tandis que ces deux derniers caractères ne se retrouvent plus, quant aux génies inventeurs de cet art, dans les

[1] *Archéol. celt. et gaul.*, p. 200.

[2] *Ibid.*, p. 201. — La ressemblance avec les types communs originaires ne paraît pas avoir subsisté longtemps dans la Suisse actuelle. Si, en effet, M. Édouard Flouest, analysant, dans les *Matériaux pour l'histoire naturelle et primitive de l'homme* (1875, p. 254), le *Bel âge du bronze lacustre en Suisse*, de M. Desor, y signale des armes du type primitif qui a prévalu en Europe pendant des siècles, il signale aussi (p. 266-7) le défaut *ordinaire*, quoique non universel, de ressemblance entre les épées de ces dépôts et celles qui se retrouvent uniformément et en Autriche, et en Allemagne, et en Italie, et en Danemark. La fabrication locale fut d'ailleurs restreinte, dans la Suisse lacustre, aux objets les plus simples (p. 254); d'autres paraissent à l'auteur appartenir aux types de Villanova et Golasecca. Dans le fascicule précédent, M. Montelius, exagérant peut-être la pensée énoncée plus haut, nous dit (*ibid.*, p. 233) que « les antiquités de l'âge du bronze trouvées en *Hongrie* et dans les pays avoisinants *ressemblent à un haut degré* à celles du *commencement de l'âge de bronze dans la Scandinavie*, tandis que *ce n'est pas le cas* des antiquités provenant de l'*Europe occidentale*. » — Cf. 1876, p. 451.

[3] T. I, p. 139-41 ; cf. 115. — Il mentionne la note de M. Bertrand dans une note de la p. 157.

traditions des peuples appelés Touraniens. Il y a là une indication aussi vague que l'on voudra, mais probable, d'un emprunt de cette industrie fait ou renouvelé par les Aryens à une race étrangère. Mais, en ce qui concerne spécialement le bronze, la géographie est bien autrement décisive. La fabrication de cet alliage exigeait, nous l'avons vu, des relations directes ou indirectes, mais permanentes, avec une contrée renfermant des mines d'étain, puisque l'emploi du zinc pour cet usage n'existait pas durant ces temps reculés, ainsi que le démontre l'analyse des bronzes antiques[1]. Mais, comme les gisements d'étain sont fort rares en Europe et ne s'y trouvent guère que dans l'extrême Occident, comme des relations avec les îles Sorlingues ne peuvent pas être supposées, lors de l'arrivée des migrations aryennes dans les bassins du Dniéper et du Danube, il faut admettre que Celtes, Lithuaniens et Scandinaves avaient conservé des relations commerciales avec une région asiatique, au temps de leurs plus anciens bronzes, et qu'ils étaient encore, comme le témoigne d'ailleurs l'identité d'ornementation, sous l'influence d'une commune impulsion dans l'exercice de cette métallurgie; il fallait donc que cet exercice eût subsisté sans interruption depuis leur séparation. C'était donc la civilisation de l'âge du bronze qu'ils *apportaient* avec eux. Seulement, il est très-douteux que la fabrication même de cet alliage fût alors l'œuvre des peuples européens; ils le tiraient plutôt d'Asie tout fait, soit ouvré, soit en lingots; les *noms* germaniques, celtiques, lithuaniens et polonais de l'*étain* n'ont rien de commun avec ses dénominations asia-

[1] Voy. Fellenberg, cité par M. Desor (*ubi supra*, p. 72). M. de Rougemont (*ubi supra*, p. 165) dit que la plus ancienne trace connue de l'emploi du zinc en Grèce remonte au VI[e] siècle; mais M. de Fellenberg ne reporte qu'au III[e], postérieurement à la mort d'Alexandre, le plus ancien usage de la cadmie naturelle (alliage de cadmium avec l'oxyde de zinc) pour la formation d'un composé du cuivre.

tiques[1], tandis qu'un nom sanscrit de l'*airain* se retrouve en irlandais, et qu'une même racine verbale (*bhrâs*, luire) a pour dérivés des noms de l'airain, en scandinave, en anglo-saxon, en anglais, en irlandais, en cymrique et même en français, M. Pictet pensant, avec toute vraisemblance, que *bronze* vient du cymrique *prês*[2].

Quel était ce centre asiatique de la fabrication du bronze, pour les anciens peuples de l'Europe moyenne et septentrionale? M. de Rougemont[3] signale l'existence d'un gisement d'étain dans le district de Bamian, au milieu de l'Hindou-Kosch, l'ancien Paropamisus; et il rappelle que Strabon (XVI, 2) constate l'existence de ce métal dans la même contrée. Là fut sans doute exploité l'étain servant à fabriquer le bronze dans la patrie commune des vieux Aryas, dans la région voisine du plateau de Pamir. Il serait bien téméraire de dire qu'il fût exporté de si loin vers le Dniéper et le Danube; mais il n'y a rien que de vraisemblable à penser, comme M. Bertrand, que le centre de cette exportation était au pied du Caucase, quand M. de Rougemont nous assure[4] que la Géorgie contient des mines d'*étain*, ainsi que d'or, d'argent, de fer et de *cuivre*. Il pense même (p. 171) trouver une trace du séjour d'émigrés aryens dans ce pays, une preuve de ce fait qu'une de leurs tribus s'y serait arrêtée pendant la marche, quand il dit que les descendants de Tubal parlent,

[1] Pictet, § 25.

[2] *Ibid.*, § 24.

[3] *L'âge du bronze*, p. 86.

[4] *Ibid.*, p. 87; cf. 168 et 170-1. — L'auteur ajoute, un peu plus loin (p. 176) : « La *route du Danube* nous expliquerait comment, pendant l'âge du bronze, l'art de réduire le métal en lames au moyen de cylindres était *à la fois* connu sur les rives de nos *lacs romands* et en Crimée. » Mais je n'ai pu retrouver ni dans Pictet, ni dans Bœtticher (*Arica*) ce que M. de Rougemont dit de l'étain : que son nom ibérien (*ossèthe*?) s'est répandu au loin.

dans le Lazistan, une langue voisine du géorgien, qui est, dit-il, une langue aryenne. Il est vrai que le Tubal et le Mosoch bibliques sont issus de Japhet, comme les Aryens ; il est vrai encore que la langue caucasique nommée *ossèthe* est reconnue pour aryenne. C'est donc sur un fait réel et important pour la présente question que M. de Rougemont appelle ici l'attention du lecteur ; seulement il en exagère les termes. Le géorgien proprement dit est une langue à part, quoique son vocabulaire contienne beaucoup de mots d'origine aryenne, et tel était déjà le cas de la langue parlée en Arménie, avant l'arrivée peu ancienne des Arméniens proprement dits, par la population que M. François Lenormant nomme Alarodienne, et que l'arrivée des nouveaux envahisseurs refoula vers la Géorgie et le Lazistan. C'est ce qu'il expose dans la deuxième de ses *Lettres assyriologiques* [1], et ce qui peut nous suffire ici. Nous en conclurons, en effet, que cette région a été réellement le séjour antique de populations aryennes, dont les sœurs, connues sous les noms de tribus moschienne et tibarénienne, y ont, comme nous l'avons vu, fixé leur demeure et se sont appliquées à l'exploitation des métaux, peut-être d'après les leçons données par les premiers habitants du pays, tandis que la chasse, la guerre, l'amour des aventures entraînaient vers l'Occident Slaves et Lithuaniens, Germains et Celtes ; mais ils conservaient avec ceux-là, grâce à la communauté originaire du langage, et à une parenté non encore oubliée, les relations commerciales dont les émigrants ne pouvaient méconnaître la nécessité, puisqu'ils étaient accoutumés à l'usage du bronze, et qu'il leur était alors *impossible* de le fabriquer dans leurs nouvelles patries, où l'étain n'existait pas [2]. Graduellement échelonnés

[1] T. I, p. 127-9.

[2] M. de Mortillet (*Origine du bronze*, p. 6) fait observer que, si le minerai d'étain existe dans la Saxe et la Bohême, c'est presque toujours à l'état de

le long des grands fleuves de l'Europe occidentale, qui leur offraient une route facile, non-seulement de migration, mais de commerce, les nouveaux habitants du continent européen entretenaient avec la côte Sud de la mer Noire des relations permanentes, directes pour les habitants des bouches du Danube et du Dniéper, indirectes pour les autres, mais par l'intermédiaire de peuples d'une même race et d'idiomes voisins. Ce commerce des métaux était incomparablement plus utile que celui de l'ambre, dont pourtant l'existence aux temps préhistoriques de l'Europe centrale a laissé des traces incontestées; et qui sait si des relations incessantes de cette nature n'ont pas contribué grandement à maintenir, dans le cours des siècles, la parenté si prochaine des idiomes slaves avec le lithuanien, pour le bassin du Dniéper, et, pour les bassins du Danube, de l'Oder et de la Baltique, la parenté non moins étroite des idiomes germaniques et scandinaves.

CHAPITRE VI

L'AGE DU BRONZE & DE LA PIERRE POLIE DANS LA GAULE OCCIDENTALE, CENTRALE & SEPTENTRIONALE.

L'assemblage des deux parties de ce titre devra paraître un paradoxe à ceux qui n'ont encore appris à connaître l'ar-

minerai de roche, dont l'exploitation était alors presque impossible, tandis que, dans le Cornouaille anglais, on le rencontre souvent désagrégé dans des alluvions. Il est complètement favorable à l'origine asiatique des plus vieux bronzes de nos contrées et va jusqu'à reporter dans l'Inde le centre de cette exploitation, faisant observer que les poignées indiennes et certaines antiquités bouddhistes sont les seuls similaires orientaux des petites poignées de l'âge du bronze et d'instruments à anneaux mobiles trouvés dans des stations lacustres de la Suisse et de la Savoie (p. 8-9, 12-15).

chéologie préhistorique que par les assertions gratuites admises à circuler dans le monde sous le nom de principes de cette science. Pourtant, je n'ai fait, en l'écrivant, qu'indiquer les conclusions de M. Bertrand dans son fragment intitulé : *De l'expression : âge de bronze, appliquée à la Gaule*, communication au Congrès de Stockholm, qui forme les pages 206-14 de l'*Archéologie celtique et gauloise.* J'ai déjà parlé des premières pages de cette note en rendant compte d'une étude de M. Chantre sur les bronzes de la vallée du Rhône; je me bornerai donc ici à la question capitale de l'union ou de la séparation, chez nos ancêtres, de l'emploi de la pierre et de l'emploi du métal.

La pensée de l'auteur, dans le paragraphe en question, est, en effet, surtout de combattre un préjugé très-répandu et très-funeste au progrès de la véritable science, le préjugé qui suppose que les âges de la pierre, du bronze et du fer se sont produits spontanément et suivant un ordre fatal, dans le genre humain en général et dans chaque pays en particulier. Bien au contraire, en Grèce, en Italie, et, nous l'avons vu, dans la vallée du Danube, l'usage du fer a été successivement répandu par des migrations venues de l'Orient[1]; nulle part, au Sud du Danube, on n'a trouvé la *preuve* qu'une contrée tant soit peu étendue ait jamais connu et généralement employé le bronze à l'exclusion *absolue* du fer[2], tandis que dans les contrées du Nord et de l'Ouest de l'Europe l'usage du fer a été inconnu ou repoussé jusqu'à des temps très-voisins de l'ère chrétienne[3]. Qu'un âge du bronze proprement dit ait existé chez les Scandinaves, cela n'est pas

[1] *Arch. celt. et gaul.*, p. 209-11.

[2] On ne trouve pas de fer dans la partie inférieure des Terramares (*ibid.*, 210); mais on ne peut tirer d'un si petit nombre de faits négatifs une conclusion générale.

[3] *Ibid.*, p. 211-12.

contesté; mais il n'en est pas de même pour la Gaule, où, malgré la connaissance et l'usage du bronze, l'usage des instruments de pierre a subsisté jusqu'à l'époque, peu antérieure à notre ère, où le fer y a *supplanté* le bronze, sinon même encore par-delà.

« La période du bronze, à supposer qu'il y en ait eu une, disait M. Bertrand dans sa préface[1], n'a donc été ni longue ni générale en Gaule... Une couche indigène d'origine inconnue, au-dessus de laquelle se sont superposées les tribus, de type septentrional, selon toute probabilité[2], qui enterraient leurs chefs sous les dolmens, tel paraît avoir été, en Gaule, jusqu'à l'arrivée des bandes armées de l'épée de fer, le *substratum* humain. Il ne faut faire exception que pour les contrées qui furent plus tard l'Helvétie et la Narbonnaise, où des groupes plus civilisés s'étaient établis de bonne heure. Ces groupes paraissent avoir fourni, en France, une aristocratie restreinte..... En somme, l'*époque de transition* séparant, en Gaule, l'âge de la pierre polie de l'âge définitif du fer, deux âges très-nettement caractérisés par un ensemble de faits archéologiques incontestable, est à la fois *très-obscure*, mal définie, mal limitée. »

Quelle était cette civilisation antique de la Gaule, civilisation antérieure à l'arrivée dans le Sud-Est des tribus auxquelles M. Bertrand réserve spécialement le nom de celtiques, et qui, durant des siècles, y ont vécu, à côté des anciens habitants? La réponse très-incomplète, il est vrai, mais non pas incertaine et confuse, à cette question d'un si vif intérêt pour nous, puisqu'il s'agit de nos ancêtres, sera fournie surtout par une cinquantaine de pages[3] du livre de M. Bertrand,

[1] Page XXIII-IV de l'*Arch. celt. et gaul.*

[2] Nous examinerons ce dernier point dans l'Appendice.

[3] *Arch. celt. et gaul.*, p. 82-131.

intitulées : *Monuments dits celtiques*. Elles contiennent les conclusions d'un Mémoire couronné en 1862 par l'Académie des Inscriptions, et entré presque tout entier[1] dans divers articles du *Dictionnaire d'Archéologie* (époque celtique), que publie la *Commission de la topographie des Gaules*. Il convient d'ajouter à ce paragraphe ceux qui ont pour titres : *De la distribution des dolmens sur la surface de la France*[2], et : *Un mot sur l'origine des dolmens et allées couvertes*[3]. La question qui nous occupe en ce moment est là en partie résolue par le résumé de faits positifs presque innombrables, qui ont enfin permis à la science de sortir du domaine des conjectures, d'écarter définitivement des hypothèses téméraires ou même insoutenables, qui avaient usurpé son nom pour créer de toutes pièces une *archéologie celtique imaginaire*. Déblayer un pareil terrain, c'était certes beaucoup déjà, mais M. Bertrand a commencé à y construire. Il y a tracé les grandes lignes d'une *archéologie véritable*, méritant le nom d'histoire dans le sens large qu'on attribue maintenant à ce mot.

Néanmoins, il n'y a pas lieu pour nous, du moins en ce moment, d'étudier l'ensemble de ce travail. Ce que nous nous proposons dans le présent paragraphe, c'est de reconnaître, sur notre territoire, la transition de la pierre au bronze : les sépultures seules doivent nous fournir ici les éléments d'une réponse. Nous ne parlerons donc pas des menhirs isolés, puisqu'on n'a jusqu'ici trouvé à leurs pieds ni débris humains ni instruments de métal ou de pierre. Si quelques-uns, comme il est probable, furent élevés en mémoire de morts illustres, on ne peut, en général, les distinguer des bornes de propriétés ou des blocs erratiques[4]. Mais, au con-

[1] *Arch. celt. et gaul.*, note des pages 82-3.
[2] *Ibid.*, p. 132-64.
[3] *Ibid.*, p. 175-81.
[4] *Ibid.*, p. 84.

traire, les *dolmens*, auxquels d'ailleurs sont quelquefois associés des menhirs, furent généralement, sinon universellement des *tombeaux*, et ces tombeaux caractérisent par leur contenu la civilisation de leur époque.

« Sous les dolmens non violés autrefois et demeurés intacts jusqu'à nos jours, disait l'auteur[1], les instruments de *pierre* dominent; le *bronze* est très-rare; le *fer* n'apparaît jamais. » Il ajoute, il est vrai, en note (1er février 1876) : « Depuis cette époque, *quelques* faits nouveaux portent à croire que cette affirmation est *trop absolue.* » Mais ceci n'a point d'importance pour la question de l'ensemble. Que cinq ou six sépultures de l'âge des dolmens aient ou non contenu des objets en fer, cela ne peut indiquer que des actes isolés de volonté individuelle, puisqu'il est certain que le fer était *connu* dans la vallée du Rhône à l'époque où l'usage habituel du bronze se répandit sur cette frontière. Plus loin[2], M. Bertrand disait encore : « Les objets déposés sous les dolmens *avec les squelettes*[3] sont, en grande majorité, des armes et ustensiles en silex; le bronze y apparaît rarement, l'or à peine, le fer jamais. C'est l'indice d'un état social tout à fait primitif et bien inférieur à celui que nous dépeignent les récits des Grecs et des Romains, en nous parlant des Celtes et des Gaulois. » Aussi regarde-t-il l'âge des dolmens comme antérieur aux temps celtiques, du moins dans le sens qu'il donne à ce dernier mot, mais cette conclusion ne signifie pas du tout qu'il les reporte à une antiquité bien haute.

Les *tumulus* isolés ou agglomérés sont aussi, le plus souvent, des sépultures, mais avec cette distinction que les tumulus isolés, aussi bien que les dolmens qu'ils recouvrent

[1] *Archéol. celt. et gaul.*, p. 85.
[2] A la p. 107.
[3] Les corps placés sous les dolmens n'étaient pas brûlés. — *Ibid.*

quelquefois, sont rencontrés surtout dans la région Ouest et Nord-Ouest de la Gaule, celle qui nous occupe en ce moment. Ils contiennent généralement des galeries et des chambres, et la proportion des substances composant les objets qui s'y trouvent enfouis diffère très-notablement de celles que nous présentaient les dolmens apparents. Les tumulus contiennent plus d'objets en bronze que d'instruments de pierre (2/5 seulement pour ceux-ci); le fer s'y montre, quoique dans une faible proportion[1]. Dans l'Ouest comme dans l'Est, l'incinération est l'exception et l'inhumation la règle pour les sépultures recouvertes par des tumulus[2].

Trois conclusions d'une importance extrême résultent directement de ces faits : 1° la connaissance et même l'usage du bronze coexistent, au temps des dolmens, avec l'usage dominant des instruments de pierre; 2° le même fait existe au temps des sépultures sous tumulus, mais avec des proportions tout autres, quoique ce ne soit pas une proportion inverse, puisque les tumulus contiennent encore 40 °/₀ d'objets en pierre, et que ce chiffre est fort loin d'être atteint par le bronze des dolmens; 3° de cette différence résultent logiquement une différence de temps et même une distinction ethnographique, puisqu'on ne remarque pas de transition insensible entre l'une et l'autre espèce de dépôts, comme elle aurait dû se produire dans le cas d'un simple progrès. C'est ce que l'auteur exprime en disant : « Les dolmens sont préceltiques; les tumulus sont celtiques[3]. » En d'autres termes, le genre de civilisation qui dominait à Villanova, à Golasecca, dans la vallée du Rhône et dans certaines habitations

[1] *Arch. celt. et gaul.*, p. 85 et 109.
[2] *Ibid.*, p. 86.
[3] *Ibid.*, p. 88.

lacustres de cette dernière région a pénétré tardivement, péniblement, imparfaitement dans la Gaule centrale et occidentale, où se trouvait une population compacte, en possession d'une civilisation tout à fait distincte et appuyée sur un ensemble de graves enseignements religieux, le système des druides, reconnu pour immémorial par les habitants du pays, et profondément enraciné dans leurs mœurs publiques et privées, tandis qu'il était ignoré des Gaulois à l'Est du Rhin. Les Celtes de M. Bertrand ont pu dominer la Gaule entière et y former cette classe des nobles que décrit César, mais ils n'en ont certainement pas renouvelé la population, qui leur a, paraît-il, communiqué ses croyances; ils lui ont apporté l'usage, mais non pas à beaucoup près l'usage exclusif du bronze (le fer, ou tout au moins l'usage commun du fer, n'étant arrivé que par les Gaulois proprement dits). Cet usage du bronze, les Celtes nouveaux venus semblent l'avoir plus encore conservé que communiqué à l'ancienne population, puisque les *tumulus*, sous lesquels on le rencontre en proportions considérables, ne peuvent avoir été que des sépultures aristocratiques.

De tout ceci il résulte que, jusqu'à un temps voisin de Jules César, les instruments de pierre furent d'un usage habituel dans la moitié occidentale de la Gaule, sinon dans les deux tiers; je pourrais et devrais même dire que l'usage en était dominant, car si le bronze l'emporte dans une *faible proportion* seulement, en ce qui concerne le *mobilier des chefs* ensevelis sous les tumulus, la conséquence naturelle est que *l'usage des métaux* était *exceptionnel* encore pour la masse de la population, pour les descendants des anciens indigènes, lesquels, d'ailleurs, ont sans nul doute conservé pour eux-mêmes l'usage des sépultures sous dolmens[1]. La simultanéité

[1] Voy. le paragraphe suivant.

des dolmens et des tumulus isolés de l'Ouest résulte d'ailleurs, ce semble, du fait signalé plus haut que, si ces tumulus renferment souvent des galeries et chambres funéraires, ils recouvrent quelquefois de simples dolmens. Ce seront, si l'on veut, les tombeaux des membres d'une seconde aristocratie, appartenant à la race vaincue.

A ce point de vue, nulle partie de la France peut-être n'offre plus d'intérêt à l'archéologue que celle qui a formé les départements du Lot, de l'Aveyron et de la Lozère. Ces départements ne contiennent pas, à eux trois, moins d'un millier de dolmens[1], et, pour l'*Aveyron* en particulier, des faits d'un extrême intérêt ont été produits aux Congrès de Paris et de Norwich, entre la rédaction du Mémoire de M. Bertrand (1861) et la publication de son volume. Dans le Congrès de 1867, en effet, M. E. de Cartailhac, en signalant le nombre considérable de monuments en pierre brute que présentent ce département et les départements voisins[2], ajoutait d'abord, pour en faire connaître le caractère, que les dolmens de l'Aveyron, quelquefois, mais non toujours recouverts d'un tumulus, paraissent avoir été des sépultures de famille, puisqu'on a souvent trouvé, sous un seul d'entre eux, une vingtaine de squelettes, hommes, femmes et enfants; que les haches en pierre polie, bien que fréquemment rencontrées dans ce pays, et spécialement dans les cavernes, n'y sont presque jamais découvertes dans les sépultures, mais bien des pointes en silex finement taillées et barbelées; que des corps incinérés s'y trouvent, quoique à l'état d'exception; que les ossements d'espèces émigrées y manquent absolument, et que le *métal* constitue la matière de près d'un cin-

[1] Voyez la pl. IV du volume de M. Bertrand.

[2] *Ibid.*, et *Congrès de Paris*, p. 170-9. — Ceux que j'ai nommés, car il y a peu de dolmens dans le Cantal.

quième des objets trouvés sous ces *dolmens*. Puis il insistait avec grande raison sur ce fait, si grave pour l'étude des temps de transition auxquels nous ramenaient assez manifestement les observations précédentes : « Ce métal est du bronze, dit-il. Encore rare et précieux, il n'est employé que pour des bijoux à peu près exclusivement, et la plupart de ces pièces copient exactement les perles rondes et longues des pendeloques en pierre, à un point qui ne peut laisser aucun doute sur le fait que les *hommes des dolmens*, à l'apogée de l'industrie de la pierre polie, font pour la première fois usage du bronze, qu'ils n'avaient pas d'ailleurs inventé. Si l'on veut tenir compte de l'impossibilité de trouver du premier coup l'alliage; si l'on remarque la *perfection* de certains anneaux, bracelets ornés de spirales et double hélice... on ne peut douter que la multitude n'ait, à ce moment, *reçu* le bronze d'un peuple qui lui *envoyait* des lingots et ses propres produits..... Tout semble attester la lenteur avec laquelle la pierre a fait place au métal [1]. » C'est à la race aryenne que l'auteur attribue la transmission du bronze à nos contrées occidentales; il ne paraît pas croire que les hommes des dolmens lui aient eux-mêmes appartenu [2].

Un an plus tard, à Norwich, M. E. de Cartailhac revenait sur ce sujet avec des preuves nouvelles. Un dolmen sous tumulus de l'Aveyron, fouillé par M. l'abbé Cérès, avait donné des ossements brûlés, des fragments d'anneaux en bronze et des grains de collier en fer, posés sur la table même, tandis que, dans l'intérieur du dolmen, tous les objets étaient en pierre [3]. Dans un autre tombeau, fouillé aussi par M. Cérès, « on trouva *pêle-mêle* des *pointes en silex*, quelques morceaux de bois de cerf, travaillés au moyen d'un instrument

[1] *Congrès de Paris*, p. 185-90.
[2] *Ibid.*, p. 192.
[3] *Congrès de Norwich*, p. 354.

tranchant, des tessons de poterie grossière, quatre *morceaux de fer*... et une centaine de grains de collier en calcaire, jais, coquille, os, bronze et fer... Ce fait est fort important, ajoute M. de Cartailhac, et, s'il était admis sans contestation [1], il faudrait presque renoncer à l'âge du bronze dans notre Aveyron, puisque les hommes des *dolmens* y auraient vu l'aurore, non-seulement de l'âge du bronze, mais encore, peu de temps après, de l'âge du fer. Il est de fait que les objets en bronze sont extrêmement rares chez nous, et que les musées en possèdent bien peu [2]. »

On le voit, des observations faites dans une des régions les plus abondantes en dolmens préludaient par des conclusions locales à celles de M. Bertrand. Mais est-il possible d'aller plus loin et d'atteindre ici, au moins comme limites, des dates chronologiques absolues? Ni M. de Cartailhac, ni M. Bertrand ne l'auraient osé encore au printemps de 1876; nous paraissons devoir être plus heureux aujourd'hui, grâce à la découverte de M. Kerviler, que l'auteur de l'*Archéologie celtique* me signalait un mois ou deux après la publication de son volume, et dont l'importance le frappa davantage encore quand il se fut rendu sur les lieux, découvertes que je vais analyser brièvement ici. Je résume les trois articles dans lesquels M. Kerviler lui-même a décrit et interprété cette découverte [3]. Elle a soulevé de vifs débats, dont il est indispensable de bien connaître le point de départ.

[1] Je ne sache pas qu'on en ait jamais élevé aucune. — Voyez d'ailleurs la présence d'armes de bronze et de silex signalée, dans quelques dolmens du même pays, par M. Lalanne (*Matériaux*, etc., 1875, p. 275-6). Cependant l'auteur de la note ne dit pas expressément qu'elles soient mêlées dans les mêmes sépultures.

[2] *Ibid.*, *ibid.*

[3] Dans la *Revue archéol.*, mars, avril et mai 1877.

Le bassin à flot de Saint-Nazaire, qui fut créé il y a vingt-cinq ans, enferme par une digue une anse de la Loire, immédiatement au-dessus de la ville. Les travaux faits en cet endroit pour enlever les alluvions vaseuses n'avaient donné lieu à aucune découverte intéressante; mais pour le bassin de Porhoët, compris entre la pointe de ce nom et celle de la Ville-Halluard, qui termine le premier bassin, il n'en a point été de même : des sondages récemment opérés y ont fait reconnaître une ancienne vallée très-profonde à versants rocheux. « En étudiant la direction générale de ces versants rocheux, dit M. Kerviler, je fus bientôt très-frappé de voir qu'elle correspondait à peu près exactement avec celle de la petite rivière du Brivet... qui, par un caprice bizarre, se détourne brusquement à quelques kilomètres de Saint-Nazaire, pour revenir presque sur ses pas et se jeter en Loire près du village de Méans. J'eus aussitôt la pensée que cette brusque déviation du Brivet ne devait être qu'un accident... Les sondages minutieux nécessaires aux travaux ne tardèrent pas à venir confirmer mes prévisions. Je reconnus, en effet, que les deux versants rocheux ne se rencontrent qu'à un niveau inférieur de 30 mètres à celui des basses mers... tandis que le Brivet actuel coule aujourd'hui à Méans sur un lit rocheux dont le niveau est à peu près celui des basses mers. » Les eaux de la rivière n'ont donc, selon toute apparence, été reportées par dessus cette espèce de seuil que par un long envasement. Toute espèce de doute a disparu, d'ailleurs, quand, par le forage d'un puits artésien, on a retrouvé, dans son lit aujourd'hui comblé, les eaux de l'ancien Brivet, le niveau de ce puits étant supérieur à celui des hautes mers et se trouvant ainsi formé par la pression d'eaux supérieures [1].

[1] Kerviler, *Revue archéol.*, mars 1877, § I.

C'était à cette embouchure que se trouvait le *Brivates portus* des anciens[1].

C'est dans cet ancien lit, au fond du nouveau bassin de Porhoët, qu'on a trouvé des débris du plus puissant intérêt, et qu'on les a trouvés, circonstance *capitale* en ce qui concerne la *chronologie* soit absolue, soit relative des antiquités, dans des *dépôts si parfaitement réguliers* qu'il est impossible de supposer un remaniement, un éboulement, un déplacement quelconque des couches d'alluvion et des antiquités elles-mêmes. Voici maintenant quelles sont, avec quelques crânes trouvés à la fin de 1874 et présentant des caractères analogues à ceux des crânes trouvés dans les dolmens de la France septentrionale[2], les antiquités trouvées à quatre mètres en contre-bas de la basse mer :

1° Deux *épées de bronze* à deux tranchants et à léger renflement, ressemblant beaucoup à celles des *cités lacustres* de la Suisse et à celles qu'on a trouvées dans quelques rivières de la Gaule et dans *quelques tumulus;* 2° un poignard, également en bronze; 3° une aiguille *en os;* 4° une douille de hache en *corne de cerf*, avec son manche en bois[3]; « 5° un grand nombre d'andouillers de bois de cerf, tous détachés de la même façon du tronc principal (et par conséquent à dessein) et paraissant avoir servi, les uns de bouts de lance, les autres d'instruments aratoires, socs de petites charrues ou sarcloirs : » comme ils sont fort usés à la pointe, la destination *agricole* est la plus vraisemblable; 6° des poteries fort grossières, avec un très-petit nombre d'objets en pâte plus fine, noire et vernissée en noir; 7° des pierres de mouillage, remplaçant les ancres chez des peuples demi-barbares, les

[1] Kerviler, *Revue archéol.*, mai 1877.

[2] Mars 1877.

[3] Plus d'autres manches trouvés sans leur douille. — Voy. aussi la note de la p. 87 ci-dessous.

unes cylindriques, en granit du pays, les autres triangulaires, formées d'une roche étrangère à la localité, ayant sans doute appartenu à des navires étrangers, en sorte que cet usage devait être alors répandu sur la côte de l'Océan; 8° des ossements d'animaux, appartenant tous à la *faune actuelle* de la Gaule, sauf l'*aurochs*, qui vivait encore dans nos forêts *sous les Romains* et même depuis; 9° enfin, des troncs d'arbres grossièrement équarris[1].

« De tout cela, ajoute M. Kerviler, résulte la présence incontestable, dans ces parages, alors que le fond de la baie était à quatre mètres au-dessous de la basse mer, de peuplades se servant d'objets absolument semblables à ceux qu'on désigne sous le nom de contemporains de l'âge du bronze[2]. » Ajoutons qu'il s'agit bien, on nous le dit ici, du temps des *tumulus* gaulois et du bronze des *cités lacustres*, en d'autres termes, de l'établissement en Gaule du peuple celte proprement dit. C'est donc l'extension de sa domination ou de son influence jusqu'aux bords de l'Atlantique qui est constatée ici; mais l'usage des douilles non métalliques pour les haches, des instruments aratoires en corne de cerf, et celui des ancres de pierre avait continué à prévaloir. Le métal est connu, il est employé, mais l'usage n'en domine pas : c'est la conclusion que nous ont déjà fournie les fouilles faites dans les dolmens. Maintenant, peut-on savoir à quelle période de la *chronologie historique* appartient cet état de choses, dans notre pays?

La masse argileuse comprise entre les versants rocheux de cet ancien lit du Brivet est formée, nous l'avons vu, de couches d'alluvions parfaitement stratifiées. Des divisions, distantes de 10 à 20 centimètres l'une de l'autre, et formées

[1] Avril 1877.
[2] *Ibid.*

par des files de coquilles, paraissent au savant ingénieur correspondre aux périodes irrégulières des grandes crues de la Loire, et des couches de sable de 1 à 10 centimètres d'épaisseur, assez éloignées l'une de l'autre, à de grandes et rares perturbations de même nature. « C'est, ajoute-t-il, dans une de ces couches, située à 2^m 50 de hauteur *maxima* au-dessus de la précédente (c'est-à-dire de celle où ont été trouvés les vestiges d'un âge du bronze), et par conséquent à 1^m 50 au-dessous des basses mers, que les ouvriers trouvèrent, au mois d'août dernier (1876), des fragments de *poterie rouge* présentant les caractères incontestables de l'*industrie gallo-romaine*. Des *anses d'amphores* suivirent bientôt, puis de la *poterie brune* à filets creux réguliers, et enfin, pour *fixer exactement la date* de cette couche, un petit bronze assez fruste, mais encore *très-lisible*, de l'*empereur Tetricus.* » D'où il résulte que, dans la seconde moitié du IIIe siècle *après* Jésus-Christ, le fond de la baie était encore à plus d'un mètre en contre-bas des basses mers[1].

Les 6 mètres de vase *régulièrement stratifiée* qui recouvrent ces débris ont donc mis 1,600 ans à se former, ce qui donnerait 37 centimètres et demi par siècle, si la formation avait été uniforme jusqu'à nos jours. En fait, il paraît impossible de nier que le dépôt ait été plus rapide, puisqu'il n'y a plus là de courant et même depuis un temps assez long; mais l'importance de ces calculs réside uniquement dans la mesure du temps écoulé entre le dépôt détaillé ci-dessus et le dépôt gallo-romain, mesure qui, comme le dit l'auteur, permet de trouver enfin un de ces chronomètres naturels dont M. de

[1] *Revue archéol.*, mai 1877. — M. Kerviler a trouvé depuis, dans les travaux de Saint-Nazaire, un *celt* emmanché dans une douille en bois de cerf, dont le creusement ne s'explique pas sans l'emploi d'un instrument de métal. Il a été trouvé dans une couche *supérieure* de près d'un mètre à une autre où a été découverte une petite épée de bronze. (*Rev. arch.*, mars 1878.)

Quatrefages avouait que l'appréciation avait toujours jusqu'ici échappé à la véritable science.

Si l'on admet le *maximum* extrême de seize siècles pour le dépôt de 6 mètres d'alluvions et la proportionnalité du temps pour la distance entre les deux couches, on devra reporter la plus ancienne à une date de *six à sept siècles* avant Tetricus, c'est-à-dire à peu près au commencement du ɪᴠ^e siècle avant notre ère, au temps, pour l'Italie, de la prise de Rome par les Gaulois, et, pour la Grèce, de la première jeunesse de Démosthènes, époque nullement préhistorique, comme on le voit. Mais faut-il admettre cette *proportionnalité?* Écoutons les raisons alléguées par M. Kerviler :

« Au-dessus du niveau des basses mers, les eaux chargées de vase n'ont plus été en permanence à la même élévation. » Mais cette objection perd son importance « devant un examen attentif des envasements dans les petits golfes échelonnés le long de nos rivières. » — « On connaît cette loi d'hydraulique générale qui veut que, dans tout liquide en mouvement, contenant des matières solides en suspension, s'il y a diminution de vitesse, il y ait aussitôt dépôt. » C'est là, ajoute-t-il, la cause des barres qui se forment là où le courant des rivières rencontre la marée, et le dépôt s'opère surtout dans les anfractuosités des rivières, où la vitesse de l'eau n'est pas comparable à celle du chenal. L'observation constate que l'élévation de la marée n'est presque pour rien dans les dépôts de cette dernière espèce. « Il est vrai, dit encore M. Kerviler, que plus l'alluvion augmente de hauteur, moins longtemps elle reste soumise à l'action des eaux vaseuses; mais aussi la compression par tassement devient évidemment beaucoup moindre. » Des calculs que l'on devra rechercher dans l'original, et où l'auteur fait entrer le nombre des heures de flot et la pesée des cubes d'un même volume de vase, pris dans la partie supérieure du dépôt et à 9 mètres au-dessous,

l'amènent à affirmer que le calcul direct par la proportionnalité des épaisseurs conduit à un résultat voisin de la vérité absolue.

Mais il a trouvé une démonstration plus saisissante dans l'observation d'une coupure verticale de la vasière et de ses *stratifications*, faite par lui-même en compagnie de M. Paul du Chastellier. « Sur 2 mètres de hauteur, dit-il, où nous les observâmes au-dessus de la couche sableuse des débris de l'âge de bronze, elles paraissaient avoir 3 millimètres d'épaisseur; entre la plupart on apercevait très-nettement de minces couches noires, qui se décomposaient au toucher en *débris végétaux* très-aplatis. » L'ordre régulier et presque invariable des couches est sable, argile, débris végétaux, ceux-ci représentant le détritus *annuel* de l'automne. L'épaisseur de chaque couche varie sensiblement; mais, *en prenant les moyennes* entre les chiffres extrêmes donnés par M. Kerviler, on arrive à un peu plus de 4 millimètres pour les trois dépôts d'une même année, ou de 40 centimètres par siècle, qui, pour 2 mètres et demi (distance entre les deux dépôts historiques), donneraient six siècles environ. L'auteur, qui avait le dépôt sous les yeux, et qui par conséquent pouvait mieux juger dans quel sens il devait forcer la moyenne, s'arrête à 35 centimètres pour l'épaisseur d'un dépôt séculaire, « y compris l'épaisseur supplémentaire des grosses couches de gravier, » ce qui donne sept siècles pour le total, c'est-à-dire à peu près le résultat du premier calcul, avec quelque chose en plus, et nous reporte seulement à une époque contemporaine de la législation décemvirale pour les Romains, au *siècle de Périclès* pour l'histoire de la grande civilisation hellénique. Si les prises de moyennes laissent toujours dans l'esprit un certain degré d'incertitude sur les conclusions générales, l'accord de ce résultat avec le précédent doit produire une forte impression.

Du reste, il faut le dire une bonne fois, l'usage des *instru-*

ments de pierre n'est pas par lui-même une preuve de la haute antiquité d'une station. Cet usage *existe encore* aujourd'hui, *dans la Grèce* elle-même, pour les instruments d'agriculture appelés *alostra*, signalés par M. Emile Burnouf à l'Académie des Inscriptions. Le cimetière *mérovingien* de Caranda, dans l'Aisne, a présenté un mélange considérable d'objets de pierre et de métal. Si leur répartition entre les tombes est mal connue [1], ce sont là pourtant des faits qu'il faut rappeler pour arrêter l'archéologie dite préhistorique dans la voie téméraire où elle s'était engagée. Il n'en est pas moins vrai que l'âge des dolmens, identique en Gaule à celui de la pierre polie habituellement employée, a précédé, chez nos aïeux, l'emploi ordinaire ou même fréquent des métaux quels qu'ils soient. Mais l'existence, mais la nature même des monuments mégalithiques suppose une *société régulière*, employant des forces réunies considérables pour les honneurs religieux à rendre à ses morts, et plus particulièrement, semble-t-il, aux morts des familles qui les gouvernaient et qui s'étaient illustrées chez elles. La domestication des animaux, l'agriculture, l'horticulture, le tissage de lin, une céramique assez avancée étaient d'ailleurs, au temps de la pierre polie, des arts communément pratiqués en Gaule [2].

[1] Il est possible et même probable que les objets en silex trouvés dans ce cimetière (excepté ceux de la chambre funéraire mégalithique) aient eu une destination superstitieuse. (Voy. *Matériaux*, etc., 1875, p. 108-10, 221-3; cf. 291, et 1876, p. 158.) Mais la persistance de ces dépôts, avec le maintien du choix de la matière communément employée quand la coutume s'en établit, peut faire hésiter, dans d'autres stations, sur l'antiquité réelle de ces objets, surtout quand ils sont trop petits pour avoir eu un emploi dans la vie domestique. — Il y a aussi, à Caranda, quelques débris des temps gaulois et gallo-romains. (Voy. *Le Cimetière de Caranda*, par M. Millescamps, 1875.) L'auteur cite d'ailleurs d'autres nécropoles des temps mérovingiens où des faits semblables ont été signalés.

[2] Voy. Al. Bertrand, *Archéol. celt. et gaul.*, préface, p. XII et XIII. —

« On ne construit pas, dit encore M. Bertrand, on n'entretient pas des stations sur pilotis, sans une forte institution communale..... La présence du jade, de la jadéite, de la calaïs, de l'ambre, dans des pays qui ne produisent aucune de ces matières, prouve l'étendue du commerce..... La force des traditions éclate dans l'homogénéité des monuments et dans la constance de certains détails..... On a cru que l'âge de la pierre polie représentait une des phases normales et nécessaires du développement de l'humanité dans la voie du progrès, quelque chose d'analogue à ce qu'est, en géologie, un étage bien tranché dans la succession des terrains antérieurs à l'ère récente. Ce point de vue ne peut qu'égarer. Le perfectionnement du travail de la pierre chez les populations septentrionales et occidentales de l'Europe tient uniquement à leur isolement. Il est synchronique et même postérieur au développement bien supérieur de populations du Midi qui n'ont point traversé d'étapes semblables[1]. »

Ces lignes, consignées par M. Bertrand dans la Préface où il résume les résultats de ses longues années d'investigations, devraient être désormais l'épigraphe de tous les travaux relatifs à ce qu'on appelle l'âge ou les âges de la pierre.

A quelle race appartenaient les hommes des dolmens? N'avaient-ils pas été précédés sur notre sol par une race différente? Ce sont là deux questions soulevées par l'étude du livre de M. Bertrand et que lui-même n'a pas négligées, mais qui n'appartiennent pas complètement peut-être à l'objet de la présente étude. Cependant elles y tiennent de trop

Voyez, sur ces derniers faits, les détails étendus et précis que donnent M. Troyon dans la *Revue archéologique* de janvier 1860, touchant la station lacustre de Concise, et M. Desor (*Palafittes du lac de Neuchâtel*, âge de la pierre, p. 24-5).

[1] *Archéol. celt. et gaul.*, préface, p. XII-XIV.

près et sont trop intéressantes en elles-mêmes pour ne pas attirer notre examen.

CHAPITRE VII

(APPENDICE)

A QUELLE RACE APPARTENAIENT LES HOMMES DES DOLMENS? — QUE SAIT-ON DES PREMIERS HABITANTS DE LA GAULE?

La question ethnographique concernant les hommes des dolmens, cette question que nos pères avaient à peine posée, tant alors elle paraissait simple, a été vivement agitée dans ces dernières années, où des documents nouveaux ont été produits en nombre considérable. On a même soulevé hardiment la question de l'antiquité réelle des dolmens, au-delà ou en deçà de la limite des temps classiques, dans notre Occident lui-même. Résumons d'abord les opinions récemment produites, et nous chercherons ensuite ce que chacune peut contenir de vérité. Avant tout, voyons ce qu'a dit M. Bertrand, dans le volume qui a été l'occasion de ce Mémoire.

§ 1. — *Opinions diverses sur l'ethnographie et l'époque des constructeurs de dolmens.*

M. Bertrand a fait remarquer, non-seulement que les dolmens se trouvent presque tous en dehors du territoire gaulois proprement dit[1], mais encore qu'ils se trouvent en dehors

[1] Il doit y avoir deux ou trois fautes d'impression dans l'énumération de la p. 91 ; voyez la rectification implicite de la p. 108.

des contrées désignées comme celtiques par les anciens (avant César), et spécialement en dehors des routes commerciales, indiquées par Strabon comme traversant la France actuelle[1]. Il fait aussi observer que, contrairement à ce qui s'est passé dans les contrées scandinaves, l'inhumation était le mode habituel de sépulture dans notre pays, aussi bien sous les tumulus que sous les dolmens[2]. D'autre part, nos dolmens sont quelquefois recouverts par des tumulus[3], ce qui peut indiquer la pénétration réciproque des deux civilisations; et la transition d'une période historique à une autre est là d'autant mieux marquée que le fer, le bronze et la pierre se trouvent tous les trois sous les tumulus, quoique dans des proportions fort inégales, signalant d'une part la prédominance des Celtes, *plus nouveaux venus*, sur les anciens habitants, de l'autre des relations encore très-limitées avec les *derniers arrivés*, les Gaulois armés de fer. M. Bertrand est d'ailleurs disposé à croire que, là où les tumulus sont isolés dans les régions à dolmens, la civilisation celtique a plutôt été apportée par le contact que par l'invasion[4]. Il s'agirait ainsi du simple ascendant d'une civilisation supérieure, exercé par les Celtes du Sud-Est sur les populations de la Transalpine occidentale.

« Les dolmens, ajoute M. Bertrand[5], se trouvent dans les îles, sur les côtes septentrionales et occidentales de la Gaule, à partir de l'embouchure de l'Orne jusqu'à l'embouchure de la Gironde. Ils se groupent surtout sur les points et caps s'avançant dans la mer. Dans l'intérieur, on les rencontre en majorité à proximité des cours d'eau navigables; et l'on re-

[1] *Arch. celt. et gaul.*, p. 92, 108.
[2] *Ibid.*, p. 97-8, 103.
[3] *Ibid.*, p. 85, 103.
[4] *Ibid.*, p. 109.
[5] *Ibid.*, p. 107-8.

marque qu'ils sont plus nombreux généralement à mesure que l'on s'approche de nos principales rivières et de leurs affluents. Les populations qui ont élevé les dolmens doivent donc, ajoute-t-il, avoir remonté les fleuves sur des radeaux ou des barques, ou suivi leurs rives. Cette loi est générale, ou du moins les exceptions sont si rares qu'elles peuvent être négligées. » L'auteur énumère, un peu plus loin [1], les contrées septentrionales, étrangères à la Gaule, où l'on trouve des dolmens *nombreux*, appartenant en conséquence à une civilisation *indigène*. Cette énumération nous présente deux groupes assez bien liés : Hollande, Hanovre, Oldenbourg, Holstein, Sleswig, Jutland, Mecklembourg, province de Magdebourg, Prusse occidentale, Suède méridionale, île de Séeland; puis : îles de l'Écosse occidentale, île d'Anglesey, pays de Galles, partie Sud de l'Angleterre et côte, surtout orientale, de l'Irlande. L'auteur indique rapidement les dolmens trouvés en Asie [2] et consacre un paragraphe spécial à ceux de la province de Constantine [3]; mais il regarde tous ceux-là comme en dehors de ses conclusions, en ce qui concerne la race qui a élevé les nôtres. Sa conclusion, du moins celle qu'il adoptait en 1861, lorsqu'il rédigeait son Mémoire sur les *Monuments dits Celtiques*, était que les dolmens de l'Occident sont l'œuvre de populations de race incertaine, nommée par lui hyperboréenne [4], populations arrivées de la Baltique dans les Iles Britanniques; de là elles « étaient venues s'abattre sur l'Armorique et avaient pénétré dans l'intérieur du pays, en remontant le cours des rivières qui s'y jettent [5]. » Mais il

[1] *Arch. celt. et gaul.*, p. 116-21.

[2] *Ibid.*, p. 123-7.

[3] *Ibid.*, p. 148-64.

[4] Terme classique qui ne désignait rien autre chose que le séjour dans le Nord de l'Europe.

[5] *Archéol. celt. et gaul.*, p. 128.

ajoutait en note, au 1er février 1876 : « Nous croyons aujourd'hui que la civilisation de la pierre polie a bien suivi cette route; mais nous serions moins affirmatifs sur la migration des populations. Nous ne croyons plus à une race des dolmens. » Et quelques mois plus tard (7 novembre 1876) il écrivait à l'auteur du présent Mémoire, qui lui avouait se sentir enclin à reconnaître, dans les auteurs des dolmens, des tribus appartenant à la race celtique : « Tu as raison pour les Hyperboréens. Le Huérou disait déjà qu'il prouverait quelque jour que les Celtes et les Hyperboréens se confondaient sous bien des rapports. Tu vois aussi que, sur ma carte, ils sont tous représentés par une même teinte jaune. Mon article *Celtes*[1] ne porte que sur les premières tribus celtiques connues des Grecs de Marseille. Tu peux donc développer ton idée : tu ne feras que tirer les conséquences légitimes contenues dans les faits. Je suis bien aise de te voir à ce point de vue. »

J'ai dû citer cette communication d'Alexandre Bertrand pour *prendre date en son nom*, et constater ainsi qu'il avait *d'avance* donné en quelque sorte satisfaction à notre confrère, M. l'abbé Hamard, lequel, dans la *Préface* de sa traduction de J. Fergusson[2], s'attache à revendiquer nos dolmens pour la race celtique. Voyons rapidement comment M. Hamard appuie sa pensée.

Il accorde sans peine au savant directeur du Musée de Saint-Germain que les dolmens n'appartiennent nullement aux tribus gauloises proprement dites, et que l'on doit expliquer ainsi leur absence presque totale des départements orientaux de la France. Mais il fait observer avec raison que l'on en trouve partout dans le reste de la Celtique de César, et

[1] *Archéol. celt. et gaul.*, p. 248-64.

[2] *Les Monuments mégalithiques de tous pays*, p. XXII-XXXII.

spécialement un grand nombre dans le cœur de cette Celtique, dans le centre religieux de la Gaule druidique, c'est-à-dire dans le pays des Carnutes, et cela malgré les progrès considérables de l'agriculture, qui a dû en détruire beaucoup. L'auteur ajoute que, les Celtes de la Transalpine centrale et occidentale n'ayant été connus des Romains que fort tard, on ne peut pas juger d'après les historiens de Rome de ce qu'était la civilisation celtique durant les premiers siècles de son établissement dans nos contrées. Il ajoute même, *à l'encontre* de la construction des dolmens par une race qui serait *venue du Nord s'établir chez nous en remontant les fleuves* : 1° que toutes les populations, toutes les races ont une inclination bien naturelle à se grouper le long des cours d'eau ; 2° que la région montagneuse de la Celtique contient beaucoup de ces monuments.

Puis, quittant le terrain des objections et arrivant aux preuves directes, M. Hamard énonce ce fait, que les dolmens se trouvent (en Europe) surtout là où les langues celtiques se sont conservées jusqu'à nos jours ; que la tradition les rapporte aux Celtes ; que les figures gravées sur la céramique des dolmens sont analogues à celles des plus anciennes *monnaies* trouvées dans le même pays et spécialement *dans les dolmens d'Arzon*. Il dit encore, sur le témoignage de M. H. Martin, que des *inscriptions* en caractères *ogham* ont été trouvées en Irlande dans l'intérieur de certains dolmens, et que, pour l'une d'elles, les lignes de caractères se trouvant engagées entre les pierres du monument, il est impossible de la supposer postérieure au monument lui-même. Enfin, ajoute M. Hamard, si les dolmens ne sont pas celtiques, que sont-ils ? Avant les Celtes, les Ibères, que l'on croit de race finnoise, ont occupé une partie de nos contrées ; or, ni les Ibères, ni les Finnois, n'ont élevé de dolmens dans les contrées qu'ils continuent d'occuper.

M. Fergusson, l'auteur anglais que M. l'abbé Hamard a traduit, va plus loin et cherche à établir les dates, approximatives sans doute, mais non pas seulement relatives, de la construction des dolmens, tant armoricains que britanniques : ils les croit postérieurs à l'établissement de l'Empire romain. Comment est-il parvenu à une conclusion si radicalement opposée à tous les sentiments qui avaient été conçus jusqu'ici ?

Une observation importante, plus frappante selon moi que tout son système, l'a conduit à penser, indépendamment de tout calcul de siècles, que l'érection de ces dolmens n'occupe pas une place reculée dans l'ordre des migrations successives des populations européennes. Il dit, en effet, qu'un seul groupe de monuments mégalithiques existe, en Angleterre (dans le Kent), à l'Est d'une ligne qui serait tracée de l'embouchure de l'Humber à la baie de Southampton, c'est-à-dire dans les pays jadis peuplés par les Belges [1], et que pas un seul monument de cette nature n'existe dans le pays des anciens Belges continentaux [2]. Comme les dolmens sont très-nombreux à l'Est et au Sud-Ouest de cette dernière région, l'auteur conclut que les constructeurs de dolmens furent *coupés en deux* par l'invasion des Belges *avant* l'époque où ils se livrèrent à ce genre de constructions, puisque, dit-il, s'il en était autrement, il serait demeuré, dans le territoire occupé par les nouveaux arrivants [3], des monuments de cette espèce, antérieurs à l'occupation belge. C'est dans le même ordre d'idées que s'est placé le traducteur quand il a dit [4] : « Selon

[1] Ainsi qu'il résulte de l'identité de plusieurs noms de tribus.

[2] *Les Monum. mégalith.*, p. 129, et 337-8, 341. — On trouve pourtant quelques dolmens dans la partie montagneuse du Luxembourg, mais ils peuvent appartenir à une autre race. (*Ibid.*)

[3] *Les Monum. mégalith.*, p. 338; cf. 317, 333-7, 358.

[4] Note de la p. 347.

toute apparence, les Celtes ne construisaient pas encore de dolmens lorsque les Gaulois les expulsèrent de l'Est de la Gaule; autrement on eût trouvé, dans ces régions, des restes de ces monuments. » Réduites à ces termes, les observations des deux archéologues doivent être prises en sérieuse considération.

Mais l'auteur anglais ne s'en tient pas là. Il croit que le contact et l'exemple des Romains ont seuls donné aux habitants de l'Armorique l'idée d'élever des monuments de pierre, au lieu d'employer seulement la terre ou le bois, les Armoricains n'ayant eu d'ailleurs aucun penchant à imiter le style architectural des conquérants, avec lesquels leur contact ne fut jamais bien intime, pas plus que les Indiens d'aujourd'hui n'ont l'idée d'imiter l'architecture anglaise[1]. Le silence complet de César et de Pline sur les monuments mégalithiques lui persuade qu'il n'en existait pas de leur temps, dans nos contrées[2]; et, selon lui encore, la présence d'une croix sur le demi-dolmen de Kerland, en Bretagne, est une preuve que le monument lui-même fut élevé après la prédication du christianisme[3]. Ce qui est plus frappant, c'est la trouvaille de *tuiles gallo-romaines* et de produits de la crémation, *avec des têtes de flèches en pierre*, *sans nulle trace de métal*, dans un dolmen sous tumulus, à Crubelz[4]; c'est encore la trouvaille, faite dans un tumulus peu éloigné de ce dolmen, de deux statuettes de Latone, en terre cuite, et de *monnaies* de Constantin II (347-40), à 30 centimètres *au-dessous* du dépôt ordinaire d'objets en pierre[5]. « *Beaucoup* d'autres *monnaies romaines*, ajoute l'auteur[6], ont été découvertes dans les monuments

[1] *Les Monum. mégalith.*, p. 388-9.
[2] *Ibid.*, p. 392.
[3] *Ibid.*, p. 363.
[4] *Ibid.*, p. 353.
[5] *Ibid.*, p. 355.
[6] *Ibid.*, p. 355-6.

français; mais on ne tient aucun compte de leur témoignage. Dans celui de *Manné er Hroëk*,... à 800 mètres environ de Locmariaker, l'on a trouvé, près de la surface, onze médailles romaines, depuis Tibère jusqu'à Trajan, et cela sans aucune trace de sépulture secondaire. » Cet usage se rapportait sans doute à des rites superstitieux, et l'auteur fait observer à ce sujet qu'on ne trouve, parmi les monnaies ainsi enfouies, aucun type appartenant ni aux peuplades gauloises ou bretonnes, ni à l'époque purement chrétienne, « ce qui eût dû arriver, semble-t-il, si leur présence (celle des monnaies) était vraiment accidentelle[1]. » La date de ces monnaies, appartenant toutes au temps de l'Empire romain, est certainement un indice précieux. Enfin, il existe à Saint-Germain-sur-Vienne, près de Confolens (Charente), un dolmen de grande dimension, reposant sur des colonnes de style roman, composées chacune de trois parties séparées et appartenant manifestement, d'après leur ornementation, au XIe et au XIIe siècle. Alors encore les habitants de cette contrée avaient donc eu l'idée ou d'élever ou tout au moins de décorer un dolmen[2].

Il est vrai et même manifeste que c'est là une exception. Mais l'auteur croit pouvoir généraliser sa pensée et attribuer les dolmens à l'ère chrétienne, en comparant ceux de notre Bretagne avec ceux des Iles Britanniques et surtout de l'Irlande. Il y a, selon lui, une ressemblance frappante entre les sépultures du Manné-Lud et de Gavr'innis (Morbihan) et celles de certains monuments irlandais[3]. Et comme « il est certain, ajoute-t-il, que les monuments de la Boyne ont été érigés dans les quatre premiers siècles de l'ère actuelle, il

[1] *Les Monum. mégalith.*, p. 356.
[2] *Ibid.*, p. 352-4.
[3] *Ibid.*, p. 379, 381.

s'ensuit que ceux de Locmariaker ne peuvent pas appartenir à une époque notablement différente[1]. »

Il semble qu'on doive conclure de ces observations que M. Fergusson attribue les dolmens aux Celtes. Il n'en est rien cependant, parce qu'il croit reconnaître la trace d'une race différente dans la coïncidence fréquente entre la présence des dolmens et la finale *ac* des noms topographiques, tant dans la France occidentale que dans l'Ouest de l'Angleterre[2]. Il dit que, dans ce dernier pays, les dolmens, presque tous réunis dans le Cornouailles, le pays de Galles et les îles d'Anglesey et de Man, appartiennent à la race des anciens Silures, qu'il considère comme ibérienne[3]; en Irlande aussi, il croit à l'existence d'une ancienne migration espagnole[4]; et, quant à la France, il pense qu'entre la basse Loire et les Cévennes cette race, étrangère aux Celtes, a conservé, pendant tout le moyen-âge, un goût artistique d'un caractère spécial, d'après le style de ses églises[5].

§ 2. — *Examen de ces opinions.*

Il est clair que la question serait grandement simplifiée dans son ensemble, s'il fallait accepter les conclusions chronologiques qui viennent d'être exposées; mais il s'en faut bien qu'elles soient démontrées. Si, en effet, on étudie les divers passages où l'auteur cherche à découvrir la date approximative des monuments irlandais[6], on reconnaîtra le vague singulier de ses raisonnements, l'incertitude extrême

[1] *Les Monum. mégalith.*, p. 388.
[2] *Ibid.*, p. 345-7.
[3] *Ibid.*, p. 174, 403.
[4] *Ibid.*, p. 402-4.
[5] *Ibid.*, p. 348.
[6] *Ibid.*, p. 240, 243-5, 246.

de ses hypothèses, plus ou moins directement établies sur ce que le traducteur appelle l'« inextricable fouillis » des annales de l'Irlande[1]. Reste, il est vrai, le fait, mentionné plus haut, d'une inscription en caractères ogham engagée dans un monument mégalithique de ce pays. M. Fergusson dit, en effet[2], que cette écriture alphabétique, bien rudimentaire, ne peut guère être regardée comme ayant existé beaucoup avant l'ère chrétienne, au IIIe siècle de laquelle l'écriture alphabétique proprement dite a pénétré dans ce pays, bien que, jusqu'au VIe au moins, elle y ait été fort peu usitée[3]. Tout cela est encore assez vague; puis M. Fergusson, qui s'intéresse beaucoup aux monuments irlandais et parle avec détail de ceux du Nord-Ouest, ne dit pas un mot du fait rapporté par M. H. Martin; et M. Brash, auteur d'une dissertation spéciale sur les inscriptions en ogham au Congrès de Norwich, n'en avait pas parlé davantage. Il semble donc qu'il convienne d'apporter ici une certaine réserve, en considérant que la nature même de ces caractères peut quelquefois faire illusion à l'aspect de capricieuses entailles ou d'inégalités naturelles dans les pierres en question. Je suis aussi très-inégalement frappé des ressemblances entre certaines sculptures rudimentaires, bretonnes et irlandaises, qui ont été mentionnées par M. Fergusson; nulle part cette ressemblance n'est manifeste et décisive.

Peu importe, d'ailleurs, tel ou tel fait particulier, puisqu'il est bien constaté, nous l'avons vu tout-à-l'heure, que le dolmen de Crubelz a été érigé au temps de l'Empire romain. Je n'en dirai pas autant du demi-dolmen de Kerland : la présence d'une croix ne signifie très-probablement pas autre chose

[1] *Les Monum. mégalith.*, p. 187, note.
[2] *Ibid.*, p. 208.
[3] *Ibid.*, p. 209.

que la prise de possession par le christianisme d'un monument païen; c'est au XIXe siècle, si je ne me trompe, qu'une croix a été placée sur le grand menhir du Champ-Dolent, près de Dol. Le fait du dolmen de Confolens est plus significatif en lui-même; mais, encore une fois, il est tellement exceptionnel dans l'âge féodal, qu'on n'en peut tirer aucune conclusion générale. Le silence de César et de Pline, outre que c'est un argument purement négatif, appartient à des temps incomparablement moins curieux que le nôtre de ce qui concernait les races alors appelées barbares. Celles-ci n'intéressaient César qu'au point de vue politique; Pline avait une vraie curiosité d'érudit, mais il n'avait pas, que je sache, voyagé lui-même dans les pays à monuments mégalithiques; or ses compatriotes s'en préoccupaient fort peu.

On doit donc conclure de tout ceci que, si l'usage d'ériger des dolmens n'avait pas disparu sous la domination romaine, rien ne prouve qu'il n'ait pas existé avant elle et même longtemps avant elle. Rien absolument ne permet de donner une date au commencement de cet usage; mais était-il celtique, et quel état social supposait-il? Voilà ce qu'il s'agit maintenant d'examiner.

Divide, *defini*, *concede*, *negato*, *probato*,

disait la logique des écoles. Ces cinq éléments essentiels d'une discussion serrée seront tous nécessaires dans la *démonstration* à faire; car il faut s'entendre sur ce qu'on doit *appeler* des Celtes, bien *distinguer* à quels Celtes on veut attribuer des dolmens, afin d'éviter tout malentendu sur la *concession* que l'on réclame et l'*erreur* qu'on veut écarter. Personne ne le conteste, en effet : les tribus celtiques que M. Bertrand nous montre apportant l'usage du bronze dans la Transalpine, vers le temps de la fondation de Rome, ont trouvé ce pays peuplé; mais rien ne prouve que des *tribus de*

même race ne les aient pas précédées dans cette région, comme elles-mêmes y précédèrent les Gaulois, qui étaient aussi Κελτικοῦ γένους, dit Plutarque[1], et que les anciens finirent par confondre avec les Celtes proprement dits.

Ce qui donne lieu de penser qu'il y eut effectivement, en Gaule, plusieurs migrations successives de diverses tribus d'une même race, c'est que les Celtes se sont conservés purs jusqu'à nos jours, précisément dans les contrées où durent subsister en grand nombre les anciens habitants du pays, les invasions ultérieures ne pouvant les refouler plus loin :

Sistimus hic tandem NOBIS *ubi defuit orbis*,

c'est-à-dire dans la presqu'île de Bretagne, dans la partie occidentale de la Grande-Bretagne, qu'on appelle très-improprement pays de Galles, puisqu'elle n'a jamais été peuplée de *Galli*, et dans l'Irlande (sauf les colons anglo-écossais des temps modernes); ajoutons-y l'Écosse du Nord-Ouest et du Nord, où les Scots d'Irlande ont émigré en grand nombre dans le commencement du moyen-âge, et dont on ne reconnaît plus les anciens habitants, les Pictes. L'étroite communauté de langage entre les habitants de l'Irlande et ceux des Highlands, la fraternité certaine de langage entre eux et les indigènes des deux Bretagnes, l'invraisemblance extrême d'une invasion *ultérieure* de *tous* ces pays par une *même* population qui aurait *partout* établi l'usage *exclusif* de sa langue, ne permettent pas de dénier à tous ces peuples l'appellation de Celtes, dans le sens non-seulement linguistique, mais ethnographique du mot. Pour rejeter cette conclusion, il faudrait refuser le nom de Celtes aux Irlandais et aux Bretons eux-mêmes, en d'autres termes nier leur communauté de race avec les populations celtiques de la Cisalpine et du bassin du Rhône; il

[1] V. *supra*, chap. II.

faudrait, par conséquent, nier que les noms géographiques de ces dernières contrées et les mots conservés de leur ancien langage doivent s'expliquer par ce que nous appelons aujourd'hui les langues celtiques[1], si non même exclure de la famille ainsi appelée tous les noms qui indiquent la présence des Gaulois proprement dits, depuis la mer Noire jusqu'à la Marne. Il n'est pas un linguiste qui ne recule devant des conséquences telles que celles-là.

Chez nous donc, à l'Ouest de la Seine et des Cévennes, on peut admettre que, depuis les premiers temps de la pierre polie en Occident, le *fond* de la population n'a pas été renouvelé. Les hommes du bronze y purent obtenir, par la supériorité de leurs armes, de leurs connaissances ou de leurs croyances, une prédominance incontestée; mais ils se fondirent plus ou moins avec des hommes issus de la même race et dont la langue ne différait pas complètement de la leur. C'est cet ordre de rapports que nous avons cru reconnaître dans la distinction entre les tombes aristocratiques et plébéiennes de la Gaule occidentale. C'était probablement des rites de l'ancienne race que provenait l'usage d'ensevelir, avec les morts, des *armes de pierre*, usage dont nous avons cru reconnaître encore la trace *vers la fin de l'Empire romain*. De même, l'usage de l'ensevelissement sous les dolmens subsista dans cette région; s'il est très-exceptionnel en Écosse et dans l'Angleterre proprement dite, où il ne se rencontre d'ailleurs que dans les comtés occidentaux[2],

[1] Voyez, dans la *Revue archéologique*, avril, mai, juin, juillet 1867, les articles de MM. d'Arbois de Jubainville et Adolphe Pictet. — Voyez aussi les pages 1-7, 9, 16-18 de l'article sur les Ligures, inséré par M. Alfred Maury en tête du trente-cinquième fascicule de la *Bibliothèque de l'École des hautes études* (1878).

[2] Les *Monum. mégalith.*, p. 129-30, 134-5, 152-4, 159-61, 173, 253-4, 287.

c'est que les Scots émigrés, devenus chrétiens, changèrent leur mode de sépulture, et que les plus anciens habitants de l'Angleterre avaient été de bonne heure refoulés vers l'Ouest par les Belges, qui n'élevaient pas de dolmens, pas plus que n'en avaient élevé les Pictes. Que des coutumes considérées comme sacrées aient subsisté, malgré les modifications successives apportées par des évènements politiques à la condition du pays, depuis des temps inconnus jusqu'au commencement du Bas-Empire, il n'y a là rien de surprenant[1]. Le changement complet des rites funéraires par suite de la prédication de l'Évangile y a seul mis fin; ainsi s'expliquent à la fois la très-longue durée possible de l'érection des dolmens et le caractère primitif de la plupart des objets qu'ils recouvrent. Mais la découverte de Saint-Nazaire ne permet pas d'étendre cette remarque jusqu'à nier la prolongation de l'usage commun d'instruments non métalliques, jusqu'à un temps peu éloigné de l'arrivée des Romains en deçà des monts.

Maintenant faut-il admettre que la race celtique a occupé tous les pays à dolmens? C'est une question bien différente de la première, bien plus compliquée et dont l'affirmative est beaucoup moins vraisemblable. Ce n'est pas, en effet, seulement dans l'Europe occidentale et dans le Nord de l'Europe centrale que se trouvent ces monuments. C'est *par milliers* qu'on les rencontre en Algérie[2]; ils se retrouvent en Asie[3], et *jusque dans l'Inde*, où l'on en construit *encore aujourd'hui*[4].

[1] Voyez Rosenzweig, *Notice sur les monuments funéraires du Morbihan*, p. 3 et 6, où l'on voit l'incinération introduite en Bretagne et la présence d'éléments gallo-romains sous plusieurs dolmens.

[2] Voy. *Congrès de Norwich*, p. 194-99, 204-15; *Archéol. celt. et gaul.*, p. 148-164; *Les Monum. mégalith.*, p. 417-424.

[3] *Archéol. celt. et gaul.*, p. 123-4; *Les Monum. mégalith.*, p. 462-479.

[4] *Ibid.*, p. 125-6; *ibid.*, p. 480, 489-90, 492-96, 499.

Ne faut-il pas dès lors renoncer à soutenir que des races diverses n'ont pu se rencontrer, sans le savoir, pour imaginer et employer une telle forme de sépulture, bien simple après tout, bien peu difficile à imaginer, provenant du type naturel de la chambre sépulcrale, imitation rudimentaire de l'habitation des vivants[1], et qui fut souvent recouverte d'un tumulus[2]? De même, les cercles de pierre se retrouvent à la fois dans l'Afrique française et dans les Iles Britanniques[3], bien qu'on n'en voie à peu près nulle part dans les contrées intermédiaires. Il y a plus : on trouve à la fois en Danemark et en Algérie des *ensembles* de monuments mégalithiques singulièrement semblables entre eux[4].

La question *générale* de l'origine des dolmens parait donc être insoluble et à jamais insoluble, si l'on veut en faire une question d'ethnographie spéciale. Il n'est pas même démontré que ceux de l'Allemagne du Nord et ceux de l'Europe occidentale appartiennent à une même race; aussi l'opinion que l'arrivée des Belges a coupé cette race en deux avant qu'elle ait commencé à élever de tels monuments[5] n'est-elle rien moins que démontrée. Il serait étrange qu'après avoir été définitivement séparées les unes des autres, les populations voisines de la Baltique et de la mer du Nord et celles des bords de l'Océan eussent séparément conçu de semblables créations, uniquement parce qu'elles formaient, quelques générations auparavant, une population de même race et contiguë. Mais, d'autre part, rien ne prouve que les Celtes arrivés les

[1] Cf. Michel de Rossi, *Congrès de Bologne*, p. 450, 459-60, et *Archéol. celt. et gaul.*, p. 175-81.

[2] Voy. *supra*.

[3] *Congrès de Norwich.*, p. 30-33; *Arch. celt. et gaul.*, p. 150-51; *Les Monum. mégalith.*, p. 55-58, 69-125, 134-9, 165-72, 189-90, 422-4.

[4] *Archéol. celt. et gaul.*, p. 150-53.

[5] *Les Monum. mégalith.*, p. 337-8; cf. 315.

premiers dans l'extrême Occident, les populations *proto-celtiques*, si l'on veut employer ce mot, de préférence à celui de *précelliques*, ne soient pas venues d'Orient par le versant de la Baltique et de la mer du Nord, comme ceux qui nous apportèrent le bronze vinrent par le bassin du Danube. Peut-être aussi furent-elles réellement séparées en deux groupes au temps où l'usage des dolmens *commençait* à se répandre chez elles; de là les dolmens trouvés dans les montagnes du Luxembourg, au cœur du pays belge. Dans tous les cas, une grande réserve nous est prescrite par la saine critique. Gardons-nous des erreurs, si nous ne pouvons, avec certitude, arriver ici à la pleine vérité.

§ 3. — *Les prédécesseurs des hommes des dolmens, en Gaule.*

Dans tous les cas, la période des plus anciens dolmens ne peut remonter, dans nos contrées, plus loin que l'usage de la pierre polie, et M. Al. Bertrand démontre qu'il y a eu solution de continuité, tout au moins en Gaule, entre cet âge et celui de la pierre taillée [1]. Nulle part, en effet, le mélange ou la ressemblance des instruments de l'une et de l'autre catégorie ne correspond au mélange ou à la ressemblance des instruments de bronze avec ceux de pierre polie; nulle part on ne trouve un indice de la transition supposée [2]. D'autre part, l'instinct de l'art, le talent merveilleux avec lequel les hommes de la pierre taillée reproduisaient, sur des os ou des bois de renne, des figures du règne organique, la figure du renne lui-même, comme l'auteur en met sous nos yeux des exemples

[1] *Arch. celt. et gaul.*, p. 71-73.

[2] Si ce n'est peut-être à Caranda; mais là le mélange s'étend à des objets de fabrication manifestement mérovingienne, et c'est le cas de dire que qui prouve trop ne prouve rien. Il faudrait avant tout savoir au juste comment les objets étaient répartis entre les sépultures et les couches de terrain.

saisissants, montrent chez eux l'existence d'une civilisation réelle, quoique très-différente de celle qui existait dans la Gaule au temps des guerres puniques[1]. Peut-être est-ce par le fait d'une tradition doctrinale, comme l'a pensé M. Bertrand, que les Celtes de la pierre polie n'ont laissé aucun monument des arts représentant la vie organique[2]; d'autre part, les contemporains de l'âge du renne[3] dans nos contrées ne paraissent avoir connu ni l'agriculture, ni l'usage de nos animaux domestiques. Sans doute, ces conditions d'existence, applicables seulement à des populations errantes et peu nombreuses, puisqu'elles vivaient de chasse, ont amené, bien plus facilement que pour des populations compactes, ou leur disparition, ou leur complète et rapide absorption par les proto-Celtes, — si même on ne doit les considérer comme antédiluviennes.

Nous ne chercherons donc pas ici à reconnaître une transition que tout indique n'avoir point existé. Il y a eu assurément un progrès accompli d'une époque à l'autre, mais non pas un progrès résultant du développement spontané d'une même race. Alors, comme aux temps postérieurs, une population plus civilisée a apporté, par voie de migration, un état meilleur; seulement, elle ne l'a probablement cette fois apporté que pour elle-même, tandis que la civilisation du bronze a été communiquée à une population antérieurement existante au lieu d'arrivée de l'émigration. Mais, dans l'un et l'autre cas, la lumière est venue d'un foyer toujours allumé et situé vers l'Orient; nulle part nous ne pouvons apercevoir des hommes de l'âge de pierre passant par leurs propres efforts à l'âge

[1] *Ubi supra*, p. 63-71.

[2] Sauf deux monuments irlandais, peut-être des temps chrétiens. (*Les Monum. mégalith.*, p. 220, 224.)

[3] Je dis de l'âge du renne et non de l'existence du renne, car il parait qu'il en est demeuré très-longtemps quelques individus sous nos climats.

des métaux, et ce résultat négatif, mais si important, est en effet la conclusion suprême du livre entier de M. Bertrand.

Nous ne voyons, d'ailleurs, aucun moyen de déterminer l'époque où l'une des civilisations de la pierre s'est substituée à l'autre; rien même ne démontre que l'usage de la pierre polie ait *exclu* chez une même population celui de la pierre habilement taillée, pour les instruments dont l'emploi ne réclamait pas l'une plutôt que l'autre, pas plus que la connaissance du bronze n'a subitement exclu l'usage de la pierre. Si la pierre polie se trouve seule dans les dolmens, c'est que les dolmens étaient la sépulture de personnages d'une certaine importance, et qu'on y enterrait avec les morts des objets d'une destination sacrée[1].

Terminons enfin par un dernier appel à la prudence, puisque nous avons vu combien est fausse la voie dans laquelle on s'est longtemps obstiné, et dans laquelle plusieurs s'obstinent encore à maintenir les investigations de la science. A l'exemple de M. Al. Bertrand, je m'imposerai une extrême réserve sur tout ce qui touche aux relations qu'on a voulu établir entre l'archéologie préhistorique et la géologie; comme lui, plus que lui peut-être, je serais trop peu compétent pour m'étendre sur une pareille matière, me bornant à rappeler que les savants sont encore assez loin de s'entendre tous sur les évolutions climatologiques de la période présente, sur les conditions de la présence du rhinocéros et du renne dans nos contrées. M. Bertrand incline même à croire, d'après des observations modernes faites dans la grande presqu'île scandinave, que le départ de ce dernier animal pourrait bien

[1] Voyez ce que dit sur ce point M. l'abbé Hamard, aux pages XXXVI-VIII de la préface de sa traduction de Fergusson. — Ces observations permettent d'expliquer la perfection de certains instruments de pierre polie : c'est qu'on s'est apparemment servi d'outils de métal pour les façonner.

avoir eu pour cause la propagation de la race bovine[1]; et M. l'abbé Hamard a cité un passage de César qui constate l'existence du renne, dans le bassin du Rhin, au temps de la conquête des Gaules[2]. Ceci ne veut pas dire que les glaciers n'aient pas eu en Europe, depuis même qu'elle est peuplée[3], beaucoup plus d'extension qu'aujourd'hui, mais seulement qu'il faut se garder avec soin de conclusions qui ne dérivent pas *rigoureusement* des faits observés. Qu'on me permette donc d'énoncer ici quelques principes auxquels il est nécessaire d'être fidèle.

Le premier et le plus important peut-être, c'est d'exclure de toute argumentation archéologique tout objet qui peut absolument sans doute être considéré comme un caillou façonné par l'homme, mais qui peut tout aussi bien, sinon mieux, avoir conservé sa forme naturelle ou avoir éclaté par suite de causes purement physiques. Le second c'est que, reconnût-on pour des pierres taillées à éclats non-seulement quelques-uns des types, mais tous les types proposés, il faudrait encore refuser nettement d'en tirer la conséquence qu'on a voulu induire du rapprochement de ces types, savoir qu'ils se seraient succédé l'un à l'autre dans un ordre invariable, et cela dans tous les pays. Il n'y a là ni un fait acquis (bien au contraire), ni même, disons-le bien haut, une hypothèse vraisemblable. Il faudrait soumettre l'homme à un instinct de développement rigoureusement fatal, analogue à l'instinct permanent des animaux, pour admettre *à priori* que les différentes familles humaines ont successivement et parallèlement

[1] *Arch. celt. et gaul.*, p. 21-23. — Cependant, M. de Mortillet (*Matériaux*, etc., 1876, p. 526) signale un fait en sens contraire appartenant à notre temps, en ce qui concerne l'Engadine, et constate que les ossements des deux espèces ont été trouvés ensemble dans des cavernes.

[2] *Gisement du Mont-Dol*, p. 74.

[3] Cf. *id.*, p. 73; et *Géol. et Révél.*, p. 75-76, 415.

donné à la pierre chacune des formes signalées, sans franchir d'intervalle, ou sans admettre une transition en sens contraire, parfois au moins aussi naturelle que l'autre, ou enfin sans arriver de plein saut à une forme moins grossière. Et pour entrer plus avant dans la question, fût-on, ce qui n'est pas, dépourvu de toute donnée historique sur l'origine du genre humain, de tout souvenir de son premier âge; fût-on réduit à raisonner sur de simples analogies, il faudrait encore reconnaître cette vérité : Si les populations atteintes par les témoignages de l'histoire ou accessibles dans leurs migrations à ceux de l'archéologie ont marché d'Orient en Occident, pourvues déjà d'une civilisation réelle, quoique imparfaite; si la connaissance et le goût de l'imitation de la nature par l'art sont manifestes chez celle même que nulle tradition historique ne nous laissait entrevoir, il n'existe aucune raison de croire qu'un état complètement différent, dépourvu des lumières de l'intelligence et des conditions de la société, ait jamais été celui des premiers habitants de nos contrées ou de toute autre. Si un type d'instruments est parfaitement grossier, j'allais dire informe, il n'existe aucune raison d'affirmer qu'il soit l'œuvre d'êtres humains; s'il porte des traces certaines d'une industrie intelligente, on n'a pas le droit de le rapporter à un état bestial. Ce qu'on peut et doit admettre, c'est que les premiers émigrés en Europe trouvèrent, dans un climat relativement sévère et probablement beaucoup plus sévère qu'aujourd'hui, à cause des forêts qui la couvraient, des *obstacles* considérables à la *conservation* de la civilisation matérielle qu'ils apportaient avec eux. Ils furent, en conséquence, obligés d'employer à lutter contre ces obstacles et à conserver leur vie la presque totalité de leur intelligence et de leur activité. Leur course aventureuse, rapide peut-être, peut bien n'avoir pas laissé d'établissements derrière elle; on n'a pas ici des stations échelonnées comme celles du bronze; ces hommes avaient

perdu toute communication avec la mère-patrie orientale, toute tradition métallurgique aussi, car, nous l'avons vu, la fabrication du bronze fut longtemps liée par une nécessité rigoureuse à des communications directes ou indirectes, mais incessantes avec l'Asie, qui contient les seules mines d'étain alors connues : l'exploitation de celles de Cornouailles ne put exister qu'après la découverte de l'art si difficile, si laborieux à conquérir, de la navigation maritime. Une fois perdue, l'industrie du métal ne fut jamais retrouvée dans l'Europe occidentale par cette première race, ni même par celle qui la suivit, jusqu'à l'arrivée des Phéniciens et des Étrusques d'un côté, des Celtes proprement dits de l'autre. Les Phéniciens furent peut-être les premiers auteurs de l'exploitation des mines d'étain britanniques; les Celtes introduisirent l'étain asiatique dans la vallée du Danube et peut-être aussi dans celle de l'Oder.

Ainsi deux mots résument, en ce qui concerne l'histoire générale des origines, les conclusions qu'on peut raisonnablement tirer des faits établis. L'homme est un être social : c'est la maxime d'Aristote; l'homme est un être enseigné : c'est une maxime plus moderne, mais non moins générale dans son application. Si nos études, bien dirigées, apportent un solide appui à ces deux grands principes d'observation philosophique, les esprits les plus sévères ne pourront désormais les considérer comme des amusements frivoles. Qu'il me soit permis, en terminant, de leur adresser un appel, pour qu'ils apportent en plus grand nombre un concours actif à nos études d'observation et à nos efforts pour en tirer de solides conséquences.

Félix ROBIOU.

S

t visité
Paris,
tiques,
ribuent
ècle de

ıtère de

, enfoui
les mé-
de col-
el avait
t dépo-

'chéolo-
ıon his-

e édition,
ıes, p. 21.
ine de la
p. 11.
8

perdu t
toute tı
fabricati
rigoureı
incessar
alors co
exister
à conqu
dustrie
dentale
suivit, j
côté, de
furent p
mines d
asiatique
celle de

Ainsi
générale
ment tir
la maxir
une max
son app
solide ap
sophique
les consi
permis,
apporten
études d'
conséque

LA PATÈRE DE RENNES

INTRODUCTION

Il n'est pas un seul des nombreux antiquaires ayant visité les riches collections de la Bibliothèque Nationale, à Paris, qui n'ait admiré, dans le Cabinet des Médailles et Antiques, une magnifique coupe d'or ciselé dont les savants attribuent l'époque de fabrication aux premières années du IIIe siècle de notre ère.

Ce monument unique est connu sous le nom de *patère de Rennes*.

C'est à Rennes en effet qu'il fut découvert, en 1774, enfoui à six pieds sous terre, avec des ossements humains, des médailles, une chaîne et une fibule d'or, des pendants de colliers, etc. Le Chapitre de Rennes, sur le terrain duquel avait eu lieu la trouvaille, l'offrit au roi Louis XV, qui la fit déposer dans le Cabinet des Médailles.

Que restait-il à la ville de Rennes de ce trésor archéologique? — Rien, si ce n'est un souvenir inscrit dans son histoire locale [1].

[1] Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*, 1re édition, t. IV, p. 21; 2e édition, t. II, p. 447. — Ducrest de Villeneuve et Maillet, *Histoire de Rennes*, p. 21. — Toulmouche, *Histoire archéologique de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes*, p. 291. — Marteville, *Histoire de Rennes*, t. II, p. 11.

La belle patère romaine ne figurait que pour mémoire au Musée de Rennes, car elle n'y était représentée que par une médiocre gravure[1], lorsqu'en 1876 l'Administration municipale sollicita de la direction de la Bibliothèque Nationale l'autorisation de faire reproduire par la galvanoplastie la précieuse coupe; cette autorisation fut accordée, et bientôt un *fac-simile* en bronze doré, d'une rigoureuse exactitude, venait enrichir les collections du Musée archéologique de Rennes.

L'incontestable importance et l'inappréciable valeur de la *patère de Rennes*, la célébrité qu'elle a acquise depuis qu'elle a revu le jour après un enfouissement de quinze siècles, la difficulté que l'on éprouve aujourd'hui à se procurer les ouvrages qui en donnent la description détaillée, enfin le désir manifesté par la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine de voir publier les pièces relatives à la riche trouvaille de 1774[2] nous ont suggéré l'idée, malgré notre incompétence, de rédiger cette notice. Et cette incompétence elle-même, que nous n'éprouvons aucune répugnance à avouer ici, nous fait espérer au contraire que l'on voudra bien faire bon accueil à notre travail; car il n'offrirait qu'un bien médiocre intérêt si, réduit à nos propres ressources, nous n'avions fait de larges emprunts aux ouvrages des savants archéologues qui ont, à diverses époques, traité cette question avec toute l'autorité de leur science.

Nous adressons ici tous nos remerciements à ceux dont la bienveillance nous a si fort encouragé, et particulièrement à M. le commandant R. Mowat, notre savant confrère, pour ses utiles et précieux conseils; — à M. Quesnet, archiviste du

[1] A. André, *Catalogue raisonné du Musée d'Archéologie de la ville de Rennes*, 1re édition, p. 97; 2e édition, p. 122.

[2] *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XI, séance du 8 août 1876; Procès-Verbaux, p. XIII.

département d'Ille-et-Vilaine, pour ses utiles communications; — à M. Léopold Delisle, directeur de la Bibliothèque Nationale, et à M. Chabouillet, conservateur du Cabinet des Médailles et Antiques, qui, sur notre demande et avec une bonne grâce parfaite, ont mis à notre disposition les documents inédits qui forment la première partie de ce travail.

L. D.

I

Découverte de la Patère.

Le 26 mars 1774, le bruit se répandit à Rennes que des maçons venaient de découvrir un trésor près la place de la Vieille-Monnaie, en face de l'ancien Hôtel-de-Ville. En effet, des ouvriers travaillant à la démolition d'une maison appartenant au Chapitre de la Cathédrale avaient mis au jour une patère ornée de seize monnaies et d'un bas-relief; quatre monnaies de Postume, enchâssées dans des encadrements en filigrane, quatre-vingts et quelques monnaies de différents empereurs romains, une chaîne en plusieurs morceaux, et une agrafe ou fibule, le tout en or.

L'abbé de la Croix, chanoine-syndic de l'Église de Rennes, immédiatement prévenu, se rendit sur les lieux, prit possession des objets qui venaient d'être recueillis, et les porta chez le sieur Solier, changeur, afin d'en faire constater la matière et le poids. Celui-ci, après avoir pesé et essayé les objets soumis à son examen, délivra au chanoine-syndic un certificat ainsi conçu :

« Je soussigné, changeur pour le Roi à Rennes, certifie qu'il a été représenté au change ce jour, 26 mars 1774, par M. l'abbé de la Croix, chanoine sindic de l'église de Rennes, un plat rond d'or, orné de figures en relief et de plusieurs monnoies d'or Romaines incrustées, trois chaînons d'or et 94 monnoies d'or Romaines; tous lesquels objets paroissent être d'or fin, au titre de 23 karatz environ, et se sont trou-

vés peser ensemble huit marcs trois onces six gros et demi. Fait à Rennes, ce 26 mars mil sept cent soixante quatorze. — Signé : Solier[1]. »

Les officiers de la Monnaïe royale s'émurent de cette riche trouvaille et en revendiquèrent immédiatement la possession. Leur but était de saisir les objets trouvés et de les convertir en espèces. Voici d'ailleurs la copie du réquisitoire que s'empressa de rédiger le procureur du Roi au Siége de la Monnaie :

« A Messieurs du Siége Royal de la Monnoie
de Rennes,

« Remontre le Procureur du Roi audit Siége qu'il a connoissance que les ouvriers qui travaillent à creuser les fondemens d'une maison qu'on construit en cette ville proche la place de la Monnoie, paroisse Saint-Étienne, en face de l'ancien Hôtel-de-Ville, ont le matin de ce jour trouvé, en béchant, un plat d'or avec différens ornemens d'applique qui se sont détachés dudit plat, lequel a environ dix pouces de diamètre, et étoit rempli de plusieures pieces d'ancienne monnoie au nombre d'environ cent, plus deux morceaux de chaîne d'or; et d'un autre morceau d'or dont une partie formoit un demi-cercle. Tous ces effets ont été aussitôt mis aux mains des chanoines de la cathédralle qui s'en sont saisis et qui ont dû en raporter procès-verbal.

« Soit qu'on considère la nature de ce trésor, soit qu'on fasse attention au lieu où il a été trouvé, il est égallement certain qu'il apartient au Roi, qu'il doit lui être confisqué, et porté à son change.

[1] Archives de la Bibliothèque Nationale, section des Médailles, nº 2537.

« 1mo Il est de droit commun, et la Coûtume de Bretagne en a une disposition précise, art. 46, que tout trésor d'or trouvé en terre par béchement est au prince. Icy c'est un trésor d'or, trouvé par béchement.

« 2do Il est de notoriété qu'anciennement l'hôtel de la Monnoie de Rennes étoit situé proche la place où le trésor dont il s'agit a été trouvé; et c'est de là que cette place a conservé son ancien nom de *place de la Monnoie*. Il se peut donc que ce plat, ces pièces de monnoie ou médailles, cette chaîne et le morceau d'or soient des matières qui avoient été aportées à l'ancien hôtel de la Monnoie des Ducs de Bretagne; et c'est cette probabilité, autorisée par la situation locale, qui fonde de plus en plus notre réclamation. Requérant ce considéré,

« Qu'il plaise au Siége permettre au Procureur du Roi d'appeler à terme compétent le sieur sindic, député ou commissaire du vénérable chapitre de la cathédrale de Rennes, qui doit avoir été saisi desdits effets, ou tous autres qui peuvent en avoir été saisis, pour avouer ou contester s'il n'est pas vrai que le matin de ce jour 26 mars 1774 les ouvriers occupés à creuser les fondemens d'un édifice qu'on construit en cette ville près l'ancienne place de la Monnoie, lui ont remis un plat d'or avec des ornemens d'applique qui en ont été détachés, environ cent anciennes pièces de monnoie ou médailles, deux morceaux de chaîne d'or, et un morceau d'or en partie façonné en demi-cercle; pour en cas d'aveu estre condamné de remettre, en notre présence, tous lesdits effets d'or au greffe de ce siége qui s'en chargera par procès-verbal, ensuite voir ordonner la confiscation, au profit du Roi, desdits effets, lesquels seront ensuite portés au change de Sa Majesté, et à la Monnoie de Nantes pour y être convertis en espèces. Et pour en cas de contestation ou de deffaut, être permis au Procureur du Roi d'informer desdits faits cy-dessus articulés, circonstences et dépendences, pour passé de

laditte information être requis, et par le Siége statué ce qui sera vu appartenir, et ferez justice. — Signé : Legrand, Procureur du Roi[1]. »

Les juges-gardes de la Monnaie de Rennes, Guillard et Phelippes de Tronjoly, inscrivirent le « permis d'appeler » au pied de cette « remontrance, » qui fut, dès le lendemain, signifiée à l'abbé de la Croix. En même temps, le procureur Legrand adressait à M. Dupleix, intendant de Bretagne, la lettre qui suit :

« Monsieur,

« Hier des ouvriers, en creusant le terrain où le Chapitre fait bâtir une maison, trouvèrent un plat d'or rempli de 98 médailles d'or, d'une chaine d'or et d'un autre morceau d'or. Le tout peze 8 marcs 6 onces. Je réclame le tout au profit du Roi, tant parce que, suivant notre Coutume, art. 46, et le droit commun, tout trésor d'or trouvé par bechement apartient au Roi; que parce que l'endroit où ce trésor a été trouvé touche la place ditte place de la Monnoie. Elle a conservé ce nom, parce que c'étoit là qu'étoit l'ancien hôtel de la Monnoie de Rennes du tems des Ducs de Bretagne.

« Le fond du plat est garni d'une pièce d'applique représentant, je crois, le mariage de Bacchus. Autour de cette pièce sont toutes les figures et les attributs des Bacchanalles. Dans le contour intérieur du plat sont 12 ou 15 figures d'empereurs romains, aussi en autant de pièces d'applique, qui se détachent aisément. Tout ce travail est bien exécuté et bien conservé. Les médailles représentent quelqu'empereurs romains, Trajan, Antonin, etc. Je n'ai pu examiner tout cela

[1] Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Intendance, c. 1318.

qu'un instant tant à cause du trop grand nombre de spectateurs qu'à cause de Mrs les chanoines, qui revenoient alors de l'office, s'en sont aussitôt emparés, sous prétexte que ces effets se sont trouvés dans leur terrain.

« J'ay l'honneur de vous donner cet avis, et je le donne en même tems à M. le controlleur général afin que vous décidiez si ces antiques méritent d'être conservées et placées dans le cabinet du Roi, ou si je les envoirai à la Monnoie pour y être fondues et converties en espèces aux coin et armes de Sa Majesté.

« J'ay l'honneur d'être avec le plus profond respect, Monsieur, votre serviteur très-humble et très-obéissant.

« Signé : Legrand, Procureur du Roi de la Monnoie.

« Rennes, le 27 mars 1774. »

En marge de cette lettre est écrit, de la main de l'intendant :

« Il me paroit très-inutile de répondre à cette lettre, puisqu'on m'a prévenu que le Chapitre avoit fait offrir son thrésor au Roy[1]. »

Il était bien inutile, en effet, de donner suite aux réclamations des officiers de la Monnaie, puisque, dès le lendemain de la trouvaille, le Chapitre l'avait adressée au duc de Penthièvre, gouverneur de Bretagne, en le priant de l'offrir au roi.

La *Gazette de France* du 8 avril avait annoncé en ces termes l'invention du trésor et le don qui en avait été fait au souverain :

[1] Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Intendance, c. 1318.

« Le 26 du mois dernier, des maçons, travaillant à la démolition d'une maison canoniale du Chapitre de Rennes en Bretagne, trouvèrent sous l'escalier, à six ou sept pieds de profondeur, auprès de quelques ossemens : 1° une patère décorée d'un entourage de seize médailles impériales. Cette patère unique dans son espèce, par sa grandeur, son travail et sa matière, a 9 pouces 5 lignes de diamètre, et elle est ornée dans le fond d'un bas-relief représentant des Bacchanales; 2° quatre-vingt-quatorze médailles, également d'or, de différens empereurs, depuis Néron jusqu'à Aurélien ; 3° quatre médailles de même métal, enchâssées dans des cercles travaillés en filigrane, avec une bellière à chacune; 4° trois chaînes d'or. Ces précieux monumens, qui sont de la plus parfaite conservation, pèsent 8 marcs 5 onces 4 gros. Le Chapitre de Rennes les a envoyés au duc de Penthièvre, gouverneur de la province, en le priant de les présenter au Roi. Le duc de Penthièvre a eu l'honneur de les présenter à Sa Majesté. »

Le chanoine-syndic crut néanmoins devoir répondre au réquisitoire du procureur Legrand ; il le fit en ces termes, le 15 avril :

« Deffense que fait et fournit vénérable et discret Messire Jean Anne de la Croix, chanoine sindic du Chapitre de l'église de Rennes, à la copie de requête du 26 mars 1774 lui signifié le 27 du même mois par Moissé, huissier, de la part de M. Alexandre Legrand, conseiller procureur du Roi au Siége de la Monnoie de Rennes, demandeur.

« Sera dit à la justice qu'il est très-vrai que le 26 du mois dernier les ouvriers qui travaillent à rellever les fondations d'une des maisons du Chapitre, trouvèrent quelqu'effets consistant dans un plat d'or antique d'environ 9 pouces un quart

de diamètre avec une pièce d'or ronde de 5 pouces et demi de diamètre qui paroissoit y avoir été incrustée; le nombre de 94 médailles d'or; 4 autres médailles d'or encadrées dans une bordure à filagrames; avec un anneau, et deux morceaux de chaîne d'or d'environ 3 pieds de long qui avoient servi à les suspendre. Finallement un morceau d'or formé en partie en demi-cercle sans aucun caractère ny gravure.

« Sur le bruit qui s'en rependit, le deffendeur se transporta sur les lieux afin de mettre le tout en sûreté, et dès le jour même il rendit un compte exact à sa Compagnie de ce dépôt dont il s'étoit chargé. Le Chapitre, par délibération du 26 mars, pour donner au Roi des preuves de son amour et de son dévouement, arrêta d'envoyer les pièces à Son Altesse Sérénissime Mgr le duc de Penthièvre, gouverneur de la province, en le priant de vouloir bien les offrir à Sa Majesté comme des morceaux rares d'antiquité qui avoient paru dignes de trouver place dans son Cabinet, ce qui fut aussitôt exécuté. On ne retint que le petit morceau d'or de forme irrégulière, parce que la Compagnie crut devoir gratifier suivant l'usage les ouvriers, et plus spécialement ceux qui ayant découvert ces effets, en avoient rendu un fidelle compte, tant pour les récompenser que pour les encourager à la même fidélité en pareil cas. On régla de donner à cette fin 120 liv., [somme] qui fut incontinent distribuée, et le morceau d'or fut remis au Change du Roi, où il a été trouvé du poids de 1 once 5 gros, sans que la valleur en ait été fixée ny payée, ainsi qu'il conste par le bordereau du changeur en datte du 27 mars, et il est de toute justice que le prix en soit laissé au Chapitre pour l'indemniser de la gratification cy-dessus accordée aux ouvriers, de celle qui est encore due à l'entrepreneur qui veilloit alors sur les ouvriers, et aux soins duquel on est beaucoup redevable en cette occasion, et autres dépenses que Sa Majesté n'a garde de désavouer, dans le

cas même où ces effets seroient jugés lui apartenir de droit.

« Non-seulement l'envoi desdits effets à M. le duc de Penthièvre, mais même la présentation qu'il en a fait à Sa Majesté sont justifiés par une lettre en réponse écrite au Chapitre en datte du 31 mars. D'après cela on ne s'arrêtera pas à discuter les moyens employés par M. le procureur du Roi pour prouver que le tout apartenoit de droit à Sa Majesté. Des gens instruits ont pensé différemment, d'autres ont trouvé la chose problématique. En effet, étoit-ce véritablement un trésor dans le sens propre de ce terme, étoit-ce un trésor trouvé par bechement ou bien plutôt dans les fondations d'un édifice dont il étoit sensé être l'accessoire. D'un autre côté, peut-on conjecturer que ces effets fussent des matières autrefois aportées au change de l'ancienne Monnoie? Cela n'a pas la moindre vraisemblence. D'ailleurs ces conjectures seroient facilles à détruire par des titres autentiques qui prouvent que la place voisine n'a été nommée place de la Monnoie que dans les derniers tems : qu'avant de recevoir cette dénomination elle étoit connue sous le nom de placis Conan, et que dès lors le Chapitre avoit sur le terroir de sa maison des droits qui remontent jusqu'aux tems les plus reculés, et qui ne permettent pas de penser que l'hôtel de la Monnoie y ait jamais existé.

« Au moyen de quoi, et sans s'étendre davantage, le deffendeur conclud avec confiance à être déclaré mal et follement intimé, en tout cas il sera renvoïé hors d'assignation[1]. »

Pendant que s'échangeaient à Rennes, entre les officiers de la Monnaie et le Chapitre, les assignations et les défenses, l'abbé Barthélemy de Courçay, adjoint à la garde du Cabinet

[1] Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Intendance, c. 1318.

des Médailles, s'occupait de déterminer les précieux objets qui venaient d'entrer dans la collection royale. A cet effet, il adressait le 16 avril la lettre suivante au chanoine-syndic de l'Église de Rennes :

« Monsieur, les monuments trouvés dernièrement à Rennes, et que M. le duc de Penthièvre a présentés au Roi, au nom de votre Compagnie, viennent d'être déposés, par ordre de Sa Majesté, dans son Cabinet de Médailles et d'Antiques. Ils sont on ne peut pas plus précieux ; les médailles enrichiront considérablement la belle suite des empereurs romains qu'on conserve dans ce Cabinet, et le vase, qui est un des morceaux les plus intéressans qui nous restent de l'antiquité, en sera un des plus beaux ornemens. Mais il seroit bien plus important si de nouveaux renseignemens pouvoient nous conduire à la connoissance, soit de l'objet qu'on s'est proposé dans le bas relief, soit de l'usage de ce vase. C'est pour y parvenir que je prends la liberté, Monsieur, de vous adresser les questions cy jointes ; elles ne sont pas toutes également intéressantes, mais on ne sauroit trop les multiplier sur des objets qui piquent notre curiosité. Il suffira de mettre en marge la réponse à chacune de ces demandes, à moins qu'elles n'exigent des détails étendus ; dans ce cas, je vous supplie d'écrire ces détails sur un autre papier, et de ne rien négliger de ce qui pourra fournir quelque lumière.

« Je vous demande mille pardons, Monsieur, de la peine que je vous donne, mais à qui puis-je mieux m'adresser qu'à un membre d'une Compagnie à la générosité de laquelle le Cabinet du Roi et le public sont redevables de ces précieux morceaux.

« Je suis, etc. — Signé : de Courçay[1]. »

[1] Archives de la Bibliothèque Nationale, section des Médailles, nº 2537.

Cette lettre de l'abbé de Courçay était accompagnée d'un questionnaire en quinze articles que nous reproduisons plus loin avec les notes du chanoine-syndic de l'Église de Rennes qui, le 22 avril, répondait en ces termes à la demande du conservateur du Cabinet des Médailles :

« Monsieur, ma Compagnie, à laquelle j'ai fait part de votre lettre, est on ne peut plus flattée de ce que les monumens trouvés ici ayent été jugés, comme elle l'avoit espéré, dignes d'être présentés à Sa Majesté et d'occuper une place distinguée dans son Cabinet de Médailles et d'Antiques. Dépourvus de connoissances suffisantes dans ce genre, nous craignions de nous tromper : votre jugement, Monsieur, nous rassure pleinement et nous laisse dans la douce idée d'avoir offert au Roi un tribut de notre amour qu'il ait pu agréer.

« Pour remplir vos vües et répondre à vos demandes nous avons rassemblé tout ce que nous avions remarqué nous mêmes et ce que nous avons pu sçavoir des ouvriers qui travailloient sur le lieu, surtout de l'entrepreneur préposé à la conduite des ouvrages, qui prit beaucoup de soins pour recueillir ces morceaux et les conserver jusqu'à ce qu'ils fussent entre nos mains; vous verrez ci-joint le résultat de nos perquisitions; il s'en faut beaucoup qu'il réponde à vos souhaits sur les articles les plus intéressans; nous sommes très-mortifiés de ne pouvoir vous donner une entière satisfaction; èn mon particulier j'eusse bien voulu être dans le cas de vous envoyer des renseignemens plus étendus et plus utiles, quand le détail en eût été plus long et le travail plus pénible, je m'en serois acquitté avec le plus grand plaisir, tant pour vous obliger que pour contribuer à remplir le louable objet que vous vous proposez.

« Je suis avec un très-parfait respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Signé : De la Croix, chanoine sindic de l'église de Rennes. — A Rennes, le 22 avril 1774[1]. »

Suit le questionnaire, avec les réponses du chanoine-syndic :

« 1re Question. — Si la maison dans laquelle on a trouvé ces monumens n'étoit pas autrefois un édifice public.

« Réponse. — Il n'y a ni tradition, ni titres, ni vestiges qui prouvent ni qui fassent conjecturer qu'il y ait eu autrefois en cet endroit aucun édifice public. Messieurs les officiers de la Monnoye ont prétendu à la vérité que le voisinage de la place nommée actuellement *de la Monnoye* donnoit lieu de croire que ces pièces étoient des effets autrefois apportés au change de l'ancienne Monnoye; c'est le prétexte dont ils se sont servis pour colorer une procédure qu'ils ont ourdie contre le Chapitre à l'occasion de cette découverte, et dont le but, annoncé par le réquisitoire de M. le Procureur du Roi, étoit de saisir le tout et de l'envoyer à la Monnoye de Nantes pour y être converti en espèces. Mais cette assertion n'est qu'une pure imagination. D'anciens titres apprennent que la place voisine s'appelait le *placis Conan*[2]; d'autres

[1] Archives de la Bibliothèque Nationale, section des Médailles, n° 2537.

[2] Conan Ier, dit le Tort, comte de Rennes et duc de Bretagne, avait laissé son nom à ce placis. On y voyait [au xve siècle] un édifice où l'on frappait la monnaie ducale, d'où le nom de *Vieille-Monnaie* fut aussi donné au placis Conan. (P. de la Bigne Villeneuve, *Promenade archéologique dans l'ancien Rennes. Mém. de la Soc. Arch. d'Ille-et-Vilaine*, t. VI, p. 114.)

Le placis Conan se trouvait à l'endroit où passe aujourd'hui la rue de la Monnaie, vis-à-vis la terrasse et le jardin de l'École d'Artillerie. D'ailleurs, le réquisitoire du procureur Legrand indique assez clairement le lieu de la trouvaille, puisqu'il fait connaître que la maison canoniale dont le sol recélait le trésor était située « en face de l'ancien Hôtel-de-Ville, » ce qui cor-

prouvent que le Chapitre étoit propriétaire de cette maison depuis plus de trois cens ans ; et qu'auparavant elle étoit sous la mouvance de sa jurisdiction par le grand bailliage de Rennes. Ainsi les droits du Chapitre sur ce terrain remontent jusqu'à l'origine de son fief qui est des plus anciennes, et même encore plus loin, puisque, s'il avoit été afféagé par le Chapitre, c'est que dans le principe il lui appartenoit en propre. On est donc sûr que ce fond est une des premières dépendances de l'église de Rennes, et que sa propriété à cet égard se perd dans l'obscurité des tems. Ce qui auroit pu favoriser la conjecture de ces Messieurs, ce sont les terres bruslées ou rougies par le feu et les poussières de charbons qui se sont rencontrées aux environs, à plus de vingt pieds de l'endroit, mais la forme d'une moule d'une cloche trouvée auprès fait disparoître l'idée des fourneaux de l'ancienne Monnoye.

« 2e Question. — Si l'on n'a jamais rien trouvé, précédemment, dans cette maison ou dans les environs.

« Réponse. — Il n'est pas parvenu à notre connoissance qu'on ait rien trouvé précédemment dans cette maison ni aux environs.

« 3e Question. — A quelle profondeur précise étoient les monumens en question ; s'ils étoient placés sous l'escalier.

« Réponse. — Les monumens en question ont été trouvés à deux pieds ou environ de distance du parement extérieur du mur de l'escalier et à trois pieds en dehors d'un encavage, à cinq pieds de profondeur, et deux pieds au-dessus d'un banc de sable qui forme la première couche du solide.

« 4e Question. — S'ils n'étoient pas dans quelque tombeau, sous quelque maçonnerie.

respond à l'emplacement qu'occupent actuellement les maisons nos 19 et 21 de notre rue de la Monnaie.

« Réponse. — Ils n'étoient point dans un tombeau ni sous une maçonnerie, mais dans une terre jaunâtre provenante de décombremens et meslée de débris d'anciens édifices. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'à peu de distance de cet endroit, du côté du midi, se terminoit une aire ou un plafond, lequel s'étendoit et continuoit sous les terres à plus de trente pieds de long et environ trente de large, et à quatre ou cinq pieds de profondeur. Il étoit composé d'une couche de ciment de chaux meslée avec du gravier ou gros sable, recouverte de carreaux de terre cuite de différentes grandeurs; il y en avoit d'une forme particulière qui avoient, les uns 18, les autres 15 pouces de longueur sur 10 de largeur, avec un rebord sur la longueur, de chaque côté, de 9 lignes de hauteur et 6 d'épaisseur. On a trouvé des rangs assés longs de ces derniers carreaux placés sur une même ligne, entre deux rangs de carreaux unis, de manière que le rebord des uns étant de niveau avec la surface des autres, il en résultoit des enfoncemens ou canelures à la partie supérieure de ce plafond, de 9 lignes de profondeur et de 9 pouces de largeur.

« 5e Question. — S'il n'y avoit aucune inscription.

« Réponse. — On n'a trouvé dans l'endroit ou dans le voisinage aucune inscription.

« 6e Question. — Si l'on a trouvé quelques ossemens, comme l'annonce la *Gazette de France*, et si ces ossemens paroissent être d'un seul corps ou de plusieurs.

« Réponse. — Le lundi suivant, 28 mars, on découvrit une fosse creusée de 15 pouces de profondeur dans le sable, à un pied et demi loin de l'endroit où étoient ces morceaux antiques, et l'ouverture en étoit à deux pieds plus bas. Parmi une terre légère comme la cendre dont elle étoit remplie, on trouva des ossemens d'un corps humain d'une taille et d'une force au-dessus de l'ordinaire et dans leur position naturelle;

sçavoir, les os majeurs des bras, des cuisses et des jambes, cinq ou six vertèbres, quelques côtes et la mâchoire droite inférieure. On mesura l'os de la jambe, qui avoit vingt-deux pouces de longueur. Tous ces os, à les manier, s'en alloient en morceaux; ils furent jettés parmi des décombres et sont actuellement ensevelis sous des remblais. Il n'y avoit sur cette fosse aucune pierre ni rien dont on puisse tirer le moindre éclaircissement.

« D'un autre côté vers le nord, à quinze pieds de distance, sous les fondations d'un mur qui n'alloient pas jusqu'au solide, on a trouvé, à treize pieds de profondeur, une fosse creusée de cinq pieds dans le solide, large de six, où étoient quantité d'ossemens humains de différentes grandeurs, confondus pesle mesle et recouverts d'une terre grasse et noire.

« 7e Question. — Si lesdits objets étoient tous à la même place, pêle mêle, sans aucun arrangement.

« Réponse. — Le vase étoit sur son assiette et posé horizontalement; la pluspart des médailles étoient dans le vase avec une des chaînes et sa médaille, le tout meslé de cette sorte de terre dont on a parlé à l'art. 4. Le reste étoit audessus ou en côté dans les décombres et la terre, mais à très-peu de distance.

« 8e Question. — S'ils n'étoient pas dans quelque vase ou urne, dont on diroit quelle est la forme et la matière.

« Réponse. — Il n'y avoit ni urne ni vase quelconque à les contenir.

« 9e Question. — Si l'on continue les fouilles, et si l'on n'a rien trouvé de plus.

« Réponse. — On a depuis continué les fouilles autant que l'exigeoient les ouvrages commencés; nous n'avons pas connoissance qu'on ait rien trouvé de plus.

« 10e Question. — Si la qualité de la terre annonce, soit

par sa dureté, soit par quelqu'autre marque, qu'elle n'a pas été remuée depuis des siècles.

« Réponse. — Quoique le sol fût formé jusqu'à la profondeur de sept pieds de terres de rapport et décombremens, meslées de débris de pierres, de briques et de ciment, néanmoins il annonçoit assés par sa consistance qu'il n'avoit pas été remué depuis très-longtemps.

« 11e Question. — Si le bas-relief du vase tenoit au vase, lorsqu'on l'a trouvé, et s'il n'auroit pas été détaché par un coup qu'il paroit avoir reçu des maçons, et qui a bossué le vase.

« Réponse. — Le bas-relief tenoit au vase; il étoit incrusté, mais un peu vacillant dans le cercle qui est au fond du vase : il n'en a point été séparé par aucun coup qu'il ait reçu des maçons; sitôt qu'on apperçut le bord du vase, il fut dégagé avec précaution; mais ce fut quelqu'un de ceux que la curiosité avoit attirés qui le détacha pour en voir le revers et le fond du vase.

« 12e Question. — Si l'on peut se rappeller la place qu'occupoit ce bas-relief relativement aux médailles de l'entourage; c'est à dire par exemple, à quelle médaille répondoit la partie supérieure de ce bas-relief.

« Réponse. — On n'y fit alors aucune attention, et il n'est pas possible de se le rappeller.

« 13e Question. — Si la médaille détachée du vase l'a été depuis la découverte, ou si on l'a trouvée ainsi.

« Réponse. — La médaille détachée du vase l'a été depuis la découverte par un curieux qui voulut s'assurer si ces morceaux étoient une cizelure adhérente au vase ou bien des médailles enchassées.

« 14e Question. — Ce que l'on entend par le *crochet*, porté sur une note envoyée de Rennes, et si l'on n'auroit pas pris pour un crochet une partie des chaînes.

« Réponse. — Il y a apparence que ce que l'on entend par le *crochet* dans ces notes envoyées de Rennes, n'est autre chose qu'un morceau d'or qui a une tige creuse en ligne droite, dont le milieu est formé en demi-cercle, et qui se termine à l'un des bouts par deux petites branches creuses. Cette pièce, dont on ne peut découvrir l'usage et qui ne porte par elle-même aucun caractère d'antiquité, n'ayant pas paru digne d'être présentée au Roi, ni mériter l'attention de Sa Majesté, fut, le lendemain, remise au change, où elle a été trouvée peser une once cinq gros, et elle y est restée jusqu'à ce jour. Sur votre lettre, Monsieur, comme vous paroissez conjecturer que ce morceau peut être précieux, le Chapitre s'étoit déterminé à vous l'envoyer par ce même ordinaire; mais Messieurs les juges gardes de la Monnoye, par une suite de la procédure, dont on a parlé au 1er article, ont mis obstacle à l'exécution de notre dessein; car étant descendus au change mardi dernier, 19 du présent, ils se firent représenter cette pièce, verbalisèrent beaucoup, et après l'avoir fait dessiner, l'ont cachetée et scellée, avec défenses au changeur de s'en dessaisir jusqu'à nouvel ordre.

« 15e Question. — Si les chaînes tenoient aux quatre médailles enchassées dans des cercles, et en combien de parties elles étoient divisées.

« Réponse. — Il n'y avoit, lors de la découverte, que deux chaînes, et à chacune étoit attachée une des médailles encadrées; elles s'en détachèrent en les lavant et les frottant pour les nettoyer. Les deux chaînes ensemble avoient trois pieds deux pouces de longueur, et depuis, une de ces chaînes fut séparée en deux morceaux à force d'être maniée par les curieux qui les examinoient. On n'a point trouvé les chaînes des deux autres médailles[1]. »

[1] Archives de la Bibliothèque Nationale, section des Médailles, n° 2537.

Quant au *crochet* dont il est question à l'art. 14 du questionnaire ci-dessus, et que les gardes de la Monnaie avaient voulu confisquer, il fallut recourir à l'intervention du ministre lui-même, le duc de la Vrillière, pour le faire envoyer au Cabinet des Médailles. Ce crochet, auquel le chanoine-syndic n'avait attaché aucune importance, n'était autre chose que la belle fibule d'or dont le *fac-simile* accompagne, au Musée archéologique de Rennes, celui de la célèbre patère.

Voici la première lettre écrite à ce sujet par le ministre à M. Dupleix, intendant en Bretagne :

« A Versailles, le 4 mai 1774.

« Le Chapitre de Rennes envoya, Monsieur, il y a quelque tems à M. le duc de Penthièvre une patère et des médailles d'or qui avoient été trouvées dans les démolitions de la maison d'un chanoine. M. le duc de Penthièvre les présenta au Roi, qui les a fait mettre dans son Cabinet. Le mémoire qui accompagnoit cet envoi annonçoit aussi un crochet ou une agraffe d'or qui pèse une once cinq gros et qui ne s'est pas trouvée jointe au reste. J'aprens que cette agraffe a été retenüe par les juges gardes de la Monnoye de Rennes, et qu'ils font difficulté de la rendre. Je vous prie de vous informer des motifs de cette difficulté, d'engager les juges à vous la remettre, et de me l'envoyer pour être réunie aux autres pièces dans le Cabinet, ou en cas de refus, de m'instruire des raisons qu'auront ces juges pour la garder.

« On ne peut, Monsieur, vous honorer plus parfaitement que je le fais.

« Signé : le duc de la Vrillière[1]. »

[1] Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Intendance, c. 1318.

L'intendant, après avoir reçu les explications des gardes de la Monnaie, répondit au ministre :

« Rennes, le 11 mai 1774.

« M. le duc de la Vrillière,

« A la réception de la lettre dont vous m'avez honoré le 4 de ce mois, j'ai mandé un des juges-gardes et le procureur du Roi de la Monnoie de Rennes, pour savoir s'ils avoient retenu le crochet ou l'agraffe d'or qui n'a pas été envoyée avec la patère et les médailles d'or trouvées dans les fondations d'une maison que fait construire le Chapitre de la cathédrale et qui ont été présentées à Sa Majesté, et dans ce cas, quels étoient les motifs sur lesquels ils faisoient difficulté de la rendre.

« Ces officiers n'ont point été saisis, Monsieur, de ce crochet ou de cet instrument. Un des chanoines l'avoit remis au changeur de la Monnoie établi à Rennes, afin d'en retirer la valeur pour le remboursement des gratifications données par le Chapitre aux ouvriers qui avoient trouvé le trésor. Les officiers de la Monnoie ayant été instruits que ce petit instrument, formant un demi-cercle, étoit entre les mains du changeur, se transportèrent chez lui le 19 avril dernier, dressèrent un procès-verbal de l'état et du poids de cette pièce, et en chargèrent ce changeur. Le juge-garde qui avoit rapporté ce procès-verbal en rendit compte à M. le contrôleur général, et le 25 du même mois M. Foullon lui marqua de lui envoyer cet instrument, conformément aux intentions du ministre, et qu'il en feroit remettre la valeur au Chapitre, pour l'indemniser des gratifications distribuées aux ouvriers. Cet ordre, Monsieur, a été exécuté : l'instrument fut mis à la poste le premier de ce mois; ainsi les officiers de la Monnoie, bien

loin d'avoir cherché à le garder, ne l'ont pas eu dans leur disposition et ont eux-mêmes fait les diligences nécessaires pour en procurer la remise. J'ai l'honneur de vous adresser une expédition de leur procès-verbal et une copie de la lettre de M. Foullon[1]. »

Au reçu de cette lettre, le duc de la Vrillière écrivit au contrôleur général des Monnaies, M. Foullon, et se fit rendre la fibule d'or; puis il en avisa en ces termes l'intendant de Bretagne :

« A Versailles, le 2 juin 1774.

« En conséquence, Monsieur, de la réponse que vous avés pris la peine de me faire le 11 du mois dernier, j'ai écrit à M. Foullon pour lui demander l'agraffe d'or trouvée dans une maison canoniale de Rennes, avec les médailles qui ont été envoyées au Roi et mises dans le Cabinet de Sa Majesté. Il me l'a envoyée, et je viens de la faire pareillement déposer au Cabinet. Je vous prie de le faire dire au Chapitre, M. Foullon me témoignant désirer qu'il en soit instruit.

« On ne peut, Monsieur, vous honorer plus parfaitement que je le fais.

« Signé : le duc de la Vrillière[2]. »

[1] Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Intendance, c. 1318.
[2] Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Intendance, c. 1318.

II

Description de la Patère.

La *patère de Rennes* a été décrite à diverses époques par plusieurs auteurs : Cointreau, en 1802, lut à l'Institut une dissertation sur ce monument; — Millin, la même année, dans ses *Monumens inédits ou nouvellement expliqués*, traita longuement le même sujet, combattit assez vivement quelques-unes des idées émises par Cointreau, et releva de nombreuses erreurs dont cet auteur avait, bien involontairement sans doute, parsemé son Mémoire; — le docteur Toulmouche, dans son *Histoire archéologique de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes*, publiée en 1847, en donna une description assez détaillée, empruntée en partie au Mémoire de Cointreau; — le *Magasin Pittoresque* lui consacra un article en 1851; — deux savants ont, de nos jours, écrit d'intéressantes notices sur la *patère de Rennes* : ce sont M. Chabouillet, conservateur du Cabinet des Médailles et Antiques de la Bibliothèque Nationale, dans son *Catalogue général et raisonné* publié en 1858, et M. Auguste André, directeur honoraire du Musée archéologique de Rennes, dans les deux éditions du *Catalogue raisonné* de cet établissement, parues en 1868 et en 1876.

La description que nous donnons ci-après se divise en deux paragraphes distincts : le premier, relatif seulement à l'*emblema* de la patère, est tout entier extrait de Millin; si nous avons fait cet emprunt considérable à l'auteur des *Monumens inédits*, c'est, ainsi que nous l'avons dit au commencement

de ce travail, en raison de la rareté de l'ouvrage et de la difficulté de se le procurer. Quand, par hasard, on le rencontre en librairie ou dans les ventes publiques, il est vivement disputé par les amateurs et atteint toujours un prix fort élevé; la Bibliothèque publique de Rennes ne le possède même pas.

Le second paragraphe de cette description est consacré aux seize monnaies d'or enchâssées dans le pourtour de la patère. Aux déterminations cependant si complètes données par Millin, par Cointreau, par M. Chabouillet, nous avons pensé devoir ajouter quelques indications que nous croyons utiles aux personnes peu familiarisées avec la numismatique romaine, notamment la restitution et la traduction des légendes, ainsi que de courtes notices biographiques sur les personnages à l'effigie desquels sont frappées ces médailles.

§ 1er. — *L'emblema.*

Les anciens appelaient *emblema* des bas-reliefs exécutés sur des plaques mobiles qui s'adaptaient au fond des coupes, et pouvaient s'en détacher à volonté. Généralement ces bas-reliefs étaient, comme celui qui nous occupe, exécutés au repoussé, puis ciselés [1]. Quelquefois l'*emblema* était d'un métal différent de celui de l'objet sur lequel il était adapté, c'est-à-dire en or sur un vase d'argent, ou en argent sur un vase de bronze [2].

Ainsi qu'on l'a dit déjà, l'*emblema* de la patère de Rennes est en or, comme la patère elle-même. Voici la description détaillée et minutieuse qu'en donne Millin [3]; nous y avons

[1] M. Chabouillet, *Cat. gén. du Cabinet des Médailles et Antiques.*

[2] Anthony Rich, *Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques.*

[3] A.-L. Millin, *Monumens inédits ou nouvellement expliqués.* Paris, 1802, t. Ier, p. 230 et suivantes.

joint quelques-unes des nombreuses notes dont l'auteur accompagne sa savante dissertation.

« Le sujet de cette belle composition, dit Millin, est un défi entre Hercule et Bacchus à qui boira davantage. On voit autour le triomphe du vainqueur de l'Inde sur son vigoureux antagoniste.

« Le moment choisi par l'artiste doit être celui où Bacchus et Hercule ont épuisé leurs vases : le nombre de coups étoit déterminé[1]; il ne reste plus que le dernier. Bacchus vient de vider son rhyton d'un seul trait[2], et cependant sa raison n'est nullement altérée. Il tient le vase d'une main ferme et re-

[1] On buvoit neuf coups en l'honneur des Muses, et trois en l'honneur des Grâces (*Horat.*, Od. III, XIX, II et suiv.); ou bien le nombre de coups étoit déterminé par le nombre des lettres du nom de l'ami en l'honneur duquel on buvoit (Martial, *Epig.* I, 72; VIII, 51; IX, 95; XI, 37); ou d'après le nombre des doigts, c'est-à-dire qu'il étoit fixé à cinq (Plaut, *In stich*, act. V, sc. IV, v. 24). Enfin, il étoit réglé selon la capacité des buveurs qui se portoient un défi. (Note de Millin.)

[2] Saint Ambroise (*De Eliâ et jejunio*, cap. XVII, sect. 64) indique cette manière de boire en faisant couler le vin dans sa bouche sans permettre aux lèvres de toucher le vase. C'étoit une grande prouesse que de vider ainsi un vase d'un seul trait et sans reprendre haleine. Celui qui avoit respiré étoit hors de combat. Boire avec cette perfection se nommoit ἀμυστίζειν ou πίνειν ἀμυστί (*Athen.*, XI, 7; Aristophan., *In Acharn.*, 1229, éd. de Brunck, *versus finem*). On employoit, dans ces occasions, des vases d'une grandeur démesurée. Le rhyton qui est ici entre les mains de Bacchus doit être supposé, ainsi que le canthare d'Hercule, d'une énorme capacité. Les grands vases destinés à ces défis étoient nommés, de cette manière de boire, ἄμυστις (Callimaque dans *Athénée*, XI, 7). Les Thraces étoient célèbres dans ce genre de combat. Horace, Od. I, XXXVI, donne à l'*amystis* le surnom de Thrace : *Bassum Threiciâ vincat amystide.* Quelques hommes se sont signalés de nos jours par de semblables exploits. On assure que le maréchal de Loewendal a vidé d'un seul trait le grand vase d'ivoire qui a été pris à Prague et qui est actuellement au Cabinet des Antiques; c'est celui sur lequel est figuré un combat de Turcs et de Polonois. (Note de Millin.)

garde avec malignité son rival, qui paroît déjà succomber à l'ivresse.

« J'ai parlé très au long du rhyton dans une autre dissertation; il suffira de remarquer la forme singulière de celui-ci. Il est fait en tête de pavot, et on voit à sa partie supérieure la couronne que forment les rudimens et les rayons du stigmate au-dessus de la capsule. Cette forme de rhyton est sans doute allégorique; elle indique le doux sommeil que procure l'ivresse. Le vase est terminé par un long bec recourbé, dirigé vers le canthare d'Hercule, ce qui pourroit faire croire qu'il est destiné à le remplir; c'est l'opinion du Cen Cointreau; mais la manière dont Bacchus tient son rhyton, l'air dont il regarde Hercule, la suite du sujet, tout annonce qu'il vient au contraire de le vider.

« Bacchus est plus ordinairement représenté avec le canthare : mais il est aussi quelquefois figuré tenant le rhyton; on le voit ainsi sur un camée actuellement au Cabinet national, et publié par Buonarroti[1]. Hercule, au contraire, tient toujours le canthare. C'est pour faire contraster les vases à boire que l'artiste a donné le rhyton à son Bacchus.

« Ce rhyton se termine par un long bec en forme de tube recourbé. Bacchus est assis sur une espèce de banc ou de siége carré à quatre pieds, d'une forme désagréable, et dont la bordure surchargée d'oves et les quatre pieds contournés n'annoncent pas le bon temps de l'art. Le choix de ce siége, si différent des trônes donnés aux dieux et aux héros sur les beaux monumens, est aussi de mauvais goût[2].

« Le dieu est couronné de lierre et de pampres de vigne;

[1] *Medaglioni antichi*, p. 433. (Note de Millin.)

[2] Cette espèce de banc étoit chez les Romains le siége de quelque magistrat d'un ordre inférieur, ce qui rend encore plus condamnable le choix qu'en a fait l'artiste qui a travaillé ce vase. (Note de Millin.)

sa chlamys est jetée sur la partie inférieure du corps et le couvre; il tient dans la main gauche son thyrse. La panthère est à ses pieds; elle regarde son maître, et semble attendre qu'il lui donne de cette liqueur qu'elle aime, et qu'on le voit, sur plusieurs monumens, partager avec elle.

« Hercule, placé en face de lui, paroît déjà étourdi et dans un commencement d'ivresse. On voit qu'il ne faut plus qu'un coup pour l'achever, et ce coup est celui qu'il va boire. Il est assis sur sa peau de lion; auprès de lui repose sa pesante massue. Il s'appuie de la main gauche, parce que ses forces l'abandonnent, et il va porter à ses lèvres le canthare qu'il tient dans la main droite. Ce canthare est un attribut d'Hercule buveur.

« Les spectateurs du défi, et les musiciens qui composent l'orchestre qui joue pendant le banquet, sont tous des personnages de la suite de Bacchus; c'est pourquoi ils paroissent satisfaits du triomphe de leür dieu et voir avec plaisir la défaite d'Hercule.

« A droite de Bacchus est un jeune garçon qui joue de la double flûte. Il a sa peau de faon ou de panthère rejetée sur l'épaule. Ce peut être Cissus, Ampelus ou Acratus, tous trois de la suite du fils de Sémélé.

« Après le jeune flûteur vient Silène, qui avoit été gouverneur de Bacchus, et qui devint son compagnon assidu et le conducteur des chœurs de Satyres : il est coiffé de pampres, et porte sur ses épaules le *pallium*, ample manteau donné par les poëtes et les artistes à Jupiter et aux philosophes. Silène est souvent représenté vêtu de ce manteau, parce qu'il n'est pas toujours considéré comme un vieillard continuellement ivre et joyeux, mais qu'il l'est aussi quelquefois comme un philosophe grave et sévère, digne d'avoir été l'instituteur d'un dieu bienfaiteur des hommes.

« Derrière Bacchus sont trois femmes au milieu desquelles

est Pan, reconnoissable à ses cornes de Satyre, et surtout à l'énorme syrinx ou flûte à sept tuyaux dont il joue[1]. Il regarde le jeune flûteur comme pour s'accorder avec lui.

« Le C^en Cointreau appelle *Ariadne* et *Physcoa*, dont l'une fut l'épouse et l'autre la maîtresse de Bacchus, les deux femmes qui sont à la droite du dieu. Une note de Barthélemy dit que la dernière pourroit être Iole, et le C^en Cointreau ajoute que l'on n'a aucune raison pour réfuter ce savant. Cependant jamais Ariadne ne se voit dans la compagnie de Bacchus que près de lui, comme son épouse et non au nombre de ses suivantes; et Iole ne peut se rencontrer dans ce cortége où l'on ne trouve que des suivans de Bacchus. D'ailleurs elle seroit auprès d'Hercule, comme Ariadne seroit auprès de Bacchus, et non parmi les suivantes[2]. Celle de ces trois femmes qui tient une férule peut être Méthé, la déesse de l'ivresse, que Praxitèle avoit représentée en bronze[3], et que Pausias avoit peinte présentant à boire à Silène[4]. Les deux autres sont deux Bacchantes, comme on en voit plusieurs sur les monumens bacchiques, sans qu'on puisse leur assigner un nom particulier.

« Sur le bas-relief du fond du vase, nous avons vu le défi entre les deux héros thébains, Bacchus et Hercule : le bas-relief circulaire va nous offrir la marche triomphale de Bacchus vainqueur de son antagoniste.

« Les petits enfans ailés qui placent des raisins dans un panier d'osier appelé *canistrum*, et qui peuvent indiquer le point où commence la marche, ne sont point des Amours, ainsi que l'a avancé le C^en Cointreau. Lessing, dans ses sa-

[1] On sait qu'il étoit regardé comme l'inventeur de cet instrument. (Note de Millin.)

[2] Elle ne seroit pas figurée couronnée de pampres. (Note de Millin.)

[3] Plin., XXXIV, 19, § 10. (Note de Millin.)

[4] Pausanias, II, 27. (Note de Millin.)

vantes lettres sur quelques sujets d'antiquité[1], a très-bien démontré l'erreur de Klotz[2] et de ces antiquaires qui voient des Amours partout où il y a des enfants ailés. Ici ce sont des génies bacchiques, qui recueillent les fruits que procure le dieu du vin. Plusieurs monumens nous montrent des génies bacchiques.

« Une Bacchante[3] ouvre la marche en jouant des cymbales, qu'elle tient élevées au-dessus de sa tête.

« Un Bacchant, armé d'un thyrse, tient par la bride un chameau sur lequel est assis le vieux Silène enivré, et auquel une Bacchante, tenant à la main une canne de férule, présente encore à boire dans un canthare.

« Silène n'est pas ordinairement représenté sur un chameau : les poëtes ont coutume de lui donner un âne; et les vases de Tischbein nous montrent que Bacchus lui-même ne dédaignoit pas cette monture. Le chameau qui porte Silène est donc une singularité de ce monument; mais il n'est pas insolite dans les représentations bacchiques. Dans le triomphe de Bacchus, figuré par Gori, on voit deux rois de l'Inde portés, l'un sur un éléphant, l'autre sur un chameau[4]. Caylus a figuré, d'après un dessin communiqué par l'abbé Barthélemy[5], la frise d'un tombeau sur lequel on avoit représenté aussi un triomphe bacchique. On y voit deux dromadaires qu'un Bacchant, armé du *pedum*, conduit par la bride; il porte comme celui-ci, sur son dos, un *diota* ou vase à deux anses, et un rhyton. Un autre chameau, qui marche derrière un *plaustrum*

[1] Lessing, *Briefe Antiquarischen Inhalts*. (Note de Millin.)

[2] Klotz, *Uber den Nutzen und Gebrauch der alten geschnittenen Steine*, p. 123 et *passim*. (Note de Millin.)

[3] Et non pas un Bacchant, comme le dit le C^en Cointreau. (Note de Millin.)

[4] Gori, *Inscript. Etrusc.*, III, 114, pl. XXIX. (Note de Millin.)

[5] Caylus, *Recueil*, III, 224, pl. LVIII, n° 1. (Note de Millin.)

rempli de masques satyriques, est chargé d'un semblable bagage. L'éléphant qui le suit porte également de grands vases à mettre le vin.

« L'animal figuré sur notre vase est, comme sur la frise publiée par Caylus, le chameau à deux bosses, le dromadaire[1], qui se trouve dans tout l'Orient, près du Mogol, et par conséquent dans l'Inde, et n'est pas particulier à l'Arabie : il peut donc convenir, comme la panthère, le lion et l'éléphant, pour orner le triomphe du beau vainqueur de l'Inde. Entre les jambes du chameau est un rhyton renversé.

« Les deux figures qui suivent ne sont pas des enfans, comme le dit le Cen Cointreau, puisqu'elles sont de la même grandeur que toutes les autres figures, à l'exception des trois génies bacchiques déjà indiqués qui ont la stature d'enfans. Ces deux figures sont, l'une, un Bacchant tenant un *pedum* et élevant sur sa tête sa main dans laquelle il tient une grappe de raisin, attitude qui caractérise l'effémination et dans laquelle Bacchus est fréquemment représenté lui-même; l'autre, une Bacchante drapée, qui regarde le Bacchant avec un air malin et l'aide à soutenir sa grappe de raisin.

« Il se pourroit qu'on vît ici quelque jeune suivant de Bacchus qui auroit remporté une victoire dans des jeux ou dans un festin, et qui reçoit une couronne de pampres d'un héraut des jeux, caractérisé par le bâton ; mais on ne peut assurer que ç'ait été là l'idée de l'artiste.

« A côté est une femme qui joue des cymbales; en les frappant elle détourne la tête pour voir le singulier combat d'un Satyre et d'un bouc.

« Près d'elle est un Bacchant nu; il a le *pedum* sur l'épaule, et semble ici faire l'office du maître de palæstre, qui

[1] *Camelus dromedarius*, L. On écrit mal à propos en français *drómadaire;* il faudroit dire *dromedaire*. (Note de Millin.)

est toujours armé d'un bâton. Le Satyre a laissé son *pedum* à terre pour avoir les mains libres; il suit les mouvemens d'un bouc qui, dressé sur ses pattes de derrière, vient l'assaillir avec ses cornes; il va riposter avec les siennes, et s'apprête à le saisir corps à corps ou à lui faire sentir la vigueur de ses poings.

« Les anciens ayant donné à leurs Satyres des pieds et des cornes de bouc, ont dû nécessairement leur prêter aussi des mœurs analogues à celles de ces animaux : aussi les ont-ils souvent représentés combattant avec eux à coups de cornes. Beger et Gori ont publié des pierres gravées qui font voir de semblables combats[1]; les peintures d'Herculanum nous offrent deux fois la même représentation[2].

« Une Bacchante placée près du Satyre tient une tige de férule et semble s'éloigner des combattans, qui, dans la pétulance de leurs gestes, pourroient la blesser.

« Auprès est un Bacchant qui joue de la syrinx : une femme, qui vient après, danse en faisant résonner des cymbales.

« Une autre femme, ayant la *nebris* attachée transversalement autour de son corps, et tenant le *pedum*, précède un panier de vendange conduit par deux boucs, animaux consacrés à Bacchus.

« Ce *canistrum* n'est pas placé sur un de ces chars rustiques appelés *plaustra;* il est établi lui-même sur un essieu, entre deux de ces roues qui n'étoient que des ronds de bois massifs percés de quelques trous symétriques et qu'on appeloit *tympana* à cause de leur ressemblance avec un tambour.

[1] Beger, *Thesaur. Brandenburgicus*, I, 154; — Gori, *Mus. Flor.*, I, pl. LXXXIX, n° 2. (Note de Millin.)

[2] *Pitture d'Ercolano*, t. II, p. 237. Reproduite par M. Heyne dans sa dernière édition de Virgile, t. I, p. 28. (Note de Millin.)

Ces sortes de chariots sont encore en usage dans la Grèce.

« Auprès du char est un Bacchant[1] qui retient le panier et le raisin, et en empêche la chute.

« Derrière le char est un autre Bacchant qui joue de la double flûte : auprès est une femme qui danse en tenant son manteau par les extrémités, de sorte que le vent l'enfle comme une voile[2]; elle se tourne vers un autre Bacchant qui tient un *pedum* et paroit la regarder avec satisfaction. Le flûteur est absolument dans la même attitude que celui de la superbe Bacchanale figurée sur le grand cratère du prince Borghèse[3], et en général ce groupe paroit être une grossière imitation de celui de ce beau cratère.

« Hercule, dans le dernier degré de l'ivresse, vient après Bacchus, qui l'a vaincu. Celui qui a soulagé Atlas et porté le monde, ne peut plus se soutenir lui-même : un Faune lui prête pour appui une de ses épaules; il a sur son dos la massue du héros thébain, devenue inutile dans sa main, qui ne peut la porter[4]. Un autre Bacchant tient Hercule par le bras.

[1] Et non pas par une femme, comme le dit le Cen Cointreau. (Note de Millin.)

[2] Les anciens aimoient beaucoup ces sortes de représentations. C'est ainsi qu'ils ont figuré Vénus sur les flots, Europe enlevée par Jupiter, Isis Pharia, etc. (Note de Millin.)

[3] *Villa Pincia*, t. I, stanza II, n° 9. (Note de Millin.)

[4] Ici l'artiste, en faisant porter la massue d'Hercule si aisément par un Bacchant, ne donne pas une grande opinion de la force de son héros. L'artiste qui a travaillé une mosaïque du Capitole qui représente Hercule filant pour Omphale, a eu une idée bien plus heureuse; il fait enlever la massue d'Hercule par une troupe de petits génies de l'Amour, qui la soulèvent avec des leviers, l'entraînent avec des cordes, et sont obligés de reprendre haleine. Le Cen Gardel a imité très-ingénieusement cet épisode dans le ballet de *Psyché*, où de petits Amours débarrassent Hercule de sa massue, et se réunissent pour la tirer hors de la salle du palais de l'Olympe, pendant qu'Hercule prend part à la fête du mariage de Psyché et de son apothéose. (Note de Millin.)



« Pan, général de Bacchus, armé du *pedum* et montrant avec le bras gauche élevé l'antagoniste que son maître a vaincu, précède le char du dieu, qui est traîné par ses panthères; ce char tient à la fois de la forme des chars de triomphe et de celle des chars rustiques appelés *plaustra;* il a pour roues des *tympana.* Le dieu tient le thyrse de la main gauche : il a la main droite sur sa tête, attitude qui caractérise l'effémination, et qui, dans les monumens antiques, est un signe évident de repos; ce qui annonce que, loin de partager l'état dans lequel il a mis Hercule, son corps est aussi tranquille que son âme est paisible et que sa raison est calme. Près du char sont un joueur de flûte double, un Bacchant, et, derrière, une femme avec une tige de férule, que le C[en] Cointreau appelle encore *Ariadne*, et qui peut être Méthé : auprès d'elle est un Bacchant. »

§ 2. — *Description des seize* aurei, *ou monnaies d'or impériales qui décorent la* Patère de Rennes.

« Ces médailles, dit M. Chabouillet, ou plutôt ces monnaies, sont des *aurei* d'empereurs ou d'impératrices de la famille des *Antonins.* La plus ancienne est d'Hadrien, qui en adoptant Antonin-le-Pieux, donna l'Empire à cette famille, et peut par conséquent avoir été considéré comme son chef. La plus récente est celle de Géta, fils de Septime Sévère. Or comme Septime Sévère se prétendait fils adoptif de Marc-Aurèle, et qu'en conséquence, en donnant le titre de *César* à Caracalla son fils aîné, le frère de Géta, il lui donna les noms significatifs de *Marcus Aurelius Antoninus*, on est autorisé à croire que le possesseur de cette patère fut sinon l'un des fils de Septime Sévère, au moins un des partisans de cette famille, et que par conséquent on peut fixer la date de sa fabrication vers l'an 210 de notre ère.

« Ajoutons qu'on sait qu'Hercule et Bacchus étaient les dieux que vénéraient particulièrement Septime Sévère et ses fils; il existe en effet des médailles de ces princes sur lesquelles ces deux divinités sont réunies comme sur notre coupe, les unes avec l'inscription DIIS AVSPICIB, d'autres avec celle : DII PATRII, et enfin d'autres au même type, mais avec des légendes relatives à la célébration des jeux séculaires.

« Au commencement du siècle, Millin, alors conservateur du Cabinet des Médailles, a fait dessertir ces seize médailles pour connaître leurs revers; cette opération a révélé que ces médailles avaient été placées à dessein dans l'ordre qu'elles occupent; car au fond du creux ou de la case où chacune d'elles est placée, Millin a pu lire des inscriptions au pointillé, donnant en abrégé les noms des empereurs ou des impératrices dont cette case devait renfermer la monnaie. Celui qui a présidé à cet arrangement n'a pas suivi l'ordre chronologique; mais on remarque que les têtes barbues alternent régulièrement avec les têtes imberbes, et que les têtes barbues sont placées dans les cases ornées de couronnes de laurier, tandis que les têtes de femmes ou d'hommes imberbes sont dans les cases ornées de couronnes d'acanthe. Les portraits des mêmes princes reviennent plusieurs fois[1]. »

Voici la description de ces seize monnaies d'or :

1° HADRIEN. — Buste, la tête nue, à droite. — HADRIANVS . AVG . COS . III . P . P. *(Hadrianus, augustus, consul tertium, pater patriae.* — Hadrien, auguste, consul pour la troisième fois, père de la patrie.)

[1] *Catalogue général et raisonné des camées et pierres gravées de la Bibliothèque Impériale, suivi de la description des autres monuments exposés dans le Cabinet des Médailles et Antiques,* par M. Chabouillet (Paris, 1858), p. 359.

℟. — L'Espagne couchée à gauche, tenant une branche d'olivier; devant elle un lapin. — HISPANIA. (L'Espagne.)

Dans la case de cet *aureus*, en lettres au pointillé : HADRI.

Cette médaille est commémorative du voyage que fit Hadrien en Espagne à une époque qui, jusqu'à présent, n'a pu être précisée. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il visita la Gaule avant d'aller en Espagne, et qu'il passa l'hiver à Tarragone. (Spartien, *Vita Hadriani*, cap. XII.) Toutefois, on peut dire que cette monnaie fut frappée postérieurement à l'an 119, puisque l'on sait que c'est dans cette année qu'Hadrien entra dans son troisième consulat, qui dura jusqu'à sa mort (138).

HADRIEN (Publius Ælius Hadrianus), né à Italica, en Bétique (aujourd'hui Séville), de parents espagnols, l'an 79 après J.-C. — Il reçut une brillante éducation et épousa une petite-nièce de Trajan, Vibia Sabina. Successivement tribun de légion, tribun du peuple, chef de légion, consul, lieutenant de Trajan dans la guerre contre les Parthes, il succéda à cet empereur en 117. Il visita successivement les Gaules, la Germanie, la Grande-Bretagne, l'Espagne, la Mauritanie, la Grèce, l'Égypte, la Palestine; il rebâtit Jérusalem, à laquelle il donna le nom d'Ælia Capitolina; construisit les arènes de Nîmes, celles d'Arles, le pont du Gard, le pont et le château Saint-Ange à Rome. Dans la Grande-Bretagne il éleva, contre les incursions des Calédoniens, la célèbre muraille de la Tyne, entre les bouches de ce fleuve et le golfe de Solway; ce travail gigantesque, partie en maçonnerie, partie en palissades et en talus de gazon, présentait un développement de plus de 120 kilomètres. — Il protégea les sciences et les arts, sculptant lui-même des statues et traçant les plans de monuments et d'édifices à Nicée, Nicomédie, Éphèse, Antioche, Athènes. Il modéra les persécutions dont les chrétiens étaient l'objet; il fit des lois en faveur des esclaves et les plaça sous la protection des magistrats; mais il réprima avec la plus grande sévérité les rébellions continuelles des Juifs. Hadrien mourut à Baïa, en 138.

2° CARACALLA. — Buste lauré, à droite, avec le pa-

ludamentum. — ANTONINVS AVGVSTVS. (Antonin, auguste.)

℞. — GETA. — Buste à droite, la tête nue, avec le paludamentum. — P. SEPT. GETA. CAES. PONT. *(Publius Septimius Geta, Caesar, pontifex.* — Publius Septimius Géta, César, pontife.)

Dans la case, en lettres au pointillé : ANTO. IVN. *(Antoninus junior*, pour distinguer cet Antonin d'Antonin-le-Pieux, dont les médailles sont décrites ci-après sous les nos 5, 11 et 13.)

Cette pièce a été frappée à une époque où le deuxième Antonin, c'est-à-dire Caracalla, était déjà *auguste*, et où son frère Géta n'était encore que *César;* on peut donc la classer entre les années 198 et 201 de notre ère. (Voyez sous le n° 10 la description d'une autre médaille de cet empereur, frappée en l'an 202.)

CARACALLA (Marcus Aurelius Antoninus BASSIANUS), né à Lyon en 188, fils de Septime Sévère et de Julia Domna. Proclamé empereur en 211, conjointement avec son frère Géta, il fit assassiner ce jeune prince l'année suivante, et demanda au Sénat l'apothéose de sa victime, « préférant que son frère fût dieu pourvu qu'il ne fût plus vivant. » Il fit tuer le jurisconsulte Papinien, qui se refusait à faire l'apologie du fratricide; il signala son règne par ses exactions, ses mœurs dissolues, ses folies de toutes sortes et ses lâches cruautés; il dota Rome de plusieurs monuments, notamment des Thermes dont les ruines se voient encore aujourd'hui, et qui ont conservé le nom de *Thermes de Caracalla*. Après six ans de règne il fut assassiné, en 217, par l'ordre de Macrin, préfet du prétoire. Le sobriquet de Caracalla lui fut donné parce que ce fut lui qui introduisit à Rome la *caracalla,* sorte de tunique à capuchon en usage chez les Gaulois.

3° MARC-AURÈLE. — Buste lauré, à droite, avec le paludamentum. — M. ANTONINVS. AVG. ARM. PARTH. MAX. *(Marcus Antoninus, augustus, armeniacus, parthicus maximus.* — Marc Antonin, auguste, arméniaque, grand parthique.)

℞. — La Victoire marchant à gauche, tenant de la main droite une couronne, de la gauche une patère. — TR . P . XXI . IMP . IIII . COS . III . (*Tribunicia potestate unum et vicesimum*, *imperator quartum*, *consul tertium*. — Revêtu de la puissance tribunice pour la vingt-et-unième fois, proclamé *imperator* (victorieux) pour la quatrième fois, consul pour la troisième fois.)

En lettres au pointillé, dans la case : ANTO . AVG .

Les titres de *Armeniacus* et de *Parthicus Maximus* furent décernés à Marc-Aurèle par le Sénat en l'honneur de ses victoires sur les Arméniens et sur les Parthes. — Depuis Auguste jusqu'à Antonin-le-Pieux, la puissance tribunice était annuellement renouvelée à l'empereur à partir du jour de son avènement; depuis Antonin-le-Pieux jusqu'à Gallien, elle était renouvelée au 1er janvier; sous cette réserve, le quantième de la puissance tribunice équivaut à l'indication de l'année du règne. Marc-Aurèle reçut ces pouvoirs pour la vingt-et-unième fois en l'an 167. — Chaque fois que l'empereur remportait en personne, ou par ses lieutenants, une grande victoire, il recevait le titre de *imperator*, qui équivaut à *général victorieux* [1].

MARC-AURÈLE (Marcus Aurelius Antoninus), né à Rome en 121 après J.-C., d'une famille consulaire. De naissance, il s'appelait Marcus Annius Verus. Quand il fut adopté par Antonin-le-Pieux, il prit les noms de son père adoptif, Aurelius Antoninus, qu'il ajouta à son prénom Marcus. Il reçut une éducation très-soignée et cultiva tout particulièrement la philosophie. Ayant épousé Faustine, fille de l'empereur Antonin (Voy. ci-après la notice de la médaille n° 4), il succéda à ce

[1] Quelque chose d'analogue a lieu encore aujourd'hui chez les Turcs : dans la récente guerre contre les Russes, le sultan a conféré le titre de *Ghazi* (victorieux) à Suleyman-Pacha et à Mouktar-Pacha.

prince en 161, et partagea le pouvoir avec son frère adoptif, Lucius Aurelius Verus. Le commencement de leur règne ne fut pas heureux : les inondations, la peste, la famine désolèrent l'Empire ; les provinces furent envahies, en Germanie par les Quades, en Asie par les Parthes ; les Bretons s'insurgèrent. Marc-Aurèle envoya ses lieutenants combattre les Quades ; Verus, de son côté, assisté de ses lieutenants Avidius Cassius et Statius Priscus, soumit les Parthes et leur roi Vologèse III, pendant que l'empereur, resté à Rome, parait aux maux intérieurs, établissait des greniers d'abondance et organisait l'assistance publique. En 169, les Quades, les Marcomans, les Jazyges franchirent le Danube et envahirent de nouveau le Nord de l'Empire ; Marc-Aurèle et Verus marchèrent contre eux et les battirent. C'est pendant cette expédition que mourut Lucius Verus. A ce moment, les finances de l'État étaient tellement épuisées que Marc-Aurèle fit vendre aux enchères le mobilier et les ornements des palais impériaux. A son retour à Rome, Marc-Aurèle reçut les honneurs du triomphe. Il visita Athènes, où il dota des professeurs et fonda des cours publics de sciences ; en Orient, il réédifia la ville de Smyrne, détruite par un incendie. En 178 il marcha contre les barbares de la Germanie, qui inquiétaient de nouveau les frontières de l'Empire, et mourut pendant cette expédition, à Sirmium, sur le Danube, en 180.

4° FAUSTINE JEUNE. — Buste à droite. — FAVSTINAE . AVG . PII . AVG . FIL . *(Faustinae, augustae, pii augusti filiae.* — A Faustine, auguste, fille de [Antonin] pieux, auguste.)

℟. — La Joie, debout à gauche, tenant de la main droite une couronne, de la main gauche un sceptre. — LAETITIAE . PVBLICAE . (A l'allégresse publique.)

Dans la case, au pointillé : FAV . AVG .

Cette monnaie se classe entre l'an 161 et l'an 175.

FAUSTINE JEUNE (Annia Faustina junior), née à Rome en 125, fille d'Antonin-le-Pieux et de Annia Galeria Faustina, épousa Marc-Aurèle en 138. Elle mourut à Hellada, au pied du mont Taurus, en 175. Marc-Aurèle lui fit rendre les honneurs divins, lui fit élever des temples et des autels, et fonda en son honneur les *Fêtes Faustiniennes*.

5° ANTONIN-LE-PIEUX. — Buste lauré, à droite. — ANTONINVS . AVG . PIVS . P . P . TR . P . XII . (*Antoninus*, *augustus*, *pius*, *pater patriae*, *tribunicia potestate duodecimum.* — Antonin, auguste, pieux, père de la patrie, revêtu de la puissance tribunice pour la douzième fois.)

℞. — La Libéralité, debout, tenant une corne d'abondance et des balances. — COS . IIII . (*Consul quartum.* — Consul pour la quatrième fois.)

Lettres au pointillé : ANTO . AVG .

Cette médaille est de l'an 149, année où la puissance tribunice fut conférée à Antonin-le-Pieux pour la douzième fois.

ANTONIN-LE-PIEUX (Marcus Aurelius Antoninus), né à Lanuvium en 86, d'une riche famille originaire de Nîmes. Son éducation, ses talents et sa vertu le signalèrent à l'empereur Hadrien, qui le fit successivement questeur, préteur, consul, puis proconsul en Asie; adopté par ce prince, il lui emprunta ses noms, et s'appela dès lors Ælius Hadrianus Antoninus Pius. Il succéda à Hadrien en 138. — Il se fit remarquer par sa clémence et sa vertu; il diminua les impôts, réforma la justice et l'administration, fonda des établissements d'instruction, institua des asiles pour les orphelins, protégea les esclaves. Il mourut dans sa villa de Lorium, en 161, laissant l'Empire plongé dans le deuil. Ses successeurs tinrent à honneur d'ajouter à leur nom le nom respecté d'Antonin.

6° GÉTA. — Buste, la tête nue, à droite, avec le paludamentum. — P . SEPTIMIVS . GETA . CAES . (*Publius Septimius Geta Caesar.* — Publius Septimius Géta, César.)

℞. — Septime Sévère, assis sur une estrade entre ses deux fils Caracalla et Géta. — PONTIF . COS . II . (*Pontifex*, *consul iterum.* — Pontife, consul pour la seconde fois.)

Lettres au pointillé : SIIP . GETA (*Septimius Geta.*) Les deux II pour l'E se rencontrent souvent dans les inscriptions.

Cette médaille, qui est très-rare, est de l'an 208.

GÉTA (Publius Septimius), né à Milan en 189, second fils de l'empereur Septime Sévère et de Julia Domna, partagea le trône en 211 avec son frère aîné Caracalla, qui le fit assassiner en 212, sous les yeux même de sa mère. (Voyez les notices des médailles nos 9, 15, de Septime Sévère; 16, de Julia Domna; 2, 10, de Caracalla.) Notons, toutefois, que les historiens ne sont pas d'accord sur l'origine commune de Géta et de Caracalla; plusieurs auteurs pensent qu'ils n'eurent pas la même mère.

7° COMMODE. — Buste lauré et barbu, à droite, avec le paludamentum. — M . COMM . ANT . P . FEL . AVG . BRIT. (*Marcus Commodus Antoninus*, *pius*, *felix*, *augustus*, *britannicus*. — Marc Commode Antonin, pieux, heureux, auguste, britannique.)

℞. — La Liberté, personnifiée par une femme debout, tenant de la main droite un bonnet, et de la main gauche une haste. — LIBERT . P . M . TR . P . XIII . IMP . VIII. COS . V . P . P. (*Libertas.* — *Pontifex maximus*, *tribunicia potestate tertium decimum*, *imperator octavum*, *consul quintum*, *pater patriae.* — La liberté. — Grand pontife[1], revêtu de la puissance tribunice pour la treizième fois, proclamé *imperator* (victorieux) pour la huitième fois, consul pour la cinquième fois, père de la patrie.)

En lettres au pointillé : COM . SEN ., abrégé de *Commodus senior*. On trouvera plus loin, sous une monnaie de Commode sans barbe, portant le n° 14, l'abréviation : COM . IV. pour *Commodus junior*.

Cette médaille, qui est très-rare, est de l'an 188.

COMMODE (Marcus Ælius Aurelius Antoninus), né à Lanuvium en 161, fils de Marc-Aurèle et de Faustine. Son éducation

[1] En sa qualité de grand pontife, l'empereur était chef de la religion de l'État.

fut entourée des plus grands soins, mais sa nature vicieuse prit le dessus, et il ne tarda pas à se faire remarquer par sa cruauté et ses débauches. Marc-Aurèle, par faiblesse, partagea avec son indigne fils ses honneurs impériaux et ses triomphes; il lui fit donner les surnoms de *Germanicus* et de *Sarmaticus*, après avoir fait avec lui une expédition contre les Germains et les Sarmates-Jazyges. Commode monta sur le trône de son père à la mort de celui-ci, en 180, et son règne ne fut qu'une suite de folies, de spoliations et de crimes. Doué d'une force peu commune, et se faisant adorer sous le nom d'*Hercule romain*, il se plaisait à descendre dans le cirque et à assommer à coups de massue des esclaves ou des gladiateurs désarmés. Après avoir fait égorger ses ministres, sa sœur, sa femme Crispina, il mourut assassiné en 192.

Les épithètes de *Germanicus* et de *Sarmaticus* citées plus haut se lisent sur une seconde médaille de Commode, décrite sous le n° 14.

8° FAUSTINE MÈRE. — Buste à droite. — DIVA . FAVSTINA . (La divine Faustine.)

℞. — Cérès debout, tenant de la main droite un flambeau, de la main gauche un sceptre. — AVGVSTA. (Auguste.) Lettres au pointillé : FAV . DI . (*Faustina diva.)*

Le mot *diva* indique que cette médaille a été frappée postérieurement à l'an 141, époque où Faustine fut divinisée après sa mort.

FAUSTINE MÈRE (Annia Galeria Faustina), née en 104, fille d'Annius Verus, préfet de Rome. D'une remarquable beauté, elle épousa, en 120, Antonin-le-Pieux. Lorsqu'elle mourut, en 141, l'empereur son époux lui éleva des temples, la fit mettre au rang des déesses, et fonda en son honneur des établissements où de jeunes orphelines, qui prirent le nom de Faustiniennes, furent recueillies et élevées aux frais de l'État.

9° SEPTIME SÉVÈRE. — Buste lauré, à droite, avec le paludamentum. — SEVERVS . PIVS . AVG . P . M . TR . P . X . (*Severus*, *pius*, *augustus*, *pontifex maximus*, *tribunicia potestate*

decimum. — Sévère, pieux, auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunice pour la dixième fois.)

℟. — Bustes laurés, en regard, de ses deux fils Caracalla et Géta. — AETERNIT . IMPERI . *(Aeternitas imperii.* — L'éternité de l'Empire.)

Lettres au pointillé, sous la médaille : SEVE . *(Severus.)*

Cette médaille est rare; elle a été frappée en 202, époque où Septime Sévère reçut pour la dixième fois la puissance tribunice.

SEPTIME SÉVÈRE (Lucius Septimius Severus), né en 146, à Leptis (Afrique). Marc-Aurèle ayant remarqué son intelligence et ses talents, le fit sénateur. Il devint consul sous Commode, et, à la mort de Pertinax, en 193, il fut proclamé empereur par la légion de soldats illyriens qu'il commandait alors. Plusieurs révoltes éclatèrent contre lui; il les réprima dans le sang, et désola par ses cruautés l'Ibérie, la Gaule, l'Orient, la Grande-Bretagne. Dans cette dernière province, il éleva contre les incursions des Calédoniens, et à 130 kilomètres au Nord du mur d'Hadrien (Voy. la notice de la médaille n° 1), la célèbre muraille de la Clyde, entre l'embouchure de ce fleuve et le golfe de Forth; ce retranchement, présentant un développement de 45 kilomètres, fut la dernière limite de l'occupation romaine dans la Grande-Bretagne. On éleva en l'honneur de Septime Sévère, à Rome, au pied du Capitole, l'arc-de-triomphe qui porte son nom. Il épousa la Syrienne Julia Domna (Voy. la notice de la médaille n° 16), dont il eut, croit-on, deux fils, Caracalla (Voy. notice n° 2) et Géta (Voy. notice n° 6), qui lui succédèrent. Il mourut à York en 211.

10° CARACALLA. — Buste lauré, à droite, avec le paludamentum. — ANTON . P . AVG . PON . TR . P . V . COS . *(Antoninus, pius, augustus, pontifex, tribunicia potestate quintum, consul.* — Antonin, pieux, auguste, grand pontife, revêtu de la puissance tribunice pour la cinquième fois, consul.)

℟. — Bustes conjugués de Septime Sévère et de Julia

Domna, sa femme. — CONCORDIAE . AETERNAE . (A la concorde éternelle.)

En lettres au pointillé : ANTO . IVN . (Antoninus junior.)

Cette médaille est de 202, contemporaine de la précédente, Caracalla étant associé à l'Empire et régnant avec son père de 198 à 211.

Voy. la notice de la médaille n° 2.

11° ANTONIN-LE-PIEUX. — Buste lauré, à gauche. — ANTONINVS . AVG . PIVS . P . P . TR . P . COS . III . *(Antoninus, augustus, pius, pater patriae, tribunicia potestate, consul tertium.* — Antonin, auguste, pieux, père de la patrie, revêtu de la puissance tribunice, consul pour la troisième fois.)

℞. — Jupiter assis, regardant à droite, tenant la foudre de la main droite, et de la main gauche une haste. — IMPERATOR . II . *(Imperator iterum.* — Proclamé *imperator* (victorieux) pour la seconde fois.)

En lettres au pointillé : ANT . AVG .

Cette médaille se classe entre les années 140 et 143.

Voy. la notice de la médaille n° 5.

12° FAUSTINE MÈRE. — Buste de Faustine voilée, à gauche. — DIVA . FAVSTINA . (La divine Faustine.)

℞. — Cérès debout, à gauche, tenant de chaque main un flambeau. — AVGVSTA . (Auguste.)

En lettres au pointillé : FAV . DIVA .

Cette médaille est contemporaine de celle décrite sous le n° 8.

Voy. la notice de la médaille n° 8.

13° ANTONIN-LE-PIEUX. — Buste lauré, à droite. —

ANTONINVS . AVG . PIVS . P . P . TR . P . XI . (*Antoninus*, *augustus*, *pius*, *pater patriae*, *tribunicia potestate undecimum*. — Antonin, auguste, pieux, père de la patrie, revêtu des pouvoirs tribunices pour la onzième fois.)

℞. — La Libéralité debout, tenant d'une main une corne d'abondance, et de l'autre un *abacus* ou *table à compter*. — En légende : COS . IIII . (*Consul quartum*. — Consul pour la quatrième fois.) Dans le champ : LIB . V . (*Liberalitas quinta*. Cinquième libéralité.)

En lettres ponctuées, sous la médaille : AN . AV .

Cette médaille est commémorative de la largesse publique que fit Antonin-le-Pieux en 148.

Voy. la notice de la médaille n° 5 et la description de la médaille n° 11, qui sont aussi du même empereur.

14° COMMODE. — Buste à droite, la tête nue, imberbe, avec le paludamentum. — COMMODO . CAES. AVG . FIL . GERM . SARM . (*Commodo*, *Caesari*, *augusti filio*, *germanico*, *sarmatico*. — A Commode, César, fils d'Auguste [empereur régnant], germanique, sarmatique.)

℞. — L'Hilarité debout, à gauche, tenant d'une main une palme et de l'autre une corne d'abondance. — HILARITAS . (L'hilarité.)

En lettres au pointillé : COM . IV . pour *Commodus junior*.

Cette médaille, très-rare, est de l'an 175.

Voy. la notice de la médaille n° 7.

15° SEPTIME SÉVÈRE. — Buste lauré, à droite, avec le paludamentum. — SEVER . P . AVG . P . M . TR . P . X . COS . III . (*Severus*, *pius*, *augustus*, *pontifex maximus*, *tribunicia potestate decimum*, *consul tertium*. — Sévère, pieux, auguste, grand

pontife, revêtu de la puissance tribunice pour la dixième fois, consul pour la troisième fois.)

℞. — Buste de Julia Domna, de face, entre ceux de ses deux fils, Caracalla et Géta, en regard. — FELICITAS . SAECVLI . (La félicité du siècle.)

En lettres au pointillé, sous la médaille : SE, pour *Severus*.

Voy. la notice de la médaille nº 9.

16° JULIA DOMNA. — Buste à droite. — IVLIA . AVGVSTA . (Julie, auguste.)

℞. — L'Allégresse debout, regardant à droite, tenant de la main droite une couronne et de la main gauche un gouvernail. — LAETITIA . (L'allégresse.)

En lettres au pointillé, dans la case sous la médaille : IVLI, pour *Julia.*

Cette médaille est rare : elle peut être classée entre les années 193 à 211 ; c'est dans cet intervalle, en effet, que Septime Sévère fit frapper des monnaies à l'effigie de sa femme, Julia Domna.

JULIA DOMNA (Pia Felix Augusta), fille de Bassianus, prêtre du Soleil, née à Émèse (Syrie), vers 158. Douée d'une grande beauté et d'une rare intelligence, elle se fit aimer de Septime Sévère, alors général de Marc-Aurèle, et l'épousa en 175. A la mort de l'empereur Pertinax, elle poussa son mari à se faire proclamer à la place de ce prince, en 193. Elle se fit remarquer par sa conduite déréglée. Veuve en 211, elle vit assassiner ses deux fils, Géta en 212, Caracalla en 217 [1], et se laissa mourir de faim à Antioche en 218, ne pouvant supporter la triste perspective de tomber dans une condition misérable après avoir partagé la fortune et les honneurs impériaux de son mari et de ses enfants.

[1] Nous devons répéter ici ce que nous avons dit à propos de Géta (notice de la médaille nº 6) : il n'est pas certain que Géta et Caracalla soient nés tous deux de Julia Domna.

III

Date et origine de la Patère.

Millin, après avoir minutieusement décrit tous les détails de la composition qui orne la Patère de Rennes, donne enfin son opinion sur la date qu'il assigne à ce monument : il fait remarquer que son style accuse le temps de la décadence de l'art. « Le bas-relief circulaire, dit-il, est agréablement composé, et peut-être est-il une copie de la frise de quelque temple sur lequel on voyoit cette procession, comme on voit celle des Panathénées sur le temple de Minerve à Athènes; mais les figures sont courtes, sans expression; la pose de Bacchus dans le bas-relief du milieu manque de noblesse. Enfin ce monument est remarquable par sa matière, le sujet, la composition; mais il est sans mérite pour l'exécution. Les médailles enchâssées autour nous indiquent avec assez de précision l'époque à laquelle il a été fait. Celle dont la date est plus récente a été frappée sous le second consulat de Géta, qui répond à l'an de Rome 962, 209 de notre ère. Septime mourut en 964, 211 de notre ère, pendant le second consulat de Géta, qui fut tué l'année suivante par son frère. Ce vase pourroit donc avoir été fait entre l'an de Rome 962 et l'année 965. » *(Entre l'année* 209 *et l'année* 212 *de notre ère.)*

C'est aussi l'idée de Cointreau qui, sans préciser, lui donne une date *antérieure à* 965, c'est-à-dire *à l'an* 212 *de notre*

ère; M. Chabouillet, de son côté, fixe la date de sa fabrication *vers l'an* 210.

L'opinion de ces savants a trop d'autorité en archéologie pour que l'on émette un doute à l'égard de la date qu'ils assignent à la Patère de Rennes. Ce point semble donc parfaitement fixé, et nous n'y reviendrons pas.

Quant à la destination de cette patère, plusieurs hypothèses se présentent à l'esprit : il est certain qu'elle ne pouvait servir ni à des libations, ni à aucun des usages auxquels sont affectés d'ordinaire les vases de ce genre; tout le prouve : le relief des figures, les interstices qui existent dans l'original autour de l'*emblema* et autour des seize médailles enchâssées dans le pourtour, le peu de profondeur du vase, etc. Notre patère était donc, soit une offrande destinée à orner le trésor d'un temple, soit un *ex-voto* conservé dans le laraire particulier de quelque riche Romain[1].

Cointreau suppose qu'un tremblement de terre, un éboulement, un incendie ou quelque autre accident, a enseveli sous les ruines de sa maison le propriétaire et son trésor. A un pied et demi de distance de la patère et des autres objets qui l'accompagnaient, on avait en effet trouvé les restes d'un corps humain.

Millin, de son côté, s'appuyant sur cet usage qu'avaient les Gaulois de se faire inhumer avec les meubles et ustensiles qui leur avaient été chers, suppose que quelque riche Gaulois, rallié à la cause des Romains, aurait été enterré avec ce trésor, que les mouvements de terrain auraient insensiblement porté à un pied et demi de sa tombe. Cette opinion nous semble bien aventurée; du reste, Millin ne paraît pas y

[1] Millin, *loco cit.*, p. 249.

attacher une grande importance, puisqu'il se hâte d'ajouter qu'il ne la donne « que comme une conjecture, et qu'il se pourroit tout simplement que ce trésor eût été caché pendant des troubles civils[1]. »

Pour essayer d'éclaircir ces différentes suppositions, voyons quelles conséquences nous devons tirer des circonstances particulières que nous révèle le syndic du Chapitre de Rennes, lorsqu'il répond au questionnaire de l'abbé Barthélemy de Courçay.

La supposition de Cointreau est-elle admissible? Sans aucune hésitation nous répondrons : Non. Si le trésor et son possesseur avaient été ensevelis sous l'écroulement subit d'une maison, comment les ossements de celui-ci auraient-ils été retrouvés « *dans une fosse creusée de 15 pouces de profondeur*[2]? » Comment encore la patère, malgré la commotion d'un éboulement, et malgré sa chute probable sur le sol, aurait-elle si bien conservé la position horizontale, qu'elle contenait encore, au moment de son invention, la plupart des nombreux objets qui l'accompagnaient[3]?

La conjecture de Millin, qu'un Gaulois aurait pu être inhumé avec son trésor, n'est pas plus sérieuse. En admettant avec cet auteur « que quelque riche Gaulois qui avoit été protégé par Postume, et qui portoit par cette raison son image à son cou comme une amulette, fût mort peu après le règne d'Aurélien, et eût été inhumé avec ce trésor[4], » comment expliquer cette distance d'un pied et demi entre le

[1] Millin, *loco cit.*, p. 256.

[2] Réponse du chanoine-syndic à la 6e question de l'abbé Barthélemy de Courçay.

[3] Réponse du chanoine-syndic à la 7e question.

[4] Millin, *loco cit.*, p. 256.

trésor et la fosse aux ossements? Comment expliquer surtout cette différence de niveau, alors que les ossements, considérablement plus légers que le trésor, se retrouvent à deux pieds au-dessous de celui-ci[1]?

Comme on le voit, ces diverses hypothèses tombent d'elles-mêmes et ne soutiennent même pas l'examen. La seule supposition possible, à notre avis, est celle qui fait dire à Millin que la Patère de Rennes n'était propre qu'à orner le trésor d'un temple, et que les objets trouvés près de la place de la Vieille-Monnaie avaient dû y être cachés dans un moment de trouble et de panique; peut-être, ajouterons-nous, lorsque l'empereur Théodose donna l'ordre, en 391, de détruire et de faire disparaître tous les temples des faux dieux.

Disons maintenant un mot des récits, — fables, traditions ou chroniques, — qui ont trait, soit aux trouvailles de trésors, soit à l'existence dans notre ville des différents temples que les Romains durent y élever à leurs dieux.

Un historien[2] nous affirme que l'un de ces temples, dédié à Isis, se trouvait dans le lieu où fut construite plus tard l'abbaye de Saint-Georges; qu'un autre se voyait dans l'endroit où furent depuis la chapelle Saint-James et l'horloge publique; enfin, que dans le lieu que l'on nomme encore aujourd'hui *la Cité*, tout près de la porte Mordelaise, s'élevait un temple consacré à Minerve.

Ogée[3] rapporte qu'en 1741 il fut trouvé près de la place

[1] Réponse du chanoine-syndic à la 6e question.

[2] M. Ducrest de Villeneuve, *Histoire de Rennes*, p. 20.

[3] Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*, ancienne édition, t. IV, p. 20; édition moderne, t. II, p. 447.

de la Vieille-Monnaie, dans un terrain voisin de la porte Mordelaise, et sous une lame de bronze, une inscription qui apprend qu'en cet endroit s'élevait un temple de Junon-Monète. Ogée nous en donne le texte que voici, et auquel nous ajoutons la traduction littérale :

Heic ubi Junonis celebrantur sacra monetæ,
Venus et Liber jongont pia Numina dextras;
Non procul à madidis quæ ambit Vivonia pratis,
Turba Sacerdotom, Martis streidente procella,
Condit humi pateras, cyathosq. et vasa Liœi.
Nec nisi post longam ætatem, serosque nepotes,
Com reget Armoricas Princeps æquiss. oras,
Effodientur opes : hic divæ templa Monetæ,
Restituet, sacramque viris plaudentibus ædem.
Auro, non color est, ni justo splendeat usu.

TRADUCTION : — Ici où l'on célèbre les cérémonies sacrées de Junon-Monète, Vénus et Bacchus, ces augustes divinités, se donnent la main; non loin des prés humides qu'entoure la Vivone[1], la troupe des prêtres, pendant que siffle la tempête de la guerre, enfouit en terre des coupes, des cyathes et tout l'attirail de Bacchus. Et ce ne sera qu'après de longs siècles, chez nos derniers neveux, quand un prince rempli d'équité gouvernera l'Armorique, que l'on déterrera ces trésors : ce prince rétablira le temple de l'auguste Monète et sa demeure sacrée, aux applaudissements de tous. L'or n'a pas d'éclat, si un usage convenable ne lui en donne.

M. Marteville, dans son *Histoire de Rennes*, conteste avec raison l'authenticité de l'inscription rapportée par Ogée, et dit que, « selon toute apparence, elle n'est qu'une mystification inventée par quelque individu assez lettré pour avoir imité les façons de la bonne latinité[2]. » En effet, personne

[1] Nom que portait la *Vilaine* à l'époque gallo-romaine.

[2] Marteville, *Histoire de Rennes*, t. II, p. 12.

n'a jamais vu cette inscription, pas même Ogée lui-même; tout le monde s'accorde à dire qu'elle est apocryphe. Nous avons consulté à cet égard plusieurs savants dont l'opinion doit faire autorité en pareille matière; leurs réponses ont toujours été les mêmes : « L'inscription n'a aucune valeur; Ogée a été mystifié. » Nous avons cependant cru devoir reproduire la fameuse inscription dont l'ingénieur nantais a été le premier éditeur; mais, hâtons-nous de le dire, nous n'avons nullement eu la prétention de nous inscrire en faux contre l'opinion de ceux qui en nient si formellement l'authenticité.

En 1180, l'évêque de Rennes, Philippe, abbé de Clermont, de l'Ordre de Citeaux, fit démolir son église cathédrale, qui menaçait ruine, et la fit rebâtir dans le même lieu, mais sur un plan nouveau. Or, la Chronique de Robert de Thorigny, le plus illustre et le plus savant abbé du Mont Saint-Michel (d'où il a tiré son nom historique de Robert du Mont), nous apprend que « ce prélat n'avoit point d'argent pour cette entreprise; mais que, persuadé qu'il trouveroit un trésor dans la démolition de l'ancien édifice, il n'hésita point à commencer l'exécution de son projet, et qu'il ne fut pas trompé dans son espérance, puisqu'il trouva autant d'argent qu'il en falloit pour la confection de l'ouvrage[1]. »

La Chronique de Robert du Mont, dit M. Marteville, « est importante, et doit inspirer une certaine croyance dans le fait qu'elle rapporte[2]. »

[1] Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*, t. IV, p. 30. — Chronique de Robert du Mont (*Ad Chronog. Sigeberti; Rerum Germ. script.*, t. I, p. 931) : « *Hic* (*Philippus*) *per revelationem caput ecclesiæ Rhedonensis solo diruit, et in eâ dirutione multas pecunias invenit, ex quibus cœpit reedificare caput ecclesiæ meliori schemate.* » (Note de Marteville sur Ogée, *Histoire de Rennes*, t. I, p. 290.)

[2] Marteville, *Histoire de Rennes*, t. II, p. 13.

Ne tenant que médiocrement compte de la fable et de la chimérique inscription *Heic ubi Junonis*, nous restons en présence : — 1° de la Chronique de Robert du Mont, qui rapporte un fait non prouvé, mais possible, et qui peut avoir quelque valeur, même en tenant compte des exagérations qui se rencontrent d'ordinaire dans ces sortes d'écrits du moyen âge; — 2° d'un fait incontestable : l'invention, en 1774, de la précieuse patère d'or, et des bijoux et monnaies qui l'accompagnaient.

La trouvaille de l'évêque Philippe et celle du Chapitre de Rennes sont loin d'avoir le même degré d'authenticité, nous en convenons parfaitement; l'inscription d'Ogée n'est qu'une plaisanterie, nous le croyons. Mais enfin, n'y a-t-il pas un rapprochement singulier à faire entre ces trois points, qui signalent des trésors enfouis dans un périmètre fort limité aux alentours de la cathédrale et de la porte Mordelaise? Qui a pu faire naître dans l'esprit du facétieux auteur de l'inscription latine l'idée de cette mystification, si ce n'est une croyance, une tradition populaire, qui voulait que le lieu où s'élève notre église cathédrale eût été, quelques siècles auparavant, occupé par un temple païen? N'avons-nous pas de nombreux exemples, en Bretagne surtout, de calvaires surmontant les menhirs des Celtes et des Gaulois, d'églises chrétiennes édifiées sur les ruines des autels de Rome?

Et parmi ces exemples, qu'il nous serait facile de multiplier, car ils abondent autour de nous, ne pouvons-nous pas citer les suivants, sans sortir du département d'Ille-et-Vilaine? Le menhir du Champ-Dolent, près Dol, est surmonté d'un calvaire; — la Croix-des-Marins, à Saint-Briac, a été élevée sur un dolmen détruit; — au village du Tertre, en Saint-Lunaire, une croix a été érigée sur un amas mégalithique; — la même chose se remarque sur la lande de Cojou, au village de Belair, en Saint-Just; — la chapelle Saint-Vénier

(aujourd'hui chapelle Sainte-Agathe), en Langon, est un ancien temple de Vénus; — dans la même commune de Langon, sur la lande près du bourg, existait jadis une chapelle de Saint-Michel qu'un calvaire a remplacée sur un *carneillou* celtique; — l'antique église de Guignen a été construite sur une fontaine consacrée à leurs dieux par les Romains, et qui existe encore dans la crypte ménagée sous le chœur du temple chrétien.

On sait d'ailleurs combien il a fallu d'efforts, même à une époque bien postérieure à l'établissement du christianisme dans la Gaule, pour saper et miner les croyances superstitieuses qui s'attachaient aux monuments païens, croyances que les foudres du Concile de Tours en 567, les Capitulaires de Charlemagne au IXe siècle, n'avaient même pu réussir à faire disparaître.

Si l'histoire ne nous a rien appris de précis au sujet de temples romains dans notre ville, faut-il en conclure qu'il n'en existait pas? Évidemment non. Dans leurs invasions, les conquérants avaient porté les usages et les coutumes de la mère-patrie jusqu'au fond des provinces conquises; ce qu'ils avaient l'habitude de faire à Rome, ils l'ont fait dans l'Armorique comme ailleurs; leur établissement dans la capitale des Rhedones était trop important pour qu'ils aient négligé d'y élever des temples dont le hasard nous fera peut-être quelque jour découvrir les traces.

Le voile épais du passé nous dérobe encore ce chapitre si intéressant de notre histoire locale; nous n'insisterons donc pas davantage; et si, sur ce problème difficile et non encore résolu, nous nous trouvons dans l'impossibilité de poser des conclusions formelles, ce qui serait vraiment trop téméraire, on nous permettra du moins de hasarder des conjectures et de dire :

Qu'un temple païen a fort bien pu exister non loin de l'endroit, si ce n'est sur l'emplacement même où s'élève aujourd'hui notre église cathédrale;

Que la Patère de Rennes et les objets trouvés avec elle doivent provenir d'un temple que les Romains conquérants auraient élevé à leurs dieux sur le sol de l'antique Condate, et qui aurait subi le sort commun des monuments du paganisme, dont l'empereur Théodose ordonna la destruction à la fin du IVe siècle.

LUCIEN DECOMBE.

APPENDICE

Le Vol de la Patère.

Comme complément à cette notice sur la Patère de Rennes, nous avons pensé qu'il était intéressant de reproduire ici, d'après le récit d'un journal de l'époque[1], les principaux détails d'un évènement qui faillit priver à tout jamais la plus riche collection du monde de plusieurs de ses monuments d'or les plus précieux.

Dans la nuit du 6 au 7 novembre 1831, d'audacieux malfaiteurs s'introduisirent, à l'aide d'escalade et d'effraction, dans le Cabinet des Médailles et Antiques, et firent main-basse sur une quantité considérable de médailles et d'objets de toute sorte représentant, d'après l'évaluation faite au premier moment, une valeur intrinsèque de plus de cent mille francs, mais d'un prix inestimable par leur rareté, leur origine et les souvenirs historiques qui s'y rattachaient. La Patère de Rennes était du nombre des objets soustraits.

Après huit mois de recherches, la justice finit par mettre la main sur les coupables, au nombre de cinq, et parmi lesquels se trouvaient un forçat évadé du bagne de Brest, et un

[1] Le *Moniteur Universel* des 7 et 11 novembre 1831, 29 juillet, 1er et 4 août 1832, 17 janvier 1833.

autre forçat récemment gracié. Les perquisitions faites à leurs domiciles amenèrent la découverte de vingt lingots d'or fin, de quelques objets en or qui furent reconnus pour avoir fait partie de la collection de la Bibliothèque, enfin de sommes d'argent assez considérables, ce qui fit craindre un instant que les objets soustraits ne seraient jamais retrouvés. Heureusement, les révélations de quelques-uns des auteurs du vol firent connaître que, se sentant traqués par la police, ils avaient jeté dans la Seine plusieurs sacs de médailles et divers objets d'or qu'ils n'avaient pas eu le temps de convertir en lingots, et dont la possession pouvait les faire découvrir.

A l'aide des indications recueillies on organisa des fouilles dans le fleuve, et le 28 juillet 1832 les premières recherches des plongeurs amenèrent la découverte, en face de la troisième arche du pont de la Tournelle, de quarante-huit médailles d'un grand prix, parmi lesquelles se trouvaient la magnifique médaille d'or du module extraordinaire de 0^{m} 110, commémorative de la fondation de la Colonnade du Louvre, ainsi que la médaille de la fondation du Val-de-Grâce, également en or, et du module de 0^{m} 095. Le même jour, on retrouva le sceau de Louis XII, « roi des Français, de Naples et de Jérusalem, duc de Milan, » précieuse bulle d'or du module de 0^{m} 100, et dont la perte avait été signalée comme l'une des plus fâcheuses que le Cabinet eût éprouvées.

Le 29 juillet, les travaux des plongeurs se continuèrent avec non moins de succès; on retira du limon du fleuve une cinquantaine de monnaies romaines du Haut-Empire, le beau statère d'or de Phocée, plusieurs bijoux égyptiens, des bracelets et des chaînes d'or, de nombreuses médailles de la suite des rois de France et de celle de Napoléon, de la suite des papes, des princes étrangers et des hommes illustres de la France.

Ce même jour furent repêchées trois des quatre médailles

de Postume montées en pendants de collier, et faisant partie de la trouvaille de Rennes; enfin, la célèbre Patère elle-même, du fond de laquelle s'était détaché, sans doute au moment de la chute, l'*emblema*, qui fut retrouvé plus tard dans un autre endroit de la Seine.

Le 30 et le 31 on découvrit plus de cinq cents médailles romaines et grecques, dont quelques-unes d'un grand prix.

Les recherches se continuèrent encore les jours suivants, mais sans autre résultat sérieux que celui de la découverte de l'*emblema* de la Patère de Rennes. Ce fut tout. La valeur des lingots d'or saisis au domicile des personnes arrêtées, et provenant de la fonte d'une partie des médailles soustraites, jointe au poids des quinze cents objets retrouvés dans la Seine, représentait une somme presque équivalente à celle à laquelle on avait évalué les pertes; on acquit dès lors la certitude que de nouvelles fouilles seraient inutiles, et la justice n'eut plus qu'à s'occuper de la longue et laborieuse instruction du procès des audacieux voleurs.

Quatorze mois après le vol, les 14 et 15 janvier 1833, cette affaire eut son dénouement devant la Cour d'Assises de la Seine. Sur les cinq accusés traduits devant la Cour, deux furent acquittés; les trois autres furent condamnés, l'un, en récidive, à quarante ans de travaux forcés; le second, également en récidive, à vingt ans de la même peine, et le dernier à dix ans de réclusion.

L. D.

EXCURSION A SAINT-BRIAC

(ILLE-ET-VILAINE)

L'ALIGNEMENT MÉGALITHIQUE

DE LA

CROIX-DES-MARINS

Saint-Briac est une charmante localité située à 7 kilomètres de Dinard, sur le rivage de la Manche, au Nord-Ouest du département d'Ille-et-Vilaine, et au bord d'une petite rivière qui la sépare de la commune de Lancieux (Côtes-du-Nord). La commune de Saint-Briac compte 2,090 âmes; dans ce nombre, la population du bourg figure pour 643 habitants.

L'église paroissiale actuelle ne date que d'une vingtaine d'années; elle est vaste et spacieuse, mais ne mériterait aucune attention spéciale si elle n'était accolée à une jolie tour en granit, seul vestige de l'ancienne église, aujourd'hui disparue au grand regret des archéologues et des artistes. Notre planche I reproduit fidèlement la physionomie de l'église de Saint-Briac, telle qu'elle existait avant 1860.

Le modeste temple dont nous déplorons la perte avait été rebâti au XVIIe siècle : sur le mur du chœur on lisait, en effet, la date de 1671. Son plan était régulier; il se compo-

sait d'une nef avec collatéraux à quatre travées, transept et abside à pans coupés, le tout formant une croix latine. Les bas-côtés étaient en appentis, et chaque fenêtre était encadrée dans un gâble de pierre ; un de ces gâbles portait la date de 1688 ; sur le pignon d'une fenêtre étaient sculptés deux poissons de chaque côté, et le tympan portait cette inscription : « *La charité des mariniers a basty ceste église.* » Les poissons sculptés ont été conservés, et ils sont aujourd'hui encastrés dans le mur oriental, à l'extérieur de l'église neuve. Ils rappellent que l'église du XVIIe siècle avait été élevée au moyen du produit d'un lot de maquereaux que chaque marin abandonnait, pour cet objet, sur sa pêche journalière. Deux bénitiers en granit, qu'on a eu le plus grand tort de ne pas conserver dans l'église actuelle, portaient, sculptés au fond de leur vasque, deux poissons en sautoir.

Le gâble occidental, unique reste du vieil édifice, mérite de fixer un instant l'attention : au-dessus d'un portail en plein cintre, s'ouvre un second cintre découpé en plusieurs ressauts, et formant une large niche à la base de la tour, dont la double galerie à jour est surmontée d'une balustrade en encorbellement que surmonte un petit dôme ajouré, couronné par une croix. Ce joli clocher de granit est, croyons-nous, le seul de ce genre que l'on trouve dans le département d'Ille-et-Vilaine ; il rappelle un peu quelques-unes des élégantes et gracieuses flèches des églises du Finistère.

Le territoire de Saint-Briac offre aux touristes une grande variété d'aspects : du côté de la terre, des champs couverts, chaque été, de riches moissons ; des coteaux et des tertres tapissés d'ajoncs et de bruyères, et d'où la vue se perd au loin dans la campagne et sur la mer ; un inextricable réseau de petits chemins creux bordés de haies épaisses, dans lesquelles les rameaux argentés de l'agnus-castus se marient au

vert feuillage de l'aubépine; ou des sentiers étroits et sinueux, serpentant à travers la luzerne et les blés émaillés de bluets et de coquelicots. Du côté de la mer, de belles plages couvertes d'un tapis de sable fin et éblouissant, diapré de brillantes paillettes de nacre et de mica; de nombreuses criques, abritées par de hautes falaises dont la teinte grise est égayée çà et là par des bouquets de christe-marine ou des touffes de fenouil sauvage, dont la brise porte au loin l'âcre et pénétrante senteur; des échancrures profondes où s'amoncellent des tas de galets dioritiques que l'on dirait polis par la meule d'un lapidaire; des dunes, que les gens du pays appellent les mielles, gracieuses ondulations de terrain tapissées de romarin, de serpolet et d'églantiers nains; des promontoires abrupts, d'où l'œil embrasse à la fois et les vastes estuaires qui découpent capricieusement la jolie côte bretonne, et les îlots escarpés entourés d'écueils rongés et déchiquetés par les lames, et l'immense nappe bleue parsemée d'écueils que blanchit à toute heure l'écume de la vague.

Si l'on veut jouir d'un de ces spectacles dont on se souvient toujours, si l'on veut admirer un de ces tableaux d'où l'œil ne se sépare qu'avec peine, il faut gravir la haute colline appelée la Garde-Guérin, au Nord-Ouest et à 2 kilomètres à peu près du bourg de Saint-Briac. Bien que le sommet de cette éminence granitique ne s'élève qu'à 48 mètres au-dessus du niveau de la mer, l'ascension en est assez pénible; mais on est amplement dédommagé d'un peu de fatigue en présence du panorama grandiose et saisissant qui, s'offrant tout à coup à la vue, vous éblouit, vous charme et vous attache. Quel spectacle splendide! A l'Est, la pointe de La Varde, la plage de Paramé, les maisons de granit de Saint-Malo, Saint-Servan, les villas de Dinard, le bourg de Saint-Énogat; Saint-Lunaire et son vieux clocher d'ardoise, émer-

geant d'un bouquet d'arbres verts; au Sud, la campagne de Saint-Briac jusqu'au Tertre-Giraud, le village de La Chapelle, gracieusement assis dans un pli de terrain, au bord de la rivière de Saint-Briac, qui s'avance comme la tentacule d'un poulpe, en décrivant de capricieux replis, jusqu'au pittoresque moulin de Rochegoude; puis Lancieux et son clocher de pierre, Ploubalay avec sa flèche aérienne, le petit bourg de Trégon; à l'Ouest, derrière la presqu'île de Saint-Jacut, le Guildo, que couronnent les grands arbres du Val-de-l'Arguenon, sous l'ombre épaisse desquels le poëte[1] a chanté sa chère *Thébaïde des Grèves;* puis, au-delà de la massive et sombre tour des Ehbiens, qui se dresse au milieu des flots comme une sentinelle avancée, la vaste plage de Saint-Cast, qui rappelle un glorieux souvenir; plus loin, se détachant à peine sur le fond gris des falaises, le vieux donjon et les murs crénelés du Fort-Lalatte, et le cap Fréhel, qui découpe sur le ciel la vigoureuse silhouette de ses escarpements de granit; au Nord enfin, l'immense nappe bleue de la mer qui se perd à l'horizon, et que sillonnent en tous sens les voiles grises des bateaux pêcheurs de la côte. A vos pieds, la vague qui se brise et blanchit sur les roches en faisant grincer les galets du Port-de-la-Garde, ou la lame qui vient lécher mollement le sable des grèves de la Fosse et du Port-Hüe, sur lesquelles, le 4 septembre 1758, une flotte anglaise débarqua l'armée qui, huit jours plus tard, se faisait tailler en pièces sur la plage de Saint-Cast par quelques régiments français, auxquels étaient venus se joindre plusieurs bataillons de volontaires bretons.

Sur cette éminence de la Garde-Guérin, dont le versant

[1] Hippolyte de la Morvonnais, né à Saint-Malo en 1802, mort en 1853, auteur de la *Thébaïde des Grèves*, des *Larmes de Magdeleine*, du *Vieux Paysan*.

Sud porte encore les débris d'un petit dolmen renversé, s'élevait, au temps de l'occupation romaine, un temple dont il ne reste plus aujourd'hui aucun vestige. Quelques monnaies romaines et des fragments de briques à rebords y ont été trouvés.

Descendons maintenant dans la direction du Sud-Ouest, et après avoir contourné par l'étroit sentier de la falaise l'anse rocailleuse appelée le Port-de-la-Garde, gravissons un petit mamelon couronné par un amas de pierres. C'est là que commence l'alignement que nous avons voulu décrire et signaler à l'attention des archéologues, et que nous désignerons (on verra plus loin pour quel motif) sous le nom d'*alignement de la Croix-des-Marins*. Il suit, à partir du point où nous sommes, la direction Nord-Sud. Quant à l'amas de pierres qui nous occupe en ce moment, et qui forme l'extrémité Nord de la ligne signalée, nous l'indiquerons par la lettre A sur le plan ci-joint, et nous l'appellerons *groupe du Port-de-la-Garde*.

Au premier abord, il semble assez difficile de distinguer les blocs de pierre placés là intentionnellement, de ceux qui émergent naturellement du rocher formant la base du mamelon; mais, après un court examen, on reconnaît bien vite celles de ces pierres, aujourd'hui renversées pour la plupart, qui ont été amoncelées sur le roc naturel. Voulant nous convaincre, nous avons, avec un mauvais outil de fer, pratiqué sous la plus grosse de ces pierres un trou où le bras pénétrait tout entier, et nous avons vu que non-seulement le bloc ne faisait pas corps avec le rocher naturel, mais encore qu'il reposait sur un amas de petites pierres et de terre mêlée de sable et de fragments de coquilles. Nous avons répété l'opération sous un second bloc, et nous avons obtenu le même résultat.

En poursuivant notre route tout droit vers le Sud, nous rencontrons, aussitôt après l'amas du Port-de-la-Garde, et sur un parcours de 100 à 150 mètres, une vingtaine de petits blocs qui disparaissent dans l'herbe ou dans les sillons d'un champ, puis un cercle de vingt à vingt-cinq pierres de petite dimension, sur le mamelon cultivé au pied duquel coule un petit ruisseau venant du hameau de la Garde, et se perdant près du village de La Chapelle, dans une dépression des dunes qui forme marécage.

Traversant le ruisseau, nous montons au village de la Ville-Hüe, et quelques pas plus loin nous trouvons le groupe B, composé de vingt-cinq à trente pierres, dont une est encore fichée en terre, et les autres renversées à droite et à gauche du chemin, ou enfouies sous les ronces des haies voisines. Les gens du pays les appellent les *Roches-Hüe.*

Suivant toujours la même direction, après avoir rencontré quelques blocs de peu d'importance, nous traversons le sentier qui conduit de La Chapelle à la Ville-Carré; puis nous franchissons un petit ruisseau et nous arrivons au point C, que nous appellerons le *groupe de la Houle*, parce qu'il est presque adossé aux bâtiments d'une ferme qui porte ce nom. Ce groupe se compose de dix à quinze pierres renversées les unes sur les autres, et assez difficiles à compter exactement, à cause des ronces et des épines qui croissent dans les interstices et les couvrent en partie.

Après avoir dépassé le hameau de la Houle, le sentier que nous suivons est bordé et même pavé, pour ainsi dire, de nombreux blocs qui s'arrêtent brusquement au bord du chemin vicinal allant du bourg de Saint-Briac au gros village de La Chapelle.

Ici l'alignement infléchit légèrement à l'Est, et pour le retrouver, il nous faut remonter pendant 100 mètres environ le chemin vicinal, jusqu'auprès du vieux moulin à vent qui

couronne le sommet du coteau. Là, reprenant la direction du Sud, nous passons près de nombreux blocs disséminés des deux côtés du sentier, et nous arrivons enfin au groupe D, qui termine l'alignement.

Il y a trente ans environ, existait en cet endroit un dolmen déjà ruiné à cette époque, et de dimensions considérables; on y comptait, dit-on, plus de trente pierres. Il avait été fouillé, et on y avait découvert, nous a-t-on assuré, plusieurs coins en bronze et une hache en pierre polie[1]; les énormes blocs qui le formaient ont été, à bras d'hommes, renversés les uns sur les autres; plusieurs ont même roulé jusqu'au pied de la falaise; la grotte a été comblée, et sur cet amas de pierres on a élevé une haute croix de granit appelée la *Croix-des-Marins*. C'est ce qui nous a fait donner ce nom à l'alignement que nous venons de parcourir, et qui, sur une longueur de près de 1,500 mètres, nous a montré plus de deux cents pierres disséminées ou réunies par groupes, mais ne s'écartant jamais de plus de dix mètres de la ligne A — D tracée sur notre plan.

Ici se termine la partie purement archéologique de notre

[1] Sur un autre point du territoire de Saint-Briac, qui n'a pu nous être indiqué d'une manière précise, il fut fait, vers 1862, une trouvaille, composée de différents objets qui furent présentés à la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, dans sa séance du 12 février 1863 (*Bulletin et Mémoires*, t. VII; P.-V.; p. v), et parmi lesquels figuraient notamment des haches en pierre polie, un petit vase en terre noire ayant la forme d'un gobelet évasé, et quelques monnaies gauloises en potin, considérées alors comme appartenant au type curiosolite.

Tout récemment, il a été présenté à la même Société (séance du 10 décembre 1878) une hache en pierre polie trouvée tout près du bourg de Saint-Briac, à une très-faible distance de l'alignement que nous signalons.

promenade, bien que nous laissions de côté, pour le moment du moins, de nombreux vestiges de monuments mégalithiques épars çà et là sur le territoire de la commune[1]; mais nous ne pouvons quitter le joli pays de Saint-Briac sans jeter un dernier coup-d'œil sur sa côte si poétique et si pittoresque.

De la Croix-des-Marins on jouit d'un délicieux coup-d'œil sur la baie et sur la côte de Lancieux; puis, redescendant le cours de la rivière en suivant les bords escarpés des falaises, on arrive au port du Béchay, à la presqu'île minuscule de Nézai, que les habitants appellent le Nicé, et où deux vieux canons abandonnés et couchés dans les hautes herbes témoignent que ce lieu fut autrefois occupé par une batterie de défense pendant nos guerres avec l'Angleterre. On laisse à droite le village de La Chapelle, et, suivant toujours le sentier des douaniers, on contourne ces nombreuses et charmantes petites criques qui toutes ont leur dénomination particulière; c'est d'abord le Petit-Port, ensuite la Salinette, la Garde-du-Perron et l'île du même nom, le Port-aux-Chevaux et la Pointe-de-la-Haye, où se voient les restes d'une vieille batterie avec sa guérite de pierre; le Port-ès-Caniques, où se trouvent les plus jolis galets de la côte; les Roches-Aiguës et

[1] Indépendamment de l'important alignement de la Croix-des-Marins, et des débris que l'on peut remarquer sur le versant de la Garde-Guérin, on trouve encore en Saint-Briac des blocs de pierre qui mériteraient d'être examinés et étudiés avec soin, notamment sur les tertres qui dominent au Nord-Ouest le village de La Chapelle; aux abords de la Pointe-de-la-Haye, entre la Garde-du-Perron et les Roches-Aiguës; à l'Est de la commune, sur le Tertre-Giraud, etc. — Nous en avons aussi remarqué dans les communes voisines, notamment en Saint-Lunaire, au moulin de Plate-Roche et au village du Tertre.

l'anse du Tertre-Pelé, la belle grève de Port-Hüe, sur laquelle la mer découvre de temps à autre les troncs d'arbres de l'antique forêt submergée et couchée sous le sable depuis dix siècles.

Chacun, selon son goût ou son aptitude, peut avoir une ample moisson à faire dans la pittoresque commune de Saint-Briac et aux environs : l'artiste y trouve à chaque pas un site nouveau et charmant [1]; le naturaliste recueille des insectes et des plantes variées dans le gazon des mielles ou dans les crevasses des falaises, des roches et des minéraux de toutes sortes dans les rochers que la mer découvre à chaque marée; l'archéologue enfin peut étudier à son aise, dans ces campagnes tranquilles, l'alignement de la Croix-des-Marins et les autres débris de monuments mégalithiques disséminés dans la campagne [2].

LUCIEN DECOMBE.

[1] Témoins ces jolis tableaux signés Antigna, Blin, Guérard, Sébillot, etc., dont se souviennent tous ceux qui, dans ces vingt dernières années, ont visité, à Paris, les expositions annuelles de peinture.

[2] Une remarquable et fort intéressante *Statistique des Monuments celtiques de l'arrondissement de Fougères* a été publiée par M. Th. Danjou dans le t. II des *Mémoires de la Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*. Nous indiquons cette étude comme le meilleur modèle à ceux qui voudraient faire un travail analogue en ce qui concerne les monuments du même genre qui se rencontrent dans l'arrondissement de Saint-Malo. M. Th. Danjou, dans la session du Congrès de l'Association Bretonne tenue à Saint-Malo au mois de septembre 1849, en avait déjà signalé sommairement quelques-uns en Carfantin, Combourg, La Boussac et Saint-Suliac, indépendamment de ceux qu'il indiquait dans les arrondissements de Fougères, Montfort, Redon, Rennes et Vitré.

M. l'abbé Brune, dans son *Cours d'Archéologie*, et plus tard dans son

Répertoire archéologique (*Mém. de la Soc. Arch.*, t. I), a mentionné les principaux monuments de l'époque celtique existant dans le département d'Ille-et-Vilaine, comme l'a fait M. l'abbé Guillotin de Corson pour l'arrondissement de Redon. (*Mém. de la Soc. Arch.*, t. IV, V, VII, VIII, IX, XII.)

Il serait vivement à désirer que ces précieux renseignements fussent mis à profit par quelque zélé et laborieux archéologue qui, tout en les complétant par ses propres recherches, les utiliserait pour dresser une statistique aussi complète que possible des vestiges mégalithiques répandus, en bien plus grand nombre qu'on ne le croit, sur le sol du département d'Ille-et-Vilaine.

LITH. ALPH. LEROY FILS, RENNES.

BRIAC (Ille-&-Vilaine).

FOUILLES FAITES A CARNAC

EN 1874-1876[1].

Sous ce titre, un fouilleur intrépide venu d'outre-Manche, M. James Miln, a publié, il y a déjà près de deux ans, un ouvrage également remarquable par son exécution typographique et par l'importance des données scientifiques qui en sont l'objet. Malheureusement, son prix nécessairement élevé l'a rendu peu accessible aux petites bourses. Pour ce motif, et aussi peut-être parce que les révélations qu'il contient sont peu favorables à certaines théories aujourd'hui fort en vogue, il est à craindre que le silence ne se fasse sur cette publication. Ce serait un malheur que j'essaierai de prévenir dans la mesure de mes forces en mettant sous les yeux de mes collègues une analyse succincte de ce magnifique ouvrage. Les planches et les dessins, si utiles pour l'intelligence du texte, feront pour la plupart défaut[2]; mais il sera tou-

[1] Paris, Didier, 1877, grand in-8° de 253 pages, avec 44 planches, 12 plans et de nombreuses gravures intercalées. — Prix : 50 fr.

[2] La planche qui accompagne cette analyse résume pour ainsi dire celles de l'auteur. Pour les réunir en un si petit espace, j'ai dû, naturellement, en réduire considérablement l'échelle. Je dois avertir, en outre, pour ne pas induire en erreur, que l'intervalle qui sépare les deux groupes oriental et occidental a été réduit de 36 millimètres, ce qui équivaut, sur le terrain, à un espace de 16 mètres environ.

jours possible à ceux-là qui en auront absolument besoin, de recourir à l'ouvrage lui-même, et j'aurai du moins le mérite, si faible qu'il soit, d'avoir contribué à mettre en lumière des faits qui intéressent à un haut degré l'histoire primitive de notre pays et jettent un grand jour sur de graves questions toujours pendantes.

Du sommet du mont Saint-Michel de Carnac, l'on aperçoit avec quelque attention, à un peu plus d'un kilomètre à l'Est, de légères éminences dont le relief peu sensible échappe le plus souvent au regard du visiteur absorbé par la contemplation des étranges et nombreux monolithes qui se dressent dans le voisinage. Connues dans le pays sous le nom de *Bossenno* (*bosses* en breton), ces buttes informes, dédaignées des touristes, n'échappèrent pas à l'attention de M. Henri du Cleusiou, qui, envoyé en 1873 en mission scientifique dans ces régions, les soupçonna de recéler quelque trésor archéologique, et les signala comme telles à M. James Miln, alors de passage à Carnac. Celui-ci n'oublia point les indications de l'archéologue français, et dès l'année suivante il revenait mettre à exécution les fouilles projetées.

Poursuivies pendant trois étés consécutifs sous l'habile direction et la surveillance assidue du savant anglais, ces fouilles ont révélé à leur auteur l'existence de constructions spacieuses, dans lesquelles M. Miln a reconnu sans peine une villa romaine ou gallo-romaine avec ses dépendances. La simple énumération des objets trouvés permettra de juger de la valeur de cette opinion.

La première butte (A sur le plan ci-joint), l'une des moins considérables, contenait une construction carrée de 10 mètres de côté. Les murs étaient bâtis en pierres cubiques de petit appareil, reliées les unes aux autres par un ciment de chaux très-dur. Le bâtiment était divisé en quatre pièces. Au fond de la plus grande, n° 1, se trouvaient deux pans de muraille

que M. Miln considère comme étant probablement les restes d'une cheminée. Une hache en pierre polie a été trouvée, paraît-il, en cet endroit. Peut-être l'avait-on placée là comme préservatif contre le tonnerre, usage qui existe encore aujourd'hui à Carnac.

De nombreux objets de nature diverse ont été trouvés sur le sol des différentes pièces et à une profondeur de 30 à 80 centimètres au-dessous. Je mentionnerai en premier lieu : quelques morceaux de fer tellement oxydés que leur forme primitive n'a pu être reconnue ; quatre objets en bronze, consistant en deux anneaux ou boucles, une petite tige et une tête de clou ou de bouton; des fragments de verre blanc ou coloré, ornés de moulures grossières; une petite statuette de Vénus en terre cuite; d'assez nombreux débris de poterie d'une certaine finesse et d'un travail délicat et varié, entre autres des fragments de vases en terre rouge lustrée, dite poterie samienne.

A côté de ces débris accusant une époque relativement récente, l'on a trouvé tout le matériel de l'âge des dolmens ou de la pierre polie, spécialement : des éclats de silex noir, un instrument en pierre jaune polie taillé à facettes, peut-être une pierre à aiguiser; quelques fragments d'outils en grès poli, ayant sans doute servi de polissoirs; une hache en silex taillée, absolument semblable, sauf les dimensions, à une autre trouvée par M. Le Guennec, propriétaire du lieu, sous un dolmen voisin; enfin, des vases nombreux, extrêmement grossiers, façonnés à la main, mal cuits, formés d'une pâte terreuse avec grains de quartz. « Ces vases, dit M. Miln, ont la plus grande analogie avec les vases funéraires des dolmens que l'on s'accorde à regarder comme appartenant à un âge très-reculé... Il me paraît ressortir de cette comparaison, que la ressemblance qui existe entre des produits d'âges si différents (?) peut devenir dans bien des

cas une source d'erreurs, et que l'on ne saurait se montrer trop réservé lorsque l'on veut faire servir la céramique ancienne comme élément de classifications chronologiques. » (P. 43.)

A l'appui de cette opinion, l'auteur, qui ne néglige point à l'occasion les rapprochements, observe que les paysans des îles Hébrides fabriquent encore aujourd'hui, à la main et sans four aucun, des vases tout semblables.

Pour ne rien omettre, je dois signaler la découverte au même lieu d'une certaine quantité de coquilles identiques à celles qui vivent aujourd'hui dans la baie voisine, et d'ossements d'animaux domestiques ou sauvages, entre autres des défenses de sanglier et les dents d'un bœuf de petite race. Ces ossements et coquilles ont été recueillis tant dans le sous-sol de l'habitation qu'au pied extérieur du mur oriental, où sans doute on les jetait après le repas. La famille qui a laissé ces débris vivait donc à la fois des produits de la pêche et de l'agriculture, comme les habitants actuels de Carnac. Il est à croire, du reste, que pour se livrer à la pêche ils n'avaient pas à se déplacer beaucoup. L'on ne sait au juste ce qui en était à cette époque, mais un aveu de 1740, en la possession de M. Le Guennec, établit que la mer, distante aujourd'hui d'un kilomètre et demi, recouvrait alors, dans les grandes marées, les bas-fonds des Bossenno.

Ce premier édifice est loin d'être le plus important du groupe; il n'était sans doute qu'une dépendance du groupe suivant, situé à 10 mètres au Nord. Celui-ci, qui semble avoir été l'habitation du maître, mesurait 60 pieds de long sur 42 de large, et contenait jusqu'à onze pièces, dont un corridor, n° 1, à l'Est; trois grandes chambres, n°s 2, 4 et 5, avec un couloir, n° 3, au milieu, et plusieurs petites chambres ou *cubicula* à l'Ouest. L'une des grandes chambres, la plus centrale, n° 2, de l'édifice, recouvrait un hypocauste dont

les conduits encore noircis par la fumée affectaient par leur disposition la forme d'une croix de Saint-André. L'autre grande pièce, située au Sud, n° 5, était sans doute la cuisine, comme semble l'indiquer la grande quantité d'ossements, de poterie et de coquilles comestibles trouvés en cet endroit. La petite pièce voisine, n° 6, était probablement une annexe de la précédente.

Les murs de cet édifice étaient construits en petit appareil très-régulier, dont les assises étaient séparées à intervalles égaux par des cordons de briques.

Quant aux nombreux objets recueillis dans les différentes pièces, ici comme précédemment ils semblent accuser des époques distinctes, et s'ils n'avaient été trouvés intimement associés, l'on n'hésiterait pas à leur attribuer des âges divers. Ce sont d'abord : des monnaies de Gallien, de Claude II, de Tétricus, de Constantin Ier et de Victorin ; de nombreux clous en fer et d'autres fragments de même métal, rappelant soit des ferrures de porte, soit des lames d'épée ; quelques objets en bronze, entre autres une broche, un petit disque orné d'une rosace et une bague gravée en creux ; un moulin à bras ; des morceaux de verre avec stries en relief ; un fragment d'une lampe à suif en terre jaune, avec un rebord formant bobèche ; un curieux mélange de poteries celtiques et gallo-romaines de formes variées, les unes fines, les autres grossières ; les unes en terre rouge, dites samiennes, les autres ornées d'ondulations analogues à celles qui se voient sur les parois de quelques dolmens, ainsi que sur certaines poteries bretonnes contemporaines.

Ce sont ensuite des objets en pierre et en os accusant en apparence une époque plus ancienne : une boule bleue opaque, peut-être en turquoise ; trois petits outils en silex jaune poli, des pierres calcaires étrangères au pays avec moulures et cannelures, des grains de collier en pierre, un polis-

soir en pierre grise, une pierre blanche en néphrite de forme ovoïde, deux pierres de granit de même forme avec une rainure tout autour, ayant pu servir, ainsi que des rondelles en terre cuite, à entraîner des filets au fond de l'eau; des palets en brique, de petits blocs de granit creusés comme pour broyer le grain, ainsi que la chose se pratique encore aujourd'hui dans certains pays, par exemple chez les indigènes du Bengale; trois pierres également en granit, de la forme dite percuteur, mais ayant pu servir de pilons ou de molettes pour le broiement du grain; de nombreux ossements de ruminants, un sifflet et deux poinçons en os, des défenses de sanglier, enfin quatre objets disposés symétriquement, et sans doute à dessein, sous le dallage en granit qui recouvrait l'hypocauste, savoir : des fragments d'une meule à bras, une hache polie en diorite, un fragment de poterie gris-noire commune, et une petite boule bleue opaque semblable à celle déjà mentionnée.

Le lecteur qui désirerait avoir une idée plus complète de ces divers objets les trouvera figurés et décrits dans l'ouvrage de M. Miln. Il y trouvera en même temps de charmantes chromolithographies reproduisant avec une fidélité rigoureuse les fragments de peintures murales dont quelques pièces étaient décorées.

La troisième butte (C), toute voisine de la précédente, avec laquelle elle communiquait par un mur enseveli sous le sol, recouvrait à n'en pas douter un établissement de bains à l'usage du propriétaire de la villa. Il y avait là toutes les pièces composant un *balneum* : l'*apodyterium*, n° 2, où l'on se déshabillait; le *tepidarium*, n° 4, salle chauffée, destinée à ménager la transition du chaud au froid; l'*elæotherium*, n° 3, qui souvent se confondait avec le *tepidarium*, et où l'on se faisait oindre et frotter après le bain; le *sudatorium*, n° 5, étuve ou chambre à transpirer; le *caldarium*, n° 6, où se pre-

nait le bain chaud; le *frigidarium*, n° 7, contenant le bain froid, ou *baptisterium*. L'on pourrait peut-être hésiter pour la détermination précise de chacune de ces pièces; mais la destination de l'ensemble n'est nullement douteuse.

Outre les six pièces mentionnées, il y avait encore : un couloir, n° 1, sur lequel donnait sans doute l'entrée primitive; une grande salle à l'Ouest, n° 8, peut-être une salle d'attente; à l'Est, une autre plus petite, n° 9, qui pouvait être l'habitation des esclaves employés au service des bains; enfin, tout à fait au Sud, une dernière, n° 10, qui semble avoir été un fourneau.

Le sol des pièces n[os] 2 et 3 se composait d'un lit de ciment recouvrant une épaisse couche de pierres sèches et de charbon, destinée sans doute à assainir cet appartement. Dans la pièce n° 3 se trouvait une banquette, sur laquelle se plaçaient peut-être les baigneurs pour se faire frotter. Le sol des pièces n[os] 4 et 5 était formé de larges dalles en ardoise. Dans la pièce n° 6, M. Miln mit à découvert deux bains ou réservoirs destinés à contenir de l'eau chaude.

Ces trois dernières pièces recouvraient des hypocaustes, avec lesquels elles étaient en communication à l'aide de tuyaux verticaux.

La pièce n° 7 était certainement consacrée aux bains froids. On y voyait des réservoirs à ses deux extrémités, et au milieu, au Nord, le bain proprement dit avec un conduit pour le vider, des gradins pour y descendre, et à côté, dans le mur, deux siéges pour s'asseoir. Sur le sol, M. Miln a rencontré des fragments de fresques très-curieuses, tombées sans doute du plafond. Il a pu en reproduire quelques-unes, qui illustrent agréablement son ouvrage. Ce sont des dessins géométriques à couleurs vives, et ornés de coquilles incrustées dans le ciment.

Voici maintenant les objets découverts dans la butte. D'abord

à l'extérieur de l'édifice, dans les fouilles faites pour dégager les murs : une monnaie de Lucile Augusta, une autre de Constantin, des clous en fer, un petit anneau en bronze, des fragments de poterie rouge samienne, une barre de fer avec des crochets en plomb et des morceaux de verre, provenant sans doute d'une fenêtre située au-dessus ; des briques carrées, ornées de figures ovales, de demi-cercles et de losanges ; enfin des coquilles et des ossements de bœufs (petite race), de sangliers, de porcs et de moutons.

Dans les appartements : une monnaie de Constance II, quelques clous et fragments de fer, une broche ou agrafe en bronze du type celtique, un bracelet de femme, un goulot de bouteille en verre blanc, des fragments de poteries communes ou très-grossières, des rondelles percées en terre cuite dites fusaïoles ou pesons de fuseau, des palets en brique ayant pu servir à garnir des filets, une petite boule, peut-être un grain de collier, en verre bleu opaque, deux poinçons en bois de cerf, un outil du même bois taillé en biseau, une pierre à aiguiser, des morceaux de placage en marbre blanc veiné de rouge, des pierres à feu en silex noir, etc.

La butte D, distante de quelques mètres de la précédente, recouvrait un petit temple, — *lararium* ou *sacellum*, — sorte de chapelle privée que les riches Romains consacraient aux divinités tutélaires de leurs maisons. Ce monument se composait d'une enceinte carrée de 10^{m} 25 de côté. Ce premier mur, de construction assez grossière, enveloppait une seconde enceinte de même forme que la première. A l'intérieur, et près du mur septentrional, se trouvait une pierre carrée en tufau, laquelle, dans l'opinion de l'auteur, avait dû servir de piédestal à la statue de quelque divinité.

L'on a trouvé dans cette butte : de nombreuses statuettes, la plupart brisées, représentant des Vénus anadyomènes et des déesses mères ; treize pièces de monnaie embrassant une

période de cent quatre-vingt-quatre ans, de 169 à 353, et se rapportant à Marc-Aurèle, à Septime-Sévère, à Gallien, à Tétricus, à Constant Ier et à Magnence; un compas en fer ayant servi sans doute à l'exécution des fresques, où son empreinte est encore marquée; des fragments de poteries de nature diverse, les unes fines, les autres grossières et mal cuites; un placage en marbre rouge veiné de blanc, un grain de collier en verroterie, une dent d'ours percée d'un trou au milieu, un fragment de hache polie avec trou pour recevoir le manche.

La destination de l'édifice enseveli sous la butte E n'a pu être rigoureusement déterminée par l'auteur; cependant il est porté à y voir une *villa agraria* ou habitation des laboureurs et des animaux domestiques.

Les murs sont en petit appareil, mais on n'a pas retrouvé à l'intérieur la richesse de décoration des édifices jusqu'ici mentionnés. Les objets qui en proviennent sont toutefois assez nombreux et ne diffèrent pas sensiblement des précédents; ce sont : une monnaie romaine, une épée en fer très-oxydée, de nombreux fragments d'objets en fer à peine reconnaissables, tels que clous, épées, couteaux, hameçons, harpons, ferrures de porte; plusieurs objets en bronze, spécialement une figurine représentant une sorte de bœuf Apis; une grande quantité de poteries, la plupart de type celtique; un poinçon en os, plusieurs pilons en granit, un fragment de cristal de roche travaillé, des rondelles et des palets en terre cuite, enfin un silex roulé perforé, conservant encore l'anneau de suspension en bronze à l'aide duquel, sans doute, il était porté en guise d'amulette.

Les fouilles de la butte F ont mis au jour un atelier de forgeron, plus un mélange encore assez remarquable d'objets divers. Ce sont, en résumé : une monnaie de Claude-le-Gothique, beaucoup d'objets en fer très-oxydés et, par suite,

souvent difficiles à reconnaître, entre autres un fer de bœuf se rapportant à une petite race; une plaque percée de trous et un anneau en bronze; beaucoup de poteries, les unes rouges lustrées, dites samiennes, les autres, la plupart, du type celtique; de nombreux fragments de briques de toiture, tombées sans doute lors de la destruction de l'édifice; un grain de collier en ambre et une hache polie en chloromélanite.

Un petit tertre, G, situé à 90 mètres à l'Ouest du précédent, ne recélait aucune construction. L'on y trouva seulement des débris de poteries fines ou grossières, des fragments de tuiles et du verre.

La butte H, située à 70 mètres à l'Ouest de la butte D, contenait quelques pans de mur qui, dans la pensée de M. Miln, faisaient partie de l'enceinte des Bossenno, et peut-être d'une sorte de corps-de-garde voisin de l'une des portes. Au-dessous de cet amas de décombres et au niveau du sol l'on trouva : une monnaie en cuivre fruste, quelques clous en fer très-oxydés, un fragment de boucle en bronze, un fragment d'agrafe de même métal avec incrustations d'argent, une pierre à aiguiser, une fusaïole, des débris de verre, des restes de poteries samiennes et autres, enfin une pierre en granit avec une rainure tout autour, soit pour peser, soit pour immerger des filets.

Dans toutes ces fouilles M. Miln a reconnu, soit sur les objets recueillis, soit sur les murs eux-mêmes, des traces évidentes de l'action du feu. Il en conclut que ces constructions ont été détruites par un incendie, ce qui d'ailleurs est conforme à une tradition locale suivant laquelle ces bâtiments eussent été brûlés en expiation des crimes de leurs habitants. Il fait remonter cette destruction au commencement du v[e] siècle. On sait, en effet, que le soulèvement général de l'Armorique contre l'étranger eut lieu vers cette époque, et

que ce fut, suivant Zozime, en 409 que les Romains abandonnèrent définitivement leur conquête.

Encouragé par l'heureux succès de ses premières fouilles, M. Miln entreprit de dégager en 1876 une série de constructions dont il avait, à divers indices, reconnu la présence au pied méridional du mont Saint-Michel de Carnac. Il trouva là, à peu près totalement ensevelis sous les matériaux provenant du tumulus, quatre corps de bâtiments se faisant suite sur une ligne presque droite. Ici, la construction était plus grossière qu'aux Bossenno et accusait une période de barbarie postérieure à l'occupation romaine. Il trouva : dans le premier édifice, une petite lame de fer, des fragments de plusieurs vases d'un art fort grossier et faits à la main, quelques fragments d'ardoises et de briques à rebord, une fusaïole plate, un affiloir en pierre grise, une petite boule en terre de brique et quatre éclats de silex; — dans le second, un petit fragment de verre, des coquilles, une fusaïole en terre cuite, des fragments d'ardoises et de vases grossiers, plusieurs objets en pierre, dont un fragment de hache polie en diorite, quelques éclats de silex, un percuteur et un *nucleus*, également en silex; — dans le troisième, des débris de vases grossiers, deux ou trois fusaïoles ou petites boules en terre de brique, deux petites rondelles en même terre, un fragment de pilon ou de molette en granit, un palet également en granit, deux galets polis qui ont pu servir de lissoirs, un éclat et trois *nuclei* en silex; — dans le quatrième, une moitié de fer à cheval, deux clous en fer, un fragment de coupe en verre blanc et mince, une grande quantité de poteries plus ou moins grossières, plusieurs ardoises portant des lignes gravées se croisant à angle droit et provenant peut-être d'un ancien carrelage, quelques ossements d'animaux, un fragment de fusaïole et deux morceaux de silex sans caractère.

En dehors, mais tout près de ces mêmes constructions, l'on

a trouvé un peu de fer et de poterie, une hache en silex polie et un couteau en silex taillé [1].

On a pu remarquer que dans toutes ces fouilles, au mont Saint-Michel comme aux Bossenno, le mobilier de la pierre polie ou des dolmens s'est rencontré associé à celui d'un âge en apparence plus récent. Partout les éclats, lames et *nuclei* en silex, les haches en pierre polie de diverse nature, les grains de collier en ambre ou autre matière, les poteries grossières faites à la main, ont été trouvés à côté d'objets en fer et en bronze, à côté de médailles et de briques romaines. Que conclure de là, sinon que des industries qu'on prétend très-distinctes se sont bien souvent confondues?

Mais voici qui est plus curieux encore.

Non-seulement les constructions gallo-romaines de Carnac ont présenté à leur explorateur le mobilier des dolmens, mais ceux d'entre ces derniers monuments que M. Miln a fouillés contenaient une industrie nettement gallo-romaine. En pratiquant une tranchée le long d'un alignement de petits menhirs situés à quelques mètres de la butte G, « j'ai trouvé, dit-il, sous la plupart, des fragments de poterie celtique en terre grise et noire ordinaire, des débris de tuiles à rebord *(tegulæ)*, des fragments de coupes en terre rouge lustrée, dite samienne, et plusieurs morceaux de charbon. »

A 200 mètres au Nord de la butte C, sous un grand menhir de 4^{m} 33 de hauteur, il a trouvé également, « *parmi les pierres qui servaient de cales*, un morceau de marbre brut de couleur rouge veiné de blanc, un éclat de silex noir et plu-

[1] L'on me pardonnera, en raison de l'importance du sujet, l'aridité des nomenclatures qui précèdent. Aux théoriciens systématiques, qui affirment la distinction nette et tranchée des divers âges archéologiques, et qui dans le passé voient d'autant plus clair que l'histoire l'éclaire moins, il convient de répondre par des faits, afin qu'on ne puisse pas nous reprocher d'opposer système à système.

sieurs fragments de tuiles à rebord *(tegulæ).* » Ces poteries celtique et samienne, ce marbre rouge veiné de blanc, ces tuiles à rebord, ces silex noirs trouvés sous les menhirs, nous les avons rencontrés également aux Bossenno, et il est à croire que les constructeurs de monuments mégalithiques les empruntèrent à la villa romaine après la destruction de celle-ci. Dans tous les cas, leur seule présence prouve que les monuments qu'ils servent à caler ne sont pas antérieurs à l'occupation romaine.

Or, au jugement de M. Miln, il n'est pas douteux que ces monuments ne soient contemporains des dolmens situés dans le voisinage. Les uns et les autres font partie d'un même ensemble et entrent dans un même plan général. « Sur le territoire de Carnac, nous dit-il, plusieurs dolmens sont indiqués par des menhirs. » Le grand menhir qu'il a fouillé est considéré par lui comme ayant cette destination par rapport au dolmen situé sur la colline voisine.

Les dolmens seraient donc, comme les menhirs et les autres monuments mégalithiques, postérieurs, dans certains cas, à l'époque romaine. Je dis *postérieurs* plutôt que contemporains, car il est très-certain que l'industrie des dolmens accuse généralement une civilisation inférieure à celle des Romains. Les objets de luxe et les métaux y sont relativement rares. Il est vrai que leur valeur même peut expliquer leur rareté, et qu'il ne faut pas juger de l'industrie d'un peuple par la nature des objets ensevelis dans ses tombeaux. L'on n'enfouit pas ainsi de gaieté de cœur des objets précieux, à moins qu'il ne s'y rattache des idées superstitieuses, comme c'était et c'est encore le cas pour les haches polies et les morceaux d'ambre, et l'eût-on fait, que les chercheurs de trésors s'en fussent depuis longtemps emparés, si les agents atmosphériques ne s'étaient eux-mêmes chargés de les dissoudre.

Quoi qu'il en soit, le mode de construction des dolmens, sinon la nature des objets qu'ils recèlent, dénote une industrie peu avancée. L'on y a vu la preuve d'une antiquité très-reculée; il est pour le moins tout aussi rationnel d'y voir l'indice d'un retour à la barbarie. Ici ce n'est même pas douteux, puisque, d'une part, nous trouvons des vestiges certains d'un état antérieur plus avancé, dû à l'influence romaine, et que, de l'autre, ce mouvement rétrograde de la civilisation est constaté historiquement.

Ce que nous savons, en effet, de l'état social de nos ancêtres, pendant les sept ou huit siècles qui suivirent l'occupation romaine, n'est pas fait pour nous donner une haute idée de leur industrie. Quant à leurs mœurs et coutumes, à leur mode de sépulture, par exemple, nous sommes dans une complète ignorance. Tout ce qu'on sait — encore a-t-il fallu de longues années d'étude pour nous l'apprendre[1] — c'est qu'aux XIIe et XIIIe siècles l'on en était encore à cet égard à l'érection des lechs, monolithes grossiers sur lesquels souvent apparaît à peine la main de l'homme. De là aux pierres levées complètement brutes il n'y a qu'un pas, et pour franchir ce pas, quelques siècles, sans doute, ont dû suffire.

L'opinion qui rattache à l'ère post-romaine l'érection d'un certain nombre, sinon de la plupart de nos monuments mégalithiques, n'est pas seulement rationnelle et vraisemblable : elle a pour elle toutes les observations et tous les faits. Parmi les monuments qui portent avec eux leur date, je ne sache pas qu'il y en ait un seul qu'il faille rapporter forcément aux temps antérieurs à l'occupation romaine. Or, les monuments dont l'âge est ainsi fixé, sans être nombreux, ne sont pas absolument rares. J'en ai signalé deux exemples

[1] Voir la *Notice sur les Lechs bretons*, de M. Rozensweig, dans la collection des *Mémoires lus à la Sorbonne*, année 1863.

dans les fouilles de M. Miln; à cette occasion, le savant anglais en rappelle quelques autres où l'indice révélateur de la date consiste également en des médailles et des briques romaines.

Sous un grand menhir situé à quelques kilomètres de Quimper, en Plomelin, M. l'abbé du Marallac'h a trouvé une monnaie romaine en bronze et plusieurs fragments de tuiles à rebord.

En 1871, M. l'abbé Collet, vicaire à Plœmel (Morbihan), découvrit dans le tumulus de Manc-Plœrig, au Nord de Han-Hon, en Carnac, « deux pointes de lance et un anneau en fer, deux pointes de flèche en silex pyromaque, un fragment de verre blanc, plusieurs fragments de tuiles à rebord, une grande quantité de poterie diverse faite au tour et un fragment important d'une magnifique coupe, ornée de fleurs et de guirlandes, en terre rouge lustrée dite samienne. »

Des fragments de briques à rebord ont également été trouvés dans le tumulus de Manc-Botgade, à l'Ouest de Plœmel, et dans celui de Manc-Bihnic, à l'Est (*Fouilles*, p. 200.)

Dans un travail antérieur[1], j'ai moi-même signalé des découvertes analogues en divers lieux de Baden, de Locmariaker, de Crubelz et d'Arzon (Morbihan); j'en pourrais citer aujourd'hui plus d'une douzaine d'exemples rien qu'en Bretagne, et pourtant c'est le pays où les monuments de ce genre passent pour être les plus anciens.

Espérons que l'infatigable chercheur dont j'ai analysé le travail relèvera d'autres faits qui achèveront de porter la conviction dans tous les esprits[2]. En attendant, et dans l'état

[1] *Monuments mégalithiques*, préface, p. XXXVIII-XLI.

[2] Une lettre que M. Miln me fait l'honneur de m'adresser (28 février 1879) m'apprend que cet espoir est déjà devenu une réalité. J'y lis en effet que, sous plusieurs tumulus et dolmens qu'il a fouillés depuis deux ans, il a trouvé le même mélange que précédemment d'objets en pierre taillée et en

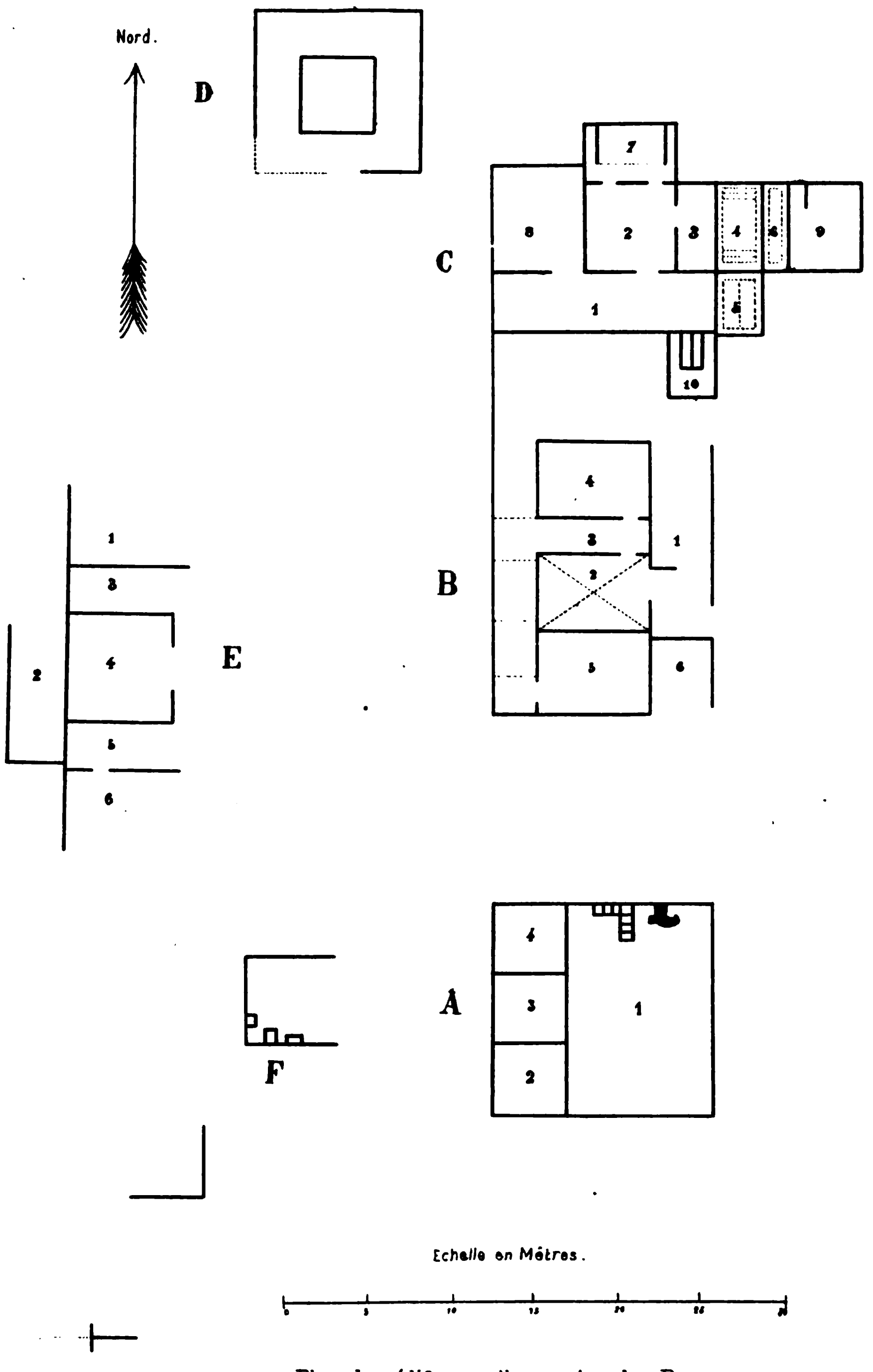
actuel de nos connaissances, il y aurait, ce me semble, plus que de la témérité à continuer d'affirmer, avec une certaine école, l'extrême ancienneté des monuments en question. On l'a vu, ceux d'entre eux dont l'âge a pu être établi appartiennent à l'ère actuelle ; à coup sûr, ce n'est pas une raison de croire que les autres, la masse, remontent à une très-haute antiquité et soient antérieurs aux temps historiques.

Je ne puis terminer sans féliciter M. Miln et de la fidélité scrupuleuse qu'il a apportée à l'exposé des faits, et de l'absolue impartialité dont il a fait preuve dans leur interprétation, et du soin minutieux avec lequel il a figuré et décrit chacun des édifices fouillés et des objets qui en proviennent. Malgré tous les efforts qu'il a faits pour assurer leur conservation, il paraît que plusieurs de ces curieuses ruines ont disparu ; mais si quelque chose peut consoler l'archéologue de leur perte, ce doit être assurément la certitude d'en posséder des plans, des dessins et des descriptions d'une exactitude rigoureuse. Il serait à désirer que tous nos monuments tombassent en de pareilles mains ; les dégradations qui, parfois, résultent de leurs fouilles seraient avantageusement compensées par les profits qu'en retirerait la science impartiale et sérieuse.

L'Abbé HAMARD,

de l'Oratoire de Rennes.

pierre polie, en bronze et en fer, de poterie celtique et gallo-romaine, et même de médailles romaines. Mais je ne veux point anticiper sur le compte rendu qu'il en doit donner au public. Il est juste qu'ayant eu le mérite de la découverte, il ait l'honneur de la divulguer.



Plan des édifices gallo-romains des Bossenno

A 2 kilomètres à l'Est de Carnac (Morbihan).

REGISTRES DE COMPTES

DE

LA PAROISSE D'IZÉ

DES XVe & XVIe SIÈCLES.

Chaque paroisse rurale était autrefois administrée par une assemblée politique composée d'abord de paroissiens en nombre illimité, et plus tard de douze trésoriers qui avaient rendu et soldé leurs comptes; du recteur, des juges, procureurs du roi ou fiscaux des lieux, et des deux trésoriers en exercice. Ce corps politique s'appelait le *général de la paroisse*, et représentait ce que nous appelons aujourd'hui la Fabrique et le Conseil Municipal. Ces assemblées ne tenaient d'abord que des registres de *comptes*, sur lesquels étaient portées, année par année, la charge et la décharge des trésoriers qui sortaient d'exercice; ce ne fut que dans la première moitié du XVIIe siècle qu'elles commencèrent à enregistrer leurs délibérations.

Un certain nombre de paroisses ont conservé leurs vieux registres de comptes, qui renferment ordinairement des renseignements précieux pour l'histoire de chaque localité. Les registres de Saint-Sulpice de Fougères et d'Antrain ont fourni quelques documents; ceux de Piré sont aujourd'hui l'objet d'une étude; Izé possède trois registres du XVe et XVIe siècles : le premier s'étend de 1468 à 1505; le second, de 1533 à 1578; le troisième, de 1598 à 1613. J'en ai extrait beaucoup de notes, dont quelques-unes ne manquent pas d'intérêt.

La paroisse d'Izé[1], qui dépendait autrefois de l'archidiaconé de Rennes, avait été donnée au XIe siècle à Saint-Florent de Saumur. Le fonds de cette abbaye, déposé aux archives de Maine-et-Loire, contient une douzaine de pièces qui se rapportent au prieuré d'Izé. En 1778, ce bénéfice fut réuni au Petit-Séminaire de Rennes. L'église était sous l'invocation de *saint Étienne*, appelée aussi *Saint-Étienne-des-Eaux*, sans doute à cause de l'endroit marécageux dans lequel elle fut élevée; aujourd'hui encore, l'humidité de cet emplacement est une des grandes difficultés qui vient mettre obstacle aux projets de reconstruction, et qui a fait naître l'idée de la transporter au-delà du bourg.

Vers 1475, cette église eut besoin de grandes réparations : la nef et le chanceau furent recouverts; le porche, ou, selon l'expression du temps, le *chapitrel*[2], fut reconstruit. Les paroissiens profitèrent de ces grands travaux pour demander à l'évêque diocésain de vouloir bien donner à leur église les honneurs de la consécration. Voici, dans toute son intégrité originale, le compte rendu, pour cette circonstance, par les trésoriers d'Izé :

Mise faicte par les thesauriers pour la consecration de l'eglise d'Ysé, quelle fut faicte le jour Sainte Anne l'an mil iiijcc lxxviij.

Premier, comptent avoir payé lesdicts thesauriers pour quatorze poullaitz qui furent presentez a la Ripvière[3] a reverend père en

[1] Izé signifie en celtique un endroit *bas*.

[2] A cette époque, les trésoriers rendaient leurs comptes « *sous le chapitrel, au-devant de l'église parochiale d'iceluy lieu, aux paroissiens dudict Yzé.* » Plus tard, les délibérations se firent dans la chapelle de la tour; et, en 1732, un arrêt du Parlement ordonna qu'elles eussent lieu dans la sacristie.

[3] Manoir épiscopal en la paroisse de Bruz.

Dieu Monseigneur de Rennes le jour qu'ilz furent impetrer le congié de consacrer ladicte eglise. . . . . . . *deux s. quatre d.*

Item, comptent avoir payé audict jour qu'ils furent querir ledict congié, en despance. . . . . *vignt d.*

Item, comptent avoir payé aux vicayres de reverend père en Dieu Monseigneur de Rennes pour abvoir la commission de faire une taillée de diz sept libvres pour la mise de ladicte consecration [1]. . . . . *diz souls.*

Item, pour l'escripture de ladicte commission a Mestre Jehan André, comptent abvoir payé. . . . . *deux s. seix deniers.*

Item, comptent lesdicts thesauriers pour leurs despens quant ils furent a Chateaubourg pour ladicte commission. *saize deniers.*

Item, comptent abvoir payé pour cinq onces de encens achaté a Rennes pour la consecration de ladicte eglise. . . *deux s. i d.*

Item, comptent abvoir payé pour doze pillets et une libvre de chandelle. . . . . *seix s. quatre d.*

Item, comptent abvoir payé a Macé Fabverie, painctre, pour faire et paindre vignt quatre crouez, tant ou dedans de l'eglise que ou dehors, et faillit aller querir ledict Fabverie a Fougères, payèrent audict Fabverie tant en despance que pour la faczon desdictes crouez [2]. . . . . *quinze souls.*

Item, comptent abvoir payé au fils de Guyon Chouon pour aller querir ledict Fabverie a Fougères. . . . . . *doze deniers.*

Item, comptent abvoir payé a Julian Thomas pour faire es troys autels de l'eglise, a chacun autel cinq crouez [3], et employa le parsus de la journée a retriller en ladicte eglise, pour sa journée et despens. . . . . *ij s. i d.*

Item, en chaux et en ung bouexeau de cendres [4]. . *troize d.*

Item, comptent abvoir payé pour ung bouxeau de payres, qui

[1] Dans un article précédent, ils rendent compte de leur recette en ces termes :

« *Item,* comptent avoir receu lesdicts thessauriers pour une taillée fete sur les parouaissiens pour la consecration
de l'eglise, la somme. . . . . . *saze livres dix sept s. vj deniers.* »

[2] Parantur etiam in ecclesia, quæ ad dedicationem..... sunt necessaria, videlicet : ..... Vas cum cineribus..... quinque cruces parvæ etiam pro quolibet altari consecrando..... calx, arena, sive tegula trita ad faciendum cœmentum pro liniendo sepulchro reliquiarum, et junctura mensæ altaris cum stipite..... Item depingantur in parietibus ecclesiæ intrinsecus per circuitum duodecim cruces. (*Pontificale Romanum.*)

[3] Voy. la note précédente.

[4] *Ibid.*

furent données et presentées a reverend père en Dieu Monseigneur de Rennes a Bruz. . . . . *quatre s. ouyt d.*

Item, comptent abvoir payé lesdicts thesauriers en despance de quant ils furent a Bruz pour debvoir payer le debvoir a reverend père en Dieu Monseigneur de Rennes, luy debu a cause de ladicte consecration et pour la journée d'ung homme qui fut o yeulx a Bruz pour porter lesdictes payres. . . . *ouyt s. cinq deniers.*

Item, comptent lesdicts thesauriers abvoir payé a reverend père en Dieu Monseigneur de Rennes pour son debvoir de la consecration de ladicte eglise. . . . . *neuff libvres.*

Item, comptent abvoir payé au segretayre de Monseigneur de Rennes pour la quictance. . . . . *v s.*

Item, comptent abvoir payé pour sept douzaines de pommes et une douzaine de poullez qui furent presentez a reverend père en Dieu Monseigneur de Rennes, le jour qu'ilz portèrent l'argent a Serigné. . . . . *seix s. ouyt d.*

Item, comptent lesdicts thesauriers abvoir payé a Monseigneur l'evesque du Lyde[1] pour la consecration de l'eglise d'Ysé. . . . . *cent xv s.*

Item, comptent abvoir payé pour mener et conduyre ledict evesque d'Ysé a Rennes. . . . . *troys s. neuf d.*

Item, comptent lesdicts thesauriers abvoir payé en despence le jour qu'ils furent a Rennes querir ledict evesque. *deux s. vj d.*

Item, comptent abvoir payé a Guyon Augier pour troyze potz de vin vallant chacun pot seix deniers, qu'est somme ensemble. . . . . *seix s. seix d.*

Item, comptent abvoir payé a Guyon Poullain pour diz ouyt potz de vin blanc. . . . . *quinze souls.*

Item, comptent abvoir payé a Artur Leclerc pour quatre potz et pinte de vin clayret et deux potz de vin blanc. . . . *cinq s.*

Item, comptent abvoir payé a Pierre Desprez pour saize potz de vin clayret. . . . . *dix s. ouyt den.*

Item, comptent abvoir payé a Raoulet Louaypre pour deux douzaines de pain blanc. . . . . *troys s. sept d.*

[1] Raoul, évêque *in partibus* de Lydde, ou Lydda, en Palestine, conseiller et aumônier du comte de Laval, et dont il est fait plusieurs fois mention dans l'histoire de cette maison. Sa pierre tombale, trouvée dans l'ancienne cuisine des Cordeliers de Rennes, est déposée au Musée lapidaire. L'épitaphe, qu'il composa lui-même avant sa mort, porte : ..... DOMINUS RADULPHUS LIDENSIS EPISCOPUS..... que l'on a traduit à tort par : *Raoul, évêque d'Eulide*, d'autant qu'il n'y a jamais eu de titre épiscopal attaché à cette petite ville. (Voir *Catalogue raisonné du Musée d'Archéologie de la ville de Rennes.*)

Item, comptent abvoir payé a Jamet Richart pour deux douzaines et ouyt pains blancs. . . . . *quatre souls.*

Item, en petit pain blanc de Vitré. . . . . *quatorze den.*

Item, pour une longe de beuf. . . . . *troys s. neuff d.*

Item, pour deux douzainnes de poullez. . . . *ouyt souls.*

Item, pour l'achat d'ung mouton a Raoul Pigeon. *cinq souls.*

Item, ont payé a Guill^e Morel pour troys fouaces. *neuff den.*

Item, pour troys bouesseaux et demi d'avaine pour les chevaulx dudict evesque. . . . . *quatre s. seix d.*

Item, ont payé a Guill^e Lecuier pour avoir logé troys chevauls et fourni de fain deux jours et deux nuytz. . . . *quatre s. ij d.*

Item, ont payé a Guill^e Amoureux pour ung plat de paysson aporté le samedi. . . . . *deux souls.*

Item, a la femme Thomas Robidas pour ung ouayson. *diz d.*

Item, a Guill^e Cadieu pour ung aultre ouayson. . . *diz d.*

Item, pour un cartier de mouton et quantité de lart. *troys s.*

Item, en frommaiges et payres. . . . . . *doze deniers.*

Item, comptent avoir payé en despance en faisant ce present compte, la somme. . . . . *cinq souls.*

Au XVIe siècle, plusieurs parties de l'église d'Izé étaient en si mauvais état que les paroissiens décidèrent leur reconstruction : en 1535, ils s'occupaient de refaire le chanceau ou chœur de l'église; et, en 1540, eut lieu une bénédiction solennelle par un évêque *in partibus*, qui pourrait être celui d'Hippone. Le détail des trésoriers est très-court, c'est pourquoi je le joins à celui qui précède :

Plus, quatre sols seix deniers pour demy et douzainne de petits chandeliers pour recevoir les pilliers de cire a servir a la dédication dudict chanceau de l'eglise.

Item, cinq sols pour seix pilliers de cire a meptre devant lesdictes crouex.

Plus, ont payé ij s. vj d. pour livre de chandelles de cire pour servir a la bénédiction du grand autel dudict chantrel. Quatre livres monnoie tournois pour le bancquet et disner de Monseigneur l'evesque D..... (?) qui dedia ledict chanceau et de ceux qui estoient avecq luy.

Davantage, avoir payé au secretaire dudict evesque pour ses peines. . . . . *xxij s. vj d.*

Plus, au serviteur dudict evesque. . . . . *x s. viij d.*
Plus, ont payé a Michel Gaudiche pour reporter les libvres de chant a Champeaux. . . . . *x d.*
Idem, descharge de la somme de vignt sept sols qu'ils ont payé pour une douzenne de chappons et demye douzaine de poullets pour faire present audict evesque.

A la même époque, les habitants d'Izé élevèrent leur tour et leur clocher : en 1534, nous trouvons des dons « *pour l'edifice et bastiment de la tour de l'eglise d'Izé.* » La pierre nécessaire à la construction fut prise à la Haye-d'Izé, excepté la pierre noire pour les marches de l'escalier, qu'ils furent chercher à Vitré. Le compte porte 305 journées de maçons payés 3 sols par jour; leurs serviteurs recevaient 2 sols 6 deniers, et les charpentiers 3 sols.

En 1543, ils élevèrent le clocher et demandèrent du bois aux principaux seigneurs de la paroisse :

Plus, ont payé en despence de Jehan Lecoq et Julien Savary, charpentiers, le jour qu'ils allèrent au Feu choaisir du boys que Monsieur de Boillé[1] avoit doné pour l'edifice et bastiment dudict clocher d'Izé...
Plus, lesdicts presents comptables demandent descharge pour avoir baillé charge a Jehan Geslin d'aller a Laval et presenter supplication a Monseigneur[2], et pour avoir faict dresser ladicte supplication pour supplier mondict seigneur de donner en charité du boys de ses forests de Landavran et du boys des Pruniers, pour subvenir a l'ediffice dudict clocher, qui est pour ce. . *xviij s.*

Le baron leur donna six pieds d'arbres à prendre dans le bois des Pruniers; un *segreyer*[3] vint marquer les pieds, et on

[1] René de Bouillé, seigneur du Boiscornillet (Izé) et du Feu (Montreuil-sur-Pérouse), marié à Perronnelle L'Épervier, petite-fille de Pierre Landais, trésorier de Bretagne, lequel avait acquis ces biens.
[2] Claude de Laval (Guy XVII), baron de Vitré.
[3] *Segreyer* ou *gruyer*, sergent préposé aux bois et forêts.

lui donna 20 sols, « *selon le commandement*, *pour son soupper*, *logeix et disner*. »

M. de Landavran vint aussi marquer les pieds d'arbres donnés par le baron dans le bois de Landavran ; pour le remercier, les trésoriers lui offrirent un fromage de *craupon (?)* « qui coûta jx souls tournois. »

Les paroissiens portèrent deux pots de vin à Villepie « pour supplier Monsieur dudict lieu de Villepie [1] de donner un chesne a servir audict clocher. »

Les trésoriers achetèrent du bois de pin à Saint-Jean-sur-Couesnon pour faire les principaux chevrons, et ils prirent l'ardoise nécessaire pour le clocher au lieu des Épinettes, en la paroisse de Domalain.

Enfin arriva le jour de la levée du clocher ; naturellement il y eut fête, et fête gastronomique :

Plus, les presens comptables demandent descharge pour le disner des charpantiers dudict clocher, en faisant leur festin d'asscension, qui est pour ce. . . . . *xx s.*

Plus, les presens comptables demandent descharge pour une charge de seigle qu'ils ont poyé pour faire du pain a servir a la levée dudit clocher ; pour ce. . . . . *l s.*

Item, ont poyé en pain de seigle pour servir a la despence des mannoupvriers de la levée dudit clocher ; qui est pour ce. . . . . *x s.*

Mesmes, lesdicts presens comptables pour deux jenices pour servir a la despence pour la levée dudict clocher ; qui est pour ce. . . . . *x l.*

Item, ont poyé a Jacques Baston pour pain blanc a servir a la despence le jour que on levera ledict clocher ; qui est pour ce. . . . . *xxxiij s.*

Plus, lesdictz presens comptables demandent descharge pour avoir poyé a Monsieur de la Duchaye pour une pipe de cidre, a quatre livres treize sols tournois ; et a Abraham Myot pour une aultre pipe de cidre et un couste de lart, a seix livres tournois ; qui est somme toute pour ce. . . . . *x l. xiij s.*

[1] Guyon de Vendel.

Item, lesdicts thesauriers precedens demendent descharge pour avoir poyé en ouaisons et poullets le jour de la levée dudict clocher, et pour servir a ladicte despence, qui est pour ce. . *vij s. vj d.*

Plus, ont faict mise pour quinze livres de beure a servir a la despence de la levée dudict clocher, qui est pour ce. *xiiij s.*

Oultre, descharge pour troys onces de poyvres, aussi pour servir a ladicte despence dudict clocher, qui est pour ce. *iij s.*

Item, lesdictz presens comptables demandent descharge pour avoir poyé pour seix platz et deux douzaines de tranchouers de boys et deux potz a feu, a servir a la cuisine de ladicte levée, qui est pour ce. . . . . *x s. vj d.*

Un compte, porté à l'année 1544, nous apprend que le clocher était construit sur le plan de celui de Saint-Martin de Vitré, élevé lui-même peu de temps auparavant :

Aultre mise touschant la visitation et monstre faicte pour ledict clocher d'Ysé, a scavoir si ledict clocher estoict faict et basti selond les poincts et devis de celuy de Sainct-Martin de Vitré, selond que Jehan Lecoq et Julien Savary, charpentiers, avoient promys faire.

En 1551, les trésoriers firent tuiler le chœur; ce travail fut confié à Michel Cuppif, qui employa sept milliers de tuiles fabriquées à Gosné et qui coûtaient 60 sous le mille. La majeure partie de cette dépense fut prise sur les aumônes de la confrérie de Saint-Sébastien et Saint-Fabien :

Vingt seix boixeaux de seigle, mesure de Vitré, qui ont esté cueillis et admassez en ladicte paroisse d'Ysé par le procureur et bastonnier de la confrairie fondée en l'eglise dudict Ysé a l'honneur de Dieu et de Messieurs Saint Sebastian et Fabian, pour poyer les presbtres de la paroisse d'Ysé, qui avoient dict et disent chaucun an les messes et service de ladicte confrairie. Et ce nombre de seigle a esté consenti de la plus grant partie desdicts presbtres estre vendu et estre employé au profilt du thresor de ladicte eglise, pour ayder a faire tuiller le chanceau de ladicte eglise.
Il donna. . . . . *xiij l. xiij s.*

Maintenant, je relève ici et là, dans ces curieux registres, les notes qui suivent :

1° Le cahier des comptes de 1533 à 1578 ouvre par ces rimailles :

En quelque pays que soys trouvé,
Rendez-moy sans nulle peine,
En la tour neuffve d'Isé
Qui est fondée de Sainct-Estienne.

2° A l'année 1492 on lit :

Item, pour ung pappier que Messieurs les vicayres ordonnèrent pour meptre les deffuncts, la somme de. . . . . . . *v s.*

M. de la Bigne Villeneuve, dans son analyse des ordonnances de Mgr Jacques d'Espinay [1], nous a fait remarquer que, dès 1464, l'évêque de Rennes recommandait aux recteurs la tenue des registres baptismaux et mortuaires. Michel Guibé, son successeur, renouvela sans doute cette ordonnance dans les statuts qu'il dut publier dans les premières années de son épiscopat, car on trouve à la même page :

Item, pour les nouveaux statuz, comptent avoir poyé la somme de. *iij s.*

La visite des vicaires-généraux eut lieu à Izé le 19 juillet 1492, et c'est sans doute à la suite de leurs injonctions que les registres commencèrent à être tenus; toutefois, il n'en reste aucun de cette époque. Le plus ancien registre d'Izé est un registre baptismal qui date seulement de 1541 ; l'achat de ce registre, qui est actuellement déposé à la mairie, est mentionné en ces termes :

Plus, ont payé pour ung papier encarne en blanc pour meptre et escripre les noms des enfants qui sont baptisez en ladicte eglise. . . . . *x s.*

[1] *Bulletin de la Société,* t. XI, p. VIII.

Les registres de Châteaubourg et d'Availles commencent en 1494, et celui d'Erbrée en 1497[1]; et, malheureusement, ce sont les seuls de cette époque qui nous aient été conservés dans les environs de Vitré. Il est encore à remarquer que celui de Châteaubourg est un registre mortuaire, et le seul que je connaisse appartenant au xve siècle.

3° En 1493 :

Item, ont achaté ung missel de impression, ampuis que leur avoyt esté enjoint a la visitation de Messieurs les vicaires de Monseigneur de Rennes; et, pour ledict missel, poyèrent deux escus, qui est monnoie tournois. . . . . *cxx s.*

On sait que la première imprimerie de Bretagne date de 1484. (Voir la seconde publication de la Société des Bibliophiles bretons : *L'Imprimerie en Bretagne au XVe siècle.)*

4° Sous la date de 1494 :

Item, fut l'un desdicts thressauriers audict lieu de Rennes le sabmadi des quatre temps de quaresme pour faire consacrer une aulbe, des touailles et aultres linges pour ladicte fabrice; en sa despance poya. . . . . *ij s. vj d.*

La même note se trouve dans un registre de comptes de la *chapelle-curée* de Notre-Dame de Landavran[2], en l'année 1535 :

Item, dit avoir poyé a Vitré au clerc de Monseigneur l'evesque de Castre, quant il fut faire benistrer le linge du thresor non benoist. . . . . *doze deniers.*

[1] Ce dernier est déposé à la mairie de Vitré sous le titre de : *Registre tenu par les Bénédictins.*

[2] L'épithète *curée*, attachée au mot *chapelle*, indique que Landavran était une église secondaire, dans laquelle on prenait soin des âmes. Les registres de comptes commencent en 1523.

Les recteurs ont aujourd'hui l'autorisation de faire cette bénédiction ; et, s'ils l'avaient à cette époque, ils pouvaient en user rarement, ne gardant point la résidence. La paroisse d'Izé, jusqu'à la seconde moitié du XVIe siècle, était sous la direction de deux curés ou vicaires; et Landavran, sa trève, était également confiée à un curé. Julien Nepveu, recteur vers 1569, est le premier qui ait résidé. Ogée se trompe lorsqu'il prétend, dans son *Dictionnaire de Bretagne*, que les religieux de Saint-Florent administrèrent la paroisse jusqu'en 1630 ; le *Mémoire pour les habitans et anciens trésoriers de la chapelle-curée de Landavran* est également dans l'erreur lorsqu'il dit :

« L'abbaye de Saint-Florent, près Saumur, ... envoya trois religieux à Isé, dont un eut le titre de prieur, et les deux autres celui de vicaires. Le prieur fixa son domicile à Isé, avec l'un des deux vicaires; il envoya l'autre à Landavran. Ces religieux firent construire deux habitations, l'une près l'église d'Isé, et l'autre près la chapelle de Landavran. Ils furent obligés, en 1613, de rentrer dans leur monastère, et le sieur Souvestre, prêtre séculier, fut nommé recteur d'Isé. »

Les religieux avaient abandonné Izé depuis de longues années, pour ne pas dire des siècles. Les registres des XVe et XVIe siècles n'en font aucune mention ; le prieuré était depuis longtemps tombé en commende; ainsi, de 1525 à 1544, Hervé Colson, chanoine de Rennes, possédait ce bénéfice.

Un ancien pouillé de Saint-Florent, reproduit dans le pouillé de Tours de 1648, dit : « *In prioratu Sancti Stephani de Yseio*, *cum capellis Sancti Martini et Sanctæ Mariæ de Messione fructus*[1], *habemus duos monachos. In capella Beatæ*

[1] *Saint-Martin* était une chapelle bâtie au village de ce nom ; avant 1690,

Mariæ de Landevran habemus unum monachum, unitum est prioratui Sancti Stephani de Yseio[1]. » Voilà bien trois religieux, comme la tradition le prétend, deux à Izé et un à Landavran; mais à quelle époque faut-il remonter? Ce pouillé est antérieur au XVIe siècle, car non-seulement les registres de comptes ne parlent point de religieux, mais, au contraire, ils nous font connaître que le prieuré d'Izé était affermé dès les premières années de ce siècle. J'en prends deux preuves dans les registres de Landavran.

En 1514 : « *Dom*[2] *Pierre Georgeaulx, fermier du prieuré d'Isé, curé et vicaire de Landavran.* »

En 1535 : « *Deux souls par le fermier du prieuré pour l'entretien de la lampe devant l'imaige de la Vierge Marie.* »

Dans tous les cas, les religieux n'avaient pas charge d'âmes. L'administration de la paroisse, au temps de leur résidence, était confiée à un chapelain séculier, qui est distinct du prieur dans les actes des XIIe et XIIIe siècles[3]. Puis vinrent les rec-

elle était abandonnée; et, à la fin du siècle dernier, un pauvre en avait fait sa retraite.

Notre-Dame-de-la-Moisson doit être la chapelle de *Bon-Secours*. La fondation de cette chapelle était célébrée, comme elle l'est encore aujourd'hui, le jour de la Visitation; les paroisses voisines, avec celle d'Izé, s'y rendaient processionnellement pour demander par l'intercession de Marie *un temps favorable*, nous dit le *Mémoire* imprimé déjà cité; et, sans doute, à cette époque de l'année, les populations avaient en vue la récolte des biens de la terre.

[1] Communication de M. l'abbé Guillotin de Corson.

[2] Le mot *dom* n'était pas autrefois, comme aujourd'hui, le titre distinctif des Bénédictins; mais, jusque dans la première moitié du XVIIe siècle, il s'appliquait à tous les prêtres séculiers; les religieux, avec plus d'humilité, se servaient du mot de *frère*. Un certain nombre d'auteurs se sont laissé tromper à ce sujet, et ont converti en moines tous les ecclésiastiques dont ils ont trouvé le nom précédé de cette première dénomination.

[3] Dans une donation d'André II de Vitré pour les dîmes de *Villocel*, les

teurs : d'après nos registres, Jean Durocher, recteur d'Izé, mourut vers 1492, et donna 10 écus à la fabrique *pour acheter deux daumayres;* Geoffroi Moreau était recteur en 1534, et Julien Nepveu, déjà cité, en 1569.

5° En 1535 nous lisons :

Aultre recepte et mise faicte par lesdicts Pierre Patrel et Michel Renault, thesauriers predicts, touchant le faict de la gendarmerie, par le commandement des paroissiens de ladite paroisse consenti de faire mise, tant pour les frans archers que pour les gandarmes qui estoient en garnison a Chasteaugiron, qui estoient a hault et puissant seigneur Monseigneur de Montejehan, par le commandement de Monseigneur le gouverneur, Monseigneur de Chasteaubriend.

deux derniers témoins sont : « *Herveo capellano, Rogerio tunc priore de Yseio.* »

En 1192, Herbert, évêque de Rennes, eut un procès avec les religieux de Saint-Florent au sujet de ses droits de visite et de procuration dans l'église d'Izé. Le Souverain-Pontife nomma Guehenoc, évêque de Vannes, Pierre, évêque de Saint-Malo, et Pierre, archidiacre de Rennes, pour étudier l'affaire : « *Post multas vero altercationes, auctoritate predictorum judicum et consilio bonorum virorum, in hunc modum facta est compositio, quod prior et capellanus de Iseio, singulis annis, pro descensu et procuratione episcopali, reddent in Pentecostem episcopo Redonensi decem solidos Andegavenses; et ita liberi erunt et quieti ab omni procuratione et descensu episcopi Redonensis, salvo tamen alio jure quod ecclesia de Iseio prius rationabiliter debebat episcopo et ecclesie Redonensi.....* »

Vers la même époque, l'évêque de Rennes concéda une messe hebdomadaire dans la chapelle du Bourgneuf : « ..... *Ad petitionem monachorum Beati Florentii et capellani Sancti Stephani de Yseio et etiam Roberti de Landavreno, domini illius fundi, capelle Beati Thomæ de Burgo-Novo nos semel in ebdomadâ missam concessisse; ita tamen quod in eadem capellâ non erit licitum cuiquam illam missam celebrare, nisi monachis sive capellano ecclesie de Yseio, vel eis qui de consensu et licentiâ eorum hoc fecerint, salvo jure matricis ecclesie.....* » (Arch. de Maine-et-Loire, fonds de Saint-Florent. — Communication obligeante de M. A. de la Borderie.)

Suit le détail de ce que les trésoriers achetèrent en viande et vin, lors du passage de ces troupes qui se rendaient de Châteaugiron à Fougères.

Dans un inventaire de 1538, après l'énumération de l'orfévrerie et des ornements de l'église, se trouve, sous le titre de *Bastons de gendarmerie*, le détail de tout ce qui formait l'arsenal des paroissiens d'Izé : neuf *salades*, six *brigandines*, deux *halquriez (?)*, une *ecrevice*, une *arbalestre garnie de martinet*, trois *trousses de vires ferrées*, onze *flaiches d'arc ferrées*, quatre *espées d'armes*, quatre *espées garnies de foureaux et ceintures*, quatorze *brasselets et demy*, une *arquebuce avec une bouete de boys a mestre la pouldre*, une *hache d'armes*, deux *voulges d'armes*, un *arc*, une *halbarde*, une *poulie de fonte avec le crocq de fer*, *la broche de fer*, un *cable neuf* et un *veil*. En 1554, ils vendirent « *les bastons de gendarmerie et acoustrements d'hommes d'armes.* »

6° En l'année 1563 :

Item, le venerable chapitre et chanoines de l'eglise collegiale de la Magdelaine de Champeaulx, qui ont accompli leur service en ladite eglise d'Isé, quelque espace de temps, pour fuyr la contagion et danger de peste qui lors estoit en la parrouesse dudit Champeaulx, ont donné a l'augmentation de ladite eglise d'Isé cent souls tournois.

7° En 1601 :

Pour avoir faict porter les ornements de l'eglise a Nostre-Dame de Bonnes-Nouvelles de Rennes pour gaigner le pardon, ont poyé 30 souls.

Les registres de la Chapelle-Erbrée nous apprennent que, pour le jubilé de 1651, toute la province ecclésiastique se rendait à Saint-Pierre de Rennes et y visitait quatre autels :

ces visites se faisaient dans la même journée quand on y allait processionnellement, et dans l'intervalle de trois jours pour ceux qui s'y rendaient en particulier. Ce jubilé ouvrit à Rennes le 8 septembre, dura deux mois pour les diocésains, et fut prolongé d'un mois en faveur des fidèles des autres évêchés.

Les habitants d'Izé faisaient de fréquentes processions dans les paroisses voisines; ils allaient même en pèlerinage jusqu'à Notre-Dame d'Avesnières :

Pour avoir faict porttez les ornemens de l'eglise es processions a Nostre-Dame d'Avesnyeres a Laval. . . . . . *liij s. vj d.* (1598).

Chaque année, le mardi de la Pentecôte, ils faisaient une procession autour de la paroisse; et François Chevallier, par son testament du 28 mars 1646, « donne cinq pots de cidre aux prestres et porteurs d'ornemens qui font la procession le mardy de la Pentecoste, autour de la paroisse d'Izé, et ce a la croix de la Hervoisière [1]. »

Saint Mathurin était honoré d'une manière toute particulière à Landavran; il s'y faisait chaque année de nombreux *voyages*, dont les trésoriers rendent compte à cause des offrandes déposées par les pèlerins. Les paroisses citées dans les registres du XVIe siècle sont : Izé, Sainte-Croix et Saint-Martin de Vitré, Champeaux, Marpiré, Cornillé, Montreuil-sur-Pérouse, Taillis, Saint-Jean-sur-Vilaine, Pocé, Dourdain, Châtillon, Combourtillé, Livré, Acigné, Étrelles, Balazé et Saint-M'hervé. Ces deux dernières paroisses étaient dans l'usage de faire, tous les deux ans, présent d'un gros cierge à la chapelle. Lorsque les trésoriers de ces paroisses appor-

[1] Village à 6 kilomètres du clocher, situé sur les limites d'Izé, de Marpiré et de La Bouexière.

taient ce cierge, ou venaient en chercher la planche, les trésoriers de Landavran les traitaient et demandaient reprise de la dépense, comme on le voit par ces notes :

Pareillement, luy estre faict deduction de ouict sols qu'il luy auroit cousté a donner a dejeusner au tresorier de S. Mervé qui seroit venu exprès querir la planche pour raporter le cierge qu'ils ont accoustumé presenter, de deux ans en deux ans, en oblation devant la representation de Monsieur S. Mathurin.

xij sols pour le disner du tresorier de Ballazé venu exprès pour mesme suject.

8° La fabrique, jusqu'au XVIIe siècle, prélevait un droit de quintaine sur les nouveaux mariés :

Aultre recepte pour le denier apelé *quintaine* des nouveaux mariez demourans en ladicte parrouaisse dont chacun coupple doit seix deniers. »

9° Le vin, comme ablution, était encore en usage au XVIIe siècle pour les communions générales de Pâques et des jubilés[1]; et chaque année, au jour de la Résurrection, il se faisait une distribution de pain bénit aux fidèles.

Michel Ripvière, curé de la paroisse vers 1480, avait fait une fondation pour le pain et le vin de Pâques, portée tous les ans à la charge des trésoriers :

Item, comptent avoir receu de Tiennot Nepveu du don et lès[2]

[1] Mgr de Beaumanoir de Lavardin interdit ces ablutions dans le diocèse de Rennes par les ordonnances publiées dans le Synode du 13 mai 1682 : « *Défendons de distribuer à l'avenir du vin après la communion; ordonnons que les fondations faites pour fournir le vin qui était distribué, seront employées à l'entretien de la lampe qui doit être toujours allumée devant le Saint-Sacrement, ou pour le luminaire, ou pour l'ornement des autels, s'il y a fondation pour l'entretien de la lampe.* »

[2] Legs.

que aultrefois fist et lessa feu dom Michel Ripvière a ladite fabrice par son testament sur l'ippotèque du lieu et terres de Hatonnays, a luy appartenans au temps de son deceix, pour ayder a querir et poyer le pain et le vin a acommunier les parroessiens de ladite parroesse a la feste de Pasques, et pour estre ès prières de ladite eglise, et pour fere dire et celebrer deux messes a note, l'une le premier dismanche de Caresme, l'aultre le dismanche de *Quasimodo*, par chacun an, pour fere dire lesdites messes sur ledict don, ont poyé cinq souls monnoie; et pour ce garder si une messe que fonda estre dicte ledict deffunct, par chascun dimanche de l'an, en ladicte eglise, et que deffault ny ayt, dona ledict deffunct cinq souls monnoie, dont ne rendent compte lesdicts thesauriers; et partant reste a ladicte fabrice, forte monnoie, la somme de trente cinq souls, reduyte a monnoye tournois la somme de. . . . . *xxvij s.*

10° Les paroissiens qui recevaient la communion à Pâques et dans les jubilés donnaient, en considération du pain et du vin, des sommes plus ou moins importantes, suivant leurs facultés. Les trésoriers prenaient charge de ces sommes sous le nom de *thésaudenier* ou *thrésaudenier*[1]; dans la dernière moitié du XVIe siècle, ces offrandes prirent le nom d'*oblation*.

Item, se chargent lesdicts presens thresauriers avoir receu le jour de Pasques des paroissiens dudict Yzé, après avoir esté acommuniez, pour le debvoir de *thresaudenier* acoustumé estre payé en ladicte paroisse. . . . . *cxvij s.*

Et ont receu desdicts paroissiens pour le *thresaudenier* de l'acommunion du pardon general estant en ladicte eglise l'uictiesme jour d'octobre 1554. . . . . *vij l.*

11° Le jour de la Pentecôte, chaque année, une distribution de pain était faite aux pauvres sous le nom de la *charité de lablée* :

Item, se chargent avoir receu de plusieurs personnes, qui ont donné a la cherité appelée la *cherité de lablée* qui est donnée et evaillée en ladicte paroesse a la feste de Panthecouste, tant en

[1] De *thesaurum*, de même que le nom de *thésauriers* ou *trésoriers*.

blez, argent que aultres chouses, sellon qu'il est contenu au rolle du don, y recours sy moistier est, la somme de. *viij l. x s. xj d.*

12° Par acte du 1er août 1553, Louise de Goulaine, veuve de Guy III d'Espinay, avait acheté le Boiscornillet, que ses descendants vendirent, le 26 décembre 1623, à Richard de la Porte. Marguerite de Scepeaux, marquise d'Espinay, belle-fille de Louise de Goulaine, mourut en 1603, et fut inhumée dans la collégiale de Champeaux; les paroissiens d'Izé assistèrent à ses funérailles :

Mesmes, ont poyé aux sonneurs de glayes qui sonnèrent a ladite feste de Pasques, ung jour et une nuict, pour deffuncte Madame la marquise d'Espinay, lors de sa sépulture. . . . *trente sols.*
Plus, ont poyé a ceulx qui porterent la croix et les torches en procession allencontre du corps de ladicte dame, jusques au bois de Saint-Pierre, ès landes de Chevré. . . . . . . *ouict sols.*

Pour terminer cette étude, j'ajoute quelques notes extraites des registres de l'état religieux, et qui méritent d'être conservées :

1° « Le vingt et neufviesme avril mil sept cent vingt et un, la chapelle du Boiscornillet a esté beniste par noble et discret Charles-François Billon sieur d'Epineray, prestre, chanoine et tresorier de la collegialle de la Magdelene de Vitré, suivant la commission lui envoyée par Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Christophe-Louis Turpin Crissé de Sansay, evesque de Rennes, en datte du cinquiesme febvrier dernier mil sept cent vingt et un, signé : *Ch. L. ev. de Rennes;* et par Monseigneur, *Fontaine, secretaire*, sous son seing et celui des presents soussignants : *G. Trotereau, recteur d'Izé; Ch. Fr. Billon, tresorier de la Madelaine; Plessis-Geffrard.* »

Dans cette chapelle furent déposés les cœurs de plusieurs membres de la famille Geffrard.

Une première pierre porte deux écussons réunis par une couronne de comte :

Lozangé d'argent et de gueules, qui est Geffrard.

D'azur au chevron d'or, accompagné de trois billettes de même, qui est Billon.

Suit l'inscription :

CY GISSENT LES CŒVRS DE MES
SIRE IOSEPH GEFFRARD DV PLES
SIS, SEIGNEVR DV BOIS CORNILLÉ
LA MOTTE DE TORCÉ, LA MOTTE
ROVXEL, ET SEIGNEVR PREMINANCIER
DE CETTE PAROISSE, NÉ A S[T] MALO, LE 2
IANVIER 1644, DECEDÉ ET INHVMÉ A
NANTES, LE . . . .
ET CELVI DE DAME RENÉE
BILLON D'EPINERAY ET DV DE
MAINE, DAME DV PLESSIS, SON EPOVSE,
INHVMÉE DANS L'EGLISE DES R. P.
RECOLLETS DE VITRÉ, LE . . . . .

REQVIESCANT IN PACE.

Une seconde pierre nous offre, dans la même disposition, les armes des Geffrard alliées avec celles de la famille Fleuriot, qui sont : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois quintefeuilles d'azur*.

CY GISSENT LES CŒVRS DE MES
SIRE MATHVRIN CLAVDE GEFFRARD
DV PLESSIS, DV BOIS CORNILLÉ, LA
MOTTE ROVXEL, TALLYE, LES HVR
LIERES, SEIGNEVR PREMINANCIER
DE CETTE PAROISSE, NÉ LE 22 IVIN

1677, INHVMÉ LE 25 DE MAI 1742[1]
DANS L'EGLISE DES R. P. RECOLLETS
DE VITRÉ.
ET CELVY DE DAME FRANCOISE PERRI
NE FLEVRIOT, DAME DV PLESSIS, SON
EPOVSE, INHVMÉE DANS LA MEME
EGLISE DES R. P. RECOLLETS DE VITRÉ[2]

REQVIESCANT IN PACE.

2° Les deux pièces qui suivent nous font connaître la construction du presbytère actuel, établi au lieu de la Coutançais[3]. Par acte de transaction, du 14 mars 1732, le général d'Izé céda à perpétuité aux recteurs de la paroisse trois pièces de terre voisines de la Coutançais, en échange de la dîme des cochons de lait.

« Après la celebration de la Sainte Messe par noble et discret Missire Jan-François-Benist Yvon, bachelier en droit canon et civil de l'université de Nantes, prestre, r^r d'Ysé, pour demander a Dieu qu'il n'arrive aucun accident dans le temps de la construction du presbitaire d'Yzé, au lieu de la Coutançays, ce jour vint deux septembre 1733, escuyer Claude-Mathurin Geffrard, sieur du Plessix, controleur general des bois et domaines de cette province, et dame Françoise-Perine Fleuriot, son epouze, seigneurs et dames du Boiscornillet, se sont transportés audit lieu de la Coutançays pour y placer la première pierre o la maison principale, avec le s^r r^r et

[1] Conseiller du roi, contrôleur général des domaines, commissaire aux États, il mourut à Vitré le 24 mai.

[2] Morte en Notre-Dame de Vitré le 11 avril 1739, âgée de 52 ans.

[3] La Coutançais fut donnée par messire Mathurin-Claude Geffrard, seigneur du Plessis et du Boiscornillet, par acte du 13 novembre 1731, à charge de célébrer chaque année, dans la chapelle du château, deux messes avec prières nominales, l'une le 4 mai, fête de saint Mathurin, l'autre le 4 octobre, fête de saint François, à l'intention du donateur et de Françoise Fleuriot, son épouse.

d^{lle} Thereze-Melanie Brignon du Plessix-Raffré, et plusieurs autres, ledit jour et an que dessus. *Françoise-Perrine Fleuriot; Plessis-Geffrard; Renée-Theresse Brignon; Jan-François-Benist Yvon, r^{r} d'Yzé.* »

« Ce jour dix-huit may 1735, troisième jour des Rogations, la procession de l'eglise est allée a la Coutançays ou a été faite la benediction du nouveau presbitaire par le s^{r} r^{r}, a laquelle procession ont assisté M^{rs} les curés, Mrs Bertin et Berthelot, sous-diacres du diocèse, egalement que les paroissiens : *Jan-Francois-Benist Yvon, r^{r} d'Yzé; Mi. Blanchard; Bertin; Berthelot; Blanchard, curé.* »

3° « Ce jour dix-neuf septembre 1736, le pavage de l'église d'Izé a été commencé, et la première pierre placée par Madame du Plessis-Geffrard, dame de Boiscornillet, de Taillis et autres lieux. Dans le mesme moys a été fait le blanchisage de ladite eglise, la chaire et le cœur, par les soins de Monsieur et de Madame du Plessis-Geffrard, et du s^{r} r^{r}, ledit jour et an que dessus : *Fleuriot, Geffrard, Jan-François-Benist Yvon, r^{r} d'Izé.* »

A l'extérieur de l'église on voit encore une litre, ou ceinture funèbre, sur laquelle étaient autrefois les armes de la famille de la Porte, qui posséda le Boiscornillet depuis 1623 jusqu'en 1700[1].

Dans la nef, au pied de la balustrade, deux pierres tombales indiquent la sépulture de quelques membres de la famille de la Porte : l'une est chargée de cinq écussons, sur deux ou trois desquels on peut encore distinguer le croissant de cette famille; la seconde recouvre les restes de Richard de la Porte, acquéreur du Boiscornillet; au haut, deux écussons :

Le premier : *de gueules au croissant d'hermines bordé d'or;* qui est DE LA PORTE.

Le second : *de gueules au poignard d'argent en bande;* probablement DE VONNES[2].

[1] Par acte du 7 août 1700, Joseph Geffrard, sieur du Plessis, acquit cette seigneurie, qui passa par héritage, vers 1778, aux du Goyon des Hurlières.

[2] Marguerite de Vonnes, épouse de Richard de la Porte.

Au bas, un écusson d'alliance reproduit les mêmes armes.

Au centre se trouve une inscription dont quelques lettres sont effacées :

CY REPOSE *RICHA*
RT DE LA PORTE
ESCVIER SEIGNEVR
DV BOIS CORNILLÉ
GENTILHOMME
ORDINAIRE DE LA
CHAMBRE DV ROI
QVI DECEDA LE
30ME IOVR DE
IAN*VIER* 1634.

Une troisième pierre, à l'entrée de la chapelle de la tour, recouvre la sépulture d'un recteur. Au haut sont deux écussons unis ensemble.

Le premier porte : *écartelé aux 1 et 4 : d'... à la croix cantonnée de quatre étoiles; aux 2 et 3 : d... à deux fasces ondées d...*

Le second porte : *au premier parti un lion; au second, un croissant accompagné de trois croix pattées.*

Quelles sont ces armes? Elles ne correspondent pas à celles des deux familles Trotereau mentionnées dans les armoriaux de Bretagne. Suit l'inscription :

ICY GIT
LE CORPS
DE NOBLE ET
DISCRET
MISSIRE
GEORGES
TROTEREAV
RECTEVR

DYZE DE
CEDE LE
20 AVRIL
1734.

Ne faisant point ici l'histoire proprement dite de la paroisse d'Izé, je ne parle pas des trois cimetières, des chapelles, du prieuré, de la chapelle-curée de Landavran; M. l'abbé Guillotin de Corson traitera chacune de ces matières dans le *Pouillé historique de l'archidiocèse de Rennes*.

Vitré, le 11 novembre 1878.

L'ABBÉ PAUL PARIS-JALLOBERT.

NOTICES

HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

SUR LES PAROISSES

DU

CANTON DE SAINT-BRICE

LE COGLAIS

Cogles, D. Mor., Pr., I, col. 353; — *Coguelesium*, *id.*, *ibid.*, 425; — *Coglesium*, *id.*, *ibid.*, col. 651, 798, 881; — *Quogles*, *id.*, *ibid.*, 810.

Le nom de Coglais, qui, de nos jours encore, accompagne celui d'un certain nombre de paroisses du canton de Saint-Brice, est le nom d'une ancienne circonscription de l'administration gallo-romaine, qui s'est maintenue pendant tout le moyen âge, en conservant le même nom et les principaux éléments de son organisation primitive.

Il est à croire qu'à l'origine le *Pagus Coglesius*, c'est ainsi qu'on désignait cette circonscription, et plus tard *Le Coglais*, embrassait tout le territoire compris aujourd'hui entre les frontières de Normandie au Nord, les rivières du Beuvron et du Nançon à l'Est, et celle de Minette au Sud. Quant à ses limites du côté de l'Ouest, elles sont assez difficiles à déterminer; cependant, bien que la circonscription féodale ne paraisse pas avoir jamais dépassé les limites de la châtellenie

d'Antrain, qui sont encore aujourd'hui celles du canton de Saint-Brice, on est en droit de supposer que le *Pagus* ne s'arrêtait pas là et atteignait jusqu'à la rivière du Coësnon, qui semble avoir été sa limite naturelle.

Comme on le voit, le canton de Saint-Brice représente, à quelques exceptions près, l'ancienne circonscription féodale désignée sous le nom de Coglais, et, pour avoir cette représentation parfaitement exacte, il suffira de lui rendre les trois paroisses de Parigné, de Poilley et du Ferré, avec les terres de celle de Villamée situées sur la rive gauche du Beuvron, et de lui enlever la paroisse de Saint-Hilaire, qui appartenait au Vendelais.

Nous ne pouvons douter, d'après la charte de fondation du prieuré de Villamée, en 990 (D. Mor., Pr., t. I, col. 350), que dès cette époque le Coglais ne fût régi par les institutions féodales.

Cette charte, en effet, nous fait connaître le nom d'un chevalier breton, Rorges, lequel avait reçu de Conan, dans la paroisse de Villamée, un domaine assez considérable, qui lui servit en partie à la fondation du prieuré en question.

Dom Morice (*ibid.*, col. 353) nous fait en outre connaître un autre chevalier qui ajoutait à son nom celui de la paroisse de Cogles, dont il était sans doute le seigneur.

Ces renseignements, s'ajoutant à quelques indications qui nous sont fournies par les documents également contemporains, nous induisent à penser qu'à la fin du xe siècle le Coglais tout entier avait cessé de former un ensemble relevant prochainement du comté de Rennes, mais qu'ayant subi la loi de la division et du morcellement qui était la conséquence des institutions féodales, il était, dès cette époque, divisé en un certain nombre de fiefs, parmi lesquels ceux de Poilley, du Châtellier, de Saint-Brice, de Saint-Étienne, ont toujours tenu le premier rang.

Du reste, cet état de division de la contrée dut faciliter beaucoup son annexion à la baronnie de Fougères, car tous ces petits feudataires, dont la condition devait être à peu près semblable, en passant sous la suzeraineté du baron de Fougères, ne virent pas cette condition se modifier d'une manière bien sensible : le changement, pour eux, consista principalement à transporter au seigneur de Fougères l'hommage et les autres devoirs qu'ils rendaient au comte de Rennes.

Il est assez difficile de déterminer d'une manière précise l'époque à laquelle le Coglais entra comme partie constituante dans la baronnie de Fougères, par son annexion à la vairie de Louvigné, qui, comme je l'ai dit ailleurs, en fut le noyau primitif.

On peut néanmoins supposer que ce ne fut qu'après l'annexion du Vendelais, et postérieurement aux années correspondant à la première moitié du XIe siècle.

Ce n'est, en effet, qu'à partir de cette époque que nous commençons à remarquer l'intervention des seigneurs de Fougères dans les affaires civiles ou religieuses de cette contrée. Ce qui me semble surtout prêter un appui considérable à cette opinion, c'est que son organisation religieuse semble s'être accomplie entièrement en dehors de leur action et même sous des influences toutes différentes de celles qui avaient prédominé dans leur domaine primitif.

Ainsi, tandis que dans la vairie de Louvigné et dans le Vendelais, l'abbaye de Marmoutiers nous apparaît toujours comme le principal auxiliaire de ces seigneurs, dans l'œuvre si importante de la fondation des églises et de la constitution des paroisses qui s'établissent sous son patronage et entrent dans son domaine, on ne voit pas qu'elle ait été appelée à exercer la moindre action de cette nature dans toute l'étendue du Coglais, sur le territoire duquel elle ne semble pas d'ailleurs avoir jamais possédé le moindre béné-

fice; comme il est aussi à remarquer que les abbayes appelées à posséder des bénéfices dans cette partie de la baronnie semblent avoir été, on dirait presque systématiquement, exclues du même privilége dans celle où dominait l'influence de Marmoutiers.

Il me semble donc qu'en présence d'une telle discordance dans des questions d'administration de cette importance, on a toute raison de croire qu'elles n'ont pas été traitées et résolues par les mêmes seigneurs, et que les paroisses du Coglais durent leur fondation à des seigneurs qui ne furent pas les mêmes que ceux des paroisses de la vairie de Louvigné et du Vendelais.

Quoi qu'il en soit, c'est seulement dans un acte de 1070 à 1076 que nous voyons, pour la première fois, figurer un seigneur de Fougères, Raoul Ier, dans un acte concernant les affaires de cette contrée. Encore dois-je faire observer qu'il n'y figure pas comme partie principale, mais seulement comme témoin, ayant assisté à la rédaction d'un acte de transaction qui fut passé au château de Fougères. Il n'y est même pas fait la moindre allusion à ses droits de suzeraineté, qui, dans tous les cas, ne pouvaient pas être directs et immédiats; car l'acte relate le consentement de trois autres seigneurs dont relevaient les domaines dont il est cas : *Concedentibus Alvredo et Hugone et Judaelo de quorum casamento res erat*[1].

Ce n'est que dans la grande charte donnée par Raoul II, en 1164, en faveur de Rillé, que nous pouvons constater d'une manière certaine l'incorporation du Coglais à la baronnie de Fougères.

Il était dès lors partagé en deux circonscriptions ou vairies, qui formèrent plus tard deux bailliages ou sergenteries féo-

[1] Cartul. de Saint-Florent de Saumur, communiqué par M. de la Borderie.



dées : *le Coglais en deçà et au delà du Nançon. Coglesium cistrà Nanczon et ultrà.* (D. Mor., I, col. 651.)

Comme je l'ai dit[1], on ne doit pas entendre ici, par le nom de *Nançon*, le ruisseau auquel nous donnons aujourd'hui ce nom, et qui séparait, dans une partie de son cours, le Coglais de Louvigné; mais bien le ruisseau qui sortait de l'ancien étang de Clainchart et que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de *ruisseau du Gué-Pérou.*

Quoi qu'il en soit, on peut dire que ce nom était peu convenablement approprié, car ce ruisseau n'a jamais eu qu'un très-faible parcours, et il eût été beaucoup plus rationnel d'établir la division de cette circonscription d'après le cours de la rivière de Loisance, qui la traverse de l'Est à l'Ouest dans toute sa longueur, et qui, en définitive, me semble avoir formé la ligne de partage des deux vairies, dans la plus grande partie de son cours.

Ces deux circonscriptions ont subsisté pendant tout le moyen âge, et nous les rencontrons à toutes les époques de notre histoire désignées, celle du Nord, sous le nom de bailliage ou sergenterie féodée de la Villegontier; celle du Sud, sous celui de bailliage ou sergenterie féodée de Saint-Étienne[2], du nom des deux terres qui constituaient les gages féodés des officiers qui leur étaient préposés.

Le bailliage de Saint-Étienne ne me paraît pas s'être étendu jusqu'à la rivière de Minette, que je suppose avoir été la limite de l'ancien *Pagus*.

On lui avait enlevé de fort bonne heure, sans doute dès la formation des bailliages, les deux paroisses de Baillé et du

[1] *Notice sur le canton de Louvigné.*

[2] Le bailliage de Saint-Étienne me semble avoir été supprimé vers la fin du XVII[e] siècle et réuni à celui de la Villegontier, qui prit quelquefois le nom de *Cogles*.

Tiercent, pour former, dans la baronnie de Fougères, une cinquième vairie ou bailliage, dans lequel on fit entrer ces deux paroisses réunies à celles du Vendelais qui n'avaient pas été prises par la vairie de Fleurigné, et qui étaient situées sur la rive droite du Coësnon, entre les rivières de Nançon et de Minette; c'est-à-dire Lecousse (une partie), Romagné, Saint-Sauveur-des-Landes, La Chapelle-Saint-Aubert, Saint-Marc-sur-Coësnon, Saint-Hilaire-des-Landes, Saint-Ouen-des-Alleux et Saint-Christophe-de-Valains.

Voilà ce que les anciens documents nous apprennent sur la géographie de cette petite contrée. Voici maintenant pour son histoire : Le Coglais fut momentanément détaché de la terre de Fougères, en 1204, par Geoffroy, qui était alors le seigneur de cette terre, et donné à Guillaume, son oncle, qui avait administré ses domaines pendant sa minorité, pour en jouir sa vie durant. (D. Mor., Pr., I, col. 798, 810.)

Vingt-neuf ans plus tard, en 1233, Raoul III, fils de ce même Geoffroy, établit sur les revenus de cette vairie la dot d'Isabelle de Craon, avec laquelle il allait contracter mariage.

Je vais maintenant entrer dans quelques détails historiques sur chacune des paroisses de ce canton.

Moins favorisées sous le rapport de l'histoire religieuse que celles des cantons que nous avons précédemment étudiés, les documents que nous possédons et qui les concernent sont en très-petit nombre; elles ne sauraient par conséquent nous intéresser bien vivement. Aussi ai-je hésité quelque temps à soumettre mon étude à la Société d'Archéologie; mais je me suis rendu à cette considération que l'on m'a présentée, que le canton de Saint-Brice omis, mon travail sur la baronnie de Fougères resterait incomplet.

C'est pour la même raison que j'ai placé à la suite de ce travail les quelques notes que j'ai pu recueillir sur les paroisses de La Chapelle-Saint-Aubert, de Saint-Christophe-de-

Valains, de Saint-Marc-sur-Coësnon et de Saint-Ouen-des-Alleux, bien qu'elles fussent complètement étrangères au Coglais, comme elles le sont aujourd'hui au canton de Saint-Brice; mais seulement parce qu'elles dépendaient de la baronnie de Fougères et faisaient partie du Vendelais.

I. — SAINT-BRICE.

Parrochia Puiniacus vocata; — E. Sancti Bricii de Puiniaco, 1050, *Cartul. Nigrum Sancti Florentii*[1]*; — Cellula Sancti Bricii Pugniacensis; — E. Sancti Bricii en Coglais*, pouillé de 1616.

Histoire religieuse. — L'existence de la paroisse actuelle de Saint-Brice, au milieu du XIe siècle, nous est démontrée de la manière la plus certaine par les actes du Cartulaire de Saint-Florent de Saumur. On la désigna d'abord sous le nom de *Puiniac*, qui était sans doute celui d'un village dont l'origine devait remonter à l'époque gallo-romaine, et dans lequel les premiers missionnaires de la contrée établirent une église sous le vocable de saint Brice, dont le nom devint plus tard celui de la paroisse elle-même, à laquelle on conserva néanmoins son ancienne désignation : *Ecclesia Sancti Bricii de Puiniaco*.

Cette église, au moment où nous la rencontrons pour la première fois, appartenait déjà à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, avec titre de prieuré, sans que nous sachions depuis quelle époque et de quels seigneurs elle la tenait.

Quelques actes que nous possédons de cette abbaye, nous

[1] Acte communiqué par M. A. de la Borderie.

apprennent seulement qu'en 1050 un seigneur du nom de *Harcher* fit don au prieuré de 8 acres[1] de terre dépendant d'une *villa* qui portait dès lors le nom de *La Branche*, et qu'il possédait sur les bords de la rivière de Loisance.

Nous voyons plus tard un autre seigneur, nommé Corbin, lui faire don d'un autre acre de terre entouré d'un fossé, et qui était désigné sous le nom de *Mes* (peut-être le *Meix*, en Saint-Étienne); un autre seigneur, du nom d'Hervé, lequel était frère de Corbin, lui donna en même temps, avec l'agrément et l'autorisation de son frère, 2 autres acres et demi de terre; et enfin le fils de ce même Corbin, nommé Oger ou Hilger, lui fit également don d'une terre et d'un pré, à la condition d'être admis, lui, son épouse et tous leurs enfants, à participer aux prières et aux œuvres méritoires de l'abbaye.

Tels furent, d'après les documents que nous possédons[2], les commencements de ce prieuré, qui ne tarda pas à acquérir une certaine importance; mais ce ne fut pas, comme il arrivait assez fréquemment, sans que les religieux eussent à se défendre contre les prétentions des héritiers de quelques-uns de leurs donateurs, qui essayèrent de leur enlever les libéralités de leurs auteurs.

Trois seigneurs, entre autres, nommés Alfred, Rainaud et Ingomare, leur contestèrent le droit à certaines portions de dîmes auxquelles ils prétendaient, et aussi le droit, pour le moine qui résidait au prieuré, de prendre, dans la forêt, le bois à son usage et d'y faire paître ses porcs et autres animaux domestiques.

Du reste, cette contestation se termina entièrement à l'avantage des religieux. Guillaume, abbé de Saint-Florent, étant venu, vers 1075, faire la visite de son prieuré, assigna ses

[1] De 3 à 4 hectares.

[2] Communiqués par M. de la Borderie.

compétiteurs à comparaître au château de Fougères, et là, en présence de Raoul, leur seigneur, il les amena à se désister de leurs prétentions et à lui faire l'abandon de tous les droits qu'il réclamait ; ce qu'ils firent avec l'agrément des seigneurs dont ils relevaient directement.

En 1680, le prieur de Saint-Brice avait droit aux deux tiers des grosses dîmes de la paroisse, à la moitié des dîmes de La Celle et aux deux tiers des dîmes de plusieurs villages en Saint-Germain. Ces redevances étaient estimées alors valoir environ 800 livres.

Le prieuré était déjà, depuis assez longtemps, tombé en commende, et M. Pierre Camus de Pontcarré en était le titulaire.

Recteurs de Saint-Brice. — 1524, M. François de la Haye. — 1545, M. René de la Haye. — 1593, M. Guy Lemarchant. — M. François de Brégel, + 1626. — 1627, M. Jean Le Sage, + 1642. — M. Jean de Volvire de Ruffec, + 1643. — M. Philippe de Volvire de Ruffec, démissionnaire en 1669. — M. Jean Jouno. — 1671, M. Claude Ruault, + 1674. — 1676, M. Jean Guérin, marquis de Saint-Brice, veuf de Claude-Henriette de Volvire, + 1681. — M. René Danrié, + 1721. — M. de la Porte, 1731. — M. Guy Gotereau, + 1735. — M. Julien-Joseph de Gennes, + 1752. — M. Chevalier, 1756. — M. Jacques Le Breton, + 1762. — M. Jean-Baptiste de Saint-Germain, 1787. — M. Alexandre Gauthier de Ronthaunay, + 1842 [1].

Archéologie. — L'église actuelle a été construite en 1860, en remplacement d'une autre dont la plus grande partie ne remontait qu'à 1776, suivant une inscription gravée au-des-

[1] Je dois la plupart de ces renseignements sur les recteurs du canton à l'obligeance de notre confrère, M. l'abbé Paris-Jallobert, vicaire à Notre-Dame de Vitré.

sus de la porte principale de la façade occidentale : *Scructa sum anno* 1776. Cependant on remarquait au chevet deux petites fenêtres romanes qui devaient remonter à la construction primitive, dont il ne restait pas d'autres vestiges.

Les murailles présentaient à l'extérieur les traces d'une litre qui enveloppait l'église tout entière.

Chapelles. — 1° La chapelle du château de Saint-Brice, sous le vocable de sainte Catherine, fondée autrefois de trois messes par semaine, les lundi, mercredi et vendredi, avec affectation de la terre de la Gehandière pour dotation du chapelain, fut augmentée en 1672 de deux autres messes, les samedi et dimanche, par M. Anne de Volvire, qui y affecta la métairie de la Chaigne;

2° Au Rocher-Portal;

3° A la Villette;

4° A Frontigné.

La chapelle du château est aujourd'hui la seule dans laquelle on célèbre la sainte messe.

Histoire féodale. — La paroisse de Saint-Brice comptait plusieurs terres nobles; mais celle qui avait emprunté son nom avait une importance exceptionnelle et assurait à son possesseur un rang hors ligne parmi les seigneurs de la baronnie de Fougères, dont quelques-uns relevaient directement de lui.

Des seigneurs de Saint-Brice. — Bien que le premier seigneur de Saint-Brice ne fasse son apparition dans nos documents que postérieurement aux années moyennes du XIIe siècle, en 1157, la haute position, dont nous le voyons dès lors en possession, ne permet pas de douter que la maison à laquelle il appartenait ne fût déjà assez ancienne et que ses ancêtres n'eussent occupé, avant lui, le rang qu'il tenait lui-même.

Le seigneur qui le premier ajouta à son nom celui de sa

terre, portait le nom de Rogon : *Rogo de Sancto Bricio*. C'est sous cette désignation que nous le voyons figurer, comme témoin, avec Guy de Mayenne, Philippe de Landevy, Henry du Châtellier, un Leones (de Poilley) et un certain nombre d'autres seigneurs, dans une donation faite, en 1157, à l'abbaye de Savigny par Raoul II, seigneur de Fougères. (Dom Morice, Pr., I, col. 629.)

Mais si la terre de Saint-Brice paraît pour la première fois en cette occasion, on ne saurait dire qu'il en soit de même de ses possesseurs. Bien que nous ne les trouvions nulle part d'une manière expresse et nominativement désignés, les traits sous lesquels les documents contemporains nous représentent certains seigneurs de l'époque conviennent tellement à la position qu'ils ont dû occuper, qu'il est bien difficile de ne pas leur en faire l'application.

Les chartes de Marmoutiers, en effet, font mention dès le XI[e] siècle d'un seigneur du nom de Rogon, auquel, il est vrai, elles ne donnent pas de titre particulier, mais qu'elles nous présentent comme le chef d'une puissante famille, dont nous voyons les membres en possession des principaux fiefs de la paroisse de Saint-Brice, entre autres un nommé Hugues ou Hugon, qui se qualifie fils de *Rogon*, de *Rorgon* et de *Rorigon* : *Hugo filius Rogonis*, *Rorgonis et Rorigonis*, etc.

En rapprochant ces différents noms, qui me semblent être identiques et ne différer que par une légère modification dans la forme du nom de Rorges, feudataire de Conan dont il est fait mention dans la charte de fondation du prieuré de Villamée ; en rapprochant également la situation de ces divers seigneurs et leur condition d'existence, on est naturellement porté à les considérer comme appartenant à une même famille et comme formant les anneaux d'une même chaine dont le feudataire de Conan est le premier, et qui viennent aboutir à ce Rogon, qualifié seigneur de Saint-Brice en 1157.

Cette opinion, que je ne présente que comme une hypothèse, justifierait jusqu'à un certain point les prétentions qu'affichent les seigneurs de Saint-Brice dans leurs aveux et autres pièces de ce genre, en présentant leur terre comme ayant son origine dans un partage de la baronnie de Fougères, ce qui serait vrai, en ce sens que les deux terres auraient été formées à la même époque et détachées en même temps du comté de Rennes, leur matrice commune.

Quoi qu'il en soit, cet acte de 1157 est le seul dans lequel apparaisse ce seigneur Rogon. Peu d'années après, dès 1163, un autre seigneur, que nous pouvons supposer avoir été son fils, lui avait succédé. Ce seigneur, du nom de Payen *(Paganus de Sancto Bricio)*, figure dans un grand nombre de chartes concernant l'abbaye de Rillé, à la fondation de laquelle il concourut généreusement, tant de ses biens personnels que de ceux de ses vassaux, dont il autorisa les aliénations. (D. Morice, Pr., I, col. 634, 646, 652, 653.)

Ce seigneur avait épousé, à une époque que nous ne pouvons déterminer, mais qui était bien certainement antérieure à l'année 1162, Gervaise, fille de Raoul de Virey, d'une famille puissante de Normandie (*ibid.*, 646), dont il eut un fils qui porta le nom de Guillaume et succéda aux biens et aux titres de son père.

Ce Guillaume épousa (avant 1194) Théophanie ou Tiphaine, fille d'un seigneur nommé Guerrehes, allié à la famille de Poilley (voir la *Notice sur le canton de Louvigné*), et qui avait une position considérable dans la baronnie de Fougères. (Actes de Savigny.)

C'est, sans doute, à la suite de cette alliance qu'entrèrent dans la maison de Saint-Brice les terres et les fiefs dont nous la verrons bientôt en possession sous la seigneurie de Poilley, dans les paroisses de Poilley, de Saint-Georges et du Ferré, et qui la placèrent, sous le rapport de l'importance, à

la tête de toutes les familles de la baronnie de Fougères.

Guillaume de Saint-Brice figura, en 1204, comme témoin des conventions passées entre Guillaume de Fougères et Eudon, comte de Porhoët, en vue du mariage de Geoffroy, neveu de l'un, avec Mahaud, fille de l'autre. (Dom Morice, Pr., I, col. 798.)

Ce Guillaume, qui semble ne pas avoir laissé d'enfants, eut pour successeur, vers 1218, un de ses neveux, du nom de Geoffroy, à la Cour duquel nous voyons comparaître en 1219 Guillaume du Rocher (sénéchal), son vassal.

A partir de cette époque, jusqu'à la fin du XIVe siècle, nous perdons complètement la trace des seigneurs de Saint-Brice, qui ne reparaissent dans nos documents qu'en l'année 1387; et nous n'avons pour combler cette lacune que des données assez incertaines. Cependant une note manuscrite, qui peut remontrer au commencement du dernier siècle et qui fait partie des archives de la maison de Saint-Brice, nous donne sur la situation de cette famille, au moment où les documents qui la concernent nous font défaut, des renseignements dont l'accord avec l'ordre de succession que nous retrouvons établi plus tard, ne nous permet pas de ne pas tenir compte.

D'après cette note, le dernier seigneur de Saint-Brice, Geoffroy, aurait laissé trois filles, dont l'aînée, Frasline, aurait épousé Olivier Desprez, seigneur angevin, auquel elle aurait porté la terre de Saint-Brice; la seconde, Isabeau, Philippe de Landevy, seigneur des Scepeaux, et la troisième, Odette, Fraslin de Malmains.

Or, ces alliances rendent parfaitement compte des conditions d'existence dans lesquelles nous trouvons la maison de Saint-Brice, lorsqu'elle fait sa réapparition dans l'histoire, et des changements survenus dans la transmission de ses domaines.

A la fin du XIVe siècle, en 1387, lorsqu'après un siècle et

demi d'effacement complet, la terre de Saint-Brice se montre de nouveau à nos regards, nous la trouvons en la possession d'un seigneur nommé Olivier Desprez, que l'on peut, avec quelque raison, supposer avoir été un descendant de cet autre Olivier Desprez qui, à la fin du siècle précédent, avait épousé Frasline, la fille aînée de Geoffroy de Saint-Brice.

Olivier Desprez possédait également les terres de Champinel et de la Chattière, la première dans la paroisse de Cogles, la seconde dans celle de Tremblay.

Ce seigneur étant mort en 1399, Pierre, comte d'Alençon, et en même temps seigneur de Fougères, donna commission à son sénéchal de passer bail à Olivier Desprez, son fils, de ces diverses terres et des autres que son père avait possédées dans la baronnie de Fougères.

Olivier étant mort en 1420, sans laisser d'enfant mâle, les terres de Saint-Brice et autres, qui constituaient son riche patrimoine, passèrent, après saisie faite entre les mains de Geoffroy de Malestroit, seigneur de Derval et de Combourg, à Jean des Scepeaux, seigneur de Landevy et de Mauçon, descendant sans doute d'Isabeau, la seconde des filles de Geoffroy de Saint-Brice, et furent possédées successivement par Jean, son fils, un autre Jean, son petit-fils, et François, son arrière-petit-fils, qui en rendirent aveu le premier en 1432, le second aussi en 1432 et 1452, le troisième en 1473, 1474 et 1497.

François des Scepeaux les aliéna quelques années plus tard (1513), et les vendit à Philippe de Montauban, le chancelier de la duchesse Anne.

A la mort de celui-ci, arrivée le 1er juillet 1516, elles passèrent à sa fille aînée, Marguerite, qu'il avait eue d'un premier mariage avec Marguerite Le Borgne. (V. le P. Dupaz.)

Marguerite de Montauban, en épousant Jacques de Beaumanoir, vicomte de Plédren, sieur du Bois de la Motte, etc.,

les fit passer dans la famille de ce seigneur, où elles ne demeurèrent pas longtemps; car Marguerite n'ayant eu qu'un fils, Jacques de Beaumanoir, surnommé *le mauvais vicomte*, parce que, suivant Dupaz, *il était de mauvaises et perverses mœurs et conditions*, et ce seigneur ne s'étant pas marié, ses riches domaines revinrent à sa tante, Catherine de Montauban, fille du chancelier, qu'il avait eue d'un second mariage avec Anne du Châtellier, d'une riche famille de Normandie.

Catherine avait épousé René de Volvire, baron de Ruffec, et à sa mort, arrivée en 1535, la terre de Saint-Brice passa à son fils aîné, Henry, puis à Philippe, son frère, puis à Henry, son petit-fils, qui, en 1604, épousa Jeanne d'Erbrée, fille de Jean d'Erbrée, sieur de la Fontaine de la Chèze.

De ce mariage naquirent trois enfants; deux garçons : Jean, qui porta le titre de seigneur de la Chattière, et Louis, celui de seigneur de la Bléruais; tous deux moururent avant leur père; en sorte qu'à la mort de celui-ci, arrivée en 1674, sa riche succession fut recueillie par sa fille, Claude-Henriette de Volvire, qui, depuis 1644, était mariée à M. Jean Guérin, seigneur de la Grasserie, qui devint dès lors, du chef de sa femme, seigneur de Saint-Brice et des autres terres appartenant à cette opulente maison.

La terre de Saint-Brice et les autres domaines qui lui avaient été annexés furent successivement possédés par Anne Guérin, fils des précédents, mort en 1684, lequel avait épousé Marie-Anne Geslin; Gilles Guérin, leur petit-fils, mort en 1733, époux de dame Suzanne de Farcy de Saint-Laurent; leur arrière-petit-fils, Anne-Gilles-Jacques Guérin, époux de dame Jacquette-Hyacinthe Le Prestre de Châteaugiron.

Ces derniers n'eurent qu'une fille, Thérèse-Félicité, qui porta le riche patrimoine de sa famille à M. Louis-Marie Le Loup, comte de Chasseloir, qu'elle épousa en 1775. De ce mariage également naquit une seule fille, nommée comme sa

mère, Thérèse-Félicité, qui, en 1823, épousa le comte Louis-Humbert de Sesmaisons, pair de France, mort peu d'années après.

Mme de Sesmaisons, restée veuve avec une fille unique qu'elle ne tarda pas de perdre, vendit en 1837 toutes les propriétés qu'elle possédait dans l'ancienne baronnie de Fougères.

La terre de Saint-Brice fut d'abord acquise par une famille de négociants de Nantes, Mlles Poydras; puis remise en vente quelques années après, elle passa aux mains de MM. Saint-Marc, frère du cardinal-archevêque de Rennes, et Ramé, par lesquels elle fut dépiécée et vendue en détail.

Le château, avec les bois et les dépendances les plus rapprochées, fut alors (1858) acheté par M. le vicomte et Mme la vicomtesse de la Tousche-Limousinière, qui l'habitent depuis.

Des possessions de la Maison de Saint-Brice dans la baronnie de Fougères, à la fin du XVIIIe siècle.

Les possessions de la maison de Saint-Brice dans la baronnie de Fougères, à la fin du XVIIIe siècle, étaient d'une extrême importance et s'étendaient sur un très-grand nombre de paroisses, dans lesquelles le chef de cette puissante maison jouissait de tous les droits et priviléges de seigneur suzerain.

De toutes ces terres qui avaient grossi d'une manière considérable le domaine primitif de la maison de Saint-Brice, les unes lui étaient venues par suite d'alliances, les autres par suite d'acquisitions.

Cette Notice ne serait pas complète si elle ne présentait pas le dénombrement de ces terres, et si elle n'entrait pas dans quelques détails historiques en ce qui les concerne.

Au moment de la Révolution de 1789, le domaine de la maison de Saint-Brice, dans la baronnie de Fougères, se composait des éléments suivants :

I. — La terre de Saint-Brice proprement dite, patrimoine primitif des anciens seigneurs, avec les terres de Champinel (Cogles) et de la Chattière (Tremblay).

II. — La baronnie de Sens.

III. — La terre et seigneurie de la Fontaine de la Chèze (Laignelet).

IV. — Les terres de Parigné, des Acres et du Solier.

V. — La terre de Saint-Étienne.

VI. — La terre du Rocher-Portail (Saint-Brice).

Je vais essayer maintenant de retracer en peu de mots l'historique de chacune d'elles.

I. — La terre de Saint-Brice proprement dite.

Je dois à l'obligeance de mon excellent ami, M. le vicomte de la Tousche-Limousinière, propriétaire actuel du château de Saint-Brice, la communication d'une pièce qui donne sur la condition de cette terre, à la fin du XVIe siècle, et sur les droits et prérogatives auxquels prétendaient ses possesseurs à cette époque, les renseignements les plus curieux et les plus intéressants.

C'est un Mémoire présenté en 1578, au Présidial de Rennes, dans un procès intenté par M. Philippe de Volvire, baron de Ruffec et de Saint-Brice, vicomte du Bois de la Roche, etc., au fils et à la veuve de M. François de la Villette, sieur dudit lieu, qui, malgré les droits d'enfeu prohibitif prétendus par le seigneur de Saint-Brice, avaient, en son absence, fait inhumer le corps de leur père et mari dans l'église de la paroisse.

On me pardonnera, je l'espère, de reproduire ici quelques

passages de ce Mémoire, bien qu'ils soient un peu étendus, en raison des singularités qu'ils présentent.

Le demandeur commence par exposer qu'à lui « compète et appartient la terre et baronnye de Saint-Brice, ses appartenances et dépendances, se extendant en plussieurs et diverses parouesses, tenans et mouvans prochainement dud. seigneur demandeur soubz le Roy et de sa baronnye de Foulgères, par cause de laquelle baronnye de Saint-Brice, *comme estant anxien partaige de lad. baronnye de Foulgères*, led. seigneur demandeur a plussieurs beaulx droictz de seigneurie et préférance et debvoirs, décorations et embellissements, entr'autres en certains endroitz de lad. baronnye, scavoir : en la chastellenie de Bazoges, il a droict et est fondé à avoir et à prendre sur les gentilzhommes, ses vassaux et subjectz nobles droict et debvoir de bail et garde noble, lotz et vantes des terres et fiefz nobles, tenuz et mouvans de luy, lorsqu'ils sont aliénés et transportez par tittre de vante et nul seigneur ou vassal du Roy aultre que led. seigneur demand^r est fondé à avoir telz debvoirs en lad. baronnye de Foulgères.

« Item et en aultres endroictz savoir en la ville et chastellenie d'Entrain, il est seigneur avecque le seigneur de Foulgères, fondé à avoir, prandre et jouyr de la moitié de la coustume de lad. ville et chastellenye, moullins et aultres portions de domaine, amandes de cas de crimes et confiscations, avecque droict que les bannyes et proclamations qui sont faictz en lad. ville, tant pour appropriments de contractz que aultres quelzconques sont faictz par ces motz : « Oyez le « ban du Roy et de Mons. de Saint-Brice. » Lorsqu'auchun malfaicteur et criminel est convaincu de crime capital, l'exécuteur criminel luy doibt présenter deux cordeaulx, en luy disant au premier : « Voycy de par le Roy. » Et à l'aultre : « Voycy de par M. de Saint-Brice. » Et pour ce, est led. seigneur de Saint-Brice tenu payer la moityé du sallaire dud.

exécuteur, lequel apprès avoir ce faict est tenu faire cri public en disant : « Venez à la justice du Roy et de Mgr de « Saint-Brice. »

« Et les auditoires, prinsons et justice patibulaire sont communs, et lorsqu'il est requis faire et réédifier lad. justice patibulaire, le Roy est tenu faire amener et rendre le boys à l'œuvre, led. seigneur de Saint-Brice est tenu le faire emploier et manœuvrer et les bourgeoys d'Entrain sont tenuz la lever.

« Item et en la chastellenie de Foulgères, led. seigneur baron de Saint-Brice a droict que tout ainsi que la seigneurie dud. Foulgères est divisée en diverses voyeries et baillages, chaincun desquelz est mené et exercé par sergentz féodez gentilzhommes.

« Ainsi est régie et exercée lad. seigneurie de Saint-Brice, divisée par belles et grandes voyeries chaincune desquelles est menée et exercée par un sergent féodé et chaincun desd. sergentz féodez assignez de beaux domainnes nobles et de grande valleur et par raison d'iceux tenuz à recueillir chaincun en sa voyerie et faire les sommes bonnes tant des rantes ordinaires que vantes, taux, amandes et aultre casuel de lad. seigneurie de Saint-Brice.....

« Tellement que led. seigneur baron de Saint-Brice a et jouit en sad. terre et baronnie et est exercice à telz et pareilz debvoirs que la baronnie de Foulgères, hormis la supériorité et que lad. baronnie de Foulgères a esté honorée estre et appartenir au Roy et par là estre faicte juridiction royalle, etc. »

Comme on le pense bien, les droits et priviléges prétendus par les seigneurs de Saint-Brice se modifièrent peu à peu, du moins dans leur application, avec le temps et avec les changements apportés dans la législation. La réformation du domaine du roi dans la baronnie de Fougères (1676-1680) semble leur avoir porté le dernier coup, tout en les mainte-

nant en principe, mais en supprimant dans leur exercice tout ce qui ne se trouvait plus en rapport avec l'état des mœurs et des institutions de l'époque.

La terre de Saint-Brice avait été érigée en baronnie, en 1513, en faveur de Philippe de Montauban, et plus tard, par lettres patentes du 22 juin 1650, en marquisat, en faveur d'Anne-Jacques de Volvire, baron de Ruffec ; à ce double titre, elle conférait à son possesseur tous les droits, priviléges et prééminences qui étaient attachés aux terres de ce rang.

Droit de haute, moyenne et basse justice, avec droit de prisons et de sept colliers au bourg de Saint-Brice ; droit de halle et de coutume, dans le même bourg ; droit de lots et de vente, d'épaves et de gallois ; enfin, droit de prééminence dans les églises des paroisses sur lesquelles s'étendait le marquisat, qui se composait des éléments suivants :

DOMAINE PROCHE.

1° Le château de Saint-Brice, avec ses dépendances, la métairie de la Motte, le lieu et domaine de la Gréhandière, affecté au traitement du chapelain, l'auditoire, les prisons et les halles de Saint-Brice, les métairies de la Boguerie et de la Houssaye ;

2° Le lieu et manoir de Champinel, avec la lande et les bois du Tronchet, dans les paroisses de Cogles, de Saint-Brice et de Tremblay (contenant 1,520 journaux) ;

3° Le lieu, manoir, maisons et moulins de la Chattière (Tremblay), avec les bois de la Beucherais et de la Sauverais, ainsi que l'île Turgis.

MOUVANCES.

Les diverses mouvances du marquisat de Saint-Brice étaient réparties en neuf vairies, bailliages ou sergentises, auxquels

étaient préposés autant d'officiers chargés d'y exercer les fonctions résultant de leur office et pourvus d'un domaine qui en était le gage :

I. — La vairie et sergentise et Marigny, comprenant : 1° le château de Marigny avec ses dépendances (voir la *Notice sur Saint-Germain*) ;

2° Le bailliage du Petit-Marigny, comprenant les masures du Preel (Pré), du Breil-Renard et de la Bazillais (130 journaux) ;

3° Les fiefs et masures de la Cotiais, tenus par le seigneur de Frétay ;

4° Les fiefs de la Bérangerais, des Chapellières, de Vauriel, de la Villéon et de la Gilbretais, tenus par le seigneur de la Vieuxville ;

5° Le fief du Breil, tenu par le prieur de la Dauphinaye (environ 1,300 journaux).

II. — La grande vairie de la Louvetière, en Saint-Germain, et s'étendant en Lecousse et en Romagné, comprenant : 1° le lieu et moulin de la Louvetière, avec le moulin de Clinchart ;

2° Les fiefs et masures de la Morinais, de la Béruchère, du Prée, de la Haute-Bréçais, des Taits-Clinchart, de la Chosnière, de la Porcherie, de la Hérangerie, du Meix-Volandry, du Volandry, de la Creuserie, des Planches, des Bouillonnets et de Villingué (environ 620 journaux).

III. — La grande vairie du Rocher, en Saint-Brice, s'étendant aux paroisses de Saint-Étienne, de La Celle-en-Coglais, de Cogles, de Montours et du Châtellier.

Cette vairie comprenait les fiefs et masures du Pont-Salmon et de la Servinais, qui en étaient le gage féodé, et en outre le lieu et métairie de la Huacerie, les fiefs et masures du bourg de Saint-Brice, de la Bouchardière et de la Chaigne (400 journaux), de la Médais, de la Villosanne, de la Four-

clais, de la Biconnais, de la Totinais, de la Vieuxville, de la Louvelais, de la Louvière, de la Nouette, de la Richerais; les lieux et métairies de la Guibaudière, du Haut-Coudray et de la Lande-Collin; le fief et masure du Petit-Gué; enfin la terre et manoir de Bonteville, avec ses dépendances, les fiefs de la Besnerais, le lieu et domaine de Brézel, tenus prochainement par le seigneur de Bonteville. — En total, environ 2,500 journaux.

IV. — La vairie et sergentise du Rocher-Portail, tenue prochainement à foi et hommage par le seigneur du Rocher-Portail, à charge de payer, à chaque mutation, un lévrier blanc de deux ans, s'étendait aux paroisses de Saint-Brice, de Cogles, de La Celle-en-Cogles, de Montours, du Châtellier et de Saint-Étienne.

Elle comprenait : 1° les métairies de la Martinière, de la Cordionnais, du Champ-Cordion, de l'Airie, de la Branche, de la Pichonnais, de la Galesnais et de l'Espinay; les fiefs de la Corbinière, de l'Angevinais, de la Boulais, de Louvacain, du Teilleul, de la Rafoulais, de la Bouguerie, de l'Airie, du bourg de La Celle, de Mézeray, des Échelles, de Lépinay et de la Champinière;

2° Le lieu et domaine de Frontigné, le fief et métairie de l'Arturais, les fiefs et masures des Perrons, du Tail, de la Martriais, de la Lande, de Laussardière, de la Courtine, de la Cordionnais, de Lecousselle, de la Joindrais, de la Bourdinais, etc., sous la seigneurie de Saint-Étienne.

V. — La vairie et sergenterie du Ferré, s'étendant aux paroisses de Montours, de Poilley et de Saint-Georges-de-Reintembault, comprenait : 1° le fief du quartier Bonnet, tenu prochainement et roturièrement de l'abbaye de Savigny; le lieu et domaine de la Culaye, le manoir et les moulins de Châteloger;

2° Les lieu, terres et fiefs de la Poissonnière, de la Gues-

sonnière, de la Ville-Aoustin, des Goutelles et des Bois (Saint-Georges);

3° Le domaine de Chalonges et ses dépendances, tenu par le seigneur de Poilley; le fief Savary et le fief Tran (Poilley); le fief et bailliage du quartier Brézel (Montours).

VI. — La vairie et sergenterie de Couvy, en Chauvigné et Saint-Marc-le-Blanc, comprenait les fiefs de Couvy, du Rocher-Guy et du Rocher-Hue (550 journaux).

Le fief de Couvy comprenait les Noës-Galesnes, la Guérinais, le Pré-Morel, Couvy, les Devaiteries, la Claiterais, la Brégeonnais, etc.

VII. — La vairie et sergenterie de Champinel, s'étendant dans les paroisses de Saint-Brice, de Cogles, de La Celle-en-Cogles, de Montours, du Châtellier, de Saint-Germain, de Saint-Étienne, de Saint-Marc-le-Blanc et de Tremblay, avec les deux terres des Longrais (100 journaux) pour gage féodé, comprenait : 1° *En Saint-Brice :* les fiefs du Grand et du Petit-Malaunay, de la Malefardière, de la Goudelairie, des Vaux, de la Bossette, de la Vallée, de la Haute et Basse-Chaigne; le lieu, maison, terre et château de la Bouveraie; les fiefs et masures du Petit-Frontigné, de la Ville-du-Bois, du Croupion, du Champ-Gauthier et de la Bouchardière;

2° *En Cogles :* les fiefs et masures des Bas-Coudray, du Château-Fromont, de la Rigaudière, de la Guibeaudière, de la Bourgeonnière, de la Poterie, de la Soudairie et d'Aubigné;

3° *En La Celle-en-Cogles :* la terre et métairie de la Pichonnais;

4° *Dans le Ferré :* le fief de la Rouaudière;

5° *En Saint-Étienne :* le lieu et la terre du Feil;

6° *En Saint-Germain :* le fief du Rocher-Cadin;

7° *En Saint-Marc-le-Blanc et Tremblay :* le lieu et fief de la Meslinière.

Les terres de Parigné et des Acres, avec le fief Collecte, dépendaient également de cette vairie.

VIII. — La vairie de Tremblay ou sergenterie de la Chattière, dont la métairie de la Châtelais était le gage féodé, s'étendait aux paroisses de Tremblay, de Romazy et de Saint-Marc-le-Blanc, et comprenait entre autres les métairies, masures et fiefs dont les noms suivent : 1° le bourg et fief appelé la *Bourgeoisie de la Chattière*, les fiefs de la Daye et du Bois-Geffroy, le moulin à papier de la Daye, le pré de Launay, le lieu et moulin du Trouenson[1], les fiefs et masures de la Tousche, du Champ-de-la-Lande, des Gats, de l'Asnais, de la Bousselais, de la Veillais, de la Poujoulais, de la Heaule-Paulmier et de la Heaule-au-Chevalier, du Champ-Pelisson, de la Gruslais, de la Guihardière ou de Peslaine, de Clerheu, des Champs-Marquer, de la Folletière, des Champs-Besnier, de la Vallée-Guellan; le fief Goutteux, le fief Gastin, le fief aux Monnières, les fiefs de Nuglé, de la Gilbertière, du Marais, de la Michelais, de la Papillonnais;

2° La vairie de la Savattais et du Tertre, comprenant les fiefs de Villechien, de la Houssais, de Corbigné, de la Couvaillère, de la Chevalais, d'Ardillou, du Bois-Briand, de la Martelais, de la Mancelière, du Bois-Verdier, des Fossés, de la Coquillonnaie, de la Herviais, de la Claiterie, de la Huettière, de la Pesnais, de la Gastinais, de la Beucherais, de la Hailandière;

3° Le fief et la terre des Touches, etc.

La terre et seigneurie du Pontavice relevait également de Saint-Brice, sous cette vairie.

IX. — La vairie d'Antrain comprenait les fiefs de Nuglé et des Regrettais, le lieu et domaine de la Barbais, le lieu et

[1] Il devait à chaque mutation de propriétaire deux sonnettes d'argent pour épervier.

manoir de l'Angle, tenu comme juveigneur d'aîné par le seigneur de Bonnefontaine[1]; les fiefs des Hommes et de la Morissais, etc.

A la fin du siècle dernier, la plus grande partie des fiefs tenus par les seigneurs de Bonnefontaine, de la Rouërie, du Pontavice, d'Ardenne, de la Coquillonnaie et de Montmoron, dans les vairies d'Antrain et de Tremblay, relevaient de la terre de Saint-Brice.

II. — La terre de Sens.

La terre de Sens avait été détachée, en même temps que la terre de la Chevrie et les moulins de Vieux-Vy, de la baronnie de Fougères, dont elle faisait partie, par Yolande de Lusignan, dame de Fougères, et donnée à Foulques de Malmains, à la charge de la tenir d'elle à foi et hommage, pour récompenser ce seigneur des services que lui et ses ancêtres avaient rendus à la maison de Fougères.

Foulques de Malmains ne laissa qu'une fille, nommée Jeanne, qui épousa Robert du Guesclin et fut mère du connétable.

A la mort de cette dame, arrivée vers 1350, la terre de Sens revint par droit de bail à Charles d'Alençon, qui était alors seigneur de Fougères; mais ce seigneur, à la requête de Bertrand du Guesclin, fils aîné de Jeanne, qui lui avait rendu de grands services, s'empressa de la lui faire restituer (1361). (D. Morice, Pr., I, col. 1542.)

Le connétable n'ayant pas laissé d'enfants, la terre de Sens, à sa mort, revint à son frère Robert, qui la vendit (1395) à Robert de Brochereul, que nous trouvons d'abord

[1] Jean de Porcon, seigneur de Bonnefontaine, avait épousé au XIVe siècle Jeanne de Saint-Brice.

sénéchal de Rennes, puis de Nantes, et enfin chancelier de Bretagne. (Dupaz, p. 551.)

A sa mort, la terre de Sens passa à sa fille Jeanne, qu'il avait eue, en 1405, de son mariage avec Moricette de Montfort, et qui, dans la suite, épousa Guillaume de Montauban, baron de Grenonville, seigneur du Bois de la Roche; après elle, elle revint à Guillaume, son fils, et ensuite à Philippe, son petit-fils, le chancelier de la duchesse Anne, qui la fit ériger en baronnie. (Les lettres d'érection sont du 12 juin 1506.)

Plus tard, en 1568, Philippe de Volvire obtint sa réunion aux terres de Saint-Brice et de la Chattière.

En sa qualité de baron de Sens, le seigneur de Saint-Brice avait droit de haute, moyenne et basse justice, droit qui avait été attaché à la terre au moment même où elle avait été distraite de la baronnie de Fougères; droit de seigneur fondateur dans l'église paroissiale, de lisière et de ceinture tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des murailles; droit de halles et de prisons au bourg, de quintaine, etc.

Il avait, en outre, droit de supériorité et de juridiction sur la seigneurie, les terres et fiefs dépendant de la seigneurie de Bouessay, laquelle comprenait environ 600 journaux.

L'étendue totale des terres et fiefs dépendant de la seigneurie de Sens peut être évaluée à environ 2,100 à 2,200 journaux (1,000 hectares).

III. — La terre et châtellenie de la Fontaine de la Chèze.

La terre de la Fontaine de la Chèze (paroisse de Laignelet) avait été érigée en châtellenie, en 1573, en faveur de Guillaume de la Fontaine, conseiller au Parlement de Bretagne.

Elle passa, peu de temps après, dans la famille d'Erbrée par le mariage de Gillette de la Fontaine avec Jean d'Erbrée, sieur de la Chèze.

De ce mariage naquit Jeanne d'Erbrée, qui, en épousant Henry de Volvire (1604), porta la terre de la Fontaine dans la maison de Saint-Brice, où elle est restée jusqu'à l'époque de la Révolution.

Cette terre, qui donnait à son possesseur droit de haute, moyenne et basse justice, s'étendait sur une partie des faubourgs de la ville de Fougères et comprenait sous sa juridiction un grand nombre de fiefs situés dans les paroisses de Saint-Léonard de Fougères, de Laignelet, de Beaucé, de Fleurigné et du Loroux. (Voir pour le détail la *Notice sur les deux cantons de Fougères*, t. VIII, art. *Laignelet.*)

IV. — Les terres de Parigné, des Acres et du Solier.

Les terres de Parigné et des Acres, possédées au XIVe siècle par Jean et Guillaume de la Motte, seigneurs de Parigné et de la Boessière, passèrent aux mains de Michel de Parthenay, conseiller et chambellan des ducs Jean V, François Ier, Arthur III, François II et de la duchesse Anne, par suite de son mariage avec Perrine de la Boessière.

Louis de Rochechouart, comte de Maure, en la possession duquel elles étaient arrivées par héritage, les vendit en 1653 à M. Jean Guérin, seigneur de la Grasserie, et à Henriette de Volvire. Il leur vendit également la terre du Solier, que son père ou son grand-père avait acquise au commencement du siècle ou à la fin du précédent (entre 1586 et 1607).

Les terres de Parigné et des Acres donnaient à leur possesseur droit de haute, moyenne et basse juridiction ; le Solier, droit de moyenne justice seulement. (Voir pour les détails la *Notice sur les deux cantons de Fougères*, t. VIII, art. *Parigné.*)

V. — La terre et seigneurie de Saint-Étienne.

La terre et seigneurie de Saint-Étienne appartenait en 1654 à Louis de Rochechouart, comte de Maure, grand sénéchal de Guyenne, lieutenant de Sa Majesté en cette province, et à dame Dorry d'Atticby, son épouse, seigneur et dame de Saint-Étienne, qui l'échangèrent, en cette année-là, avec M. Jean Guérin et Henriette de Volvire, son épouse, marquis et marquise de Saint-Brice, pour la terre et seigneurie de Bléruays, située aux paroisses d'Iffendic, de Gaël, de Saint-Malon et de Saint-Maugan, et une soulte assez forte en argent. (Voir pour les détails l'art. *Saint-Étienne* ci-après.)

VI. — La terre et seigneurie du Rocher-Portal.

La terre du Rocher-Portal, autrefois appelée du Rocher-Sénéchal, avait ses seigneurs particuliers dès le milieu du XIIe siècle.

Nous voyons, par la grande charte de Rillé, que lors de la fondation de cette abbaye, Juhel et Hugues du Rocher concoururent avec Guillaume de la Tousche et Payen de Saint-Brice à la dotation de cette abbaye, par le don de la terre de la Fontenelle (Saint-Étienne).

Le nom de *Sénéchal*, le *Rocher-Sénéchal*, donné à cette terre, me porte à croire qu'elle avait été anciennement affectée comme gage féodé au sénéchal de la terre de Saint-Brice, dont elle relevait dès l'année 1219, ainsi que le constate une charte de l'abbaye de Savigny relative à la donation d'une terre près de Montdaigne, et confirmée par Hugues du Rocher à la Cour de Guillaume de Saint-Brice, son seigneur. Quoi qu'il en soit, ses possesseurs me paraissent avoir adopté au XIVe siècle, pour nom patronymique, le titre de leur office, et avoir ajouté ce nom à celui de leur terre. Ainsi, nous

trouvons en 1489 Pierre Le Sénéchal, qui était alors le propriétaire de cette terre, se qualifier sieur du Rocher.

Cette terre passa, vers la fin du XVIe siècle (1572), dans la famille du Breil, par le mariage de Louise Le Sénéchal[1], l'héritière de cette famille, avec Messire François du Breil, en faveur duquel elle fut érigée en châtellenie, avec adjonction des terres des Homeaux (Saint-Broladre), du Plessis et autres terres, par lettres patentes du roi Henri III, en date du mois d'août 1575.

Elle ne resta pas longtemps dans la possession de cette famille, car dès 1583 nous la trouvons aux mains de dame Anne du Bouays-Brossu, épouse de M. Jehan de Castellan. De quelle manière lui était-elle arrivée? Par succession ou par acquisition? C'est ce que nous ignorons complètement.

Renée Castellan, leur fille, la porta peu de temps après à François de Carné, sieur de Rosampoul, qui la vendit en 1596 au célèbre contrebandier Gilles Ruellan. Celui-ci en prit le nom, en remplaçant toutefois le surnom de Sénéchal par celui de *Portal*, car il me semble que c'est à partir de lui que cette terre a été désignée sous le nom de *Rocher-Portal*.

Ruellan, qui possédait également les terres de Monthorin et du Tiercent, fit construire le château, l'un des monuments de ce genre les plus remarquables de notre pays, qui subsiste encore aujourd'hui, et que M. de Boutray, le propriétaire actuel, fait restaurer et aménager intérieurement avec une intelligence parfaite du style et des mœurs de l'époque à laquelle il appartient.

Dans le partage de la succession de Ruellan, le Rocher-Portal échut à une de ses filles, Vincente, qui épousa Jacques Barrin, sieur de la Gallissonnière, sénéchal de Rennes.

[1] Cette dame avait épousé en premières noces M. Augustin de la Haye, dont elle n'eut pas d'enfants.

Celui-ci le vendit en 1653 à M. François de Farcy de Saint-Laurent, dont les descendants (Jacques de Farcy, Toussaint-Auguste de Farcy, son fils et son petit-fils) le possédèrent jusqu'en 1754, que M[lles] Suzanne, Claude et Modeste-Félicité de Farcy, filles et héritières du dernier, le vendirent, pour le prix de 72,000 livres, à M. Anne-Gilles Guérin, marquis de Saint-Brice, et à dame Jacquette-Hyacinthe Le Prestre de Châteaugiron, avec réserve de l'usufruit jusqu'au décès de la dernière survivante, qui mourut à Rennes en 1802.

La terre du Rocher-Portal donnait à son possesseur droit de haute, moyenne et basse justice, droit de deux foires par an au bourg de La Celle : l'une le 30 juin, le lendemain de la Saint-Pierre; l'autre le 9 septembre, le lendemain de la Nativité de Notre-Dame.

La terre du Rocher-Portal se composait des éléments suivants :

DOMAINE PROCHE.

1° Le château, les deux moulins à blé et à papier et la métairie du Rocher, 100 journaux;

2° Les deux métairies de la Martinière, 80 journaux;

3° La métairie de la Cordionnais, 80 journaux; de l'Espinay, 40 journaux; de Launay, 25 journaux;

4° La maison seigneuriale et le moulin de la Galesnais, 80 journaux;

5° Le lieu et manoir seigneurial de Frontigné, avec le fief Sourdin, autrement dit du Rocher, 80 journaux;

6° Le lieu et métairie de l'Arturais, 80 journaux;

7° Le moulin neuf des Rambaudais et un moulin à draps;

8° La métairie de la Branche, 50 journaux.

MOUVANCES.

Les fiefs du bourg de La Celle, 90 journaux; du Champ-Cordion, 27 journaux; de la Champinière et de la Corbinière, 80 journaux; de la Soudairie (Cogles), 45 journaux; de l'Arturais et de la Noë, 130 journaux; de la Poterie, 200 journaux; du Teilleul et de Louvacain, 150 journaux; de la Ville-du-Bois, 27 journaux; de la Piochais, 15 journaux; de la Rafoulais, 50 journaux; le grand fief et vairie de la Ferrière, en juridiction commune avec l'abbaye de Rillé, 700 journaux; le lieu et gage féodé de la Rochelle, 60 journaux; les fiefs de la Justais, 30 journaux; les métairies de la Petite-Branche, 85 journaux; de l'Airie, 160 journaux; le lieu de la Forêt-Neuve, 100 journaux; les fiefs de la Beaucerie, 70 journaux; de l'Airie, dit le Bas-Bourg, 18 journaux; de Rochullé, 28 journaux; de la Villais et de Bassigné (Cogles), détachés de Saint-Étienne en 1655; le moulin de la Villette; les fiefs de la Hellechois, 100 journaux; des Hivers, 80 journaux; du Tail, 146 journaux; de Courtine, 57 journaux; de Laussandière, 90 journaux; de l'Hébergement, 20 journaux; de la Faverais, 106 journaux; le lieu noble et domaine de la Pichonnais, 60 journaux.

Les autres terres nobles de cette paroisse étaient en 1680 :

1° Le lieu de la Branche, tenu prochainement de Saint-Brice, en 1513, par Gilles de Porcon;

2° Le lieu de la Bouverais;

3° La terre de la Villette, tenue en 1513 par Jean de la Villette; en 1680, par les enfants de Julien de la Villette et de Gabrielle Desportes; elle se composait des terres de la Villette et de la Desnière.

II. — BAILLÉ.

Ecclesia de Bailleio, pouillé de 1516; — *Saint-Thomas de Baillé.*

Histoire religieuse. — L'église est sous l'invocation de saint Thomas, apôtre.

La cure était à l'ordinaire et pouvait rapporter 400 livres.

Recteurs de Baillé. — M. Pierre Deganes, + 1614. — M. Antoine Garnier, + 1631. — M. Georges Delaunay, + 1639. — M. Gilles Pirotais, 1678. — M. Julien Michel, + 1722. — M. Mathurin Michel, + 1746. — M. Yves Michel, 1750. — M. Julien-François Loychon, + 1767. — M. Mathurin-Alexis Boeda.

Nous n'avons aucun renseignement sur l'origine de cette paroisse, qui doit remonter à la période romane, si nous pouvons en juger, d'après quelques fragments de murailles conservés lors de la construction de l'église actuelle, et parmi lesquels on remarque plusieurs contreforts et une baie appartenant à l'architecture de cette époque.

Cette église, dont la restauration doit dater du XVIIe siècle, est formée d'une seule nef. La tour a été construite en 1827.

Histoire féodale. — La seule terre noble de cette paroisse était la terre *des Flégés.*

Cette terre qui, dans la réformation de 1425, est désignée sous le nom de métairie *de Flaigé*, dans celle de 1517 sous celui *du Flégé*, enfin dans celle de 1676-1680 sous celui de terre *des Flégés*, avait droit de moyenne et basse justice, avec droit de banc et de deux pierres tombales dans l'église de Baillé. Elle était fort ancienne et avait ses seigneurs particuliers dès la fin du XIe siècle.

Nous trouvons dans le *Cartulaire de Saint-Georges*, publié

par M. Paul de la Bigne Villeneuve (*Bulletin de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. IX, p. 375), une donation faite à l'abbaye de Saint-Georges, dès le temps de l'abbesse Adèle, sœur d'Alain Fergent (fin du XIe siècle ou commencement du XIIe), par *Hamon de Flagé*, de droits qu'il possédait dans la paroisse de Saint-Hilaire-en-Vendelais.

En 1161, nous trouvons un autre membre de la même famille, Hamon du Flagé *(de Flageio)*, qui se fit religieux à Rillé et qui, à cette occasion, donna à l'abbaye, avec le consentement de Payen de Saint-Brice et de Guillaume de Saint-Étienne, ses suzerains, tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Tremblay.

Plus tard enfin, au commencement du XIIIe siècle, nous voyons Guillaume des Flégés, qualifié *miles*, figurer dans un grand nombre de chartes de cette époque, soit comme partie principale, soit seulement comme témoin.

Possédée au XVe siècle par la famille du Tiercent, la terre des Flégés était devenue, dans les premières années du XVIe, la propriété de la famille du Châtellier, qui donna à cette époque deux sénéchaux à la baronnie de Fougères et dont une branche prit le nom de cette terre.

Jeanne du Châtellier, fille de Jean du Châtellier, seigneur de Villecourte, et d'Orfraise de Couanon, en épousant Bertrand du Gloaquyn, sieur de la Roberie et de la Bouverie, lui porta la terre des Flégés, dont nous le trouvons propriétaire en 1603.

Vers le milieu du siècle, elle passa à la famille Bégasse, qui en prit le nom, et à laquelle elle appartient encore aujourd'hui.

Cette terre consistait dans la maison des Flégés avec ses dépendances, 83 journaux; la métairie noble du Bas-Flégé, 71 journaux; le fief de la Dehairie, comprenant les masures du Gué et de la Dehairie; le fief des Chesnays, le fief Huas-

sier, le Rocher-Nid-de-Pie, la Marre et les Champs-Poulains.

III. — COGLES.

Ecclesia Sancti Johannis in Coglais; — E. de Coglesio, xve et xvie siècles; — *paroisse de Saint-Jean de Cogles; — Coglès.*

Histoire religieuse. — L'église de Cogles appartenait de temps immémorial à l'abbaye de Saint-Melaine, qui a conservé, jusqu'à l'époque de la Révolution, le droit de présenter à la cure; mais on ne sait à quelle époque elle a cessé de la faire desservir par des réguliers.

Dès le mois de juin 1242, les religieux avaient commencé une espèce de retraite, en abandonnant le prieuré et ses revenus à un prêtre nommé Guy, qui était recteur de la paroisse, à la charge de le tenir d'eux sa vie durant, et de payer chaque année 14 livres à la mense, 10 sous de pitance et 5 sous à l'église de Saint-Melaine, et en outre d'entretenir en bon état les logements du prieuré.

Cette convention fut approuvée par l'évêque de Rennes; mais, cinq ans après, en 1247, le concessionnaire, paraît-il, n'ayant pas trouvé qu'elle fût à son avantage, en demanda la résiliation, qui lui fut consentie par les religieux, également avec l'approbation de l'évêque.

Les religieux reprirent-ils alors l'administration de la paroisse, ou traitèrent-ils avec l'ordinaire pour en prendre charge? C'est ce que nous ignorons complètement.

Recteurs de Cogles. — 1604, M. Jean Juguet. — 1668, M. Étienne Le Vollant. — 1679, M. Pierre Aussant. — 1720, M. Julien Gaudin. — 1737, M. Pierre-R. Choquené. — 1765, M. Le Breton. — 1786, M. Julien Hamard.

Il y avait une chapelle à la Bretonnière.

Histoire féodale. — La seigneurie de cette paroisse était attachée à la terre de Marbré, mouvance proche de la terre de Saint-Étienne, avec droit de moyenne et basse justice dans toutes les terres et fiefs de sa dépendance.

Cette terre qui, au commencement du xv[e] siècle, appartenait à une famille qui d'elle tirait son nom (James de Marbré, en 1431), fut ensuite possédée, en 1533, par Guillaume d'Erbrée, seigneur de la Chèze et de Marbré, dont la fille Julienne, épouse de Julien Le Bernier, sieur de Bray, la vendit, en 1561, à Julien de la Mahonnerie, sieur de Mésaubin et des Longrais. En 1678-1680, elle appartenait aux enfants de Nicolas du Verger, sieur du Tertre, et de dame Claude du Bois-Béranger, dont la petite-fille, Antoinette du Verger, la porta à M. Joseph de la Villegontier [1].

Cette terre se composait : 1° de l'ancien manoir et de la métairie de Marbré, 48 journaux ; 2° des Hautes et Basses-Longrais, 49 journaux ; 3° de la métairie noble de la Basse-Longrais, 25 journaux ; 4° du fief d'Aubigné et de la Hyais, 240 journaux ; 5° du fief de Marbré, 404 journaux.

La terre des Longrais était le gage féodé de la baronnie de Saint-Brice pour l'exercice de la sergenterie et la vairie de Champinel.

Elle appartenait à la fin du xv[e] siècle à Robert du Châteautro, et en 1513 à Jean du Châteautro et à Guyon de la Haye, à cause de sa femme, N. de Châteautro.

Les autres terres nobles de cette paroisse étaient la terre et manoir de la Bretonnière, appartenant en 1513 à Jean des Vaux et à Marie de Couanon, sa femme, qui la tenait de Ber-

[1] Cette famille, dont le nom de la Villegontier était le nom patronymique, n'avait aucun repport avec la famille Frain de la Villegontier, actuellement existante.

trand de Couanon, son père; en 1680, à dame Françoise Pinczon, veuve de M. le président Claude de Marbœuf.

Cette terre donnait à son possesseur droit de haute, moyenne et basse justice dans les terres et fiefs de sa dépendance, droit de banc et accoudoir dans l'église, et aussi celui de lever, le jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste, les trois premières offrandes qui étaient mises et présentées sur l'autel principal de l'église, lors de la grand'messe, à cause d'une partie de la nef, qui était située sur un fief de sa dépendance.

La terre de la Bretonnière se composait des éléments suivants :

DOMAINE PROCHE.

1° Le manoir et domaine de la Bretonnière, 80 journaux; 2° le lieu et domaine du Bois-Grignard, 35 journaux; 3° le lieu et domaine de la Vallée-Godillon, 34 journaux; 4° le lieu et domaine du Grand-Bassigny, 50 journaux; 5° la métairie du Petit-Bassigny, 32 journaux, relevant l'un et l'autre noblement de la terre de Saint-Étienne; 6° la moitié du lieu et métairie noble de la Basse-Longrais, relevant de la terre de Saint-Brice, 30 journaux.

MOUVANCES.

1° Le fief et bailliage de Lambert, 60 journaux; 2° le fief de la Bicognière et du Chêne-Bicogne, 12 journaux; 3° des Roches, 4 journaux; 4° de la Pelleterie, 40 journaux; 5° des Champs-Blancs, 4 journaux; 6° de la Bouverie, 35 journaux; 7° le fief Fouquault, 12 journaux; 8° le fief des Hauts et Bas-Coudray, 76 journaux; 9° le fief de la Gastinais, 45 journaux; 10° de la Buissonnière, 12 journaux; 11° de la Potelais, 20 journaux.

Les autres terres nobles de cette paroisse étaient en 1680 :

1° le lieu de la Returais, 120 journaux, à Jean de Farcy, sieur de Saint-Laurent, mari de dame Briande Liays; en 1513, à François Le Sénéchal;

2° Le lieu et métairie de la Rigaudière, 20 journaux, à François de Sceaux, écuyer, sieur de la Bouverie; en 1513, à Guillemette Tuffin.

IV. — LA CELLE-EN-COGLES.

Ecclesia de Cella in Coglais; — Cella de Coglesio, XVIe et XVIIe siècles.

Histoire religieuse. — La cure était à l'ordinaire.

Archéologie. — L'église est sous l'invocation de saint Pierre.

Le vaisseau actuel a dû être, en grande partie, reconstruit à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle, à la place d'un autre qui datait d'une époque antérieure, et dont l'existence nous est attestée par un contrefort et une baie aujourd'hui fermée, qui ont été conservés dans le mur méridional.

La dîme se levait à la onzième gerbe et était partagée à peu près par moitié entre le recteur et les religieux de Saint-Florent de Saumur.

Recteurs de La Celle. — 1632 à 1646, M. Jean Nouail. — 1662, M. Jean Péan. — 1677, M. Jean Allix. — 1691, M. Jean Berthelot. — 1692, M. Robert de l'Épinay. — 1697, M. Jean Perrier. — 1713, M. Jean Labbé. — 1726, M. Bertrand Jamelot. — 1755, M. Augustin Berthelot. — 1787, M. Pierre Laigniel.

La seule terre noble de cette paroisse était la terre de la Pichonnais, en 1513 à Alix Le Sénéchal, fille de feu Pierre

Le Sénéchal, sieur du Rocher; en 1680, à écuyer Claude Guérin, sieur de la Pilais.

V. — LE CHATELLIER.

E. de Casteller, *de Chastelerier*, *Le Chastelier*, XIIe siècle; — *de Castellario*, XIIIe siècle; — *de Castellerio*, XVe et XVIe siècles; — *de Castellonio*, pouillé de 1616.

Histoire religieuse. — Nous ne connaissons absolument rien de l'origine ni de l'histoire religieuse de cette paroisse, qui est sous le vocable de la Sainte Vierge (15 août).

La cure, avant la Révolution, était à l'alternative.

Recteurs du Châtellier. — M. Étienne Maignan, + 1662. M. Pierre Gory, + 1674. — M. Jean Bodin, + 1701. — M. de Gouello, 1702. — M. François Duhil, + 1717. — M. Roland Gendron, 1737. — M. Pierre Fournier, docteur en Sorbonne, 1778. — M. Guillaume Bertin, mort en Angleterre.

Archéologie. — L'église est de construction récente. Le vaisseau se compose d'une nef et de deux transepts. Celui qu'il a remplacé était également de construction moderne, l'ancienne église ayant été brûlée à la fin du XVIe siècle par un parti de huguenots, venus de la Normandie.

On a placé, en la reconstruisant, dans la muraille du transept Sud, un devant d'autel en pierre de granit sur lequel est représenté Notre-Seigneur Jésus-Christ en croix.

Histoire féodale. — Cette paroisse avait ses seigneurs particuliers dès le XIe siècle. Leur importance, à cette époque, est attestée par un grand nombre d'actes dans lesquels ils figurent tantôt comme partie principale, tantôt comme témoins, et

leurs successeurs semblent avoir conservé une partie de cette importance jusqu'à une époque rapprochée de nous, comme il nous sera facile de nous en convaincre par le dénombrement des fiefs qui relevaient de leur domaine.

En 1050, Guillaume du Châtellier souscrit à la donation des églises de Poilley et de Villamée, faite par Main, évêque de Rennes, à l'abbaye du Mont Saint-Michel. (D. Mor., Pr., I, col. 398.)

Dans les dernières années du XIe siècle, Boitard ou Bothard du Châtellier concède aux religieux de Pont-le-Voy l'église de Lecousse, qui relevait de son domaine.

En 1112, le même Boitard signe en qualité de témoin la charte de fondation de l'abbaye de Savigny. (*Id.*, *ibid.*, col. 526.)

En 1155, Henry du Châtellier assiste comme témoin à un accord fait entre Roger Le Voyer et les religieux de Savigny, sous les auspices de Raoul II, seigneur de Fougères. (*Id.*, *ibid.*, col. 623.)

En 1229, Henry du Châtellier donne à l'abbaye de Savigny le domaine de *Groscoil* (?) et le pré de la Ramée. (Actes de Savigny.)

En 1250, Guillaume du Châtellier fait à la même abbaye une fondation de 40 sous de rente, etc.[1]

Terres nobles. — 1° La terre du Bas-Châtellier, à laquelle était attachée la seigneurie de cette paroisse.

Après avoir été possédée jusqu'au XVIe siècle par une famille qui portait le nom de la paroisse, sans que je puisse dire si elle se rattachait directement à celle de ses premiers seigneurs, nous la trouvons au commencement de ce siècle, en

[1] Cette famille ne me semble avoir aucun rapport avec les autres familles de même nom que nous retrouvons plus tard dans la baronnie de Fougères et ailleurs.

1517, aux mains de Michel de Malnoë, qui la tenait du chef de Jeanne du Châtellier, sa femme.

En 1680, elle appartenait à M. François de Bec de Lièvre, chevalier, seigneur vicomte du Bouexic, du Châtellier, etc.; en 1730, à Charles-Thomas-Marie de Morant, plus tard à Joseph-Armand-Frédéric Le Chesnet, après quoi elle passa à la famille d'Andigné, et enfin, par alliance, à la famille de Saint-Gilles, dont le chef l'aliéna de 1820 à 1822.

Elle donnait à son possesseur droit de moyenne et de basse justice dans les terres et fiefs de sa dépendance, dont voici le dénombrement :

DOMAINE PROCHE.

La terre du Châtellier, 140 journaux; le lieu et domaine de la Folletière, 48 journaux; le lieu et domaine de Villecourte, 54 journaux.

MOUVANCES.

En Saint-Germain et Le Châtellier : le grand fief du Châtellier, comprenant les masures de la Cheftelais et de la Louvelais, 54 journaux; de la Chauvinais, de la Verdais et du Haut-Buisson, 80 journaux; du Clos-Benoît, de Loisillère et de la Perrière, 37 journaux; le fief de Beaucé, comprenant les villages de la Revenais, de la Rondelais, de la Cotiais, des Genetais, des Gobillères, du Mézeray, du Clos-Haut, du Bourg, du Bouillon, du Rocher-Jacquault et Bonamy, de la Haute-Bouillerie et de la Porcherie, 292 journaux; les fiefs de Monthierry, 33 journaux; de Martigné, 86 journaux; de la Renoullière, 30 journaux; de la Halbrenais; le lieu et domaine de la Pouardière et du Clos-Geffroy, 80 journaux; de Vaubesnard, 60 journaux; le fief de Marvaise et de la Chosnière (Lecousse), 10 journaux; le fief et manoir de Mecé (Le Châtellier et Villamée).

En Romagné : les fiefs de la Caillebottière, de la Coutière, de la Grimaudière et de la Meslais.

Le seigneur du Châtellier avait, en outre, droit de seigneurie et de juridiction seulement, à charge de recueillir les rentes dues au roi, sur les lieux et fiefs suivants :

Dans les paroisses du Châtellier et de Saint-Germain : le manoir, lieu et dépendances de la Vieuxville, les villages de la Gobillère, de Chaumeul, de la Galoderie, du Rocher, du Haut-Fretay, du Rallay, de la Hérangerie, de Montillon, du Vau-Grémiot, des Hauts-Poiriers, de Mesiron, de la Haute-Breçais, des Teils, de la Bondonnais, de la Galachère, de Mauvoisin, de la Grulière, de la Lande, etc.

Dans les paroisses du Ferré, de Montours et de Villamée : les lieux, villages et fiefs de la Forêt, de la Perrière-Dimaigné, de la Hercherais, de la Grifferais, de la Planche, de la Bretonnière, de Vauhoudon, de la Ville-Béranger, de la Vanerais, de la Ferrière, du bourg du Ferré, de la Sansonnais, de la Rochelle, de la Bodinière, de la Teillère, de la Ville-Aoustin, de la Poissonnière, de la Guesdonnière, de la Pittière, de Manonvail, de Meguérin, etc.

Dans la paroisse de Lecousse : les manoir et domaine de la Forêt; les fiefs de la Forêt, de la Bondonnais, de la Faverie, de la Guibertière, de la Dorissais et de la Béruchère, etc.

2° La terre et seigneurie de la Vieuxville, avec droit de moyenne et basse justice.

Cette terre était très-ancienne et pouvait se glorifier d'avoir eu, dès le milieu du XIIIe siècle, ses seigneurs particuliers, que l'on peut supposer avoir été des puînés de la maison du Châtellier.

Nous trouvons dans les actes de l'abbaye de Savigny la confirmation faite, en 1258, par Robert de la Vieuxville d'une donation faite antérieurement à cette même abbaye par Guillaume de la Vieuxville, sur la *Haie-de-Joué*, dans la paroisse

du Châtellier, dans laquelle, suivant plusieurs actes contemporains, cette famille possédait encore le *Clos-de-Lessart* avec un pré sur la rivière de Loisance, dans le fief des Pauvres de l'Hôtel-Dieu de Fougères.

Du reste, son domaine paraît s'être singulièrement accru par la suite, et à en juger par plusieurs actes des premières années du xv[e] siècle, il s'étendait sur une certaine portion des terres situées dans la région Nord du Châtellier, et dans lesquelles était comprise la terre de Fretay elle-même.

La terre de la Vieuxville appartenait à cette époque (1411) à Alain de la Vieuxville, dont les descendants l'ont possédée jusqu'à la fin du xvii[e] siècle, qu'Élisabeth de la Vieuxville, fille de Jean de la Vieuxville et d'Élisabeth de Montgomery, en épousant N. Michel de Combernon, la fit passer dans cette famille, qui était originaire de Normandie.

Vendue dans les dernières années du siècle passé ou les premières de celui-ci, elle fut achetée par M. Patard de la Mélinière, dont le petit-fils, M. Saturnin Le Mercier des Alleux, en est aujourd'hui propriétaire et a fait bâtir le château actuel.

La terre de la Vieuxville se composait du manoir et maison seigneuriale, des métairies de la Porte, de l'Échaussée, de la Breçais, de Chaumeul, de la Sionnais, du Boulay (noble) et du moulin de la Vieuxville.

En outre, des fiefs de la Vieuxville, 80 journaux; du Pérou, 80 journaux; du Hec, 8 journaux, et de la Teurtais, 40 journaux.

L'ancien château de la Vieuxville, qui subsiste encore, a abrité sous son toit la seule église que les protestants semblent avoir possédée dans la baronnie de Fougères; car je ne saurais donner le nom d'église à l'oratoire dans lequel les réformés ont pu se réunir quelquefois au château de Villavran (Louvigné), bien que plusieurs baptêmes y aient été adminis-

trés et plusieurs mariages célébrés par des pasteurs de passage; il ne paraît pas, en effet, que jamais aucun pasteur ait été attaché à cette résidence.

Je suis redevable à l'aimable obligeance de M. l'abbé Paris-Jallobert, vicaire à Notre-Dame de Vitré, qui s'est livré à une étude sérieuse de l'histoire du protestantisme dans nos contrées, des renseignements qui suivent, et je le prie d'en agréer tous mes remerciements.

Le protestantisme, d'après lui, aurait été apporté au château de la Vieuxville par Judith de la Musse, fille de Bonaventure de la Musse, gouverneur de Vitré et fougueux huguenot, que César de la Vieuxville épousa en 1603.

C'est donc à cette époque que l'on doit rapporter la fondation de l'église de la Vieuxville, à laquelle fut rattachée toute la contrée.

Cette église fut desservie par les ministres de Vitré jusqu'en 1641 ou 1642, époque à laquelle elle fut mise en possession d'un ministre particulier, qui était également chargé de desservir Villavran.

Bourceàu en était le pasteur en 1660.

Vaurigaud, dans son *Essai sur l'histoire des Églises réformées en Bretagne*, nous apprend que dans un synode tenu à Vitré du 18 mai au 18 juin 1617, le seigneur de la Vieuxville s'adressa aux membres de l'assemblée, les suppliant d'inviter les pasteurs à visiter l'église fondée dans sa maison, le plus souvent qu'il leur serait possible, suivant ce qu'ils avaient proposé de faire; ils s'engagèrent à y aller une fois par mois; mais ils déclarèrent en même temps qu'ils ne pourraient pas y faire toutes les fonctions pastorales aux jours de dimanche.

L'assemblée reconnut que la province avait le droit d'en décider; et comprenant d'ailleurs que la réunion d'un nouveau synode ne pouvait être prochaine, elle invita les pasteurs à faire tous les ans six sermons aux jours de dimanche

dans ladite église; et les six autres aux jours qu'il leur conviendrait. (Voir dans le *Journal de Fougères*, mois de mars 1879, plusieurs articles de M. l'abbé Paris.)

Les registres de l'église réformée de Vitré contiennent une trentaine d'actes concernant des cérémonies de baptême et de mariage célébrées tant à la Vieuxville qu'à Villavran. Le protestantisme avait, en effet, recueilli plusieurs adeptes dans les familles des environs, entre autres dans les familles Pinot, Deshayes, Turcais, Barbedette, Le Ray, Delaunay, Le Feuvre, etc. (M. l'abbé Paris.)

Nos églises ne survécurent pas longtemps à la révocation de l'Édit de Nantes, qui leur porta un coup mortel, en détachant du protestantisme leurs principaux soutiens.

Au mois de janvier 1666, l'église du Châtellier vit se faire dix-neuf abjurations, entre autres celles d'Élisabeth de Montgomery, veuve de Jean de la Vieuxville, de ses deux filles, Élisabeth et Françoise-Louise; de Messire François Buynard, sieur du Pont-Aubrée, et de sa sœur, etc.

Depuis lors, nous ne trouvons pas la moindre trace de son existence dans nos contrées.

3° La terre et seigneurie de Fretay, avec droit de moyenne et basse justice.

Cette terre me paraît n'avoir, dans le principe, formé qu'une seule terre avec la précédente, dont elle aurait été détachée au XVe siècle.

Elle appartenait en effet, en 1411, à Alain de la Vieuxville, qui devait également posséder la terre de son nom; en 1513, à Christophe de Poix, sieur de Fouesnel; en 1680, à Jean-Baptiste de Poix, également sieur de Fouesnel.

A la fin du dernier siècle, elle avait passé par les d'Andigné à la famille de Saint-Gilles, dont un des membres en est encore aujourd'hui propriétaire.

Elle se composait des métairies de Frétay, de la Maison-

Neuve et de Guémenard, 200 journaux; des moulins de Frétay et de Guémenard; du grand fief de Frétay, consistant en dix masures, et du fief de la Gilbertais.

4° Le lieu et terre du Haut-Châtellier, avec droit de banc et d'une pierre tombale dans l'église du Châtellier.

Cette terre qui, ainsi que celle de la Hunaudais, appartenait au XVIe siècle à Georges Le Bateur et à Marie de la Vieuxville, sa femme, était en 1680 la propriété de M. François Le Roy, sieur de Brée, du chef de dame Anne Le Porcher, sa femme.

5° La Hunaudais et Villecourte étaient encore deux terres nobles de cette paroisse.

Archéologie. — C'est sur le territoire de cette paroisse et sur le bord de la route de Fougères à Avranches, à environ 10 kilomètres de la première de ces villes, que se trouve le village de la Bataillère, qu'une tradition constante a toujours considéré comme étant le lieu où, en 1172, les troupes de Raoul II, seigneur de Fougères, défirent les Brabançons du roi d'Angleterre Henry II.

Tout près du bourg du Châtellier, et à l'entrée du bois sur la limite duquel l'église est construite, on rencontre les vestiges d'une fortification en terre qui a dû avoir une certaine importance, et à laquelle se rattache sans doute l'existence de cercueils en calcaire coquillier, dont plusieurs ont été découverts dans les environs du presbytère. Ce qui semblerait devoir faire remonter l'origine de cette fortification au moins à la période carolingienne.

Il est assez vraisemblable que c'est à cette fortification, *Castellum*, que la paroisse est redevable de son nom.

VI. — LE TIERCENT.

Ecclesia de Tercent, XIIe siècle; — *E. de Tiercendo* ou *de Tyercendo*, XIIIe siècle; — *de Tersandio*, pouillé de 1516.

Histoire religieuse. — Nous n'avons aucun renseignement sur l'histoire de cette église, qui est sous l'invocation de saint Martin, archevêque de Tours.

Il est à croire qu'elle a été, dans le principe, la chapelle des seigneurs du Tiercent, qui, comme nous le dirons tout-à-l'heure, avaient une assez grande importance dès les premières années du XIIe siècle [1].

La cure était à l'ordinaire.

Recteurs du Tiercent. — 1620, M. Bertrand Duval. — 1623, M. Georges Poullard. — 1629, M. René Prod'homme. — 1641, M. Julien Jollif. — 1648, M. Mathurin Daulay. — 1677, M. Jean Lambert. — 169., M. Pierre Jubault. — 1702, M. N. Bertrand, + 1714. — 1715, M. Jean-François Armand, + 1747. — M. Jean Bourdin, + 1760. — 1758, M. Michel Bourdin, + 1771. — M. Jean-François Duval fit le serment.

Archéologie. — L'église paraît avoir été entièrement rebâtie à la fin du XVIe siècle; elle est construite en pierres de granit de grand appareil, et dans les murs on a fait entrer plusieurs dalles ayant autrefois servi de couvercle à des sépultures et sur lesquelles on remarque des croix orlées.

Parmi les pierres tombales qui forment aujourd'hui le pavé de l'église, il en est une qui présente un caractère tout par-

[1] L'église primitive était vraisemblablement placée dans une pièce de terre située à l'Ouest de l'église actuelle, et que l'on désigne encore aujourd'hui sous le nom de *champ de l'église*.

ticulier : elle porte l'image d'une croix dont le bâton est très-effilé et terminé par une espèce de fleur-de-lys. Les deux bras et la partie supérieure s'évasent à leurs extrémités. Au bras droit est attachée une figure triangulaire qu'on prendrait volontiers pour une lanterne ; au-dessous est un besant ou une pièce de monnaie quelconque, et au-dessous encore un marteau à deux têtes dont le manche se redresse du côté de la figure précédente.

Sous le bras gauche on remarque une lance qui accompagne le bâton dans les deux tiers de sa longueur.

L'église du Tiercent est bâtie à l'Est du château, sur la croupe d'un mamelon granitique dont les flancs sont fortement inclinés au Sud et à l'Ouest. Le sol du cimetière, situé autour de l'église, est élevé d'environ 1^m 50 au-dessus de celui de la pièce de terre qui lui est contiguë au Midi, et dont il est séparé par un mur destiné à soutenir les terres. Dans la pièce de terre en question, et dans la partie la plus rapprochée du cimetière, le granit est presque à fleur de terre et formait, il y a encore une vingtaine d'années, une sorte de platebande qui n'avait jamais été cultivée. A cette époque, le propriétaire ayant entrepris le défrichement de cette portion de terrain, mit à découvert deux tombeaux qui étaient creusés dans le rocher même. Contre l'usage ordinaire, ils étaient dirigés du Nord au Sud, la tête étant dans la première de ces directions. Ils n'étaient pas dans le même plan, celui qui était à l'Est dépassant son voisin de la mesure de la tête, dont la place avait été ménagée en taillant le granit. Le premier mesurait en longueur 1^m 77 ; le second, 1^m 75 seulement. Leur profondeur, qui était à la tête de 0^m 28 à 32, n'était plus aux pieds que 0^m 20. Leurs côtés n'étaient pas taillés suivant une ligne droite. Celui qui se trouvait à l'Est avait sa ligne extérieure assez sensiblement arquée jusqu'à la rencontre de la

ligne opposée, qui, bien que présentant un peu la même disposition, l'affectait d'une manière bien moins sensible. L'autre tombeau présentait, du côté de l'Ouest, une ligne assez régulièrement droite; tandis que du côté opposé elle suivait à peu près la ligne parallèle à celle du tombeau voisin, de manière à ce que la cloison qui les séparait restât toujours à peu près la même; elle présentait une épaisseur d'environ 0^{m} 13, et était sillonnée dans toute sa longueur par une rainure destinée sans doute à maintenir les couvercles. On n'a retrouvé de ceux-ci qu'un fragment qui recouvrait la partie supérieure de l'un d'eux : ce fragment, qui était du même granit que le roc dans lequel les tombeaux étaient creusés, présentait une longueur d'environ 0^{m} 80. Il était à dos d'âne, avec des plans légèrement inclinés. Ces cercueils, dont la largeur variait de 0^{m} 46 et 0^{m} 44 à la poitrine, à 0^{m} 20 aux pieds, étaient entièrement vides.

L'absence de la plus grande portion des couvercles et la faible couche de terre qui les recouvrait ne permettent pas de douter qu'ils n'aient été visités à une époque antérieure, et probablement qu'on en aura retiré alors tout ce qu'ils pouvaient contenir.

Histoire féodale. — Les seigneurs du Tiercent commencent à figurer dans notre histoire dès les premières années du XIIe siècle, en même temps que les seigneurs de Saint-Brice, de Saint-Étienne, du Châtellier, de Linières, des Flégés, etc., avec lesquels nous les voyons associés comme témoins dans un grand nombre d'actes de cette époque; mais c'est surtout à partir du XIVe siècle que date leur importance, par suite du mariage de Guillaume du Tiercent avec Marie de Montauban, la troisième des filles de Guillaume de Montauban et d'Orfraise de Sérent.

La famille du Tiercent proprement dite paraît s'être éteinte

vers la fin du XVIe siècle. Sa terre fut alors achetée par Gilles Ruellan, qui possédait déjà le Rocher-Portal, et qui la fit ériger en baronnie par le roi Henri IV.

Les lettres d'érection, du 17 décembre 1608, furent renouvelées ensuite en 1615.

La terre du Tiercent était le gage féodé d'une des cinq grandes sergenteries ou bailliages de la baronnie de Fougères, et son possesseur servit en cette qualité au Parlement tenu à Vannes en 1462. (D. Mor., Pr., III, col. 5.)

Cette sergenterie fut démembrée, au XVIIe siècle, pour former celles de la Vairie, en Saint-Sauveur, et de la Chasse-Beauvais, en Romagné. Elle rapportait à la recette de Fougères environ 3,000 livres.

La terre du Tiercent avait droit de haute, moyenne et basse justice dans tous les fiefs de sa dépendance. Elle donnait à son possesseur les droits de seigneur fondateur dans les églises du Tiercent, de Baillé et de Saint-Marc-le-Blanc; droit de quatre foires par an : deux au bourg de Saint-Marc, les 11 et 25 juin, et deux au bourg du Tiercent, le 6 mai et le 29 août.

La terre du Tiercent se composait des éléments suivants :

DOMAINE PROCHE.

1° Le lieu et manoir seigneurial; avec ses dépendances;

2° Les métairies du Tiercent, de la Haute et Basse-Vallée (Le Tiercent);

3° Le lieu, terre et seigneurie des Renaisières, avec droit de banc et d'enfeu dans l'église de Chauvigné;

4° Les Grand et Petit-Mezandré et le Mezandré-aux-Porcons (Chauvigné);

5° Les lieux et métairies nobles des Plessis-Sénéchal (Saint-Marc);

6° Le lieu et métairie du Gué-Morel;

7° Le lieu et métairie noble de la Couvrie (Le Tiercent);

8° Le lieu et métairie du Haut-Monteval (Baillé);

9° Les moulins à blé de Saint-Martin, du Houx (Le Tiercent) et de Perret (Baillé);

10° Le moulin à foulon de Monteval;

11° Le lieu et terre noble de la Sénéchaussière (Vieux-Vy);

12° Le lieu et métairie de la Guespinière;

13° Le moulin de Bray et deux autres moulins, l'un à foulon, l'autre à papier.

MOUVANCES.

1° *En Le Tiercent* : les fiefs de Montichard, de la Papillonnais et de la Renaudais;

2° *En Saint-Marc* : les fiefs de la Louvetière, 34 journaux; des Renaisières ou de l'Écornerie, 46 journaux; de la Portais (Chauvigné), 6 journaux; du Verger, 20 journaux; le grand fief de Bourseul, autrement du Rocher, avec le fief Juhel ou de la Boussais, 202 journaux; la vairie des Plessis, les fiefs du Petit-Plessis, de la Planche, 14 journaux; des Domaines, 11 journaux; de la Haye-Mastière, 20 journaux; de Cures, 60 journaux; le fief au Grand-Homme, de Saint-Marc, autrement de la Couvrie (Saint-Marc et bourg de Baillé);

3° *En Baillé* : la terre du Haut-Flégé, relevant en juveigneurie; le grand fief de Saint-Martin de Baillé;

4° *En Saint-Ouen-des-Alleux et Saint-Marc-sur-Coësnon* : le fief noble de Melleray, 71 journaux, et les fiefs du Houx, avec les masures de la Hunelais, de la Rousserie, de la Vallée, etc., 304 journaux;

5° *En Vieux-Vy, Saint-Ouen et Saint-Christophe* : le fief et bailliage de la Sénéchaussière, avec droit de chapelle prohibitive dans l'église de Vieux-Vy.

Une autre terre noble, le lieu et métairie de la Gravelle, appartenant en 1680 à Jean de la Noë, sieur de la Chardronnais, se trouvait encore dans cette paroisse.

VII. — MONTOURS.

Ecclesia de Montours, XII[e] siècle (D. Mor., Pr., I, col. 653); — *Prioratus curatus Sancti Martini de Monte Turri*, 1674.

Histoire religieuse. — La cure était à la présentation de l'abbé de Rillé et desservie par un religieux de cette abbaye; elle pouvait rapporter environ 1,200 livres.

Archéologie. — L'église est sous l'invocation de saint Martin, archevêque de Tours. Le vaisseau est de construction récente.

Recteurs de Montours. — 1540, F. Guillaume de Linières, + 1587. — F. Jacques Brethe, + 1674. — F. André Coquebert, + 1704. — 1715, F. Jean Dubois de l'Establère. — 1743, F. N. Huart, + 1770. — F. Barthélémy Proust se démet en 1783.

Chapelles. — Il existait autrefois de nombreuses chapelles sur le territoire de cette paroisse :

1° A Bonteville, fondée le 22 octobre 1665, sous le vocable de la Sainte Vierge et de saint François, par M. Jean Hay, seigneur de la Montagne, et dame Antoinette-Françoise du Hallay, son épouse;

2° A Mont-le-Houx, sous le vocable de Notre-Dame de Mont-le-Houx;

3° A Valaines, sous le vocable de Notre-Dame de Valaines;

4° Au village de la Violette, sous le vocable de saint Denis;

5° Sur les confins de Saint-Germain, près le village des Chalonges.

Histoire féodale. — On voit au village de Valaines les restes d'une ancienne fortification en terre, construite sans doute à la fin du XIe siècle par les seigneurs de la contrée pour défendre leurs terres des incursions des Normands.

Le moulin et l'étang de Valaines ont fait partie du domaine du roi jusqu'à une époque très-rapprochée de la Révolution.

Terres nobles. — La seule terre noble de cette paroisse était, lors de la réformation de 1676-1680, la terre et seigneurie de Bonteville, tenue en juveigneurie de Saint-Brice par M. Jean Hay, seigneur de la Montagne, et dame Antoinette-Françoise du Hallay, son épouse, à laquelle elle appartenait.

Elle donnait à son possesseur droit de moyenne et de basse justice, droit de litre et de prééminence dans l'église de Montours, comme seigneur fondateur.

La juridiction s'exerçait au bourg de Montours.

La terre de Bonteville se composait ainsi qu'il suit :

DOMAINE PROCHE.

1° Le manoir de Bonteville et ses dépendances;
2° Le moulin de la Sensie;
3° Le lieu et métairie du Clos-Neuf;
4° Le lieu et métairie noble de la Salmonière;
5° Le moulin de Quincampoix;
6° Le lieu et domaine du Grand-Valnelle;
7° Le lieu et métairie noble de la Boucaudière;
8° Le lieu, manoir et domaine de Morand (Poilley);
9° La métairie noble de la Guimbaudière (Le Ferré).

MOUVANCES.

1° Le fief des Corvées, s'étendant aux masures de la Sal-

monière, du Rocher, des Landes et de la Jourlais, 140 journaux;

2° Le grand fief et vairie du Teilleul, s'étendant aux masures de la Boulais, de la Cour-au-Comte, de la Croix-Chemin, de la Doullouère, de Monpson, de la Normandière, de la Joulière, de Loisillière, de la Guihonnerais, de la Boivandière, de la Rousserie, de Guischer, de la Rousserie-aux-Dames, au lieu et village de Monviel, etc., 300 journaux;

3° Le fief du Bois-Guy, 70 journaux;

4° Le fief de la Froumentée, au bourg de Montours, uni à celui de la Violette, 150 journaux;

5° Les fiefs de Grolay, 20 journaux; des Landes-Rousses, 20 journaux; de la Rousserie, 40 journaux; de la Besnerais, 40 journaux; de Launay-Barat, 30 journaux;

6° Le grand fief et vairie d'Aubigné, 300 journaux;

7° Les fiefs du Grand-Brézel, 80 journaux; de la Belinaye, 68 journaux;

8° Le grand fief James, 100 journaux;

9° Le petit fief James, 160 journaux;

10° Le fief et bailliage de la Genetière, 40 journaux;

11° Le fief du Prieur de Montours, 17 journaux;

12° Les fiefs de Treus ou de la Sécouasière, 160 journaux; de la Violette, 161 journaux; du Domaine, 20 journaux; du Plessis-Bourel, 211 journaux (Poilley);

13° Les fiefs de la Guimbaudière, 200 journaux; de la Contrie ou de la Micaudière, 60 journaux; de l'Inoguais ou de la Rocherie, 10 journaux; de la Bretonnière, 20 journaux (Le Ferré);

14° Les fiefs de la Bodinière, 20 journaux; du Gast et de Meguérin (Villamée).

VIII. — SAINT-ÉTIENNE-EN-COGLAIS.

Ecclesia Sancti Stephani de Cogles (Dom Morice, Pr., I, col. 476).

Histoire religieuse. — D'après un document cité par dom Morice, l'église de Saint-Étienne appartenait, à la fin du x[e] siècle, à deux seigneurs, nommés l'un Mérillus et l'autre Juhel, qui étaient également possesseurs de l'église de Brielles. Ayant donné cette dernière église à l'abbaye de Saint-Serge d'Angers, des difficultés, à la naissance desquelles ils ne demeurèrent pas étrangers, s'élevèrent entre les religieux de cette abbaye et ceux de Saint-Jouin de Marne, qui, possesseurs de l'église du Pertre, prétendaient également avoir des droits sur celle de Brielles. Les seigneurs finirent plus tard par reconnaître leurs torts et confirmèrent les religieux de Saint-Serge dans la possession de leur église; de plus, pour les dédommager des contrariétés qu'ils leur avaient suscitées, ils s'engagèrent, dans le cas où ils appelleraient des religieux pour desservir l'église de Saint-Étienne-en-Coglais, qui leur appartenait également, de ne pas les prendre à une autre abbaye. (D. Mor., Pr., I, col. 477.)

On ne saurait dire si cet engagement fut tenu; ce qu'il y a de certain, c'est que, dès lors, il n'est plus question de religieux de Saint-Serge pour le service de l'église de Saint-Étienne; mais bien de ceux de Toussaints d'Angers, qui en étaient encore en possession à l'époque de la Révolution.

Quoi qu'il en soit, comme ces deux abbayes, situées dans la même ville, avaient nécessairement beaucoup de rapports, il est à supposer que l'église Saint-Étienne était passée de l'une à l'autre, par suite d'arrangements.

Prieurs-recteurs de Saint-Étienne. — 1581, M. Nicolas Du-

pont. — 1602, M. Jean Pichot. — 1606, M. François Martin. — 1632, M. Jean Pellier. — 1674, M. Jean Le Tourneulx. — 1688, M. Jean de Botherel. — 1724, M. Louis-Pierre Broc de la Tuvelière, + 1748. — M. N. Broc de la Tuvelière, fils du précédent. — 1764-1765, M. N. Pitat. — 1765-1766, M. Le Page de Varoncé. — 1766, M. Richer.

Archéologie. — Plusieurs parties de l'église de Saint-Étienne, la façade occidentale et la tour spécialement, présentent tous les caractères de l'architecture romane et doivent être considérées comme ayant appartenu à l'église construite au XIe siècle.

Le plan primitif de cette église, qui ne devait comprendre qu'une seule nef, terminée à l'Est par une abside demi-circulaire, à l'entrée de laquelle s'élevait la tour, ce plan a été malheureusement modifié par la destruction de cette abside et l'adjonction de deux transepts; mais, du moins, la façade occidentale et la tour se présentent à nos regards telles qu'elles ont dû être élevées d'après le plan de l'architecte, et sans aucune autre mutilation que celle du temps.

Cette façade est d'une extrême simplicité et remarquable surtout par la pureté et la régularité de ses lignes. Elle est construite tout entière en moëllons mêlés de briques et noyés dans un mortier de chaux; elle est butée à chacun de ses angles par un contrefort en pierres de grand appareil, saillant de 15 à 16 centimètres. Ces contreforts se terminent, à la naissance du toit, par une sorte de larmier qui se prolonge dans toute la longueur de la façade, et qui est formé par un simple retrait du mur dans la partie supérieure.

Cette façade ne présente d'autre ouverture que la porte, au-dessus de laquelle se trouve un œil-de-bœuf.

Cette porte, étroite (1m 50) et peu élevée (2m 40), et dont l'arcade est à plein cintre, s'ouvre au milieu d'un massif en maçonnerie qui fait saillie sur le plein du mur, et dont les

jambages extérieurs viennent se rattacher, à leur sommet, au larmier dont j'ai parlé.

Cette avancée repose, des deux côtés de la baie proprement dite, sur deux colonnes demi-engagées, en pierre de granit grossièrement travaillée, dont la base est formée par un simple renflement du fût avec un petit filet, et les chapiteaux par un léger évasement de leur partie supérieure, résultant de l'aplatissement de ce même fût, avec un simple chanfrein en guise de tailloir.

La face de l'un de ces chapiteaux était relevée par deux filets croisés en diagonale, en forme d'X; l'autre par deux figurines qui sont presqu'entièrement effacées. La porte proprement dite s'ouvre en retrait de ce massif.

Elle présente une archivolte formée par deux voussures à plein cintre et à vives arêtes. Il n'en est pas de même de ses jambages, dont les angles sont rabattus, et sur la surface desquels est creusée, dans toute leur longueur, une rainure qui donne naissance à deux colonnettes, surmontées par un chanfrein se reliant avec le tailloir des colonnes du massif dans lequel la porte est encadrée, et faisant corps avec lui.

La tour s'élevait à l'arrière de la nef et au-devant de l'abside; elle reposait sur deux grandes arcades qui se dressaient entre ces deux parties de l'édifice. Aujourd'hui que l'abside est détruite, elle se trouve à l'extrémité du chevet, et l'autel est engagé sous la première arcade. La seconde, qui est murée, est à découvert extérieurement, et laisse encore apercevoir, sur son archivolte, quelques traces des peintures dont elle était autrefois décorée.

Cette tour, dont l'élévation peut être de 16 à 17 mètres, et qui est entièrement construite en pierres, repose sur une base quadrangulaire qui atteint jusqu'à la hauteur du faîte de l'église; elle présente sur chacune de ses faces, disposées par étage, mais en nombre inégal sur chacune d'elles, de petites

ouvertures larges de 12 à 15 centimètres sur une hauteur de 50 à 55 centimètres, dont l'amortissement est en plein cintre, et qui sont destinées à l'émission du son des cloches, placées vis-à-vis d'elles dans l'intérieur.

Ce soubassement se termine par un simple tore qui tient lieu de corniche et repose sur une ligne de modillons entièrement frustres.

Au-dessus, l'édifice, construit en moellons parfaitement appareillés, s'élève en forme de pyramide octogone. Sur la petite plateforme résultant de l'abattue des angles, aux quatre coins de la tour, se dressent quatre clochetons hexagones; quatre pinacles, ajourés dans le sens vertical par une baie longue et étroite, en forme de meurtrière, couvrent autant que possible la nudité des faces intermédiaires.

Ces pinacles, construits dans le plan de la base de la tour, étaient dans le principe terminés à leur sommet par un bouton qui manque dans la plupart.

Il est à regretter que l'insuffisance du vaisseau, eu égard à l'augmentation de la population, ait nécessité son accroissement au moyen de deux transepts, et surtout qu'après avoir eu la malheureuse idée d'ouvrir les disgracieuses fenêtres destinées à y faire pénétrer la lumière, on ait eu l'idée plus malheureuse encore de démolir l'abside. Sans cela, nous possèderions vraisemblablement encore un spécimen fort remarquable du genre architectural de nos églises de campagne au XIe siècle. En effet, sa construction paraît avoir été telle qu'elle semble n'avoir subi aucune atteinte des injures du temps. Les parties des murailles qui n'ont pas été attaquées pour l'établissement des transepts ou pour l'ouverture des jours, sont demeurées parfaitement intactes et conservent encore les traces de quelques baies, ainsi que trois contreforts qui appartiennent à l'église primitive.

C'est en 1615 que l'église de Saint-Étienne a subi cette

regrettable modification, et en 1778 seulement que l'abside, dont la perte n'est pas moins regrettable, a été démolie, non pas dans un but d'utilité paroissiale, mais bien dans un but d'embellissement pour l'église[1].

On lit dans une lettre écrite par M. Richer, prieur-recteur de Saint-Étienne, le 14 juillet 1778, à Mgr l'évêque de Rennes, *que son sanctuaire n'est susceptible d'aucune décoration et qu'il ne peut mieux le comparer qu'à un four;* d'où il concluait à la nécessité de le démolir. (Archives départementales.)

Le plafond du transept Nord est orné de peintures à fresque qui doivent remonter à l'époque de sa construction.

Ces peintures représentent, en cinq médaillons, la grande scène du Jugement dernier.

Dans le médaillon central, on voit N.-S. Jésus-Christ exerçant les fonctions de juge souverain des vivants et des morts. Au-dessus sont les élus inondés de lumière, et au-dessous les damnés refoulés par un ange, dont la main est armée d'un glaive.

Les médaillons supérieurs représentent, d'un côté la Sainte Vierge, de l'autre saint Jean-Baptiste avec l'agneau. Les médaillons inférieurs sont remplis par des anges qui sonnent de la trompette. Les interstices sont garnis par des arabesques.

Je me suis un peu étendu sur l'église de Saint-Étienne, à cause de son caractère exceptionnel, cette église étant la seule de notre diocèse qui nous offre un véritable type de tour romane, sans une trop grande altération.

[1] Cette démolition entraina une dépense de 3,525 livres, dont 325 furent employées à la démolition et le reste en travaux de menuiserie pour le chœur. Une imposition extraordinaire de 3,362 livres 10 sous, payable en deux années, fut levée sur la paroisse pour faire face à cette dépense, dont le recteur, comme décimateur, dut supporter l'excédant, c'est-à-dire 162 livres 10 sous.

On voit sur le territoire de cette paroisse, à environ 1 kilomètre et demi du bourg et sur le bord de la route de Fougères à Antrain, une chapelle dédiée à saint Eustache et qui est le but d'un pèlerinage très-fréquenté, le jour du Vendredi-Saint, par les habitants de toutes les campagnes environnantes, qui vont y demander pour leurs bestiaux, et aussi pour eux-mêmes, la préservation des maladies qui peuvent les atteindre, car, suivant le dicton populaire, saint Eustache de tous maux détache.

Histoire féodale. — Les seigneurs de Saint-Étienne font leur apparition dans l'histoire à peu près à la même époque que les seigneurs de Saint-Brice, c'est-à-dire vers le milieu du XIIe siècle.

Le premier dont nous trouvions la mention portait le nom de Guillaume, sous lequel nous le voyons figurer, en 1146, comme témoin d'une donation faite par Conan III à l'abbaye de Saint-Florent de Saumur.

Quelques années après, en 1161, nous retrouvons ce même Guillaume intervenir avec Payen de Saint-Brice pour confirmer une autre donation faite à l'abbaye de Rillé par Hamon des Flégés, qui était son homme ou son vassal.

L'importance des seigneurs de Saint-Étienne semble être allée toujours en croissant pendant le moyen âge; leurs noms se retrouvent dans la plupart des rôles des montres, aux XIVe et XVe siècles.

La terre de Saint-Étienne était, dès cette époque, le gage féodé d'une des cinq grandes sergenteries ou bailliages entre lesquels était répartie la baronnie de Fougères. Nous voyons, par les actes du Parlement tenu à Vannes en 1462, que Jean de Parthenay, seigneur de Saint-Étienne, y comparut en qualité de titulaire de cette sergenterie.

Cette terre lui était venue par héritage de Guillemette Le

Bret, sa grand'mère, qui était fille de Guillaume Le Bret et d'Aliette Chesnel, de la maison de la Ballue.

Cette dame, fille de Guillaume Le Bret (voir le *Canton de Louvigné*, art. *Louvigné*), qui, à la fin du XIVe siècle, possédait en même temps les seigneuries de Saint-Étienne, du Bois-Henry, de Racinoux et de Villavran, avait épousé Guillaume Le Bouteiller, sieur de la Chesnaye, et sa fille, Bonne ou Perrine, épousa à son tour Michel de Parthenay, auquel elle porta les domaines considérables de sa famille.

Possédée ensuite par Jehan de Parthenay, leur fils, et Jeanne de Parthenay, leur petite-fille, la terre de Saint-Étienne passa successivement dans les familles de Lorgeril, de Rohan, et enfin dans celle des comtes de Maure, par le mariage d'Hélène de Rohan avec François II, comte de Maure.

Louise de Maure, leur petite-fille, la porta vers la fin du XVIe siècle ou le commencement du XVIIe (avant 1607) à Gaspard de Rochechouart, seigneur de Mortemart, dont le fils, Louis de Rochechouart, comte de Maure, grand sénéchal de Guyenne et lieutenant de Sa Majesté en cette province, l'échangea, en 1654, avec Messire Anne de Volvire, seigneur de Saint-Brice. (Voir *Saint-Brice*.)

La terre de Saint-Étienne donnait à son possesseur droit de haute, moyenne et basse justice, avec fourches patibulaires à trois pots dans la lande de Saint-Eustache, de cep et de collier au bourg de Saint-Étienne.

Cette terre se composait de deux éléments principaux : 1° des fiefs dépendant de l'ancienne terre et seigneurie de Saint-Étienne ; 2° d'un certain nombre de fiefs dépendant autrefois de la seigneurie de Chaudebœuf, que Messire Briand Pinel et Jacquemine du Parc, sa femme, seigneur et dame de Chaudebœuf, avaient aliénés en 1619, et qui avaient été ache-

tés par haute et puissante dame Louise, comtesse de Maure et de Mortemart, dame de Saint-Étienne, pour le prix de 8,600 livres, et réunis par elle à la terre de Saint-Étienne.

I. — Fiefs dépendant de l'ancienne terre et seigneurie de Saint-Étienne.

En Saint-Étienne et Saint-Brice : les fiefs du Mée, 200 journaux ; de Primault et de Sancé, 240 journaux ; du bourg de Saint-Étienne, du Verger, des Noës et de la Massonnais, 70 journaux ; de la Vilatte, 3 journaux ; de la Frenouze, de la Massonnais, de la Nouvelle-Baillée, 50 journaux ; du Pont-de-la-Perrière, 32 journaux ; de la *Couillebellois* et Galesne, 50 journaux ; de la Flèche-Robanier, 45 journaux ; de la Flèche-au-Roi, 35 journaux ; de la Giraudais, 70 journaux ; de la Martinière, de la Chaigne, de la Pistais et Guibertière (Baillé), 70 journaux ; de la Monneraye, 48 journaux ; du Rocher-Breton, 60 journaux ; le fief de la Flèche-Hamelot, relevant de l'abbaye de Rillé.

En Saint-Germain et Montours : les fiefs de Courtoux, de Montchevron et du Breil, 200 journaux ; de Monhoul, du Bois-Herbert et de la Goberais (Montours), de la Pissotte et de Bervant (Saint-Étienne), 120 journaux ; de Bahier et de la Chartrie, 140 journaux ; de la Morandais, 80 journaux ; de la Chauvinais, 90 journaux ; de la Retaille, 70 journaux.

II. — Fiefs détachés en 1619 de la seigneurie de Chaudebœuf.

Le fief et bailliage du Rocher-Cutesson, 80 journaux ; les fiefs de la Cordionnais, de la Goubrais et des Huberdières, tenus du marquisat de Saint-Brice, 120 journaux ; le fief et bailliage de Lecousselle, 120 journaux ; les fiefs de la Picqueleraye et de la Tirvetais, 25 journaux ; de la Picquais, 14 journaux ; le fief et bailliage de Beaumanoir (Saint-Ger-

main), 85 journaux; le fief Huassin (Montours), 76 journaux; de la Roullais *(ibid.)*, 106 journaux; le fief Gentil (Saint-Étienne), 25 journaux; les fiefs et masures de la Ville-Maheu, 20 journaux, et des Champs-Jehan, 18 journaux (Saint-Marc-sur-Coësnon); le fief et bailliage de la Chauvinais, de la Bretonnière, de la Roche-Fouillardel, de la Basse-Lande, de la Maison-Neuve, de la Tronchais et de la Nouette (Saint-Étienne), 148 journaux; les fiefs de la Godinière, 14 journaux; de la Cotardière, 100 journaux; de la Bouchardière, de Frenouze et de la Pistais, 77 journaux; de la Maufrasais et de Rochullé, 72 journaux; de la Cruslière (Saint-Étienne), 45 journaux; du Breil-Rigault, 100 journaux; de la Tisonnière (Saint-Germain), 62 journaux.

III. — Arrière-fiefs relevant de la seigneurie de Saint-Étienne.

1° Les fiefs et domaines de Landecot et de la Tousche (Saint-Étienne); 2° le fief du Haut-Marbré (Cogles); 3° les fiefs de Querée et de Landerouse (Saint-Germain), 200 journaux; 4° le lieu et domaine de la Danserie (Saint-Étienne), tenus en juveigneurie; 5° la métairie et les moulins du Feil (Saint-Étienne), 200 journaux; 6° le fief du Feil, 350 journaux; 7° le lieu et domaine du Bas-Rochullé, le fief du Haut-Rochullé, le lieu des Bouées, le lieu et domaine de Vaugarny (Saint-Étienne), contenant ensemble 200 journaux; 8° le fief Meslet, tenu prochainement de l'abbaye de Rillé, 60 journaux; 9° le domaine de Teillay (Saint-Sauveur), 160 journaux, avec les fiefs du Bas-Teillay, de l'Aubretière, de la Brunelais, de la Guilloys, du Haut-Breuil, du Champ-Dolent, du Tertre, du Champ-Piel, des Jaunais, des Tournées et de Brévant, tenus prochainement du seigneur de la Rouërie; 10° les fiefs de la Plainchardière, de la Goumaudais, de Pron et du Breil, tenus prochainement du seigneur de Linières; 11° les fiefs de

Launay et de Lessart, de Villoger et de la Cocherais, 160 journaux; 12° le lieu et domaine de Tanu (Saint-Sauveur); 13° les fiefs de la Vieuxville, de Touche-Ronde, des Champs-Macé, des Hautes-Retailles, de Paumard, de la Tousche-Douasglin, du Grand-Homme, de la Ribaudière et de la Cressonnière (Baillé), tenus prochainement du seigneur du Tiercent; 14° le lieu et domaine de la Forêt-Neuve (Saint-Brice), tenus en juveigneurie par le seigneur du Rocher-Portal; 15° le lieu et domaine des Flégés (Baillé), 150 journaux, tenus en juveigneurie; 16° plusieurs fiefs dans les paroisses de Poilley et du Châtellier, tenus en juveigneurie par le seigneur de Bonteville; 17° le Moulin-Pinel (Saint-Sauveur), tenu en juveigneurie par le seigneur de Chaudebœuf.

La principale des terres nobles de cette paroisse était, avec celles désignées ci-dessus, la terre et seigneurie du Feil, appartenant en 1680 à Messire Anne de la Haye-Saint-Hilaire, chevalier, seigneur dudit lieu.

Cette terre existait dès le XIIe siècle. En 1157, Hamelin, fils de Jourdin du Feil, donna à l'abbaye de Rillé, où il se fit religieux, son domaine de la Flèche (la Flèche-Hamelot).

Cette terre donnait à son possesseur droit de haute, moyenne et basse justice. Elle comprenait :

DOMAINE PROCHE.

1° La métairie du Feil, environ 60 journaux; 2° le lieu noble de la Bigottière, 47 journaux; 3° le lieu noble de la Danserie, 37 journaux.

MOUVANCES.

Les fiefs de Ruffel, 250 journaux; de la Roche, 31 journaux; de la Monneraie, 10 journaux[1]; de la Basse-Vinais, 20 journaux; de la Butaine, 26 journaux; de Launay, de la Lande-Lessart et de la Cotelais, 100 journaux; de la Piquais.

La paroisse de Saint-Étienne est la patrie de saint Hamon, moine de Savigny, l'un des compagnons de saint Vital, placé sur les autels par le pape Lucius II, en même temps que le fondateur de l'abbaye et Geoffroy, son premier successeur. Il était né, dans les dernières années du XIe siècle, au village de Landecot, qui subsiste encore de nos jours. Nous avons les actes de sa vie, ou plutôt un panégyrique de lui, par un auteur contemporain, à la suite de l'histoire manuscrite de l'abbaye de Savigny.

IX. — SAINT-GERMAIN-EN-COGLAIS.

Ecclesia Sancti Germani de Cogles; — in Coglais; — en Couglays, XVe siècle.

Histoire religieuse. — La seule particularité que nous connaissons de cette paroisse, c'est qu'en 1205, Pierre, évêque de Rennes, fit don de ses dîmes au chapitre de son église cathédrale, auquel il conféra également le droit de présentation à la cure, droit qui a été exercé, jusqu'à l'époque de la Révolution, par un de ses membres.

Recteurs de Saint-Germain. — 160., M. Isaac de la Chesnays. — 1645, M. Léonard Tréhu. — 166., M. Charles

[1] Ce fief devait au seigneur une paire d'éperons dorés garnis de velours noir, amendables de 20 livres monnoie, au jour de Saint-Jean-Baptiste.

Blondeau, bachelier en théologie, supérieur des Dames Ursulines de Fougères, + 1700. — M. A. Cotentin. — 1703, M. René Coquelin. — 1705, M. N. Bourost. — 1707, M. Valentin Chevetel. — 1734, M. Valentin Tréhu. — 1764, M. Guillaume Dussault, sieur de la Lorissais. — 1779, M. Pierre Pougeolle, + 1788. — 1789, M. N. Davoine.

Archéologie. — L'église a été reconstruite il y a une trentaine d'années.

Celle qu'elle a remplacée n'avait rien qui pût fixer l'attention.

On y remarquait cependant plusieurs pierres tombales; sur l'une d'elles était figuré un chevalier avec le millésime de 1544 : c'était celle de Pierre Harpin, le premier seigneur de Marigné. Une autre portait le millésime de 1563, avec ce commencement d'inscription : *Cy gist damoiselle Françoise.....* Sur une autre enfin on lisait l'inscription suivante : *Cy gist damoiselle Thomasse de Malnoë, fille de noble homme Messire Pierre de Malnoë et de dame Perronnelle Harpin, ses père et mère.*

Quelques-unes des fenêtres étaient décorées d'écussons à leurs vitres.

Chapelles. — Les chapelles situées sur le territoire de cette paroisse étaient au nombre de trois :

1° A Marigny, construite à la même époque que le vieux château, en 1572, et fondée sous le vocable de saint Jacques; la famille de Pommereul y a établi son enfeu et l'on y dit la messe à l'occasion;

2° Au village de Querée, fondée également par les seigneurs de Marigny;

3° Au village de la Pouardière, restaurée depuis une vingtaine d'années par Mme N. Meslin, veuve de M. Le Sieur, pharmacien à Fougères, et donnée par elle à la fabrique de Saint-Germain.

Histoire féodale. — La seigneurie de cette paroisse était attachée à la terre du Bas-Châtellier. (Voir plus haut la Notice consacrée à cette paroisse.)

Autres terres nobles. — 1° La plus importante était celle de *Marigny*, ou plutôt de *Marigné*, car, contrairement à l'usage qui a prévalu, c'est sous ce nom qu'elle est désignée dans tous les actes et documents officiels.

Cette terre remonte à une très-haute antiquité, et bien qu'elle relevât de Saint-Brice, elle semble avoir eu, dès le XIIe siècle, une assez grande importance.

Nous voyons, en effet, d'abord Guillaume de Marigné figurer, en 1163, parmi les principaux vassaux du seigneur de Fougères, comme signataire de la grande charte donnée par ce seigneur, en faveur de Rillé (D. Morice, Pr., I, col. 653); puis dans le siècle suivant, en 1233, Hamelin de Marigné assister, en qualité de témoin, au mariage de Raoul III de Fougères avec Isabelle de Craon. (*Id.*, *ibid.*, col. 881.)

Nous perdons dès lors la trace des seigneurs de Marigné, et il nous faut arriver jusqu'aux premières années du XVIe siècle pour les voir reparaître.

D'après la réformation de 1513, *le lieu de Marigné*, car c'est ainsi qu'il est désigné dans ce document, appartenait à Georges de Servaude, dont la famille paraît avoir occupé une position importante dans les baronnies de Fougères et de Vitré.

Quarante ans plus tard, nous le trouvons aux mains de Pierre Harpin, dont la famille semble être sortie de la paroisse de Cogles, et qui mourut, comme nous l'avons vu, en 1544. Mais la terre de Marigné n'était pas encore constituée; elle ne devait l'être que quelques années plus tard, à la suite de circonstances que nous devons faire connaître.

Jacques Harpin, que nous avons tout lieu de regarder comme fils de Pierre, et qui mourut président au Parlement

de Bretagne, avait épousé Jeanne du Hallay, qui lui avait apporté en dot les fiefs du Petit-Brézel, de la Talvassais et de Maunoval, ainsi que le moulin à blé de la Roulais, dans la paroisse de Montours.

Peu de temps après son mariage, il acquit de Messire Philippe de Volvire, baron de Ruffec et de Saint-Brice, la grande vairie de Marigné, avec les fiefs de la Louvetière, de la Sensie et les Courtillaux[1], qu'il réunit aux précédents, et avec lesquels il constitua la terre de Marigné, proprement dite.

Mais déjà, comme nous l'avons vu (Notice sur la paroisse de Parigné, tome VIII du *Bulletin*), il possédait de son chef les terres de la Chesnaye, en Parigné, et des Coudrais, en Villamée, auxquelles il ajouta l'année suivante (1564) le fief *du Haut-Pays*, dépendant du prieuré de Villamée et aliéné par le prieur.

Possesseur de ces vastes domaines, il fit ériger en châtellenie ces diverses terres réunies sous le nom *de la Chesnaye-Marigné et les Coudrais*, avec affectation des droits de haute, moyenne et basse justice sur toutes les terres et dans tous les fiefs de sa dépendance, droit de prééminence et de seigneur fondateur dans l'église de Villamée, enfin droit de deux foires, qui devaient se tenir chaque année sur la place autour de la chapelle, l'une le jour Saint-Jacques, l'autre le jour Saint-François, avec droit de coutume à son profit. (Lettres patentes du mois d'octobre 1572, enregistrées au Parlement de Bretagne le 30 mai de l'année suivante.)

C'est aux années qui précèdent que l'on doit rapporter la construction de l'ancien château, qui a été démoli de nos jours (vers 1832), et dont il ne reste plus qu'une tourelle. On

[1] Le contrat fut passé le 28 décembre 1563, au nom du seigneur de Saint-Brice, par André de la Villeneuve, sénéchal de Saint-Étienne, muni de procuration à cet effet, pour le prix de 2,250 livres.

pouvait regarder ce château comme un type des plus remarquables d'une habitation féodale de l'époque à laquelle il avait été construit.

Le seigneur de Marigné, en effet, dans la prévision des évènements que les troubles religieux qui agitaient dès lors le pays pouvaient déjà permettre d'entrevoir, n'avait rien négligé pour mettre ceux qui l'occuperaient à l'abri d'une attaque et même en mesure de s'y défendre, s'ils venaient à y être attaqués.

Ces précautions, du reste, n'étaient que trop fondées, et les évènements justifièrent complètement les prévisions du seigneur; mais les mesures qu'il avait prises ne purent préserver son habitation du malheur qu'il avait voulu prévenir.

Au mois d'avril 1589, une troupe appartenant à l'armée du duc de Mercœur, qui tenait garnison au château de Fougères, s'achemina vers Marigné, dont le propriétaire tenait le parti du roi, s'empara du château, pilla le mobilier et l'emporta, en partie, au château de Fougères.

La tradition locale a conservé le souvenir de cet acte de brigandage, mais elle s'écarte de la vérité dans les détails des faits qui l'accompagnèrent : elle suppose, en effet, que le seigneur de Marigné, aidé de ses domestiques et de ses vassaux, réussit à repousser les assaillants et à les empêcher de pénétrer dans le château; tandis qu'il est positivement constaté par les registres du Parlement que, quelques jours après, le président Harpin dénonça le fait à la Cour, et que celle-ci rendit un arrêt qui, déclarant les habitants de Fougères responsables du dommage qui lui avait été causé, les condamna à faire reconduire à son château de Marigné ce qui avait été conservé de son mobilier et à lui payer la valeur de ce qui en avait été détruit.

Le président Harpin, outre sa charge au Parlement de Bretagne, occupait encore celle de maître des requêtes ordinaires

de l'hôtel de Sa Majesté. Le roi Henri III, voulant reconnaître les bons services qu'il lui avait rendus en cette qualité, par lettres patentes données à Paris, au mois de juillet 1578, lui accorda pour lui et ses successeurs droit d'enfeu dans le chœur de l'église Saint-Léonard de Fougères, à gauche du maître-autel, avec le droit de banc à queue et accoudoir dans la nef de la même église[1].

Ces lettres patentes furent de nouveau confirmées en 1605 par le roi Henri IV, en faveur de son fils François Harpin, aussi président au Parlement de Bretagne.

Celui-ci avait épousé Thomasse Champion, dame de la Chesnardière, dont il n'eut qu'une fille, Perronnelle Harpin, qui, avant 1619, épousa Pierre de Malnoë, à qui elle porta la terre de Marigné.

[1] L'enfeu des seigneurs de Marigné, masqué anciennement par les boiseries du chœur et par les bâtiments de la sacristie, a été retrouvé à peu près intact, lorsqu'au mois de février 1877 on a démoli la partie de l'église Saint-Léonard dans laquelle il se trouvait. Il était indiqué extérieurement par une grande arcade en plein cintre, au-dessous de laquelle était placé un tombeau; la pierre en granit qui le recouvrait et que l'on a replacée dans la muraille de la chapelle, élevée à peu près à l'endroit qu'il occupait, porte l'inscription suivante, gravée en caractères de moyenne grandeur :

Cy gist le corps de Messire François HARPIN vivant
Chevalier seigneur chastelin (sic) *de Marigné et de la Chesnaye*
Conseiller du roy en ses Conseils d'Estat et privé et
Second président en sa Court de Parlement de Bretagne
Qui décéda le dix-septisme (sic) *jour d'octobre* 1607 *et*
Fonda un obit par an céans.

Deux ans auparavant, lorsqu'on avait relevé le pavé du chœur, on avait découvert, entre l'autel et la muraille, un caveau assez vaste auquel on accédait au moyen d'un escalier de six à sept marches, et qui devait avoir servi à la sépulture des membres de la famille des seigneurs de Marigné, décédés dans le cours des XVIIe et XVIIIe siècles. Mais on n'y trouva ni ossements, ni débris de cercueils : ce qui donne lieu de croire qu'il avait été visité précédemment.

De ce mariage naquit un seul fils, Jacques de Malnoë, qui fut gouverneur de Port-Louis, d'Hennebont et de Quimperlé, et se fit un nom dans la société parisienne par ses aventures et ses débordements. (Voir Tallemant des Réaux, tome X, p. 212, édition Garnier, frères.)

Il avait épousé Léonarde du Bellay de la Feuillée, avec laquelle il vécut toujours en assez mauvaise intelligence; et ce fut à la suite de démêlés avec elle qu'il se détermina à vendre les terres de Marigné et de Malnoë, dont il lui abandonna une partie du prix. Marigné fut alors acheté par Mme Marguerite Bidé, veuve de M. Jean Geffelot, sieur des Alleuz et de la Montmartinais, conseiller au Parlement de Bretagne, en son nom personnel et au nom de M. Sébastien Geffelot, son fils aîné, pour le prix de 100,000 livres en principal et 2,000 livres d'épingles[1].

Sébastien Geffelot épousa Calliope de Tanouarn, et leurs descendants[2] ont possédé la terre de Marigné jusqu'en 1810, que leur dernière représentante, Élisabeth-Cécile Geffelot, fille de M. François-Jean Geffelot et de Marie-Anne de Châ-

[1] Le contrat est du 14 octobre 1655.

[2] Noms des membres de la famille Geffelot qui ont possédé la terre de Marigné :

I. — Sébastien Geffelot, marié à Calliope de Tanouarn.

II. — Joseph-Charles Geffelot, marié à Françoise de Botherel, + 1740.

III. — François Geffelot, marié : 1° à Françoise-Perrine du Bois-le-Bon; 2° à Jeanne-Françoise de la Roche Saint-André.

IV. — François-Jean Geffelot, marié en 1780 à Marie-Anne de Châteaubriand, fille de M. Auguste de Châteaubriand, seigneur de Combourg, et de dame Appoline-Jeanne-Suzanne de Bedée, morte centenaire, vers 1860, à Dinan, où elle était connue sous le nom de Mme de Marigny. Tout me porte à croire que c'est à cette dame qu'il faut attribuer la modification qui, dans ce nom, avait remplacé l'*é* final par l'*y*.

V. — Élisabeth-Cécile Geffelot, mariée à M. Joseph-Louis-Mathurin Gouyquel de Bienassis.

teaubriand, et épouse de M. Joseph-Louis-Mathurin Gouyquel de Bienassis, la vendit à M. le général baron de Pommereul, dont le petit-fils en est aujourd'hui propriétaire [1].

La châtellenie de Marigny se composait des éléments suivants :

DOMAINE PROCHE.

1° Le château de Marigny et ses dépendances, 80 journaux; 2° les métairies de la Sensie, 90 journaux; du Rocher de la Gelinais, 80 journaux; du Chemin-Neuf (terre noble), 51 journaux; 3° de la Chesnaye, en Parigné; 4° des Coudrais, en Villamée; 5° du moulin de la Roullais, en Montours.

MOUVANCES.

Elles s'étendaient dans les paroisses de Saint-Germain, du Châtellier, de Parigné, de Villamée, de Montours, de Montault et de Louvigné, et comprenaient :

1° *En Saint-Germain* : le grand fief et grande vairie de Marigny, comprenant les masures de Marcé, de la Goderie, de la Gauchonnière, de Lévaré, du Breil, des Prés, de la Hayais, de Laubriais, de la Cocherie, du Rocher-Morel, de la Touche, de la Morlais, des Chapellières, de Bahier, de Loisillière, etc. — Total, 664 journaux.

Les fiefs nobles de Rochunault, comprenant la vallée Morihan, la Gélinaye, les Rochettes, une partie de la Coulière et les communs de Rochunault, 175 journaux.

Les fiefs de la Gapaillère, de la Bérangeraie (noble), 100 journaux; de l'Épinay et de la Saudrais, 100 journaux; de Quérée, 210 journaux; de la Touche et du Champ-Tual,

[1] Le contrat est du 30 juin 1810.

120 journaux; de la Coulière, 80 journaux; de Berthelon, 130 journaux.

Ces divers fiefs comprenaient les villages suivants : Berthelon, la Petite-Marvaise, le Bas-Val, Monhabeu, le Haut-Monthiéry (en partie), Marcé, le Pré (en partie), la Creuserie, la Galoderie, les Planches (en partie), la Fauvelais, Bahier (une maison), les Haute et Basse-Morlais, le Pré-Pichon, la Gauchonnière, Laubriais, la Cocherie, la Maison-Neuve, les Champs-Tual, la Rochette, la Vallée-Morihan, Rochunault, la Bérangeraie, la Coulière, les Champs-Travers, les Renardières, Quérée, la Gapaillère, etc.

2° *Dans la paroisse du Châtellier* : les fiefs de Mecé, de la Germondaie, de la Blairie et de la Tricherie, 200 journaux.

3° *En Parigné et Villamée* : les fiefs de Mezerette, de Boulouze et de Lande-Marel, environ 500 journaux; de Lande-Rousse, 80 journaux; le fief noble et la vairie aux Abbés, 230 journaux; le fief noble et vairie de Montbrouault, 293 journaux; le fief de Ville-Perdue, 120 journaux.

Ces divers fiefs correspondaient aux villages de la Tricherie, de Villebedon, de Dohin, de la Boulais, de Pifault, de l'Anchenais, de Mezerette, de Vieil-Autel, des Haute et Basse-Bayette, des Haut et Bas-Passillé, de la Basse-Boulouze et de Lande-Marel.

4° *En Montours* : les fiefs de Maunoval, de Brezel et de la Talvassais, 190 journaux;

5° *En Louvigné et Montault* : le fief de la Fresnais, comprenant les villages de la Fresnais, de la Basse-Cornillais, de la Gebertais, de la Guinchère-*Davy* et de la Haye.

A Marigny se rattache un souvenir que je ne dois pas laisser s'effacer. Comme nous l'avons vu, le dernier descendant des Geffelot avait épousé Marie-Anne de Châteaubriand, sœur de l'auteur du *Génie du Christianisme*. Avant de quitter la

France, l'illustre écrivain venait de temps en temps rendre visite à sa sœur, soit à son château de Marigny, soit à Fougères, où son mari avait son hôtel, à l'angle de la rue Jean-Jacques Rousseau et de la rue à laquelle, à cause de lui, on a donné le nom de Châteaubriand. Et aujourd'hui, après un siècle à peu près écoulé, lorsqu'on parcourt la campagne si pittoresque au milieu de laquelle est placé le château de Marigny, on aime à se rappeler que l'illustre écrivain, dans sa jeunesse, a parcouru les mêmes sentiers, et on se demande si les impressions qu'il y a ressenties n'ont pas contribué à éveiller en lui ce sentiment de la nature, si vif et si délicat, qui éclate dans toutes ses œuvres.

Autres terres nobles de la paroisse de Saint-Germain à la fin du XVIIe siècle :

1° La terre de Saint-Germain, comprenant la maison de Saint-Germain avec ses dépendances, ainsi que le fief Buché et le fief de Joué, commun avec le seigneur de la Forêt.

Cette terre, qui appartenait en 1680 à M. François Le Porcher, écuyer, seigneur de Saint-Germain, avait droit de garenne et de colombier.

2° Le lieu de Lévaré, à M. H. Guy Desbois, sieur de la Dorissais, et Guy Le Page, sieur de la Chevalerais, du chef de leurs femmes, Mlles Jeanne Laugelier et Marie Le Tanneur; en 1578, à Gilles Pinczon, sieur de la Bretonnière.

3° Le lieu de la Haute et Basse-Tullays, à Jacques Tranchant, sieur de la Tullays, conseiller au Présidial.

4° Le moulin de Clinchart, avec les fiefs de Joué, de la Galoderie, d'Ardanne ou de Montillon et de la Hallebrennais, à Messire Joachim de Beaucé, seigneur abbé de Champbellé. (Voir *Lecousse*, le manoir de la Forêt, t. VIII.)

Antiquités celtiques. — Dans un intéressant Mémoire publié dans le tome II du *Bulletin* de la Société (année 1862), M. Danjou de la Garenne, un de ses membres, a signalé près

du Rocher-Jacault, sur le territoire de cette paroisse, l'existence de deux galeries couvertes qu'il a scrupuleusement décrites, en même temps qu'il a rendu compte des fouilles qu'il a fait exécuter à leur endroit[1].

Le même archéologue a bien voulu me communiquer quelques notes concernant une découverte faite par lui, en 1871, sur le versant d'un coteau inculte, connu dans le pays sous le nom des *Monts-Baron*, et situé près du village des Courbes et du chemin vicinal de Fougères à Parigné, découverte qui a mis en sa possession au moins une centaine de petites haches en bronze.

Toutes ces haches, d'une longueur d'environ 75 millimètres, sont absolument semblables, munies d'une douille et d'un anneau sur le côté. Au moment de la découverte, elles renfermaient encore la pièce intérieure du moule, appelée *noyau*, dont l'argile était passée à l'état de brique par l'effet de la chaleur du métal incandescent.

Ayant fait achever la fouille sous mes yeux, me dit M. Danjou, j'ai trouvé des scories métalliques, des fragments de bois réduit à l'état terreux et tombant en poudre à la moindre pression, enfin de la cendre et quelques morceaux de charbon, qui semblent démontrer que ces instruments avaient été fondus à l'endroit même et enfouis sur le foyer du fourneau.

La partie supérieure de ce dépôt avait été mise à découvert par les pluies, qui avaient raviné le terrain.

Un autre dépôt du même genre a été découvert, m'a-t-on assuré, à une petite distance de celui-ci.

[1] Je renvoie le lecteur à ce Mémoire, dans lequel il trouvera les renseignements les plus détaillés et les plus complets sur les monuments celtiques que l'on rencontre dans les diverses communes de l'arrondissement de Fougères, ce qui m'a autorisé à ne pas m'en occuper dans les Notices que je leur ai consacrées.

X. — SAINT-HILAIRE-DES-LANDES.

Ecclesia Beati Hyllarii Vindeliensis, XIe siècle (*Cartulaire de Saint-Georges*, p. 275); — *apud S. Illarium de Landis*, XIVe siècle (*Titres de Marmoutiers*); — *E. Sancti Hilarii de Landis*, XVIe siècle.

Histoire religieuse. — Nous n'avons aucun renseignement sur l'histoire de cette paroisse, qui, au XIIe siècle, faisait partie du Vendelais, comme l'indique son nom (Saint-Hilaire-en-Vendelais), et dont la cure était à l'ordinaire.

Recteurs de Saint-Hilaire. — 1593, M. François Lambert. — 16.., M. Julien Bégasse. — 1647, M. Louis Lefèvre. — 1660, M. Siméon du Chastelier. — 1675, M. François de la Marche. — 169., M. Jean Lambert, + 1715. — M. Julien Tison, + 1727. — M. Georges Le Guérinel. — 1748, M. Julien Simon, + 1761. — M. N. Coquelin.

Archéologie. — L'église de Saint-Hilaire est formée d'une nef accompagnée de deux transepts. Plusieurs contreforts et deux baies, de style roman, que l'on remarque à la côtière septentrionale nous autorisent à reporter sa construction à l'époque où l'emploi de ce style était en usage.

Elle semble avoir été, au commencement du XVIe siècle, l'objet d'une retouche assez considérable, qui consista principalement dans la réfection totale de la partie occidentale, avec un prolongement du côté de la façade, la construction du mur du chevet du transept Sud.

Toute cette reprise a été exécutée en pierre de granit de grand appareil.

Le transept Nord a dû être construit à neuf vers le milieu du dernier siècle.

La fenêtre du chevet est aujourd'hui masquée à l'intérieur

par la boiserie de l'autel. Cette disposition est regrettable, car cette fenêtre, dont le tympan est orné de trois cœurs, a conservé les restes d'une verrière qui, à en juger par ce que l'on en voit de l'extérieur, n'était pas à dédaigner. Une autre fenêtre de la nef, auprès des fonts, présente aussi quelques débris d'arabesques d'un effet assez agréable.

On remarque plusieurs pierres tombales enchâssées dans le pavé : sur l'une d'elles, en partie brisée, on lit ces mots bien flatteurs pour un avocat, si, comme tout porte à le croire, le personnage qu'elle recouvre appartenait à cet ordre : *Patronus lites quas potuit sedavit.*

Dans le mobilier de l'église se trouve une petite clochette sur laquelle on lit l'inscription suivante : *Saint-Hilaire-des-Landes*, 1613, figurant en relief, entre une fleur-de-lys d'un côté et une hermine de l'autre.

Chapelles. — On comptait autrefois quatre chapelles sur le territoire de cette paroisse :

1° A la Haye, fondée en 1636, sous le vocable de la Sainte Famille, par Messire Anne de la Haye-Saint-Hilaire et Louise de Canabert de Kerlouet ;

2° A Linières, sous le vocable de saint Christophe, fondée de trois messes par semaine, les lundi, vendredi et samedi. La métairie de la Villeaune-Martin, en la Chapelle-Saint-Aubert, était affectée au service de cette fondation ;

3° Au Feu ;

4° A Placé.

Les terres nobles de cette paroisse étaient :

1° La terre et seigneurie de la Haye-Saint-Hilaire.

Cette terre avait été érigée en châtellenie par lettres patentes du roi Henri IV, données à Tours, dès le mois de mars 1593, en faveur de René de la Haye de Saint-Hilaire, en récompense de la fidélité qu'il lui avait toujours témoignée et des services qu'il lui avait rendus, avec union des terres

et fiefs du bourg de Saint-Hilaire, de sur Minette, de la Connaye, de Champ-Léon, de Saint-Crespin, du Tertre, de la Réaulté, du Corbail, du Val, de l'Éraudière, de Carcouët et de la Seuraye.

Mais M. de la Haye étant venu à mourir avant l'enregistrement des lettres patentes, son fils Henri étant encore mineur, ces lettres ne purent sortir leur effet, et elles durent être relevées plus tard, en faveur de celui-ci, par de nouvelles lettres patentes qui furent données à Amboise, par le roi Louis XIII, au mois de mars 1619, et enregistrées au Parlement de Bretagne, le 17 juillet de la même année.

Cette terre donnait à son possesseur droit de haute, moyenne et basse justice dans toutes les terres et fiefs de sa dépendance, droit de prééminence et d'enfeu dans les églises de Saint-Hilaire-des-Landes, de Saint-Marc-le-Blanc, à cause de la terre de Saint-Crespin, de Saint-Sauveur-des-Landes, enfin droit de deux foires par an au bourg de Saint-Hilaire.

Elle appartient de temps immémorial à la famille de la Haye, qui a pris son nom, et qui paraît remonter à Geoffroy de la Haye, que nous voyons, en 1163, donner à l'abbaye de Rillé tous les droits qui lui revenaient dans le moulin du Pont. (D. Mor., Pr., III, col. 652.)

Depuis le XIVe siècle, nous voyons cette famille contracter des alliances avec les familles les plus distinguées du pays, avec les d'Anthenaise, les Le Sénéchal, les de Saint-Denoual de la Villarmois, les Pinel, les de Malnoë, les du Beslay, les Barrin, les de la Maignanne, les de Linières, etc.

Elle a, en outre, fourni deux gouverneurs au château et à la ville de Fougères : Léon de la Haye en 1586, et Christophe de la Haye en 1658; enfin un abbé de Rillé, René de la Haye, en 1593, et un abbé de Saint-Aubin-des-Bois.

La terre de la Haye se composait des terres et fiefs suivants :

DOMAINE PROCHE.

1° La maison et château seigneurial avec leurs dépendances, 212 journaux; 2° les métairies du Mottay, 120 journaux; 3° de la Hubeaudière, autrement de la Cour, 100 journaux; 4° de Chevrigné ou des Communs, 35 journaux; 5° la terre de sur Minette (noble), 150 journaux; 6° la terre de Saint-Crespin (Saint-Marc), 150 journaux; 7° les métairies du Haut et du Bas-Champ-Léon, avec le moulin René (Saint-Sauveur), 230 journaux; 8° la terre du Feil (Saint-Étienne), noble; 9° les lieux nobles de la Bigottière et de la Danserie (*ibid.*); 11° la métairie noble de la Cherbaudière (Saint-Hilaire).

MOUVANCES.

1° Les fiefs des Tails, 135 journaux; du Bas-Clairet, 25 journaux; du bourg de Saint-Hilaire, 56 journaux; du Val, de l'Éraudière et du Carquoy, 78 journaux; du Tertre, de la Réaulté et du Corbail (Saint-Sauveur, La Chapelle-Saint-Aubert et Saint-Hilaire), 60 journaux; de la Segeais, 14 journaux; le grand fief sur Minette (Saint-Hilaire et Saint-Ouen), 250 journaux; le fief de Placé (Saint-Hilaire), 250 journaux.

En Saint-Marc : les fiefs Raguenel, 62 journaux; de Monlevon, 250 journaux; de Saint-Mard-en-Bourcenettes, ou Tessier, et du Rocher-Bigot, 112 journaux.

En Saint-Étienne : les fiefs de Ruffel, 250 journaux; de la Roche, 31 journaux; de la Basse-Vinais, 20 journaux; de Launay, de la Lande-Lessart et de la Chevrais, 109 journaux; de la Picquais.

En Saint-Ouen : les fiefs de la Courtais, 32 journaux; de la Pussais, 26 journaux; de Placé, 54 journaux; du Châtellier (Saint-Sauveur).

2° La terre et seigneurie de Linières, avec droit de haute, moyenne et basse justice.

Cette terre remonte aux premiers temps de la baronnie de Fougères.

Hervé de Linières figure au nombre des témoins de l'acte de fondation du prieuré de la Trinité, au XIe siècle. Depuis lors, les seigneurs de Linières ont toujours tenu un des premiers rangs parmi les seigneurs de la baronnie. (Voir dom Morice, Pr., I, col. 424, 526, 606; t. II, col. 42, 52, 54, 71, 74, 78, 1009, 1558.)

La maison de Linières semble avoir fini au XVIe siècle dans la personne de Perronnelle de Linières, qui, en épousant Georges d'Orange vers 1550, porta dans cette maison les domaines de sa famille.

La terre de Linières appartenait en 1636 à M. Gédouyn, sieur de Linières; trente ans plus tard, à M. Beaucé de Champbellé.

Elle avait le titre de châtellenie et donnait à son possesseur les droits de fondateur de la chapelle du transept Sud dans l'église de Saint-Hilaire, avec droit d'enfeu prohibitif, droit de fondateur dans l'église de La Chapelle-Saint-Aubert et d'une chapelle dans l'église de Saint-Marc-sur-Coësnon, avec droit de banc et accoudoirs dans ces diverses églises.

La terre de Linières se composait ainsi qu'il suit :

DOMAINE PROCHE.

1° Le manoir de Linières avec ses dépendances; 2° la métairie du Domaine-du-Clos, 75 journaux; 3° le domaine de la Poulardière, 80 journaux; 4° la terre noble de l'Établère; 5° le lieu de Racinoux.

MOUVANCES.

En Saint-Hilaire : le fief Herbert et la masure de la Tousche-Allain, les fiefs de l'Épinay, 45 journaux; du Rocher-Hamelot, 70 journaux; les fiefs et masures de Bossard et de la Giolais, 220 journaux; d'Anay, 50 journaux; les fiefs de l'Éraudière, 25 journaux; le fief de Ville, 60 journaux; la masure de la Vouguère, 85 journaux; les fiefs et masures de la Rivière, de la Beauce et de la Poignonnière, 60 journaux.

En Saint-Étienne : le fief dè Teillay, 160 journaux.

En Saint-Marc-sur-Coësnon et Saint-Ouen-des-Alleuz : les fiefs de Beaumont, les masures de la Jourlais et de la Trousselardière, de la Porte, 80 journaux.

En La Chapelle-Saint-Aubert : les fiefs de la Chaigne, 300 journaux; du Bois-Gelle et de Monternault, 60 journaux; de la Perottais, 40 journaux; de la Chapelle, 36 journaux; de la Marche, 9 journaux; de l'Épinay, 20 journaux; de la Motte, 70 journaux; du Bas-Mousset, 50 journaux.

En Romagné : les fiefs du Rouet, 80 journaux; de la Chantelleraie, 12 journaux.

Dans Le Châtellier : les Haut et Bas-Chaumeul et plusieurs autres fiefs.

3° Le Feu, à écuyer Georges du Feu;

4° La terre de l'Establère, à N.-H. Gilles Desbois, sieur Datis;

5° La terre de Placé, à Jean-Baptiste du Feu, sieur de Saint-Marc-de-Placé, écuyer;

6° Les fiefs du Grand et du Petit-Chevrigné, etc.

Archéologie. — On voyait encore, il y a quelques années, au bord du chemin vicinal de Saint-Hilaire, sur la lande que l'on traverse avant d'arriver au château de la Haye, en s'étendant sur les pièces de terre voisines, des vestiges assez

considérables d'une ancienne fortification en terre, vraisemblablement un camp romain, à l'existence de laquelle la terre de la Haye *(haya)* avait dû être redevable de son nom.

Ce qui semble donner un grand crédit à cette supposition, c'est que la paroisse était traversée du Nord-Est au Sud-Ouest par l'ancienne voie romaine qui, partant de Bayeux, après s'être bifurquée dans les environs de Saint-Sauveur-des-Landes, dirigeait une de ses branches sur Rennes et l'autre sur Corseult. C'est à cette dernière qu'appartenait la voie en question, qui me semble avoir conservé son importance pendant tout le cours du moyen âge, tant au point de vue stratégique qu'au point de vue commercial, comme ayant été la principale artère de communication, par Fougères et Dinan, entre l'intérieur de la Bretagne et les provinces limitrophes du Maine et de la Normandie.

Cette voie, après avoir traversé le territoire de la paroisse de Saint-Christophe, franchissait la rivière du Coësnon un peu au-dessous du bourg de Vieux-Vy, à l'endroit du *Gué-Main*, ainsi nommé de Main, seigneur de Fougères, premier du nom, dans le domaine duquel était comprise la paroisse de Vieux-Vy.

Ce passage était dominé, sur la rive gauche, par un plateau autrefois inculte, dépendant de la seigneurie d'Orange, et sur lequel s'élèvent aujourd'hui les villages de Bourguel et du Moulinet.

Ce plateau, resserré entre trois vallées profondes, encadrées de collines escarpées, présentait, au point de vue militaire, une position des plus fortes et des plus avantageuses pour la défense du passage, et les vestiges considérables d'un camp retranché, que l'on y remarque encore aujourd'hui, démontrent de la manière la plus évidente qu'on avait su l'utiliser à ce point de vue.

Tout me porte à croire que ce camp, dont j'ai pu mieux

constater l'importance à une époque où il n'avait pas été bouleversé comme il l'a été depuis (1845), a été construit par les Bretons dans le cours de la campagne qui se termina par la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. Ce fut vraisemblablement dans ses retranchements que leur armée alla s'établir lorsqu'elle quitta son campement d'Andouillé, et qu'elle passa la journée du 27 (veille de la bataille) dans l'attente de voir arriver l'armée française, qu'elle supposait devoir suivre cette route en sortant de Fougères, et lui livrer bataille dans cette position.

XI. — SAINT-MARC-LE-BLANC.

Ecclesia Sancti Medardi, XIIe et XIIIe siècles; — *E. Sancti Medardi Albi*, premières années du XVIIe siècle; — *Saint-Médard-le-Blanc*, 1532.

Histoire religieuse. — L'église est sous l'invocation de saint Médard, évêque de Noyon, dont on a modifié le nom, en supprimant la consonne médiane avec la voyelle qui la précède; ce qui, du reste, est arrivé pour un grand nombre d'autres paroisses, placées sous le patronage de ce saint évêque, et qui sont aujourd'hui désignées sous les noms de *Saint-Marc*, *Saint-Mard*, *Saint-Mars*.

La cure était à l'ordinaire.

Recteurs de Saint-Marc. — 1620, M. Gilles Gerad. — 1636, M. Julien Yver, + 1648. — M. Mathurin Martel. — 1650, M. Mathurin Aubert, sieur de Bourg-Nouveau. — 1672, M. Mathurin Jouno. — 1682, M. Jean Corbé. — 1690, M. François Fréard. — 1702, M. Julien Palier. — 1719, M. Jean-Baptiste Ruaulx. — 1736, M. Jean-Baptiste Boursin. — 1770, M. Gilles Desmares. — 1781, M. Gilles-François Chevalier prêta le serment.

Archéologie. — L'église, qui consiste en une nef et deux transepts, a été construite au XVIIe siècle, en 1661, suivant une date inscrite sur le mur méridional du chœur, à la place d'une ancienne église romane, dont il ne reste plus, au côté Sud, qu'un pan de muraille dans lequel on remarque encore les traces d'une baie qui appartenait à l'église primitive. La fenêtre du transept Nord était garnie d'une verrière que font regretter les parties qui ont échappé à la destruction.

Les meneaux divisaient la fenêtre proprement dite en quatre compartiments, qui étaient eux-mêmes divisés en trois panneaux.

Ceux de la partie supérieure, au nombre de sept, sont encore presqu'intacts. Ils sont remplis par des espèces d'arabesques ou de draperies qui servaient de couronnement aux scènes représentées dans les panneaux inférieurs.

Une seule de ces scènes est intacte : elle figure l'administration du sacrement de l'Extrême-Onction; pendant que le prêtre administre le sacrement au malade, son ange gardien se tient à son chevet. Au-dessous on lit : *Cantique d'amour.* Psaume XLV. *Parce que tu as aymé vérité et justice ton Dieu t'a sacré d'huyle de liesse*, etc.

Au bas de l'autre panneau, dont le sujet n'est pas reconnaissable, on lit ce commencement de phrase : *Elle sera présentée au Roy*, etc., ce qui me fait croire que ce sujet était la mort du chrétien.

Dans les médaillons supérieurs, formés par les flammes et autres dessins qui garnissent le tympan, l'artiste a représenté des anges jouant de la harpe; un saint couronné de l'auréole, que son vêtement brun semble désigner comme étant un anachorète; enfin différents personnages qui s'élèvent des flammes et qui figurent sans doute des âmes s'élevant du Purgatoire vers le Ciel.

Au bas de la vitre sont deux monogrammes dans lesquels

on croit reconnaître, dans l'un une H, un A et un P entrelacés, dans l'autre un R et un D.

La tour a été construite en 1855 ou 1856.

Chapelles. — Il existait anciennement deux chapelles sur le territoire de cette paroisse :

1° Au village de Saint-Crépin, sous le vocable de saint Crépin et de saint Crépinien.

Les prêtres de Saint-Marc étaient tenus d'aller y dire la messe tous les dimanches.

2° A la Vairie.

Histoire féodale. — Aux XIe et XIIe siècles, cette paroisse dépendait, comme celle de Chauvigné, sa voisine, de la seigneurie d'Aubigné, et il y a tout lieu de supposer qu'on avait ajouté à son nom celui de cette seigneurie, pour la distinguer des deux autres paroisses du diocèse de Rennes ayant le même vocable, Saint-Marc-sur-Coësnon et Saint-Marc-sur-Ile. Par conséquent, dans les actes écrits dont nous devons principalement tenir compte, on l'aura désignée sous le nom d'*Ecclesia Sancti Medardi Albignensis* ou *Albiniensis*, Saint-Marc-d'Aubigné, comme de nos jours nous disons encore *Saint-Aubin-d'Aubigné.*

Mais comme ce nom d'*Albignensis* ou *Albiniensis* était un peu long, les transcripteurs ou copistes du moyen âge l'auront écrit par abréviation *E. S. Medardi Albi*, en indiquant par le signe abréviatif la suppression des deux dernières syllabes.

Après eux seront venus les traducteurs, qui, ne tenant aucun compte de ce signe et traduisant littéralement le nom distinctif de notre paroisse comme s'il était le génitif de l'adjectif *albus*, ont fait d'elle *Saint-Marc-le-Blanc*, et ont donné cours à cette désignation anormale et vide de sens, contre laquelle on a droit de s'étonner que le bon sens des populations, et surtout la science et le jugement de l'autorité ecclésiastique, n'aient pas réclamé dès le commencement.

L'abbaye de Saint-Sulpice possédait en cette paroisse une maison dont l'emplacement lui avait été donné, à la fin du XIIe siècle, par un nommé Jourdain, qui lui avait donné en même temps un jardin et un champ nommé le *champ de la Fontaine*, le jour où sa fille et une de ses nièces étaient entrées à l'abbaye et y avaient fait leur profession.

Lors de la réformation de 1680, elle y possédait encore le fief de l'*Hermitage*, contenant 22 journaux, qui lui avait été donné au commencement du XIIIe siècle par Hamon Fichepel; le fief du Champ-Hamon et le fief du bourg de Saint-Marc, dans lequel se trouvait la maison presbytérale avec ses dépendances.

Peut-être ce fief était-il primitivement le champ donné par Jourdain.

L'abbesse avait droit de basse justice dans ces divers fiefs, qui lui rapportaient 72 sous monnoie de rente.

Terres nobles. — 1° La Vairie, avec droit de moyenne et basse justice.

Cette terre appartenait au XVe siècle à la famille Le Vayer; elle passa ensuite dans la famille Martin, dont un des membres, Eusèbe Martin, fils de Jean Martin et de Luce de Caradeuc, la possédait lors de la réformation de 1676-1680. Nous la voyons ensuite dans la famille Benoist Cheury, sieur de Launay, et enfin dans les mains de Julien Tuffin, sieur de la Grisaye.

Elle se composait ainsi qu'il suit :

DOMAINE PROCHE.

1° La maison seigneuriale et la métairie de la Vairie, 68 journaux ; 2° la métairie de la Portais, 46 journaux ; 3° de la Ville-Allain, 45 journaux.

MOUVANCES.

En Saint-Marc : 1° les fiefs du Roule et de la Ville-André, 19 journaux; 2° le fief et bailliage de la Closais; 3° le fief de l'Écornerie; 4° la moitié du lieu noble du Fenil.

En Chauvigné : les Grandes et Petites-Couvies, les fiefs du Domaine, 48 journaux, et de la Poupardais, 36 journaux.

En Saint-Christophe : le fief de Saint-Christophe, à raison duquel le propriétaire avait droit de prééminence dans l'église de cette paroisse.

2° La terre de Lourme, en 1680 à Bonne-Louise Le Vayer, marquise de Pont-Callec.

3° La terre de Saint-Crespin, dépendant de la terre de Saint-Hilaire, et qui donnait à son possesseur droit d'enfeu dans l'église paroissiale et droit d'exercer la juridiction au bourg de Saint-Marc.

Cette terre avait ses seigneurs particuliers dès le XIIIe siècle.

Le trésor de Saint-Marc du Musée de Cluny. — C'est sur le territoire de cette paroisse, dans une pièce de terre dépendant de la ferme de *la Maison-Neuve* et nommée *les Longrais*, laquelle est contiguë au chemin vicinal qui conduit de Saint-Brice au bourg de Saint-Marc, qu'ont été découverts, en 1856, ces précieux bijoux celtiques ou gaulois dont la collection, désignée sous le nom de *trésor de Saint-Marc*, constitue une des curiosités les plus remarquables du Musée de Cluny, au Catalogue duquel elle figure sous les n°s 3104 à 3112.

Ces bijoux furent trouvés renfermés dans un pot en terre, enfoui dans le sol à une très-petite profondeur, au pied d'une haie que bordait un sentier, conduisant des villages situés dans l'intérieur des terres au chemin vicinal, et à environ deux mètres de celui-ci.

Ils ne constituaient pas à eux seuls tout le trésor : ils

étaient accompagnés de plusieurs lingots à l'état brut et d'autres bijoux en or et en bronze à peine ébauchés.

Ce qui donne lieu de croire que ce trésor avait été enfoui dans ce lieu par un orfèvre gaulois, qui, pressé de fuir, avait voulu le soustraire à la cupidité des envahisseurs du pays, avec l'espérance de le retrouver plus tard.

Tous les objets dont il se composait furent achetés par un orfèvre de Rennes, M. Vibert, qui les mit à la disposition du directeur du Musée de Cluny, et procura ainsi à ce magnifique établissement une de ses plus importantes et plus curieuses collections.

Voici l'ordre dans lequel ils figurent au Catalogue :

3104. — Bracelet composé de trois branches en or massif, de travail tors, avec agrafe, pesant 59 gr. 3 décigr.

3105. — Autre bracelet, façonné en manière de tresse, pesant 17 gr. 9 décigr.

3106. — Autre bracelet, décoré de filets unis, pesant 10 gr. 2 décigr.

3107. — Autre bracelet, orné de filets guillochés, pesant 8 gr. 3 décigr.

3108. — Une bague en or, à filets guillochés, pesant 3 gr.

3109. — Un bracelet long, uni et plein, à double révolution, pesant 146 gr. 5 décigr.

3110. — Un autre bracelet de même forme, à quadruple révolution, pesant 185 gr. 4 décigr.

3111. — Un dernier bracelet à forme analogue, mais à un seul tour, pesant 39 gr. 5 décigr.

3112. — Un anneau rond à triple torsion, uni et en or massif, comme toutes les autres pièces, pesant 9 gr. 8 déc.

(Voir le procès-verbal de la Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, séance du 17 novembre 1856.)

Une autre découverte d'objets qui semblent de même pro-

venance, quoique moins précieux, a été faite en 1861 sur le territoire de la même paroisse, aux environs du village du Plessix; ce qui pourrait faire supposer que cette petite contrée a été, à une époque éloignée, habitée par une population qui n'était pas étrangère à l'art de travailler les métaux.

Ces objets, qui consistaient principalement en fragments ou débris d'armes, tels que dards de lance, glaives, haches en bronze de différentes formes et de différentes dimensions, plus ou moins brisés, font aujourd'hui partie de la riche collection de M. Danjou de la Garenne, qui acheta le produit tout entier de la découverte.

A ces objets on doit ajouter une valve d'un moule de haches à douille, en bronze, portant sur la face l'empreinte de deux petits globules; huit culots de bronze, dont le poids de plusieurs dépasse un kilogramme; enfin plusieurs morceaux de charbon, ce qui fait supposer à M. Danjou qu'ils étaient destinés à être refondus sur le lieu même où ils ont été découverts.

Ils étaient, du reste, tous rassemblés sur un espace très-resserré, presqu'à fleur de terre, et recouverts par une petite meule à grain, en pierre de granit, qui semblait avoir été placée dessus pour en cacher la vue.

APPENDICE

Les quatre paroisses qui suivent sont, comme je l'ai dit, en dehors du canton de Saint-Brice; mais comme elles faisaient partie de la baronnie de Fougères, sous la circonscription du Vendelais, à laquelle appartenait également la paroisse de Saint-Hilaire-des-Landes, j'ai cru devoir les faire figurer ici à la suite, afin d'embrasser, dans ma publication, tout ce qui concerne l'histoire des paroisses de la baronnie que je me suis principalement proposé de faire connaître.

I. — LA CHAPELLE-SAINT-AUBERT.

Capella Sancti Auberti, *Sancti Otberti*, XIIe et XIIIe siècles *(Titres de Marmoutiers)*.

Histoire religieuse. — Nous apprenons par une charte de l'abbaye de Marmoutiers (*Titres du prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes*, aux archives départementales) que sous l'épiscopat de Sylvestre, qui fut évêque de Rennes de 1076 à 1096, Robert de Vendel donna à cette abbaye la moitié des droits presbytéraux qui lui appartenaient sur une chapelle construite dans son domaine, et qu'en même temps il la confirma dans la jouissance de tous les biens qu'elle possédait dans les fiefs qu'il tenait de son père.

Cette chapelle, située sur le domaine de Sylvestre de Ven-

del, ne pouvait être que la chapelle Saint-Aubert, que nous trouvons en la possession de l'abbaye de Marmoutiers dès le temps d'Hamelin, évêque de Rennes (1127-1141), possession dans laquelle elle fut confirmée par ce prélat, qui lui accorda sur cette église tous les droits qu'elle exerçait dans les églises de Saint-Sauveur et de Romagné, dont il lui renouvela en même temps la donation.

Ces droits lui furent encore reconnus plus tard par Étienne, également évêque de Rennes[1]. Nous apprenons en effet par un titre de l'abbaye de Marmoutiers que ce prélat, étant venu à la chapelle Saint-Aubert, dans le cours d'une de ses tournées pastorales, y bénit un cimetière sans avoir demandé l'agrément des religieux. Ceux-ci s'en émurent et adressèrent leurs plaintes à l'évêque, qui ne crut pouvoir faire moins, pour les calmer, que de déclarer solennellement qu'il n'avait eu aucune intention de porter atteinte à leurs droits, et que le cimetière qu'il avait béni ne devait pas être considéré comme un lieu de sépulture, mais comme un lieu d'asile pour ceux qui viendraient y chercher un refuge.

Et afin qu'on ne pût se méprendre sur sa véritable intention, il défendit, sous peine d'excommunication, d'y faire aucune sépulture, sans l'autorisation des religieux, et prononça la même peine contre tout vassal de l'abbaye qui oserait prétendre à l'immunité qui y était attachée.

Recteurs de La Chapelle-Saint-Aubert. — 1604, M. Robert Lothon. — 1609, M. Henri Regnauldon. — 1625, M. Jean Breton. — 1670, M. René Le Bigot. — 1682, M. Jean Dar-

[1] Deux évêques du nom d'Étienne occupèrent le siége de Rennes à peu près à la même époque : Étienne de La Rochefoucauld, de 1156 à 1166; Étienne de Fougères, de 1168 à 1178.

Le fait en question se passa antérieurement à 1169, année dans laquelle Guillaume Prive fut placé à la tête de l'abbaye de Saint-Melaine, dont il n'était encore que prieur au moment où fut dressé l'acte qui le concerne.

denne. — 1709, M. R. Rochullé, + 1715. — M. Claude Le Boulanger. — 1764, M. N. Lottin. — 1780, M. Raoul Bodin.

Archéologie. — L'église paraît avoir été construite au XVIe ou XVIIe siècle, à l'exception de la chapelle du Saint-Nom-de-Jésus, qui l'a été en 1780 par M. Bodin, pour lors recteur, afin d'obvier à l'insuffisance du vaisseau.

La chapelle du Pont-Notre-Dame était la seule qui existât sur le territoire de cette paroisse ; elle remontait à une époque antérieure à 1603.

Plus tard, elle avait été fondée d'une messe, le samedi de chaque semaine, par Paul Bois-Guérin et Julienne Dubos, son épouse, sieur et dame de la Guillerie. (Acte du 29 juillet 1669, approuvé par l'évêque de Rennes le 17 décembre 1673.)

La rétribution consistait en 16 boisseaux de blé-seigle dus par le fermier de la terre du Pont.

Histoire féodale. — Les terres nobles de cette paroisse étaient à la fin du XVIIe siècle :

1° Le fief de la Lande-du-Pavé-Neuf, à Mlle Angélique Desmars, dame du Plessix Desmars et de la Maison-Neuve ;

2° Morihan, à Jeanne Jugault, dame de la Chaigne ;

3° Le Manoir, à Vincent Le Mercier, sieur du Temple ;

4° Maubuisson, à Jacques de la Tousche, sieur de la Basse-Vieillerie ;

5° Le fief et bailliage du Bas-Fresne, à Olivier-François du Grosquer, seigneur de Kergallu.

Le seigneur de Kergallu avait droit d'armes et d'écussons tant en pierres qu'en vitres (armes de la terre et seigneurie du Moulin-Blot, à laquelle ce fief était annexé) dans la chapelle du Pont-Notre-Dame, droit de halles et de trois foires par an au bourg de La Chapelle.

Voie romaine. — La paroisse de La Chapelle-Saint-Aubert était traversée de l'Est à l'Ouest par la voie romaine désignée

dans le pays sous le nom de *chemin Chasles* (voie de Lizieux à Rennes et à Corseul, peut-être).

Elle franchissait la rivière du Coësnon, près du bourg de Vendel, à peu près à l'endroit où elle est traversée aujourd'hui par le chemin vicinal de Saint-Marc, qui semble avoir suivi son tracé dans une partie notable de son parcours.

L'emplacement du pont qui mettait les deux rives en communication a été longtemps en discussion parmi les archéologues du pays; mais la découverte de substructions et des nombreux matériaux qu'ont amenée les fouilles exécutées pour la confection du pont actuel ne permettent pas de douter aujourd'hui qu'il n'occupât, à une petite distance près, la place de celui-ci. J'ai vainement recherché le prolongement de cette voie à partir de la route actuelle de Rennes à Fougères; me fondant sur ce fait bien constaté qu'elle passait sur la rive droite du Coësnon à Vendel, ce qui rendait nécessaire l'établissement d'un nouveau pont pour regagner la rive gauche, afin d'arriver à Rennes, ce qu'il eût été facile d'éviter en se maintenant sur cette rive, je me suis demandé, sans oser résoudre la question, si elle ne se prolongeait pas dans la vallée du Coësnon, de manière à reprendre la voie de Bayeux à Corseult et atteindre cette ville avec elle.

II. — SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS.

Ecclesia Sancti Christophori de Valeniis, XVIe siècle.

Histoire religieuse. — Cette église, qui était autrefois un prieuré dépendant de l'abbaye de Rillé, a eu pour prieurs en 1674, F. Charles Le Fougler; en 1704, F. N. Le Marchand; en 1772, F. N. Salmon.

La paroisse fut, après la Révolution, réunie à Saint-Ouen-

des-Alleuz, puis rétablie en 1824 et érigée en même temps en succursale et en commune.

Archéologie. — L'église de Saint-Christophe n'a guère que les proportions d'une chapelle, sans aucun caractère d'architecture. Une fenêtre à ogives trilobées, dont les pieds droits sont épanelés, peut faire supposer qu'elle a été construite au XIVe siècle.

On y remarque le retable qui surmonte le grand autel, et plusieurs pierres tombales, d'un caractère tout particulier, qui doivent remonter à une époque très-reculée.

Le retable en question, que je suppose être une œuvre du XVIIe siècle, offre quelques détails assez bien traités.

Sur la porte du tabernacle est représentée l'Annonciation de la Sainte Vierge, et sur les panneaux dont elle est accostée, les quatre Évangélistes, avec leurs attributs symboliques.

Sur la partie supérieure du tabernacle est figurée l'Assomption de la Sainte Vierge, au milieu d'un groupe d'anges qui l'enlèvent au ciel; au-dessus apparaît le Père éternel, tenant le globe de la main gauche, pendant qu'il élève la droite comme pour bénir.

Deux anges soutiennent, au-dessus de sa tête, une couronne ornée de fleurons, du sommet de laquelle se détache une figure que je suppose être celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ montant au ciel.

Trois pierres tombales, toutes les trois de forme trapézoïde et encastrées dans le pavé, comme si elles couvraient encore des sépultures, sont de nature à fixer l'attention.

Sur l'une d'elles, dont il ne reste plus que la moité, est figurée une croix orlée et pattée, accompagnée d'un besant avec un croisillon au-dessous de l'orle.

Sur une autre, qui offre également la figure d'une croix orlée et pattée, on remarque, à côté de la hampe, un marteau

et un autre instrument dont il est difficile de déterminer le caractère, soit une truelle, soit une hache, rattachés par une sorte de bande ou de lanière au bâton de la croix, lequel se termine à sa partie inférieure par une fleur-de-lys.

Enfin, la troisième porte une croix ornée de deux croisillons, avec une sorte de gaîne ou de fourreau qui semble vide, et reposant sur une demi-sphère.

Histoire féodale. — La seigneurie de cette paroisse était attachée à la terre de la Belinaye. Cette terre, qui avait été érigée en vicomté, en 1662, en faveur de Messire François de la Belinaye, seigneur dudit lieu, donnait à son possesseur droit de haute, moyenne et basse justice dans tous les fiefs et terres de sa dépendance; droit de marché public le mercredi de chaque semaine, de trois foires par an, de halles, etc., au bourg de Saint-Ouen-des-Alleuz.

Droit de seigneur fondateur dans l'église de Saint-Christophe et aussi dans l'église de Saint-Ouen-des-Alleuz, à cause des maisons et manoirs des Alleuz et de Racinoux.

Droit de banc, devant l'autel de Notre-Dame, dans l'église de Saint-Marc-le-Blanc, à cause du fief de Moreul, etc.

La terre de la Belinaye avait une très-grande importance et s'étendait aux paroisses de Saint-Christophe, de Saint-Marc-le-Blanc, du Tiercent, de Saint-Ouen-des-Alleuz, de Saint-Hilaire-des-Landes et de Vieux-Vy.

Voici quelles étaient ses dépendances en ces diverses paroisses :

1° *En Saint-Christophe :* le château [1] et la terre de la Belinaye, le moulin de la Servaye et un autre moulin à fouler les draps, le fief Morische, les fiefs de Saint-Christophe, de la

[1] Le château de la Belinaye est une jolie construction dont la partie la plus ancienne doit remonter à l'époque du règne de Louis XIII; l'autre, à une époque plus récente.

Servaye, de la Gouazière, de Saint-Sauveur, de la Benoisière et du Feu.

2° *En Saint-Marc-le-Blanc* : le lieu noble et manoir de Moreul, avec le fief de Moreul, comprenant les masures du Rocher-Ferré, de la Meslinière, du Bourg, de la Ville-Beaufilz, de Roche-Déan, des Gais et de la Marre, de la Bécassière, de la Guilbertière, de la Noë, de la Closaye, de la Herbois, du Haut-Bourgneuf et des Champs-Robert.

3° *Dans la paroisse du Tiercent*, *avec extension dans celle de Saint-Marc* : le Moulin-Neuf, avec le fief de la Gravelle, comprenant les masures du Rocher-Hue, de la Veillerie, de la Métairie, de la Bourdinays, de la Couvrie, de Chanteloup, de la Chardonneraye et de Brimbinel, 480 journaux.

4° *En Saint-Ouen-des-Alleuz*, *avec extension en Saint-Hilaire* : les domaines et métairies des Haut, Bas et Petit-Racinoux [1], avec le grand fief de Racinoux, comprenant les fiefs et masures du Bas-Tertre, de la Ville-Danguy, de la Croix, de la Jourlays, de la Héraudais, de la Boissière et de la Hautière; les fiefs de la Ruffinière, du Bas-Feu, de Leuvandière et du Haut-Tertre.

Le lieu et manoir seigneurial des Alleuz avec le fief Libot; les fiefs de la Pelleterie, de la Thébaudière et de la Bouessière.

Le manoir de la Trousselardière, le lieu et manoir noble de l'Asnerie, avec le moulin de Bescherel, le fief Commun, les fiefs de l'Asnerie, du Rocher-Poirier et de la Coursonnière, etc.

5° *En Vieux-Vy* : le lieu et manoir noble des Deffais, les fiefs de la Baudais, de la Bolande, de la Pichonnais, etc.

[1] Il y avait autrefois une maison seigneuriale au Haut-Racinoux.

III. — SAINT-MARC-SUR-COESNON.

Ecclesia Sancti Medardi super Coësnon, titre de Rillé du XIIIe siècle.

Histoire religieuse. — La cure était à l'ordinaire.

Archéologie. — L'église, du XVIe ou XVIIe siècle, n'offre rien de remarquable.

On y conserve un très-beau calice de la fin du XVe siècle, que la tradition rapporte avoir été donné à la paroisse par la duchesse Anne.

Il existait autrefois, sur le territoire de cette paroisse, une chapelle dédiée à saint Martin, et désignée sous le nom de Saint-Martin-des-Bois ou de Beaumont, du nom du village le plus rapproché, bien qu'elle dépendît de la terre de la Roche. Elle existait dès 1582 et était déjà un lieu de pèlerinage très-fréquenté pour obtenir la guérison des fièvres.

Histoire féodale. — Les terres nobles de cette paroisse étaient : 1° la terre et seigneurie de Saint-Marc, avec droit de basse justice, droit de banc, de pierre tombale, de lisières armoyées et de prières nominales dans l'église.

Cette terre, possédée d'abord par une famille qui en portait le nom, passa par alliance, en 1330, à la famille des Le Provost, puis, en 1640, à celle des Dufeu-Placé, de laquelle elle passa plus tard aux de la Villette, dont l'héritière épousa M. le comte de Mellon.

Vendue par les enfants de celui-ci vers 1860, elle a été acquise par M. Le Beschu de Champsavin, conseiller à la Cour d'Appel de Rennes.

Cette terre se composait des deux métairies du Bourg, du moulin du Pont et d'un ancien moulin à fouler, avec les fiefs de Launay, de Bois-Roux et du Refoul, des Champs-Jehan et

de la Ville-Maheu, contenant 440 journaux; du Grand-Fief, autrement dit des Renaisières, comprenant les masures de Machepas, de la Gautrais, de la Cotardais et des Champs-Anger, ensemble 312 journaux; les fiefs de la Goupillère, de la Villeaune-Martin et des Cinquante-Sous, 81 journaux.

2° Le lieu de la Roche, à Pierre Dibon, sieur de Cornillé, et à Georges Dufeu, écuyer, sieur de la Roche, époux de Françoise de Loguonné;

3° Le Bois-Roul, à René Le Provost, écuyer, sieur du Bois-Roul;

4° La terre de la Frangeolière, à Brice Hamards, écuyer, sieur de Richelieu, époux de Marguerite de la Pilochaye, tutrice de ses enfants issus d'un premier mariage avec Julien Pioger, sieur des Chambrettes.

IV. — SAINT-OUEN-DES-ALLEUZ.

Ecclesia Sancti Audoëni de Allodiis, XVIe siècle.

Histoire religieuse. — La cure était un prieuré dépendant de l'abbaye de Rillé et desservie par un religieux de cette abbaye.

On trouve les noms de François Taborel en 1678, et de Pierre Riou, + en 1736.

Archéologie. — L'église est de construction récente, et la tour reste inachevée, faute de ressources.

Chapelles. — On comptait, avant la Révolution, trois chapelles sur le territoire de cette paroisse :

1° Dans le cimetière, fondée sous le vocable de saint Blaise.

2° Au village de la Rossinière, également fondée sous le vocable de saint Laurent.

Il s'y tenait une assemblée le jour de la fête patronale.

3° Au village des Alleuz.

Histoire féodale. — La seigneurie de cette paroisse était attachée à la terre de la Belinaye.

On y comptait comme nobles le lieu de la Jacopinière, les fiefs de Mesleray, de la Tehellaye, et quelques pièces de terre à la Hunelais.

L. MAUPILLÉ,

Ancien membre du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

Bureau pour l'année 1878-79.

Président,	— M. PINCZON DU SEL (père).
Vice-Président,	— M. A. DE LA BORDERIE.
Secrétaire,	— M. PHILIPPE-LAVALLÉE.
Trésorier,	— M. DU BREIL LE BRETON.
Bibliothécaire,	— M. DECOMBE.

Membres composant, avec le Bureau, le Comité de publication.

MM. l'abbé HAMARD, l'abbé GUILLOTIN DE CORSON, N....., DE LA BIGNE VILLENEUVE, DE MONTHUCHON.

Membres honoraires.

MM. Le Febvre, O. ✻, ancien préfet d'Ille-et-Vilaine.
Audren de Kerdrel, sénateur, ancien élève de l'École des Chartes, membre fondateur de la Société Archéologique.

Mgr Charles-Philippe Place, archevêque de Rennes.

Membres titulaires fondateurs.

MM.

Brune (l'abbé), chanoine de la Métropole, ancien professeur d'archéologie au Grand-Séminaire, à Rennes (rue du Chapitre, 3).

Danjou de la Garenne, membre de la Société française d'archéologie, à Rennes (rue d'Estrées, 2).

De Genouillac (vicomte Paul), membre de l'Institut des Provinces et de la Société française d'archéologie, à la Chapelle-Chaussée (par Bécherel).

De la Bigne Villeneuve (Paul), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Rennes (rue de la Palestine, 5).

De la Borderie (Arthur), ancien député, archiviste paléographe, membre de l'Institut des Provinces et de la Société française d'archéologie, à Vitré et à Rennes (rue Saint-Louis, 22).

De Langle (comte Ferdinand), membre de la Société française d'archéologie, au château des Tesnières (Torcé, par Argentré).

De Langle (vicomte Augustin), au château de la Baratière, (près Vitré).

Langlois (Charles), architecte, conservateur des bâtiments de l'Etat, membre de la Société française d'archéologie, à Rennes (rue aux Foulons, 4).

Maupillé (Léon), conservateur de la Bibliothèque publique, à Fougères.

MM.

PINCZON DU SEL père, ✻, ancien vice-président du Conseil de Préfecture, à Rennes (rue Trassart, 6).

VATAR (Hippolyte), imprimeur, ancien bibliothécaire de la ville de Rennes, à Rennes (rue Saint-François, 8).

Membres titulaires agrégés depuis la fondation.

MM.

1855 PHILIPPE-LAVALLÉE (Louis), contrôleur des hospices de Rennes, ancien bibliothécaire de la ville de Quimper, à Rennes (place du Bas-des-Lices, 1).

1857 GOUPIL (Théophile), à Rennes (rue de Nantes, 87).

1858 QUERNEST, docteur en droit, juge de paix, à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

1859 QUESNET, officier de l'Université, archiviste-inspecteur du département d'Ille-et-Vilaine, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à Rennes (rue Louis-Philippe, 9).

SACHER DE LAUNAY, docteur en médecine, à Rennes (faubourg de Redon, 22).

DE PALYS (comte Élie), à Rennes (rue Saint-Yves, 3).

DE MONTTESSUY (comte Hippolyte), membre de la Société française d'archéologie, à Rennes (rue de Bourbon, 8).

1862 AUBRÉE, chanoine honoraire, curé de Notre-Dame de Vitré.

TROPRÉE, curé de Sainte-Croix de Vitré.

1863 ANNE DU PORTAL, à Hédé.

1864 GUILLOTIN DE CORSON (l'abbé), chanoine honoraire de la Métropole, à Rennes (rue Saint-Melaine, 34) ou au château de la Noë, en Brain.

PARIS (l'abbé), vicaire à Notre-Dame de Vitré.

1866 DES BUFFARDS, à Rennes (rue Motte-Fablet, 2).



MM.

1866 Des Orières, à Rennes (rue de Bourbon, 8).
Guillot (l'abbé), aumônier du Lycée, à Rennes (boulevard Magenta, 3).
Paillard (Aristide), artiste peintre, à Rennes (rue de Toulouse, 7).
Pinczon du Sel fils (Thomy), à Rennes (rue Trassart, 6).
Hamard, avocat, à Rennes (rue Louis-Philippe, 12).
1867 Le Hénaff, peintre d'histoire, à Rennes (rue St-Melaine, 63).
Leroy fils, imprimeur lithographe, à Rennes (rue des Carmes).
1868 Boullet, inspecteur de la voirie municipale, à Rennes (boulevard Sévigné, 31).
Ficquemont, facteur d'orgues, à Rennes (rue de Paris, 36).
Mallet, notaire, à Bréal-sous-Montfort.
Moisan, commissaire-priseur, à Rennes (rue Albert).
1869 Des Bouillons, à Rennes (rue Châteaurenault, 6).
Léofanti, dessinateur, peintre, à Rennes (quartier de l'Abattoir).
1871 Du Breil Le Breton, à Rennes (quai Saint-Yves, 22).
1872 De Cheffontaines (vicomte), au château de la Mollière, en Saint-Senoux (par Guichen).
1873 De la Grimaudière, à Rennes (rue Louis-Philippe, 13).
1874 Decombe (Lucien), chef de bureau à la Mairie de Rennes, membre correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, (faubourg de La Guerche, 13).
Valleray, juge honoraire, à Rennes (rue de l'Horloge, 3).
1875 De Monthuchon, à Rennes (rue de l'Horloge, 7).
P. Martin, ✻, maire de Rennes, officier d'Académie (vau Saint-Germain, 1).
Cocar, avoué à la Cour, à Rennes (quai Châteaubriand, 5).
1875 Gérard, photographe, à Rennes (faubourg de Nantes).
Robiou (Félix), professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, membre correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Rennes (quai Châteaubriand, 15).
Charil des Masures, sous-inspecteur des forêts, à Rennes (boulevard de la Liberté, 30).

MM.

1875 AUBRÉE (Jules), contrôleur principal des contributions directes, à Rennes (boulevard de la Liberté, 30).

REUZÉ, marchand tailleur, à Rennes (rue de Bordeaux, 1).

1876 GALLES (René), intendant militaire, O. ✵, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, à Rennes (rue du Champ-de-Mars, 8).

PLIHON, libraire, à Rennes (rue de la Visitation, 14).

HAMARD (l'abbé), prêtre de l'Oratoire, à Rennes (rue des Dames, 12).

BÉZIER, inspecteur primaire, à Saint-Malo.

CHARIL-VILLANFRAY, à Rennes (boulevard Sévigné, 16).

1877 GAUTIER (l'abbé), vicaire de Toussaints, à Rennes.

Ch. LE BOUTEILLER, à Fougères.

BAUNIER, employé à l'administration de la Maison Centrale, à Rennes (rue de Volvire, 5).

REGNAULT (Arthur), architecte, à Rennes (rue de Corbin, 8).

HARSCOUET DE KERAVEL (Jean), étudiant en droit, à Rennes (rue Châteaurenault, 5).

JOUON (Frédéric), ancien élève de l'École des Chartes, à Rennes (rue de Clisson, 2).

PLAINE (le Père), prêtre de l'Oratoire, à Rennes (rue des Dames, 12).

THOMAS (l'abbé), vicaire de Toussaints, à Rennes.

1878 F. SAULNIER, conseiller à la Cour, à Rennes (quai St-Yves, 14).

SALMON-LAUBOURGÈRE, président du tribunal de Dinan (Côtes-du-Nord).

Alph. VÉTAULT, bibliothécaire - archiviste de la ville de Rennes (rue du Pré-Botté, 7).

L'abbé DUVER, curé de Saint-Germain de Rennes.

DANAYS, agent-voyer (rue aux Foulons, 11).

1879 L'abbé BOSSARD, vicaire de Cesson.

DE CINTRÉ (René), rue Bertrand, 16.

DARTIGE DU FOURNET, inspecteur de l'Enregistrement (quai Saint-Yves, 18).

ÉTASSE, percepteur de Saint-Grégoire (rue Saint-Malo, 20).

Membres correspondants.

MM.

De Sailly, O. ✵, Colonel-directeur d'artillerie, à Chalons-sur-Marne.

Bougouin (Charles), membre de la Société Archéologique de Nantes, à Nantes (Loire-Inférieure).

Duplessix, ✵, vétérinaire principal à l'École de Cavalerie, à Saumur.

Kerviler (René), ingénieur des Ponts-et-Chaussées, membre de la Société Archéologique du Finistère, à Saint-Nazaire.

Maillard (l'abbé), curé de Thorigné-en-Charnie (Mayenne), membre de la Société d'Anthropologie de Paris.

Mowat, O. ✵, chef d'escadrons d'artillerie en retraite, président de la Société de Linguistique, membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Paris.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

1 AISNE. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.
2 — Société académique de Saint-Quentin.
3 — Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
4 ALPES-MARITIMES. — Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
5 ARDÈCHE. — Société des Sciences naturelles et historiques de l'Ardèche, à Privas.
6 AUDE. — Société des Sciences et Arts de Carcassonne.
7 — Commission archéologique de Narbonne.
8 AVEYRON. — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, à Rodez.
9 BOUCHES-DU-RHÔNE. — Société de Statistique de Marseille.
10 — Commission archéologique d'Arles.
11 — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Aix.
12 CALVADOS. — Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
13 — Société d'Agriculture, d'Industrie, des Sciences et des Arts de l'arrondissement de Falaise.
14 — Société des Beaux-Arts de Caen.
15 CHARENTE. — Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
16 CHARENTE-INFÉRIEURE. — Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angély.
17 — Commission des Arts et Monuments de la Charente-Inférieure, à Saintes.
18 — Société d'Agriculture, des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Rochefort.
19 CÔTE-D'OR. — Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'arrondissement de Beaune.

20 — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.
21 — Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.
22 Côtes-du-Nord. — Société d'Émulation des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
23 Creuse. — Société des Sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
24 Dordogne. — Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.
25 Doubs. — Société d'Émulation de Montbéliard.
26 Finistère. — Société archéologique du Finistère, à Quimper.
27 — Société académique de Brest.
28 Gard. — Académie du Gard, à Nîmes.
29 Garonne (Haute). — Institut des Provinces de France, à Toulouse.
30 — Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.
31 Gironde. — Société archéologique de Bordeaux.
32 — Académie ethnographique de la Gironde, à Bordeaux.
33 Hérault. — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
34 Ille-et-Vilaine. — Association bretonne (classe d'archéologie : M. le vicomte Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut, directeur).
35 Indre-et-Loire. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours.
36 — Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques, à Tours.
37 Isère. — Académie delphinale, à Grenoble.
38 Loir-et-Cher. — Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, à Vendôme.
39 Loire. — La Diana, Société historique et archéologique du Forez, à Montbrison.
40 Loire-Inférieure. — Société académique de Nantes.
41 — Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.

42 **Lot.** — Société des Études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot, à Cahors.

43 **Maine-et-Loire.** — Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

44 **Manche.** — Société nationale académique de Cherbourg.

45 **Marne.** — Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons.

46 **Mayenne.** — Société d'Archéologie, Sciences, Arts et Belles-Lettres de la Mayenne, à Mayenne.

47 **Morbihan.** — Société polymathique du Morbihan, à Vannes.

48 **Nord.** — Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille.

49 — Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes.

50 **Oise.** — Comité archéologique de Senlis.

51 — Société historique de Compiègne.

52 **Pas-de-Calais.** — Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

53 **Pyrénées (Basses).** — Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau.

54 **Rhône.** — Société littéraire de Lyon.

55 **Saône-et-Loire.** — Académie de Mâcon.

56 — Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlons-sur-Saône.

57 — Société éduenne, à Autun.

58 **Savoie.** — Académie de la Val d'Isère, à Moutiers.

59 **Seine.** — Société parisienne d'Archéologie et d'Histoire, à Paris.

60 — Société française de Numismatique et d'Archéologie, à Paris.

61 — Société philotechnique, à Paris.

62 — Société des Antiquaires de France, au Louvre, Paris.

63 — Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes, au ministère de l'Instruction publique, Paris.

64 — Société de Sphragistique, à Paris.

65 **Seine-Inférieure.** — Société nationale havraise d'Études diverses, au Havre.

66 — Association normande pour les progrès de l'Agriculture, de l'Industrie et des Arts, à Rouen.

67 SEINE-ET-MARNE. — Société d'Archéologie, Sciences, Belles-Lettres et Arts du département de Seine-et-Marne, à Melun.

68 SEINE-ET-OISE. — Société archéologique de Rambouillet.

69 SOMME. — Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

70 — Conférence littéraire et scientifique de Picardie, à Amiens.

71 TARN. — Société littéraire et scientifique de Castres.

72 TARN-ET-GARONNE. — Société archéologique du département de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

73 VAR. — Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Var, à Toulon.

74 — Société d'Études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

75 — Société académique du Var, à Toulon.

76 — Société d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie du département du Var.

77 — Société des Sciences naturelles, des Lettres et des Beaux-Arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, à Cannes.

78 VIENNE. — Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

79 VIENNE (HAUTE). — Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

80 YONNE. — Société archéologique de Sens.

81 — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

---

82 ALGÉRIE. — Société des Sciences physiques, naturelles et climatologiques d'Alger.

83 — Société archéologique du département de Constantine.

---

84 ÉTRANGER. — Université royale de Norwége, à Christiana.

85 — The Smithsonian institution, à Washington (États-Unis).

86 — Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg.

LISTE DES OUVRAGES

Adressés à la Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine pendant l'année 1878.

Séance du 7 janvier. — Introduction à la Bibliographie de Belgique.

Annales de l'Académie ethnographique de la Gironde. Décembre 1877, n° 12.

Bulletin de l'Académie delphinale. 3e série, t. XII, 1876.

Topographie archéologique des cantons de la France, par M. Peigné-Delacourt. Canton de Ribémont (Oise). Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille. T. XXXVI, 2e partie.

Souvenirs du Congrès scientifique du Havre, par M. L.-Charles Quin.

Séance du 12 février. — Comptes rendus et Mémoires de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord. T. XIV. Procès-verbaux, feuilles 3 et 4; Mémoires, feuilles 14 à 18.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers. 2e série, t. IX, 1re livraison.

Société archéologique de Bordeaux. T. III, 4e fasicule. Décembre 1876.

Du Bégaiement et de son traitement physiologique, par le docteur Jules Godard. (*Don de l'auteur.*)

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. T. IV, 6e livraison.

Annales de l'Académie ethnographique de la Gironde. Janvier 1878, n° 1.

Bulletin de la Société académique du Var. T. VIII, 1877-1878.

Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs. 3e série, t. I, 1876.

Annal report of the Smithsonian Institution for the year 1876. (Washington, 1877.)

Séance du 12 mars. — Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômais. T. XVI, 1877.

Mémoires de la Société éduenne. Nouvelle série, t. VI.

Comptes rendus de la Société française de Numismatique et d'Archéologie. 2e série, t. I, 1re partie, 1877.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest. T. I, 2e série, année 1877.

Revue des Sociétés savantes des départements. 6e série, t. V, avril 1877.

Antiquités et Monuments du département de l'Aisne, par M. Édouard Fleury. 2e partie. (*Don de l'auteur.*)

Les Monuments mégalithiques de tous pays; leur âge et leur destination, par James Fergusson. Ouvrage traduit de l'anglais par M. l'abbé Hamard, prêtre de l'Oratoire de Rennes. (*Don de M. l'abbé Hamard.*)

Les Caractères distinctifs de l'animalité, par M. l'abbé Hamard, prêtre de l'Oratoire de Rennes. (*Don de l'auteur.*)

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1877, nos 3 et 4.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon. 3e série, t. IV, 1877.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 4e trimestre de 1877.

Romania. No 25, janvier 1878.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. T. XVI, 1er trimestre de 1877.

Le Bibliophile breton. No 1, février 1878.

Annales de l'Académie ethnographique de la Gironde. 1re année, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 11; 2e année, no 2.

Des Nullités de mariage. Thèse pour la licence soutenue par M. Léonce de Pontaumont, de Cherbourg.

Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg. 1875.

Séance du 9 avril. — Comptes rendus de la Société française de Numismatique et d'Archéologie. T. VI, année 1875, 1re partie.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. T. V, 1re livraison, janvier-février 1878.

Procès-verbaux des séances de la Société des Études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot pendant l'année 1877.

Congrès archéologique de France. 43e session, t. XLIII, Arles, 1876.

Onze planches lithographiées pour le tome XXII (XIe de la 4e série) des Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente. Théâtre romain des Bouchauds.

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente. 4e série, t. XI, année 1876.

Annales de l'Académie ethnographique de la Gironde. 2e année, mars 1878, n° 3.

Séance du 13 mai. — Journal des Savants. Janvier-février-mars 1878.

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, année 1876.

Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges. T. III, feuilles 62 à 90, titre et table.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. T. XXV (IIIe de la 2e série).

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. 1877, 2e semestre.

Séances des 11 juin, 9 juillet et 13 août. — Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure. 1874, 1er semestre; 1876, 1er et 2e semestres; 1877, 1er et 2e semestres.

Bulletin de la Société académique de Brest. 3e série, t. IV, 1876-1877.

Bulletin archéologique et historique, publié sous la direction de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. T. V.

Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau. 1876-1877, 2e série, t. VI.

Station préhistorique de Thorigné-en-Charnie, en rapport avec les découvertes les plus importantes, les appréciations des savants et la classification des âges de la pierre. — Deuxième réponse à M. G. de Mortillet, par M. l'abbé Maillard. (*Don de l'auteur.*)

La Nouvelle Société indo-chinoise, fondée par M. le marquis de Croizier, et son ouvrage « L'Art Khmer, » par le docteur Legrand, vice-président de l'Athénée oriental.

Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille. T. XXXVII, 2e partie.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1877, 32e volume.

Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or. T. IX, 1874 à 1877.

Journal des Savants. Mai et juin 1878.

L'Union, chronique des Sociétés savantes. (Publication du secrétariat général de l'Institut des Provinces.) Avril, mai, juin, juillet 1878.

Chronique des Sociétés savantes de France. (Publication de l'Institut des Provinces de France.) 1878.

Bulletin de la Société des Beaux-Arts de Caen. 5e volume, 3e cahier.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. T. V, 2e et 3e livraisons.

Annales de l'Académie ethnographique de la Gironde. Avril à août 1878.

Discours prononcé par M. Robert Mowat, président de la Société de Linguistique, dans la séance du 5 janvier 1878, à la salle Gerson (Sorbonne). (*Envoi de l'auteur.*)

Bulletin de la Société des Études littéraires, scientifiques et

artistiques du Lot. T. III, 6e fascicule; t. IV, 1er fascicule.

Bulletin de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure. 4e trimestre de 1877.

Revue des Sociétés savantes des départements. 6e série, t. V, mai-juin 1877; t. VI, juillet-août 1877; t. VI, septembre-octobre 1877.

Bibliographie des Sociétés savantes de la France. 1re partie. Départements.

Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes. Liste des membres. Instructions. Liste des Sociétés.

De la Verrerie et des vitraux peints dans l'ancienne province de Bretagne, par M. Auguste André. (*Don de l'auteur.*)

Romania. N° 26, avril 1878.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1er trimestre de 1878.

Société archéologique de Bordeaux. T. IV, 1er fascicule, mars 1877.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. 1878, n° 1.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique du département de Constantine. 8e vol. de la 2e série (18e de la collection). 1876-1877.

Mémoires de l'Académie du Gard. 1876.

Séance du 12 novembre. — Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs. 5e série, 2e volume, 1877.

Bulletin de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure. 2e année, 1er volume, 1er et 2e trimestres de 1878.

Recueil des Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère. 3e volume, 5e livraison.

Mémoires de la Société des Sciences naturelles et historiques, des Lettres et des Beaux-Arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse. T. VI, 1876.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, T. V, 4e livraison.

Société archéologique de Bordeaux. T. IV, 2e fascicule, juillet 1877.

Journal des Savants. Juillet et août 1878.

Rapport sur l'activité de la Commission impériale archéologique de Saint-Pétersbourg pour l'année 1875.

Annuaire de la Société philotechnique. 1877.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. T. VII, 2e série.

Revue des Sociétés savantes. 6e série, t. VI, novembre-décembre 1877.

Romania. N° 27, juillet 1878.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 2e trimestre de 1878.

Annales de l'Académie ethnographique de la Gironde. N° 10, octobre 1878.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. 1878, n° 2.

Comité archéologique de Senlis. Comptes rendus et Mémoires. 2e série, t. III, 1877.

L'Union, Chronique des Sociétés savantes. 15 septembre 1878.

Journal des Savants. Septembre 1878.

Séance du 10 décembre. — Inventaire sommaire des archives départementales de la Loire-Inférieure. 1 volume. (*Envoi du préfet de la Loire-Inférieure.*)

Journal des Savants. Octobre et novembre 1878.

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. T. V, 5e livraison.

Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes. T. V.

Bulletin de la Société des Études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. T. IV, 2e fascicule.

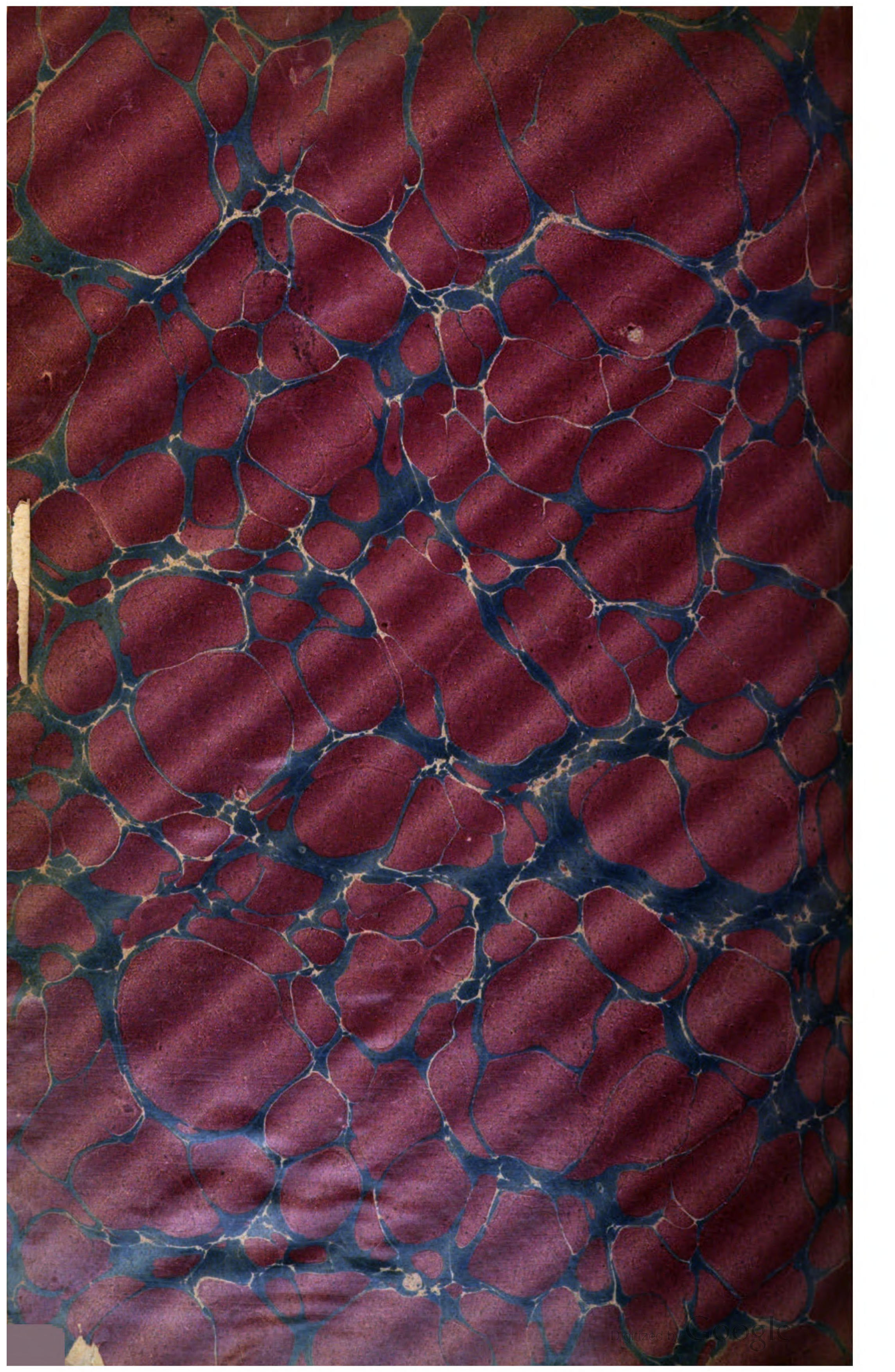
Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille. T. XXXVIII, 3e de la 8e série.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. T. XXXIII, 1878.

TABLE

—

Rennes. — Imp. Catel.










Widener Library
3 2044 100 879 311